La place de la nature dans la société tunisienne post-révolution entre politiques de protection et exploitation touristique : représentations, approches institutionnelles et pratiques sociales

Anne Guillaumet

▶ **To cite this version:**

Anne Guillaumet. La place de la nature dans la société tunisienne post-révolution entre politiques de protection et exploitation touristique : représentations, approches institutionnelles et pratiques sociales. Géographie. Avignon Université, 2019. Français. NNT : . tel-02497794

HAL Id: tel-02497794
https://theses.hal.science/tel-02497794

Submitted on 3 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT D'AVIGNON UNIVERSITÉ

École Doctorale n°537
Culture et patrimoine

Discipline : Géographie

Laboratoire UMR Espace-Dev 228 IRD

Présentée par
Anne Guillaumet

LA PLACE DE LA NATURE DANS LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE POST-RÉVOLUTION ENTRE POLITIQUES DE PROTECTION ET EXPLOITATION TOURISTIQUE :

Représentations, approches institutionnelles et pratiques sociales

---

Soutenue publiquement le 17/12/2019 devant le jury composé de :

- Anne Sgard, Professeure en géographie, Université de Genève, rapporteure
- Vincent Vlès, Professeur émérite en aménagement et urbanisme, Université Toulouse Jean Jaurès, rapporteur
- Philippe Bachimon, Professeur en géographie, Avignon Université, examinateur
- Julie Deramond, Maître de conférences en information et communication, Avignon Université, invitée
- Pierre Dérioz, Maître de conférences HDR en géographie, Avignon Université, directeur de thèse

Avignon Université

Thèse de géographie

Anne Guillaumet

La place de la nature dans la société tunisienne post-révolution entre politiques de protection et exploitation touristique : représentations, approches institutionnelles et pratiques sociales

Sous la direction de Pierre Dérioz

Résumé

Titre : La place de la nature dans la société tunisienne post-révolution entre politiques de protection et exploitation touristique : représentations, approches institutionnelles et pratiques sociales

En Tunisie, au lendemain de la Révolution de 2011, de nombreuses aires de nature protégées comme les parcs nationaux et les parcs urbains subissent de graves dégradations et actes de vandalisme. Parallèlement, en 2014, la nature devient un droit constitutionnel, et au même moment, dans le secteur du tourisme, s'affirme l'émergence d'une offre touristique plus proche des espaces naturels. Que nous disent ces comportements si contradictoires des relations homme/nature de la société tunisienne post-révolution ? C'est au travers de l'analyse des représentations sociales de la nature que notre recherche se concentre, en s'intéressant en particulier, aux images « iconiques », anciennes et récentes, de la nature (partie 1), aux ambitions des politiques publiques en matière de protection de l'environnement qui se sont succédées depuis l'Indépendance, aux thématiques environnementales portées par les acteurs du débat public post-révolution (politique, associatif, médias) (partie 2), ainsi qu'aux tendances récentes du tourisme tunisien et aux nouvelles pratiques de pleine nature des Tunisiens (partie 3).

Dans une première partie, notre recherche met en évidence la persistance de certaines images de la nature. On relève ainsi la domination et la prégnance des images d'une nature productive, réservoir de ressources mais aussi pour certaines de ses composantes, les images du paradis (jardins, oasis). Cette transmission, de l'ère pré-chrétienne jusqu'à aujourd'hui, a notamment été possible grâce à différents supports artistiques (mosaïques, céramiques, poésies, peinture…). Notre recherche montre ici à la fois la persistance et la mobilité des représentations sociales de la nature, ainsi que leur diversité. Des dissonances apparaissent aussi entre les représentations de différents groupes d'acteurs de la société tunisienne ancienne et contemporaine (ex. : images et représentations multiples des oasis et du désert).

Dans une deuxième partie, notre recherche détaille les étapes majeures du processus d'institutionnalisation de la nature initié à partir de l'Indépendance de la Tunisie et montre la prédominance d'une vision anthropocentrée et éco-centrée de la nature. C'est alors la volonté de protéger la nature qui a prévalu tant dans la constitution et l'organisation des institutions que dans les politiques mises en œuvre par les ministères de l'agriculture puis de l'environnement, qui s'en partagent encore la charge aujourd'hui. Notre recherche souligne également l'influence des modèles internationaux de protection de la nature dans l'action de ces deux ministères, en particulier dans la création de nombreux espaces protégés tels que les parcs nationaux. L'analyse de deux aires de nature (parc national d'Ichkeul et parc urbain de Nahli) révèle de nombreuses contradictions entre les politiques affichées par les institutions et les réalisations sur le terrain. Au lendemain de la Révolution, ces espaces considérés comme des emblèmes du pouvoir ont d'ailleurs cristallisé les mécontentements, les oppositions mais aussi les déceptions de certains Tunisiens, et ont connu des actes de vandalisme et de dégradation. Paradoxalement, dans le même temps, la nature a été consacrée en tant que droit universel dans la nouvelle constitution tunisienne de 2014. Cette nature institutionnalisée correspond à une nature appartenant au peuple tunisien, que l'État doit protéger pour la transmettre aux générations futures. Elle s'entend à la fois comme un réservoir de ressources naturelles, un élément du cadre de vie des Tunisiens, une entité aux équilibres fragiles et une composante du patrimoine de la nation.

Notre recherche atteste également, au lendemain de la Révolution, de l'émergence dans le débat public de nouveaux acteurs, porteurs de nouvelles opinions sur l'état de la nature et de nouvelles visions sur les relations homme/nature. Dans les partis politiques écologistes, au sein du réseau associatif ou dans les médias, la Révolution a permis la circulation de nouvelles représentations de la nature souvent en rupture par rapport aux pratiques institutionnelles dans la période pré-révolution. Notre recherche met ici encore en lumière les contradictions entre les affichages politiques et les actes.
La troisième partie insiste sur les différentes composantes de la nature mobilisées lors du développement de l'activité touristique en Tunisie dès l'Indépendance, des « clichés » qui ont assuré le développement du modèle balnéaire dominant à l'apparition, depuis la Révolution, d'une offre de tourisme alternative portée par de nouveaux acteurs, qui proposent de nouveaux types d'hébergements et d'activités de loisirs, et utilisent de nouvelles formes de communication essentiellement basées sur les réseaux sociaux. Cette offre touristique différente valorise les espaces naturels, le terroir, les savoir-faire, fortement empreinte de la volonté de favoriser les rencontres et les échanges avec les habitants, et relève souvent du « tourisme expérientiel ». Pour la majorité des Tunisiens, toutefois, parcs nationaux comme parcs urbains sont essentiellement perçus comme des espaces de nature non-urbanisés mis à leur disposition pour la détente et les loisirs en famille.

Mots-clés : Tunisie post-révolution, représentations sociales, processus d'institutionnalisation de la nature, images de la nature, écotourisme, tourisme alternatif, politiques de protection de la nature, pratiques sociales de la nature

Abstract

Title: Nature's place in post-revolution Tunisian society, between protection policies and tourism : representations, institutional approaches and social practices.

In Tunisia, in the aftermath of the 2011 Revolution, many protected natural areas such as national and urban parks were severely degraded and vandalized. In parallel, in 2014, nature became a constitutional right and at the same time in the tourism sector, touristic offers more attuned to natural areas emerged. What do these contradictory behaviours tell us about Mankind/Nature relations in post-revolution Tunisian society? Our research focuses on the analysis of the social representations of nature, in particular "iconic" images, old and new, of nature (Part 1), the ambitions of public policies in terms of environmental protection that have followed one another since Independence, the environmental themes promoted by the actors of the post- revolution public debate (political, associative, media) (Part 2), as well as recent trends in Tunisian tourism and the new outdoor activities of the Tunisian people (Part 3).

In the first part, our research highlights the persistence of certain images of nature. We can thus note the domination and the importance of images of a productive nature, a reservoir of resources but also for some of its components, images of paradise (gardens, oases). This transmission, from the pre-Christian era to the present day, has been possible thanks to various artistic media (mosaics, ceramics, poetry, painting...). Our research demonstrates both the persistence and the mobility of social representations of nature, as well as their diversity. Dissonances also appear between the representations of different groups of actors in Tunisian society, both ancient and contemporary (e. g. images and multiple representations of oases and the desert).

In the second part, our research details the major stages of the process of institutionalization of nature initiated after the Independence of Tunisia and shows the predominance of an anthropocentric and eco-centred vision of nature. At that time the desire to protect nature prevailed both in the constitution and organisation of institutions and in the policies implemented by the Ministries of Agriculture and then of the Environment, which still share the task today. Our research also highlights the influence of international models of nature protection on the work of these two ministries, particularly in the creation of many protected areas such as national parks. The analysis of two nature areas (Ichkeul National Park and Nahli Urban Park) reveals many contradictions between the policies expressed by the institutions and the achievements on the ground. In the aftermath of the Revolution, these areas, considered as emblems of power, crystallized not only the discontent and oppositions of some Tunisians but also their disappointment and were subjected to acts of vandalism and degradation. Paradoxically, at the same time, nature was enshrined as a universal right in the new Tunisian constitution of 2014. This institutionalized nature corresponds to a nature which belongs to the Tunisian people and which the State must protect in order to transmit it to future generations. It is simultaneously seen as a reservoir of natural resources, an element of the Tunisian people's living environment, an entity with fragile equilibrium and a component of the nation's heritage.

Our research also demonstrates, in the aftermath of the Revolution, the emergence in public debate of new actors, bringing new opinions on the state of nature and new visions on the relationship between man and nature. In ecological political parties, within the associative network or in the media, the Revolution allowed the circulation of new representations of nature that were often at odds with institutional practices in the pre-revolution period. Here again, our research highlights the contradictions between political agendas and actions.

The third part emphasizes the different components of nature mobilized during the development of tourism in Tunisia since Independence, from the "clichés" that ensured the development of the dominant seaside model to the emergence, since the Revolution, of an alternative tourism offer driven by new actors, who offer new types of accommodation and leisure activities, and use new forms of communication mainly based on social networks. This different tourist offer enhances natural spaces, the land and local know-how. It is strongly influenced by the desire to encourage encounters and exchanges with the inhabitants and often falls under the category of "experiential tourism". For the majority of Tunisians, however, national and urban parks are essentially perceived as non-urbanized natural areas made available to them for family relaxation and recreation.

Keywords: Post-revolution Tunisia, social representations, processes of institutionalization of nature, images of nature, ecotourism, alternative tourism, nature protection policies, social practices in nature

ملخص

العنوان: مكانة الطّبيعة في المجتمع التّونسي بعد الثّورة بين سياسات الحماية والاستغلال السّياحي: التّصورات، المناهج المؤسّساتية والممارسات الاجتماعيّة

في تونس وفي أعقاب ثورة 2011، عانت العديد من المناطق الطبّيعية المحميّة مثل المتنزهات الوطنيّة والحدائق الحضريّة من أضرار جسيمة وأعمال تخريب. وبعد ثلاث سنوات فقط أيّ في 2014 أصبحت المحافظة على الطّبيعية والاستغلال الرّشيد لمواردها مضمنّة في نصّ الدّستور الجديد، توازيا مع بروز عروض سياحيّة بديلة ترتكز أساسا على مكوّنات الفضاءات الطبيعيّة.

كيف يمكن فهم هذه السّلوكيات المتباينة والمتناقضة في علاقات الإنسان مع الطّبيعة وسط المجتمع التونسي بعد الثّورة؟

للإجابة على هذا السؤال ارتكز بحثنا على دراسة التّصورات الاجتماعية للطبّيعة في تونس وذلك من خلال:

- تحليل الصّور "الأيقونيّة"، القديمة والحديثة، للطّبيعة (الجزء 1)
- دراسة السّياسات العمومية المتتالية منذ الاستقلال للمحافظة على الثّروات الطبيعية، مع متابعة الإشكاليّات البيئية التي طرحها الفاعلون في النّقاش العام بعد الثّورة من سياسيين ونقابيين ووسائل إعلام (الجزء 2)
-ادراك التّوجهات الحديثة للسّياحة التّونسية والممارسات الجديدة للتونسيين وتعلقّهم بالطبيعة (الجزء 3).

يبرز بحثنا في الجزء الأول، ثبات بعض التّصورات حول الطّبيعة، فنلاحظ بالخصوص ،هيمنة صورة الطّبيعة المنتجة والخازنة للموارد ولكن أيضا ومن خلال بعض مكوّناتها صورة الجنّة (الحدائق والواحات). وتبين دراستنا لهذين المفهومين تواصل هذا النّقل من عصور ما قبل المسيح حتّى اليوم بفضل الدّعم الفنّي المتنّوع (الفسيفساء والسيراميك والشّعر والرسم ...). واستمرارية هذه التّصورات الاجتماعيّة للطّبيعة، مع الـتّأكيد على تواجد بعض التبّاينات بين مختلف مجموعات العناصر الفاعلة في المجتمع التونسي القديم والمعاصر (على سبيل المثال تعدّد الصّور والتّمثيلات للواحات والصحراء).

ويحقّق بحثنا في الجزء الثّاني في تفاصيل المراحل الرئيسية لمسار مأسسة الطّبيعة التي بدأت منذ استقلال تونس، ويتبين جليا أنّ رؤية الطبيعة تتمحور حول البشر من جهة (anthropocentrée) وحول البيئة (éco-centrée) من جهة أخرى ومن هذا المنطلق كانت الإرادة لحماية الطبيعة هي السائدة في كل من الدستور وتنظيم المؤسسات وكذلك في السّياسات التي تسهر على تنفيذها وزاراتي الفلاحة و البيئة التي ما تزال تتقاسم هذه المهمّة ليومنا هذا. ويبرز بحثنا أيضًا مدى تأثير المنوال الدّولي للمحافظة على البيئة في عمل هاتين الوزارتين لا سيما عبر إنشاء العديد من المناطق المحمية ومنها المتنزهات الوطنيّة.

وفي هذا المجال تكشف دراستنا لمنطقتين طبيعتين هما متنزه إشكل الوطني ومتنزه نحلي الحضري عن العديد من التّناقضات بين السّياسات التي تضعها وتعلنها المؤسسات والإنجازات على أرض الواقع. ففي أعقاب الثّورة، سجّلت هذه الفضاءات الطبّيعية، التي تُعتبر من الانجازات والشّعارات المهمّة عند السّلطة، عديد التّجاوزات وأعمال التّخريب من بعض المواطنين مع تنامي خيبات الأمل عند المناضلين من أجل حماية البيئة .

ومن المفارقات التي يمكن ذكرها تلك المتعلّقة بتكريس المحافظة على الثّروات الطبّيعية وحقّ المواطن في بيئة سليمة في الدّستور التونسي الجديد لعام 2014. ويتجذّر هذا التّمشي المؤسساتي بالتّأكيد في نصّ الدّستور على انّ الموارد الطبيعية ملك للشّعب يجب على الدّولة ،حمايتها لصالح الأجيال القادمة. ونستنتج من هذه الرؤية أنّ الطبيعة هي خزّان للموارد عنصر من عناصر البيئة المعيشية للتونسيين، كيان ذو توازن هشّ ومكوّن أساسي من تراث الوطن. ويظهر بحثنا من جهة أخرى، نشوء حراك ونقاش عامّ وسط الجهات الفاعلة، دأبت منذ انطلاق الثورة، على تقديم قراءات متنوعة حول مفهوم الطّبيعة ورؤى جديدة للعلاقة بين الإنسان والطبّيعة. وتتواجد هذه التّوجهات الجديدة في برامج بعض الأحزاب السّياسية ذات البعد الايكولوجي والجمعيّات والشّبكات والجامعات ووسائل الإعلام كانت أغلبها متعارضة مع الممارسات المؤسساتية المعتمدة قبل الثّورة.

ويرتكز الجزء الثّالث من بحثنا على المكوّنات المختلفة للطبّيعة التي تمّ حشدها مع تطوّر النّشاط السّياحي في تونس منذ الاستقلال والّتي اعتمدت في بدايتها على "كليشيات" السّياحة الشاطئية كنموذج لتطوير القطاع، وبدأت تتغيّر منذ السّنوات الأولى للثّورة ببروز عروض سياحيّة بديلة اقترحنها أطراف جديدة تستخدم أشكالًا أخرى من التّواصل عبر الشّبكات الاجتماعية وتقدّم أنواعًا عديدة من أنشطة الإقامة والترفيه، وتتمحور هذه العروض السّياحية البديلة على تثمين المناطق الطبّيعية والمنتوج المحلّي والمهارات الأهليّة رغبة في تعزيز اللقاءات وتبادل المعارف والخبرات مع السّكان، ويغلب على هذا المنوال الجديد في الوقت الحاضر مفهوم "السّياحة التّجريبية". و تبقى المنتزهات الوطنيّة والحدائق الحضرية، بالنسبة للتونسيين أساسا، فضاءات طبيعيّة توفّر لهم الاسترخاء والتّرفيه العائلي.

Resumen

Titulo : El lugar de la naturaleza en la sociedad tunecina después de la revolución entre políticas de protección y explotación turística : representaciones, enfoques institucionales y prácticas sociales.

En Túnez, después de la Révolution de 2011, muchas áreas de naturaleza protegida como los parques nacionales y los parques urbanos enfrentan graves degradaciones y actos de vandalismo. En paralelo, en 2014, la naturaleza se vuelve un derecho constitucional, y al mismo tiempo, en el sector del turismo, se nota la aparición de una oferta turística más cerca de los espacios naturales. ¿ Que nos enseñan estos comportamientos tan contradictorios de las relaciones entre humano/naturaleza en la sociedad tunecina post-revolución ? Es a través del estudio de las representaciones sociales que nuestra investigación se centra, prestando más interés, a las imágenes « icónicas », antiguas y recientes, de la naturaleza (parte 1), a las ambiciones de las políticas públicas en el sector de la protección del medio ambiente que se produjeron desde la independencia, a las temáticas ambientales apoyadas por los actores del debate público post-revolución (político, asociativo, prensa) (parte 2), así como las recientes tendencias del turismo tunecino y las nuevas prácticas en plena naturaleza de los tunecinos (parte 3).
En la primera parte, nuestra investigación pone énfasis en la persistencia de algunas imágenes de la naturaleza. Así, notamos la dominación y la preponderancia de las imágenes de une naturaleza productiva, depósito de recursos y también para algunas de estos componentes, imágenes del paraíso (jardines, oasis). Esta transmisión, desde la época precristiana hasta hoy, se consiguió gracias a los diferentes soportes artísticos (mosaico, cerámica, poesía, pintura…). Aquí, nuestra investigación muestra al mismo tiempo la persistencia y la movilidad de las representaciones sociales de la naturaleza así como su diversidad. Aparecen también disonancias entre las representaciones de los diferentes grupos de los actores de la sociedad tunecina antigua y contemporánea (ej. : imágenes y representaciones múltiples de los oasis y del desierto).
En la segunda parte, nuestra investigación detalla las principales etapas del proceso de institucionalización de la naturaleza iniciado desde la independencia de Túnez y pone énfasis en la predominancia de una perspectiva antropocentrada y eco-centrada de la naturaleza. Así, es la voluntad de proteger la naturaleza que ha prevalecido tanto en la constitución y la organización de las instituciones, como en las políticas desarrolladas primero por el ministerio de agricultura y luego del ambiente, que siguen compartiendo la responsabilidad. Nuestra investigación pone énfasis también en la influencia de los modelos internacionales en el tema de la protección de la naturaleza en las acciones de estos ministerios y más precisamente en la creación de muchos espacios protegidos como los parques nacionales. El análisis de dos « áreas de naturaleza » (el parque nacional d'Ichkeul y el parque urbano de Nahli) revela muchas contradicciones entre las políticas anunciadas por las instituciones y las realizaciones sobre el terreno. Después de la revolución, estos espacios considerados como símbolos del poder también han cristalizado las insatisfacciones, las contraposiciones sino además las decepciones de algunos tunecinos, y han conocido actos de vandalismo y degradaciones. Paradójicamente, al mismo tiempo, la naturaleza estaba consagrada como derecho universal en la nueva constitución tunecina de 2014. Esta naturaleza institucionalizada corresponde a una naturaleza que pertenece al pueblo tunecino, que el Estado debe proteger para transmitirla a las generaciones futuras. Se entiende a la vez como un depósito de recursos naturales, un componente de una vida agradable para los tunecinos, una entidad con equilibrios frágiles, y un componente del patrimonio nacional.

Nuestra investigación atestigua también, después de la revolución, del surgimiento en el debate público de nuevos actores, con nuevas opiniones sobre el estado de la naturaleza y con nuevas visiones sobre las relaciones humano/naturaleza. En los partidos políticos ecologistas, en las redes asociativas o en la prensa, la revolución ha permito la circulación de nuevas representaciones de la naturaleza y a menudo en ruptura con las prácticas institucionales durante el periodo pre-revolucionario. Aquí, nuestra investigación pone de relieve las contradicciones entre las políticas anunciadas y las acciones.
La tercera parte enfatiza sobre los diferentes componentes de la naturaleza que están utilizadas para el desarrollo turístico en Túnez desde la independencia, « tópicos » que han servido el desarrollo de un modelo balneario dominante hasta la aparición, desde la revolución de una oferta de turismo alternativo ofrecida por nuevos actores, quienes proponen nuevos tipos de alojamiento y actividades de recreación, y usan nuevas formas de comunicación principalmente basadas en las redes sociales. Esta oferta turística diferente valora los espacios naturales, el territorio, los conocimientos locales, y está considerablemente motivada por la voluntad de promover los encuentros y los intercambios con los habitantes, y se acerca a menudo al « turismo experiencial ». Sin embargo, para los tunecinos, parques nacionales como parques urbanos están únicamente considerados como espacios de naturaleza no urbanizados a su disposición para la relajación y las recreaciones con la familia.

Palabras clave : Túnez post-revolución, representaciones sociales, proceso de institucionalización de la naturaleza, imágenes de la naturaleza, ecoturismo, turismo alternativo, políticas de protección de la naturaleza, practicas sociales de la naturaleza

Sommaire

Résumé 5

Abstract 7

ملخص 9

Resumen 11

Remerciements 15

Introduction générale 17

Partie 1 - Les représentations sociales de la nature en Tunisie, influences et évolutions 23

A. Cadre théorique et méthodologique

B. Approche croisée des représentations sociales de la nature en Tunisie : l'influence de registres culturels différents ?

C. Conclusion de la première partie

Partie 2 - La prise en compte institutionnelle et politique de la question de la nature 145

A. La nature « administrée » ou les modalités d'institutionnalisation de la nature

B. Les aires « de nature » protégées en Tunisie, regards croisés entre un parc national et un parc urbain.

C. La nature dans le débat public - Acteurs et représentations sociales de la nature dans la société tunisienne post-révolution

D. Conclusion de la seconde partie

Partie 3 - La valorisation de la nature dans le tourisme 301

A. La nature dans le tourisme - Repères historiques

B. Une nouvelle ère annoncée pour le tourisme de nature ?

C. L'accès à la nature : site protégés, touristiques, de loisirs, d'aventure ? – Regards croisés sur les pratiques dans un parc national et un parc urbain

D. Conclusion troisième partie

Conclusion générale 369

Bibliographie 375

Table des illustrations 395

Annexes 401

Table des matières 423

Remerciements

Même si cette thèse a souvent été un parcours en solitaire, elle n'aurait pu être possible sans la contribution formelle et informelle de nombreuses personnes qui grâce à leur écoute, à leurs conseils, et à leurs encouragements, ont contribué à son accomplissement. Sur ce long chemin, j'ai eu le plaisir de rencontrer des passeurs, des « facilitateurs », et trouvé de fervents supporters. A toutes ces personnes, j'adresse ici mes profonds et chaleureux remerciements.

Dans la catégorie des passeurs, se trouvent des femmes et des hommes qui ont pris le temps de partager avec moi leurs savoirs sur la société tunisienne, d'échanger leurs idées et opinions sur la place de la nature après la révolution et ce avec la plus grande générosité et bienveillance. Aussi, je remercie dans cette catégorie :

- Houmane Boubakeur, pour les nombreuses discussions sur le concept de nature et sur les nombreux contacts qu'il m'a facilités, toujours avec le sourire, sans compter son temps ni les tasses de café ;
- Ridha Boukraa, pour ses discussions toujours très enrichissantes sur le concept de nature en Tunisie, sur les mutations de la société après la révolution, sur ses connaissances sur les aires protégées et pour m'avoir ouvert les portes de son jardin tunisois ;

Dans la catégorie des « facilitateurs », je remercie :

- Adel Bhouri pour avoir été le premier maillon d'une grande chaine de contacts. Sans lui, il m'aurait été très difficile de rentrer en contact avec de nombreux responsables associatifs ;
- Nabiha M'Barek, pour m'avoir accueillie spontanément et m'avoir facilité l'accès à de nombreuses documentations sur Ichkeul et les aires protégées, et qui m'a permis de rencontrer des personnes ressources qu'il ne m'aurait pas été possible de rencontrer sans son sésame ;
- Rejeb Borni, qui a partagé avec moi ses connaissances sur Ichkeul et qui m'a accordé du temps pour me faire découvrir l'ensemble du site du parc national, ses richesses et ses faiblesses, toujours avec une grande sincérité ;
- L'équipe scientifique, administrative et les jeunes chercheurs associés à l'IRMC (Institut de recherches sur le Maghreb contemporain) qui a été mon point d'ancrage lors de mon séjour en Tunisie

Dans la catégorie des supporters, je remercie chaleureusement :

- Zélie et Benoît qui ont suivi au quotidien ce travail et qui m'ont permis de rester motivée ;
- Ma ribambelle d'amies et d'amis qui ont toujours répondu présents si besoin ;
- Et une pensé particulière pour Laurent, mon référent philosophie avec qui j'ai échangé de nombreuses fois sur les philosophies de la nature et sur le travail de thèse, et qui malheureusement ne verra pas cette thèse enfin achevée.

Ces remerciements seraient bien évidemment incomplets, s'ils ne mentionnaient pas celui qui a accompagné et encadré ce travail de recherche depuis le début. Aussi, j'adresse des remerciements tout particuliers à Pierre Dérioz qui a souvent su cadrer, organiser et synthétiser mes pensées afin de construire et finaliser cette thèse de doctorat en géographie.

Introduction générale

En 2011, la Tunisie se soulevait pour mettre fin à des décennies de dictature. Durant cette période, l'image de la Tunisie a souvent été manipulée par le pouvoir que ce soit dans le domaine économique, social ou culturel, et aussi bien à l'intention de ses partenaires étrangers qu'en interne à celle des Tunisiens (Hibou, 2011). L'image de la nature tunisienne a elle aussi contribué à cette entreprise, souvent cantonnée à celle d'une image de promotion touristique vantant les paysages de bord de mer : sable doré et mer turquoise. Pourtant la nature tunisienne est beaucoup plus complexe et diversifiée que cette image de papier glacé. Plus petit pays du Maghreb avec 163 610 km^2, elle compte pas moins de 81 écosystèmes allant des forêts de chênes zen aux zones désertiques en passant par les zones humides et elle recèle de nombreuses[1] espèces végétales et animales exceptionnelles (car endémiques ou en voie de disparition en Tunisie ou dans la région voire au niveau international) comme le cerf de Berbérie, l'outarde houbara, la hyène rayée, le serval, le fennec, l'aigle royal, la thagra sénégalaise, l'érimasture à tête blanche, le fuligule nyroca, le pin d'Alep, le pistachier de l'atlas, le genévrier rouge, le chêne afares, le genêt à petite tête…[2]. La Tunisie est également reconnue, au même titre que la Camargue en France, comme spot méditerranéen pour la migration des oiseaux. En outre, depuis son indépendance en 1956, les autorités tunisiennes n'ont eu de cesse de s'aligner sur les modèles internationaux en matière d'environnement signant de nombreuses conventions et développant de nouvelles institutions au cœur de l'appareil étatique pour pouvoir mettre en œuvre ces grands principes.
Dès 1966, la Tunisie se dote d'un code forestier dont un chapitre est consacré aux parcs nationaux et aux forêts récréatives. En 1970, le ministère de l'agriculture s'organise et c'est à la direction des forêts que revient la mission de gérer les parcs nationaux. L'année 1988 voit la Tunisie se doter via l'Agence nationale pour la protection de l'environnement (ANPE) de son premier organisme en charge de la protection de l'environnement et de l'éducation à l'environnement, puis en 1993, le premier ministère dédié à l'environnement est créé. Par ailleurs, la Tunisie multiplie depuis les années 1980 la création d'espaces protégés. Elle compte aujourd'hui 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles, 40 sites inscrits sur la liste Ramsar, et 4 sites labélisés par l'Unesco dont 4 réserves de biosphère[3], et 1 parc national (celui d'Ichkeul) inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité. Toutes ces créations semblent ainsi témoigner de l'engagement des autorités tunisiennes dans la mise en œuvre effective d'une politique de protection de la nature. En outre, depuis les années 2000, le gouvernement s'est engagé dans le développement de l'écotourisme, en privilégiant pour ce faire ses parcs nationaux, notamment ceux d'Ichkeul, de Jbil, de Dghoumes, ou de Bouhedma.
Toutefois, avec la Révolution de 2011, la remise en question du pouvoir, des autorités et du fonctionnement des institutions, est allée de pair sur le terrain avec celle des dispositifs de protection de la nature : les espaces naturels destinés aux loisirs tout comme, de manière générale, le cadre de vie des Tunisiens, ont été mis à mal et ont subi pour certains les dommages co-latéraux de la Révolution (Chakroun et al., 2012). Aussi, devant ces parcs nationaux aux clôtures éventrées, accueillant de nombreux troupeaux en pâturage illégal, face à la destruction de certains équipements et au mauvais entretien de certains autres, on peut s'interroger sur la manière dont les Tunisiens envisagent leur relation à la nature mais également aujourd'hui, avec cette redécouverte de la liberté

[1] 7200 espèces identifiées, (5ème rapport national sur la biodiversité biologique, 2014)

[2] ibid.

[3] Dont le parc national d'Ichkeul

d'expression, quelles sont les représentations de la nature dans lesquelles ils se retrouvent et qui circulent dans le débat public ? Le choix de travailler sur le thème de la place de la nature dans la société tunisienne post-révolution conduit à s'interroger sur les raisons qui sous-tendent ce déséquilibre contemporain dans les relations homme/nature. L'objectif de notre thèse est donc triple. Tout d'abord, il est de s'intéresser aux images de la nature qui existent aujourd'hui dans la société tunisienne, en tentant de retracer leur évolution et d'évaluer leur degré de prégnance. Il s'agit ensuite de documenter le processus par lequel le pouvoir et les institutions se sont s'emparés de la thématique de la nature, et d'analyser leurs motivations et les influences. Le troisième objectif, enfin, porte sur la construction parallèle des relations entre nature et tourisme, et aux images de la nature tunisienne qu'elles ont produites, de la crise du modèle touristique tunisien aux nouvelles pistes de diversification apparues depuis, notamment « écotouristiques » (Souissi, 2008).

Cette recherche s'inscrit dans la continuité des travaux menés à la fois sur les représentations sociales de la nature, les processus d'institutionnalisation de la nature, les relations homme/nature et les dispositifs de protection de la nature ainsi que sur le développement de l'écotourisme et plus généralement sur les effets post-révolution en Tunisie. Elle s'inspire des travaux menés dans le champ des représentations sociales en reprenant le principe énoncé par Rouquette (cité par Depeau, 2007) de la pensée sociale et de sa construction en plusieurs niveaux qui vont de l'universel à l'individu. Des niveaux emboîtés en interaction les uns avec les autres, susceptibles de se modifier au contact les uns des autres. Nous avons envisagé notre recherche principalement autour de ces interactions entre les idéologies (inspirées de différents concepts de la nature en Tunisie) et les représentations sociales, en tentant de repérer les attitudes qui ont pu en découler (notamment dans le processus d'institutionnalisation et les politiques de protection de la nature), les opinions des différents groupes d'acteurs investis dans le débat public, et enfin les pratiques et comportements des « utilisateurs » de cette nature « institutionnelle ». C'est à l'aide de cette trame que nous avons construit le cheminement de notre recherche et observé l'ensemble de ces niveaux dans la Tunisie post-révolution, depuis l'échelle nationale jusqu'à l'échelle très locale de nos terrains d'étude.
Cette thèse de géographie s'inscrit donc de fait dans les travaux menés dans le domaine des représentations sociales. Le but est bien d'observer les jeux d'acteurs sur un territoire et à l'aide des représentations sociales, de tenter de comprendre les contradictions et les oppositions entre les discours dominants et les pratiques des groupes d'acteurs sur les terrains des espaces protégés au sens large en Tunisie, et en particulier après la Révolution. Notre travail emprunte également à cette thématique de recherche sa dimension multidimensionnelle (à l'échelle micro et macro du territoire tunisien) et transversale (approches institutionnelles en même temps que pratiques sociales), (Dérioz, 2012) ainsi que contradictoire (par la comparaison entre deux terrains d'études au statut différent) (Rouquette et Rateau, cité par Depeau, 2007), pour confronter la manière dont sont produites et manipulées les représentations de la nature à l'échelle nationale, à leur traduction dans les pratiques, tant gestionnaires que récréatives, à l'échelle des deux terrains d'étude retenus, encore peu étudiés selon cette approche, tout particulièrement pour la période post-révolution. Ces deux terrains sont tous les deux des espaces de nature mais auxquels l'institution a attribué des statuts et des missions différentes, un parc national d'une part et un parc urbain de l'autre. Pour le choix de ces terrains, notre recherche emprunte ici les traces laissées par Zaiane (2004) et Loukil (2006, 2011) sur leurs propres terrains d'étude, le parc national d'Ichkeul pour Zaiane et le parc urbain de Nahli pour Loukil. La première a retracé dans sa thèse (2004) le contexte qui a mené à la création des dispositifs de protection de la nature en Tunisie et à l'évolution des politiques dans le domaine. Elle est par ailleurs revenue sur le processus de création du parc

national d'Ichkeul, sur ses atouts en termes de développement de l'écotourisme, et sur les différents groupes d'acteurs, nationaux ou internationaux, impliqués dans la gestion et la valorisation du parc. Ses travaux permettent à la fois d'avoir une vision de la situation d'Ichkeul avant la Révolution, et d'étudier le langage de l'époque où transparait pleinement le volontarisme politique et l'implication du pouvoir dans le domaine de l'écologie et du développement des espaces protégés. Sa contribution ainsi que d'autres publications concernant Ichkeul et plus largement les dispositifs de protection de la nature en Tunisie avant la Révolution permettent de disposer d'éléments de contexte afin d'analyser les changements opérés sur ce territoire depuis la Révolution. Parallèlement, les travaux de Loukil sur les parcs urbains de Tunisie, en particulier sur les contradictions entre les affichages politiques et les fonctions d'un parc urbain ainsi que sur les pratiques des visiteurs, donnent un éclairage sur le développement des parcs urbains et leur rôle sur le territoire en tant que marqueur du pouvoir. Ses études de terrain menées en 2006 au parc urbain de Nahli nous ont par ailleurs servi de référence pour évaluer les modifications éventuelles dans les pratiques des visiteurs consécutives à la Révolution et l'évolution institutionnelle du parc.
Notre recherche s'intègre ainsi également dans la lignée des travaux qui questionnent les influences des politiques publiques dans le domaine de la protection de la nature et les relations homme/nature sous-jacentes. C'est par exemple le cas des travaux d'Amelot et André-Lamat (2009) qui interrogent l'opposition entre ce qui est « *nature* » et ce qui relève de la « *non-nature* » ou les travaux de Carrière et Bidaud (2012) sur les mécanismes qui institutionnalisent une nature et les représentations sociales impliquées. Sur ces processus d'institutionnalisation de la nature et en particulier sur les politiques de protection de la nature, notre réflexion s'inscrit largement dans l'esprit des travaux de Depraz (2009, 2014), Héritier (2007, 2009) et Laslaz (2012) menés sur différents espaces protégés de par le monde et sur les différents paradigmes environnementaux dans lesquels s'inscrivent la création, la gestion et la valorisation de ces espaces. Dans notre recherche, nous avons justement tenté de repérer ces différents paradigmes dans les évolutions des politiques de protection de la nature en Tunisie. Nous nous sommes également interrogés sur le poids effectif des BINGOS[4] dans les politiques de protection de l'environnement instaurées en Tunisie avant la Révolution, une influence souvent relevée dans les travaux d'Amelot et André-Lamat (2009). Ces influences internationales se retrouvent également en matière de développement de l'écotourisme et en cela, nous nous inspirons des travaux menés par Tardif et Sarrasin (2014) qui posent la question de l'écotourisme dans les aires protégées et s'intéressent aux contradictions liées à sa mise en œuvre. Une thématique également traitée en Tunisie par Olfa Boughamoura (2019) qui s'est penchée, à partir de l'exemple de deux parcs nationaux forestiers du nord de la Tunisie (dont celui d'Ichkeul), sur l'échec des tentatives de développement de l'écotourisme et sur les facteurs explicatifs de cet échec, notamment en questionnant le jeu des différents acteurs investis. Pour faire suite à ces travaux, notre ambition est bien de questionner ce qu'est effectivement l'écotourisme en Tunisie dans la période post-révolution en mettant en lumière des acteurs, des pratiques ainsi que le rôle des réseaux sociaux dans la valorisation - encore très limitée - de cette activité touristique. Car dans cette Tunisie post-2011, les réseaux sociaux s'avèrent être incontournables dans les modes de communication des Tunisiens (Belaid, 2015 ; Touati, 2012).

Trois thématiques articulent ainsi notre recherche. Tout d'abord celle des représentations sociales de la nature, et avec elle la question de la prégnance de certaines images de la nature, dont il s'agira, pour les plus anciennes, de retracer l'évolution et de repérer l'éventuelle traduction contemporaine. Ici, notre première hypothèse de travail est de

[4] « Big non gouvernemental (environment) organisations », (cf. p. 169)

considérer que certaines de ces représentations ont eu une influence dans les politiques de protection de la nature et dans l'organisation des relations homme/nature. L'analyse porte sur certaines images « iconiques » de la nature tunisienne, comme celle des oasis dont les représentations sont multiples, celle des jardins qui sont l'incarnation sur terre du paradis décrit dans les livres sacrés, ou encore les représentations de la nature offertes en décoration depuis l'ère pré-chrétienne en Tunisie. Mais leur inventaire englobera aussi celles que la période de la colonisation a produites et véhiculées aussi bien à travers les politiques agricoles que dans l'œuvre des artistes venus en Tunisie et dans les pratiques des premiers touristes étrangers ou résidents, ainsi que celles, encore plus récentes, qui sous-tendent les modèles internationaux en matière de protection de la nature ou de tourisme.

Dans un deuxième temps, l'analyse se concentrera d'abord sur le processus d'institutionnalisation de la nature dans la société tunisienne. Il s'agira de déterminer quels paradigmes environnementaux ont été privilégiés pour intégrer la nature dans les textes fondateurs de la Tunisie et leur concordance (ou pas) dans l'organisation des différentes institutions en charge de la nature et dans les dispositifs de protection ou de gestion qu'elles ont déployés. Le cadre autoritaire dans lequel s'est déroulé ce processus politique, administratif et institutionnel ayant laissé peu de place à l'expression de jeux d'acteurs contradictoires au sein de la société, c'est surtout pour la période post-révolutionnaire que nous tenterons de distinguer des formes plus variées de prise en charge de la thématique de la nature, à travers trois sources d'information qui correspondent aussi à trois catégories d'acteurs dont le rôle dans le débat public est majeur, les politiques, les associations et les médias : comment se sont-ils emparés du concept de nature après la Révolution, et quelles représentations sociales ont alors été élaborées - ou recyclées - et véhiculées ? Nous faisons ici l'hypothèse que des contradictions existent dans les représentations sociales de la nature de différents groupes d'acteurs (y compris celui de l'institution) provoquant ainsi des points de blocage et de contestation que la Révolution a permis d'exprimer.

Enfin, dans un troisième temps, nous abordons la thématique de la valorisation de la nature dans le tourisme et en particulier la manière dont se sont articulées et s'articulent depuis la Révolution les relations d'interdépendance entre le tourisme et la nature et les représentations sociales associées. Notre hypothèse de travail postule que la Révolution a permis l'émergence et la circulation de représentations sociales de la nature non plus issues des seules institutions mais des Tunisiens eux-mêmes, créant ainsi de nouvelles pratiques à la fois dans le tourisme et dans les pratiques de loisirs. La vérification de notre hypothèse repose d'une part, sur une analyse comparée de nombreux posts sur les réseaux sociaux, supports de communication très répandus dans la Tunisie post-révolution et supports de représentations sociales de la nature ainsi que témoins de pratiques, et d'autre part, sur nos enquêtes sur nos deux terrains.

Cette thèse de géographie s'inscrit à la croisée de la géographie sociale telle que Di Méo (2014) la définit - « *La géographie sociale s'inscrit dans l'organisation politique, idéologique et économique des territoires, établit l'unité du vécu spatial de chaque individu, entre ses représentations et ses pratiques* » -, et de la géographie de l'environnement qui pour Y. Veyret et A. Ciattoni (2001) s'intéresse aux « *relations d'interdépendance complexes entre la nature et les sociétés* ». Un travail de recherche qui s'inscrit volontairement dans une approche plurielle, parti pris certainement fortement influencé par mon parcours académique et professionnel. En effet, travaillant dans un parc naturel régional en tant que responsable de la valorisation du territoire, je suis sensible aux politiques de protection de la nature, consciente des jeux d'acteurs sur le territoire d'un espace protégé, témoin des pratiques des visiteurs et souvent des décalages et des contradictions entre idéologies et pratiques. Par ailleurs, mon parcours académique m'a

permis de m'interroger à la fois sur les processus de mise en tourisme, de patrimonialisation et d'identité territoriale ainsi que sur les mécanismes de communication (stratégie, image, support…). Cette thèse transdisciplinaire interroge donc la société tunisienne post-révolution dans ses pratiques de la nature, questionnant à la fois les idéologies qui ont influencé l'institutionnalisation de la nature, les représentations sociales qui ont pu nourrir ces idéologies et les décalages, contradictions ou ré-interprétations dans les pratiques des Tunisiens vis-à-vis de ces conceptions de la nature et des relations homme/nature.

Partie 1 - Les représentations sociales de la nature en Tunisie, influences et évolutions

Des images d'une nature offerte au tourisme ou à l'agriculture, des images de dromadaires entraperçus entre deux dunes, des images de bouquets enlacés sur des céramiques ou celles d'innombrables poissons et crustacés capturés par une mosaïque, comme autant de fragments en forme de « clichés » ancrés dans la mémoire collective à propos de la nature tunisienne. Toutes ces images sont partielles et déformantes, et pourtant toutes participent, de manière plus ou moins forte et partagée, au système composite des représentations de la nature tunisienne. Ce sont elles que l'on retrouve le plus souvent quand on parcourt la littérature concernant la Tunisie, qu'elle soit ancienne, actuelle, scientifique, institutionnelle ou issues des médias et des réseaux sociaux. Ce sont également celles qui ont été évoquées lors des rencontres effectuées en amont pendant le travail de cadrage de cette recherche. Pourquoi ces images sont-elles encore vives dans la société tunisienne alors que certaines d'entre elles se sont forgées il y a des siècles ? De quelle « nature » sont-elles finalement les représentations ? Quel décalage existe-t-il entre ces représentations sociales et les « natures » - ou éléments de « nature » - qu'elles désignent ? Jusqu'à quel point ces images sont-elles partagées, et si elles ne le sont pas par tous, est-il possible de dire aux représentations sociales de quel(s) groupe (s) d'acteurs elles appartiennent ? L'objectif de cette recherche, qui se place ici dans le champ théorique de l'analyse des représentations, n'est évidemment pas de savoir si les images correspondent bien à de la nature, mais de tenter de comprendre ce que les images de la nature nous disent de la manière dont la société tunisienne post-révolution considère ce qu'elle regarde comme de la nature, et des relations qu'elle envisage avec elle. L'idée ici est bien de déconstruire les images iconiques de la nature en Tunisie pour mieux comprendre leur place aujourd'hui dans la société post-tunisienne.

A. Cadre théorique et méthodologique

1. État de l'art et approche retenue pour l'étude des « représentations sociales »

La théorie des représentations sociales a été forgée par la sociologie et la psychologie sociale, mais elle est aujourd'hui largement répandue au sein des sciences sociales, dont la géographie. De nombreuses publications témoignent de son usage dans des thématiques propres à la géographie, par exemple en matière de représentations spatiales (cf. Notamment Paulet, 2002 ; Bachimon, 1998 ; Gumichian, 1991 ; Bailly, 1985), ou encore de représentations paysagères (cf. Notamment Luginbühl, 2012 ; Dérioz, 2012 ; Besse, 2000). Un des arguments de l'utilisation de cette théorie des représentations sociales appliquées à la géographie est sans conteste sa dimension plurielle, ou sa capacité à s'appliquer à toutes les composantes d'un territoire (sociale, culturelle, économique, spatiale ; locale, régionale, nationale ou internationale). D'où, pour le chercheur l'obligation de s'appuyer sur une définition claire et opérationnelle des représentations sociales, par rapport à laquelle développer une méthodologie adaptée et des outils d'investigation et d'analyse variés et complémentaires.

1 - a. Les représentations sociales, ou comment « *Se familiariser avec le monde* »[5] et « *Savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure* »[6]

Formulé au XIXème siècle en sociologie par E. Durkheim, le concept des représentations collectives et individuelles a été revisité dans les années 1960 par les travaux de S. Moscovici en psychologie sociale et sa théorie des représentations sociales. Celle-ci a connu un engouement important et a donné lieu à de nombreuses publications qui ont rapidement dépassé le simple cadre de la psychologie sociale pour se diffuser dans l'ensemble des sciences sociales dont la géographie. Assimilées au sens commun, à une forme de pensée sociale, les RS sont des systèmes de références individuelles construits au contact d'autrui. Elles permettent aux individus de disposer d'innombrables codes qui leur permettent d'interagir au sein de la société. Pour Jodelet (2014), les RS permettent d'encoder notre quotidien. Elles sont en quelque sorte une boîte à outils en perpétuelle mise à jour qui permet à l'homme d'être un animal social disposant d'un ensemble de programmes ou de références pour réfléchir, comprendre, juger, agir, communiquer,…
Jodelet définit ainsi les RS : « *Elles sont des systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, elles orientent et organisent les conduites et les communications sociales », « Elles nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre* ». Ces représentations sociales sont issues d'un processus mental qui permet à chaque individu de signifier, de symboliser un objet du réel qu'il soit présent, éloigné ou absent. Abric (2003) précise ainsi que les RS sont « l*e produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* ».
La production des RS repose dès lors sur deux processus majeurs, celui d'objectivation et celui d'ancrage. Le premier s'attache à condenser les informations, à n'en garder que l'essence pour former un « *noyau figuratif* », le cœur de la représentation, le « *noyau central* » (Pierre, 1996). Le second pilier de la production des RS est l'ancrage. Celui-ci permet de rattacher une représentation à des représentations déjà existantes. Pour Abric, une RS est ainsi constituée d'« *un système central qui organise l'ensemble des éléments et assure la cohérence et un système périphérique plus souple qui assure la plasticité individuelle de la représentation élaborée par le vécu individuel* » (Depeau, 2007). Les RS reposent alors à la fois sur les capacités psychiques des individus et sur leur environnement socio-culturel. Elles permettent ainsi aux individus de se construire, de se singulariser tout en se socialisant, et de participer à la diffusion des représentations sociales au sein d'un groupe. Les principales fonctions attribuées aux RS sont des fonctions cognitives (permettant notamment la capacité d'apprentissage), des fonctions d'interprétation et de construction de la réalité (en symbolisant et interprétant un objet même s'il est absent ou lointain), des fonctions d'orientation des conduites et des comportements (aspect prescriptif), des fonctions identitaires (différenciant des groupes ou des individus), et des fonctions de justification des pratiques (conditionnement des comportements ou des opinions), (Jodelet, 2004).
Pour Rouquette, (cité par Depeau, 2007), les RS appartiennent pleinement au mécanisme de la pensée sociale qui se décompose en cinq niveaux allant du plus universel (la société, le groupe) au plus spécifique (l'individu) : niveau 1 = l'idéologie, niveau 2 = les représentations sociales, niveau 3 = les attitudes, niveau 4 = les opinions, niveau 5 = les pratiques et les comportements. Cette articulation met en évidence les interactions

[5] Moscovici, 1998

[6] Jodelet, 2014

permanentes entre représentations collectives plus ou moins largement partagées et représentations individuelles, ains que le rôle joué par les représentations sociales dans le pilotage mental des pratiques et des comportements (ibid.). Par ailleurs, Jodelet (2004) souligne l'importance de la communication dans les processus de production et de diffusion des représentations sociales et considère qu'elles sont ainsi facilement observables dans les discours ou les images qui sont « *porteurs de représentations* ». Parallèlement et de manière complémentaire, Rouquette et Rateau (cité par Depeau, 2007) indiquent que l'observation des RS, est pertinente, et encore plus sur le terrain, en recourant à la méthode comparative. Celle-ci permet de faire émerger plus facilement les différences entre deux groupes, entre deux périodes… et éventuellement d'opérer une distinction entre des représentations qui seraient d'ordre collectif et d'autres qui seraient d'ordre social[7].

1 - b. Les représentations sociales dans le champ de la géographie

En géographie, l'intérêt pour les RS a émergé dans les années 1970, (Le Lay, 2016). Le but est alors d'utiliser les RS pour « *interroger les interactions entre la société et son espace* » et donc de s'intéresser « *aux liens affectifs, fonctionnels, économiques et juridiques ou purement imaginaires que les individus et les groupes tissent avec les espaces géographiques où ils vivent, qu'ils parcourent ou qu'ils se représentent* » (Di Méo, 2008). Ces adaptations des RS au champ de la géographie ont permis l'émergence de nouveaux concepts comme celui de la territorialité qui pour Di Méo (ibid.) renvoie à « *la manière dont chacun tisse sa relation aux territoires qu'il pratique, qu'il se représente et auxquels il s'identifie* ». Keerle (2006) insiste de même sur l'intérêt des RS en géographie, qui fournissent un cadre théorique au sein duquel interroger les rapports entre représentations et pratiques des territoires ou des espaces. Très tôt, la réflexion scientifique sur les paysages (formes de représentation en soi, compte tenu de leur double nature à la fois matérielle et idéale (Wylie, 2007)) s'est appuyée sur la théorie des RS afin de mieux comprendre les raisons des tensions ou oppositions entre différents acteurs (Luginbühl, 2008). De nombreux travaux ont suivi sur le lien entre RS et paysages et sur les représentations paysagères, avec des terrains aussi bien français qu'étrangers, s'efforçant de mettre en lumière les multiples représentations sociales présentes sur un même territoire, leur dynamique, et leur pouvoir explicatif par rapport aux conflits susceptibles de s'installer entre des groupes d'acteurs aux représentations contradictoires. Ces travaux permettent effectivement d'analyser les jeux d'acteurs au travers des représentations et les écarts entre les discours et les pratiques. Dérioz (2010) s'est notamment intéressé au territoire du Haut-Languedoc, où il a relevé la multiplicité des représentations selon les acteurs (élus, chasseurs, prestataires d'activités de loisirs, administration départementale…), les problématiques considérées (touristique, économique…) mais aussi selon les périodes (phase de déprise agricole et d'exode rural, installation des populations néo-rurales…) et même les échelles spatiales. Un territoire où se juxtaposent différentes représentations et où finalement le paysage se modèle en fonction des contradictions existantes entre ces représentations et des rapports de force entre les acteurs qui les portent.

Ces approches ont par ailleurs retenu l'attention des autorités, soucieuses de mieux comprendre et d'anticiper les réactions des populations dans le cas où elles seraient confrontées à des projets d'aménagement du territoire ou à des modifications des paysages planifiées qui pourraient susciter une vive opposition, mais aussi aux

[7] Depeau (2007) fait la distinction entre une représentation collective qui serait d'orde universel, immuable (ex. : le feu assimilé à un danger) et une représentation sociale qui aurait été générée au sein d'un groupe social (ex. : le feu comme favorable à l'agriculture, Vilain-Carlotti, 2015)

représentations sociales qui émergeraient d'un nouveau projet et donc des pratiques qui en découleraient. En témoigne par exemple le programme de recherche « *paysage et développement durable* »[8] (Luginbhül, Terrasson, 2013), financé par le ministère de l'écologie en France sur la période 2005-2011, qui vise à « *éclairer l'action publique* », et dont l'une des huit thématiques proposées aux « *acteurs opérationnels* » s'intitule « *Représentations sociales du paysage et imaginaire social* ». On constate qu'effectivement les représentations paysagères de certains groupes de la population peuvent être sous-estimées dans le cas de projets territoriaux. Parmi de nombreux exemples, on relève celui du Parc naturel régional du Haut-Languedoc où au moment du renouvellement de la charte du parc, en 2012, des affrontements parfois violents voire menaçants se sont déroulés lors des débats publics quand le thème de l'éolien industriel était abordé avec des arguments qui pour certains reposaient sur des représentations du paysages incompatibles avec le projet de territoire porté par le PNR. Une hypothèse qui n'avait pas été anticipée par les autorités du parc qui ont été fortement déstabilisées par ce rejet du développement d'un mode de production énergétique qui paraissait pourtant aller dans le sens de la durabilité et de la préservation de l'environnement. L'approche par les RS, appliquée au développement des massifs montagneux, a également été mobilisée par Guisepelli (2005) dans un article au titre explicite, « *Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord* ». Il montre en particulier que le paysage est un élément stratégique du développement local en cela que les acteurs locaux sont influencés dans leurs décisions par leurs représentations sociales du paysage.

L'eau, sous toutes ses formes (fleuves, zones humides, risques, ressources…), est aussi souvent au cœur des thématiques de recherche qui associent représentations et paysages, le plus souvent pour analyser les conflits d'acteurs qui se manifestent suite à des projets publics visant à modifier les usages ou à remodeler les cours d'eau. C'est notamment le cas du projet « *Représentations des paysages et de la nature dans les petites vallées de l'Ouest de la France face aux projets de restauration écologique (REPPAVAL)*[9] » dont les mots-clés sur le site de l'Agence Nationale de la Recherche sont : « *Restauration écologique des rivières : controverse, conflits d'usage et projet de territoire* ». Ces différents exemples témoignent de l'intérêt des RS pour les géographes afin d'analyser les sources éventuelles de crispations autour de problématiques paysagères et/ou environnementales, dans des contextes variés (ruraux, montagneux, forestiers, fluviaux, patrimoniaux, urbains…), souvent en réaction à des projets politiques (projet de développement économique, écologique, touristique…). Parallèlement, d'autres publications s'intéressent aux représentations sociales appliquées à la nature[10]. On trouve par exemple les travaux de Tchékémian (2007) et de Pickel-Chevalier (2002) qui pour l'un s'intéresse aux liens entre les représentations sociales de la nature domestique et de la nature sauvage mises en jeu dans les pratiques des citadins grenoblois, révélatrices des relations (et des oppositions) ville-nature et homme-nature, et dans le cas de Pickel-Chevalier, à l'évolution des représentations de la nature et de ses pratiques dans le contexte du développement touristique d'une petite station balnéaire de l'île d'Oléron, Saint Trojan Les Bains.

En revanche, à propos de la Tunisie, les travaux consacrés à l'étude des RS appliquées aux paysages ou bien même à la nature sont peu nombreux. Seuls les travaux en

---

[8] http://paysages-territoires-transitions.cerema.fr/IMG/pdf/2011_pdd_fiche_representations.pdf

[9] https://anr.fr/Projet-ANR-11-JSH1-0008

[10] Et non la protection de la nature qui est une thématique souvent abordée par le prisme des RS mais rarement par des géographes. On peut ainsi se référer aux travaux de Garnier et Sauvé, chercheuses en psychologie et didactique (1999).

géographie de Latiri (2000, 2001, 2005) traitent directement de cette thématique. Elle aborde notamment les représentations paysagères dans la géographie arabe classique aux VIII-XIème siècles, et les représentations paysagères de la société oasienne du Djérid et en particulier les oppositions entre représentation du désert et de l'oasis. Un thème qu'aborde également Battesti (2004, 2009) d'un point de vue anthropologique sur les représentations des oasis et du désert par les différents acteurs (utilisateurs) et les pratiques notamment touristiques.

1 - c. Comment accéder aux systèmes de représentation ? Ou « *Comment explorer dans toute sa diversité sociale l'univers des représentations* »[11]

I - Les choix méthodologiques : un jeu sur les échelles, la diversité des acteurs et celle des sources

En géographie, l'étude des représentations sociales préconise une approche multiple (Dérioz, 2012), comparative (Rouquette et Rateau, cf. supra), et couplée à l'analyse des nombreux supports de communication mis à notre disposition (Jodelet, 2014). C'est à partir de ces trois axiomes que nous avons construit notre méthodologie et choisi nos outils de recherche et d'analyse. Tout d'abord, nous avons fait le choix de deux terrains contradictoires (nous verrons par ailleurs que la contradiction n'est pas toujours là où on l'a pressent) capables de révéler des représentations différentes de la nature aussi bien dans le processus d'institutionnalisation que dans les pratiques exercées par les habitants. Nous avons donc choisi deux aires de nature différentes à la fois au regard du législateur et vis-à-vis de leur type de localisation et des pratiques qui sont censées s'y dérouler. En revanche, nous avons souhaité conserver une certaine proximité géographique entre ces deux aires à la fois pour des raisons pratiques mais aussi pour garder une certaine homogénéité d'un point de vue économique et social. C'est pourquoi nous les avons choisies dans le même périmètre, celui du Grand Tunis. Par ailleurs, ces deux terrains devaient pouvoir être facilement accessibles en toute saison par la route et non soumis à des restrictions sécuritaires comme ça a pu être le cas dans cette période post-révolution. En outre, afin de disposer de suffisamment de matériel à la fois pour l'observation sur le terrain et pour l'analyse de documents, nous avions besoin d'aires de nature fréquentées et ayant fait l'objet d'un minimum de publications autant institutionnelles que scientifiques voire issues du monde associatif ou des réseaux sociaux.
Deux aires de nature répondaient à ces critères, le parc national d'Ichkeul localisé dans le gouvernorat de Bizerte et à une heure de Tunis et le parc urbain de Nahli situé en bordure du gouvernorat de l'Ariana, lui-même intégré au Grand Tunis. Chacun est identifié comme le plus fréquenté de leur catégorie, Ichkeul est certainement le parc national tunisien à l'origine du plus grand nombre de publications scientifiques, institutionnelles et techniques, nationales ou étrangères. Il est également relativement « visible » sur les réseaux sociaux, même si sur ce point sa notoriété n'est pas comparable à celle d'autres aires protégées équivalentes (au plan écologique) dans d'autres pays, comme le parc naturel régional de Camargue en France ou le parc national de Doñana en Espagne, tous les deux reconnus pour leur spécificité ornithologique comme Ichkeul.
Le second point méthodologique concerne les supports de communication que nous avons utilisés pour mener nos analyses. Nous avons eu recours à des supports de communication variés et abondants, aussi bien écrits qu'audio-visuels. Les supports écrits sont certainement les données les plus importantes que nous avons intégrées à notre recherche. Il s'agit tout d'abord de publications institutionnelles de différente nature, textes législatifs, rapports d'études, rapports d'activités…, auxquels s'ajoutent des écrits issus

[11] Dérioz, 2012

d'associations afin d'analyser aussi des supports de communication issus de groupes d'acteurs différents de l'institution tunisienne. Nous avons également intégré des publications, images et posts, publiées sur les réseaux sociaux pour analyser les opinions et les pratiques, et en inférer si possible les représentations sous-jacentes, pour différents groupes d'acteurs, mais aussi au sein de certains de ces groupes comme celui des politiques écologistes tunisiens, celui des associations en lien avec l'environnement en Tunisie et celui des acteurs de l'écotourisme en Tunisie. Enfin, nous avons eu recours à la presse écrite quotidienne afin de pouvoir analyser les opinions ainsi que les représentations diffusées par ce type de média sur une longue période, pour tenter de repérer des évolutions dans le temps ou du moins les principales thématiques retenues. Si parmi ces différents supports nous avons accordé une grande place aux réseaux sociaux, c'est avant tout pour nous adapter aux usages de la société tunisienne post-révolution pour laquelle ce moyen de communication est aujourd'hui très répandu au détriment des sites internet qui sont quasiment inexistants chez les groupes d'acteurs que nous souhaitions observer[12]. Par ailleurs, les réseaux sociaux (et en particulier les sites de partage de photographies) témoignent d'un nouveau mode de relation aux paysages (Allouch, 2017).

Le troisième ensemble de choix méthodologiques, complémentaire des précédents, réside dans la diversité des groupes d'acteurs pris en compte par la recherche (politiques, journalistes, professionnels du tourisme, visiteurs, associatifs, gestionnaires…) et dans la volonté de développer notre recherche à différents niveaux d'échelles spatiale et temporelle. Ce ne sont en effet pas exactement les mêmes acteurs - ni les mêmes représentations - qui se manifestent entre l'échelle locale des deux parcs retenus, l'échelle nationale, et l'échelle internationale qui intègre les acteurs de la coopération internationale, groupe d'acteurs très présents en Tunisie sur la thématique de la nature. Notre dernier point méthodologique concerne les échelles temporelles. Cette thèse, par ailleurs, s'efforce de mettre en regard deux périodes de l'histoire de la Tunisie contemporaine, la période de la colonisation et la période post-révolution afin d'identifier les évolutions des représentations et des pratiques dans le temps long.

II - Une variété d'outils de recherche et d'analyse

Parmi les outils de recherche et d'analyse que nous avons retenus, l'analyse de contenu est le principal car elle permet très facilement d'identifier les représentations majeures des auteurs (Bertrand et al. , 2006). Elle a également l'avantage de se décliner selon le type de supports, qu'il s'agisse de rapports d'étude, de posts sur des réseaux sociaux ou d'articles de presse (Bonville, 2006). C'est d'ailleurs, en nous inspirant des travaux dans ce domaine que nous avons choisi nos outils méthodologiques, qui sont détaillés dans la partie 3C3. En outre, ces outils permettent d'aboutir à des analyses à la fois qualitatives et quantitatives, ce que peu d'outils autorisent (Leray, 2008).

[12] Le premier tour des élections présidentielles de septembre 2019 en Tunisie confirme cette tendance avec un candidat arrivé au premier tour (et devenu Président au second) sans avoir fait de campagne traditionnelle mais en ayant fortement utilisé les réseaux sociaux.

Illustration n° 1 : Quelques éléments chiffrés pour donner une idée du volume de documents traités

Presse et revue

Titre	Corpus	Période
La Dépêche tunisienne	1139 numéros	1889-1961
La Revue du TCF	181 numéros	1891-1958
Le Monde colonial illustré	39 numéros	1921-1948
La Presse	207 articles	septembre 2015 - décembre 2016

Réseaux sociaux

Support	Émetteur/Thème	Corpus	Période
Facebook	Partis politiques écologistes tunisiens	3120 posts	2011-2018
Facebook	Acteurs de l'écotourisme tunisien	2287 posts	2011-2019
Facebook	Associations tunisiennes en lien avec la protection de la nature	2639 posts	2011-2019
Flickr	Ichkeul	150 clichés	Analysés en 2015
Youtube	Ichkeul	48 posts	Analysés en 2015

Publications officielles pendant la période coloniale

Titre	Corpus	Période
Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie	131 numéros	1890-1933
Bulletins de la Direction de l'agriculture et du Commerce (puis Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation)	139 numéros	1896-1935
Bulletin officiel de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative de France, colonies et protectorats	79 numéros	1919-1940

Guide touristiques

- 35 guides touristiques sur la Tunisie, (1882-2015)[13]

En complément de l'analyse de contenu de supports écrits et audio-visuels, des entretiens ont été menés avec différents groupes d'acteurs investis dans la thématique de la nature en Tunisie. Ce sont tout d'abord des personnes issues des institutions. Le but était d'analyser leur discours afin de connaître leur interprétation (ou ré-interprétation) des politiques officielles et/ou des discours dominants au sein des institutions. Le second groupe d'acteurs était celui du monde associatif, avec des personnes investies dans la

[13] Liste complète disponible en annexe n° 6

protection de l'environnement, dans l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, ou dans les activités de pleine nature. Il s'agissait là encore d'identifier leurs représentations de la nature et de les comparer avec le groupe des acteurs institutionnels. Un troisième groupe d'acteurs interviewés selon la même logique est celui des acteurs de l'écotourisme. Et enfin, un groupe d'universitaires, que nous avons interviewés pour avoir des éléments de contexte selon leur domaine mais aussi pour identifier leur rôle éventuel dans la diffusion des représentations de la nature dans la société tunisienne post-révolution. Pour chaque entretien mené, en mode semi-directif, avec prise de notes systématique, une grille d'entretien commune, recalibrée et adaptée en fonction de l'interlocuteur, était utilisée comme support. A l'issue des rendez-vous, des synthèses étaient rédigées afin de disposer d'un matériau permettant ainsi une analyse de contenu.

Illustration n° 2 : Un cinquantaine d'entretiens très diversifiés

14 acteurs issus du monde associatif

Nom de l'association	Nombre de personnes interviewées	Date
Association des Amis du Belvédère, (AAB)	1 personne	2016
Association des Amis des Oiseaux, (AAO)	2 personnes	2017
Association des Clubs Unesco	3 personnes de 3 secteurs différents	2016-2017
Association Eco- Atfel	1 personne	2016
Association des habitants de El Mourouj 2	2 personnes	2016
Association Tunisienne de Randonneurs (ATR)	1 personne	2017
Association Tunisienne Santé et Environnement, (ATSE)	2 personnes	2017
Fonds Mondial pour la Nature Afrique du Nord (WWFNA)	2 personnes sur des thématiques différentes	2016

23 acteurs issus du monde institutionnel

Nom de l'institution	Nombre de personnes interviewées	Date
Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE)	4 personnes de 2 services différents	2016-2017
Direction Générale des Forêts (DGF)	2 personnes de 2 services différents	2017
Gouvernorat de Bizerte, service environnement	2 personnes	2016
Ministère de l'environnement	4 personnes de services différents	2016-2017
Mufti de la République		2016
Municipalité de Metline	2 personnes (dont le Maire)	2016
Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)	2 personnes de services différents	2016

Parc national d'Ichkeul	3 personnes	2016-2017
Parc urbain de Nahli	2 personnes	2016-2017
Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Bureau Méditerranée (UICN Med)	1 personne	2017

3 acteurs privés de l'écotourisme

Nom de l'organisme	Nombre de personnes interviewées	Date
Educolo	1 personne	2017
Réseau Mediterranean Experience of Ecotourism (MEET Network)	1 personne	2017
Tunisia ecotourism	1 personne	2017

9 acteurs issus du monde universitaire

- 9 personnes spécialistes en : géographie, socio-anthropologie, géologie, histoire, histoire de l'art, génie rural, économie, sciences politiques, sociologie-ethnologie, (2016-2017)

- Ainsi qu'une quinzaine de rencontres plus informelles avec des Tunisiens de toute catégorie sociale lors de sorties sur le terrain (propriétaires de chambres d'hôtes, animateur de site agro-touristique, guide touristique, propriétaires de villa tunisoise, jardinier travaillant dans des villas tunisoises, agent de voyage…).

Afin d'étudier les pratiques sur nos deux terrains d'étude, toute une série d'observations *in situ* a été menée. La période d'observation a été calée en fonction de la fréquentation pour que l'affluence soit suffisamment importante sur nos deux terrains, que des catégories différentes de visiteurs puissent être observées et que des périodes de vacances puissent être intégrées. Par ailleurs, nous avons fait le choix d'observer quasiment en parallèle nos deux terrains afin d'avoir les mêmes conditions d'observation et ainsi noter des phénomènes semblables ou opposés dans les pratiques de ces espaces. Pour observer, nous nous sommes inspirés des travaux de Duvignaud, sociologue qui dans les années 1960 s'intéressait à la vie dans les oasis de montagne du sud tunisien et en particulier Chebika (1968, 1991). Son observation se faisait au côté des individus qu'il observait et juste avec un carnet pour vivre *in situ* les pratiques des différentes catégories d'habitants de ce village à l'abandon, en déshérence. Aussi, nous avons choisi à chaque fois de pratiquer nos terrains d'étude en adoptant un statut de visiteur lambda, seulement équipé d'un carnet de note et d'un appareil photo afin de capter certaines pratiques.

Illustration n° 3 : Quelques éléments chiffrés du nombre de sorties terrain effectuées (détail de l'agenda des visites en annexe, cf. Annexe n° 1)

- Ichkeul : 7 observations sur le terrain de 2013 à 2017
- Nahli : 10 observations sur le terrain de 2016 à 2017

- De nombreuses visites de terrain ont enfin également été réalisées entre 2013 et 2017 en tant qu'observateur actif de l'offre écotouristique, à Aïn Draham, Bizerte, El Haouaria,

Erriadh (Djerba), Hergla, Korba, Tabarka, Tozeur, dans les oasis de montagne de Chebika et de Midès, et dans la Médina de Tunis.

III - Des contraintes techniques, logistiques et linguistiques

Ce travail de recherche ne s'est bien évidemment pas déroulé sans contraintes. La première était connue et non modifiable. Il s'agissait de mener des recherches dans un pays qui nous était inconnu sans disposer au départ du moindre réseau ni de quelconque recommandation. Aussi un temps conséquent a été consacré à l'immersion dans la société tunisienne, à tenter de comprendre les enjeux qui se jouaient dans cette période post-révolution et à s'efforcer de construire un réseau relationnel. Cette contrainte si elle en est une, est aussi un avantage car elle permet d'avoir un regard neuf et non biaisé sur le terrain d'étude. En revanche, il est vrai que le réseau constitué petit à petit, au gré des contacts, et des contacts de contacts, a certainement orienté notre angle de vue et notre parti pris dans l'organisation du travail de thèse.
La seconde contrainte que nous avons rencontrée et qui elle aussi était non modifiable et certainement également créatrice de biais est celle de la langue. En effet, même si la Tunisie est un pays dans l'ensemble francophone, certains documents institutionnels et en particulier depuis la Révolution ne sont plus traduits en Français ce qui est pénalisant en l'absence de la maîtrise de la langue arabe. De même, il nous a été impossible d'observer certaines publications sur les réseaux sociaux et en particulier celles d'associations qui ne publiaient qu'en Arabe. Cette contrainte nous a également obligé à adapter nos méthodes d'enquête. C'est notamment pour cette raison que nous avons préféré l'observation sur le terrain à la mise en place de questionnaires auprès des visiteurs des parcs. Une autre contrainte, cette fois-ci d'ordre technique, s'est avérée très chronophage. Il s'agit de l'analyse de contenu des posts Facebook sur une longue période. En effet, pour l'instant, aucun outil technologique ne permet de remonter facilement la chronologie des posts. La machine arrive rapidement à saturation et oblige très souvent à faire et refaire dérouler les posts (quand il ne s'agit pas de repartir de zéro) pour enfin arriver aux premiers d'entre eux. Sachant que nous souhaitions remonter jusqu'en 2011 pour de nombreuses pages Facebook, le temps passé pour arriver à couvrir toutes ces années a été démesurément long.

2. La pensée de la « nature » : diversité culturelle et évolution

« *Mientras todos nos preparamos para su funeral, la naturaleza nunca ha sido más popular* » (Nouzeilles et al., 2002)[14]. S'il est vrai que le concept de nature alimente de nombreuses publications et que la thématique de la nature passionne alors - d'autant plus ? - que celle-ci est jugée en danger d'extinction, cette thématique, sous d'autres formes, n'en a pas moins questionné depuis des siècles bon nombre de penseurs et d'artistes (Huisman, Ribes, 1990 ; Besse, Roussel, 1997). Il est cependant possible d'identifier des paradigmes successifs et de grands courants de pensée dans l'évolution de ce concept - indissociable de l'interrogation sur les rapports homme/nature - , concept qui encore aujourd'hui n'est pas stabilisé. Dans ce domaine, la religion n'est pas en reste et le Coran, comme d'autres livres sacrés a contribué à alimenter les représentations de la nature, en particulier à travers ses évocations du paradis et de son opposé, l'enfer.

---

[14] « Alors que nous nous préparons tous pour ses funérailles, la nature n'a jamais été aussi populaire » (trad. A. Guillaumet).

2 - a. Les images paradisiaques et infernales de la nature dans le Coran[15]

Inspirées par les représentations du monde et de l'univers depuis la péninsule arabique du VII^{ème} siècle et par les influences des autres mythes des pays voisins, le Coran, que nous abordons ici en tant que source fondamentale des représentations du monde en pays musulman, recèle de nombreuses images et descriptions de la nature, à la fois celle de l'ici-bas et celle de l'au-delà (Toëlle, 2005, Chebel, 1995). Dans le Coran, Dieu est à l'origine de la nature, une nature d'ailleurs le plus souvent envisagée comme une bonté de dieu, un don, une terre qui apporte aux hommes de quoi subvenir à leurs besoins s'ils savent s'occuper d'elle (Berque, 1993). C'est une vision très productiviste de la nature qui domine, une vision agricole. De nombreux passages du Coran parlent de récoltes, de bétail, de jardins, de vergers, de plantes, de champs verdoyants, de grains, d'épis, de palmiers, de vignobles, d'oliviers, de grenadiers, des fruits, de volaille, de bête[16]… Le Coran recèle également une grande diversité faunistique, floristique, et géologique avec des préférences pour certaines thématiques naturelles comme **l'arbre** (L'olivier et le palmier sont très présents et l'arbre symbolise « *La faculté cognitive et intellectuelle, la magnificence et transcendance et la bonté divine* », et le palmier, « *La grandeur de la création* » (Chebel, 1995)), **les fleuves** (60 versets consacrés aux cours d'eau, fleuves, ruisseaux et sources sont recensés par Chebel, (ibid.)), **la montagne** (Son image est ambivalente. Elle est à la fois un repère spatial qui sert à borner l'univers[17], elle peut être luxuriante et accueillante mais également figée comme un obstacle que dieu réduit alors en poudre (Chebel, ibid.)), **les oiseaux** (Ils incarnent la puissance divine ainsi que l'immortalité de l'âme. Les espèces les plus « *saintes* » selon Chebel : la cigogne, la huppe, le rossignol, l'hirondelle, la tourterelle, le pigeon sauvage), et **les jardins** assimilés au paradis, sur lesquels nous reviendrons. Des thématiques qui ont été ensuite reprises dans la poésie, la calligraphie, la peinture, la céramique et sont devenues des représentations de l'islam (cf. Partie 1B1). Tout comme la terre et les récoltes sont une bonté de dieu, en opposition, les catastrophes naturelles comme les sécheresses ou les inondations sont des messages de dieu envoyés aux musulmans pour les punir de leurs mauvais comportements vis-à-vis des principes divins et un message envoyé aux mécréants. Dieu a offert une terre ordonnée que les musulmans doivent s'appliquer à maintenir dans l'ordre voulu par lui. C'est ainsi que les musulmans ne divinisent pas la nature mais l'apprécient car c'est une création de dieu[18]. Parallèlement à l'ici-bas, la terre où vivent les musulmans, le Coran fait aussi la description d'un au-delà où se trouvent le paradis et l'enfer. Ces deux mondes antagonistes se distinguent notamment par les représentations qui sont faites de la nature, luxuriante et prolifique au paradis, stérile et délétère en enfer, et opposent l'eau, créatrice de vie au feu destructeur (Toëlle, 1999).

---

[15] En marge des représentations de la nature dans le Coran, il est intéressant de constater l'émergence de nouveaux courants dits « éco-religeux », « éco-islam », « éco-spririituel » qui montrent le caractère écologique des textes sacrés. C'est pour Taleb (2010), « *L'écologisation du religieux et la spiritualisation de l'écologie* ».

[16] Des termes issus d'une sélection de versets du Coran que le Mufti de la République nous avaient sélectionnés quand nous lui avions posé la question de l'image de la nature dans le Coran, (entretien conduit le 9/11/2016).

[17] « *N'avons-nous pas fait de la terre une couche et des montagnes des pieux* », (78, 6-7). Pour Boukhraa, (2010), c'est à l'image de la tente des bédouins : les pieux qui ancrent leur tente sont à l'image des montagne qui ancrent la terre (plate) et la toile tendue de la tente sur leur tête à l'image de la voute céleste.

[18] Al Bath Al'ILmi, 1999

Illustration n° 4 : Exemples de description du paradis et de l'enfer tirés du Coran

- L'image du paradis irrigué par quatre fleuves : « *Voici la description du jardin promis à ceux qui craignent Dieu. Il y aura là des fleuves dont l'eau est incorruptible, des fleuves de lait au goût inaltérable, des fleuves de vin, délices pour ceux qui en boivent, des fleuves de miel purifié. Ils y trouveront toutes sortes de fruits et le pardon de leur seigneur…* », (XLVII, 15)

- L'image du paradis, comme un lieu de repos : « *Ceux qui craignent dieu demeureront dans un paisible lieu de séjour, au milieu des jardins et des sources.* », (XLIV, 51-55)

- L'enfer est décrit selon les versets comme : « *une prison souterraine, un abîme ténébreux très profond, un fossé rempli de feu ardent dans lequel les impies sont encerclés de toutes parts dans ses couches et ses couvertures de feu* », (Denkha, 2012).

- Toëlle (2005), en se référant aux premières versions du Coran décrit l'enfer comme un « *cauchemar d'un monde éternellement mourant, un monde à jamais décrépi, un monde figé dans sa phase terminative* ».

Le paradis est à l'image d'un vaste jardin, « *aussi vaste que les cieux et la terre* » qui surplombe l'enfer, où coulent de nombreuses rivières, où abondent les sources qui irriguent une végétation luxuriante et bien verte (Denkha, 2012). La végétation du paradis se compose d'espèces fruitières et odorantes. On trouve régulièrement cités le lotus jujubier, le grenadier, le palmier-dattier, la vigne, l'acacia à gomme. Des végétaux qui apportent de l'ombre et participent à un climat agréable et tempéré. A l'opposé, l'enfer est décrit de manière effrayante et compte peu de descriptifs de la nature. Elle se limite à un arbre qui pousse au milieu des flammes, à un arbuste plein d'épines et dont les fruits amers font dépérir les chameaux et à une source d'eau bouillante fétide (Toëlle, 2005). Quant au seul et unique arbre qui pousse, c'est le Zaqqum, un arbre du Yémen décrit dans le Coran comme « *un arbre épineux donnant des fruits amers brûlants l'estomac, ayant la forme de la tête du diable, que les damnés sont voués à manger pour accentuer leurs souffrances* » (Chebel, 1995). Ces quelques éléments de nature ne sont en aucun cas décrits comme des éléments positifs, vecteurs de vie mais bien comme des éléments infernaux associés au feu et à la mort. Ils sont les éléments de décor, associés au feu et à la puanteur, du séjour des damnés.

2 - b. Le concept de nature, un concept « instable » et polysémique

Qu'elle soit une création ou une incarnation divine, ou un système de lois scientifiques fondamentales, la nature a depuis des siècles fait l'objet d'approches très variées, aussi bien chez les philosophes et les savants que chez les écrivains ou les artistes. Cette diversité conduit Latour (2014) à regarder le concept de nature comme insaisissable et instable, et le philosophe, Burbage (1998) à considérer qu'il n'existe pas de « *philosophie de la nature* » mais plutôt « *un ensemble de questions philosophiques sur cette thématique* ». Il est donc impossible de définir un concept unique de la nature mais plutôt de proposer quelques points de repère pour donner un aperçu des différentes conceptions de la nature qui ont jalonné les siècles et traversé les différents courants de pensée. Chez les philosophes, Burbage (ibid.) souligne que la Renaissance (XV^{ème}-XVII^{ème} siècle) a permis une ouverture à la pluralité de pensée, en rupture avec une pensée médiévale n'envisageant le monde que selon le prisme du divin, et considérant que nature et dieu ne

font qu'un. Ce qui cependant ne signifie pas que l'approche divine ait été complètement abandonnée car chez Spinoza (XVIIème siècle) et Rousseau (XVIIIème siècle), les analogies entre la nature et dieu sont encore présentes. Chez Spinoza, l'amalgame est fait entre la nature et dieu. C'est une vision panthéiste des relations entre l'homme et la nature qu'il résume ainsi : « *Dominer la nature n'a aucun sens puisque nous en faisons partie mais lui obéir est tout aussi absurde pour les mêmes raisons* » (Ramond, 1991). Cette approche a fortement influencé les auteurs du courant du naturalisme (XIXème siècle). Une approche que ne partage pas Descartes (XVIIème siècle) pour qui la nature est un objet d'étude scientifique, opérant ainsi une distinction entre homme et nature même s'il ne nie pas à la seconde une dimension divine. Pour Descartes, les hommes doivent « *se rendre comme maîtres et possesseurs de la nature* » (Ramond, 1991). Chez Rousseau qui évoque un « *sentiment de nature* », et invite à « *pratiquer la nature pour en ressentir la beauté, la grandeur et l'existence* », (ibid.), la nature est encore à l'image de Dieu. Elle s'organise de la même façon que l'ordre instauré par dieu (Palayret, 1991). Dans ses écrits, c'est notamment la campagne qui incarne le mieux la nature et a sa préférence en opposition aux désagréments des villes. Pour Adam (1954), c'est donc Rousseau et son « sentiment de nature »[19] qui serait à l'origine du courant romantique (XIXème siècle) où le divin est par ailleurs encore très présent. Des approches auxquelles s'oppose Nietzsche (XIXème siècle), qui « dédivinise » la nature (Burbage, 1998). Pour lui, le chaos est la règle, donc la nature ne peut être un grand ensemble ordonné (par dieu).

Si la Renaissance a permis l'émergence de nouvelles approches vis-à-vis de la nature, la révolution industrielle commencée au XIXème siècle a également engendré d'autres courants de pensée, notamment en réaction à cette mutation de la société post-industrielle qui aurait provoqué une rupture irrévocable entre l'homme et la nature. Toutefois, selon Burbage (1998), certains philosophes contemporains remettent en question cette cassure invoquant que de tout temps, les sociétés se sont construites en contraignant la nature. Parallèlement, les sociétés issues des pays industrialisés revendiquent aujourd'hui la défense et la protection d'une « belle nature » après avoir usé et abusé de ses ressources naturelles et sans se soucier de ses équilibres. Elles imposent alors leur conception de la nature et des relations entre l'homme et la nature à tous les autres pays industrialisés ou non. La nature est alors associée à la vie et une nature polluée ne peut ainsi plus offrir la vie. Dans une forme de renversement des conceptions héritées de la Renaissance, on retrouve ici selon Pichot (1991), l'idée du paradis perdu d'avant le « péché originel » de la pensée et de la technique.

Quoique chronologique, ce rapide aperçu ne prétend en rien à la moindre exhaustivité. Il permet simplement de souligner combien la pensée de la nature est indissociable de celle de la place de l'homme par rapport au sacré et par rapport au monde dans lequel il vit, voire à son pouvoir de transformation du monde. Le concept de nature apparaît particulièrement plastique, la nature pouvant être aussi bien assimilée à un vaste réservoir de ressources mis à la disposition de l'homme et de sa technique, qu'à une entité dont dépend la survie de l'humanité, ce qui impose de la protéger, ou encore un objet de contemplation doté d'une valeur propre, source de fascination par sa beauté et la sérénité qui se dégage de la coexistence de ses différents règnes, animal, végétal et minéral (Burbage, 1998). Chez les écrivains, pour certains eux-mêmes philosophes et pour d'autres sensibles aux pensées philosophiques, on constate une porosité entre ces univers et une transcription des approches philosophiques de la nature dans la littérature. C'est le cas nous l'avons vu pour le romantisme (Hugo, Lamartine par exemple) et le naturalisme (Zola, Maupassant par exemple) mais aussi chez Jules Verne, chez qui on trouve aussi bien de puissantes descriptions de l'incroyable diversité de la nature, que des

[19] Zink, (2003) considère que le « sentiment de nature » et la notion de « belle nature » sont déjà présents dans la poésie du Moyen-Âge.

héros prométhéens qui tentent de dompter ses contraintes grâce à des inventions géniales (le Nautilus…). Au XXème siècle, la nature a encore inspiré les auteurs en tant que marqueur identitaire, nationaliste et conservateur chez Barrès (La symbolique du platane dans « *Les déracinés* », (1897) en est un exemple (Zard, 2009) et « *Colette Baudoche* », (1909) un autre roman où Barrès fait des paysages lorrains une composante de l'identité nationale française (Brossat, 2013)), une nature sensuelle chez Colette (avec la description d'une nature idéalisée, une nature campagnarde esthétisée (Heidari, 2012)), divine chez Claudel (le poète chrétien), ou intimement liée à l'homme chez Giono, (romancier du terroir chez lequel « *les personnages ne font qu'un avec la nature, dont ils sont avant tout l'émanation* » (Aurégon, 1991)).
Les recherches des anthropologues, en particulier Descola (2005), sont enfin venues démontrer que l'opposition entre homme et culture est propre aux sociétés occidentales. En Asie et Amérique du nord et du sud, il existe des peuples qui considèrent que l'homme et le « non-humain » participent d'un même ensemble, l'un complémentaire à l'autre, l'un le prolongement de l'autre, l'un servant l'autre, l'un réciproque à l'autre. Pour lui, une hypothèse serait que les peuples qu'il a étudiés dans le monde entier « *n'auraient en quelque sorte pas pu se dissocier de la nature* ». Pour Renard (2012), aujourd'hui la nature et la société sont en « *symbiose* » et il existe désormais une « *hybridité* » entre le biologique et le social (Glon, Hinnewinkel, 2009). Latour (2014), définit ainsi en se rapportant aux « *Blancs* » (les Occidentaux), cinq catégories de relation homme-nature qui démontrent la multiplicité des approches et des conceptions de la nature : « *L'arrachement ou l'ignorance mutuelle entre l'homme et la nature, la conquête de l'un sur l'autre via soit la naturalisation soit la socialisation, le miroir (totémisme et animisme), la dialectique (l'homme chez la nature et la nature chez l'homme), le rapport de force (l'homme devient dangereux pour la nature)* ». Des approches qui pour Dérioz (2015), ne sont pas forcément linéaires mais s'inscrivent dans le temps et dans l'espace de manière certainement plutôt composites, « *superposées, articulées, hybridées plutôt que supplantées* ».

2 - c. Les différents paradigmes de la protection de la nature en Occident

Nourris de ces différentes approches de la nature au fil des siècles, la société et le politique se sont engagés à partir du XIXème siècle dans une relation de protection vis-à-vis de la nature, pour laquelle peuvent être repérées plusieurs périodes qui se distinguent les unes aux autres par rapport à la manière dont s'envisagent les relations entre l'homme et la nature, influencées par les représentations sociales de la nature (Depraz, 2014). On parle ainsi de paradigmes environnementaux. Pour Depraz (ibid.), ces paradigmes auraient traversé toutes les sociétés développées depuis le milieu du XIXème siècle. Selon lui, on peut définir trois paradigmes : le naturaliste sensible, le radical et l'intégrateur. Le paradigme sensible s'établit sur la dimension à la fois romantique, sensible, transcendante, identitaire et anthropocentrée de la nature et a conduit à la création des premières mesures de protection d'un certain type de nature comme les grands parcs nationaux (Yellowstone, USA, 1872) ou en France, en 1853, avec la protection de la forêt de Fontainebleau, à l'instigation des peintres de l'école de Barbizon (Héritier, 2007). Ceux-ci incarnaient alors la fascination de l'homme pour une nature extraordinaire, monumentale, source d'inspiration qu'il fallait protéger pour constater cette grandeur mais aussi « parquer » pour bien affirmer que l'homme avait su la dominer (Depraz, 2009).
Le paradigme radical, qui se développe après la seconde guerre mondiale et les ravages des combats, conduit plutôt à protéger la nature des méfaits de l'homme, en l'excluant et en lui en interdisant l'accès. Il correspond à une quête de la pureté originelle et à une lutte de réparation du « péché originel » de la transformation de la nature par la technique, c'est-à-dire à une approche biocentrée de la nature. Les décisions pour établir des

espaces protégés sont alors arbitraires et autoritaires. Les premières politiques écologistes se retrouvent ainsi légitimées car affichées sur un territoire (Depraz, 2014). De ce paradigme radical sont nées les réserves intégrales et de grandes organisations internationales de protection de la nature comme l'UICN (1948) et le WWF (1961).
Le troisième paradigme, dit intégrateur apparait à partir des années 1980. Il se développe alors que l'approche excluant l'homme de la nature génère de nombreux conflits autour des parcs nationaux et finalement se révèle souvent inefficace, ne participant pas pleinement à la protection de la nature bien au contraire. Avec ce nouveau paradigme, c'est en fait la gouvernance de la protection qui est remise en cause, au bénéfice d'une approche plus collégiale, à la fois écologique et sociale des espaces protégés. Une évolution qui se trouve fortement influencée par l'émergence de la notion de développement durable. Le tournant se situe en 1972, avec la Conférence de Stockholm, première conférence mondiale pour l'environnement et la création du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) qui ancre ce nouveau paradigme où l'homme et la nature s'inscrivent dans une même logique pour la survie des territoires et donc leur développement. C'est aussi l'époque de la parution du rapport Bruntland (1987) et la conférence de Rio de 1992 où les États considèrent que la protection de la nature s'intègre dans une vision plus globale de développement durable. Pour Héritier (2009), toutes les politiques de protection de la nature seraient également dominées par l'angoisse de la disparition de l'humanité. La volonté de protéger la nature et avant tout les ressources serait depuis le XVII^{ème} siècle motivée par « *La peur du manque, la destruction des milieux de vie la disparition de certaines espèces et finalement celle de l'homme* ».

B. Approche croisée des représentations sociales de la nature en Tunisie : l'influence de registres culturels différents ?

Pour tenter de comprendre la place de la nature dans la société tunisienne post-révolution, nous avons émis l'hypothèse que différents éléments culturels à la croisée d'événements historiques, sociaux, artistiques, économiques, composants une sorte de « *fond commun* »[20] de la société tunisienne pourraient influencer les relations, les interactions, et les pratiques actuelles des Tunisiens avec la nature (l'objet des parties 2 et 3 de notre thèse). Aussi, dans un premier temps, nous avons identifié certains des éléments qui nous ont paru être des marqueurs, des témoins capables de nous donner des indications sur ces influences. Ces marqueurs, choisis suite à un travail d'observation sur le terrain, se révèlent être des éléments saillants des représentations de la nature dans la société tunisienne qu'elles soient physiques, matérielles ou induites par des politiques ou des pratiques. Quand on parle de nature en Tunisie, quand on interviewe des Tunisiens sur la nature, quand on s'immerge dans le pays, plusieurs images évoquées sont récurrentes. Nous avons choisi de sélectionner celles qui nous paraissaient parmi les plus pertinentes dans la constitution d'un « *fond commun* », soit par leur pérennité dans le temps, soit par leur implication dans la constitution de la société actuelle ou par leur lien avec de profondes mutations ou orientations intervenues dans le pays récemment. Après leur identification, nous avons cherché à vérifier et à comprendre comment justement ces images pouvaient être spécifiques à la société tunisienne en nous intéressant notamment à leurs racines et à leur évolution, et de comprendre quelles images pouvaient ainsi être intégrées au « *fond commun* » culturel des Tunisiens d'aujourd'hui. Nous avons choisi d'organiser ces images en trois catégories. Tout d'abord, celle consacrée aux représentations issues de l'organisation traditionnelle des espaces de vie ou comment les

[20] Expression utilisée par Olga Malakhova en 2014 lors d'un colloque sur le centenaire du voyage à Tunis de Klee, Macke et Moilliet.

rapports entre nature et espaces de vie ont pu conditionner des images de la nature. Une deuxième catégorie où nous nous intéressons aux images de la nature véhiculées pendant la période de la colonisation que ce soit au niveau des politiques agricoles menées par l'administration coloniale que du développement du tourisme ou des apports artistiques. Et une dernière catégorie où ce sont les influences de la coopération internationale qui sont abordées et en particulier celle menée en matière de protection et de valorisation de la nature et quelles images de la nature elles ont pu induire.

1 - Le rapport aux grandes figures de la nature dans l'organisation traditionnelle des espaces de vie

La question qui est posée ici est celle de la relation réciproque qui s'établit au quotidien entre la manière dont les espaces de vie ont été aménagés et pratiqués, et l'imaginaire que les sociétés successives ont développé à leur endroit, tout particulièrement quant à la place dévolue à la « nature », sous quelque forme qu'elle puisse être envisagée. Il s'agit aussi d'interroger le passé, les époques successives, d'une part pour mettre en évidence les principales inflexions historiques dans cette relation à la nature – tant matérielle qu'idéelle –, et d'autre part pour tenter d'évaluer le degré de rémanence de ces héritages dans le rapport de la société tunisienne contemporaine à sa nature. Préalablement, il faut définir ce que nous entendons par « espace de vie ». Pour N. Robette (2012), les espaces de vie sont *« un ensemble de lieux avec lesquels l'individu est en rapport »,* c'est-à-dire les différents lieux avec lesquels les individus entretiennent des rapports ou des interactions spécifiques. C'est donc une infinité de lieux et d'espaces de vie qui peut être identifiée. Toutefois, il est possible de les regrouper en catégories selon leur vocation principale comme par exemple le travail, les loisirs, ou la famille/intime (Frémont, 1976). Parallèlement aux espaces de vie, N. Robette (2012) revient sur le concept d'« espace vécu » qui est apparu dans les années 1960-1970 et qui a été approfondi en France notamment par les travaux de A. Frémont (1974) et J. Chevalier (1976). A travers cette notion, on considère que l'espace de vie n'est plus essentiellement « objectif » mais surtout « *perçu* », « *ressenti* » et « *chargé de valeurs par les hommes* » (Chevalier, 1976, Frémont 1974). Un espace de vie qui se définit par la perception que les individus ont de lui et de ce qu'il représente à leurs yeux (Frémont, 2010). On s'intéresse donc avec ce concept d' « espace vécu » aux représentations des utilisateurs/habitants de ces espaces. C'est en s'inspirant de ces deux notions « espace de vie » et « espace vécu » que nous aborderons l'étude de trois espaces de vie différents. Le premier est celui dédié au travail où la nature est un facteur essentiel. Pour illustrer ce type d'espace, nous avons fait le choix des oasis car c'est à la fois un espace particulièrement riche en représentations (Battesti, Puig, 1999) et un espace de travail ancestral, ayant traversé les siècles et subi de nombreuses mutations jusqu'à la création d'une « Tunisie moderne »[21] et encore aujourd'hui. Le second espace choisi nous permet de faire la liaison entre un espace dédié au travail (celui des oasis) et un espace qui tient de l'intime. Un espace qui est un « entre deux », un espace à la fois de travail et d'intimité (un espace de vie dédié à la famille), et un espace de vie qui oscille entre intérieur et extérieur. Cet espace complexe, aux origines anciennes et tout aussi riche au plan de l'imaginaire est celui du jardin. Le jardin comme faisant partie d'un ensemble architectural (Almagro, 2016) à la différence de celui qu'évoque Battesti (2002) quand il parle des palmeraies oasiennes et des « jardins

[21] On attribue souvent à Habib Bourguiba d'être le créateur de la Tunisie moderne pendant la période où il a été Président de la Tunisie (1957-1987) et qu'il a ouvert la voie de la démocratisation dans son pays et participé à sa (re)construction pour faire entrer la Tunisie dans une nouvelle ère économique, sociale et culturelle.

vivriers ». Le troisième et dernier espace de vie que nous avons choisi est celui réservé à l'espace de vie intime, celui de la maison et plus précisément de la décoration. Nous nous intéresserons particulièrement à des éléments de décoration qui ont l'avantage d'avoir perduré pendant des siècles et qui sont à ce titre des marqueurs temporels fondamentaux. Ce sont notamment les mosaïques et les céramiques qui ont pendant des siècles et encore aujourd'hui été utilisées comme mode de décoration dans certaines habitations en Tunisie (Fantar, 2009 ; Yacoub, 2016).

1 - a. Les oasis, des espaces « naturels » de travail et des sources d'imaginaires

Les oasis tunisiennes sont en majorité localisées dans le sud du pays à la lisière du Sahara et de la frontière avec l'Algérie (pour ce qui concerne les oasis continentales). « *Écosystèmes exceptionnels* » (Pérennès, 1993), elles existent depuis des millénaires et même s'il est difficile de savoir précisément quand et comment elles se sont constituées (Battesti, 2002), elles sont des espaces de travail très directement conditionnés, des espaces sous contraintes (manque d'eau, soleil, aridité des sols, vent) mais qui ont pu grâce à l'intelligence des hommes se transformer en espace de travail et qui, au fil des générations, ont donné lieu directement ou indirectement à de nombreuses représentations de la nature (Battesti, Puig, 1999). A ce titre, elles constituent des terrains d'analyse pertinents pour explorer les rapports entre la nature et l'organisation d'un espace de vie et plus précisément d'un espace de vie dédié au travail.

I - Espace « naturel » de travail

L'eau est certainement l'élément le plus déterminant dans l'existence des oasis continentales même s'il n'est pas le seul[22]. En tout cas, c'est indubitablement l'élément naturel fondateur des oasis. Sans elle, les oasis comme espace de travail n'auraient pu exister et se développer. C'est donc grâce à l'eau et à ses sources que l'homme au fil des siècles a pu modeler des territoires désertiques et c'est la gestion de l'eau qui a piloté l'organisation de ces espaces. N'utilise-t-on pas le terme de « sociétés hydrauliques » ?
Pour H. Rouillé d'Orfeuil et G. Toutain (2016), « *Les premières oasis sont apparues il y a près de 6000 ans, en Mésopotamie ».* Au Maghreb et sur le territoire de la Tunisie actuelle, leur présence est attestée dès l'Antiquité et certaines sont identifiées comme postes avancés du *limes* saharien de l'Empire romain (Trousset, 1986). Si à cette époque, ces points d'eau (peut-on d'ores et déjà parler d'oasis ?) intégrés à la ligne de défense romaine et à un réseau d'approvisionnement en eau des troupeaux nomades constituaient déjà un noyau de vie, ils se seraient ensuite développés entre le VIII^{ème} et XIV^{ème} siècle pour devenir des lieux bénéficiant d'un système agraire propre et performant, et former ainsi des oasis, véritables espaces de labeur et de culture combinant une réelle maîtrise de l'eau (collecte, acheminement, partage…) et une grande capacité d'adaptation des cultures au milieu (Battesti, 2002, 2005 ; Trousset, 1986).
Si, au Maghreb, des oasis ont pu perdurer pendant des millénaires, c'est comme le précise P. Trousset (1986) grâce à la « pérennité des sources ». Pour A. et P. Baduel (1980), c'est la disponibilité en eau qui a effectivement conditionné l'aménagement social et spatio-économique des zones sahariennes et arides. C'est parce qu'une source ou un oued était présent à tel endroit avec un accès possible et un débit suffisant, que des populations ont pu s'implanter et créer une oasis dans des zones désertiques. Quant à la superficie des terres cultivées, elle était fonction du renouvellement et du débit de l'eau,

[22] V. Battesti (2002) précise que même si l'eau a favorisé le développement des oasis, ce n'est pas le seul facteur.

(Baduel, p.103). En 2015, 267 oasis sont répertoriées en Tunisie (dont 126 classées comme traditionnelles), qui couvrent au total 41 000 ha[23].

Illustration n° 5 : Carte de situation géographique des oasis de Tunisie (source : CDCGE 2016)

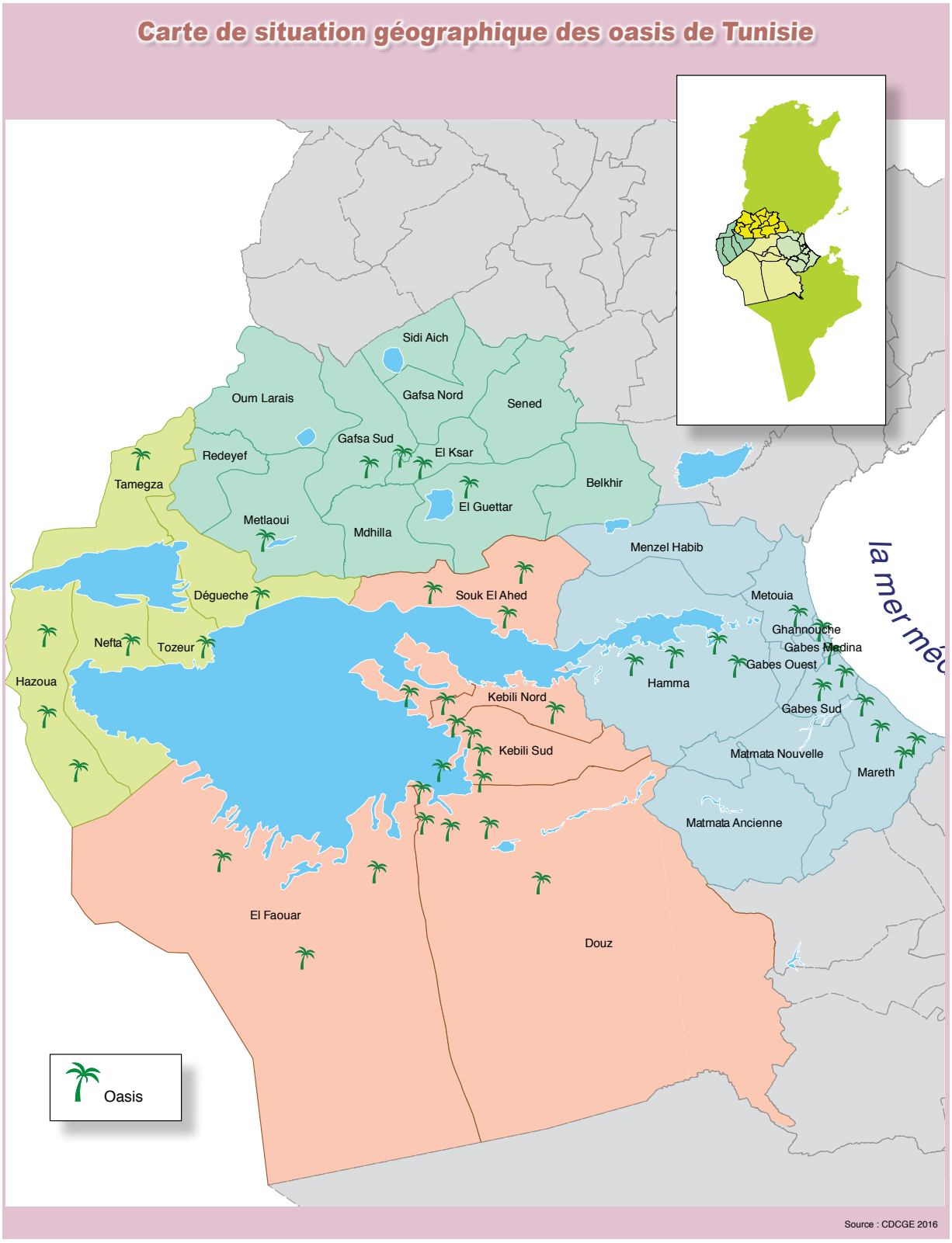

[23] Selon un rapport publié en 2015 par le Ministère de l'environnement tunisien

Cette carte répertorie toutes les oasis actuellement présentes en Tunisie. Outre les oasis localisées en bordure de la Méditerranée (appelées oasis littorales et principalement sur le Gouvernorat de Gabès), on constate que la plupart des oasis se situe à proximité des rives du Chott El Djérid, une région qui assure la transition entre la zone du Sahel et du Sahara. Des oasis anciennes et récentes qui produisent la quasi totalité des dattes exportées par la Tunisie.

Si l'eau a permis de modeler l'espace désertique avec le développement d'oasis, elle a aussi participé à la géométrie de ces espaces de travail et à leur organisation[24]. Des oasis aux formes allongées qui s'étirent en fonction de la position de la source et du relief comme l'oasis d'El Guettar (Gouvernorat de Gafsa), des oasis qui s'agglutinent pour former un corridor vert au milieu du Chott El Djérid, une presqu'île d'oasis, comme les oasis de Souk El Ahad (Gouvernorat de Kebili), des oasis plus vastes, plus compactes, regroupés autour de plusieurs cours d'eau comme les oasis de Tozeur, de Nefta (Gouvernorat de Tozeur) ou de Degache (Gouvernorat de Tozeur), et des oasis isolées, comme de simples points verts dans le désert dispersés au gré des sources comme les oasis de montagne de Chebika ou de Midès (Gouvernorat de Tozeur).
A l'intérieur de ces oasis, c'est encore l'eau qui influence leur géométrie en organisant les différents secteurs, les infrastructures et les cultures (Battesti et Puig, 1999). Car c'est en composant avec le débit et l'implantation des sources que les hommes ont organisé leur espace de travail en créant des parcelles, des cultures en étage, des techniques d'irrigation, de gestion de l'eau et finalement d'administration de l'eau. G. Bédoucha-Albergoni (1976) illustre parfaitement le rôle joué par l'eau comme « architecte d'intérieur » des oasis dans le portrait qu'elle fait de l'oasis d'El Anad (Aujourd'hui, Délégation de Kébili nord) et de sa communauté. Elle dépeint des espaces où l'inventivité des hommes a pu transformer un élément naturel en ressource. Les générations qui s'y sont succédées ont mis en place un maillage hydraulique complexe, précis, minutieux pour pouvoir cultiver des terres en plein milieu du désert, combiné à des techniques agronomiques adaptées aux contraintes du milieu. Pour P. Trousset (1986), c'est la disponibilité en eau qui a effectivement modelé ces espaces et en particulier les systèmes d'irrigation. Pour V. Battesti (2005), ces réseaux de canaux de toutes tailles sont à l'image du système sanguin du corps humain, ils permettent l'irrigation et le drainage des parcelles comme le sang apporte l'oxygène dans les cellules et évacue ensuite toutes les toxines.
Dans les oasis du sud tunisien, dont l'eau est principalement issue de sources (Baduel, 1980, p. 103), l'irrigation fonctionne le plus souvent grâce à un bassin qui recueille l'eau pour ensuite être distribuée. En amont de ce bassin, existait le plus souvent tout un système hydraulique permettant l'exhaure de l'eau et son acheminement via des foggaras, un ensemble de conduites souterraines inclinées, jalonnées par des puits (bouches d'aération et d'accès aux conduites) pour acheminer l'eau des sources jusqu'à un réservoir permettant ensuite la distribution de l'eau dans les oasis. Aujourd'hui, certains de ces dispositifs sont abandonnés soit à cause de l'épuisement de la source soit par manque d'entretien ou par la mise en place de forages. Dans l'oasis de Tozeur qui bénéficie des eaux d'un oued, c'est une autre technique, également ancestrale, qui est

[24] Il faut préciser ici que les oasis ne sont pas composées exclusivement d'espaces de travail. Sur ces espaces se trouvent aussi des espaces de vie. V. Battesti et N. Puig (1999) considèrent que les oasis sont aussi des espaces socio-culturels où en plus de travailler, on discute, on s'entraide, on se repose. *« Un espace de détente, de rêverie et de loisirs réservé aux hommes »* (Latiri, 2000). Toutefois dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de nous intéresser seulement à l'espace dédié au travail.

encore aujourd'hui utilisée : mise au point au XIII^{ème} siècle par Ibn Chabbat, elle a servi de modèle à la plupart des autres oasis du sud tunisien (ibid.) :

> *« Le principe est le suivant : on distingue deux niveaux dans l'aménagement. Au premier niveau, perpendiculairement au courant de l'oued, on place un tronc de palmier horizontal (ouvrage aujourd'hui en maçonnerie), ce tronc est creusé d'autant d'intervalles qu'on veut obtenir de divisions ; au niveau de la distribution secondaire, on pratique d'autres subdivisions très variables en nombre […] Ainsi ne varient point les grandes divisions de l'oued jusqu'à la vingt-et-unième partie du débit de l'oued, base même de la répartition de l'eau ».*
> *(Baduel, 1980)*

Illustration n° 6 : Oasis de Tozeur (© A. Guillaumet, février 2016)

Sur ces deux clichés pris à l'intérieur de l'oasis de Tozeur, on peut découvrir deux aspects de cet espace de travail, à la fois la présence de l'irrigation et de l'eau (sur le cliché de gauche) ainsi que le développement d'une végétation dense, variée et sur plusieurs étages.

Du côté des cultures, les oasis continentales traditionnelles tunisiennes, les plus anciennes, sont « spatialement » très organisées même si pour certains « visiteurs » elles peuvent paraître enchevêtrées et semblables à une forêt de palmiers[25] (Battesti, 2002). Outre le jalonnement procuré par les canaux d'irrigation et les cheminements qui servent de quadrillage au sol des oasis, l'espace « vertical » et donc celui des cultures obéit à une logique très structurée en fonction de l'eau et du milieu. L'espace vivrier de l'oasis est organisé en différentes strates, le plus souvent ce sont trois étages de cultures qui sont plantés ; chacun des étages « collaborant » avec les autres. L'étage le plus élevé composé de palmiers qui abritent l'étage intermédiaire des arbres fruitiers qui protègent l'étage inférieur dédié au maraîchage ou au fourrage ; étage qui lui, nourrit le sol et le protège pour que les deux étages supérieurs puissent en bénéficier.
Une organisation déjà en place dès l'Antiquité si on se réfère à Pline qui faisait le portrait de l'oasis de Gabès[26].

---

[25] Ce qui pourrait être vrai encore plus pour les nouvelles oasis qui ressemblent par certains côtés et notamment dans leur alignement au cordeau aux forêts « utilitaires » et « sanitaires » de bouleaux en Sologne.

[26] Même si cette oasis est littorale, on peut supposer que les oasis continentales s'organisaient de la même façon sauf certainement pour les types d'espèces cultivées.

> « *Là sous un immense palmier, pousse un olivier ; sous l'olivier, un figuier ; sous le figuier, un grenadier ; sous le grenadier, une vigne ; sous la vigne on sème le blé, puis les légumineuses, enfin des herbes potagères ; tout cela la même année, tout cela se nourrissant à l'ombre du voisin* »
> (Extrait d'un texte de Pline, cité par Trousset, 1986, Carpentier 2017)

Une organisation toujours d'actualité comme le décrit V. Battesti quand il aborde les jardins d'oasis comme des natures en construction :

> *« Dans les palmeraies d'oasis, c'est l'hortus, les espaces jardinés, qui combine classiquement dans l'organisation oasienne trois strates de cultures superposées : les palmiers, la strate dominante, qui ombragent la strate intermédiaire des arbres fruitiers (pêchers, abricotiers, grenadiers, bananiers, citronniers, orangers, figuiers, cerisiers, pommiers, etc.) ; ces arbres couvrent eux-mêmes les cultures basses en maraîchage (tomates, piments, blettes, carottes, menthe, aubergine, fève, ail, gombo, persil, navet, oignon, etc.), en céréales (blé, orge, maïs, petit mil, etc.) ou en fourrage (luzerne, sorgho, adventices). Ce système est propre à créer un microclimat particulier et favorable à l'agriculture en milieu désertique, intégrant le poids des contraintes naturelles : diminution de l'exposition au soleil, réduction du vent, augmentation de l'hygrométrie... C'est ce que l'on nomme couramment « l'effet oasis » qui crée une sorte de parenthèse efficace sur l'environnement immédiat. »*
> (Battesti, 2002)

II - Source d'imaginaires

Au plan matériel, l'organisation savante de cet espace de vie traduit la complexité de son aménagement et de sa gestion. Mais si les pratiques sont connues, il est plus compliqué de remonter jusqu'aux représentations mentales qui les sous-tendent. Quelles sont les principales représentations des oasis qui se sont élaborées au fil des siècles, et en quoi ont-elles participé à la constitution d'un imaginaire lié à la nature et aux rapports que les hommes entretiennent avec elle ? Quelles ont été les images transmises par les utilisateurs/habitants de ces espaces de travail, et sont-elles différentes de celles produites et consommées par les visiteurs de ces lieux ? V. Battesti (2002) insiste sur la place que les oasis occupent dans l'imaginaire en particulier européen, et s'interroge sur la diversité des représentations selon le « regardeur », en englobant dans ce terme emprunté au peintre Marcel Duchamp l'ensemble des acteurs qui « *prennent une part importante, volontaire ou non, dans l'évolution de ce milieu* ». Nous verrons pourtant qu'en dépit de leur différence de statut par rapport à l'oasis, il existe des convergences entre sociétés locales et touristes autour de certaines des représentations des oasis.

- Le Paradis sur terre

L'image de la nature attachée à cet espace de travail la plus ancrée dans l'imaginaire collectif des occidentaux mais pas seulement eux (Battesti, Puig, 1999, Latiri, 2000), celle qui a perduré pendant des siècles et qui est toujours d'actualité notamment dans les supports de promotion touristique est sans conteste celle d'une nature paradisiaque, luxuriante et apaisante. Une image que l'on retrouve sous la plume de Pline qui dès l'Antiquité fait de l'oasis de Gabès une description pour le moins idyllique et transmet l'image d'une terre agricole, généreuse, d'un espace merveilleux où tout pousserait avec prodigalité et avec une simplicité et une facilité incroyable comme si les oasis profitaient de la bonté divine et étaient en quelque sorte une représentation ici-bas des jardins de l'au-delà (cf. supra). D'ailleurs, A. Maurières (2016) suppose que les descriptions faites des oasis comme des « *Espaces de vie miraculeux, nés d'une source, ombrés et nourris par les palmiers, clôturés par les sables du désert* » ont certainement servi d'inspiration

pour tracer les contours des jardins du paradis dans les livres sacrés des principales religions monothéistes. Une image paradisiaque que J.D. Urbain relève aussi dans son étude sémiologique d'une campagne de promotion touristique réalisée en 1979-1980 par l'Office national du tourisme tunisien.

> *« Tout est pétrifié de soleil. Pourtant, il suffit d'un peu d'eau pour que jaillisse du désert assoiffé, la pénombre bleue d'une oasis peuplée d'oiseaux, de palmiers ivres de lumière et d'enfants rieurs. Nefta, Tozeur, Gabès... autant de frais refuges où dans un murmure de source limpide une petite fille vous offre du jus de palme».*
> (Extrait d'un support de promotion de l'ONTT, repris par JD. Urbain, 1980)

Dans cette description des oasis, qui en est une parmi tant d'autres identiques, on retrouve de nombreux éléments des jardins du paradis, l'eau qui jaillit comme une source de vie, les oiseaux (de paradis), les enfants que l'on pourrait assimiler à des anges, le palmier qui est selon M. Chebel (1995) l'arbre le plus sacré pour les musulmans et qui « *symbolise la grandeur de la création* », et le jus de palme qui pourrait être le lait ou le vin des fleuves du jardin d'Eden. Toutefois, même si les palmiers sont présents, l'identité agricole des oasis a disparu et avec elle la notion d'espace de travail. Comme si ces espaces de labeur n'étaient plus que des espaces naturels, sensuels, faits de bruits (« rieurs », « oiseaux », « murmure »), de couleurs (« bleue », « lumière »), d'eau (« jaillisse », « assoiffé », « source limpide ») et de plaisirs (« frais refuges », « jus de palme). Il s'agit là d'une vision « naturaliste » de l'oasis que relèvent également V. Battesti et N. Puig (1999).

Cette image pourrait sembler l'exclusivité des « visiteurs » anciens et des touristes actuels des oasis. Pourtant, J. Duvignaud dans son étude sur l'oasis de montagne de Chebika (1968), V. Battesti et N. Puig (1999) avec leurs études sur les oasis continentales anciennes ou L. Latiri (2000) avec son travail sur les représentations paysagères oasiennes présentent des images de « l'espace vécu », issues des sociétés rurales qui ont façonné ces espaces de travail, qui rappellent ces représentations et leur lien avec l'image du Paradis et du Créateur. Ainsi, quand J. Duvignaud recueille dans les années 1960 le témoignage des *Khammès*, les métayers des oasis, ce n'est pas forcément pour décrire une situation très enviable des oasis de montagne mais plutôt leur déclin et la fin d'un système agricole et social traditionnel. Toutefois, malgré une vie qui semble précaire et sans grand espoir d'amélioration, les *Khammès* comme Mohammed font souvent référence à la beauté, à la pureté de leur espace de travail et finalement au rôle que Dieu leur a confié vis-à-vis de cette terre. « *Dieu est le vrai propriétaire du sol et le Khammès est responsable de la terre devant Lui* » (p. 83), « *Parce que le Khammès aide tout ce qui doit naître à venir au jour et cela fait plaisir à Dieu* » (p. 83), voilà par exemple les deux conseils qui étaient donnés aux jeunes métayers par les plus anciens et que relève J. Duvignaud. La nature est alors représentée comme une « bonté divine » mais aussi comme une matière qu'il faut sans cesse aménager, domestiquer, et que seul le travail (manuel et masculin) peut faire fructifier. Il n'est pas question ici d'une description des jardins de paradis que feraient les *Khammès* mais bien de leur certitude de cultiver une terre issue de la bonté et de la volonté divine et d'être en lien direct avec Lui.

Plus récemment, L. Latiri a recueilli le témoignage de certains habitants ou travailleurs des oasis du Djérid et là encore le lien entre l'oasis et le paradis est évoqué. Les personnes interrogées utilisent pour évoquer l'oasis de Tozeur certains versets du Coran ou certains vers de poèmes qui font la description des jardins du paradis[27]. Là aussi, on constate un

[27] On constate la même chose, le même recours à des textes anciens qu'ils soient religieux ou issus d'anciennes chansons ou poèmes dans un rapport publié par le Ministère des Affaires locales et de l'environnement dans le cadre d'un projet de coopération sur la gestion durable des écosystèmes oasiens, 2015. www.oays.tn

lien fort entre les espaces de travail que sont les oasis et la persistance d'une image en lien avec les jardins du paradis, leur luxuriance, leur sérénité, leur beauté[28]. Cette image de l'oasis comme lieu paradisiaque ne serait donc pas l'apanage des « étrangers » comme le supposait V. Battesti ou même M. Côte (2002) quand il évoque les peintres et des écrivains du XIX^{ème} et leur vision « romantique » des oasis[29] mais bien une image partagée, une image collective voire universelle (hormis peut-être pour les peuples nomades du Sahara qui n'ont aucune attirance pour l'oasis mais pour le désert qui est pour eux un espace proche du divin, Duvignaud, 1968 ; Latiri, 2000).

- L'eau, le palmier et les dromadaires comme imaginaire des oasis

Dans la composition de cette image paradisiaque, l'eau tient une place particulière. Elle apparaît à la fois comme la source de vie indispensable à la création et au développement des oasis mais aussi comme un bien collectif à optimiser et à constamment surveiller et maîtriser. Elle a cette double image de source et de ressource, de bien naturel, « sauvage » (divin ?) et de matière première domestiquée. De nombreux travaux (Duvignaud, 1968 ; Bédoucha-Albergoni, 1976 ; Baduel, 1980 ; Trousset, 1986 ; Pérennès, 1993 ; Battesti, 2005) s'intéressent d'ailleurs en détail à toutes les composantes techniques, sociales, économiques liées à l'eau dans les oasis, et même si certains dont V. Battesti affirment que l'eau n'est certes pas la seule composante des oasis. Outre les recherches scientifiques menées sur les oasis qui s'intéressent à l'eau et en font leur thématique principale, les photographies et illustrations publiées sur des sites institutionnels tunisiens (ex. : Ministère du tourisme), marchands, touristiques (ex. easyvoyage, Routard) ou les réseaux sociaux (ex. : Instagram, Flickr, Youtube, Facebook), donnent à l'eau, qu'elle soit cascade, source, ruisseau, cuvette, canaux , … également une place privilégiée. Du manque naît la richesse et on comprend facilement les raisons pour lesquelles l'eau des oasis est autant mise en valeur et considérée comme un élément (naturel) à la fois si prisé, si mythifié et si pittoresque.

Illustration n° 7 : L'eau et les oasis, (captures d'écran, mars 2018)

n°1 : Photographies des oasis publiés sur le site de promotion touristique tunisien www.discovertunisia.com
n°2 : Plate-forme de commercialisation de voyages www.easyvoyage.com
n°3 et n°4 : Instagram et Youtube

Que ce soit sur les sites institutionnels, les sites marchands ou les sites de partage de photographies ou de vidéos, on constate que l'eau est fortement représentée pour illustrer les oasis tunisiennes, une composante de l'image qui accentue le contraste entre l'oasis accueillant et le « dehors », milieu désertique et aride.

---

[28] Toutefois on peut se demander si ces représentations correspondent à un « espace vécu » actuel, à un « espace sublimé » ancien ou à l'image que ces habitants aimeraient transmettre aux visiteurs aujourd'hui ou comme un signe de fierté, d'identité, d'appartenance.

[29] En réaction à ces représentations d'une nature paradisiaque issues des oasis, ce sont aussi construites des images du désert qui seraient « l'envers du décor » des oasis. S'opposent ainsi la luxuriance des oasis à l'aridité du désert, la fécondité à la stérilité, le vert des palmeraies au jaune des étendues de sable ou de cailloux, la maîtrise de la nature face au sauvage, la sécurité face au danger, la vie contre la mort, le Paradis aux portes de l'Enfer…

n°1

n°2

n°3

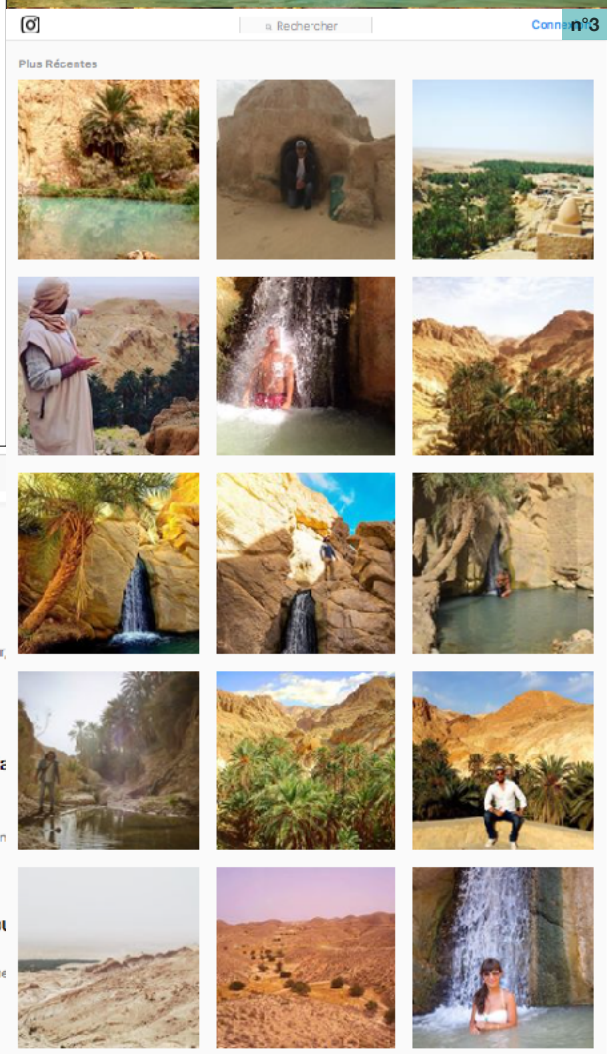

oasis de Chébika

Environ 2 880 résultats

OASIS DE CHEBIKA Y TAMERZA, TÚNEZ
Carretedigital • 15 k vues • Il y a 7 ans
Excursión en 4 x 4, partiendo de la localidad tunecina de Tozeur, **Chebika** y Tamerza.

Tozeur, Nefta and Chebika Oasis - True Tunisia 6)
Discover Tunisia • 47 k vues • Il y a 2 ans
0:59 : **Oasis** in **Chebika** 2:32 : The Corbeille (Basket). **Oasis** in discovering the famous Deglet nour
Sous-titres

Tunisia - The Canyon and Chebika Walking Tou
octavst • 567 vues • Il y a 1 an
Tunisia - The Canyon and **Chebika** Walking Tour Tamerza is the known as Ad Turres by the

Oasis de Chebika Tozeur
Tunisie Voyage et Loisir • 1,6 k vues • il y a 1 an
Chebika est une **oasis** de montagne située au sud de la Tunisie, plus précisément à l'ouest du gouvernorat de Tozeur Blog:www.tvl-

Oasis Chebika Tunisia تونس واحة الشبيكة
Morocco Travel Vlog • 216 vues • Il y a 3 mois
A visiter. Une très belle vue. Des couleurs vives, magnifiques. Une eau claire. On peut y voir des fossiles dans la roche. De beaux

n°4

Associé à l'eau, le palmier appartient également à l'imaginaire des oasis ; il se trouve très souvent convoqué pour représenter l'oasis comme si à lui seul il représentait l'ensemble de la couverture végétale de cet espace. Pour les habitants de l'oasis de Tozeur interrogés par L. Latiri (2000), il est effectivement considéré comme « *Élément central de l'oasis* ». Une prédominance qui s'est certainement amplifiée au fur et à mesure de la croissance de la production de dattes Deglet-Nour dans les oasis et de leur valeur marchande à l'exportation qui a quasiment quadruplé en 10 ans (465 millions de dinars pour la campagne 2015-2016, 246 000 tonnes de dattes récoltées dont plus des 2/3 en Deglet-Nour). La Tunisie est le premier exportateur mondial de dattes et 80% sont des Deglet-Nour[30]. Le palmier déjà considéré dans les versets du Coran comme le symbole de la prospérité et de la victoire de l'homme sur le néant apparaît ainsi comme le symbole d'un espace de travail mais est également suffisamment représentatif d'une région pour être utilisé comme icône dans les logos de plusieurs associations (cf. Illustration n° 8).

Illustration n° 8 : Le palmier comme emblème des oasis, exemples d'utilisation graphique

1 : Page de couverture d'un rapport du Ministère des Affaires locales et de l'environnement, 2015	**2 :** Logo de l'Association de développement de Tozeur	**4 :** Logo de l'Association des Jeunes de l'Oasis (Gabès)
	3 : Logo de l'Association « Tarmil » pour le développement (Gafsa)	**5 :** Logo de l'Association Formes et Couleurs Oasiennes (Gabès)

On retrouve le palmier seul comme les illustrations ci-dessus ou très souvent accompagné d'un dromadaire au grand dam des oasiens interrogés par L. Latiri (2000) qui considèrent que l'oasis dont le palmier est le digne représentant ne peut se confondre avec le Sahara dont le dromadaire est l'emblème. Pour eux, cet amalgame est lié au développement du tourisme et des images touristiques véhiculées qui ne sont pas le reflet de l'oasis (ou de l'image qu'ils en ont ou qu'ils souhaiteraient transmettre de l'oasis). Pour eux, *« Le dromadaire appartient au tourisme saharien et non oasien. Le dromadaire, c'est le désert*

[30] cf. Chiffres de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation de mars 2017

et les oasiens n'aiment pas le désert. Tout comme les nomades sédentarisés la plupart du temps contraints et forcés n'aiment pas l'oasis », (Latiri, 2000 ; Duvignaud, 2011).

Illustration n° 9 : Le palmier et le dromadaire

n° 1 : Page de couverture du guide touristique Lonely Planet sur la Tunisie, 2010
n° 2 : Photographie de couffins, www.DiscoverTunisia.com
n° 3 : Photographie de produits de la marque tunisienne Oken

n°1

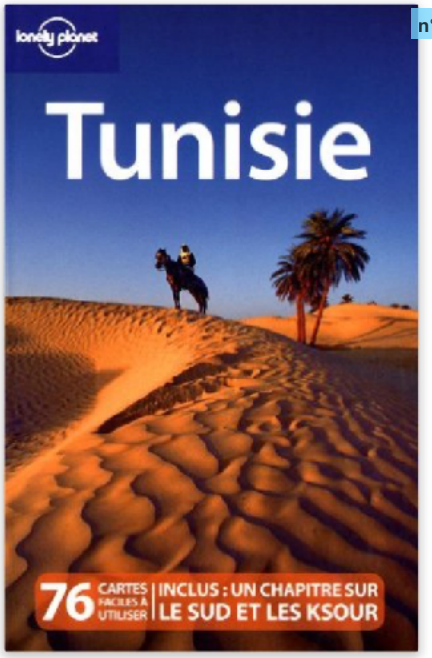

n°2

n°3

Le palmier associé au dromadaire, un grand classique de l'image touristique du sud de la Tunisie. Une image qui serait purement touristique et dans laquelle les habitants du sud qu'ils soient issus des oasis ou du désert ne se reconnaissent pas.

> *« Le palmier représente une société sédentaire dont les activités tournent autour de la vie de l'oasis. Le dromadaire représente une société nomade ou qui le fut, et dont les activités tournaient autour de l'élevage, et maintenant du tourisme »*
> (Latiri, 2000)

Il y a là une contradiction entre l'image vécue évoquée par les oasiens d'aujourd'hui et l'image touristique de l'oasis mais certainement pas la seule.

- Une image patrimoniale

Il semble qu'il y ait effectivement une seconde contradiction, entre l'oasis qui serait l'emblème d'une nature productrice, une nature inépuisable, une nature née de la bonté

« divine » et celle d'une nature qui serait patrimoniale, à protéger pour ne pas la voir disparaître (et non plus divine et protégée par Dieu ?). C'est en tout cas, cette image qui prévaut quand on lit les différents rapports et études commandités par les ministères de l'environnement ou de l'agriculture à propos des oasis ainsi que les nombreux travaux de recherche traitant des crises dans les sociétés oasiennes (Battesti, 2011, 2013, ; Carpentier, 2013). Les oasis tunisiennes y sont certes considérées comme des espaces de travail mais aussi comme des écosystèmes qui subissent de graves crises sociales, économiques, écologiques, des écosystèmes présentés comme fragiles et qu'il faudrait protéger des nombreuses pressions exercées par l'urbanisation des villes, des déficits en eau, des pollutions, du manque de main d'œuvre lié à la désaffection des jeunes pour les travaux agricoles et à l'immigration… Des oasis qui seraient des réserves de biodiversité à conserver à la fois pour des intérêts locaux (maintien des variétés végétales et animales propres), régionaux (rempart naturel à la désertification), nationaux (équilibre des territoires) voire mondiaux (lutte contre les changements climatiques). Les oasis tunisiennes au-delà de leur caractère productif seraient désormais l'emblème d'un patrimoine naturel national et international. D'ailleurs l'oasis de Gabès n'est-elle pas inscrite sur la liste indicative tunisienne du patrimoine mondial ?

Les oasis tunisiennes sont des espaces de travail ancestraux qui ont été modelés et qui ont dû composer avec la nature pour se développer et prospérer. Ce sont les hommes qui ont rendu possible une culture en milieu aride et qui ont élaboré un écosystème riche aux techniques adaptées. C'est certainement cette complexité, cette pérennité et cette réciprocité et complémentarité de l'homme avec la nature qui ont engendré de si nombreuses représentations collectives de l'oasis (pour certaines partagées par tous, habitants et étrangers, anciens et modernes) comme l'image du paradis sur terre ou l'eau comme source de vie et qui ont également imposé certains éléments des oasis comme des emblèmes d'une région, d'un pays comme l'est le palmier. Ce sont certainement également ces représentations collectives, durables qui ont participé à l'émergence d'une nouvelle image de ces espaces de travail comme un patrimoine naturel de l'humanité.
Un imaginaire des oasis très proche de celui des jardins.

1 - b. Les jardins, une nature domestiquée et un espace mythifié

L'évocation du mot « jardin » engendre pour la plupart des Français, Européens, Tunisiens mais très certainement aussi pour les habitants des quatre coins du monde un nombre incommensurable d'images. Le jardin est en effet le réceptacle et/ou le vecteur de nombreuses représentations (Ribouillault, 2010 ; Gillot, 2006). Image de la nature, du cosmos, allégorie, symbole, « hétérotopie »[31], de nombreux chercheurs qu'ils soient philosophes, historiens, géographes, sociologues, économistes ou bien paysagistes, jardiniers, ingénieurs horticoles, poètes se sont intéressés et s'intéressent au jardin et à ses représentations. Le jardin est un objet d'étude pertinent pour mieux cerner la place de la nature dans la société. C'est ce qu'affirme G. Gillot (ibid.) quand elle écrit que le jardin est « *Un espace de vie qui fait et qui dit les sociétés* ». C'est pourquoi nous nous intéressons ici à ces espaces de vie que sont les jardins et à leur double dimension qui conjugue naturel car faisant appel à des composantes de la nature (l'eau, l'air, la terre, le végétal) et culturel (façonné par l'homme, par son temps, par ses convictions). Nous nous intéressons à la manière dont les interactions entre nature et culture ont pu modeler les

[31] La Cité de l'architecture et du patrimoine a mis en ligne certaines conférences de chercheurs et de spécialistes des jardins dont celles de Denis Ribouillault, historien de l'art ou Philippe Nys, philosophe où tous les deux reprennent le concept défini par Michel Foucault, celui d'hétérotopie et qui s'appliquerait à définir les jardins.

représentations des jardins et donc de la nature mais aussi à sa réciproque, c'est-à-dire comment ces images ont pu influencer le modèle des jardins et quelles images et modèles ont pu perdurer dans la Tunisie contemporaine.

I - Mais un jardin, qu'est-ce que c'est ? Différents mots pour un concept

En Français, et si on se réfère au Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (www.cnrtl.fr), le mot « jardin » apparaît dans le deuxième quart du XII^{ème} siècle comme un « t*errain, généralement clos, où l'on cultive des végétaux utiles ou d'agrément* ». Il trouve ses origines dans le terme gallo-romain recensé au IX^{ème} siècle, « *hortus gardinus* » pour « *jardin entouré d'une clôture* » et du mot francique « *gart* ». Le jardin se définit alors autour de quatre idées. Tout d'abord, comme un espace privatif, mis à l'écart (ou protégé) par une clôture ; un espace où la nature est domestiquée soit dans un intérêt vivrier, agricole ou esthétique ; un espace essentiellement végétal ; et un espace en soi dont l'existence remonterait au Moyen-âge dans une période que certains historiens qualifient de « Renaissance », de « renouveau culturel », (Haskins, Le Goff, Verger[32]). C'est à partir du XVIII^{ème} siècle que le mot jardin se retrouve enrichi de différentes extensions : « jardin botanique », recensé en 1732, « jardin anglais » en 1771, « jardin français » en 1814, « jardin d'hiver » en 1866… On constate qu'à partir du XVIII^{ème} siècle, le concept de jardin s'étoffe ce qui indique sans conteste une évolution de sa place dans la société. Une société qui accorde de plus en plus de place à ces espaces dont les vocations se multiplient. On note par ailleurs que c'est la vocation esthétique des jardins qui s'affirme et se développe le plus à cette époque avec la mise en place de différents modèles de jardin, d'agencement, d'architecture et par conséquent une influence indéniable sur les représentations de la nature et sur l'émergence de nouvelles images.
En Arabe classique, le mot jardin semble dans de nombreux travaux être beaucoup plus riche et complexe (Al Faiz, 2010 ; Battesti, 2005). Pour M. Al Faiz, il existerait au Maroc pas moins de dix mots différents pour évoquer le jardin. Des mots dont l'origine serait Perse, Berbère ou Arabe. Des mots qui définissent les jardins comme par exemple de grandes étendues, « *Bouhayra* » qui signifie « petite mer » ou comme un enclos odorant, « *Boustan* » (Al Faiz, 2010). Dans les jardins oasiens du Djérid, V. Battesti (2005) souligne que des termes très spécifiques sont utilisés pour désigner différentes sortes de jardin, celui qui est ancien, celui qui est récent, celui que l'on retrouve dans les cours des maisons et qui est plus vivrier, le beau jardin qui a beaucoup d'eau… Dans le Coran, le jardin a également une place importante. Il sert souvent à désigner le Paradis en utilisant soit le mot « R*awda* » pour un jardin naturel[33] ou « *Janna* » pour un jardin culturel[34], (Toëlle, 1999). V. Battesti (2005), confirme que « *Janna* » est souvent utilisé dans le Maghreb comme mot générique pour désigner le Paradis mais aussi un jardin de fleurs et même un jardin public. Cette multitude de termes pour désigner le jardin en langue arabe et dans les dialectes du Maghreb (et surement aussi ceux du Mashreq) et la juxtaposition de leurs origines, nous confirment que le concept de jardin s'est construit par l'agglomération de savoirs et de connaissances issus de plusieurs civilisations, et que les sociétés depuis l'Égypte pharaonique lui ont porté un intérêt sans cesse renouvelé.

---

[32] Médiévistes américains et français de la fin du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} siècle.

[33] « *Rawda* » qui signifie en Arabe classique « *Cimetière* » a donné le mot « *Riyad* » qui désigne une cour jardinée au centre d'une maison, d'un palais, (Al Fais, 2010)

[34] Heidi Toëlle entend pas jardin « culturel », un espace entouré d'une clôture, avec de la vigne et des arbres dont des palmiers.

II - Le premier jardin, des origines persanes

Chaque civilisation a apporté au jardin ses inventions hydrauliques, ses connaissances botaniques, ses goûts esthétiques… ce qui lui a certainement permis d'évoluer, de s'adapter et de perdurer. Le modèle de jardin qui aurait été la version originelle et servi de trame aux autres jardins qu'ils soient romains, ou arabo-musulmans serait un jardin créé vers 550 av. J.-C. en Perse (Boucharlat, 2016 ; Bruyn, 2016). Né à Pasargades, première cité et première capitale de l'Empire Perse érigée par Cyrus, fondateur de la dynastie perse des rois Achéménides, ce modèle de jardin est divisé en quatre parties égales et porte le nom en ancien persan de « *Pairidaéza* » signifiant « *un jardin entouré d'un mur* » ou « *lieu protégé par un rempart* » (Boucharlat, ibid. ; Bruyn, ibid. ; Glassner, 2016). Selon F. Zabbal (2016), les jardins de Pasargades inspirèrent certainement les « Jardins suspendus de Babylone » qui figurèrent dans la liste des Sept Merveilles du Monde. Mythe ou réalité, les jardins persans appartiennent aujourd'hui au Patrimoine Mondial comme paysage culturel depuis 2011. Ce que retient l'UNESCO comme critère[35], outre les prouesses techniques pour l'irrigation de ces jardins paysagers en zone aride, c'est notamment la géométrie de sa composition avec des angles droits, une division en quatre parties (« *Chahar Bagh* » signifiant « *Quatre jardins* »), un bassin comme point d'intersection central et une clôture.

> Extrait de la description du Jardin Persan comme Patrimoine mondial :
> *« Les principaux éléments physiques du jardin sont l'environnement, les murs, les entrées, le Chahar Bagh (qui est aussi le principe originel de tous les jardins), les deux axes, l'eau et les éléments associés, la végétation, l'ombre et des traits architecturaux tels que les pavillons »*.

A la différence des oasis que nous avons évoquées précédemment, les jardins persans étaient des jardins d'agrément, intégrés à une résidence. Des espaces qui permettaient d'être à l'extérieur tout en étant protégé (entre autres) des contraintes du milieu ambiant. A l'instar des oasis, le jardin persan grâce à la luxuriance de ses plantations et la présence de l'eau favorisait un microclimat, « l'effet oasien » apportant ombre et humidité indispensable au développement de la végétation mais aussi au confort des visiteurs du jardin (Awada, Tricaud, 2016). Une composition en plusieurs étages de végétation avec des arbres qui comme les palmiers de l'oasis apportaient ombre, protection contre le vent et le sable puis un étage intermédiaire d'arbustes et enfin des buissons et des fleurs.
Même si les détails de la cité et du jardin persan de Cyrus, le jardin persan dit « originel » n'ont pu encore être entièrement révélés par les archéologues (Boucharlat, 2002), le jardin persan a cristallisé de nombreuses représentations que ce soit celles du pouvoir ou du sacré. Le jardin de Cyrus est très souvent présenté comme le jardin né de la volonté d'un suzerain et de son pouvoir à mobiliser des hommes et des techniques pour faire jaillir d'un sol aride une végétation luxuriante, *in fine* le pouvoir de la maîtrise totale de la nature et des éléments naturels (Bertolino, 2015 ; Carayon, 2016). Le côté sacré et cosmique est aussi souvent mis en avant à propos des jardins persans pré-islamiques. Leur géométrie et leur composition auraient été influencées par les quatre éléments zoroastriens, le ciel, la terre, l'eau et les végétaux. C'est une des caractéristiques qui est d'ailleurs reprise dans la description donnée des jardins persans comme patrimoine mondial publiée par l'Unesco.

[35] http://whc.unesco.org/fr/list/1372/documents/

Extrait de la description du Jardin Persan comme Patrimoine mondial :
« *Dans l'Avesta, l'ancien livre sacré des zoroastriens, le jardin persan et ses plantes sacrées sont loués comme l'un des quatre des éléments naturels (la terre, le ciel, l'eau et les plantes). Le Chahar Bagh est un reflet de la perception mythique de la nature et de l'ordre cosmique aux yeux des anciens peuples iraniens.* »

Avec l'essor de l'islam dans la région, les jardins persans deviennent une composante de l'imaginaire sacré. Ils illustrent le Paradis et tous ses délices (spirituels et sensuels) dans la poésie et les contes, la peinture et les miniatures, les tissages et les tapis.

III - Des images sacrées des jardins à une nature mythifiée

Dans la Bible et dans le Coran, le jardin occupe une place importante. Il est jardin d'Eden, Jardin des Délices et la plupart du temps assimilé au Paradis. Qu'ils soient de culture chrétienne ou musulmane, les artistes du Moyen-âge, peintres, écrivains, poètes répondant à une commande d'un souverain ou spontanément ont cherché à représenter ce jardin, ce Paradis. Et c'est au fil des œuvres, qu'un imaginaire associant jardin et Paradis s'est constitué. Toutefois les images du jardin ne se limitent pas à ce champ, d'autres répertoires sont concernés comme celui de l'amour ou du pouvoir.

- L'imaginaire paradisiaque

Que ce soit dans le Coran ou dans la Bible, Paradis ou Jardin d'Eden, la nature y est très souvent représentée comme un jardin, et sert de décor pour ceux et celles qui profiteront de la vie (« l'immortalité ») dans l'au-delà. C'est en tout cas cette image que les peintures et les poèmes et chansons qu'ils soient de culture chrétienne ou musulmane se sont attachés à transmettre au fil des siècles (Keresztely, 2016 ; Foulon, 2016).
Dès le Moyen-âge, dans l'aire chrétienne, le Paradis avait l'habitude d'être peint comme un jardin clos, « *l'hortus conclusus »,* souvent associé à la Vierge Marie avec la présence de sources et d'une végétation composée d'arbres et de fleurs qui n'étaient pas soumis au rythme des saisons, un espace paisible, ordonné et agréable (Ribouillault, 2010). D. Ribouillault (ibid.) souligne que ces représentations picturales médiévales du jardin étaient riches d'un point de vue symbolique et allégorique (cf. Illustration n° 10).

Illustration n° 10 : Symboles et allégories liés au jardin dans la peinture médiévale chrétienne

n° 1 : « *Triptyque de la Vierge à l'Enfant dans le Jardin clos* », Atelier de Stefan Lochner, vers 1445-1450, (Wallraf-Richartz Museum)
n° 2 : « *Noli me tangere* », Fra Angelico, 1438, (Couvent San Marco)
n° 3 : « *Suzanne et les vieillards* », Le Tintoret, 1555-1556 (Kunsthistorisches Museum)

n°1

n°2

n°3

Voici une liste des principaux éléments iconographiques de la peinture médiévale chrétienne qui selon D. Ribouillault (ibid.) sont souvent associés au jardin :

- La clôture qui permet de distinguer le civilisé du sauvage ;
- « L'hortus conclusus » qui symbolise la virginité de Marie et la chasteté ;
- L'eau sous forme de ruisseaux et de fontaines qui figure les fleuves du Paradis ;
- Le jardin à l'image de la rédemption que l'on cultive pour tenter de rétablir la pureté originelle du paradis perdu ;
- Jardiner qui serait comme cultiver son âme ;
- Le jardin à l'image d'une nature idéale, non corrompue, créée par Dieu pour l'homme ;
- La rose qui symbolise l'amour, la mort et la résurrection du Christ ; le lys, la pureté de la Vierge ; la colombe, le Saint Esprit ; la licorne, l'immaculée conception ; le cyprès qui relie la terre et les cieux ;
- Le jardin comme lieu de rencontre entre l'homme et la femme.

Dans ces tableaux commentés par D. Ribouillault, le jardin apparait comme un espace protégé qui cristallise toute l'attention, un espace verdoyant où il fait bon et beau, un espace bien aménagé, « bien rangé » qui témoigne d'une nature parfaitement domestiquée, un espace où il fait bon vivre et passer du temps, s'amuser et recevoir, un espace qui inspire calme et sérénité, une vision très esthétique et pittoresque du jardin comme incarnation du Paradis. Des « éléments de langage » qui selon D. Ribouillault (ibid.) se retrouvent au-delà de la période médiévale.
Sur les terres nouvellement conquises par l'islam, les miniatures persanes révèlent quant à elles une vision très esthétisante et idéalisée du Paradis et en font "*un jardin esthétique de l'islam* », en donnant à voir des « *visions paradisiaques de paysages terrestres*, (Denkha, 2012). A. Denkha livre quelques éléments de ces visions paradisiaques : « *des collines aux formes arrondies, des couleurs pastel, un ciel bleu, des fleurs sauvages, des arbres chargés de fruits, d'innombrables oiseaux, des cygnes, un lac…* ».

Illustration n° 11 : Exemple de miniature persane - « *Le Manuscrit Bihbahan* », Fars, 1398, (musée d'art turc et islamique d'Istanbul, n°1950)

Sur cette miniature, c'est une vision très idéalisée du Paradis composée de couleurs chatoyantes, d'arbres en fleur, de nombreux oiseaux et d'un ruisseau. Mais à la différence des tableaux présentés précédemment, le jardin de paradis y est décrit comme un espace vaste sans la présence de l'homme ou de quelconques aménagements. La nature y est beaucoup plus « libre » et « naturelle » et ne parait pas soumise à la main de l'homme. On est ici dans une description très naturelle (naturaliste) des jardins du Paradis. Une version idéalisée qui ne semble pas (encore) influencée par les modèles de jardins persans qui se développeront plus tard. Un imaginaire qui pour A. Denkha (ibid.) se retrouve également dans les tapis persans qu'elle qualifie de « *tapis-jardin* ».

Les poètes, à leur tour, ont aussi participé à la création d'un imaginaire lyrique lié au jardin et à la nature. Selon M. Al Faiz (2016), c'est à partir du IX^{ème} siècle que deux nouveaux courants poétiques sont apparus dans le monde arabo-musulman pour « *célébrer le règne de la nature* », pour décrire « *l'enchantement devant le spectacle varié des saisons, le bruissement des eaux, le chant des oiseaux et le parfum des fleurs* ». L'un dédié aux jardins, « *rawdiyat* », « *sorte d'encyclopédie des jardins* » et le second dit « *poèmes floraux* », les « *nawriyat* ». Une poésie inspirée des poètes persans et arabes comme Ibn al-Rûmî[36] ou Al Sanawbarî[37] qui connut son apogée avec les poètes arabo-musulmans

---

[36] Poète de langue arabe du IX^{ème} siècle, mort à Bagdad.

[37] Mort en 945

comme Ibn Khafâdja dit « *al-Jannan* »[38] (l'amateur de jardin), Ibn Al Mu'tazz ou Ibn Zamrak considéré comme le « *poète de l'Alhambra* » (Ben Abdessalem, 2001 ; Foulon, 2016 ; Latiri, 2001 ; Keresztely, 2016). Pour L. Latiri (ibid.), ces poèmes floraux, véritables odes à la beauté des fleurs, de leurs parfums et de leurs couleurs ont « *célébré la beauté et le parfum des roses, des myrtes, des violettes, des jonquilles, des narcisses et des giroflées des jardins de Cordoue* ». Une poésie qui comme la peinture médiévale chrétienne usait de nombreuses allégories, de métaphores et de personnification (Schippers, 2005, p.115).

Illustration n° 12 : Extrait d'un poème de Ibn Khafâdja (cité par A. Schippers (2001), « *De la beauté de l'Andalousie* »)

Gens d'Andalus, c'est Dieu qui fait votre bonheur
Entre ombre et les eaux, les arbres, les rivières !
D'entre tous, ce pays est jardin pour toujours !
Si j'avais a choisir, c'est lui que je choisis.
N'ayez crainte, après lui, de connaitre le Feu :
Jamais le paradis n'ouvrira sur l'enfer.

Dans les quelques vers d'Ibn Khafâdja datant du XI-XII^{ème} siècle, qui décrivent El Andalus, c'est-à-dire l'Espagne à l'époque arabo-musulmane, on retrouve là encore des images qui associent les jardins au Paradis. Ibn Khafâdja souligne les traits de ces jardins qui en font des paradis terrestres : l'eau, l'ombre, les arbres et il met en opposition jardin et enfer conférant ainsi aux jardins l'incarnation du Paradis. Par ailleurs, on constate que l'image d'El Andalus comme un terre paradisiaque avec de nombreux jardins verdoyants a déjà cours à cette époque et que la poésie a joué un rôle dans l'apparition du mythe du jardin arabo-musulman (Foulon, 2016 ; Al Faiz, 2016).

Illustration n° 13 : Extrait de 'Abbaqat fi r-riyâd al-azhâr cité par S. Benbabaali (2010)

Les fleurs, dans le jardin, exhalent leurs senteurs à l'approche du jour,
Ce matin, le jardin est tel un parfumeur;
Les oiseaux lancent leurs chants par-dessus les branches chargées de bourgeons;
Les rameaux, défont les cordons et se dévoilent.
Le rossignol, si éloquent, chante haut et clair
Et mêle ses mélodies aux cordes (du luth) et aux chansons !

Agréable est la lumière du matin, criardes sont les norias
Et, dans les canaux, l'eau est si effrontée!
admire les branches qui se balancent à chaque brise qui passe,
Tout ce que tu vois n'est que charme et beauté.
Lève-toi et admire le jardin pendant que les oiseaux chantent à tue–tête.
L'eau, comme un serpent, s'échappe des bassins

Et luit parmi les plantes comme un sabre étincelant ;
Le sureau, parmi les tapis de fleurs, prend sa couleur d'or
Et le jardin charmant est tout revêtu de vert
Tout est épanoui comme les fleurs du grenadier
Autant les fleurs d'oranger que les giroflées.
De la tonnelle, la brise apporte les parfums du myrte, du basilic
et de la violette si raffinée

[38] 1058-1138

Sur les paumes des feuilles, la rosée a répandu des perles
Qui ne se vendent ni ne se laissent voler.
Le luth et le rabab se font entendre et charment les amants,
Tandis que frétillent tambourin et cymbalettes ;

Lève-toi commensal, debout ! Regarde l'aube qui point !
Vois comme le vin inonde les coupes qui jettent leur éclat !
Réveille celui qui dort, réveille-le de son sommeil !
Réveille aussi la belle, rayon du jour

Étoile du matin, et front de lumière !
Écoute comme le rossignol répond à l'ortolan
Et remplis la coupe de cristal !

Dans ce poème floral traduit par S. Benbabaali (2010), on ne peut effectivement que constater le lyrisme de cette poésie et sa capacité à « *louer la beauté de la nature, des fleurs et du printemps* », preuve selon S. Benbabaali de « *l'amour que les poètes Perses et Arabes avaient pour la nature* ». Dans ces vers qui louent la beauté d'un jardin à l'aube, on retrouve de nombreux éléments qui composent les jardins du Paradis : les fleurs, les parfums, les oiseaux, les arbres en fleurs, les chants, la lumière, l'eau, la brise, la verdure, la grenade, le sureau, l'oranger, les giroflées, la myrte, le basilic, la violette, le vin… Ce poème traduit l'image d'une nature idéalisée dans une jardin sensuel (les cinq sens sont mobilisés) où la présence de l'homme même si on la devine n'est pas évoquée directement. Comme si ces vers contaient le Paradis originel, non corrompu par l'homme.
Il existe un autre type de poèmes où la femme aimée et l'homme amant sont associés au décor du jardin, ce sont les poèmes de l'amour courtois, de la « *poésie amoureuse* »[39], des poèmes de séduction et d'érotisme.

- Le jardin des amours et des voluptés

Le jardin d'Eden a été pour les Chrétiens le lieu de rencontre entre Adam et Eve, le lieu qui évoque autant l'amour sacré que le pêché (Ribouillault, 2010).

Illustration n° 14 : « *Adam et Eve dans le jardin d'Eden* » (« *Le livre des propriétés des choses* » traduit de l'Anglais par Frère Jean Corbechon, Paris, 1414 (Fritzwilliam Museum, University of Cambridge))

Voici une illustration montrant Dieu célébrant l'union entre Adam et Eve dans le jardin d'Eden ; un jardin comme lieu sacré et lieu de communion entre l'homme et la femme (…avant le pêcher originel).
Une illustration de toute l'iconographie associée au jardin : la clôture, le fleuve et des éléments du bestiaire chrétien (licorne, agneau, cygne, poisson…).

---

[39] S. Benbabaali, 2010, p.29

C’est certainement à cause de cette image que le jardin a été privilégié comme décor pour l’amour courtois. Que ce soit pour Guillaume de Lorris et Jehan de Mehung[40] avec le *Roman de la rose* ou le manuscrit *Bayâd wa Riyâd*[41], ces deux recueils de poésie placent la séduction et l’amour dans ce cadre bucolique et font du jardin un lieu romantique (Denkha, 2012 ; Keresztely, 2016). Une thématique commune à la culture chrétienne et musulmane et qui s’est développée quasi simultanément.

Illustration n° 15 : « *Le Roman de la Rose* » de Guillaume de Lorris et Jehan de Meung (Illustrations : Oxford, Bodleian Library, Douce 195, 13r, à gauche - Philadelphia Museum of Art, The Philip S. Collins Collection, 33v, à droite)

Dans ces deux illustrations du « *Roman de la rose* », nous retrouvons les principaux caractères picturaux du jardin : un espace clos, fleuri avec des arbustes et des fleurs où des hommes et femmes se retrouvent pour se promener, discuter. Outre les illustrations de cette poésie d’amour courtois qui font du jardin le lieu de l’amour, ce sont surtout les vers et les allégories utilisés par l’auteur qui associent fortement l’amour au jardin décrivant la femme désirée comme une rose (Extrait n° 1) mais aussi réciproquement associant l’image de la nature à celle de la femme (Extrait n° 2) ; un poème composé d’un répertoire végétal et animal très détaillé (Extrait n° 3) qui ne fait pas l’économie du registre paradisiaque du jardin (Extrait n° 4).

---

[40] écrit entre 1230 et 1235

[41] daté du XIII^{ème} siècle

Extrait n° 1 :	**Extrait n° 2 :**	**Extrait n° 3 :**	**Extrait n° 4 :**
Celle pour qui je l'entrepris; C'est celle qui tant a de prix Et tant est digne d'être aimée, Qu'elle doit Rose être nommée. (…) Je me traînai parmi la place Vers le rosier où mon cœur tend. Mais épines y avait tant, Ronces, chardons à pointe dure, Que trop forte était la clôture (…)	Lors oubliant la pauvreté Où elle a tout l'hiver été, La terre s'éveille arrosée Par la bienfaisante rosée. La vaniteuse, il faut la voir, Elle veut robe neuve avoir; (…)	**Le bestiaire** Oiseaux chantants étaient assez Partout le jardin amassés; Ici chantaient les hirondelles, Chardonnerets et tourterelles, Et là grand assaut se livrait Entre le geai, le roitelet, Et l'alouette et la mésange; Plus loin, la joyeuse phalange Des rossignols harmonieux S'égosillait à qui mieux mieux. (…) **Le registre des végétaux** C'était pommiers, il m'en souvient. Qui tous portaient pommes grenades, Fruit excellent pour les malades, Et puis noyers à grand' foison Qui fruits portaient en la saison Semblables à des noix muscades Qui ne sont amères ni fades, Entremêlés de beaux dattiers Et de figuiers et d'amandiers; Voire encor mainte bonne épice, Clou de girofle et doux réglisse Pourrait-on, cherchant avec soin, Trouver, s'il en était besoin, Graine de paradis nouvelle, Citoal, anis ou cannelle	Dans cette terre enchanteresse. Grande alors fut mon allégresse; Je crus être, je vous le dis, Dans le terrestre Paradis. (…)

Le jardin comme lieu de volupté, de séduction et d'érotisme, semble avoir fortement influencé la littérature et la peinture arabo-musulmane de Grenade à Ispahan dans les représentations du jardin. Il y a par exemple « *Le jardin parfumé* », œuvre érotique datée du XV^{ème} siècle et considérée comme le « *Kamasutra arabe* », une commande faite par un bey de Tunis à Cheikh Nefzâwî, un traité érotique musulman à l'usage des hommes mariés et en parfaite harmonie avec les principes de l'Islam que son auteur n'a de cesse d'évoquer pour légitimer son propos (Savina, 2016). Il y a aussi tout un ensemble de miniatures dites « indiennes » qui dépeignent les ébats amoureux des princes dans leur jardin (cf. Illustration n° 16). Des illustrations qui d'une certaine façon montrent la communion entre l'homme et la nature et la symbiose parfaite entre plaisir et jardin. Le jardin y apparait également comme un lieu de rencontre, un espace social.

Illustration n° 16 : The private pleasure of Emperor Jahangir, (Mahesh, Bikaner, Rajasthan, Rajput School, c.1678-98, (gouache on paper), www.bridgemanimages.com)

Dans cette miniature, le jardin est le lieu des plaisirs sensuels et des jeux érotiques. On y voit les ébats amoureux d'un Prince et d'une jeune femme. On constate également que le jardin est représenté selon les standards déjà évoqués : une clôture qui délimite

clairement l'espace du jardin « intime » au sein d'un plus grand ensemble architectural (parc et palais) ; un jardin qui parait légèrement surélevé, à distance des regards du palais, ceint de grands arbres (pour l'ombrage), d'un étage intermédiaire de verdure et de parterres de fleurs organisés en petits carrés agrémentés d'une fontaine. On notera également la présence d'un tapis-jardin.

- L'incarnation du pouvoir et d'une société

Illustration n° 17 : Les jardins de Shalimar (Lahore, Pakistan), (©Tauseef Zafar, 2011)

Un patrimoine inscrit sur la liste du Patrimoine mondial dont une description est donnée sur le site de l'Unesco : *« À proximité de la ville, les merveilleux jardins de Shalimar étagés sur trois terrasses, avec des pavillons, des cascades et de vastes pièces d'eau, sont d'un raffinement sans égal »*.

Nous l'avons vu précédemment, que ce soit dans les peintures ou dans les poèmes de culture chrétienne ou musulmane, le jardin est une incarnation terrestre du Paradis mais pas seulement, il est aussi l'incarnation du pouvoir d'un suzerain (Carayon, 2016, p.112). Que ce soit Cyrus, le fondateur de la dynastie Achéménide et sa cité à Pasagardes avec ses jardins, Babur, le fondateur de la dynastie des Moghols pour qui « *toute la volupté du monde pouvait se concentrer dans un jardin* »[42], Djahangir, « l'Empereur-artiste » Moghol

[42] A. Carayon, 2016, p.111-117

qui fit réalisé les jardins de Shalimar à Lahore (cf. Illustration n° 17)[43] ou la dynastie des Nasrides qui firent de l'Alhambra le joyau d'El Andalus, de nombreux souverains quelque soit leur confession, leur pays ou leur époque ont fait du jardin un artéfact du pouvoir. Pouvoir de capter les eaux et de faire d'une terre aride une terre verdoyante, pouvoir de domestiquer la nature et de transformer le sauvage en décor pittoresque, marquer de son sceau un territoire grâce à un jardin et rendre visible ce pouvoir à la fois sur les territoires mais aussi bien au-delà grâce aux peintures, aux poèmes, aux chansons et à tous les arts, formidables ambassadeurs, pour glorifier ces réalisations dans les contrées voisines ou lointaines et dans les imaginaires des différentes civilisations passées et présentes.

Illustration n° 18 : Pouvoir et jardin dans les miniatures persanes

n° 1 : Miniature de Babur donnant des directives pour la réalisation d'un jardin selon le Chahar bagh (illustration du manuscrit Baburnama, fol.121, manuscrit N.M. 50326, XVIème siècle, Musée national de Delhi.)
n° 2 : Miniature du Prince dans son jardin (Iran, 1525-1530, Metropolitan Museum of Art)
n° 3 : Miniature de scène de jardin (Bukhara, XVIème siècle, Metropolitan Museum of Art))

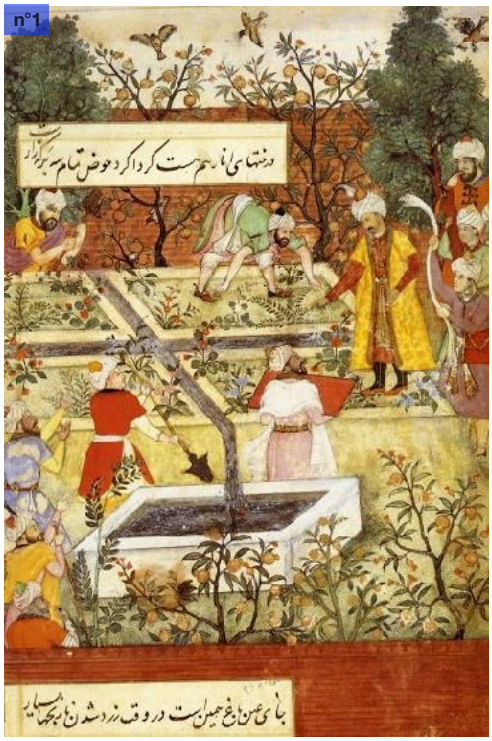

Dans ces trois miniatures persanes du XVIème siècle, on constate l'importance des jardins pour les souverains de cette époque. Ils aimaient à se voir représenter dans leur jardin pour veiller à son organisation comme Barbur (n°1), en train de se divertir (n°2) ou recevant des invités (n°3). Les jardins étaient pour ces princes un espace qui semble-t-il était important pour eux, à la fois pour leur vie intime, sociale et culturelle. Un espace qui dès lors devait incarner leur pouvoir.
On notera dans les miniatures n°1 et n°3 la persistance du modèle en croix des jardins ainsi que la présence de l'eau et la clôture comme élément constant dans les trois miniatures.

---

[43] C. Chapon, 2016, http://www.laculturegenerale.com/moghol-empire/

Illustration n° 19 : Le symbole du jardin arabo-andalou, l'Alhambra et le Generalife (granadatur.com, Javier Sanchez)

Un des modèles de jardins qui semble avoir profondément marqué les imaginaires occidentaux et orientaux et sans conteste celui du jardin andalous ou jardin arabo-musulman (M. Baridon, 1998 cité par B. Foulon, 2016 ; N. Rabbat, 2016). Nombreux furent les poètes et peintres à être mobilisés pour louer la beauté des jardins d'El Andalus, en particulier ceux de l'Alhambra et del Generalife (« Jannat al arif » : Jardin (ou paradis) de l'architecte) et ainsi participer à la propagande de la dynastie des Nasrides (Foulon, ibid.). Ainsi au temps del Andalus et même après la Reconquista, les artistes installés dans le royaume, simples visiteurs ou artistes exilés et nostalgiques ont tous loué ces jardins, ou du moins l'image qu'ils avaient ou devaient avoir de ces jardins. Pour B. Foulon (ibid.), c'est ainsi que s'est construit le mythe des jardins andalous, les « *représentations jardinières et paysagères andalouses* » et toutes les composantes de cet imaginaire qui ont permis à ce mythe de perdurer. Des jardins verdoyants et luxuriants, agrémentés d'une large palette de couleurs et de parfums provenant des différentes espèces de fleurs endémiques ou acclimatées, de l'eau en abondance jaillissant d'une multitude de fontaines ou s'écoulant sur des parterres de marbre ou ruisselant dans des canaux, une fraîcheur et une ombre permettant de s'installer dans un pavillon pour écouter de la musique, boire du vin, discuter, savourer le spectacle de ce jardin de paradis. Un lieu clos profitant de la lumière, un bassin central où se rejoignent quatre ruisseaux à l'image des quatre fleuves du Paradis, un jardin comme composante indispensable à l'architecture d'un palais andalous. Les artistes peintres et romanciers européens du XIX^{ème} siècle qu'ils soient romantiques ou orientalistes ont par la suite ravivé et certainement enrichi cet imaginaire, lui permettant ainsi de perdurer et de se transmettre encore à travers le temps et l'espace (Larzul, 2016 ; Vicente Beaufils, 2008).

Pour M. Al Faiz (2010), ce mythe du jardin arabo-musulman démontre une vision partielle voire erronée de ce qu'étaient ces jardins. Pour lui, ces jardins même s'ils pouvaient être d'inspiration coranique, étaient avant tout la preuve du goût des Arabes pour la nature et une formidable combinaison de savoir-faire et de connaissances hydrauliques, botaniques… rendue possible par l'étendue, la longévité et le partage de la culture islamique de l'Espagne à l'Inde. Il remarque d'ailleurs que tous les jardins arabo-musulmans ne suivaient pas forcément les plans des jardins décrits dans le Coran. Aujourd'hui, il ne reste que peu de témoignage de ces jardins de la période arabo-musulane. Les seuls témoins encore existants aujourd'hui de ces jardins se trouveraient

selon M. Al Faiz (ibid.) en Iran. Quant aux jardins Nasrides d'El Andalus, ils ont, au fil des civilisations, des luttes de pouvoir après la Reconquista et des différentes politiques de conservation ou de restauration perdu leur caractère originel (Vicente Beaufils, 2008).

V - Le jardin tunisien aujourd'hui, attribut social et politique

En Tunisie, il n'existe aujourd'hui aucune trace avérée de jardin arabo-musulman. Seule demeurerait l'image romancée par Flaubert des jardins d'Hamilcar dans Salammbô. Certaines demeures beylicales ou résidences de certains diplomates étrangers disposaient au XIX^{ème} siècle de jardins ; « *Des jardins délicieux* », « *des jardins magnifiques* », « *des jardins d'orangers* », « *de beaux jardins* »[44]. Toutefois, si on se réfère au témoignage de Charles Lallemand (1862) aucun ne pouvait être considéré comme un jardin andalous. Il est vrai qu'à l'époque les références étaient plutôt du côté de la Rome antique avec l'imaginaire des jardins de Carthage, Tunis ou Utique. Le seul jardin voulu ou dit arabo-andalous de Tunisie serait celui inauguré en 2012[45] par Ben Ali lorsqu'il était encore président de la Tunisie. Celui-ci souhaitait qu'un jardin puisse relier son palais à la mosquée bâtie à son nom sur les hauteurs de Sidi Bou Saïd et ainsi peut-être rivaliser avec le souvenir des palais de la dynastie des Nasrides de Cordoue ou des Abbassides de Bagdad. A part cet épisode digne de la grandiloquence de la plupart des dictatures, il n'existe pas *a priori* en Tunisie de jardin privé contemporain qui ressemblerait à ceux de la période arabo-andalouse. Une absence qui parait logique puisque ces jardins étaient avant tout l'œuvre de souverains, d'une époque et d'un lieu. Toutefois, même s'ils paraissent en voie de disparition compte tenu de la très forte pression démographique et de l'urbanisation galopante dans les principales agglomérations tunisiennes, il existe encore différentes formes de jardins privés citadins en Tunisie. Quelles représentations portent-ils en eux ? C'est là peut-être que se trouvent des liens avec l'imaginaire des jardins que nous avons évoqué plus haut, dans le goût pour la nature et la fierté des propriétaires de jardins que nous avons pu observer principalement à Tunis. Ces jardins en ville, jardins d'agrément, sont aussi la marque d'une certaine classe sociale. Et si aucun n'est organisé en Chaha Bagh, ils conservent pour la plupart la notion de clôture, le foisonnement de verdure, l'étagement des végétaux, la prédilection pour certaines espèces comme l'oranger et la rose de Damas mais avec des superficies certes très minimes. En revanche, ils sont quasiment tous dépourvus de systèmes d'alimentation en eau développés pour l'irrigation des jardins orientaux et sont quasiment inadaptés à des climats arides avec notamment de grandes pelouses de gazon qui nécessitent de grand volume d'eau pour rester vertes. Et même si à l'instar des jardins arabo-andalous ce sont des jardins que l'on contemple, ce ne sont des jardins ni de réception, ni de convivialité, ni de l'intime. La seule activité pratiquée est celle liée à l'entretien de ces espaces (et encore). En revanche, ils ont pour certains en commun avec les jardins arabo-andalous, la marque du politique, même si elle ne se manifeste pas de la même manière. Si aujourd'hui avoir un jardin en ville à Tunis, est la preuve d'une certaine situation sociale, c'est aussi un révélateur d'un engagement politique, la marque d'une certaine éco-citoyenneté, d'imaginer la société autrement et d'aller à contre-courant de certaines évolutions de la société tunisienne aujourd'hui où les questions d'environnement sont quasi absentes du débat politique et de la couverture médiatique.

- Un goût pour la nature, « je t'aime moi non plus », une nature en ville que l'on choie ou que l'on délaisse - Des exemples de jardins à Mutuelleville, Tunis

---

[44] Charles Lallemand était fonctionnaire pendant le Protectorat français en Tunisie.

[45] *La Presse*, 10 septembre 2012

Illustration n° 20 : Mutuelleville, un quartier résidentiel de Tunis où perdurent encore quelques jardins individuels (© Google maps, mars 2018)

Une vue d'ensemble du quartier de Mutuelleville où on distingue un habitat résidentiel composé de maisons individuelles avec la présence de jardins et de rues bordées d'arbre.

Ce zoom sur un pâté de maisons de Mutuelleville, permet de constater, sur chaque parcelle, la présence de végétation.

Mutuelleville est un quartier résidentiel parmi les plus cossus de Tunis. Ce quartier situé non loin du parc du Belvédère était un quartier où de nombreux colons français s'étaient installés pendant la période du Protectorat. Aujourd'hui, c'est un quartier habité principalement par des Tunisiens de classes supérieures qui concentre des architectures très différentes et des conceptions du jardin très variées. C'est un quartier où l'architecture ancienne, des années « Belle époque » du début du XX^{ème} siècle typique de Tunis côtoie l'architecture moderne du XXI^{ème} siècle. Un quartier où l'on retrouve de nombreuses ambassades qui jouxtent d'anciennes maisons basses ou de villas d'un étage en ruine. Mutuelleville est un quartier en mutation où s'efface petit à petit les traces d'un passé

colonial. Un quartier soumis à la spéculation immobilière où les mètres carrés de jardin ne résistent pas ou peu aux piliers de béton. Apprécié pour ses avenues ombragées de mûriers, de poivriers sauvages, de touffus bougainvilliers aux fleurs fuchsia, roses ou blanches, et ses nombreuses villas avec jardin, aujourd'hui la place de la nature dans Mutuelleville est ambigüe et dévoile dans ses jardins des représentations contradictoires. A titre d'illustration, nous avons fait le choix de deux jardins côte à côte dans une rue de Mutuelleville, la rue de la Kahena.

Le premier appartient à une villa d'un étage de style « arabisant » avec ses céramiques sur les murs, ses moucharabiehs et ses grilles en fer forgé. Il ne se voit pas de la rue, mais son propriétaire a plaisir à faire découvrir ses deux aspects : un premier espace composé de parterres fleuris et touffus se trouvent devant la maison, et on peut l'apprécier quand on s'installe dans le coin-salon de la terrasse du perron. Un second espace s'étend à l'arrière de la maison, dont le propriétaire, bien qu'âgé, est fier de s'occuper, où sont alignées différentes sortes d'agrumes et qui embaume la fleur d'oranger et le jasmin. Un jardin entièrement carrelé où seule la terre au pied des arbres est visible. Un jardin où on ne s'installe pas mais où on va cueillir les fruits selon les besoins de la cuisinière et les fleurs de jasmin pour offrir aux invités ou aux voisins.

A côté de cette villa, se trouve un autre exemple de jardin. Il appartient à une maison de plain-pied blanche aux volets bleus avec ses colonnes, son perron et son fronton, dans le style que les habitants du quartier appellent « colonial » (cf. Illustration n° 21). On dit d'ailleurs que cette maison a été construite par des colons et qu'elle daterait des années 1950. Ici, la maison n'est pas très entretenue. Le nouveau propriétaire, un jeune quadragénaire l'a achetée pour faire un investissement immobilier. Ce qui signifie en d'autres termes, acheter une vieille maison, la raser[46] pour en faire une maison plus grande sur un ou deux étages dans un style contemporain (mondialisé). C'est un jardin en L qui occupe le devant et un des côtés de la maison. Sur le devant, de la maison, c'est une allée bordée de rosiers sauvages sans âge et peu taillés qui amènent à un petit parterre occupé par des arums et des marguerites d'Afrique où pousse un néflier du Japon (dont les fruits se mangent). Sur le côté de la maison se trouve un arbre ornemental avec de grandes feuilles rouges qui amène à un grand parterre entièrement occupé par des marguerites d'Afrique où on remarque les traces d'un ancien petit chemin dallé qui amenait à une sorte de pergola posée sous les branches d'agrumes et d'un palmier. Pour faire le tour de ce carré, on emprunte un chemin dallé occupé d'un côté par des orangers amers, des orangers Thomson, des citronniers, des pêchers, des grenadiers et de l'autre par des arbustes. Et au bout de ce chemin, trône seul, un énorme olivier qui parait très ancien.

Ce jardin ne semble pas très entretenu. Les arbres ne sont pas taillés, paraissent pour certains malades avec des branches vermoulues et des fruits piqués et sur le sol des marguerites qui gagnent peu à peu les allées du jardin. Le jardinier qui vient une fois par semaine a pour tout équipement un râteau et une binette en très mauvais état et aucun produit de traitement ni engrais, ni désherbant, ni insecticides… Quand les fruits sont mûrs, il les récolte et en garde une grande partie pour lui et un peu pour le propriétaire. Ce sont les citrons et les oranges Thomson qui sont les plus intéressants[47]. Le jardinier ramasse aussi les olives, de petites olives noires qu'il emmène ensuite à un moulin pour avoir de l'huile qu'il partagera avec le propriétaire.

---

[46] La maison a été finalement rasée en 2017 et seul l'olivier centenaire a été conservé.

[47] Avoir des citrons est une manne surtout au moment de Ramadan quand les prix augmentent à cause d'une forte consommation de citron et de jus pour manger les bricks au moment de la rupture du jeûne. Quant aux oranges Thomson, leur saveur qui allie acidité et douceur en font des jus frais très appréciés.

Illustration n° 21 : Jardin d'une ancienne villa de Mutuelleville (A. Guillaumet, 2013)

La maison du 10 rue de la Kahena à Mutuelleville avec son jardin avant que tout ne soit rasé par son nouveau propriétaire pour en faire une villa à deux étages dans un style contemporain.

Ces deux exemples montrent qu'effectivement ces deux hommes ont un goût pour la nature, pour avoir des fleurs, de la verdure et des fruits chez eux. Si le propriétaire âgé entretient ces arbres fruitiers avec beaucoup de passion, en revanche, le quadragénaire a dû les sacrifier pour avoir une villa de standing mais sans toutefois se résigner à abattre le vieil olivier. Avec ces deux jardins, c'est à la fois le tableau d'une végétation dense et touffue, fleurie et parfumée qui remplit la fonction ornementale et conviviale (on offre des fleurs de jasmin aux invités, un bouquet de roses aux voisins et on prend un café ou une citronnade sur le dîwan aménagé sur le perron en regardant les fleurs), et de l'autre, celui d'une nature cultivée qui apporte de bons fruits (avec lesquels on peut offrir aux invités une citronnade ou un jus d'orange frais). On retrouve donc ici, certains des traits qui ont été évoqués précédemment dans les représentations des jardins. Toutefois, on note aussi une tendance contradictoire, celle d'exclure la nature de chez soi et de son périmètre comme si la maison était capable d'assurer seule le confort de la famille et était devenue à elle seule le signe d'une certaine position sociale (voire d'une génération).

- Un coin de nature chez soi comme un privilège

Illustration n° 22 : El Manar 1, un quartier résidentiel plus récent combinant habitats collectif et individuel (© Google Maps, mars 2018)

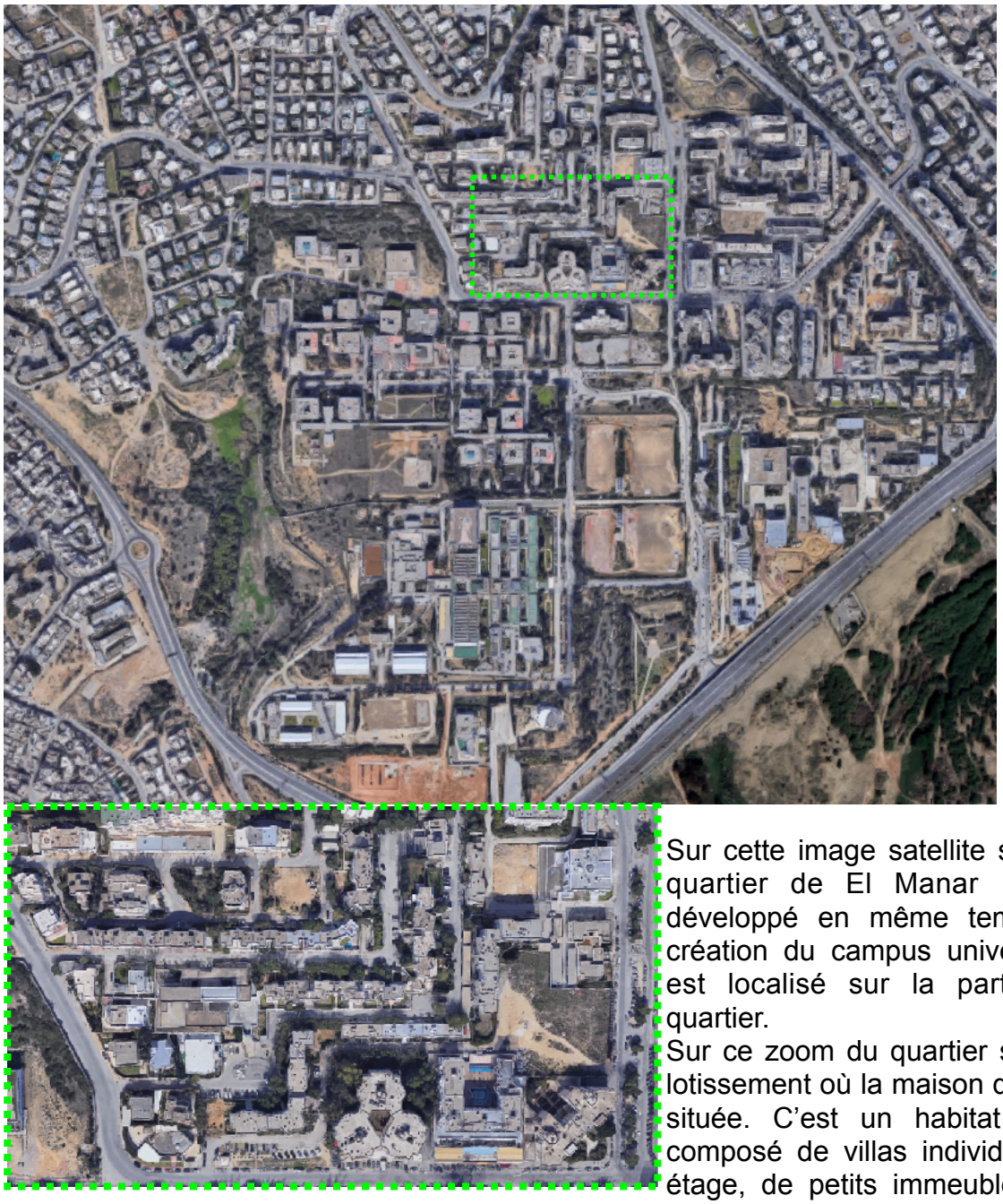

Sur cette image satellite se trouve le quartier de El Manar I qui s'est développé en même temps que la création du campus universitaire qui est localisé sur la partie sud du quartier.
Sur ce zoom du quartier se trouve le lotissement où la maison de Ridha est située. C'est un habitat hétéroclite composé de villas individuelles à un étage, de petits immeubles d'habitat collectif et de bâtiments administratifs

Un peu plus au nord de Mutuelleville, se trouve Manar, un ensemble de plusieurs quartiers qui s'est développé à partir des années 1970. R. Boukraa, professeur d'université a fait construire sa maison à Manar I au début des années 1980 non loin du campus universitaire El Manar aménagé au même moment. Sa maison, qu'il précise être de type arabo-musulman, abritée par de grands murs de clôture se trouve posée sur un tapis de gazon vert et ras. Tout ce jardin semble très entretenu et très organisé avec des délimitations très prononcées de la place assignée à la végétation. Adossés aux murs de clôture, on découvre des plantes grimpantes fleuries, des arbustes, des roses (de Damas), et proche de la maison, dans des massifs délimités par des bordures et le carrelage de la

terrasse, des plantes grasses et quelques arbres. Avec ce jardin, c'est l'image d'une nature parfaitement maîtrisée et finalement fortement contrainte. Elle est ici pour servir de décorum à la bâtisse. Le caractère de ce jardin a peu de points communs avec ceux que nous avons observés précédemment à Mutuelleville et encore moins avec les images des jardins arabo-musulmans. Les seules constantes sont sans doute la présence d'une clôture, la diversité des espèces de végétaux et la rose de Damas. Toutefois, la seule présence de ce jardin d'agrément véhicule en soi une image, celle d'un certain statut social car à Tunis les villas avec jardin (entretenu) peuvent être considérées comme les marqueurs d'une certaine aisance financière. Et en cela, on retrouve une des caractéristiques des jardins anciens, ceux des princes pour qui le jardin était un signe ostentatoire de pouvoir mais aussi de richesse.

Illustration n° 23 : Le jardin de R. Boukraa à Manar 1 (Boukraa, 2018)

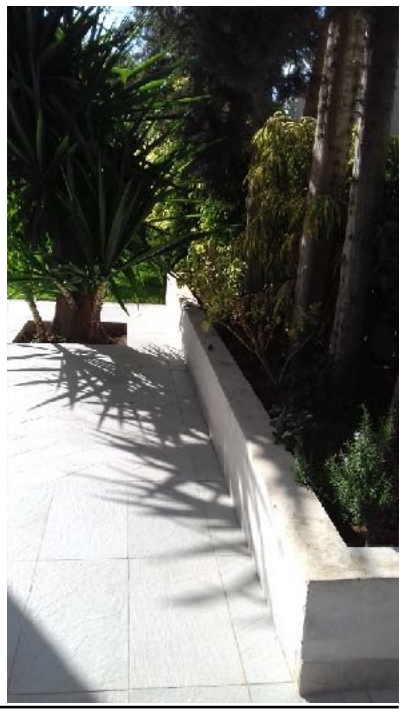

Un jardin d'agrément composé d'une grande pelouse, d'alignement de plantes et d'arbustes le long des murs de clôture et d'arbres ceints dans des bordures.

- Un jardin, laboratoire d'expérimentation « politique » et/ou de filiation campagnarde

Signe de pouvoir, un jardin peut aussi être l'affirmation d'une vision différente de la société, et dans le cas de Hakim[48], le pouvoir d'être un éco-citoyen urbain. Dans les photographies de son jardin potager qu'il montre, conservées sur son ordinateur de bureau, Hakim exprime finalement sa volonté et sa fierté de cultiver lui-même ses propres fruits et légumes pour manger sainement, économiquement et en respectant les cycles de la nature ainsi que pour démontrer qu'il est possible de faire conjuguer milieu urbain et milieu agricole et que les cultures potagères ont toute leur place en ville. Un marqueur de différenciation qui renvoie ainsi à l'image d'un jardin laboratoire d'expérimentation où s'inventerait une nouvelle conception de la vie où l'homme (citadin), le citoyen, reprendrait

[48] Hakim est originaire de Sidi Bouzid dans le Centre de la Tunisie (Une région fortement défavorisée d'où sont partis les événements ayant conduit à la chute de la dictature de Ben Ali). Sa famille pratique l'agriculture, en partie maraîchère. Le jardin d'Hakim se trouve en banlieue sud-ouest de Tunis.

en main (celles du jardinier) le pouvoir de recréer un lien entre nourriture et milieu, de redonner de la nature à la culture (à l'agriculture) et de redonner vie (et accorder du temps) aux saisons et aux cycles de la nature. Une nature qui ne serait plus seulement belle car pittoresque et lyrique mais utile car fructifiante. On retrouve dans ce jardin l'image de la nature comme terre d'abondance et qui grâce au travail de l'homme peut fournir de quoi le nourrir tout comme dans l'imaginaire des oasis vu précédemment. Dans ce jardin d'Hakim, c'est aussi en quelque sorte l'image du jardin souvenir, un petit bout de terre que l'on aurait rapporter de la campagne, de celle de ses parents et grands-parents et en cela le jardin serait un artefact d'une filiation campagnarde ; à défaut de pouvoir retourner au pays, on amène le pays à nous et le jardin en serait l'incarnation.
L'idée d'un jardin comme un espace hors du temps, hors du stress de la vie citadine, c'est aussi l'image qui ressort des photographies et des messages que publie Hayet sur sa page Facebook. Elle s'émerveille de la beauté des fleurs de son jardin et dit apprécier de pouvoir les contempler et d'être apaisée rien que par leur présence. On retrouve ici des éléments de l'imaginaire paradisiaque des jardins. A la fois, le jardin comme lieu propice à la contemplation (de l'œuvre de dieu) et à la méditation (où à la prière) et pour les croyants la possibilité d'accéder à la béatitude et à la félicité éternelle promise aux élus.

VI - La nature au jardin, des images plurielles

Nous l'avons vu, le jardin est en soi une représentation de la nature qui selon ses formes et ses attributs donne à voir des images multiples depuis le Moyen-Âge. Des images qui sont au-delà du temps, des espaces, des cultes et des civilisations. On constate en effet une certaine constance dans la représentation du jardin comme incarnation du Paradis. Quelles que soient les époques, les pays, les cultes, la nature révèle dans les peintures, les poèmes, les récits, une dimension mystique et ces différentes représentations semblent fonder un standard de nature, un modèle idéal d'une nature mythique qui serait belle, colorée, parfumée, maîtrisée et où l'eau aurait un rôle majeur. Une nature qui serait agréable à vivre, au service du bien être des hommes. Une nature décorative mise à disposition (par dieu ?) pour que l'homme puisse savourer la vie sur terre dans l'attente de la vie au-delà. Mais au-delà de cette vision paradisiaque et mystique de la nature, le jardin est aussi un marqueur inaltérable du pouvoir (n'a-t-il pas été créé à l'origine par le fait du prince) mais également de la richesse. Un marqueur qui est toujours d'actualité en Tunisie ou avoir un jardin est la preuve d'un certain statut et d'appartenance aux classes sociales supérieures. Toutefois, d'autres images de la nature sont présentes en Tunisie et semblent s'opposer. D'un côté une nature que l'on souhaite se réapproprier, dont on veut retrouver les bénéfices et de l'autre une nature que l'on ne considère plus comme indispensable à son confort (à son idéal citadin) et qui devient une valeur d'ajustement.

1 - c. La nature intra-muros et le décorum des mosaïques et des céramiques

Les campagnes de fouilles archéologiques menées depuis le XIX^{ème} siècle ont permis de découvrir certains vestiges laissés par les civilisations qui se sont succédées depuis des millénaires en Tunisie. Même si toutes ces civilisations n'ont pas laissé de traces visibles (ou du moins n'ont-elles pas encore été trouvées, cherchées ou valorisées ; on peut citer par exemple les civilisations pré-chrétiennes comme celles des Berbères[49] et des

[49] Il est à noter que ces deux civilisations sont citées à titre indicatif car elles font l'objet en ce moment, en Tunisie, mais aussi dans d'autres régions du Maghreb de nombreux travaux de recherches visant à mieux les connaître.

Amazighs), il est possible de remonter le temps jusqu'aux Carthaginois[50] avec les premières mosaïques dont certaines datent du V-IV^{ème} siècle av.J.-C. (Yacoub, 2016). Ces mosaïques réalisées en Tunisie par des mosaïstes africains permettent d'avoir une idée des décors qui habillaient les habitations, les lieux de culte et les sépultures jusqu'au début du VII^{ème} siècle. Elles donnent un aperçu indirect de « certaines » des représentations de la nature pendant cette période et de leurs évolutions. Des images qui avec l'art islamique et l'essor de la céramique se renouvelleront ensuite sans toutefois abandonner certains des traits et des registres de la mosaïque « chrétienne » et « païenne ». Si avec l'islam, les représentations humaines et vivantes se retrouvent interdites, ce sont les répertoires du végétal et dans une moindre mesure de l'animal qui sont ainsi valorisés et participent à la production d'images de la nature qui perdurent encore aujourd'hui en Tunisie. Des images qui, à certains égards, renvoient à celles des oasis et des jardins que nous venons d'aborder.

I - Des dieux et des récoltes

Au commencement, les mosaïques réalisées en Tunisie sont fortement influencées par les thèmes des mosaïques gréco-hellénistiques. C'est notamment le répertoire de la mythologie avec bon nombre de divinités empruntées aux Grecs qui marque le début des productions de la mosaïque africaine et dont les représentations perdureront bien au-delà de la période romaine (Yacoub, 2016, p. 43). Ce sont par exemple les images de Vénus, Diane, Dyonisos, Jupiter, Ariane, Neptune, Méduse, des Néréides, des muses… dont les mosaïstes africains ornent leurs productions. L'imaginaire du Nil et de l'Egypte est aussi intégré dans leur registre avec des paysages d'eau idéalisés peuplés de personnages, d'animaux et de plantes censés représenter cette région (Fantar, 2009, p.96). Les natures mortes appelées « asarôtos oikos » (reliefs de repas) et « xenia » (natures mortes de victuailles) font aussi partie des ressources iconographiques des artisans africains (Laronde, 2001 ; Gauckler, 1896). Elles sont notamment utilisées pour montrer l'opulence des propriétaires des lieux et louer leur hospitalité.

Illustration n° 24 : « *Asarôtos oikos* », (Mosaïque d'Oudna, Musée national du Bardo, Tunisie), (Pascal Radigue, wikipedia.org)

Extrait de la description de cette mosaïque faite en 1896 par Paul Gauckler qui a découvert le site : « *Les reliefs d'un repas épars sur le sol non balayé d'une salle à manger, queues de crevette et débris d'écrevisses, tête de rouget, arêtes de poissons, quartier de citron et côtes de melon, cerises, coquille d'œuf, pois germés, haricots écossés, épluchures diverses, fleurs coupées et feuilles sèches, le tout jeté au hasard sur un ton noir* ».

---

[50] Civilisation issue des Phéniciens

Progressivement, le registre des mosaïstes africains va s'enrichir, s'affranchir en partie de cet héritage ou du moins l'adapter et devenir spécifique à l'Afrique du nord encouragé en cela par une aristocratie « romano-africaine » qui aime bâtir de grandes villas avec pour décoration de grands « tableaux » de mosaïques célébrant la tranquillité et l'opulence (la leur et celle de Rome). La nature représentée dans les mosaïques de cette époque est essentiellement une nature productive et maîtrisée pour en tirer profit. C'est l'image d'une Ifriqiya[51] prospère et agricole, véritable corne d'abondance. Une façon pour cette classe dirigeante d'afficher sa réussite personnelle, son statut et ses goûts durant deux siècles, du début du III^{ème} à la fin du V^{ème} siècle[52] (Yacoub., p. 139 ; Picard, 1990, p. 3). Ce sont des mosaïques qui associent à chaque saison une récolte : les vendanges en automne, la cueillette des olives en hiver, celle des roses au printemps et la moisson du blé en été. C'est aussi la représentation de grands domaines agricoles[53] où sont dépeints différents travaux agricoles, des scènes de labour ainsi que le bétail et les bêtes de somme (Yacoub, pp. 149-150). Si à cette époque les thématiques des saisons (souvent sous forme d'allégories) et le répertoire mythologique (en particulier Dionysos[54]) perdurent, ils s'estompent petit à petit au profit de scènes réalistes comme la pêche (et les poissons), les travaux agricoles (et les animaux de la ferme), la chasse (et le gibier), et les jeux du cirque (et ses animaux sauvages).

[51] [51] Ifriqiya : région allant de l'est algérien à l'ouest de la Libye, dont la Tunisie.

[52] C'est dans le courant du IV^{ème} siècle que la mosaïque africaine connaît son apogée, (ibid., p. 20).

[53] La représentation des domaines est selon G. Picard (1990) une des spécificités de la mosaïque romaine d'Afrique du Nord.

[54] Les divinités sont désormais intégrées à la culture locale tout en perdant leur caractère « religieux » : Dionysos comme figure d'un (ex) dieu cosmocrator garantissant le renouvellement des énergies de la nature et Vénus comme (ex) déesse de la fertilité de la nature (Yacoub, 2016).

Illustration n° 25 : Le thème des exploitations agricoles

n° 1 à n° 3 : « *Le domaine de Tabarka* », (fin du IVème siècle, Musée du Bardo - bardomuseum.tn, E. Morvillez)
n° 4 : « *Le domaine du seigneur Julius* », (Début Vème siècle, Musée du Bardo - Yacoub)

n°1

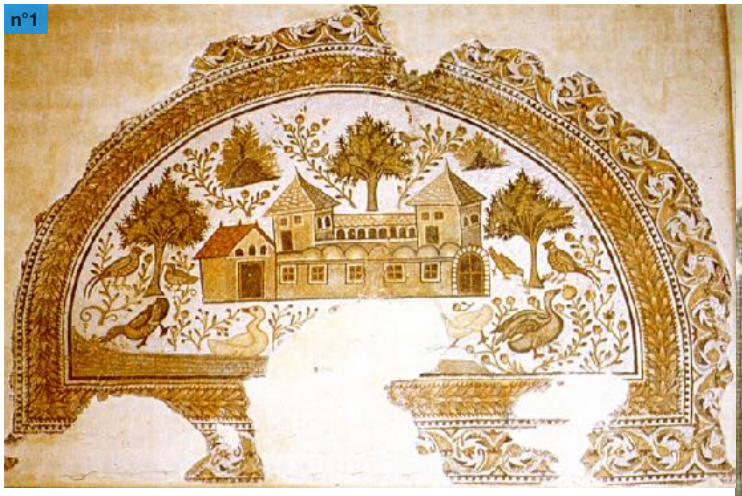

n°2

n°3

Ces mosaïques montrent le portrait d'exploitations agricoles rurales. Dans la mosaïque de Tabarka (n° 1 et n° 3) on peut deviner, grâce aux nombreux bâtiments que l'on suppose d'habitation et de défense, l'opulence du maître des lieux. On y voit des plantations d'arbres, des oliviers, de la vigne et des arbres fruitiers ainsi qu'un palmier. Certains animaux y sont présents comme des volatiles (canards ou oies) et un cheval attaché. Une image très champêtre de ce domaine qui paraît toutefois beaucoup moins dynamique que celui du seigneur Julius (n° 4) d'où se dégage une grande effervescence. Dans cette mosaïque, tous les travaux agricoles et les occupations champêtres sont représentés avec force détails et la présence très importante de personnages (hommes et femmes ainsi que les hôtes des lieux), d'animaux (chiens, cheval, lièvre, agneau, poissons), de végétaux (cyprès, arbres fruitiers, palmiers, rosiers, oliviers), de fruits et l'allusion non voilée aux quatre saisons donnent un réel rythme et une vivacité à ce « tableau » et loue ainsi l'opulence et la prospérité des maîtres des lieux._____

n°4

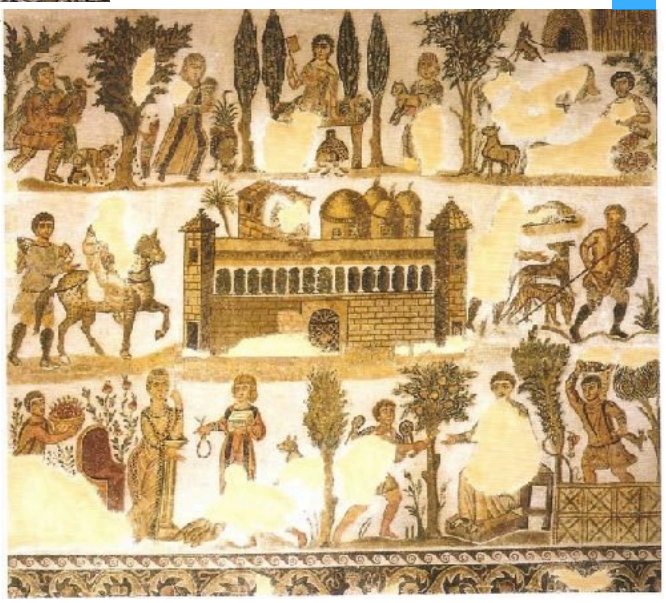

Si l'image d'une nature agricole et productive peut résumer en grande partie les représentations de la nature parmi les mosaïques produites à l'époque, le lien que la nature entretient avec les dieux et les déesses semble toutefois important à retenir. En effet, cette connexion entre le naturel et le divin est une constante dans de nombreuses représentations de la nature dans les civilisations postérieures et il est intéressant de voir que cette association existait bien avant les images du Paradis décrites dans la religion chrétienne et musulmane.

Dans les mosaïques romaines d'Afrique du nord, cette conjugaison entre le divin et la nature se retrouve aussi dans le registre de la mer et de l'eau. La mer est effectivement souvent associée à la figure de Neptune et du Dieu Océan ; Neptune considéré comme le dieu des eaux et des sources et Océan comme le dieu de la mer. L'eau et la mer sont considérées comme des ressources (tant en elle-même pour l'eau douce que comme pourvoyeuse de nombreuses autres éléments bénéfiques, comme les poissons), et il convient de les mettre sous la protection de plusieurs divinités et par conséquent de louer leur pouvoir, leur force et de les représenter dans des mosaïques (sorte d'ex-voto de l'époque) (Fantar, 2009, p.66). Une communion et une fascination avec le domaine de l'eau et de la mer qui se retrouvent également dans un tout autre registre, celui des « *résidences de plage* » dont M.H. Fantar (ibid., p.131) souligne qu'il était souvent abordé par les mosaïstes africains de l'époque. En effet certaines mosaïques montrent des villas, des pavillons situés en bord de mer où on peut supposer que leurs hôtes profitaient de la vue et des plaisirs de la plage[55]. Des mosaïques qui attesteraient d'une pratique estivale du bord de mer et que les propriétaires de villas balnéaires auraient souhaité pouvoir voir ou montrer quand ils étaient dans leur résidence principale. Une hypothèse proposée par M. Yacoub (2016, p.149) et que J. Lageiste (2008) semble partager quand il indique que dès l'Antiquité, en Méditerranée, l'attirance pour le bord de mer comme lieu de plaisance et de loisirs est avérée[56]. En outre, M.H. Fantar (2009, p.132) suppose que même si ces mosaïques montrent de « *nombreuses stations balnéaires avec de belles résidences d'été dans les environs de Carthage* », elles ne sont pas l'exact reflet de la réalité mais elles pourraient attester des origines du balnéaire[57] en Tunisie. L'image de la mer comme espace naturel adapté pour les loisirs et agréable pour y séjourner ne semble donc pas être l'apanage de nos sociétés contemporaines mais puiser ses origines dans l'Antiquité voire auparavant. Toutefois, M.H. Fantar (Ibid., p. 138) constate que cet usage du bord de mer comme lieu de villégiature et de loisirs ne vont pas perdurer et qu'elles disparaissent après le VI^{ème} siècle au profit de la campagne et des domaines ruraux.

II - La mosaïque chrétienne, géométrique, « naturaliste » et paradisiaque

Avec la diffusion du christianisme qui devient la religion officielle de Rome à partir de 313, s'engage une compétition et une lutte contre le polythéisme (le paganisme) qui était

---

[55] Extrait de la description de la villa de bord de mer de Zliten faite par M. H. Fantar (2009, p. 23) : « *Le plan a été conçu pour permettre aux résidents de jouir pleinement de la mer et de la plage, les chambres s'alignant derrière une longue galerie qui suit la ligne du rivage* ».

[56] La présence de villas de bord de mer est confirmée en Tripolitaine et en particulier à Lepcis Magna (actuelle Libye). Selon G. Picard (1985, p.227), ces villas des « *familles distinguées* » composaient « *une vaste banlieue étendue au bord de la mer des deux côtés de la ville* » où précise-t-il « *on jouissait des agréments de la plage* ». Une des villas découvertes et baptisée villa de l'Odéon était composée d' « *un appartement d'été, rectiligne, est allongé parallèlement au rivage* ».

[57] Une pratique de l'eau et des bains qui existe également dans les nombreuses thermes installées par les Romains d'Afrique du nord et bien avant eux par les Puniques (Thébert, 2003).

pratiqué auparavant dans l'Empire (Maraval, 2005 ; Fraïsse, 2009). Par conséquent, les représentations figuratives soupçonnées de conduire à « l'idolâtrie » et fortement réprouvées par le christianisme naissant (ou dans sa logique de suprématie) sont condamnées. Toutefois, même si l'arrivée de cette nouvelle religion conduit à des mutations de la société et à des évolutions dans les registres des mosaïstes de l'époque, certaines images restent et pour certaines sont adaptées. Parallèlement, certains registres comme ceux des motifs géométriques et végétaux s'affirment de plus en plus et sont très souvent utilisés par les mosaïstes pour « habiller » leurs compositions ou servir de décor luxuriant et fleuri aux autres éléments présents (Yacoub, p. 276). C'est alors un répertoire fait d'arabesques, d'entrelacs, de feuilles d'acanthe[58] qui se développe. Quant aux éléments d'origine païenne que les mosaïstes « recyclent »[59] ou « convertissent », on trouve par exemple la vigne et le paon. La vigne qui auparavant était associée à l'image de Dionysos devient un des thèmes privilégiés pour décorer les églises et symbolise désormais l'eucharistie et la résurrection (Fantar, 2009, p. 226 ; Yacoub, 2016, p. 218). Tout comme le paon issu du registre iconographique « païen » qui devient avec le christianisme et les mosaïstes africains une représentation de la résurrection et de l'immortalité, et qui est pour M.H. Fantar (2009, p. 13), « *l'emblème du Paradis et appartient à l'imaginaire africain* ».

La mosaïque chrétienne, dès le IV^{ème} siècle, a largement puisé dans la thématique floristique et faunistique faisant finalement de la nature une composante incontournable du christianisme. C'est surtout les représentations du Paradis qui ont été propices à l'utilisation de nombreux éléments de la nature. « *Des décors foisonnants de grappes de raisin, de paniers remplis de fleurs et de fruits, de volatiles et de poissons pour symboliser la richesse du Paradis* », (Yacoub, 2016, p. 218).

Ce sont les monuments funéraires qui deviennent alors les supports privilégiés pour ces mosaïques « paradisiaques ». Les images récurrentes sont celles de l'Arbre de vie, des quatre fleuves du Paradis, des cerfs, des paons, des colombes, du phénix, des agneaux, des brebis, des fleurs, des fruits et de riches décors végétaux (ibid., p. 227 ; Fantar, 2009). Les sols des basiliques nouvellement bâties et bastions de cette nouvelle religion sont également ornés de mosaïques faites de motifs floraux denses accompagnés d'oiseaux (Yacoub, p. 272). La mosaïque semble alors être utilisée comme support de propagande au service de la diffusion de la chrétienté dans la région. Elle vulgarise cette nouvelle foi en illustrant de manière symbolique ses principes et ses fondements.

Illustration n° 26 : L'iconographie paradisiaque des mosaïques chrétiennes d'Afrique du Nord

n° 1, Le baptistère de Kélibia (VI^{ème} siècle ; musée du Bardo - Dennis Jarvis, flickr.com)
n° 2, Cuve Baptismale de Bekalta (VI^{ème} siècle ; musée de Sousse - Ad Meskens / Wikimedia Commons)
n° 3, Tombe en caisson de Dardanius (V^{ème} siècle ; musée du Bardo - M. Gauthier)
n° 4, Mosaïque funéraire de Pascasius de Sousse (IV^{ème} siècle - musée de Sousse)
n° 5, Mosaïque funéraire de Nardus, Turassus et Restitus (IV-V$^{ème\ siècle}$ - musée du Louvre)

---

[58] Attribut de Dionysos (Yacoub, p. 218)

[59] « *Les images héritées du passé ont perdu leur signification religieuse mais ont conservé leur valeur décorative* » (ibid., p. 215)

n°1

n°2

n°3

n°4

n°5

Sur ces mosaïques sont présents de nombreux symboles chrétiens dont certains se retrouvent très souvent dans l'art funéraire chrétien comme la rose, la vigne, les fruits, les oiseaux (dont la colombe et le paon), l'arbre de vie et le Canthare, symboles de la résurrection, de l'immortalité et du Paradis.

Outre les végétaux et un bestiaire paradisiaque, la mosaïque chrétienne consacre également l'eau comme un élément divin. L'eau devient le symbole même de la religion chrétienne. Par l'eau et le baptême, les individus sont lavés du péché originel et peuvent ainsi entrer dans le royaume de dieu. L'eau devient sacrée et symbole de source de vie. Elle est le plus souvent représentée par le biais des quatre fleuves du Paradis et sous la forme d'un canthare d'où « *jaillit une eau pure, fraîche et désaltérante, fortement recherchée par les fidèles de Jésus* » (Fantar, 2009, p. 226).

Les représentations de la nature véhiculées à cette époque dévoilent ainsi l'image d'une nature purement esthétisante, l'image d'une nature décor au service du bien être de l'homme sur terre (grâce à la religion) et comme promesse de l'au-delà (le Paradis). C'est aussi l'image d'une nature dont le foisonnement (le sauvage) est maîtrisé par l'homme (les arabesques)[60]. Quant à l'eau, elle symbolise la source de la vie et devient une image sacrée et « totémique » de la religion chrétienne. Un répertoire qui sera maintenu jusqu'à l'apparition d'un Islam rigoriste au XI^{ème} siècle, (ibid., p. 276).

III - Le métissage du répertoire iconographique de la nature, rencontre entre Orient et Occident

Avec la période médiévale, la religion chrétienne cède la place à l'islam, les basiliques aux mosquées et la mosaïque à la céramique. Pour A. Louhichi (2010, p. 221), « *La céramique islamique de l'Ifriqiya depuis les débuts de sa formation jusqu'à la dernière étape de son évolution reflète d'une certaine manière à travers ses choix esthétiques l'histoire politique, économique et sociale du pays* ». Qu'il s'agisse d'ustensiles de cuisine ou d'objets de décoration, les céramiques fabriquées en Tunisie semblent être les témoins des représentations de la nature pendant cette longue période. Elles donnent des indications sur certaines des images de la nature transmises au fil des siècles, les continuités, les ruptures, les métissages et les valeurs qu'elles ont pu véhiculer.

Illustration n° 27 : La Grande Mosquée de Kairouan et un carreau de céramique du Mihrab (A. Guillaumet, 2016, Chris Debz, ipernity.com)

---

[60] Paroles de R. Boukraa lors d'un entretien à Tunis en 2017.

Considéré comme un des principaux lieux de pèlerinage pour les musulmans et berceau de l'islam en Tunisie, Kairouan abrite encore aujourd'hui une des premières mosquées de Tunisie, la mosquée Oqba Ibn Nafi. Bâtie au IX^{ème} siècle suite à la conquête de la Tunisie par « les Arabes »,[61] elle est considérée comme un des joyaux de l'art islamique et source d'inspiration pour d'autres mosquées érigées plus tard en Tunisie et dans l'aire musulmane. Elle est aussi un des premiers témoins du répertoire islamique des céramiques utilisées à l'époque pour couvrir les murs des mosquées. On parle d'ailleurs d' « école de Kairouan » (Louhichi, ibid. p.54). Même si pour A. Louhichi (ibid.), « [Le décor végétal] *n'est pas très présent dans la céramique de l'école de Kairouan* », il souligne tout de même que « *sur le Mihrab de la grande mosquée de Kairouan, des carreaux de céramique datant du IX^{ème} siècle figurent des bouquets qui semblent dériver du thème de l'arbre de vie* ».

Les créations de l'école de Kairouan et les représentations de la nature utilisées peuvent être considérées comme faisant le lien entre les registres iconographiques issus de l'ère chrétienne et ceux de l'Islam. Elles témoignent d'une transition (et non d'une rupture) dans les thématiques et d'un renouvellement dû à des zones d'influences différentes. Auparavant occidentales avec l'influence grecque puis romaine, elles sont dès lors orientales avec des influences venues de Syrie et de Damas. Pour A. Louhichi (ibid., p. 66), « *L'école kairouanaise recèle un répertoire zoomorphe et anthropomorphe spécifique et exceptionnel par rapport, d'un côté à l'iconographie céramique de l'Ifriqiya et d'un autre côté à celle du monde islamique en général et du bassin occidental de la Méditerranée en particulier* ». Il précise que le métissage s'est effectué au X^{ème} siècle lorsqu' « *on assiste à l'apparition d'un bestiaire où se perçoivent à la fois les réminiscences de l'Ifriqiya préislamique et les apports de l'Orient islamique* ». C'est notamment vrai pour le registre des oiseaux. Sur des céramiques trouvées à Raqqada, près de Kairouan, A. Louhichi (ibid., p. 66) indique que « *le registre des volatiles est très représenté* » ce qui n'est pas le cas dans le registre islamique de l'époque. Certaines représentations de ces oiseaux qui pourraient être des paons, ne sont d'ailleurs pas sans rappeler le bestiaire de l'époque païenne et chrétienne.

Illustration n° 28 : Céramiques de Raqqada, Coupe aux fleurs de lotus stylisées, (2ème moitié X^{ème} siècle. - début XI^{ème} siècle), Coupe aux oiseaux, (fin IX^{ème} siècle), (Louhichi, p. 58, p. 68)

---

[61] Oqba Ibn Nafi fut un général envoyé par Muawiya 1er, calife de la dynastie des Omeyyades de Damas pour conquérir l'Afrique du nord.

C'est seulement à partir du XI^{ème} siècle que toutes les figures disparaissent des représentations. La raison en serait l'installation au pouvoir du sunnisme malikite et de son « iconophobie », (ibid., p.78). L'école de Kairouan laisse place désormais à l'école de Tunis et avec elle, comme le précise A. Louhichi (ibid.*, p. 128*), « *un nouveau répertoire décoratif issu des trois thèmes classiques de l'art islamique à savoir la géométrie, la flore et la faune* ». Pendant la période Hafside[62] (XIII^{ème}- XVI^{ème} siècle), et à ses débuts, c'est surtout le décor géométrique qui est représenté et très certainement à cause des interdits religieux édictés à l'époque qui bannissaient toutes formes de représentations « vivantes »[63]. Toutefois, au fil du temps, le décor végétal s'invite à nouveau avec des rosaces et des arabesques ce qui pour A. Louhichi (ibid.*, p. 139*) est « *une nouveauté dans la céramique islamique de l'Ifriqiya* ». Selon lui, « O*n perçoit un glissement progressif de l'abstraction vers un répertoire s'inspirant plus franchement de la natur*e », « *Un glissement qui s'explique davantage à la lumière de l'introduction des motifs animaliers* ». Ce sont notamment des gazelles et des oiseaux qui se voient représentés sur les céramiques. La gazelle étant comme le rappelle A. Louhichi (ibid.*,* p. 151), « *L'animal emblématique de la poésie arabe et le motif le plus populaire dans la céramique islamique du XIV*^{ème} *et XVI*^{ème} *siècle* ».
Pour A. Bazzana (1980), et se référant aux céramiques de l'Espagne orientale, ce n'est pas une représentation réaliste de la nature que présentent les œuvres de cette époque. C'est au contraire une nature très stylisée qui est représentée due certainement aux contraintes imposées par la céramique, des contraintes de dimensions, de matières, de surface, … Aussi si effectivement le rinceau, la tresse, la vigne et l'acanthe sont forts présents dans la céramique islamique de cette période, ils le sont d'autant plus comme décors végétaux, c'est-à-dire plus dans une logique esthétique que comme témoins d'une nature contemporaine. Pour A. Bazzana (ibid., p. 75), « *L'artiste musulman ne copie pas la nature, il en tire des schémas décoratifs qui deviennent ensuite des prototypes indéfiniment reproduits. Le thème « naturel » - ou réaliste - est le prétexte à l'élaboration de formes décoratives, dans un jeu de courbes et d'enlacements. L'animal se transforme lui-même en rinceaux ; son corps se couvre de feuilles, de petits fleurons, il est esthétiquement intégré à l'ensemble du décor* ».

IV - L'âge d'or de la céramique, le triomphe d'une végétation luxuriante

Avec la période Ottomane (XVI^{ème}-XIX^{ème} siècle), s'ouvre à nouveau une période de forts métissages pour la céramique tunisienne à la fois liés aux influences du pays dominateur, la Turquie, mais aussi aux différentes migrations européennes (Morisques d'Andalousie, de Castille et d'Aragon, Juifs Livournais et européens convertis à l'Islam) (Louhichi, 2010, p.161). C'est une « méditerranéisation » de la société tunisoise, (ibid., p.161). Avec cette dynamique provoquée par le renouvellement du pouvoir et l'arrivée de nouvelles populations, la ville se réorganise, l'architecture évolue et la céramique est alors utilisée pour la décoration des murs. A. Louhichi (2010) souligne qu' « *à partir du XVII*^{ème} *siècle, les ateliers de céramique de Qallaline [à Tunis] travaillent à plein régime pour satisfaire*

[62] Hafside : Dynastie fondée par Abd al-Wähib Ibn Hafs dont les ancêtres appartenaient à une tribu berbère. Elle fait de Tunis, la capitale du pouvoir.

[63] Pour résumer cet interdit de manière très concise : toute créature vivante étant une création divine et seul Dieu étant capable de la perfection, l'homme ne peut prétendre rivaliser avec Dieu en la représentant. Un interdit qui perdure encore chez les musulmans leur interdisant de représenter Allah et ses prophètes.

aux commandes[64] ». Les décors sont alors faits de feuilles, de fleurs (surtout les œillets et les tulipes)[65], d'arabesques, de bouquets, d'accolades, de palmettes, de feuillages… mais aussi de grappes de raisins ou de cornes d'abondance[66]. Demeurent encore des images issues du répertoire païen comme le paon et les feuilles de vigne, ainsi que l'arbre de vie et le paradis que l'on retrouvaient aussi dans les représentations chrétiennes.

Illustration n° 29 : Céramiques de la période Ottomane et des Ateliers Qallaline

n° 1 et n° 2 : Zaouia Sidi Kacem El Jellizi maintenant occupée par le Centre national de céramique d'art (Tunis), (A. Guillaumet, 2017)
n° 3 et n° 4 : Mausolée de Sidi Sahab dit « La mosquée du barbier » (Kairouan), (A. Guillaumet, 2016)

n°1

n°2

n°3

Sur ces céramiques, c'est bien le végétal qui s'impose avec moult arabesques, guirlandes de feuilles et de fleurs ainsi que la présence centrale du canthare qui représente la source de vie (n° 3 et n°4).

n°4

---

[64] Il existe encore dans la médina de Tunis des habitations et des madrassas bâties à ce moment-là et qui ont conservé des céramiques réalisées à l'époque des ateliers Qallaline, (Chemla, Goffard, Valensi, 2015)

[65] Pour A. Louhichi (2010, p. 199), « L*es quatre fleurs emblématiques de la période ottomane sont la tulipe, l'œillet, l'églantine et la jacinthe ».*

[66] Les cornes d'abondance qui seraient pour A. Louhichi d'influence andalouse.

Pour A. Louhichi (ibid., p. 212), les céramiques produites par les ateliers Qallaline servent « *à glorifier la grandeur d'Allah, la grandeur de son calife d'Istanbul et par-delà, la noblesse de l'aristocratie et des nantis de toutes origines de Tunis* ».
C'est une nouvelle fois une vision esthétisante de la nature qui est proposée par les céramiques de l'époque Ottomane. Une image faite le plus souvent d'une végétation luxuriante pour glorifier un dieu (à défaut de pouvoir le représenter) et pour finalement apporter aux hommes un cadre de vie agréable dans l'attente d'un au-delà censé être tout aussi flamboyant, odorant et coloré.

V - Un renouveau avec le style « arabe traditionnel » ou « néo-orientaliste » et un même registre iconographique d'une nature esthétique et stylisée

L'âge d'or de la céramique tunisienne correspond à cette période ottomane des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Ensuite, au XIX^{ème} siècle, la fabrication disparaît quasiment de la Tunisie. Seules les villes de Djerba et Nabeul continuent à produire de la céramique utilitaire et souvent monochrome (ce qui est encore le cas aujourd'hui d'ailleurs) (Chemla, Goffard, Valensi, 2015). Toutefois, à partir des années 1930, pendant le Protectorat français, la Tunisie et en particulier Tunis connaissent un nouvel essor économique, industriel et urbanistique. De nouveaux quartiers « européens » sont construits à Tunis et de grandes villas cossues voient le jour. Les architectes de l'époque développent le style « arabe traditionnel » ou style « néo-orientaliste »[67] et utilisent les céramiques pour recouvrir les murs, les bancs, les bassins, les fontaines…, (ibid., 2015).

Illustration n° 30 : Carreaux de céramique Chemla (Chemla, Goffard, Valensi, 2015),

n° 1 : Panneau installé sur la maison des Chemla dans les années 1930
n° 2 : Panneau pour la Casa del Herrero à Montecito (Californie) pour George Steedman, construite dans les années 1920
n° 3 : Villa Persane, Jinen Merillon construite à la fin des années 1920 à Tunis par l'architecte Victor Valensi pour le Consul des États-Unis
n° 4 : Panneau composé essentiellement de paons (1912)

[67] Style nommé « hispano-colonial » aux Etats-Unis (Chemla, Goffard, Valensi, 2015).

n°1

n°2

Sur ces panneaux réalisés par les Chemla, on peut constater la filiation avec les céramiques Hafsides et Ottomanes, les mêmes couleurs, les mêmes arabesques, les mêmes rameaux, les mêmes canthares source de vie. On constate également que ces représentations de la nature se sont finalement standardisées au cours des siècles et des civilisations grâce aux différents apports culturels, cultuels et techniques. Des images décorum de la nature devenues universelles en s'exportant aussi bien aux États-Unis qu'en Europe ou dans le Maghreb, une nature « esthétisée » devenue un incontournable des décors des villas et bâtiments de prestige du XX^{ème} siècle.

n°3

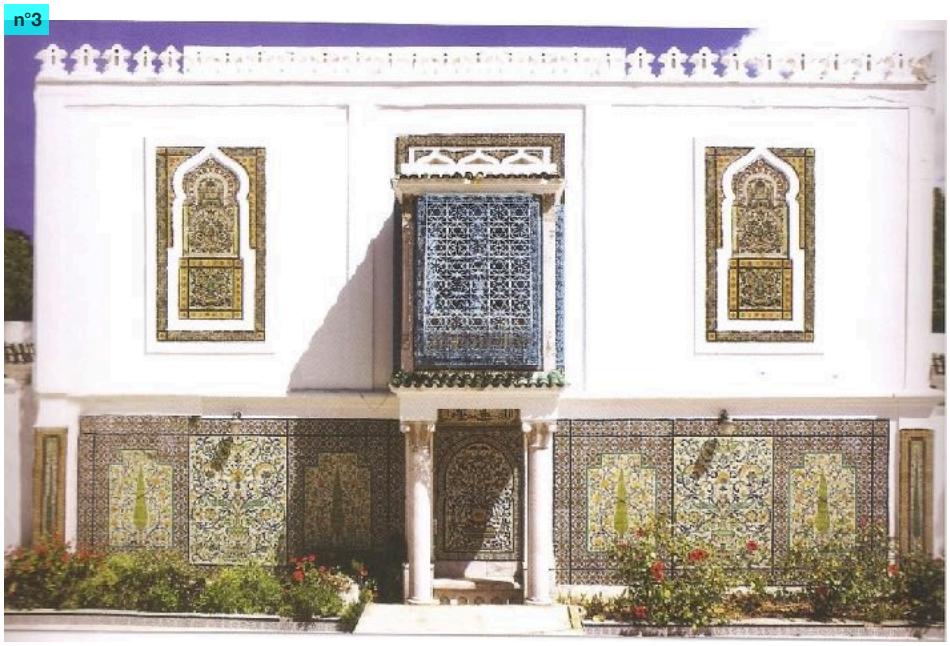

n°4

C'est ainsi que le renouveau de la céramique s'opère. L'atelier Chemla est un des principaux fournisseurs de ces céramiques pour la Tunisie mais aussi pour de nombreuses villas et d'hôtels à l'étranger notamment en Floride et en Californie, (ibid.,

2015). Le répertoire des décors est fortement inspiré par les céramiques des époques précédentes. C'est-à-dire la géométrie, la calligraphie (que l'on retrouve aussi sur les stucs), la flore et la faune. Le paon, le poisson, la biche-gazelle, le lion sont toujours présents dans les représentations ainsi que l'œillet et la tulipe. Toutefois, les Chemla enrichissent ce bestiaire avec des dessins de lapin, de lévrier[68] et d'animaux de la faune sous-marine (ibid., 2015). L'usine Chemla ferme en 1966. Cependant, depuis quelques années, on assiste à un renouveau de ces motifs. C'est notamment l'initiative de Mohamed Messaoudi qui a fondé dans la banlieue de Tunis un atelier d'artisanat « Driba 93 » où il reprend certains motifs des Chemlas pour décorer des pièces de vaisselle, des plats et des assiettes à couscous avec différentes espèces de poissons, des poulpes, des crustacés… Ces réalisations même si elles sont accessibles pour une large clientèle, s'adressent tout de même à des catégories sociales supérieures et ne sont pas des articles ménagers bon marché. Mohamed Messaoudi s'inscrit plutôt dans une logique de conservation et de valorisation d'un patrimoine en partie éteint. Il participe avec ses réalisations à de nombreuses foires de l'artisanat en Tunisie et à l'étranger et est régulièrement partenaire d'événements de mise en valeur du patrimoine et de l'artisanat tunisien comme celui organisé en 2013 et 2015 à l'initiative de la femme de l'Ambassadeur de France en Tunisie, dans sa résidence (cf. Illustration n° 31).

Illustration n° 31 : Affiches de deux expositions d'artisanat tunisien revisité à la Résidence de l'Ambassadeur de France en Tunisie (2013, 2015).

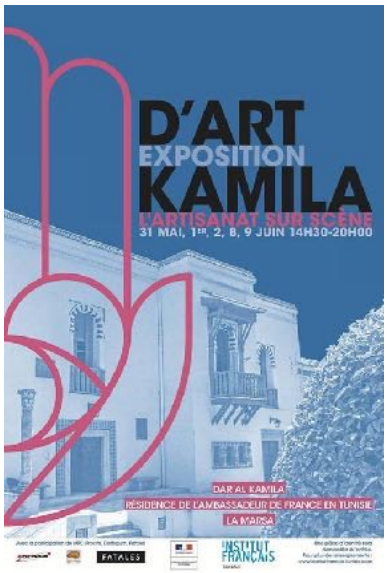

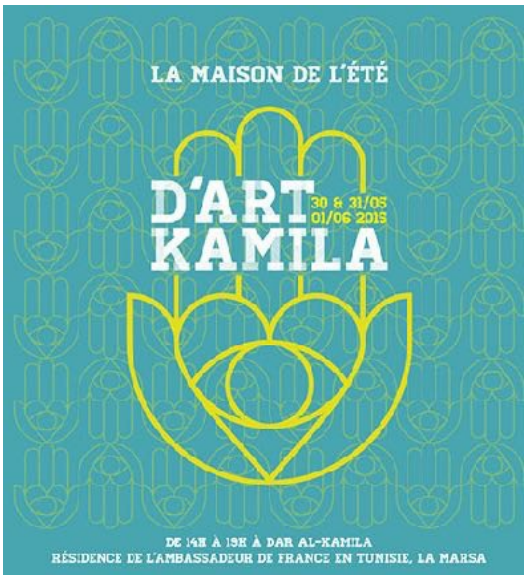

Ces deux manifestations, à l'initiative de la femme de l'Ambassadeur de France en Tunisie à l'époque, témoigne d'une dynamique de l'artisanat traditionnel tunisien ou du moins de sa ré-appropriation ou de sa ré-invention par quelques designers d'origine

[68] Le sloughi est un lévrier qui a ses origines en Afrique du nord. Il est aussi nommé lévrier arabe ou berbère.

tunisienne ou européen vivant en Tunisie. Par ailleurs, cela montre toujours l'intérêt hors les frontières de l'artisanat tunisien comme les céramiques anciennes revues et relookées par Mohamed Messaoudi (cf. Photo ci-dessous - artisansdart.tn).

Cet aperçu rapide des différentes représentations de la nature en Tunisie entre le V^{ème} siècle av. J.-C. et le XXI^{ème} siècle, témoigne des différentes strates du terreau culturel des Tunisiens. D'autant plus que certaines de celles héritées du passé sont encore présentes dans leur environnement. C'est le cas des collections de mosaïques des musées du Bardo et de Sousse mais aussi de sites comme Bulla Regia à l'ouest de la Tunisie ou Utique au nord-ouest de Tunis où d'innombrables mosaïques (des copies) sont conservées *in situ*. Ce sont aussi les céramiques que l'on peut voir sur certains murs de la médina, dans d'anciennes écoles coraniques, dans les mosquées les plus anciennes comme celle de la Zitouna dans la médina de Tunis ou celle de Kairouan, dans les palais et les fondouks restaurés de la médina de Tunis ou sur les murs de certaines villas de Tunis, de Sidi Bou Saïd ou de La Marsa.

1 - d. Les images d'une nature paradisiaque, décorative et prolifique

Ce que l'on retient, c'est bien évidemment la continuité dans les représentations de la nature même si au fil des siècles et des civilisations des évolutions ont été constatées. L' « iconophobie », pour reprendre le terme de A. Louhichi (2010), imposée par un islam rigoriste à partir du XI^{ème} siècle (mouvement déjà initié par la foi chrétienne) a très certainement provoqué une rupture dans les représentations mais finalement au profit de décors beaucoup plus végétalisés. L'image d'une végétation luxuriante, fleurie, a servi de décor à de nombreux Tunisiens depuis des siècles et encore aujourd'hui. Une végétation toutefois toujours flamboyante mais maîtrisée. Une végétation qui semble être au service des hommes ici-bas et de leur piété dans l'espoir d'une vie encore meilleure dans l'au-delà. Quant à la face animale de cette nature représentée, les images de certains animaux ont traversé les siècles quelque soit le support et les civilisations. On retrouve des dessins d'oiseaux, de poissons et de lion. Un bestiaire qui n'est pas forcément très étoffé mais qui véhicule l'image d'animaux « beaux », qui ont à la fois une fonction esthétique et une fonction symbolique : l'oiseau pour la beauté et la quiétude (du paradis), le paon pour la résurrection, le poisson pour l'abondance et le lion comme l'animal gardien de l'arbre de vie.

Depuis des siècles, que ce soit sur les mosaïques anciennes, les céramiques d'hier et d'aujourd'hui, la nature mise en scène est une nature idyllique, paradisiaque, bien organisée, verte et fleurie avec quelques animaux « bien sages », une nature pour un décor figé, esthétique et maîtrisé. Par ailleurs, elle se retrouve aussi associée au pouvoir, au pouvoir divin comme nous l'avons indiqué plus haut mais aussi au pouvoir des notables et des puissants. Car eux seuls pouvaient s'offrir ces mosaïques ou ces céramiques pour orner leurs villas, leurs sépultures ou leurs mosquées.

Des représentations de la nature que se partagent les trois espaces de vie auxquels nous nous sommes intéressés. Que ce soit l'oasis, le jardin ou la décoration, c'est bien l'image d'une nature paradisiaque, maîtrisée, luxuriante, verdoyante, colorée, odorante qui ressort de ces représentations observées. Une nature au service de l'homme pour son confort et son bien-être ainsi que pour sa survie. Une nature fortement sacralisée, mythifiée où l'eau revêt une dimension particulière, en tant que source de vie. Ce qui est d'autant plus intéressant, c'est de constater que quelles que soient les époques, quels que soient les lieux, quelles que soient les cultures ou les cultes, ces images de la nature n'ont que peu évolué. Elles se sont adaptées aux différents pouvoirs en place, enrichies des différents

apports culturels et cultuels des artistes locaux ou nouvellement arrivés, sans être jamais complètement reniées. C'est toujours l'image d'une nature généreuse, belle, saine, un décor idéal et idéalisé pour les hommes ici-bas et même si les religions ont censuré des modes de représentations, elles n'ont fait que renforcer cette image d'une nature paradisiaque en sélectionnant pour leur esthétique et leurs origines, un répertoire limité d'espèces végétales et animales à jamais mythifiées. C'est aussi le constat de l'image d'une nature finalement très « cultivée », très peu naturelle mais avant tout culturelle, c'est-à-dire modelée par les civilisations et les goûts des hommes. Une représentation de la nature qui s'est construite au fil des civilisations et de leur dynamique. Une nature qui n'a de naturelle que la quête qu'elle implique pour les croyants de retrouver une nature qui serait originelle. Une nature imaginée par l'homme qui participe désormais de son patrimoine. Des images de la nature qui sont aussi souvent associées au pouvoir. Certes au pouvoir divin mais aussi au pouvoir et à la richesse de leur ordonnateur et de leur propriétaire.
Quant à la nature corne d'abondance, c'est une image très présente dans les mosaïques paléo-chrétiennes et dans l'imaginaire des oasis. Une image qui dans l'iconographie du Protectorat sera fortement mobilisée pour des raisons politiques et en particulier pour permettre au pouvoir en place de revendiquer sa légitimité, d'assurer son empreinte et d'affirmer son rayonnement.

2 - L'influence de la colonisation - Ou l'émergence d'images officielles, artistiques et touristiques des espaces naturels de la Tunisie

La période de la colonisation française en Tunisie débute en 1881 avec la signature par Sadok Bey, Bey de Tunis, du Traité du Bardo suivi en 1883 par les Conventions de la Marsa. De 1881 à 1956, date de l'indépendance de la Tunisie, malgré le discours officiel des autorités françaises de l'époque qui considèrent que c'est bien une protection qui est apportée à la Tunisie et non une colonisation, le pouvoir va être exercé exclusivement par la France par l'entremise du Régent et de toute une administration qui sera mise en place par la suite à Tunis et sur tout le territoire. La Tunisie passe alors d'une domination ottomane qui s'est distendue avec le temps à une tutelle européenne et occidentale. Une période où forcément de grandes mutations s'opèrent en Tunisie, à la fois avec le changement de vision des « nouveaux dirigeants » du pays mais aussi compte tenu des enjeux économiques et géo-politiques mondiaux des débuts du XX^{ème} siècle. Une période riche à la fois au niveau micro et macro et suffisamment contemporaine pour apporter de nombreux éléments capables de nous aider à dresser un inventaire de certaines des représentations de la nature qui ont eu cours pendant cette période et qui ont certainement nourri et influencé le terreau culturel des Tunisiens du XXI^{ème} siècle. La période du Protectorat, la dernière période où la Tunisie fut soumise à une influence étrangère est encore très présente dans l'esprit des Tunisiens et de l'administration qui dans ses rapports ou ses documents l'utilise très souvent comme repère temporel ; il y a un avant et après Protectorat, un avant jugé négatif et un après de mise en œuvre, où tout a été créé. On suppose donc que cette période qui a servi et qui sert encore quelquefois d'étalon constitue la dernière strate du mille-feuilles des influences « anciennes » qui ont pu influencer ou participer à la construction des représentations de la nature en Tunisie contemporaine. Et même si les gouvernements tunisiens qui ont pris le pouvoir et permis à la Tunisie de retrouver sa souveraineté ont souhaité faire table rase du passé et notamment effacer les stigmates de leur oppression et de leur domination par une puissance colonisatrice, le terreau culturel qui s'est constitué au fil des siècles et au fil des civilisations qui se sont succédées n'a pu entièrement être gommé.

Pour mieux appréhender ces représentations présentes à l'époque de la Régence, nous avons privilégié trois registres majeurs, celui des politiques - et principalement celui des politiques agricoles -, celui des intellectuels et des artistes et enfin celui du tourisme. En effet, nous avons choisi de nous intéresser aux images qui ont pu influencer mais aussi naître des politiques menées en faveur du développement de la colonisation mais aussi celles transmises par les élites intellectuelles et artistiques européennes découvrant cette nouvelle région et avec elles l'émergence d'un nouvel imaginaire touristique et d'une nouvelle géographie touristique de la Tunisie.

En ce qui concerne l'étude et l'analyse du développement de la colonisation et des politiques agricoles, notre corpus est constitué des rapports annuels destinés au Président de la République Française et rédigés par la Régence de 1890 à 1928, des parutions du Bulletin de l'Office du protectorat français en Tunisie de 1921 à 1933 ainsi que des éditions du Bulletin de la Direction de l'Agriculture et du Commerce (puis de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation) de 1896 à 1911[69]. Les Rapports annuels de la Régence sont des comptes rendus de l'année écoulée faits au Président. Ils sont un condensé de l'activité administrative de l'autorité de colonisation en Tunisie. Y sont présentées toutes les réformes mises en place au cours de l'année qu'elles soient d'ordre juridique, législatif ou financier ainsi qu'un état des lieux des avancées des différents travaux d'infrastructures poursuivis dans les différentes parties du territoire. Une place importante est réservée à la dimension agricole de la Tunisie et à ses possibilités de production agricole mais aussi aux dimensions industrielle et artisanale. Ce sont des publications qui rendent parfaitement compte des différentes politiques qui ont pu être menées par la France via la Régence en Tunisie pendant quasiment un quart de siècle. Quant au Bulletin de l'Office du Protectorat, c'est un support qui est plus à destination de la propagande de la colonisation française en Tunisie. Le contenu s'inspire fortement des Rapports de la Régence. Les informations sont forcément partisanes et donnent aux lecteurs une vision très positive de la colonisation et fournissent de nombreux renseignements techniques et pratiques qui s'adressent soit aux colons déjà installés soit à toutes les personnes qui souhaiteraient venir s'implanter ou séjourner en Tunisie. Et enfin, le Bulletin de la Direction de l'Agriculture permet d'avoir un suivi mensuel des productions, des expérimentations, des législations, des techniques et des méthodes agricoles et agronomiques,… mises en œuvre en Tunisie ou issues d'autres colonies ou d'autres pays et données à titre d'exemple. Des parutions très techniques qui apportent un autre point de vue sur la réalité des politiques agricoles en Tunisie pendant la période coloniale.

Pour le registre intellectuel et artistique, le choix est vaste car de nombreux peintres, romanciers ont séjourné en Tunisie. Certains bien avant le Protectorat comme Chateaubriand qui fit halte à Tunis en 1807 et qui partage quelques unes de ses impressions de son court séjour tunisois dans son roman de voyage publié en 1811 sous le titre d' « *Itinéraire de Paris à Jérusalem »*. Flaubert effectua également plusieurs séjours en Tunisie à partir de 1858 et s'intéressa beaucoup à Carthage, l'ancienne cité Punique et aux vestiges archéologiques. C'est d'ailleurs en s'inspirant de la grandeur de cette cité et des guerres livrées aux Romains qu'il composa son roman épique « *Salammbô* » en 1862

[69] Les documents étudiés se concentrent sur la première période de la colonisation, c'est-à-dire celle qui a été fondatrice, celle où s'est mise en place toute l'organisation de la colonisation et donc celle qui a de fait participer à l'émergence des « nouvelles » images de la nature en Tunisie. Par ailleurs, la première guerre mondiale suivie de la crise des années 1930 ayant largement contribué à stopper ou du moins ralentir les politiques de la colonisation (Poncet, 1976), et finalement annonciatrices de la fin du Protectorat, nous avons privilégié l'étude de la période antérieure. De plus, les publications à notre disposition ne couvrent pas à elles seules l'ensemble de la période soit parce qu'elles n'ont été publiées que sur une période donnée soit parce qu'elles n'ont pas été archivées ou ne sont pas disponibles en ligne.

et livra un portrait très orientaliste de la Tunisie et de ses paysages (Neefs, 2011). Il y eut d'autres écrivains comme Alexandre Dumas qui découvrit Tunis et Carthage lors d'un voyage organisé en 1846-1847 par les autorités françaises d'Alger dans le cadre d'une opération de propagande et qui publia « *Le véloce, ou Tanger, Alger et Tunis* » en 1850, ou Henry Dunant qui séjourna en Tunisie en 1856-1857 et qui publia *« Notice sur la Régence de Tunis »* (1858) où il livre entre autres quelques descriptions des principales villes de Tunisie et de ses paysages.

Parmi toutes ces figures de la littérature et des arts qui ont séjourné dans la Tunisie coloniale, tous n'ont pas restitué dans leurs œuvres un portrait de la Tunisie[70] aussi notre choix s'est porté sur des écrits ou des peintures qui témoignent directement de cette rencontre de l'artiste avec cette terre pendant le Protectorat français. Comme auteur, nous avons choisi Maupassant, intellectuel influencé par le courant du naturalisme[71] qui séjourna plusieurs fois en Tunisie et qui en 1890 publie une compilation de récits de voyages intitulée, « *La vie errante ».* Parmi ces récits, nous avons sélectionné, « *D'Alger à Tunis* », « *Tunis* » et « *Vers Kairouan* ». Comme peintre, nous avons choisi Paul Klee qui séjourna avec ses amis, August Macke et Louis Moilliet, peintres également, en Tunisie en 1914, et pour qui ce voyage sera le révélateur de la vocation artistique de Klee[72], du renouveau de l'aquarelle contemporaine et d'une nouvelle représentation de l'Orient qui serait « *désorientalisée* » (Baumgartner, 2014). Au-delà de ce voyage et des œuvres réalisées par Klee, c'est aussi une nouvelle vision artistique, picturale de la Tunisie et de ses paysages qui vont influencer durablement les peintres tunisiens. Olga Malakhova (2014) parle d'ailleurs de « *Kleeification* » des paysages tunisiens. Quant à Rachida Tikri (2014), elle considère que Klee a permis aux peintres tunisiens de pouvoir peindre la Tunisie sans orientalisme. Pour compléter cette sélection d'artistes et pour ne pas limiter notre choix à un parti pris essentiellement occidental, et pour éventuellement élargir la focale des images de la nature en Tunisie pendant le Protectorat, nous avons intégré un des représentants tunisiens parmi les plus marquants de cette époque, le poète Abul Qacem Chebbi. Né en 1909 (à Tozeur)[73], formé à la Zitouna et influencé par ses lectures classiques et contemporaines des poètes et œuvres arabes et européennes, il est considéré comme le plus important poète tunisien contemporain qui malgré sa courte vie a fortement marqué la poésie arabe et tunisienne (Schérer, 2006). Ses prises de position vis-à-vis de l'enseignement zitounien, de la poésie arabe ancienne et sa lutte contre le Protectorat en font un intellectuel marquant du début du XX^{ème} siècle et un des principaux poètes arabes modernes souvent considéré comme d'influence romantique. Fervent défenseur de la liberté, Chebbi est aussi profondément attaché à la nature. Dans une conférence donnée en 1929 à propos de l'imaginaire poétique arabe, il justifie précisément son attrait pour la nature et sa position à contre-courant des poètes arabes anciens pour qui la nature évoquée dans leurs vers n'est finalement qu'un décor, un objet qui plus est un artifice de la beauté : « *Les poètes arabes n'ont jamais exprimé de sentiments profonds, car ils ne considéraient pas la nature avec un sentiment vivant et méditatif, comme quelque chose de sublime, mais plutôt comme on regarde d'un œil satisfait un*

---

[70] Gide par exemple séjourna plusieurs fois en Tunisie mais aucun de ses récits ne fait directement référence à la nature tunisienne et à ses représentations, tout comme Simone de Beauvoir qui découvre la Tunisie en 1946 et y retourne plusieurs fois jusqu'en 1954.

[71] Naturalisme : Courant littéraire de la fin du XIX^{ème} siècle en France dont un des initiateurs est Zola. Référence aux sciences de la nature, approche de la nature à la fois esthétique, effroyable et pessimisme sont certaines des caractéristiques de ce courant.

[72] Cours de Paul Klee au Bauhaus, 1921-1922, « *Paul Klee et la nature de l'art* »

[73] Mort en 1934 à Tunis

vêtement bien tissé et coloré ou un beau tapis, rien de plus. »[74]. Afin de mieux cerner les images de la nature que Chebbi transmet dans ses poèmes, nous avons choisi d'étudier un de ses recueils publié sous le titre de « *Diwâne* » composé de poèmes écrits entre 1923 et 1934 en Tunisie.

Les artistes de cette époque ne sont pas les seuls à s'être intéressés à la nature tunisienne et ne sont pas les seuls à avoir véhiculé de nouvelles images. La promotion touristique balbutiante a également contribué à forger une nouvelle géographie de la Tunisie. Des images de la Tunisie qui se dessinent dès les premières publications commerciales à vocation touristique avec les Guides Conty et Joanne qui ont, au tout début du XX^{ème} siècle, édité les premiers guides touristiques consacrés à la destination Algérie-Tunisie. Ils ont été suivis très rapidement par des supports, plus pratiques, publiés par les différents acteurs du transport opérant vers ou sur le territoire tunisien : compagnies de chemins de fer (PLM, Bône-Guelma), compagnies maritimes (Compagnie Générale Transatlantique, Compagnie de Navigation Mixte), pneumatiques (Michelin) ou carburant (Shell). Chacun proposait des itinéraires pour découvrir la Tunisie et ainsi a mis en valeur certains espaces plus que d'autres en fonction à la fois des moyens de transport disponibles mais aussi en fonction des sites pouvant avoir un attrait particulier pour le touriste. Cet attrait à l'époque, en tout cas dans les premiers temps de la colonisation et jusqu'avant la période de la Seconde Guerre Mondiale, était souvent historique avec le goût pour la découverte des ruines romaines mais aussi politique et le constat des bienfaits de la colonisation. Parallèlement à ces publications, des récits de voyages apparaissent. Sous la forme d'ouvrage, comme celui de Léon de Bisson en 1881 qui fait le portrait « touristique » d'une Tunisie nouvellement colonisée avec tous les « *renseignements indispensables aux voyageurs* » comme les sites à visiter, les moyens de circuler, les hébergements disponibles ainsi que les précautions à prendre. Nous nous sommes aussi intéressés aux articles publiés dans les colonnes de la presse spécialisée comme la Revue du Touring Club de France (TCF) qui publie des témoignages de ses membres ayant effectué des voyages en Tunisie ; des membres vivant en France et ayant séjourné en Tunisie ou des membres installés en Tunisie. Des récits d'excursions qui côtoient des annonces d'agences de voyage, d'associations (souvent des associations d'enseignants) organisant des « caravanes », des « voyages d'étude » ou tout simplement des excursions en Tunisie. La presse dite pro-coloniale participe également à la diffusion, via l'angle du tourisme à des images et à une géographie touristique de la Tunisie qui valorise indubitablement certains espaces plus que d'autres. C'est notamment la revue « *Le Monde colonial illustré* » qui régulièrement dans ses pages salue et loue le développement du tourisme en Afrique du nord grâce entre autre au développement des transports et se fait l'écho de voyages en Tunisie et publie des photos de certains sites attrayants (oasis de Tozeur, oasis d'El Hamma, Métameur, Djerba, Café maure de Sidi Bou Saïd,…). Puis, il y a aussi les publications des autorités coloniales (celles déjà présentées précédemment[75]) ou des structures en charge du développement touristique comme l' « Union des fédérations des Syndicats d'initiative de France, colonies et protectorats » qui se font aussi l'écho de séjour, de visite officielle, de proposition de nouveaux circuits à la découverte de nouveaux territoires tunisiens. C'est à partir de ce

---

[74] http://online-litterature.com/abou-el-kacem-chebbi/

[75] « *Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat français* », « *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie* », …

riche corpus[76] que nous avons établi de manière schématique, à l'aide de cartes, l'évolution de la géographie touristique de la Tunisie pendant la période du protectorat (et avant la Seconde Guerre Mondiale) et ainsi identifier la prévalence de certains espaces (ou types d'espaces) par rapport à d'autre ainsi que leurs motifs d'attractivité.

2 - a. Une Tunisie agricole ou la quête (le mythe) du grenier de Rome

A la lecture des archives des publications réalisées par les autorités de la Régence ou dans les journaux de l'époque comme « *La Dépêche Tunisienne* », on constate que la Tunisie est souvent réduite à l'image d'une terre cultivable et d'un pays essentiellement agricole considéré comme l'ancien grenier de Rome. Une image de corne d'abondance que les autorités coloniales n'ont de cesse de prendre comme argument pour justifier la politique de colonisation et cela à deux niveaux. Tout d'abord en permettant aux Tunisiens de retrouver la prospérité de la Tunisie romaine en assurant, via la présence française, la paix sur le territoire et ensuite, en cautionnant le mouvement de défrichement des terres par les colons afin de les rendre « à nouveau » productives et renouer ainsi avec les qualités et quantités de productions (certainement mythifiées) des Romains. Une image d'Epinal permettant de rendre acceptable et même indispensable l'implantation de colons sur les terres tunisiennes et *in fine* de permettre à la France de disposer de matières premières supplémentaires comme les Romains le faisaient[77]. L'image de cette Tunisie agricole et romaine a été fortement utilisée dans la propagande du Protectorat. On peut également penser qu'elle a servi de guide aux premières actions mises en place par les autorités de Tunis. Dès lors, les images de la nature de la Tunisie à cette époque se résument à une terre qui doit être conquise, maîtrisée, productive, à une ressource en eau qui doit être puisée, canalisée, et à des phénomènes naturels qui doivent être jugulés, enrayés… Les politiques menées par le Protectorat notamment celles en faveur du développement de l'agriculture qui va de pair avec celles de la colonisation vont participer à la consolidation de cette image et finalement à sa propagation. Dès lors, la nature tunisienne n'est que culture. Le sauvage, le naturel demeurent incompatibles avec les ambitions de la colonisation. Ils sont au mieux considérés comme apportant leur touche d'exotisme, au pire considérés comme des freins au développement de la colonisation. La Tunisie se résume à l'image d'une terre fertile, cultivable et/ou à cultiver.

I - Les politiques de la terre pendant le Protectorat - agriculture et colonisation

« *Elle [la France] offrait (…) ses agriculteurs et ses vignerons pour apprendre à tirer profit de la richesse du sol* » (extrait du Rapport de la Résidence Générale de la République Française en Tunisie, 1881-1890).

« *Quelque fois, et dans une certaine mesure, l'homme est responsable de ce dépérissement de la nature. Laisserons-nous notre Afrique sans verdure, sans moissons et sans fruits ?* » (La Dépêche Tunisienne, 3 février 1896).

---

[76] 13 guides touristiques publiés entre 1881 et 1934, 181 numéros de la revue du TCF publiés entre 1891 et 1958, 79 numéros du Bulletin officiel de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative de France, colonies et protectorats publiés entre 1919 et 1940, 1139 numéros de « *La Dépêche Tunisienne* », publiées entre 1889 et 1961.

[77] « *Pour notre France, c'est le complément de notre Provence et de notre Algérie, insuffisantes, même réunies, pour fournir notre marché d'olives, de vins, de fruits divers, de primeurs, de céréales, c'est la promesse de nous affranchir de ce que nous payons encore, pour acheter ces richesses, des pays étrangers, Espagne, Italie, Levant, Etats-Unis, etc.* », (M. Dubois, et al.,1897, p.16)

« *La Tunisie est un pays agricole ; elle offre à la colonisation des terres fertiles et son sol doit devenir le principal instrument de la richesse publique* » (L. Grandeau[78] dans la Dépêche Tunisienne, 10 juin 1896).

Ces trois extraits rédigés pour le premier par les autorités françaises en Tunisie, le second par un journaliste et le troisième par un scientifique témoignent et illustrent parfaitement ce qui était attendu de la part de la politique de colonisation en Tunisie : offrir la possibilité à des colons français, de valoriser une terre appauvrie et d'en tirer des ressources. Et c'est avec cette ambition que s'organise la politique de l'agriculture, intimement liée à celle de la colonisation dans les premières années du Protectorat. La Tunisie devait devenir (redevenir) une terre de culture et les articles, discours, publications officielles et partisanes de notre corpus ne parlent que d'hectares emblavés, ensemencés, de pieds d'oliviers et de vigne plantés, de kilomètres de routes et de sentiers ouverts et de tranchées de protection contre les incendies creusées…
Cette politique se manifeste aussi, dans les premières années, par la mise en place de toute une administration entièrement dédiée à cette cause. En 1883, la Régence crée une Direction des forêts suivie en 1887, du Service de l'agriculture, de la viticulture et de l'élevage qui devient en 1898, la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. La création de ces administrations participe ainsi également à légitimer cette « image d'Epinal » d'une Tunisie agricole et à poser les contours d'une géographie des espaces, celle des espaces cultivés : au nord, des terres riches et un climat propice à l'agriculture et à l'élevage, au centre, des terres appauvries par les pâturages, exception faite des « forêts d'oliviers » de la région de Sfax, au sud les productions « indigènes » maraîchères et arboricoles des oasis et à l'extrême sud, c'est-à-dire au sud du Djérid, une zone désertique sous contrôle militaire. Une carte géographique « agricole » de la Tunisie à laquelle les Autorités coloniales, font référence, dans les premiers temps, pour présenter à la fois les opportunités et les enjeux de la colonisation. Une carte comme une matrice qui alimente les représentations de la nature en Tunisie pendant la première période du Protectorat Français en Tunisie.

II - Une carte illustrée des cultures, des hommes et des infrastructures

Dans le corpus que nous avons étudié, la constitution de cette carte idéale (ou idéalisée) de l'agriculture coloniale s'est opérée en trois temps. Dans un premier temps, les Autorités ont cherché à identifier à la fois les terres et les cultures qui seraient profitables rapidement.[79] Cette étape fut menée avec la caution de nombreux experts et universitaires. Elle amena à la composition d'une carte informelle de la Tunisie agricole et permit aux Autorités coloniales de cibler les terres à cultiver et le type de culture à envisager selon les terres et les superficies. La priorité fut donnée aux terres du nord, celles localisées sur les limons de la Medjerda (plaines de Béja, Mateur et les environs de Tunis) et considérées comme les plus riches. Des terres de grandes superficies et *a priori* de grand rendement pour cultiver les céréales et en particulier le blé tendre dans l'optique

[78] Louis Grandeau était doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Nancy et ancien directeur de la station agronomique de l'Est.

[79] On note que cette étape a fortement été inspirée par le mythe de la prospérité romaine. *« Elles couvraient des étendues qui paraissent inimaginables dans le pays si nu que nous voyons aujourd'hui. Les terres fortes et le fond des vallées en céréales, les terres sablonneuses, les terres rouges et les flancs de coteaux en vergers et en olivettes; c'est ainsi qu'il faut se représenter dans ses grandes lignes l'aspect agricole du nord de la Tunisie au beau temps des anciens si on veut en avoir une idée exacte. »*, (*La Tunisie, Agriculture, Industrie, Commerce*, 1896)

de pouvoir par la suite l'exporter vers la France. Dans la partie nord de la Tunisie toujours[80], la vigne était également fortement encouragée[81], considérée comme un vecteur pertinent pour la colonisation et l'implantation durable de Français sur place.[82] Dans la partie centrale et littorale, c'est la culture de l'olivier qui avait les faveurs des Autorités coloniales. Se basant sur les traces laissées par les Romains, le but était de reconstruire la « *forêt d'oliviers* » des anciens dans la région de Sfax et ensuite de l'étendre un peu plus dans le sud tunisien[83]. Quant à la partie sud de la Tunisie, c'est-à-dire la région des oasis, de Gabès à Tozeur, elle n'était pas considérée, au début du Protectorat, comme une région propice au développement de l'agriculture coloniale compte tenu de l'aridité des terres et d'un climat peu favorable. Ce sont donc les cultures qui existaient déjà comme le maraîchage et les palmiers-dattiers qui ont été poursuivies et développées. Quant aux régions encore plus au sud, celles du sud du Djérid, appelées « extrême sud » par la Régence, elles étaient sous contrôle militaire. Désertiques, elles n'étaient pas envisagées comme pouvant être cultivées. Elles ne faisaient d'ailleurs pas partie des prérogatives des services de l'agriculture mais de celles de l'armée.

Illustration n° 32 : Exemples de cartes agricoles de l'ère coloniale
Une première carte publiée en 1912 dans « La Tunisie, pays de colonisation, de mines et de tourisme »[84] et une seconde parue en 1924 dans « Le Monde Colonial Illustré ».[85]

---

[80] Les environs de Tunis, la région de Béja, du Cap Bon…

[81] « *Il est aujourd'hui démontré que les grandes espérances que la colonisation française a fondées sur la viticulture en Tunisie ne seront pas déçues* », Extrait du Rapport de la Résidence Générale de la République Française en Tunisie, 1891

[82] *« C'est aussi, selon nous, à la vigne que l'on devra la petite, la véritable petite colonisation »*. (La Tunisie, Agriculture, Industrie, Commerce, Tome I, Berger-Levrault et Cie, Éditeurs Paris, Nancy, 1896, p.218). Toutefois, un temps épargnées par le phylloxéra qui sévissait en France et en Algérie et après des périodes de forts rendements, les vignes tunisiennes comme celles du midi de la France vont se retrouver en crise et les plantations seront stoppées ou limitées à 10 hectares par un décret du 12 juillet 1932, (Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat Français, Tunisie, n°256, septembre 1932).

[83] « *Il n'y a qu'à refaire ce que la colonisation romaine y avait fait* »,
« *Cette subite végétation semble miraculeuse. Elle ne cessera plus pendant près de 100km. Elle entoure la ville de Sfax comme un jardin géant et monotone, comme une mer végétale qui viendrait rejoindre l'autre mer. C'est la forêt d'oliviers de Sfax* », extraits d'un article rédigé par Paul Bourde (le créateur du service d'agriculture en Tunisie), intitulé « *La culture de l'olivier* », publié en 1927 dans le Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat français, Tunisie.
« En 1881, la forêt d'oliviers de Sfax, la plus importante comptait, on le sait, que 360 000 arbres. Elle possède aujourd'hui plus de 6 millions de pieds. 18 millions de pieds en Tunisie dont 10 millions en plein rapport », extrait d'un article intitulé « *Le prodigieux développement des oliveraies depuis l'occupation française* », septembre 1931, n°244, Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat français, Tunisie.

[84] Guillot Emile ,1912

[85] *Le Monde colonial illustré*, n°6, mars 1924

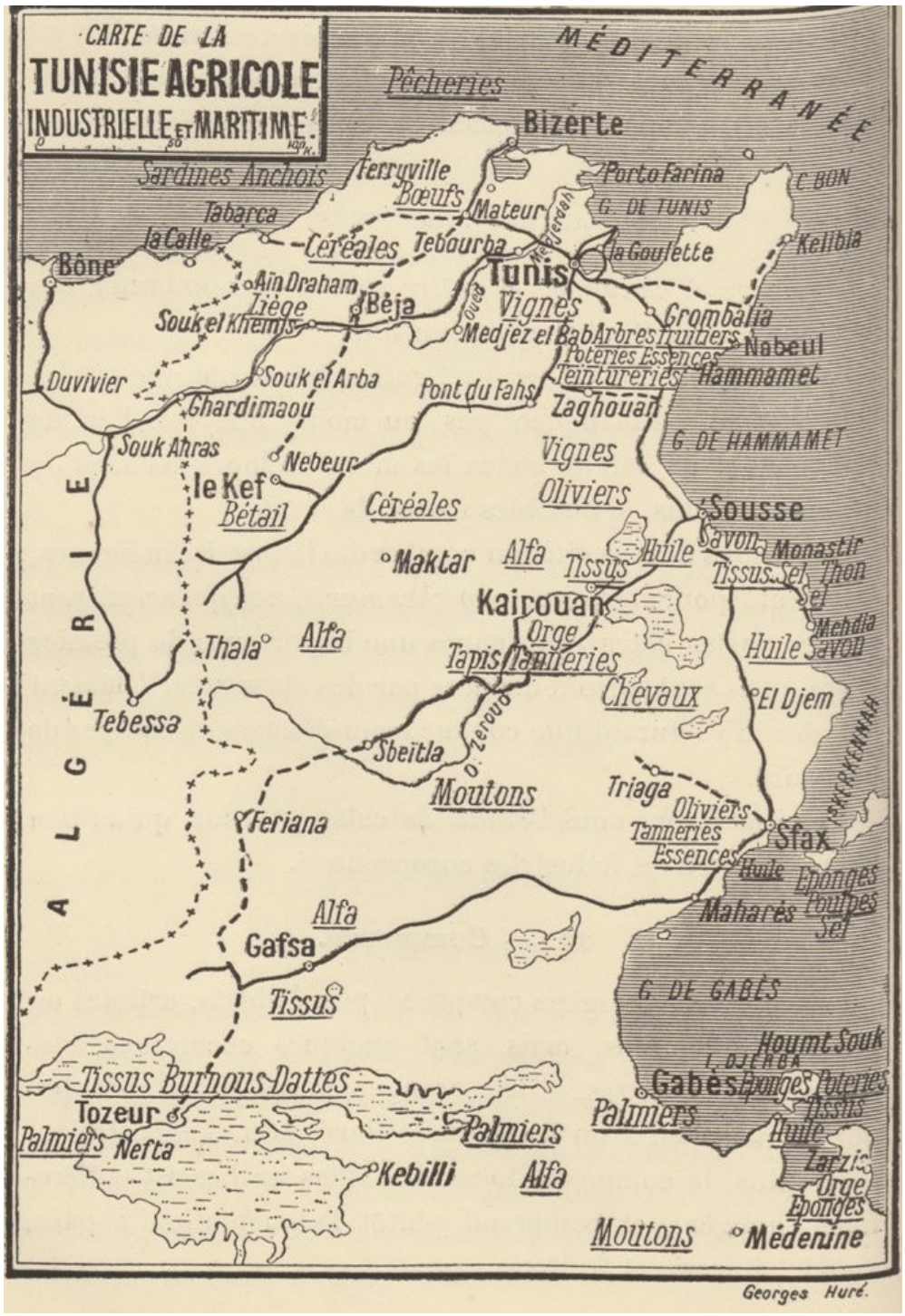
CARTE DE LA
TUNISIE AGRICOLE
INDUSTRIELLE ET MARITIME
MÉDITERRANÉE
Pêcheries
Bizerte
Sardines Anchois
Ferryville
Bœufs
Mateur
Porto Farina
C. BON
G. DE TUNIS
Tabarca
la Calle
Céréales
Tebourba
Tunis
la Goulette
Kelibia
Bône
Aïn Draham
Liège
Souk el Khemis
Béja
Vignes
Medjez el Bab
Arbres fruitiers
Grombalia
Nabeul
Poteries Essences
Teintureries
Hammamet
Duvivier
Souk el Arba
Pont du Fahs
Zaghouan
Ghardimaou
Souk Ahras
Nebeur
le Kef
Bétail
Céréales
Vignes
Oliviers
G. DE HAMMAMET
Sousse
Savon
Monastir
Tissus
Sel
Thon
Maktar
Alfa
Tissus
Huile
Kairouan
Mehdia
Orge
Huile
Savon
Thala
Alfa
Tapis
Tanneries
Chevaux
El Djem
Tebessa
Sbeitla
Oued Zeroud
Moutons
Triaga
Oliviers
Tanneries
Essences
Sfax
Huile
Eponges
Poulpes
Sel
Feriana
Maharès
Alfa
Gafsa
G. DE GABÈS
Tissus
Houmt Souk
Tissus Burnous Dattes
Gabès
Eponges
Poteries
Tissus
Tozeur
Palmiers
Palmiers
Huile
Palmiers Nefta
Kebilli
Alfa
Zarzis
Orge
Eponges
Moutons
Médenine
Georges Huré.

Ces deux cartes sont l'illustration parfaite de la carte agricole envisagée par les autorités coloniales et comment le territoire s'est modelé en fonction des productions qui ont été encouragées selon les territoires. On constate une partie nord, très diversifiée où les activités agricoles sont concentrées, une partie centrale plus démunie, consacrée à

l'élevage, à l'alfa et sur les côtes à l'olivier ; tandis qu'au sud, ce sont les cultures de dattes qui sont les plus représentées. Ces deux cartes montrent aussi un territoire tronqué avec une grande partie des territoires du Grand Sud qui n'est pas intégrée à la carte.

Pour compléter cette carte d'une Tunisie agricole et coloniale, il faut y ajouter les forêts. Même si elles n'étaient pas destinées à la colonisation (dans le sens de son exploitation par des privés), elles appartiennent pleinement à cette carte et à cette image de la Tunisie agricole et coloniale. Elles furent dès le début du Protectorat intégrées au domaine de l'État[86] et bénéficièrent rapidement de tout un dispositif juridique et administratif. Les Autorités coloniales considérant à cette époque les forêts comme une possible ressource[87] (notamment les forêts de Kroumirie et des Mogods pour leur liège), et plus tard comme une protection naturelle contre l'érosion, la désertification et comme moyen de préservation des sources d'eau, elles reçurent ainsi la plus grande attention des services des forêts créé dès 1883[88].
Cette première étape de constitution d'une carte géographique agricole par les Autorités coloniales, confirme bien l'émergence d'un imaginaire de la nature où les espaces sont spécifiquement dédiés à telle ou telle culture et constituent une mosaïque de terres où les plus intéressantes, arables, se situent dans la partie nord de la Tunisie. A cette époque, c'est bien l'image de la suprématie agricole qui s'affirme ; une supériorité de l'agriculture sur les espaces naturels (et d'ailleurs le seul salut et la seule richesse envisagée). Les espaces tunisiens sont alors considérés selon deux possibilités : cultivables ou non, profitables ou non, à développer ou non. Un imaginaire qui a pu se renforcer au fur et à mesure de la mise en œuvre des politiques de colonisation car en rendant possible et en participant à l'installation de ces cultures, les Autorités coloniales ont, par leurs politiques, façonné les espaces tunisiens et enraciné dans les imaginaires cette conception d'une nature tunisienne véritable corne d'abondance.
Ce sont tout d'abord les politiques liées à la mise en place « sur le terrain » de cette agriculture qui ont influencé et contribué à renforcer cette géographie et ces représentations. Une mise en œuvre qui n'était possible qu'avec des colons et qui plus est français car il s'agissait bien d'une colonisation française et avec pour logique l'implantation de peuplement français. Même si avant la colonisation, de grandes exploitations françaises et européennes étaient déjà présentes sur le sol tunisien[89], les Autorités coloniales souhaitaient développer l'agriculture et implanter des colons en priorité dans la plupart des zones dites agricoles et correspondant à la carte que nous avons évoquée précédemment. Pour ce faire, les Autorités devaient permettre aux colons

---

[86] Dès 1881, un arrêté est prononcé pour la domanialisation des terres forestières suivi d'un décret en 1890 pour l'immatriculation du domaine forestier au nom de l'État, (Brun, 2006, p.110 ; Ajili, Yazidi, 2007).

[87] Le chêne liège pour l'exportation, le chêne zéen pour les traverses de chemin de fer, le pin d'Alep pour la mine et d'autres essences pour les pipes et le charbon, (Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat français, Tunisie, avril 1932, n°251)

[88] En 1920, dans un Rapport au Président de la République sur la Tunisie, les missions du services des forêts étaient ainsi présentées : « *Conservation et amélioration des bois existants pour pouvoir jouer un rôle dans l'économie générale du pays, Reboisement pour agrément et esthétique à proximité des centres, Protection des cultures et intérêt public pour la fixation des dunes, Restauration forestière continue dans le périmètre d'alimentation des sources du Djebel Zaghouan (captage des eaux d'alimentation de Tunis)* ».

[89] Le Domaine de l'Enfida, de près de 100 000 hectares fut acheté en 1880 par la Société Marseillaise de Crédit, (T. Monastiri, et al., 2011)

d'acquérir ces terres, les conseiller dans leurs méthodes et dans leurs pratiques et leur fournir les moyens techniques et humains indispensables au développement de leur exploitation et à l'accroissement de leur production. Concrètement, ceci se matérialisa par des politiques de défrichement des terres, d'implantation de peuplement via notamment la création de nouveaux centres ruraux[90] (de colonisation), de nombreux travaux hydrauliques (agricoles et réseaux d'eau potable), de création d'une administration et d'une technocratie agricole (Direction de l'Agriculture, école coloniale d'agriculture, jardins d'essais, laboratoire de chimie agricole et industrielle, service de l'élevage…), et du développement de la propagande pour favoriser l'arrivée et l'installation d'agriculteurs venant de France[91].

Illustration n° 33 : Exemple de propagande pour favoriser la venue de colons en Tunisie par la Direction de l'Agriculture de Tunis, (fin XIX-début XX^{ème} siècle) [92]

Quand les politiques de colonisation « officielle » et d'implantation furent lancées, les Autorités coloniales passèrent à l'étape de l'industrialisation de cette agriculture et plus largement à l'équipement et au développement industriel du pays. Ce troisième temps

[90] L'exemple de Souk-el-Khemis, Sidi Bouzid, Sbeïtla…, (Rapport de la Résidence Générale de la République Française en Tunisie, 1905, 1908)

[91] Dès février 1898, un « Service de la colonisation » est créé au sein de la Direction de l'Agriculture et du Commerce et en 1907, cette même administration est rebaptisée « Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation », (Rapport de la Résidence Générale de la République Française en Tunisie, 1898)

[92] Chandoul J., 2014.

s'est caractérisé par le développement des moyens techniques, financiers et juridiques nécessaires à l'acheminement et à la commercialisation des produits à la fois pour le marché intérieur mais encore plus pour l'exportation. Dans notre corpus sont ainsi détaillées la mise en chantier et la réalisation de nombreux grands ouvrages routiers, ferroviaires et maritimes, la mise en place de nombreux services d'éducation, de santé, de communication au profit en priorité des centres de colonisation ainsi que la création de dispositifs juridiques, législatifs, bancaires, de prévoyance,… Cet inventaire, qui s'établit au fil des articles publiés dans la première partie du Protectorat, celle de la croissance, ancre dans le territoire (et certainement dans les esprits), une certaine image de la géographie de la Tunisie de l'époque. Il justifie et valide cette carte inspirée par le mythe romain, et ainsi participe à la hiérarchisation des espaces et à leur affectation.

Les politiques de développement de l'agriculture et de la colonisation du Protectorat ne sont pas les seules à avoir participé à l'émergence de certaines représentations de la nature en Tunisie. Les élites intellectuelles et artistiques occidentales ou mêmes locales ont également contribué à travers leur art à la création et à la diffusion d'images. Des images qui pour certaines d'entre elles sont semblables à celles véhiculées par les Autorités coloniales et qui pour d'autres appartiennent à des registres différents : exotisme, romantisme ou encore pittoresque ou balnéaire. De nouvelles images qui permettent aussi de révéler d'autres espaces et de porter sur eux une autre vision, une autre représentation.

2 - b. Un autre regard et d'autres images de la nature issues des arts - Maupassant, Klee et Chebbi

Parallèlement, à cette image coloniale d'une Tunisie agricole dont la géographie se dessine au gré des cultures et où seule la nature « féconde » est considérée, les artistes qu'ils soient occidentaux ou locaux portent un regard différent, offrent d'autres images de la nature, et envisagent également des espaces plus pittoresques et empreints d'autres valeurs que celle du rendement. Ces artistes et intellectuels ne conçoivent pas seulement la Tunisie comme une terre fertile et nourricière, et sont plus sensibles aux œuvres de la nature, à ses mystères, au sublime. Ils se laissent saisir par la lumière, les couleurs, et sont conquis par un ailleurs selon leur héritage naturaliste, romantique, orientaliste ou impressionniste. Parmi les trois artistes que nous avons choisis, on peut considérer que Maupassant livre une image factuelle de son périple entre Alger et Kairouan, une sorte de carnet de route alors que Klee se situe plus dans le champ des impressions et des représentations. Quant à Chebbi, le poète, il est celui qui est le plus dans l'idéalisation et dans une vision poétique de la nature ayant très souvent recours aux allégories déjà utilisées par ses prédécesseurs arabo-musulmans et occidentaux dans les poèmes romantiques du Moyen-Age.

I - Des images de nouveaux espaces

Si les Autorités coloniales se concentrent sur les espaces cultivés et à leur expansion, Maupassant, Klee et Chebbi, s'intéressent à des espaces moins dociles, que l'homme n'a pas encore soumis. C'est par exemple les sebkhas dont Maupassant donne une description très pittoresque ou le désert qui fascine Klee mais aucunement Chebbi, fils des oasis, bien plus attiré par les forêts. C'est aussi, pour Maupassant et Klee, une certaine attirance pour les villes et villages du bord de mer (Saint-Germain, Sidi Bou Saïd, Hammamet, Sousse), pour leur côté pittoresque, méditerranéen et paisible qui se retrouve dans les aquarelles que Klee réalise lors de son séjour tunisien et donne ainsi de nouvelles images de la nature tunisienne.

Quand Maupassant effectue son voyage d'Alger à Kairouan en passant par Tunis, il utilise les transports existants à l'époque, c'est-à-dire le train entre Alger et Tunis puis une voiture à cheval sur des routes dont il ne fait d'ailleurs aucunement l'éloge. Il en profite pour prendre le temps de regarder les paysages et la nature tunisienne et montre de nombreuses images.

> « *Le chemin de fer avant d'arriver à Tunis traverse un superbe pays de montagnes boisées. Après s'être élevé, en dessinant les lacets démesurés, jusqu'à une altitude de sept cent quatre-vingts mètres, d'où on domine un immense et magnifique paysage, il pénètre dans la Tunisie par la Kroumirie.*
> *C'est alors une suite de monts et de vallées désertes, où jadis s'élevaient des villes romaines. » (Maupassant, La vie errante, p.141)*

Certaines des images peuvent sembler à l'unisson de la propagande coloniale (héritage romain, supériorité et modernité des moyens des colons en matière d'agriculture, critique et moquerie sur certaines coutumes et mœurs indigènes). Mais il n'a pas pour autant un discours entièrement patriotique et n'oublie pas de souligner certaines aberrations des Autorités coloniales notamment à propos d'équipements mis en place sur les routes et complètement inadaptés aux réalités climatiques de la Tunisie.
Maupassant fait le portrait d'un pays composé d'une palette d'espaces naturels très divers, de la forêt de Kroumirie chère à Chebbi, aux lacs de Tunis, en passant par les montagnes, le désert et le littoral.

> *« Autour d'elle [Tunis], trois lacs qui, sous le dur soleil d'Orient, brillent comme des plaines d'acier. Au nord, au loin, la Sebkra-er-Bouan ; à l'ouest, la Sebkra-Seldjoum, aperçue par-dessus la ville ; au sud, le grand lac Dahira ou lac de Tunis ; puis, en remontant vers le nord, la mer, le golfe profond, pareil lui-même à un lac dans son cadre éloigné de montagnes. (…) Mais, par un jour de plein soleil, la vue de cette ville couchée entre ces lacs, dans ce grand pays que ferment au loin des montagnes dont la plus haute, le Zagh'ouan, apparaît presque toujours coiffée d'une nuée en hiver, est la plus saisissante et la plus attachante, peut-être, qu'on puisse trouver sur le bord du continent africain. », (Maupassant, La vie errante, p.143)*

> *« La vue de là-haut est magnifique[93]. Au sud, à l'est, à l'ouest, la plaine infinie que la mer baigne sur une longue étendue. Au nord, des montagnes pelées, rouges, dentelées comme la crête des coqs. Tout au loin, le Djebel-Zaghouan, qui domine la contrée entière. », (Maupassant, La vie errante, p.193)*

Dans ce portrait, Maupassant laisse entrevoir, en particulier les environs de Tunis, une Tunisie montagneuse, semée de lacs et de forêts, où les panoramas ne peuvent qu'émouvoir le touriste.
De la même façon, Maupassant peut s'émerveiller d'espaces naturels, quasi sauvages, que l'homme n'a pu ni coloniser, ni modeler, ni dompter. C'est notamment le portrait qu'il fait de la sebkha Sidi Khalifa, au sud de Bouficha où il passe la nuit chez l'intendant du nord du domaine de l'Enfida.

> *« Nous nous approchons encore de la mer, ou plutôt d'un vaste étang qui s'ouvre sur la mer. Avec ma lunette-jumelle, j'aperçois, dans l'eau, des flamants, et je quitte la voiture afin de ramper vers eux entre les broussailles et de les regarder de plus près. », (Maupassant, La vie errante, p.185)*

[93] Depuis le village berbère de Takrouna.

Ou celui de la sebkha d'El Kelbia[94], (« *mythique Lac Triton* ») qui se trouve au sud du domaine de l'Enfida.

> *« Nous devions, en effet, le lendemain, passer à côté de ce lac, appelé par les Arabes El-Kelbia (la chienne), d'une superficie de dix mille à treize mille hectares, dont certains géographes modernes font l'ancienne mer intérieure d'Afrique, qu'on avait placée jusqu'ici dans les chotts Fedjedj, R'arsa et Melr'ir. (…) Ce lac, dont la profondeur atteint six ou huit mètres, a été complètement à sec cet été, après les quinze mois de sécheresse qu'a subi la Tunisie, ce qui ne s'était pas vu de mémoire d'homme. Mais, malgré son étendue considérable, en un seul jour il fut rempli à l'automne, car c'est en lui que se ramassent toutes les pluies tombées sur les montagnes du centre. », (Maupassant, La vie errante, p. 197 ; 199)*

Dans le portrait qu'il dresse de ces Sebkhas, ce sont les oiseaux sauvages qui font son admiration ainsi que le phénomène hydrique des Sebkhas ; une zone qu'on pourrait croire seulement aride mais capable de se transformer en une réserve d'eau en peu de temps grâce aux pluies et devenir une zone de vie et un sanctuaire pour des milliers d'oiseaux. Il démontre ainsi que des terres supposées « incultes » peuvent aussi avoir leur intérêt et leur beauté.
Quant au portrait du désert ou plus certainement des plaines du Sahel, on constate que c'est le côté sauvage que retient Maupassant en décrivant son aridité, son infertilité, l'incapacité des hommes à le dominer mais aussi sa magie quand la saison des pluies le transforme en quelques instants en un grand tapis de verdure. Maupassant considère le désert non pas comme un enfer ou une calamité mais plus comme une incroyable incarnation de ce qu'est la nature, de sa force, de sa richesse, de sa versatilité, de sa polymorphie, de son indomptabilité, de son imprévisibilité.

> *« Et il est bizarre de songer que ce sol calciné depuis deux ans par un soleil implacable, noyé depuis un mois sous des pluies de déluge, sera, vers mars et avril, une prairie illimitée, avec des herbes montant aux épaules d'un homme, et d'innombrables fleurs comme nous n'en voyons guère en nos jardins. Chaque année, quand il pleut, la Tunisie entière passe, à quelques mois de distance, par la plus affreuse aridité et par la plus fougueuse fécondité. De Sahara sans un brin d'herbe, elle devient tout à coup, presque en quelques jours, comme par miracle, une Normandie follement verte, une Normandie ivre de chaleur, jetant en ces moissons de telles poussées de sève qu'elles sortent de terre, grandissent, jaunissent et mûrissent à vue d'oeil. », (Maupassant, La vie errante, p.175)*[95]

Maupassant s'émerveille à plusieurs reprises de cette qualité de la nature face à l'homme. Il loue une certaine liberté ou du moins une puissance de la nature face aux tentatives des

---

[94] A la fin du XIX^{ème} siècle, une polémique naît dans le monde des historiens et des géographes quant à l'emplacement du Lac Triton. Certains l'imaginent comme la dernière mer intérieure d'Afrique, la situant dans le Djérid (c'est notamment la théorie du Capitaine Roudaire qui fonde sur elle son projet de canal entre la mer et le désert) et d'autres à l'emplacement actuel de la sebkha d'El Kelbia. C'est pourquoi Maupassant associe cette Sebkha au Lac Triton. « Ce « l*ac mythique* » est aussi présent dans la mythologie grecque et chez les historiens et géographes de l'Antiquité comme Hérodote.

[95] Toutefois, il se fait beaucoup moins poète quand à l'arrivée à Kairouan sous une pluie battante et un froid glacial, leur voiture s'enlise dans la boue. *« Mais voilà que la plaine est devenue un marais de boue jaune où les chevaux glissent, tirent sans avancer, s'épuisent et s'abattent. Ils enfoncent dans cette vase gluante jusqu'aux genoux. Les roues y entrent jusqu'aux moyeux. Le ciel s'est couvert, la pluie tombe, une pluie fine qui embrume l'horizon. »,* (Maupassant, La vie errante, p.202)

hommes pour la modeler selon ses propres besoins ; et finalement leurs échecs. Toutefois, même si Maupassant est attiré par les paysages naturels, sauvages, il se laisse aussi émouvoir par ceux du monde agricole.
Quand Maupassant quitte Tunis pour rejoindre la route de Kairouan en faisant une halte au domaine agricole privé d'Enfida, il est cette fois-ci très impressionné par l'étendue des terres fertiles et salue le travail effectué par les hommes pour faire de ces espaces des cultures aussi productives. Ici, c'est une image de la nature qui s'intègre parfaitement dans le registre de celui de la colonisation.

> *« Nous sommes à présent dans un immense domaine de cent quarante mille hectares, qu'on nomme l'Enfida, et qui appartient à des Français. (…) Elle [la société franco-africaine] y a fait faire de grands travaux dans toutes les parties fertiles, a planté des vignes, des arbres (…). Nous traversons maintenant une plaine où l'on voit partout les traces du travail humain, car nous approchons du centre de l'Enfida, baptisé Enfidaville, après s'être nommé Dar-el-Bey.*
> *Voici là-bas des arbres ! Quel étonnement ! Ils sont déjà hauts, bien que plantés seulement depuis quatre ans, et témoignent de l'étonnante richesse de cette terre et des résultats que peut donner une culture raisonnée et sérieuse. Puis, au milieu de ces arbres, apparaissent de grands bâtiments sur lesquels flotte le drapeau français. », (Maupassant, La vie errante, p.179-180 ; 189)*

Pour Klee qui avec ses deux compagnons, Macke et Moilliet a effectué le même voyage que Maupassant pour aller de Tunis à Kairouan, les images de la nature qu'il a reportées sur ses aquarelles ne témoignent pas des mêmes centres d'intérêt ni d'une même vision ou influence naturaliste même si plus tard, avec son passage au Bauhaus, Klee exprime sa sensibilité et finalement son credo qui lie nature et art.[96] Toutefois, Klee comme Maupassant s'inscrit dans la lignée des artistes du XIX^{ème} siècle qui quittèrent leur atelier pour aller à la rencontre de la nature afin de fuir le bruit, la noirceur, la matérialité des villes et se délester d'un certain carcan. Il est le digne héritier des peintres de Barbizon pour qui le vrai de la nature l'emportait sur le beau. De ce courant, Klee a gardé « le sentiment de nature » qu'il a enrichi de sa perception et de ses impressions. Ses aquarelles, réalisées lors de son séjour en Tunisie, en témoignent avec force couleurs et abstraction et, n'ont que peu de points communs avec le registre habituel de ces prédécesseurs orientalistes comme Delacroix.
Pendant son court séjour en Tunisie, une douzaine de jours en avril, à la veille de la Première Guerre Mondiale, ce sont deux espaces quasi antinomiques que Klee, sur place, peint largement. C'est à la fois le bord de mer, non pas pour la plage ou la mer en tant que telle mais plutôt pour les couleurs, la lumière et la végétation méditerranéenne des jardins des résidences balnéaires de Saint-Germain où ils séjournent chez des amis européens et, le second espace dont Klee s'empare, c'est celui du désert ou du moins de ses lisières, avec Kairouan.

[96] Klee, dans son journal résume ainsi sa position : *« Le dialogue avec la nature reste pour l'artiste une condition sine qua non »* (Allard S., Cohn D., 2013, p. 328).

Illustration n° 34 : Le bord de mer et le désert selon Paul Klee : « *Hammamet* », (1914), « *Aux portes de Kairouan* », (1914) et Maupassant (1890)

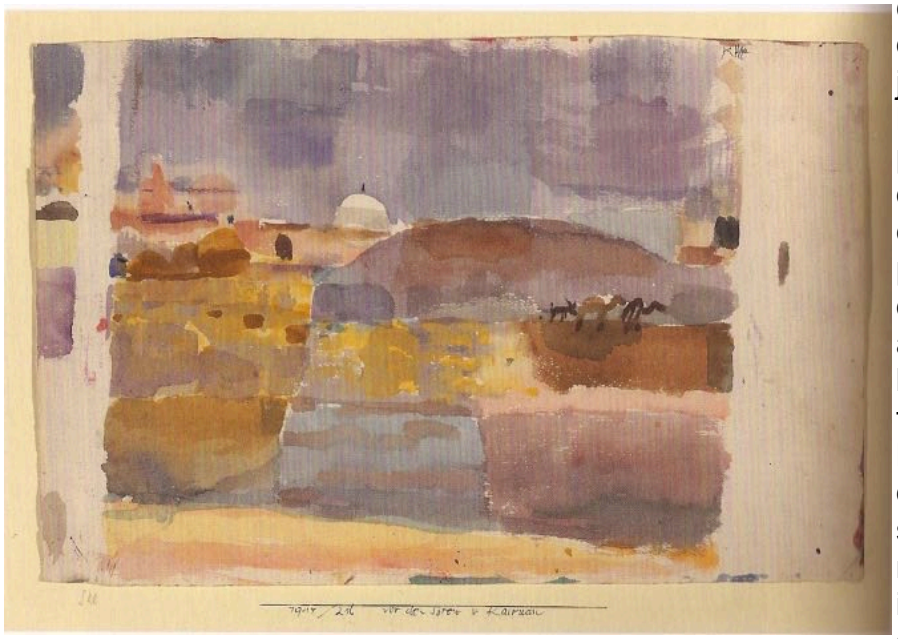

Ces deux tableaux illustrent deux espaces naturels de la Tunisie que Klee a peint sur place ou plus tard de retour chez lui. Le premier consacré à Hammamet et donc au bord de mer laisse place avant tout aux couleurs, à la lumière ; c'est ce que Klee avec ses amis est venu chercher en Tunisie et dont il dira plus tard à propos de ce séjour et qui reste comme une phrase mythique, « *La couleur me possède* » (Baumgartner, 2014, p.109). C'est aussi une place primordiale donnée aux végétaux, cactus, palmiers, fleurs. Un damier de couleurs des jardins d'Hammamet que Klee positionne en premier plan donnant ainsi plus d'importance à ces espaces qu'à la ville ou à la plage ; une image bien loin de celle d'Hammamet aujourd'hui, celle d'une cité balnéaire dédiée au tourisme de masse.

Maupassant donne une description beaucoup plus sommaire d'Hammamet qui n'est pas pour lui un lieu où il fait halte. Il souligne juste sa position au bout d'un cap, sa proximité avec la mer et sa luminosité sous le soleil couchant (Maupassant, La vie errante, p.182). Quant à Kairouan, arrivé par mauvais temps, Maupassant parle de boue et n'est guère sensible ni aux alentours ni au charme de la ville sainte sauf pour l'architecture de ses mosquées :

> « *Nous voici donc sous la pluie, fouettés par un vent furieux, levant à chaque pas une énorme botte de glaise qui englue nos chaussures, appesantit notre marche*

jusqu'à la rendre exténuante, plongeant parfois en des fondrières de boue, essoufflés, maudissant le sud glacial. (…) La pluie nous fouette la figure, et nous allons lentement vers ce phare grisâtre dressé devant nous comme une tour fantôme qui va tout à l'heure s'effacer, rentrer dans la nappe de brume d'où elle vient de surgir. (…) Oh ! la triste cité perdue dans ce désert, en cette solitude aride et désolée ! (…) La sortie de Kairouan vers Sousse augmente encore l'impression de tristesse de la ville sainte. Après de longs cimetières, vastes champs de pierres, voici des collines d'ordures faites des détritus de la ville, accumulés depuis des siècles ; puis recommence la plaine marécageuse, où on marche souvent sur des carapaces de petites tortues, puis toujours la lande où pâturent des chameaux. Derrière nous, la ville, les dômes, les mosquées, les minarets se dressent dans cette solitude morne comme un mirage du désert, puis peu à peu s'éloignent et disparaissent. », (ibid., p.203-204/p.225-226)

Ces deux témoignages interviennent à 25 ans d'écart, on peut donc supposer que les conditions de transport dont a pu profiter Klee ont, entre temps, été améliorées et qu'il n'a pas eu tous les désagréments qui ont gâché dans une certaine mesure le trajet de Maupassant. Par ailleurs, ce dernier a fait le voyage en décembre et Klee en avril, ce qui en Tunisie signifie deux périodes climatiques tout à fait différentes, décembre étant la pleine saison hivernale avec de nombreuses pluies alors qu'avril annonce la période estivale avec la fin des pluies et des températures printanières.
Toutefois, Maupassant semble plus sensible à l'architecture des édifices religieux de Kairouan que Klee qui lui, dans ses compositions, place, le plus souvent, le désert en premier plan et la ville au second. Et d'un espace qui pour Maupassant est assez repoussant, Klee fait un lieu immense, infini, coloré où sur certains tableaux (cf. Illustration n° 36) on peut voir les dromadaires évoluent en toute majesté.

Finalement avec Klee, des espaces qui pourraient sembler antinomiques revêtent de nombreux points communs dans la manière dont il les appréhende et l'image qu'il en donne dans ses aquarelles. Désert et bord de mer apparaissent comme des étendues, à la fois colorées et pleine de vie, des espaces naturels accueillants, d'où se dégagent le calme et un sentiment de bien être.
Des espaces qui dans les vers de Chebbi sont quasiment absents. Dans son recueil Diwâne, (1923-1934), ce sont les forêts, les prairies, les collines, les vallons/vallées, les montagnes, les rivières, les océans qui composent son registre des espaces naturels. Dans ses poèmes, on peut distinguer deux catégories, celle des espaces bénéfiques et celles des espaces maléfiques ou du moins souvent associés à des sentiments de tristesse, d'obscurité et de désolation. Dans la première, on trouve les prairies qu'il associe aux fleurs, aux champs et aux bergers, et les forêts qu'il associe à la fois à la méditation, à la rêverie voire à la féérie et qu'il considère comme un refuge[97]. Dans la seconde catégorie, en opposition à la première, Chebbi associe très souvent les océans, les montagnes, le désert à l'isolement, au tumulte ou au chagrin.

[97] En annexe n° 2, le poème de Chebbi intitulé « *La forêt* »

Illustration n° 35 : Les images positives et négatives des espaces naturels dans le recueil de poèmes de Chebbi, Diwâne (1923-1934)

Espaces naturels et image positive	Espaces naturels et image négative
Nature	
L'opulente beauté de la **nature** p. 201	
Eau, rivière, ruisseau, océan	**Torrent, eaux**
Le murmure de la **rivière** p.25, p. 133, p. 159 La musique du murmure de l'**eau** p. 123, Le murmure de l'**eau** p. 249	Les **torrents** qui dévalent et rasent les tombes p. 113
Le beau **ruisseau** p. 61, La belle **rivière** p. 175	Les **torrents** me creuseront une tombe p. 115
Le **ruisseau** qui chante p. 85, La chanson des **ruisseaux** p. 175, **Ruisseau** qui chante et danse dans les gerbes p. 198	Le déferlement des **eaux** torrentielles p. 192
Gai **ruisseau** p. 91	**Mer, océan**
Dans le courant de la belle **rivière** aux reflets d'or et d'argent p. 175	Le fracas de la **mer** démontée p. 160
L'océan majestueux p. 193	La **mer** (…) engloutit p. 103
	L'**océan** comme toujours demeure tumultueux p. 109
	Un **océan** houleux d'abominable malfaisance, de crime, d'interminable perdition ? P. 125
	Un **océan** chevauché par les tempêtes p. 158
	Et l'**océan** si profond et si vaste qui gronde et retentit du fracas des tonnerres ? P. 166
	Mille **océans** en perpétuelle révolte p. 218
Forêt, bois, chênes, sapins, pins	**Forêt, sous-bois**
Dans la **forêt**, la forêt tant aimée, sanctuaire de la nature p. 223	La **forêt** brumeuse p. 102
Dans la **forêt** ou la **montagne** là où il n'y a que la nature et la suprême beauté p. 134	L'obscurité des **bois** p. 160, Le sombre **sous-bois** p. 231
Magnifique **forêt** p. 91	Le paysage triste de la **forêt** p. 161
O **forêt** rayonnante et fleurie ! p. 139	
La **forêt** et l'horizon radieux p. 93	
La **forêt** chante de joie p. 92	
Ecoute la **forêt**, c'est la guitare de l'univers qui chante pour notre amour heureux p. 203	
Mais la **forêt** me dit, douce et amicale en doux battements d'une langue musicale p; 198	
A l'ombre des **pins** gracieux et doux p. 115, A l'ombre des gracieux **sapins** et des **oliviers** p. 116, De ce matin merveilleux à l'ombre d'un joli **bois** p. 188, A l'ombre fraîche des **chênes** p. 188	
Chêne majestueux p. 221, La puissante majesté des grands **arbres** p. 222	
Dans le **bois** il y a un monde propice à l'imagination, aux visions, au rêve, à la réflexion et à la poésie p. 223	
Dans les **bois** il y a un doux parfum, une paix magique et de l'ombre, une légère brise enchanteresse, des branches où dansent la lumière et la beauté, une verdure perpétuelle p. 183	
Magnifique est la vie au cœur de la **forêt** p. 117	

Je m'en vais maintenant dans la **forêt** pour y passer ma vie p. 115, Je vivrais ainsi dans ma **forêt** une vie toute vouée aux rêves et à l'inspiration p. 134	
A passer mon existence dans les **montagnes** et les **forêts** p. 133	
Merveilleux rêve de la **forêt** p. 188	
Ma **forêt**, le mihrab de mon recueillement p. 195	
Là-bas dans le temple de la **forêt** p. 116	
Montagne, petite montagne, colline	**Montagne, précipice, gouffre, neige**
La somptueuse **montagne** p. 93	Les ronces de la **montagne** p. 113
La neige étincelante des **montagnes** p. 183	La périlleuse **montagne** p. 95
Les chemins herbeux et fleuris de la **petite montagne** p. 159	Emporté par les démons des ténèbres vers les lointaines **montagnes** p. 159
Et toutes ces fleurs qui couvrent les **collines** ? P. 166	La grandeur vertigineuse des **montagnes** p. 161
	Adieux ! **Montagnes** des malheurs ! P. 193
	L'enchevêtrement des **montagnes** p. 216
	Les **montagnes** des souffrances p. 236
	Le profond **précipice** p. 95
	Les **gouffres** obscurs p. 223
	Creusant ma tombe dans la **neige** p. 236
Prés, pâturages, prairies, champs	
Les vastes **prés** verdoyants p. 159, La beauté des **prés** verdoyants p. 176	
Au-dessus des **prés** herbeux et parfumés p. 187	
Broutez l'herbe fraîche du **pâturage** p. 182	
Les tendres **pâturages** p. 198	
Les beaux **pâturages** p. 209	
Nous aimons nous promener du matin jusqu'au soir dans les **prairies** p. 194	
Pour danser à ta guise devant les **champs** et les vergers fleuris p. 199	**Désert, sable**
	Le vent du **désert** a assoiffé p. 82
	Tempêtes d'épines et de **sables** p. 85
	Ne voyant que le **sable**, jamais la lumière du ciel, leur âme est comme sable ! p. 231
	Tu es un **désert** infernal et maudit, obscur, stérile, exaspérant et immobile, où ne palpite aucune vie, ni chante aucun oiseau, un désert qu'aucun nuage ne désaltère p. 209

C'est la forêt qui tient une place très importante dans le corpus des poèmes de Chebbi étudié ici. Et même si quelques vers décrivent des sous-bois obscurs, la quasi totalité des poèmes où la forêt apparaît, c'est une ode à ses bois, au milieu sylvestre, à sa lumière, à sa quiétude, à la beauté de ses arbres. Une similitude avec les représentations de la forêt des peintres de Barbizon, pour qui la forêt est à la fois source d'inspiration, sanctuaire, incarnation de la beauté et de la matrice, et la figuration à elle seule de la nature, (Meynen, 2008, p.65). C'est un registre qui est très différent de celui des Autorités du Protectorat pour qui la forêt est avant tout un milieu productif, un espace qui doit être géré,

planté, sécurisé et valorisé. Là où les imaginaires se retrouvent, c'est certainement quand la forêt est pensée comme une richesse, un havre de paix et de fraîcheur. En revanche, il n'est pas certain que Chebbi concevait la forêt comme un possible lieu de villégiature pour les colons et pour l'accueil de colonies de vacances, lui qui dans ses poésies décrit plutôt une relation solitaire avec la forêt.

II - Des images de l'ailleurs et du sauvage

Pour Maupassant, (même s'il trouve toujours le moyen de faire des rapprochements avec la Normandie[98] (Maynial, 1954)), et pour Klee dont l'entourage artistique se caractérise par une crise de civilisation et le désir de retrouver un lien avec la nature « originelle » (Güse, 2014), leur voyage en Tunisie semble être motivé par la quête d'un ailleurs ou d'une altérité. Cet autre, ce retour à la nature, cette rupture avec la société dans le récit de Maupassant et les toiles de Klee laissent ainsi apparaître des images d'une nature « exotique ». C'est notamment la figure du dromadaire que l'on retrouve chez Klee et Maupassant. Tous les deux l'associent au désert. Klee le représente dans de nombreuses œuvres, seul, avec des congénères ou associé à un âne (cf. Illustration n° 36). Maupassant en dresse un portrait assez « naïf » et attendrissant quand il assiste aux premiers pas d'un chamelet[99]. Outre le dromadaire, comme animal emblématique du désert et des grands espaces, Maupassant, certainement dû à l'influence du courant naturaliste, s'émerveille des oiseaux d'eau migrateurs, (cf. Illustration n° 36). Un bestiaire animalier original que l'on retrouve peu ou pas dans l'imaginaire des Autorités coloniales ou bien même dans celui des mosaïques[100], des céramiques ou de la poésie arabe ancienne. Avec Klee et Maupassant, c'est bien des animaux sauvages qui sont présentés et non des animaux de bas, domestiqués par l'homme et au service de l'homme. C'est le portrait d'animaux libres dans leur milieu naturel et vivant à leur rythme (naturel).

---

98 « *De Sahara sans un brin d'herbe, elle devient tout à coup, presque en quelques jours, comme par miracle, une Normandie follement verte, une Normandie ivre de chaleur, jetant en ces moissons de telles poussées de sève qu'elles sortent de terre, grandissent, jaunissent et mûrissent à vue d'oeil* », (Maupassant, La vie errante, p.175).

99 *« Ah ! la drôle et gentille chose que voici : une chamelle qui vient de mettre bas, et qui s'en va, vers le campement, suivie de son chamelet que poussent, avec des branches, deux petits Arabes dont la figure n'arrive pas au derrière du petit chameau. Il est grand, lui, déjà, monté sur des jambes très hautes portant un rien du tout de corps que terminent un cou d'oiseau et une tête étonnée dont les yeux regardent depuis un quart d'heure seulement ces choses nouvelles : le jour, la lande et la bête qu'il suit. Il marche très bien pourtant, sans embarras, sans hésitation, sur ce terrain inégal, et il commence à flairer la mamelle, car la nature ne l'a fait si haut, cet animal vieux de quelques minutes, que pour lui permettre d'atteindre au ventre escarpé de sa mère. »*, (Maupassant, La vie errante, p.200)

100 Exception faite pour le dromadaire qui est représenté dans les mosaïques pré-chrétiennes évoquant Dionysos et Silène sur un dromadaire.

Illustration n° 36 : Maupassant et Klee et leur bestiaire d'animaux « sauvages »
Tableau de Klee : « *Avec deux dromadaires et un âne* », 1919
Extrait n°1 : Maupassant, « *La vie errante* », p.185 - Extrait n°2 : ibid. p.197-198

Extrait n° 1 : « *Nous nous approchons encore de la mer, ou plutôt d'un vaste étang qui s'ouvre sur la mer. Avec ma lunette-jumelle, j'aperçois, dans l'eau, des flamants, et je quitte la voiture afin de ramper vers eux entre les broussailles et de les regarder de plus près.*
J'avance. Je les vois mieux. Les uns nagent, d'autres sont debout sur leurs longues échasses. Ce sont des taches blanches et rouges qui flottent, ou bien des fleurs énormes poussées sur une menue tige de pourpre, des fleurs groupées par centaines, soit sur la berge, soit dans l'eau. On dirait des plates-bandes de lis carminés, d'où sortent, comme d'une corolle, des têtes d'oiseaux tachées de sang au bout d'un cou mince et recourbé. J'approche encore, et soudain la bande la plus proche me voit ou me flaire, et fuit. Un seul s'enlève d'abord, puis tous partent. C'est vraiment l'envolée prodigieuse d'un jardin, dont toutes les corbeilles l'une après l'autre s'élancent au ciel ; et je suis longtemps, avec ma jumelle, les nuages roses et blancs qui s'en vont là-bas, vers la mer, en laissant traîner derrière eux toutes ces pattes sanglantes, fines comme des branches coupées. »

Extrait n° 2 : « *Mais ce sont les oiseaux du lac Triton (…) C'était bien, en effet, le peuple piaillard des oiseaux d'eau, campé, comme une armée de tribus diverses, sur les bords du lac, éloigné cependant de seize kilomètres, qui faisait dans la nuit ce grand vacarme confus, car ils sont là des milliers, de toute race, de toute forme, de toute plume, depuis le canard au nez plat, jusqu'à la cigogne au long bec. Il y a des armées de flamants et de grues, des flottes de macreuses et de goélands, des régiments de grèbes, de pluviers, de bécassines, de mouettes. Et sous les doux clairs de lune, toutes ces bêtes, égayées par la belle nuit, loin de l'homme, qui n'a point de demeure près de leur grand royaume liquide, s'agitent, poussent leurs cris, causent sans doute en leur langue d'oiseaux, emplissent le ciel lumineux de leurs voix perçantes, auxquelles répondent seulement l'aboiement lointain des chiens arabes ou le jappement des chacals. (…) nous découvrons sur la gauche la longue nappe d'eau du lac Triton. On s'en approche*

peu à peu, et on y croit voir des îles, de grandes îles nombreuses, tantôt blanches, tantôt noires. Ce sont des peuplades d'oiseaux qui nagent, qui flottent, par masses compactes. Sur les bords, des grues énormes se promènent deux par deux, trois par trois, sur leurs hautes pattes. On en aperçoit d'autres dans la plaine, entre les touffes du maquis que dominent leurs têtes inquiètes. »

Dans ces représentations animalières qu'exposent Klee et Maupassant, de nombreux traits communs existent. C'est avant tout le règne de la nature qui est dépeint aussi bien avec les dromadaires qui seuls et libres marchent dans le désert ou les nuées d'oiseaux installées dans les sebkhas. L'homme dans ces images n'a pas sa (de) place.
Si le trait de Klee est abstrait pour figurer les dromadaires, Maupassant quant à lui donne une vision très précise et colorées des espèces d'oiseaux qu'il observe. Tous les deux véhiculent des images d'une faune sauvage très pittoresque.

Toutefois, à côté de cette nature pittoresque, au charme des grands espaces désertiques que Klee semble apprécier, Maupassant n'oublie pas de rappeler la complexité de la nature en livrant un portrait cruel et féroce, d'animaux carnassiers nettoyeurs de carcasses (d'animaux d'élevage morts à cause des dernières sécheresses). Si Maupassant s'extasie devant la vie et les premiers pas d'un chamelet, il ne fait pas abstraction de la mort et constate, sans concession, la réalité du règne animal. Des images crues, dénuées de tout pathos que Maupassant associent au désert. On peut imaginer que Maupassant ne partage pas forcément le goût de Klee pour le désert et les espaces arides.

« Bientôt les arbustes disparaissent, et nous ne voyons plus qu'une étendue onduleuse, crevassée par les ravines, où, de place en place, apparaissent, soit les os clairs d'une carcasse aux côtes soulevées, soit une charogne à moitié dévorée par les oiseaux de proie et les chiens. Pendant quinze mois, il n'est point tombé une goutte d'eau sur cette terre, et la moitié des bêtes y sont mortes de faim. Leurs cadavres restent semés partout, empoisonnent le vent, et donnent à ces plaines l'aspect d'un pays stérile, rongé par le soleil et ravagé par la peste. Seuls les chiens sont gras, nourris de cette viande en putréfaction. Souvent, on en aperçoit deux ou trois, acharnés sur la même pourriture. Les pattes raides, ils tirent sur la longue jambe d'un chameau ou sur la courte patte d'un bourriquet, ils dépècent le poitrail d'un cheval ou fouillent le ventre d'une vache. Et on en découvre au loin qui errent, en quête de charognes, le nez dans la brise, le poil épais, tendant leur museau pointu. », (Maupassant, La vie errante, p.174)

Ce règne de la nature, Maupassant le montre également quand il « s'amuse » de la défectuosité de nombreux ouvrages des travaux publics, routes et ponts construits par les Autorités coloniales, incapables de résister aux aléas climatiques de la région :

« Puis soudain la route, la belle route établie par les ponts et chaussées depuis le protectorat français, s'arrête net. Un pont a cédé aux dernières pluies, un pont trop petit, qui n'a pu laisser passer la masse d'eau venue de la montagne. Nous descendons à grand-peine dans le ravin, et la voiture, remontée de l'autre côté, reprend la belle route, une des principales artères de la Tunisie, comme on dit dans le langage officiel. Pendant quelques kilomètres, nous pouvons trotter encore, jusqu'à ce qu'on rencontre un autre petit pont qui a cédé également sous la pression des eaux. Puis un peu plus loin, c'est au contraire le pont qui est resté, tout seul, indestructible, comme un minuscule arc de triomphe, tandis que la route, emportée des deux côtés, forme deux abîmes autour de cette ruine toute neuve. (…) Mais voilà que la belle route, la principale artère de la Tunisie, n'est plus qu'une ornière affreuse. Partout l'eau des pluies l'a trouée, minée, dévorée. Tantôt les ponts écroulés ne montrent plus qu'une masse de pierres dans un ravin, tantôt ils demeurent

intacts, tandis que l'eau, les dédaignant, s'est frayé ailleurs une voie, ouvrant à travers le talus des ponts et chaussées des tranchées larges de cinquante mètres. (Maupassant, La vie errante, pp.171-172).

Maupassant présente alors une nature finalement indomptable, supérieure et semble croire à une forme de triomphe de la nature et/ou au pessimisme « naturel » très présent dans le courant littéraire du naturalisme.

III - Une nature pittoresque - Des images du sublime

Outre les images d'une nature sauvage, riche, diverse, c'est aussi une nature pittoresque que proposent ces trois artistes. Ils présentent des images d'une nature polychrome, lumineuse qui opèrent sur eux un certain ravissement. C'est en quelque sorte l'image d'une nature sublimée qui se retrouve dans leurs productions. Tous proposent une certaine esthétique de la nature. Pour Klee, c'est une nature où les couleurs explosent et où la lumière irradie que ce soit dans le désert où dans un jardin méditerranéen.

Illustration n° 37 : Une nature colorée chez Klee
Tableaux : Vues de Saint-Germain, 1914

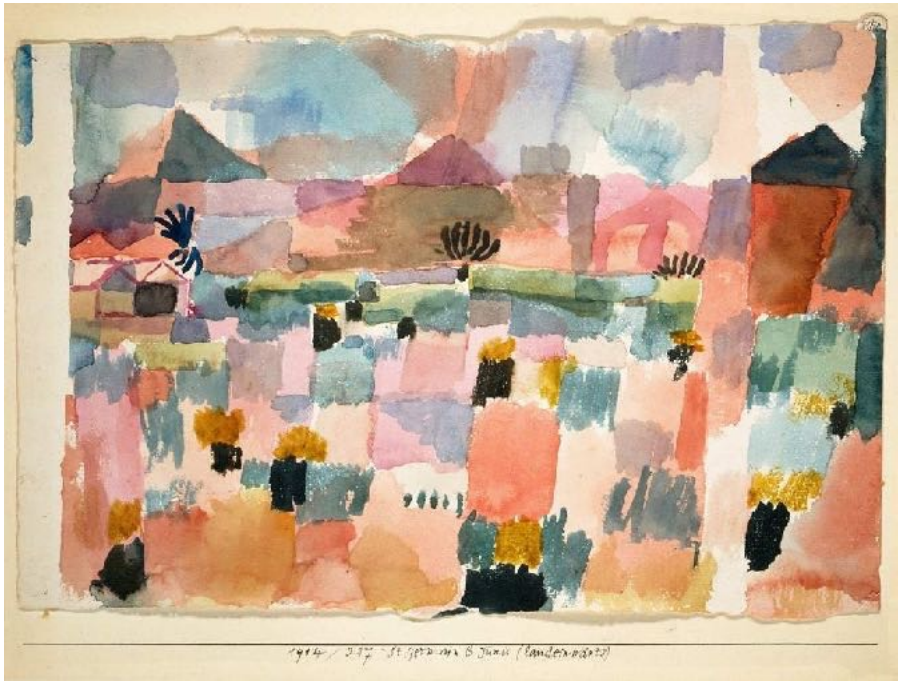

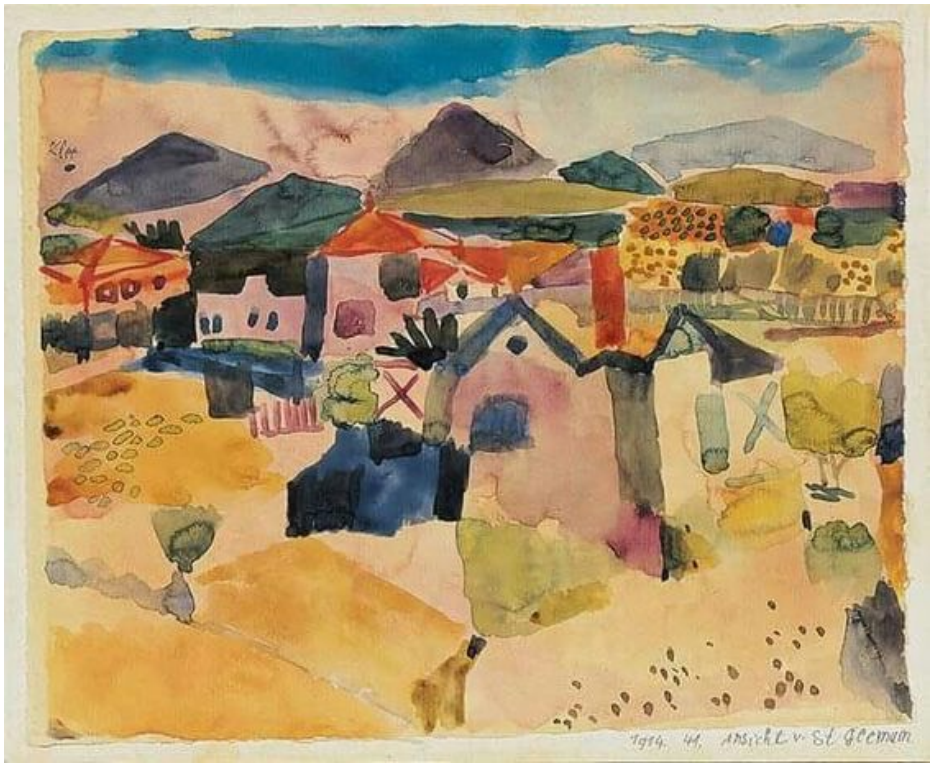

Pour Klee, la nature tunisienne n'est pas monochrome. Il utilise d'ailleurs une large gamme de tons et de luminosités pour représenter les espaces naturels. Des espaces aux couleurs chaudes et bigarrées qui façonnent l'image d'une nature très pittoresque.

Pour Maupassant, certains passages de son récit révèlent une nature sublimée par les astres avec des descriptions de lever de soleil où il constate (aussi) la richesse de la palette des couleurs de ce phénomène naturel et son incapacité à pouvoir, avec des mots, décrire ce qu'il voit :

> *« Nous partons au point du jour. L'aurore est rose, d'un rose intense. Comment l'exprimer ? je dirais saumonée si cette note était plus brillante. Vraiment nous manquons de mots pour faire passer devant les yeux toutes les combinaisons des tons. Notre regard, le regard moderne, sait voir la gamme infinie des nuances. Il distingue toutes les unions de couleurs entre elles, toutes les dégradations qu'elles subissent, toutes leurs modifications sous l'influence des voisinages, de la lumière, des ombres, des heures du jour. Et pour dire ces milliers de subtiles colorations, nous avons seulement quelques mots, les mots simples qu'employaient nos pères afin de raconter les rares émotions de leurs yeux naïfs. », (Maupassant, La vie errante, p.184).*

Maupassant s'interroge également sur la capacité qu'auront les artistes pour retranscrire cette richesse et cette complexité de couleurs que l'oeil européen n'est pas encore capable d'appréhender :

> *« Je n'ai jamais vu le soleil faire d'une coupole blanche une plus étonnante merveille de couleur. Est-elle blanche ? - Oui, blanche à aveugler ! et pourtant la lumière se décompose si étrangement sur ce gros œuf, qu'on y distingue une féerie de nuances mystérieuses, qui semblent évoquées plutôt qu'apparues, illusoires plus que réelles, et si fines, si délicates, si noyées dans ce blanc de neige qu'elles ne s'y montrent pas tout de suite, mais après l'éblouissement et la surprise du premier regard. Alors on n'aperçoit plus qu'elles, si nombreuses, si diverses, si puissantes et presque invisibles pourtant ! Plus on regarde, plus elles s'accentuent. Des ondes d'or coulent sur ces contours, secrètement éteintes dans un bain lilas léger comme une buée, que traversent par places des traînées bleuâtres. L'ombre immobile d'une branche est peut-être grise, peut-être verte, peut-être jaune ? je ne sais pas. Sous l'abri de la corniche, le mur, plus bas, me semble violet : et je devine que l'air est mauve autour de ce dôme aveuglant qui me parait à présent presque rose, oui, presque*

rose, quand on le contemple trop, quand la fatigue de son rayonnement mêle tous ces tons si fins et si clairs qu'ils affolent les yeux. Et l'ombre, l'ombre de cette koubba sur ce sol, de quelle nuance est-elle ? Qui pourra le savoir, le montrer, le peindre ? Pendant combien d'années faudra-t-il tremper nos yeux et notre pensée dans ces colorations insaisissables, si nouvelles pour nos organes instruits à voir l'atmosphère de l'Europe, ses effets et ses reflets avant de comprendre celles-ci, de les distinguer et de les exprimer jusqu'à donner à ceux qui regarderont les toiles où elles seront fixées par un pinceau d'artiste la complète émotion de la vérité ? », (Maupassant, La vie errante, p.226-227).

C'est une réelle invitation à partager avec lui ce spectacle de la nature et à s'en émerveiller. Une nature merveilleuse qui est un trait commun avec Chebbi et très prégnant dans les poésies que nous avons étudiées. La nature y est merveilleuse et quasi magique, féérique. Outre les fleurs qui sont fortement présentes dans ces poèmes (*les superbes fleurs du printemps, les fleurs radieuses, mes magnifiques fleurs, l'élégante rose, les fleurs au parfum exquis*), les oiseaux (*gai rossignol, le joli rossignol, l'élégant ramier, les oiseaux joyeux de toute espèce*), l'eau (*le beau ruisseau, le gai ruisseau*), Chebbi ajoute à la nature une dimension universelle en convoquant l'ensemble des éléments naturels - et du cosmos - : *la brise du matin, le vent frais, le défilement des nuages, l'aurore éblouissante, des soleils flamboyants, le beau ciel, la majesté de l'univers, l'aube merveilleuse, les crépuscules rougeoyants, l'étoile heureuse et lointaine, les rayons de la pleine lune, les astres qui brillent* ainsi qu'une dimension féérique en évoquant par exemple les elfes de la forêt (*les elfes du joli bois*), *le génie des fleurs* ou *une fée des montagnes*.

Pendant la période du Protectorat, au regard des œuvres que nous avons étudiées, les artistes ont contribué à faire émerger de nouvelles images de la nature tunisienne. Une nature plus uniquement agricole mais aussi composée de nombreux espaces plus sauvages, non encore entièrement conquis par l'homme. Klee, Maupassant et Chebbi font découvrir via leurs œuvres qu'il existe aussi des espaces « vides » (que l'on pourrait ici qualifier d'espaces incultes, de non mis en agriculture, de non possédés par l'homme pour les mettre en culture) mais emplis de vie, d'une vie faite d'une faune sauvage, d'une flore, d'éléments naturels qui en font des espaces d'une grande beauté à la fois pittoresque et poétique. C'est ainsi que le désert, les sebkhas ou les forêts mais aussi les dromadaires, les oiseaux sauvages se retrouvent intégrés dans ce registre « artistique » de la nature. Des espaces qui apparaissent certes pittoresques mais aussi comme lieux de refuge soit pour une faune sauvage d'exception ou pour les hommes en quête de quiétude, d'inspiration. Une nature qui est sublimée chez ces artistes et qui en fait un sujet de contemplation et de fascination. Des images qui pour certaines d'entre elles se retrouvent dans les premiers guides touristiques de cette époque.

2 - c. La mise en place d'une géographie touristique, entre attraits culturels et nature mythique

Les différents itinéraires publiés dans les guides touristiques pendant la période du Protectorat présentant des itinéraires de quelques jours à plusieurs semaines et ainsi hiérarchisant les attraits de la Tunisie, les affiches publicitaires des compagnies maritimes ou ferroviaires mettant en scène un élément graphique plutôt qu'un autre, les récits de voyages et les articles sur des excursions partageant des témoignages, détaillant des impressions, des conseils, des avis sur un lieu plutôt qu'un autre, et les annonces de voyages calibrant des itinéraires d'une semaine à 10 jours très souvent pour les vacances de Pâques, ont tous été des vecteurs de la promotion touristique et ont tous participé à la mise en place d'une géographie touristique de l'époque. Bien évidemment, cette géographie et ce développement touristique n'ont été que la conjonction de nombreux

facteurs. Parmi, ceux-ci, l'étude de notre corpus en révèle les principaux : sécurité, transport, hébergement, sites d'intérêt[101]. Ces principales conditions sur lesquelles repose le développement touristique en Tunisie à l'époque coloniale ont aussi influencé les représentations des espaces dans leur composition, leur répartition et leur distinction et par voie de conséquence ont aussi apporté de nouvelles représentations de la nature en Tunisie. Après avoir présenté brièvement les principaux facteurs clés du développement touristique en Tunisie pendant la période du Protectorat relevés dans notre corpus, nous nous intéresserons à son approche spatiale et à ses conséquences sur les images de la nature pouvant être véhiculées.

I - Les principales conditions du développement touristique en Tunisie pendant le Protectorat

Le développement touristique en Tunisie ne s'est pas fait par décision politique des autorités coloniales, ce n'était pas pour elles un but en soi et certainement pas une priorité au moment de l'installation de leur administration. Les débuts du tourisme ont été rendus possibles surtout grâce à des initiatives privées de particuliers, d'associations et d'entreprises et ont indirectement profité des politiques de colonisation. C'est en substance ce qui ressort du corpus que nous avons étudié.
Quand la France installe son Protectorat en Tunisie et quelques années après s'être finalement emparée des principaux pouvoirs, le pays semble enfin être stabilisé et pacifié même si les territoires du sud restent encore insoumis[102] et sont placés sous la tutelle de l'armée, (territoires considérés d'ailleurs comme territoires militaires pendant quasiment toute la période d'occupation française). Ainsi, grâce à la présence française, une nouvelle image de la Tunisie se fait jour auprès des occidentaux qui voient désormais dans ce pays, une destination digne d'intérêt et à plusieurs titres. C'est tout d'abord un pays nouvellement gouverné par la France avec, donc, l'assurance d'une réelle considération pour ses compatriotes français. C'est une destination qui devient « fréquentable » puisque pacifiée et habitée par de hauts fonctionnaires et des notables européens. Par ailleurs, les fouilles archéologiques qui avaient déjà débuté avant le Protectorat se développent et révèlent de nouvelles empreintes romaines et chrétiennes qui attestent des liens de parenté entre la France et la Tunisie ce qui participe également à faire de cette destination une destination d'un grand intérêt et par conséquent recommandable. Si l'on ajoute à ces qualités, le fait que la Tunisie bénéficie d'un climat agréable notamment pendant l'hiver, que la lumière et les couleurs sont remarquables et sources d'inspiration pour les artistes et qu'en plus c'est un pays qui recèle de paysages « jamais vu », tous les ingrédients de la promotion touristique sont réunis pour faire de la Tunisie une destination originale pour les voyageurs en quête de nouveauté.

---

[101] Site dont l'intérêt est lui aussi déterminé par de nombreux facteurs culturel, sociologique, politique, économique, psychologique…

[102] Le 19 juin 1896, *La Dépêche Tunisienne* se fait l'écho d'un massacre perpétré dans le Sahara par les Touaregs dont est notamment victime le marquis de Morès parti en expédition pour traverser le désert.

Illustration n° 38 : Exemples de différents supports de promotion touristique de l'époque coloniale
n° 1 : Affiche du Comité d'hivernage de Tunis, (1899 - gallica.bnf.fr)
n° 2 : Affiche de la Fédération des Syndicats d'initiative de Tunisie et la Compagnie de Chemin de fer Paris-Lyon-Marseille, (1925 - gallica.bnf.fr)
n° 3 : Affiche de la Compagnie de Chemin de fer Paris-Lyon-Marseille, (1892)

n°1

n°2

n°3

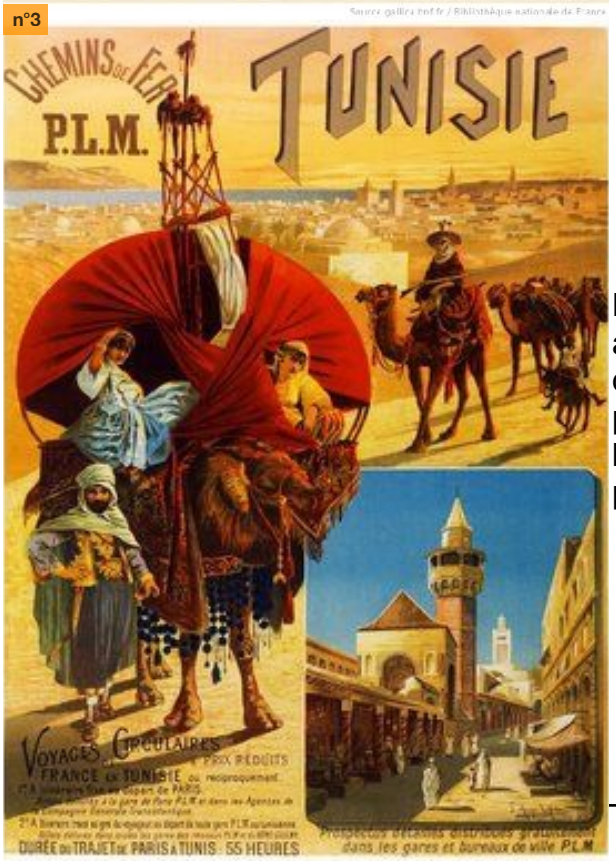

Dans ces affiches sont repris les principaux arguments faisant de la Tunisie une nouvelle destination touristique : le climat agréable pour passer l'hiver, les couleurs et la lumière pour les peintres, le dépaysement et l'exotisme, la proximité avec en commun la Méditerranée.

Quand la France s'installe en Tunisie, elle cherche aussi à développer une économie pérenne et profitable. Elle se concentre sur l'agriculture et promeut une stratégie de colonisation officielle[103]. Ainsi, pour permettre l'acheminement des récoltes et leur exportation mais aussi pour favoriser l'implantation des colons, les services des travaux publics rénovent et construisent de nouvelles infrastructures de transports, routes, ponts, ports, adduction[104]. Et quand en 1885 des gisements de phosphates sont découverts à Gafsa, c'est un tout nouveau secteur d'activités qui émerge et avec lui de nouvelles infrastructures comme les chemins de fer qui se développent via le concours d'entreprises privées. Un ensemble d'infrastructures au départ prévu pour le transport de marchandises et pour le développement de la colonisation qui devient un facteur clé pour le développement du tourisme au-delà de Tunis. Grâce à ces nouveaux accès, de nouveaux territoires s'offrent à la curiosité des touristes. Même si certains demeurent encore inaccessibles (le désert), ces nouveaux axes où se combinent bateau, train, voiture à cheval, dos de mulet, même vélo et plus tardivement l'automobile donnent l'impression de pouvoir enfin découvrir de nouvelles curiosités qu'elles soient culturelles ou naturelles. Le développement des infrastructures de transports permet aussi le développement de l'hôtellerie même si elle est avant tout tournée vers une clientèle d'affaires (donc quelque peu rudimentaire), elle permet tout de même, dans un premier temps, aux touristes, de faire de plus longues excursions en leur évitant de revenir à Tunis ou de dormir dans des établissements qui n'auraient pas un minimum de confort. Par ailleurs, le développement des transports permet aussi de mettre en valeur de nouveaux sites de fouilles (essentiellement romaines) et ainsi de jalonner et d'agrémenter les routes et les voies de chemins de fer, dans la mesure où leur accès s'effectue directement ou avec peu de difficulté à partir de celles-ci.
Voici ainsi rapidement énumérés les facteurs clés du développement touristique qui ont influencé une certaine géographie, cette fois-ci touristique, de la Tunisie coloniale. Une carte que les différents supports de propagande touristique de l'époque ont largement contribué à véhiculer. C'est ce que tentent d'illustrer les cartes ci-dessous.

II - Une cartographie de la Tunisie touristique coloniale

A l'aide du corpus de guides touristiques qui étaient à notre disposition pour illustrer l'émergence du tourisme pendant la période du Protectorat, nous avons à partir d'un fond de carte de la Tunisie, représenté de manière schématique les différents itinéraires touristiques proposés afin de mettre en évidence les premiers contours d'une géographie touristique de la Tunisie. Sur ces cartes, nous avons tenté de recenser les moyens de transports utilisés, les sites d'intérêts conseillés ainsi que les propositions d'excursions. C'est donc à partir d'un jeu de 13 cartes réparties sur la période 1881-1934 que notre analyse de la géographie touristique de la Tunisie coloniale porte.

---

[103] Une politique visant à l'implantation de population française sur le sol tunisien est encouragée par la possibilité donnée aux colons de pouvoir acquérir des terres agricoles à des coûts très bas. Avant cette politique de colonisation officielle, de grandes exploitations agricoles nationales et internationales étaient déjà présentes en Tunisie.

[104] En 1924, « *Le Monde colonial illustré* » recensait 5400 km de routes et 2200 km de voies ferrées contre quelques kilomètres en 1881.

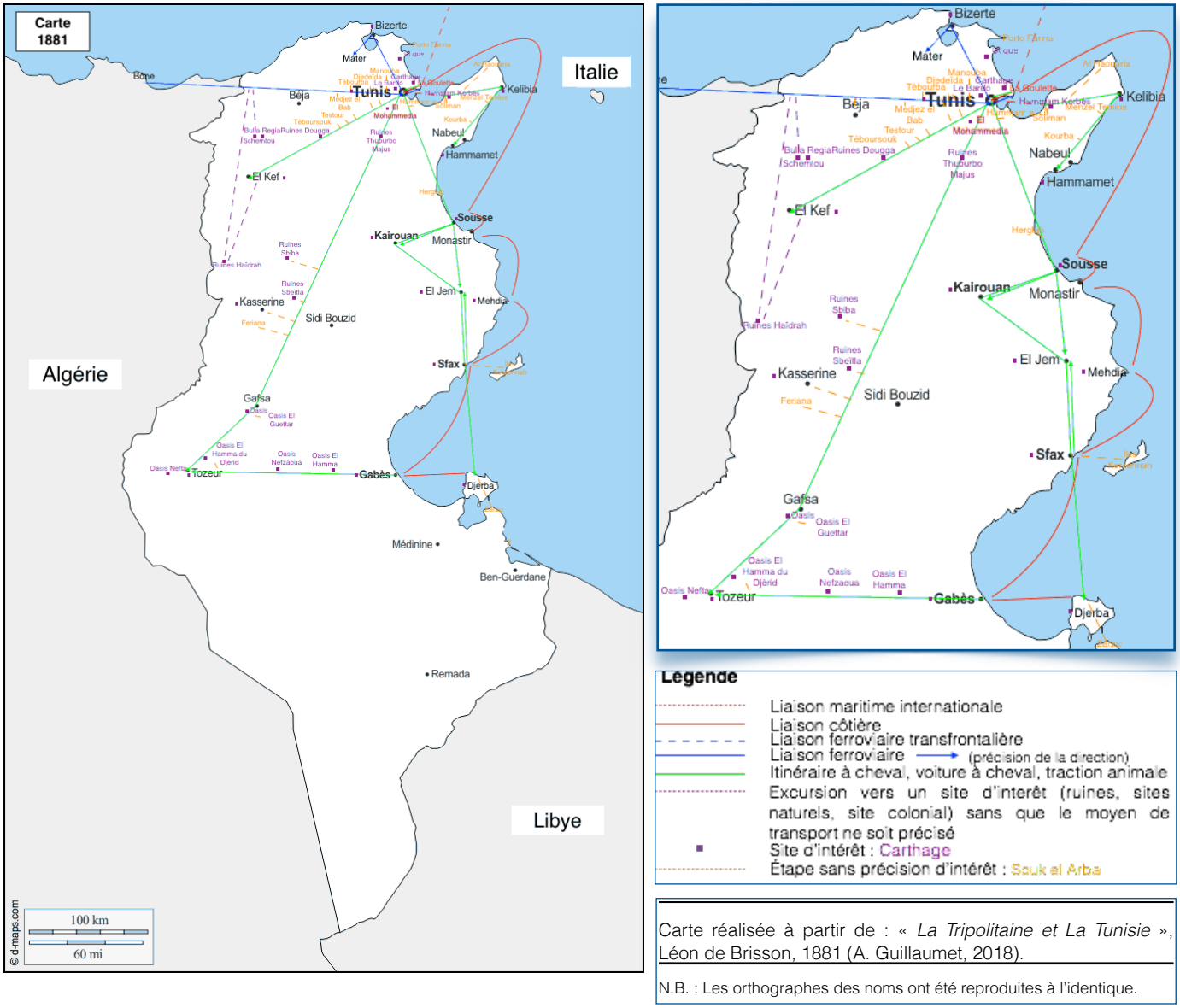

Carte réalisée à partir de : « *La Tripolitaine et La Tunisie* », Léon de Brisson, 1881 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

En 1881, ce que l'on constate à l'aide de cette carte, c'est bien évidemment la centralité de Tunis. C'est le noyau des départs et des arrivées touristiques. Les connexions internationales que ce soit par le rail (Bône en Algérie) ou par la mer (depuis principalement le port de Marseille jusqu'à la Goulette (dans l'attente d'un port à Tunis)) se font avec Tunis. Au-delà de la capitale, le réseau intérieur des transports est extrêmement limité. Il n'existe que quelques axes principaux : Tunis-Bizerte, Tunisi-Le Kef, Tunis-Gafsa-Tozeur-Gabès et Tunis-Sousse-Kairouan-El Jem-Sfax à partir desquels s'effectuent les découvertes de certains sites tunisiens (en particulier les ruines romaines). Quant au sud de la Tunisie, l'accès se limite à l'axe Tozeur-Gabès et à la découverte de certaines oasis. L'accès au grand sud n'est pas encore possible en particulier à cause de l'absence de stabilité ; Les autorités coloniales tentent encore à cette époque de sécuriser cette zone. En complément des accès à cheval et des liaisons maritimes sont aussi proposées. Elles permettent de faire La Goulette-Sousse-Monastir-Mahdia-Sfax-Gabès-Djerba.

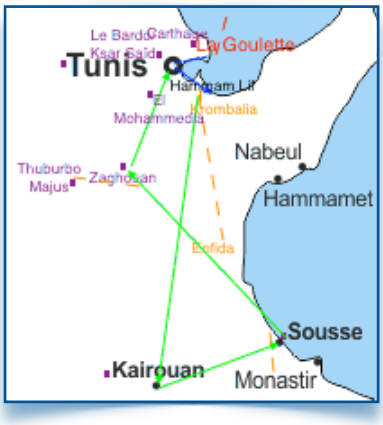

Légende

- Liaison maritime internationale
- Liaison ferroviaire → (précision de la direction)
- Itinéraire à cheval, voiture à cheval, traction animale
- Site d'intérêt : Carthage
- Etape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *Feuilles de route en Tunisie* », Léo Claretie, 1893 (A. Guillaumet, 2018). N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Cette carte, réalisée à partir du récit de voyage en Tunisie de Léo Claretie en 1893 montre à nouveau la position centrale de Tunis dans les arrivées et départs des touristes. Le nombre de points d'intérêts et de visite est fort limité et situé principalement dans les alentours de Tunis. Les seules destinations en dehors de la capitale et de sa banlieue sont Zaghouan et Thuburbo Majus, d'anciens sites romains et un peu plus loin la ville sainte de Kairouan (en passant par Sousse). Cette carte montre également le peu de voies disponibles pour se déplacer. A cette époque, seuls les déplacements à cheval sont disponibles (hormis une ligne de train entre Tunis et Hammam Lif ouverte quand le Bey y est en villégiature).

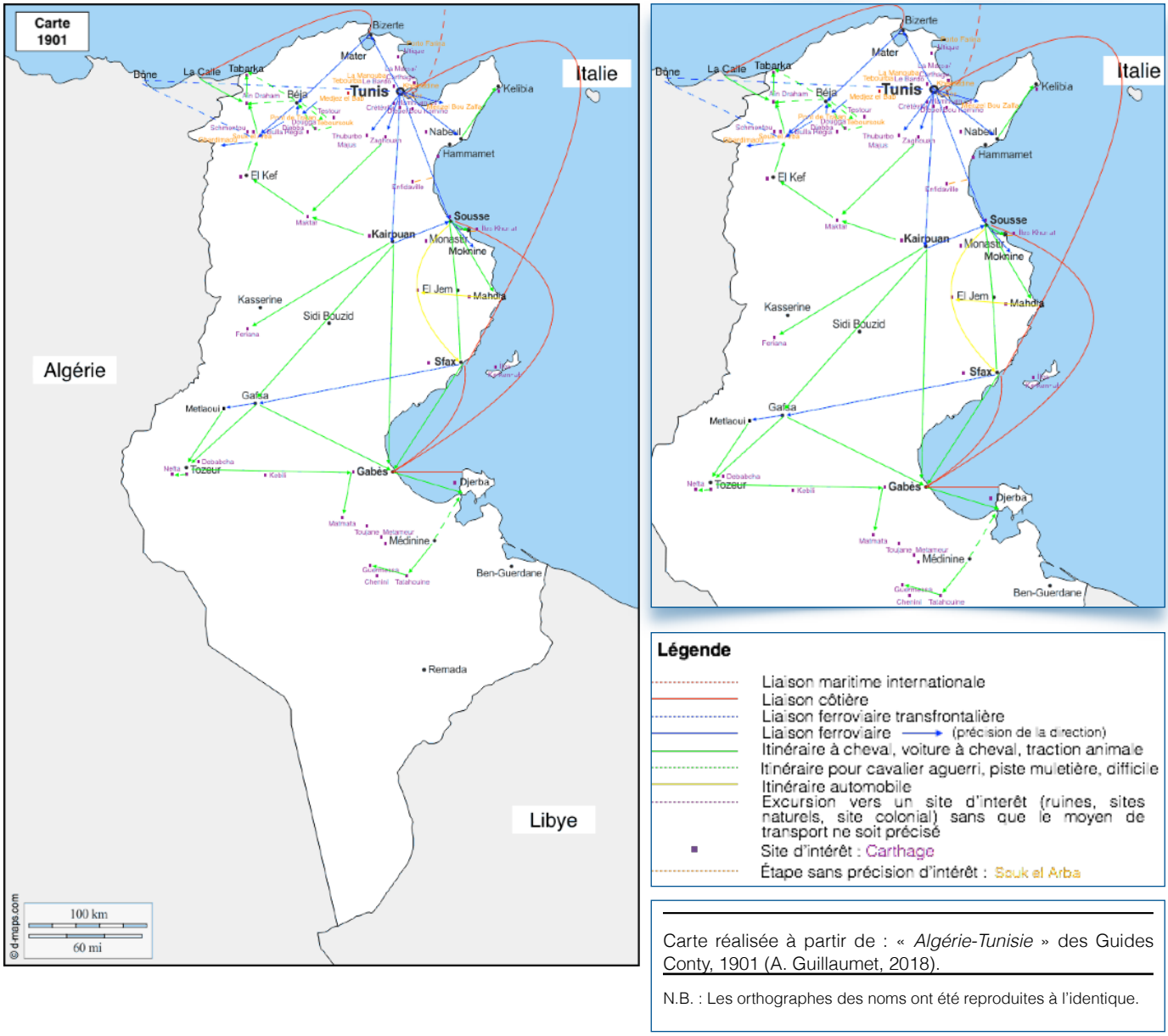

Carte réalisée à partir de : « *Algérie-Tunisie* » des Guides Conty, 1901 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Cette carte, réalisée à partir de l'édition 1901 des Guides Conty, traduit l'offre touristique de la Tunisie dans sa version la plus étoffée, avec l'ensemble des sites touristiques naturels (oasis, forêts) et culturels (ruines romaines) accessibles pour les touristes. Avec le développement du pays, les voies d'accès se multiplient également et constituent un écheveau de pistes et de routes avec toujours comme axes principaux Tunis-Kairouan-Gabès, Tunis-Sousse-Sfax, Tunis-Kairouan-Gafsa-Tozeur. Tunis et ses alentours concentrent toujours une grande partie des points d'intérêt. L'offre de déplacement est complétée par l'arrivée de nouvelles voies ferroviaires qui permettent un accès plus facile (quoique) à Kairouan (la ville sainte), Nabeul (le bord de mer), Zaghouan (les ruines romaines et la forêt) et les plaines cultivées et nouvellement colonisées de l'est riche aussi en cités antiques (Bulla Regia, Dougga). Toutefois, le cheval est encore le mode de transport le plus développé même si des services de voiture automobile sont testés dans le Sahel, entre Sousse-El Jem-Sfax-Mahdia. On constate aussi l'apparition de nouveaux sites dans le sud au-delà de la limite tracée par Tozeur-Gabès. Ce sont alors les curiosités architecturales des « greniers du désert », les ghorfas et les constructions de type troglodytes de Matmata qui sont évoquées. Malgré tout, ces destinations bien qu'éveillant

la curiosité demeurent encore difficiles d'accès et dénuées de tout confort pour les standards touristiques de l'époque. Par ailleurs, on constate que la partie centrale du pays ainsi que la frontière avec l'Algérie restent *a priori* dénuées d'intérêt.

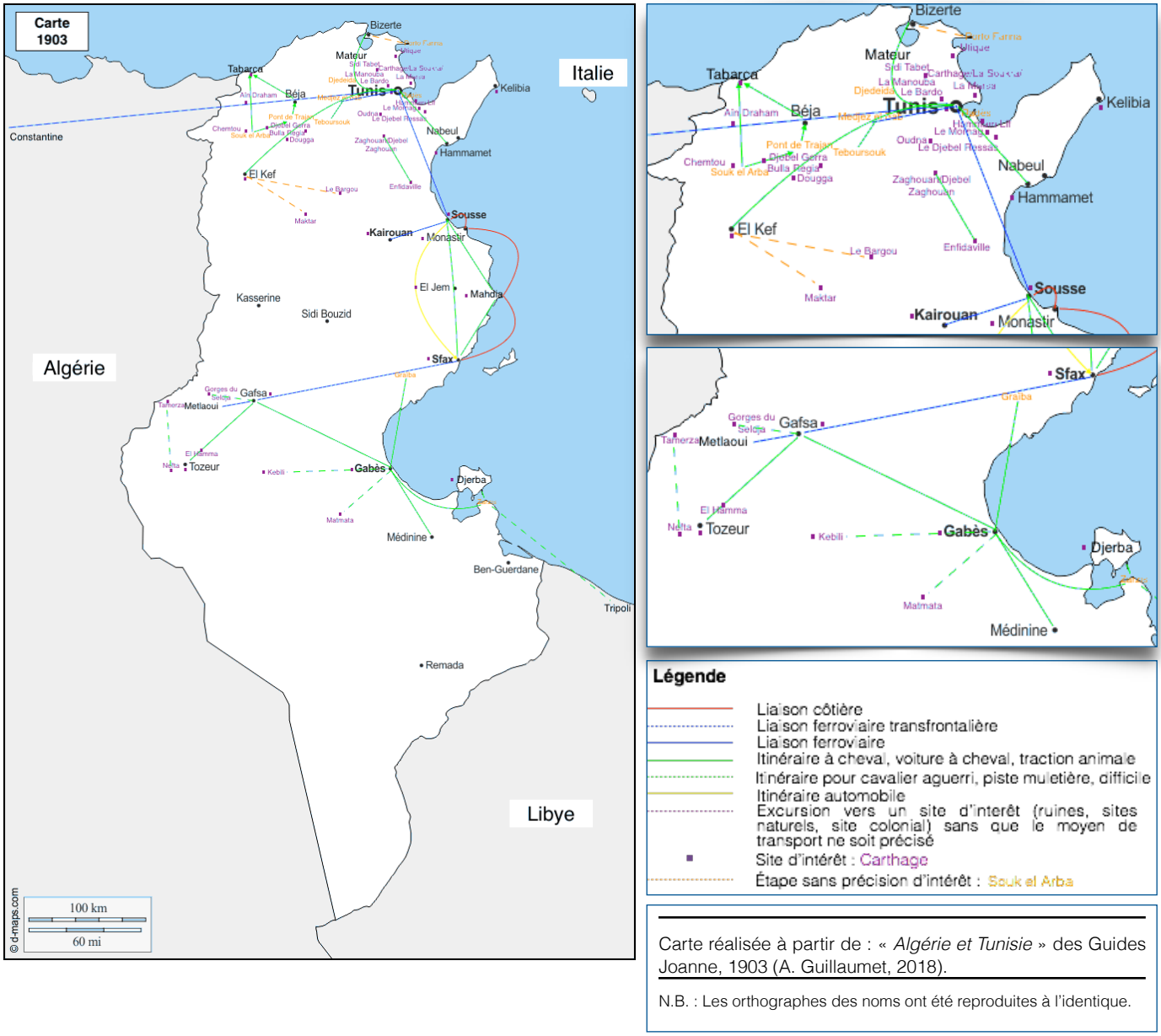

Carte réalisée à partir de : « *Algérie et Tunisie* » des Guides Joanne, 1903 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Dans cette carte qui illustre les propositions d'itinéraires touristiques et les sites d'intérêts à découvrir en Tunisie en 1903, schématiquement quatre zones se distinguent, concentrant l'ensemble de l'offre : Tunis et ses alentours, l'ensemble Tunis-Béja-Tabarka-Le Kef-Zaghouan-Hammamet, la zone Kairouan-Sousse-Mahdia-Sfax-El Jem et enfin la zone sud Sfax-Gafsa-Tozeur-Gabès. Par ailleurs, de nouveaux sites d'intérêt naturels sont identifiés comme les gorges du Seldja entre Gafsa et Metlaoui, l'oasis de montagne de Tamerza ou les djebels (Gorra, Ressas, Zaghoun, Bargou). Toutefois, certains de ces sites, ceux localisés au sud, demeurent difficiles d'accès. On constate également sur cette carte que la partie centrale de la Tunisie est quasiment muette.

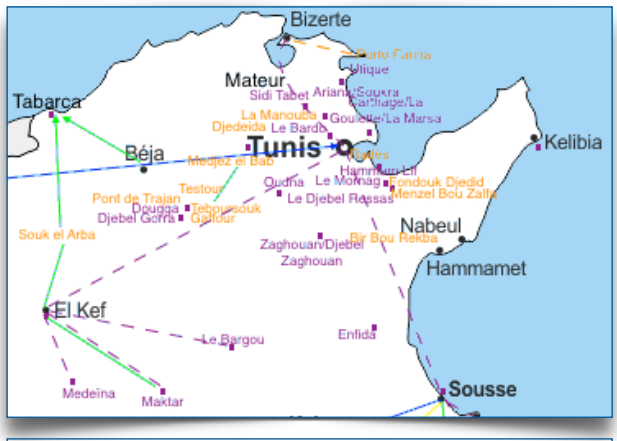

Légende

- Liaison côtière
- Liaison ferroviaire transfrontalière
- Liaison ferroviaire
- Itinéraire à cheval, voiture à cheval, traction animale
- Itinéraire pour cavalier aguerri, piste muletière, difficile
- Itinéraire automobile
- Excursion vers un site d'interêt (ruines, sites naturels, site colonial) sans que le moyen de transport ne soit précisé
- Site d'intérêt : Carthage
- Étape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *Algérie et Tunisie* » des Guides Joanne, 1905 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Deux ans après l'édition de 1903 du Guide Joanne, il n'y a que peu d'évolution dans cette nouvelle version. Seuls Kairouan et Le Kef qui prennent un peu plus d'importance en étant des points de départ pour plusieurs excursions (Le Kef) ou une étape pour des voyages plus longs (Kairouan). On constate également qu'une seule liaison côtière est désormais indiquée, celle entre Gabès et Djerba.

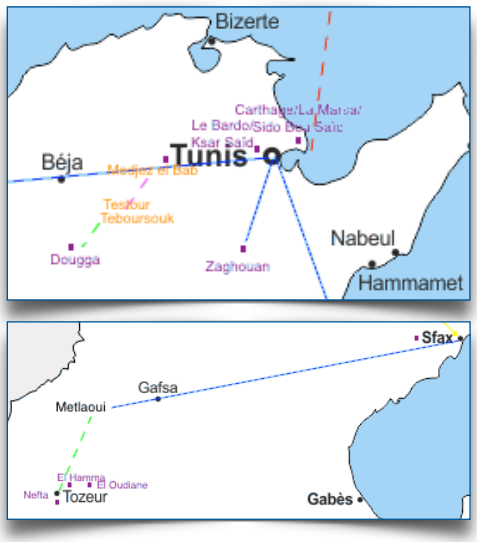

Légende

- Liaison maritime internationale
- Liaison ferroviaire transfrontalière
- Liaison ferroviaire
- Itinéraire pour cavalier aguerri, piste muletière, difficile
- Itinéraire automobile
- Excursion vers un site d'interêt (ruines, sites naturels, site colonial) sans que le moyen de transport ne soit précisé
- Site d'intérêt : Carthage
- Étape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *Sept semaines en Tunisie et en Algérie* », Henri Richardot,1905 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Cette carte, réalisée à partir d'un récit de voyage d'un particulier en 1905, permet de faire une comparaison entre les itinéraires proposés par les guides et ceux pratiqués par des touristes. On constate tout d'abord que le séjour réalisé par Henri Richardot, limité dans le temps, ne comporte que peu de visites et d'excursions (d'autant plus que la Tunisie n'est qu'une étape dans son projet de voyage qui couvre la Tunisie et l'Algérie en sept semaines). Toutefois, ici comme ailleurs, Tunis demeure le point central du séjour avec des visites et des excursions à proximité (la médina de Tunis, Carthage, Sidi Bou Saïd, Le Bardo-Ksar Saïd), que l'usage du train est privilégié pour se déplacer vers des sites déjà connus (Tunis-Zaghouan, Tunis-Sousse-Kairouan, Sfax-Metlaoui), et que Tozeur et les oasis alentour sont des sites d'intérêt pour des touristes que les pistes à cheval ne répugnent pas.

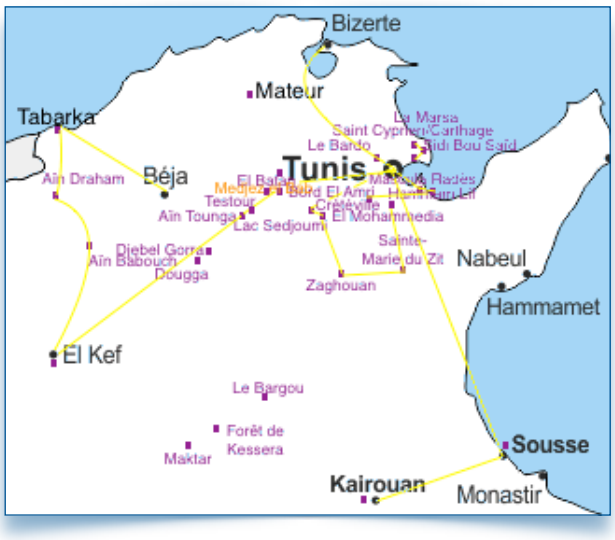

Légende

Itinéraire automobile

Site d'intérêt : Carthage

Étape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *L'Algérie et la Tunisie* », des Guides Michelin,1907 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Grâce à cette carte réalisée à partir de l'édition 1907 des Guides Michelin, la centralité de Tunis est plus qu'évidente. Les sites à découvrir à proximité de la capitale sont très nombreux et ils le sont d'autant plus quand à proximité se trouvent des axes routiers comme Tunis-Le Kef, Tunis-Béja-Tabarka, Tunis en direction d'Enfida qui est un domaine agricole colonial entre Tunis et Sousse, et enfin l'axe Tunis-Sousse-Kairouan. Même si les sites proposés à la découverte sont en grande partie des sites culturels (ruines romaines, sites chrétiens), des sites naturels sont également présents (forêt, djebel, lac) au côté de sites, vitrines de la colonisation comme le domaine de Crétéville.

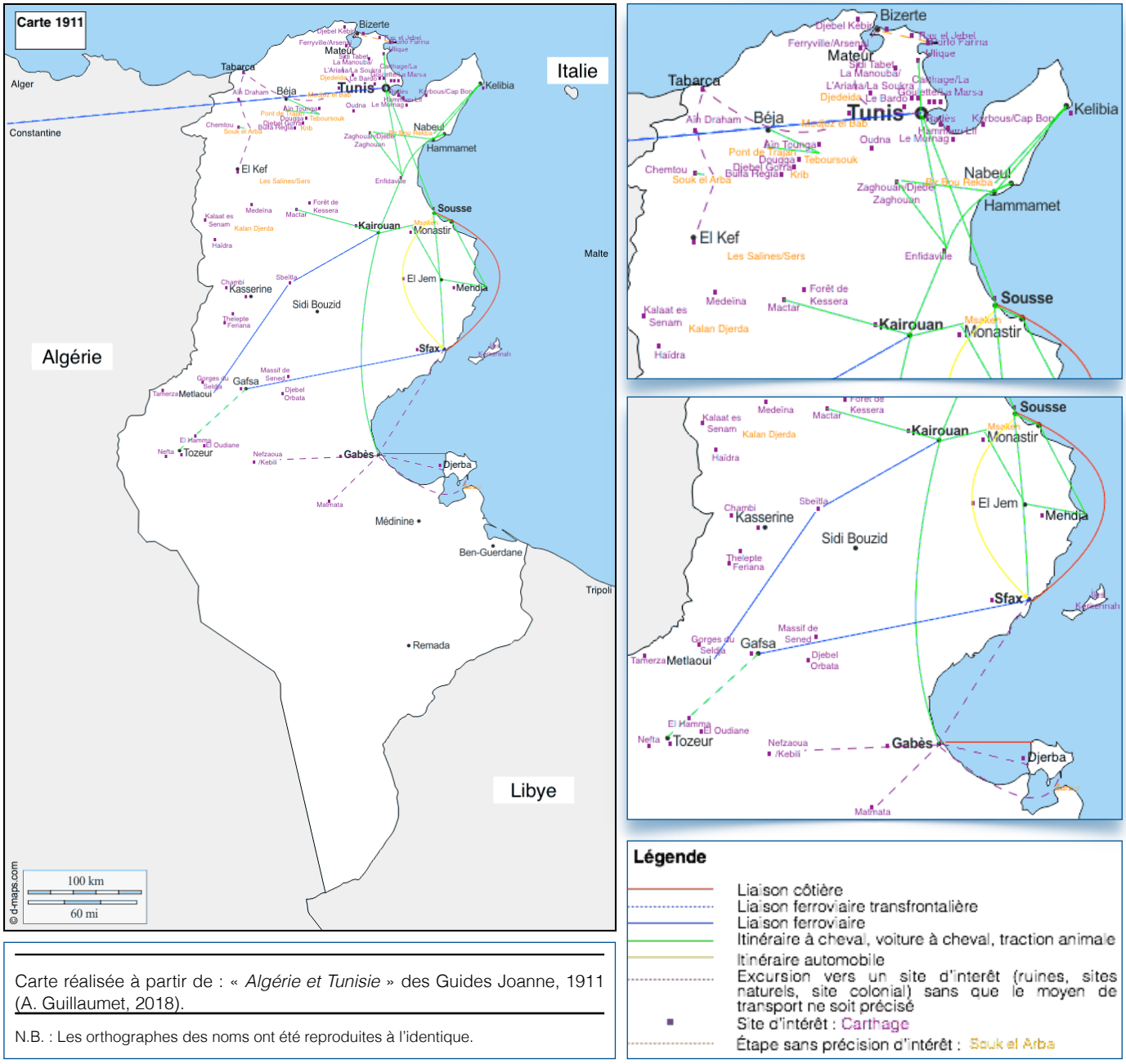

Carte réalisée à partir de : « *Algérie et Tunisie* » des Guides Joanne, 1911 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Dans cette carte réalisée à partir de l'édition 1911 des Guides Joanne, le nombre de sites d'intérêts a augmenté depuis l'édition de 1905. C'est en particulier la zone centrale de la Tunisie qui profite de cet apport. Des sites romains pour la plupart mais aussi le Mont Chaambi qui maintenant qu'une voie ferrée existe entre Kairouan et Metlaoui par Sbeïtla sont plus faciles d'accès et donc dignes d'intérêt. D'autres sites, proches de la frontière algérienne sont aussi indiqués. La région autour de Bizerte bénéficie également de cette nouvelle vague de nouveauté avec des sites naturels et des sites coloniaux tout comme la presqu'île du Cap Bon. Au large de la Tunisie, les îles Kerkennah font aussi leur apparition comme site d'intérêt. On constate également que la Tunisie s'insère très souvent dans une destination touristique beaucoup plus large. Ici, par exemple, elle est associée à l'Algérie (autre colonie française), à la Libye (nouvellement colonisée par les Italiens) ainsi qu'à Malte (colonie Britannique).

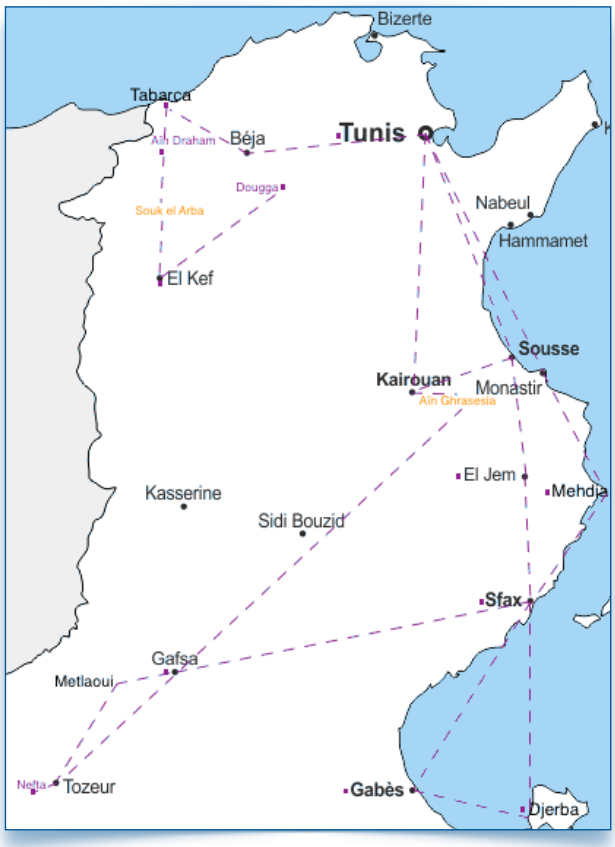

Légende

Excursion vers un site d'interêt (ruines, sites naturels, site colonial) sans que le moyen de transport ne soit précisé

Site d'intérêt : Carthage

Étape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *Le tourisme en Tunisie* » par *la* Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma, 1914 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Cette carte illustre parfaitement le développement des lignes de chemins de fer par la Compagnie Bône-Guelma et sa superposition avec les zones de tourisme en Tunisie. On retrouve ici les principaux axes déjà relevés précédemment : Tunis-Le Kef-Tabarka-Béja, Tunis-Kairouan-Sousse, Sousse-Gafsa-Tozeur-Sfax, Sfax-Gabès-Djerba. De nombreuses zones étant en dehors de la couverture ferroviaire se retrouvent ainsi dépourvues *a priori* du moindre attrait touristique.

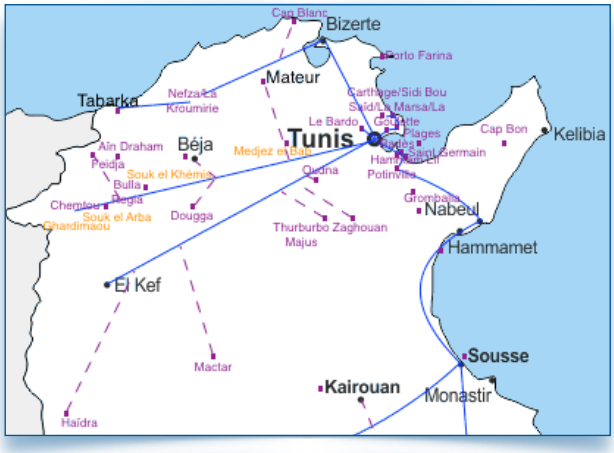

Légende

- Liaison côtière
- Liaison ferroviaire
- Itinéraire à cheval, voiture à cheval, traction animale
- Itinéraire pour cavalier aguerri, piste muletière, difficile
- Excursion vers un site d'intérêt (ruines, sites naturels, site colonial) sans que le moyen de transport ne soit précisé
- Site d'intérêt : Carthage
- Étape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *Atlas PLM La Tunisie* » de la compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, 1917 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Sur cette carte réalisée à partir d'un guide touristique édité par la compagnie de chemin de fer PLM en 1917, peu d'évolution par rapport à la version de 1911 inspirée de la compagnie de chemin de fer concurrente. Les mêmes itinéraires et les mêmes étapes apparaissent. On constate toujours la prévalence de la partie nord de la Tunisie avec la partie littorale et les zones agricoles de l'ouest et du Cap Bon. Et aux villes littorales de Nabeul et de Sousse, s'ajoute désormais Hammamet. Les axes principaux ainsi que les points d'intérêt sont sensiblement les mêmes que dans les versions précédentes. Certaines liaisons pour aller à la découverte du Sahara apparaissent comme entre Tozeur et Biskra mais qui demeurent des axes réservés à des cavaliers avertis.

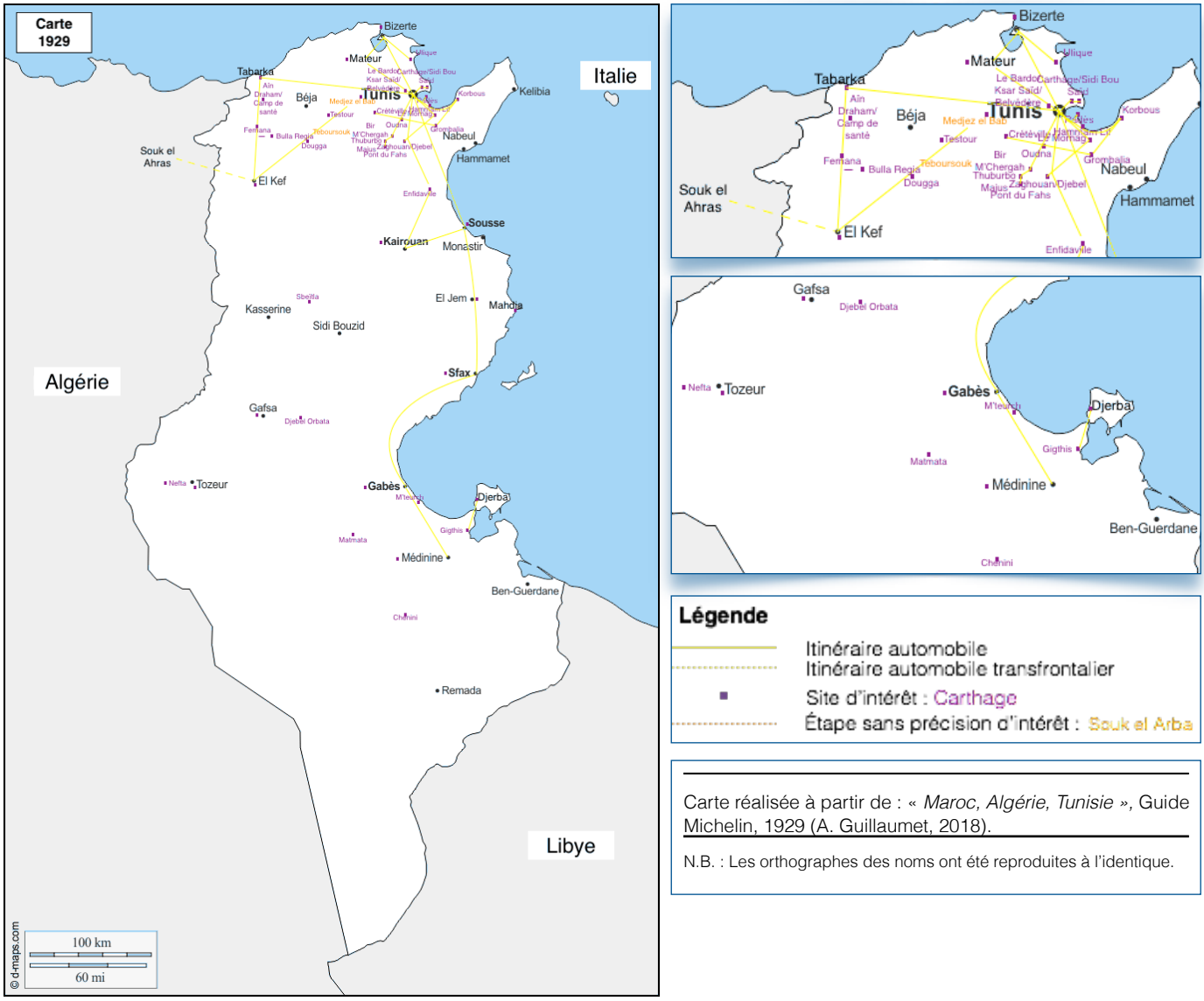

Cette carte témoigne des principaux axes routiers existants en 1929 en Tunisie et des sites d'intérêts qui y sont associés. A la lecture du Guide Michelin de cette époque, on constate qu'une grande partie de la Tunisie semble dénuée d'attrait faute de routes d'accès. C'est toujours la partie nord de la Tunisie et la partie côtière qui concentrent les points d'intérêt. Certains sites sont tout de même répertoriés mais sans que soit donnée la manière d'y accéder.

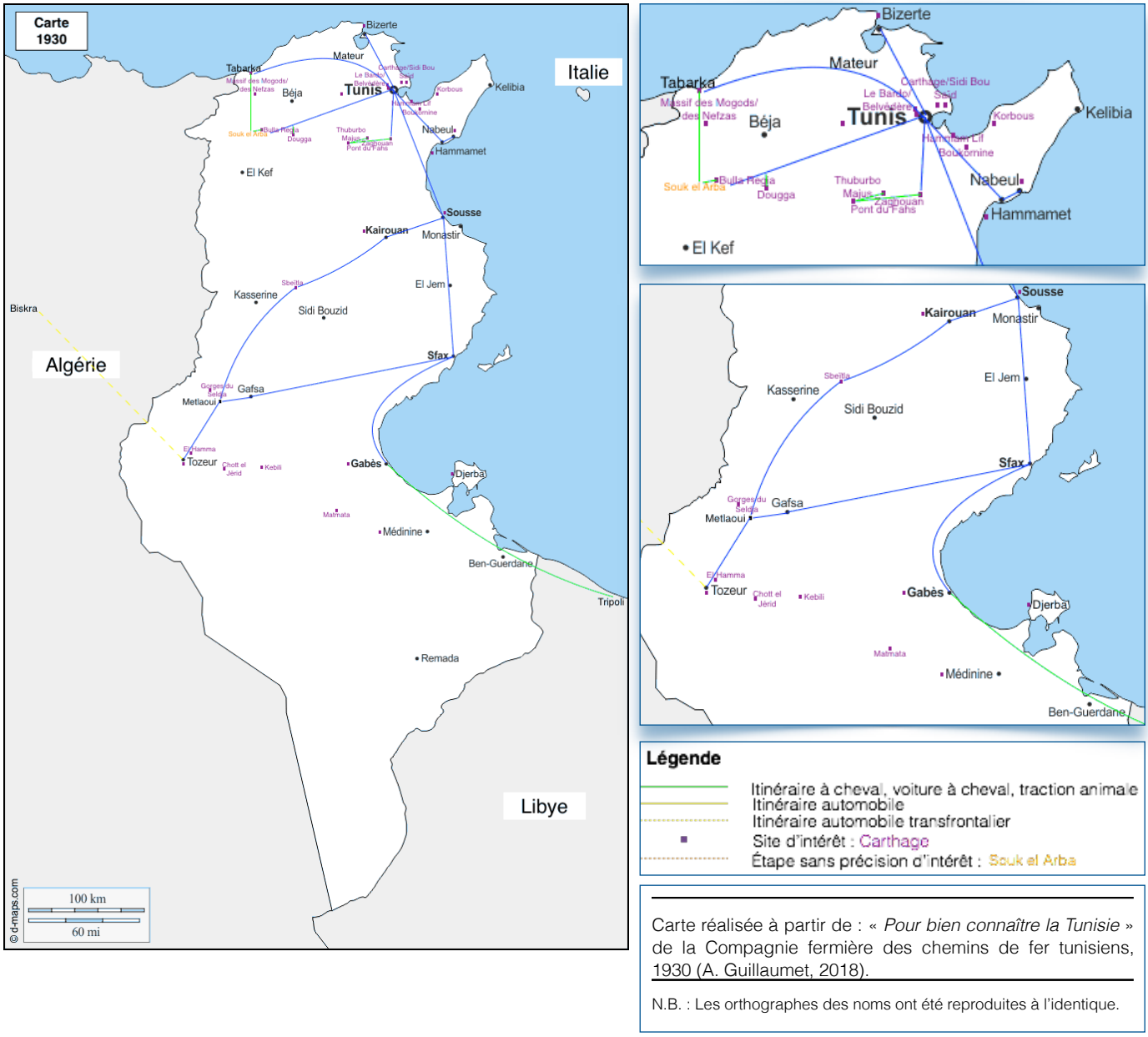

Carte réalisée à partir de : « *Pour bien connaître la Tunisie* » de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, 1930 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Cette carte est à l'image du réseau ferroviaire existant en Tunisie en 1930 et à la différence de la carte précédente d'inspiration routière, des axes existent vers l'intérieur des terres, entre Sousse-Kairouan-Metlaoui-Tozeur ou Sfax-Gafsa-Metlaoui. Toutefois, on constate que malgré l'existence de ces voies les sites d'intérêts sont quasiment absents de ces régions comme si finalement, ces voies, conçues à l'origine pour acheminer le phosphate vers les ports, n'avaient aucune vocation touristique mais purement industrielles. Dans tous les cas, on constate bien un « effet tunnel » où seuls les points de départ et d'arrivée sont susceptibles d'avoir un attrait pour le tourisme. Par ailleurs, on relève, en complément du train, désormais de nouveaux axes automobile (voiture à chenilles) pour des traversées dites du Sahara.

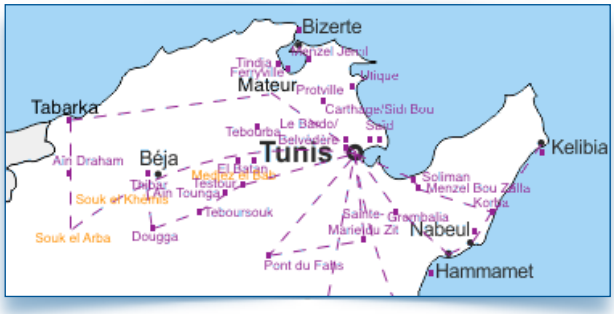

Légende

Excursion vers un site d'interêt (ruines, sites naturels, site colonial) sans que le moyen de transport ne soit précisé

Site d'intérêt : Carthage

Étape sans précision d'intérêt : Souk el Arba

Carte réalisée à partir de : « *Excursions en Afrique du Nord* » de la Compagnie franco-asiatique des pétroles tunisiens à Tunis (Shell), 1934 (A. Guillaumet, 2018).

N.B. : Les orthographes des noms ont été reproduites à l'identique.

Sur cette dernière carte des itinéraires tunisiens de 1934, on constate très peu d'évolution au regard des versions précédentes si ce n'est un accès sur toute la côte est du Cap Bon, de Kelibia à Hammamet et une autre voie, à partir de Kasserine vers l'Algérie. Sinon, c'est toujours la concentration des sites au nord, avec un chapelet de quelques points le long du littoral est et quelques points d'intérêt dans le centre et le sud du pays et un grand vide dans l'extrême sud.

Ces 13 cartes schématiques permettent d'identifier les caractéristiques majeures de la géographie touristique de la Tunisie coloniale et de voir comment ont été valorisés certains espaces plutôt que d'autres et comment ils ont pu finalement être indirectement hiérarchisés.
Ce que l'on constate tout d'abord, c'est que le tourisme n'est pas diffus mais bien au contraire concentré sur certaines zones. Des zones certes desservies les premières par des réseaux de transports mais ayant aussi un intérêt pour les touristes de l'époque comme les villes à forte valeur patrimoniale (Tunis, Kairouan), les villes au « cachet arabe » et profitant d'un climat et d'une vue agréable (en bord de mer : Sousse et la banlieue nord de Tunis), et les villes abritant des ruines romaines et/ou chrétiennes exceptionnelles ou étant situées à proximité de cités antiques (Kasserine, Le Kef).
On constate également une concentration des activités touristiques dans la moitié nord de la Tunisie avec comme point de concentration et de diffusion la capitale. Tunis est effectivement le point central d'arrivée et de départ des touristes étrangers et ainsi le point autour duquel ceux-ci peuvent rayonner avec des excursions d'un ou deux jours et ainsi découvrir les souks de Tunis, les ruines de Carthage et de Zaghouan, les villes balnéaires de La Marsa, Sidi Bou Saïd, Hammam Lif et s'ils le souhaitent bénéficier d'un point de vue depuis le sommet du pic Zaghouan et profiter de ses forêts (et ainsi admirer les réalisations de l'administration coloniale pour sa préservation et pour la protection des sources en eau alimentant Tunis).
C'est donc une géographie touristique centrée sur quelques villes qui apparaît sur ces cartes. La raison est semble-t-il purement logistique. Pour faire du tourisme, il faut effectivement pouvoir offrir des infrastructures pour que le touriste puisse se déplacer, se reposer et se sustenter dans des conditions acceptables pour satisfaire une clientèle aisée qu'elle soit d'ailleurs étrangère ou coloniale. Seules les villes déjà « équipées » du temps des Beys ou qui se sont développées suite à la progression de la colonisation pouvaient offrir ce standard.
On constate également que malgré la promotion touristique vantant le désert et les oasis, ces territoires ne sont pas forcément les plus fréquentés[105]. En effet, à l'époque, les accès ne sont pas encore très développés avec des chemins de fer pouvant être lents et peu fréquents et des liaisons encore rudimentaires et éprouvantes pour certaines destinations (voiture à cheval ou à mulet, pistes pour cavalier aguerri)[106]. L'arrivée de l'automobile et des voitures à chenilles permet au lendemain de la Première Guerre Mondiale, dans les années 1920, de les rendre plus accessibles mais il est certain que les oasis de Tozeur, El Hamma, Nefta et même l'oasis de Gabès restent des territoires pour des touristes ayant le loisir de passer plusieurs semaines en Tunisie et ayant une âme d'explorateur, en tout cas que l'inconfort n'indispose pas. Quant au désert, le « vrai », le Sahara, il demeure l'apanage des happy few. Placé sous contrôle militaire, il n'est guère ouvert au tourisme et

[105] 3 hôtels à Tozeur en 1929 contre 34 à Tunis (n°215, Bulletin mensuelle de l'Office du Protectorat)

[106] Extrait d'un récit d'excursion dans le Sud-Tunisien (Matmata) publié dans la Revue mensuelle du TCF en 1912 : « *Les touristes qui ne voyagent qu'en auto ou en voiture peuvent se porter aux deux extrémités de la région [ndlr : Médenine et Tataouine]. Mais pour la visiter cependant, il faut renoncer à l'auto et aux hôtels, monter à cheval et faire du camping.* »

ne dispose d'aucune commodité[107]. On est bien là dans le cas d'une propagande touristique qui utilise le désert comme faire-valoir, comme image mythique pour attirer les touristes dans le pays mais sans qu'il leur soit possible d'aller à sa rencontre. Toutefois, on peut supposer que c'est justement cette inaccessibilité qui participe à la construction du mythe.

L'étude de ces cartes permet aussi de noter que cette géographie touristique constituée à partir de circuits, d'itinéraires, de voies (donc de mouvements préalablement tracés) implique qu'elle ne donne qu'une vision partielle des territoires et des espaces. Elle se confronte indubitablement à des distorsions à la fois temporelle et spatiale et compose entre autres avec des « effets tunnel » (Gay, 2006). C'est donc une image partielle de la carte des espaces tunisiens qui est véhiculée via les supports dédiés au tourisme à cette époque.

Par ailleurs, on remarque que même si de nombreuses routes empruntent les côtes, côte est notamment (Kelibia, Nabeul, Hammamet, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba) et côte nord, de Porto Farina (Ghar el Melh) à Tabarka, l'intérêt pour la mer et les plages n'est pas encore promu à cette époque. C'est avant tout un intérêt pour les villes de bord de mer, (les « *stations balnéaires* » comme Hammam-Lif, « *la station estivale et balnéaire de La Marsa* », de « *jolies stations estivales comme Radès, St Germain, Hammamet, Nabeul, Sousse…* ») qui est privilégié. Il est en effet très rare que les plages soient évoquées comme pouvant à elles seules être d'un attrait quelconque. Toutefois, une distinction est possible entre les clientèles étrangères aisées qui privilégient leur venue en hiver (« hivernants » ou « hiverneurs »), les clientèles « d'intellectuels » français qui partent en excursion souvent pendant la durée des vacances de Pâques, les clientèles de colons (et là aussi il faudrait distinguer entre le petit et le grand exploitant agricole, le petit et le grand fonctionnaire…) et les clientèles tunisiennes[108]. *A priori*, l'espace des plages intéresse avant tout les populations installées en Tunisie, celles qui n'ont ni l'occasion ni les moyens d'envisager des vacances en-dehors du pays ou en-dehors de leur environnement proche, (Falgas, 2009). Des espaces absents de la propagande touristique de notre corpus (et que l'on peut considérer comme une propagande à vocation internationale) mais des espaces connus et pratiqués pour les loisirs des populations installées à l'époque dans le pays[109] (Falgas, 2006).

Quant aux espaces de nature qui sont identifiés comme site d'excursion et/ou point d'intérêt touristique, ce sont les forêts du nord du pays et en particulier celles où les autorités coloniales sont intervenues en matière de conservation et de valorisation. Il s'agit de la forêt de chênes-lièges d'Aïn Draham et de la forêt de Zaghouan. Zaghouan a l'avantage d'être facilement accessible depuis Tunis et d'offrir en même temps qu'un panorama depuis le pic Zaghouan, la visite du Temple des eaux construit à l'époque romaine. Quant à la forêt d'Aïn Draham, elle est accessible depuis Tabarka, ville de bord

---

[107] Extraits du récit de la traversée du Sahara par la Mission du Colonel Courtot : « *Dans l'air froid du clair matin, la pittoresque oasis de Gabès s'éveille, nous la traversons rapidement. Bientôt les palmiers disparaissent : c'est le bled dénudé qui commence. (…) La piste monte jusqu'au col et où la vue s'étend sur une immensité désertique coupée d'oueds caillouteux et encaissés dans lesquels n'apparaît aucune trace de végétation. (…) d'où la vue s'étend sur une immense région pierreuse et désolée. (…) route pénible à travers une Hamada pierreuse. (…) sur un pareil terrain on chemine et nécessairement lentement, car les cahots font fréquemment sauter les chenilles hors de leur tambour. (…) on apprécie le bonheur de se trouver à l'abri du vent glacé car au-dehors, il gèle ferme.* »

[108] G. Falgas (2009) indique que la clientèle touristique musulmane est peu importante.

[109] Devant l'expansion des villas de plaisance à Carthage, Salammbô,… les autorités coloniales décident en 1912 de les soumettre à la taxe sur la valeur locative.

de mer et proche des ruines de Bulla Regia, un des sites archéologiques majeurs dans cette partie de la Tunisie. Aïn Draham c'est aussi pour les citadins une destination pour profiter de la fraicheur pendant la saison estivale, de pouvoir chasser et pour les nostalgiques, de retrouver un semblant de paysages français.

Illustration n° 39 : Extrait d'un article publié en 1932 dans le Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat français (n°255, août 1932)

« Un coin de France en Tunisie »
« On sait quels attraits présente en cette saison la région d'Aïn Draham. L'air y est pur, et doux, et frais. On y est à l'abri des atteintes du sirocco et l'on peut s'y reposer sainement des fatigues de la ville ».

Pendant les vacances scolaires, c'est aussi pour les enfants de colons, un site de colonies de vacances[110]. Dans tous les cas, ce sont deux espaces naturels qui ne sont pas anodins car ils attestent de l'œuvre menée par les autorités coloniales. On constate ici le lien fort entre le développement de la colonisation et celui du tourisme mais aussi comment le tourisme a pu être utilisé comme moyen de propagande pour vanter les mérites de la colonisation française en Tunisie.
Aux côtés des forêts, on trouve également les oasis comme autre espace naturel digne d'intérêt dans les guides. Ce sont les oasis continentales du Djérid (Tozeur, El Hamma, Nefta), de Nefzaoua et du littoral (Gabès) qui sont le plus souvent répertoriées. On trouve également des évocations du Chott el Djérid, comme d'une grande sebkah, pouvant à l'occasion servir de voie d'accès aux oasis par temps sec. Ces espaces, vantés pour leurs palmeraies et leurs cultures sont souvent assimilés aux portes du désert voire au désert lui-même, en tout cas très souvent comme la limite sud du pays.
Comme autre site naturel remarquable, on trouve les Gorges de Seldja. Là aussi, un site qui a le mérite d'être proche de la liaison Gafsa-Tozeur mais difficilement accessible.
Et enfin, les îles qui sont facilement assimilées à des espaces naturels spécifiques dans notre corpus. Ce sont les îles de Kerkennah et celle de Djerba (« l'île des Lotophages », là aussi toujours la même référence à une culture occidentale, aux mêmes mythes, celui d'Ulysse). C'est cette dernière qui est la plus recommandée dans les différents circuits proposés. Seul le guide rédigé, après un voyage effectué en 1905, par un particulier, Henri Richardot, n'a pas mentionné Djerba dans son itinéraire de sept semaines entre la Tunisie et l'Algérie. Un voyage qu'il a effectué grâce à un billet circulaire de la Compagnie Générale Transatlantique, or Djerba n'était pas incluse dans cette prestation.
Ces cartes permettent effectivement d'identifier comment la géographie touristique de la Tunisie a émergé pendant cette première période du Protectorat de 1881 à la veille de la Seconde Guerre Mondiale ainsi que les images de la nature qui ont été mobilisées pour et par le développement du tourisme. Ces cartes démontrent également le lien indéfectible entre le processus de colonisation et celui de mise en tourisme du territoire. Le tourisme s'est développé sur la base de ce processus de colonisation et la colonisation a pu profiter du tourisme comme d'un vecteur de propagande et aussi comme d'une ressource économique d'appoint. Les images de la nature que le tourisme a véhiculé pendant cette période est empreint de cette influence à la fois locale mais aussi internationale et s'intègre parfaitement dans les courants du développement touristique de l'époque

---

[110] En 1922, les autorités coloniales font état de 4 colonies de vacances et de 2 camps de vacances à Aïn Draham, « Le camp des chênes ». A partir des années 1920, la Compagnie Générale Transatlantique y a aussi un hôtel, celui des Chênes, tout comme à Tozeur et El Hamma.

(Zytnichi, Kazdaghli, 2009). C'est alors l'attrait pour le soleil (surtout en hiver), pour les vestiges romains, pour la découverte de lieux encore vierges (le désert) ainsi que la légitimation des empires qui ont conditionné ces images. En Tunisie, cela se traduit par l'hégémonie de Tunis comme lieu central et de départ d'excursions pour le touriste, la mise en avant des côtes même si les plages sont occultées, la fascination des oasis et du désert même s'il demeure quasi inaccessible. Quant aux forêts et aux massifs montagneux, ils sont des points d'intérêts dès l'instant où ils sont facilement accessibles et proches d'autres sites d'intérêt. On note également l'apparition de la notion de « site naturel remarquable », de lieux naturels « pittoresques » et de leur classement en « *curiosité très intéressante* » ou en « *curiosité tout à fait remarquable* » (Guide Michelin, 1929)[111]. Concernant les grands domaines agricoles coloniaux qui dans les premières années du Protectorat étaient des destinations de choix, leur intérêt touristique s'amenuise au fil des ans et au fur et à mesure du déploiement des équipements routiers et touristiques.

2 - d. La période coloniale où la circulation d'images d'une nature mythique

Il apparait qu'effectivement cette période a permis la production d'images, des images originales aussi bien que des images qui avaient déjà été véhiculées par d'autres civilisations. C'est un imaginaire dont on trouve la source à la fois dans les politiques mises en place par les Autorités coloniales, dans les œuvres d'artistes aussi bien peintres qu'écrivains, étrangers ou locaux, et dans les premiers pas d'un tourisme dédié à une élite européenne et occidentale. Ce sont donc des images plurielles dues à un faisceau d'influences différentes mais liées entre elles. Une influence complexe qui en agissant sur la composition des espaces et leur hiérarchie a permis l'émergence d'images d'une nature à la fois riche, productive mais aussi pittoresque et dépaysante.
Les politiques agricoles menées par les autorités coloniales ont de leur côté contribué à modeler des espaces, à attribuer une valeur à certains et non à d'autres, à spécialiser un territoire dans une culture plutôt qu'une autre et à rendre accessible des espaces et d'autres non. C'est donc, à cette époque, une valorisation des espaces qui s'est effectuée et a fait apparaître des espaces naturels dignes d'intérêt et d'autres non. Une classification qui s'est opérée de la même façon par le biais des arts et avec elle l'émergence de sites pittoresques avec en vedette, le désert ou du moins une certaine idée du désert. Un désert, stérile ou sauvage pour les uns, dangereux et vierge pour d'autres, en tout cas encore inaccessible à l'époque ce qui a certainement contribué à renforcer son image mythique. Une image dont s'est emparée très tôt la promotion touristique. Plus accessible (bien que), plus verdoyantes, les oasis ont aussi été mises en vedette comme point d'intérêt pour les touristes en mal d'ailleurs et de « jamais vu ». Et avec ce duo désert/ oasis, on voit apparaître deux images « icônes », celles du dromadaire et du palmier qui deviennent symbole de l'ailleurs et de l'évasion et étendard de la destination Tunisie (cf. Illustration n° 9).
Au-delà d'une nature pittoresque, c'est aussi l'image d'une nature sublime et merveilleuse, capable d'émouvoir et de redonner à l'homme une certaine humilité face aux capacités de la nature (qu'elles soient esthétiques, productives voire curatives) qui est véhiculée à l'époque. Maupassant tout comme Chebbi ont transmis ce genre d'images dans leur récit et leur poésie quand ils décrivent les levers de soleils, les envolées d'oiseaux sauvages ou

[111] Aucun site naturel indiqué dans le guide Michelin de 1929 ne bénéficie de deux étoiles (« *curiosité tout à fait remarquable* »). La quasi totalité de cette distinction est attribuée à des sites antiques. Toutefois, certains sites naturels sont considérés comme « *curiosité très intéressante* » (une étoile). Les oasis sont très représentées dans cette catégorie ainsi que les djebels et les panoramas.

la sérénité que peut ressentir l'homme en étant au milieu d'une forêt quasi magique sous la plume de Chebbi.
Que ce soit Klee dans ses peintures, Maupassant dans son récit de voyage et Chebbi dans ses poésies, ces artistes ont révélé dans leurs œuvres les images d'une nature pittoresque, colorée et infinie.
Toutefois, ce parti pris de mettre en scène ces images s'est fait au détriment de ce qui n'était pas montré. Car ce que ces artistes, ces supports touristiques et les Autorités coloniales ont transmis comme images de la nature, ce n'est qu'une partie de cette nature tunisienne. Une grande partie en a effectivement été occultée. Qu'en est-il de la nature qui se trouve dans l'Extrême sud, des espaces naturels où il n'existe ni route, ni voie de chemin de fer, des espaces où il n'y a pas de ruines romaines à visiter, … ? Dans ces espaces « invisibles », il y a les plages qui malgré leur superficie (plus de 1000 km de côtes dont plus de 500 km de plages) ne suscitent que peu d'intérêt. Elles sont quasi invisibles de la promotion touristique, supplantées par les couleurs et la fraîcheur des jardins des villes balnéaires et non intégrées dans les politiques coloniales qui concentrent leur attention sur les ports et leur rendement.
Si l'on devait présenter succinctement le répertoire des images de la nature influencées par la période de colonisation, on pourrait facilement parler d'images mythiques, celle d'une Tunisie agricole, corne d'abondance et grenier de Rome, celle du désert et des oasis, et de la mythique île des Lotophages, nouvelles destinations dépaysantes. On pourrait aussi évoquer les représentations d'une nature fascinante, belle, sauvage, d'une nature accueillante et aux nombreux bienfaits pour la spiritualité de l'homme. Dans tous les cas, des images de la nature intimement liées au développement de la colonisation et de sa conquête des espaces.

3 - Les différentes sources d'influence liées à la mondialisation contemporaine

Depuis toujours la Tunisie est traversée par de nombreuses influences venues soit de civilisations extérieures soit au contact de pays voisins, d'Afrique, de Méditerranée… Si auparavant, nous nous sommes intéressés aux influences passées, nous souhaitons ici considérer les influences contemporaines, dans deux domaines qui apparaissent souvent en interaction étroite, l'environnement et le tourisme. Il s'agit notamment d'observer comment la Tunisie actuelle a pu s'inspirer, dupliquer, adapter ou contredire des modèles dits mondiaux en matière de protection de l'environnement et/ou de développement du tourisme et ainsi aborder les éventuels transferts ou relectures des représentations de la nature qui sous-tendent ces modèles.

3 - a. Les injonctions et les modèles internationaux en matière de protection de la nature

I - Des modèles internationaux inspirés par l'imaginaire romantique et imposés dans une Tunisie coloniale

Pendant la période du Protectorat, les autorités françaises ont procédé à la mise en place de différentes mesures de protection de la nature. Des mesures qui visaient à protéger des espaces bien souvent forestiers avec pour objectifs principaux de les « faire fructifier » pour en tirer des ressources (ex. Forêt de chênes-lièges d'Aïn Draham), de les restaurer afin de préserver un « bien-public » comme les sources alimentation en eau (ex. Zaghouan, Boukornine, Kairouan), ou encore de limiter l'étalement des dunes et la progression du désert pour ne pas nuire à la progression des hommes et à leur culture (ex. Fixation des dunes à Bizerte, dans les oasis de Gabès, du Djérid et du Nefzaoua).

Ces mesures étaient conduites par la Direction de l'agriculture, via le Service des forêts, dont on peut supposer qu'elles étaient une déclinaison de celles menées en métropole et motivées par les mêmes principes. D'après S. Depraz (2014), au XIXème siècle, les forestiers français tout comme leurs collègues Allemands, Autrichiens et Hongrois sont fortement influencés par les philosophies de la nature et imprégnés par « *l'imaginaire romantique de la nature* », et ils n'échappent pas « *à une certaine esthétisation romantique de la sylve et de ses mythes* », (Depraz, 2014, p. 58, 63). Ce courant de pensée fait de la nature, et en particulier de la forêt, tout à la fois un espace de transcendance - le dernier bastion naturel à préserver pour conserver un espace de communication avec Dieu, un espace originel -, et un espace auquel on est sentimentalement attaché parce qu'il renvoie aux paysages de notre enfance et donc à une partie de notre identité. Pour S. Depraz (2014), c'est à la croisée du romantisme et du sentiment d'attachement à la *Heimat*, de l'attrait pour la *Wilderness*, mais aussi de la pensée scientifique issue du darwinisme, que se sont développées les représentations de la nature qui imprègnent les politiques de protection de la nature aux Etats-Unis, en Europe, en France et, dans ses colonies au XIXème siècle. En France, dès 1853, des zones naturelles sont protégées (Forêt de Fontainebleau), à partir de 1887, des lois sont promulguées pour « conserver » et « préserver » des patrimoines et des sites et, en 1913, un premier parc national voit le jour dans le Massif des écrins, le Parc national de la Bérarde. A l'origine de ce projet, on trouve des forestiers fortement soutenus (ou influencés ?) par des « sociétés savantes » comme le Muséum d'histoire naturelle, la Société de géographie,… et des associations reconnues d'utilité publique comme le Touring Club. Dans son décret de création, l'ambition du projet est de « *régénérer les alpages dégradés par un pacage intensif* » (Valois, 1937, p. 85) quand d'autres y voient « *une contribution à la beauté et à la prospérité de la France immortelle* », (Revue du TCF, 1927, n°392).

C'est donc dans ce contexte français, européen et international qu'un premier espace naturel est protégé en Tunisie, en 1917. Il s'agit de la Réserve forestière d'Aïn Draham. En 1919, on peut lire dans un des rapports au Président de la République sur la Tunisie que cette réserve « *sera traitée comme les réserves forestières similaires créées en France dans les forêts de la Grande-Chartreuse, de Fontainebleau et comme les parcs nationaux américains* ». Il est donc bien question ici de transposer des modèles de protection de la nature développés et mis en œuvre dans d'autres pays et sur d'autres continents. Avec cette réserve, c'est la beauté des paysages forestiers qui est privilégiée et la possibilité de les contempler et d'y séjourner, « *La forêt de Kroumirie constitue certainement une des plus belles parties du patrimoine esthétique de la Tunisie ; elle représente en raison de son attrait pour le tourisme, un élément de richesse qu'il importe de mettre en valeur* »[112], « … *le plaisir des yeux et la douceur de vivre… (…) un petit paradis pour les séjournants, les promeneurs et les excursionnistes* »[113]. Cette même conception de la protection de la nature prévalait pour la création du premier parc national américain, celui de Yellowstone en 1872 où il était fait référence « *aux beautés et renommées naturelles du pays* » et à la volonté de faire de cet espace un centre d'éducation et de sensibilisation à la protection de la nature (Petit, 1937).

Pour la réserve forestière d' Aïn Draham, le lien organique avec l'accueil du public et du tourisme se concrétise dès 1919 par la mise en vente de parcelles pour la « l*a création d'installations estivales, de villégiatures estivales et des aires d'altitude* »[114] et

[112] Rapport au Président de la république sur la Tunisie, 1920, p.252

[113] Revue mensuelle du Touring Club de France, 1918

[114] Rapport au Président de la république sur la Tunisie, 1919, p.116

l'aménagement de pistes permettant l'accès à ces « *chalets et villas pour estiveurs* »[115]. Pour L. Lavauden (1937), Aïn Draham offrait plus d'intérêts touristiques que biologiques[116]. Outre la mise en défens d'autres zones par les autorités françaises pendant la période coloniale, aucune autre mesure de protection de la nature significative n'est mise en œuvre même si des personnalités scientifiques comme L. Lavauden[117] préconisent, dès 1939, la création de deux autres réserves naturelles en Tunisie, « *l'île du Djebel Ischkeul* » et la « *Forêt de Gommiers du Bled Talha* ». Il faudra pourtant attendre 1980 pour qu'Ichkeul devienne parc national. On constate toutefois qu'en Tunisie, dès la période coloniale et comme dans de nombreux autres pays, ce sont les forêts qui bénéficient des premiers efforts de protection de la nature. Elles sont le premier espace naturel à bénéficier de textes législatifs de préservation et de protection ; les premiers textes législatifs datent de 1915, ils seront ensuite intégrés dans une première version de code forestier en 1936 (Brun, 2006).

II - Des modèles de protection de la nature inspirées des évolutions mondiales - Après la nature romantique, l'environnement en mode projet

Avec son indépendance en 1956, la Tunisie construit ses institutions et aspire à être considérée à l'égal d'autres pays européens et occidentaux, en participant aux dynamiques d'alors. En matière de protection de la nature, la Tunisie se coule dans le moule international en signant différentes conventions et protocoles internationaux, en accueillant de nombreuses études scientifiques pour parvenir aux objectifs de ces conventions, et en développant des projets de coopération technique sur les différents thèmes qui préoccupent alors les organisations internationales, les Organisations Non Gouvernementales ou les organismes de coopérations décentralisées (Kratou, 2012). Elle met alors en place toute une administration dédiée au suivi de ces projets et, dans la mesure du possible, à leur réalisation. Cela s'opère selon une dynamique top-down, de l'international au national que relève un rapport de l'IUCN de 2009 consacré aux législations tunisiennes sur les aires protégées. Ce document fait le constat que dans le cas des espaces naturels protégés, c'est bien l'impulsion donnée au niveau international qui produit des effets au niveau des États (IUCN, 2009, p. 21). Les effets produits en Tunisie, dans le sillage des différentes conventions internationales et plus globalement des mouvements internationaux en faveur de la protection de la nature, sont de différents ordres, à la fois législatif, structurel et politique.

- Une législation d'inspiration internationale à effet différé

Dès les années 1970, le pays signe de nombreuses conventions internationales en faveur de la protection de la nature dont certaines ont conditionné les projets développés en matière de protection de la nature dans le pays, en particulier en matière d'espaces protégés. Les principales sont la Convention de Ramsar[118] qui remonte à 1971 et qui a été

[115] Rapport au Président de la république sur la Tunisie, 1924, p.187

[116] On pourrait penser que pour L. Lavauden, la protection de la nature est avant tout un enjeu biologique et ne doit pas être inféodée à la seule dimension esthétique qui serait elle-même assujettie au tourisme, lui-même incompatible avec la protection de la nature.

[117] Professeur à l'Institut national d'agronomie

[118] Convention internationale relative aux zones humides en particulier les habitats des oiseaux d'eau.

ratifiée par la Tunisie en 1981, la Convention de Paris[119] qui date de 1972, ratifiée en 1975, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 (le Sommet de la Terre de Rio), ratifiée en 1993, et le Protocole de Barcelone relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (1999). Ces quelques conventions majeures, citées à titre d'exemple, sont celles que l'on retrouve le plus fréquemment dans les rapports et autres documents à vocation institutionnelle.
La ratification de ces traités pourrait toutefois sembler une fin en soi, car en dépit de leur ratification, les engagements pris par la Tunisie ne sont pas toujours suivis d'effets immédiats ou du moins pas toujours inscrits clairement dans les bilans des réalisations du pays. C'est par exemple le cas pour les sites Ramsar. La Tunisie avait devancé la ratification de la convention en inscrivant un site sur la liste de Ramsar dès 1980, celui d'Ichkeul. Mais il faut cependant attendre 2006, soit vingt-cinq ans après la signature, pour que d'autres sites soient inscrits à leur tour (en 2017, on en compte 41). On constate le même attentisme ou du moins le même délai de mise en œuvre - voire de quasi abandon - dans le cas de la Convention de Paris. Depuis sa ratification par la Tunisie en 1975, le parc national d'Ichkeul (encore lui) est le seul à avoir bénéficié de ce label, en 1980. Compte tenu de la difficulté à maintenir cette distinction[120], il semble que les autorités tunisiennes n'aient pas souhaité renouveler l'expérience avec un autre site. Six sites naturels sont pourtant inscrits sur la liste indicative du Patrimoine mondial dont quatre depuis 2008. Il semble donc que bien qu'ayant l'ambition d'être l'égale des autres pays occidentaux, la Tunisie a du mal à mettre en œuvre ses ambitions ou du moins à appliquer dans le contexte national les modèles internationaux de protection et de conservation auxquels elle a officiellement adhéré.
Malgré les difficultés de leur traduction en actes sur le terrain, ces différents traités internationaux servent néanmoins de guide au dispositif législatif national dans le domaine du droit de l'environnement et plus particulièrement par rapport aux espaces protégés. Selon le rapport de l'IUCN (2009), le droit tunisien est « *très marqué par l'influence des engagements internationaux de la Tunisie et par une certaine inspiration des textes régionaux : africains, européens et méditerranéens* ». Une influence qui toutefois n'a pas suffisamment de portée pour réformer et/ou structurer en profondeur la législation tunisienne, qui par exemple ne s'est pas dotée jusqu'à aujourd'hui d'une législation claire, spécialisée et centralisée dans un code de l'environnement (malgré d'ailleurs une action de coopération menée par l'Europe à ce sujet[121]).

- Une administration, des financements, des acteurs à l'image d'un standard international

Parallèlement et conjointement à cette dynamique internationale en matière de protection de la nature puis de l'environnement, puis de la diversité biologique et enfin du développement durable, la Tunisie a mis en place une administration capable de gérer ces enjeux et de s'adapter à leurs déclinaisons. L'État a opéré sa mutation dès la fin des

[119] Convention des Nations Unies pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

[120] La question sera traitée plus en détail dans la partie 2.

[121] Une action de jumelage entre l'Union Européenne pour un « *Appui institutionnel dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable* » dont un premier rapport d'étape avait été rédigé en mars 2013.

années 1980 et le début des années 1990[122] avec d'abord la création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE), en 1988, qui à ses débuts joue un rôle de contrôle et de suivi du milieu naturel. Créé en 1991, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) a pour objectif de « *définir la politique de l'État dans le domaine de la protection de l'environnement et de la nature, de l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement du territoire et de veiller à sa mise en œuvre* »[123]. Sa mise en place est suivie en 1993 de celle de la Commission Nationale de Développement Durable[124], et celle en 1995 de l'APAL, l'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral. Dès lors, dotée d'une organisation institutionnelle dédiée à la protection de la nature mise en place selon les grands engagements mondiaux des années 1990 dans ce domaine, la Tunisie considère l'environnement comme une prérogative de l'État. La priorité est ainsi donnée à la protection de l'environnement avec (encore ou déjà ?) une prise en compte du territoire et de son aménagement avec semble-t-il un équilibre à trouver entre les deux, un environnement à surveiller et à « comptabiliser » et une attention plus particulière pour le littoral.
Cette structuration ambitieuse de la question environnementale ne peut fonctionner sur les seuls fonds propres de la Tunisie. Aussi, l'État n'hésite pas à faire appel à ses partenaires pour financer ses ambitions et tenter d'atteindre les objectifs fixés par les nombreuses conventions signées. La Tunisie a régulièrement recours à des bailleurs de fonds comme le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial ou GEF), le PNUD/E (Programme des Nations Unies pour le Développement/Environnement), la Banque mondiale, l'AFD (Agence Française de Développement), à la coopération technique française, allemande ou japonaise, et à l'expertise de régions partenaires comme par exemple la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il est évident que même si certains partenaires peuvent avoir une approche philanthropique, il n'en demeure pas moins qu'ils financent seulement des programmes qui s'intègrent dans leur propre stratégie, et répond aux critères de pertinence qu'ils ont définis. La Tunisie, si elle souhaite bénéficier de leur soutien, n'a *a priori* d'autres choix que de s'intégrer directement dans leurs projets et non l'inverse. On voit à nouveau ici l'influence internationale opérer sur les actions et les politiques de la Tunisie en matière d'environnement, influence qui se retrouve souvent relayée à l'échelon local par l'émergence de nouveaux partenaires imprégnés des stratégies mondiales en matière d'environnement, qui sont souvent les antennes nationales d'institutions internationales. C'est le cas du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) qui a un bureau à Tunis depuis 1994 et intervient régulièrement en tant que partenaire des institutions pour la formation et l'éducation à l'environnement, ou encore la gestion et la valorisation des aires marines et côtières protégées, démarche inscrite dans le programme d'action pour la Méditerranée (PAM) mis en place après la Convention de Barcelone sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE),… Mais on trouve également des ONG locales comme l'ATPNE (Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement), créée en 1970 et qui selon Zaiane (2004) a fortement influencé le gouvernement tunisien pour qu'il prenne en compte les questions environnementales, et a participé à de nombreuses conférences internationales sur le sujet. Son président a d'ailleurs eu des fonctions au sein de l'UICN.
Avec la Révolution de 2011, les lignes ont certes bougé, et certains acteurs ont disparu alors que d'autres apparaissaient, en particulier dans le monde associatif pour lequel la

[122] Certains bien évidemment voit dans ses créations le dynamisme et le renouveau de son nouveau président de l'époque, Ben Ali qui incarne « *l'ère du changement* » en prenant le pouvoir en 1987 (Zaiane, 2004, p.116).

[123] Extrait du Rapport de 1993 de l'état de l'environnement en Tunisie par le MEAT.

[124] Commission qui actuellement ne fonctionne plus.

liberté d'expression a favorisé l'émergence de nouvelles entités. Cependant, les données structurelles n'ont guère été touchées.

- Une politique nationale au diapason des politiques internationales

Depuis l'indépendance, certains présidents tunisiens ont choisi de donner de leur personne au niveau national comme international en faveur de la protection de l'environnement. Le plus ostensible est sans aucun doute le président déchu Ben Ali qui a voulu donner à la Tunisie, l'image d'un pays volontaire, qui souhaitait être pionnier en matière de protection de l'environnement et servir d'exemple à d'autres pays. A ce propos, les extraits ci-dessous du rapport de l'État de l'environnement de 1993 sont éloquents : « *Montrer à la communauté internationale comment la Tunisie contribue au développement durable et à trouver des solutions aux problèmes environnementaux plus globaux* », « *Rapport pour contribuer aux échanges internationaux pour élaborer ou affiner des concepts, des approches du développement durable*[125] ». Même s'il est vrai que la stratégie de Ben Ali n'était pas innocente et surtout non dépourvue d'intérêt (*a priori* surtout personnel), la Tunisie a profité pendant les années 1990-2000, de nombreux programmes, en particulier de sensibilisation à l'environnement et d'éducation à l'environnement qui ont pu être développés, grâce notamment à des subsides internationaux. Les programmes « Main bleue », « Main verte », « Main jaune », la mascotte de l'environnement « Labib[126] » et ses comparses la goutte d'eau et la sirène, ainsi que les « Boulevards de l'environnement » sont autant de signes (ostensibles) de la bonne volonté de la Tunisie en matière de protection de l'environnement, donnés comme preuves de ses engagements au niveau national et encore plus international, comme une manière pour la Tunisie de prouver qu'elle allait dans le sens de l'histoire.
La Révolution de 2011, la chute de la dictature, la révélation de nombreuses affaires de détournements de fonds, de corruption et parallèlement l'irruption sur le devant de la scène de l'ampleur des inégalités régionales et du niveau de pauvreté dans certains territoires ont conduit à la fois les nouveaux gouvernements tunisiens et, *de facto,* les instances internationales, en particulier de coopération, à revoir fortement leurs priorités. L'environnement ne semble plus faire partie de ces priorités, et les fonds d'aide internationaux se sont dès lors orientés vers le financement de programme de démocratie, de lutte contre la corruption, contre les inégalités, et de développement social et économique des territoires. Un changement au niveau international qui s'est traduit dès 2016, au niveau national, par la nouvelle appellation du ministère en charge de l'environnement qui est désormais « Ministère des affaires locales et de l'environnement » et qui a perdu en même temps son logo avec ses feuilles bleue, verte et jaune. Mais jusque dans l'éclipse actuelle des enjeux environnementaux, le lien intime entre la pratique politique en Tunisie et les instances internationales reste visible, à travers le poids des institutions et des organisations internationales sur les politiques en matière d'environnement en Tunisie et l'influence qu'elles ont exercé sur la manière de concevoir la nature, les modèles qu'elles ont promu et les injonctions qui ont accompagné le versement de leurs subsides.

---

[125] On note ici, l'emploi du terme « développement durable » qui s'accorde parfaitement avec les nouveaux enjeux définis lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

[126] Mascotte créée à l'initiative du Ministère de l'environnement en 1992 pour incarner les enjeux de la protection de l'environnement.

3 - b. Un tourisme modelé par et pour l'imaginaire touristique international

S'il est un domaine qui a été fortement et durablement influencé par les acteurs et les clientèles internationaux en Tunisie, c'est bien celui du tourisme. Terre d'hivernage ou d'aventure pour les riches touristes occidentaux, site d'estive pour des familles de colons, destination « Sun, Sea, Sand » pour les européens, escale maritime pour des paquebots de croisière étrangère, la Tunisie a développé son offre touristique et son espace touristique en fonction de ces envies venues d'ailleurs. Le pays a ainsi modelé son territoire et mis en avant certains attraits naturels pour satisfaire à l'imaginaire touristique de ces clientèles internationales. Deux images ont ainsi surpassé les autres, celle de la mer et celle du désert. Mais au-delà du fait que ce diptyque donne une image déformée et tronquée des espaces tunisiens, et en particulier de ses espaces naturels, quelles représentations de la nature tunisienne ont été mobilisées pour capter cette clientèle internationale ?[127]

I - Des images idéales pour sublimer des espaces et modeler un territoire

Comment deux espaces naturels parmi les plus vastes de Tunisie et que tout oppose ont-ils été mis en scène pour séduire les clientèles internationales et pour satisfaire à leur imaginaire ? Grâce à des visuels publiés par l'Office nationale du Tourisme Tunisien (ONTT) entre 2013 et 2018, il est possible de relever certaines des représentations de la mer et du désert véhiculées par la promotion touristique internationale.

- Le désert sublimé, de l'image à l'imaginaire

n°1

[127] Nous nous intéresserons aux stratégies et aux politiques de développement touristique des espaces naturels dans un prochain chapitre (Partie 3 - La valorisation de la nature dans le tourisme)

n°2

One day in Tunisia
Tunisia
FREE TO LIVE IT ALL

n°3

One day in Tunisia
Tunisia
FREE TO LIVE IT ALL

n°4

PAS BESOIN DE SUIVRE
UNE CURE D'AUSTÉRITÉ
POUR PARTIR EN THALASSO.
BIENVENUE À TOZEUR ET À DOUZ.
Tunisie
TOUS LES RÊVES POSSIBLES
www.bonjour-tunisie.com
SPA À TAMEREZA
PAS BESOIN D'ALLER
À L'AUTRE BOUT DU MONDE
POUR VISITER
UN GRAND CANYON.
BIENVENUE À TOZEUR ET À DOUZ.
Tunisie
TOUS LES RÊVES POSSIBLES
www.bonjour-tunisie.com
LE LÉZARD ROUGE
www.lezard-rouge.com

Ces quatre visuels issus de campagne de promotion menées en 2013 et 2014, c'est-à-dire après la Révolution mais avant les attentats de 2015, ne montrent pas le désert tunisien mais bien une représentation voire une invention du désert. En effet, tous ces visuels ont recours à des effets spéciaux qui font de chaque image une version imaginaire du désert. C'est tout d'abord, l'image d'un espace infini qui est mise en avant. Dans le visuel n° 1, on y voit une composition bien organisée de petites dunes de sable dupliquées à l'infini, dans le visuel n° 2, une belle illustration de l'expression « une mer de sable » avec une étendue quasi lisse et quelques « vaguelettes » de sable et dans le visuel n° 3, une étendue également à perte de vue bordée par quelques reliefs rocheux. Quant au visuel n° 4b, le slogan fait référence au « *bout du monde* », ce que l'on peut interpréter comme effectivement un espace infini. En outre, on constate ici, une allusion aux grands espaces américains, au « *Grand Canyon* », (cité dans la phrase d'accroche du visuel n° 4b) et à l'imaginaire qui y est relié, celui des grands espaces qui composaient les décors des westerns américains. On imagine sans peine l'attaque du train par une bande d'indiens cachée dans un des recoins du canyon. Le visuel n° 3 se rapproche semble-t-il de cette allusion américaine avec une étendue aux couleurs ocres agrémentée de promontoires rocheux (comme Monument Valley aux Etats-Unis qui fut le décor de différents westerns). Le désert tunisien serait ainsi semblable aux grands espaces américains (en tout cas, ceux des westerns) et aurait l'avantage d'être beaucoup plus proche pour les clientèles européennes visées en premier lieu. Cette notion de proximité est aussi renforcée par les cartes qui sont intégrées dans les visuels n° 2 et n° 3. Ces visuels font du désert des espaces infinis mais « rassurent »[128] en quelque sorte le touriste en lui montrant la proximité de ces « bouts de monde » avec d'autres lieux plus « civilisés » puisqu'on y trouve des spa (visuel n° 4a) ou une métaphore de la mer (lieu d'attraction par excellence de la Tunisie - visuel n° 2). Ces images sous-entendent aussi qu'il s'agit d'un espace « à disposition », où l'on est servi (visuel n° 1), que l'on peut contempler de haut depuis sa piscine (visuels n° 3 et surtout n° 4a) ou aborder de manière ludique (visuel n° 2).
Au-delà d'être des grands espaces, les visuels véhiculent donc également l'idée d'un désert qui serait un lieu d'exception, réservé à des visiteurs privilégiés. Cette idée est notamment renforcée par le fait que sur chaque visuel on ne voit que très peu de personnes (de touristes) et que ces quelques personnes peuvent vivre des expériences exceptionnelles voire féériques. C'est notamment le cas dans les visuels n° 1, 2 et 3. En effet, se retrouver dans le désert autour d'une table dressée d'une nappe blanche, éclairé non pas par un ciel étoilé mais par des milliers de lanternes orientales et servi par un maître d'hôtel, il y a de quoi avoir l'impression d'être dans un rêve (ou dans un film). On se rapproche ici de la notion de vacances de rêve pour les happy few. Une idée que l'on pourrait aussi facilement associer au romantisme que susciterait le désert à la fois dans l'idée défendue par les romantiques de la beauté de la nature et d'être en communion avec elle, et le sentiment romantique que l'on peut ressentir à vivre un moment d'exception avec l'être cher[129]. Dans les visuels n° 2 et 3, l'exception est renforcée par la superposition de deux activités qui de prime abord semblent incompatibles, pratiquer des activités balnéaires en étant dans le désert. Comme si finalement le désert ne pouvait s'envisager que comme une excursion pour voir de grands espaces et la mer pour pratiquer des activités sportives et/ou de loisirs et de bien être. C'est aussi en quelque sorte, une nouvelle fois, un procédé pour rassurer le touriste en lui proposant de profiter

[128] Amirou R. (1995) emploie facilement le terme de « materner ».

[129] On retrouve ici les trois dimensions de la vie d'un touriste selon Amirou (ibid., p. 10) : le rapport à soi, à l'espace et, aux autres.

de plusieurs espaces dans une même journée (ou en tout cas le même séjour), parce que leur proximité lui permet de profiter quasiment d'un don d'ubiquité.
Dans tous ces visuels, c'est aussi une image très travaillée, très esthétique qui est donnée du désert avec toute une variation de couleurs pour le sable et le ciel et une lumière qui donne une atmosphère chaleureuse. On remarque l'allusion aux peintres qui pendant le XIX^{ème} siècle et surtout le XX^{ème} étaient fascinés par les couleurs et les lumières qu'il était possible de trouver en Tunisie et qui ont ainsi participé à véhiculer cette image de la Tunisie, terre des peintres (cf. 1B2b). Le désert, dans sa version touristique à vocation internationale est donc un grand espace fait de sable et d'un peu de roches, beau, quasi féérique, proche, pour vivre des expériences uniques, seul ou en très petit nombre.

- La mer, un espace rêvé pour des vacances idéales (en famille)

n°1

n°2

n°3

TUNISIE, TOUS LES RÊVES POSSIBLES.
BIENVENUE À DJERBA.
Tunisie
www.bonjour-tunisie.com

n°4

n°5

TUNISIA
The pleasure of discovering

n°6

Matin : Mosaïques romaines de Carthage
Après-midi : Plage à Hammamet
Une journée en Tunisie
C'est être libre de tout vivre
Tunisie

n°7

#TRUETUNISIA

n°8

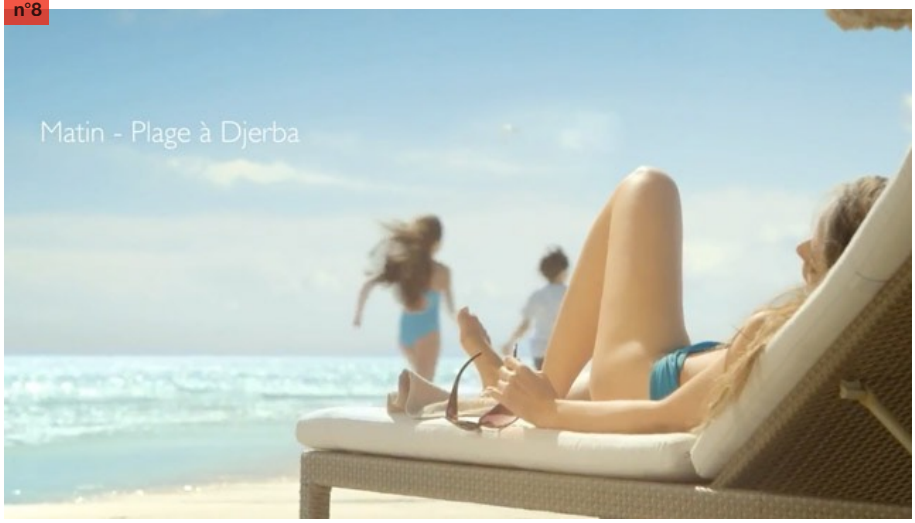
Matin - Plage à Djerba

Dans ces visuels également diffusés par l'ONTT de 2013 à 2018, spécifiquement dédiés à la mer et principalement aux activités balnéaires, certaines représentations déjà évoquées pour le désert se retrouvent ici. C'est notamment le cas pour le côté esthétique de la mer et de la plage avec un sable et une mer très claire dans la plupart des visuels. C'est aussi la possibilité de pouvoir vivre des moments d'exception et de s'imaginer dans un rêve, ou dans un film. Comme dans les visuels n° 1 et n° 5 où on peut facilement s'imaginer sur une île déserte ou sur une île de pirates. D'ailleurs, sur le visuel n° 1, on aperçoit au loin un bateau de pirates, un galion. Le même modèle qui a été utilisé pour le film « *Pirates* » de Roman Polanski dont certains scènes ont été tournées en Tunisie. C'est aussi, dans les visuels n° 4 et 6, la possibilité de faire plusieurs activités quasiment en même temps, en tout cas sans trop prendre de temps sur la baignade : là encore la proximité permet d'associer vacances balnéaires et vacances culturelles, en étant proche soit des ruines de Carthage (depuis Hammamet, visuel n° 6), soit des ksours (visuel n° 3). C'est aussi un retour à l'essentiel (aux origines), une communion avec la nature comme dans le visuel n° 3 où l'idée de dépouillement et de simplicité, renforce cette idée de vacances « romantiques ».
Ici toutefois, la mer, à la différence du désert, est le plus souvent associée à la famille. C'est un espace que l'on ne pratique pas entre adultes comme dans les visuels du désert, mais bien entouré de ses enfants (visuels n° 2 et 4). On remarque également que ces plages, parfaitement aménagées avec transats, matelas et parasols ne sont pas bondées et permettent de pouvoir parfaitement profiter de la vue, du calme (visuel n° 6) et de grande plage de sable fin rien que pour soi (visuel n° 2). Des plages où on peut se baigner en toute sécurité avec des fonds qui s'étirent sur des mètres sans aucune déclivité (visuels n° 2, 3, 4). Ce sont aussi des vacances d'exception voire de luxe avec la possibilité de passer des vacances en mer, sur un voilier, ou de pouvoir mouiller dans un port qui ne soit pas saturé (visuel n° 7).
La mer ainsi représentée dans sa version touristique internationale est donc un espace composé de longues plages de sable fin clair, d'une mer translucide, peu profonde où les familles se sentiront bien et où tout le monde pourra profiter du repos, de la mer, et s'il le souhaite, d'expériences uniques.

3 - c. Protection de la nature et tourisme balnéaire : des représentations en décalage

Même si les premières mesures de protection prises à l'époque du Protectorat ont été tôt combinées avec des aménagements facilitants la venue de visiteurs (réserve forestière d'Aïn Draham), l'affirmation du modèle dominant du tourisme balnéaire littoral tourné vers les clientèles étrangères (Miossec, 1997), au premier chef européenne, a durablement scindé en deux complexes distincts des représentations de la nature en bonne partie « importées », à partir de l'adhésion plus ou moins effective aux valeurs internationales de la conservation puis de la protection intégrée de la nature d'un côté, et, d'un autre côté, de la co-construction avec les opérateurs touristiques européens d'un tourisme littoral de masse pour séjour « all inclusive », éventuellement dupliqué et adapté en contexte oasien (Tozeur). Ni la dimension patrimoniale de la nature, ni sa valeur écologique, ne prennent ainsi la moindre part dans le message publicitaire qu'incarnent les images qui viennent d'être commentées, centrées sur les deux figures paysagères du désert et de la plage, réinterprétées en tant que décors pour activités récréatives. Tout comme aucun espace protégé, tout particulièrement en zone forestière ou steppique, n'est mobilisé explicitement au service de la communication touristique dominante. La nature tunisienne en version tourisme se décline en désert mythique, un endroit à part, presque que pour soi et réservé pour des moments magiques. Quant à la plage, elle est forcément belle, bleue avec du sable doré et accueillante pour les familles.

C'est seulement à travers un double processus de mise en évidence des impacts écologiques du tourisme de masse (Dribek, 2012) d'une part, et d'exploration de « l'écotourisme » comme levier de développement dans les régions défavorisées et modèle touristique alternatif (Soussi, 2008 ; Ferchichi, 2011 ; Boughamoura, 2019) d'autre part, que s'est amorcé, comme nous le verrons en partie 3, un début de rapprochement entre ces deux complexes de représentations. Encore s'agit-il, dans les deux cas, de dynamiques récentes et limitées.

C. Conclusion de la première partie

A ce stade, rien n'atteste par ailleurs que ces éléments de représentation construits à travers différentes formes d'échange avec l'extérieur ont imprégné en profondeur la société tunisienne, au-delà des groupes plus ou moins spécialisés impliqués dans le gestion de l'environnement ou la promotion de la valorisation touristique. La manière dont l'affaiblissement de l'État après la Révolution s'est aussitôt traduit par une multiplication d'actes transgressifs par rapport aux contraintes imposées aux populations rurales dans les zones protégées - à Ichkeul notamment - tendrait même à montrer l'inverse en ce qui concerne l'adhésion d'une partie au moins des Tunisiens aux représentations patrimoniales de la nature. Au-delà de ces évolutions récentes, il n'était donc pas inutile d'explorer les composantes héritées en matière de représentations de la nature, en faisant l'hypothèse de la persistance de l'acuité de certaines d'entre elles.

L'image d'une nature productive que l'homme doit sans cesse travailler pour en maintenir le caractère prolifique semble en particulier avoir traversé les siècles. En effet, si la nature en Tunisie a été très tôt considérée comme une corne d'abondance, cette représentation sociale existe encore aujourd'hui dans la société post-révolution. L'agriculture est d'ailleurs encore une des premières activités économiques de la Tunisie (Chebbi et al., 2019). En partie en lien avec cette vocation agricole, la nature est aussi souvent présentée comme un don de dieu en tant que terre nourricière mais aussi, dans le cas des oasis, comme l'incarnation des jardins du paradis décrits dans le Coran. Les images associées à cette manière de considérer le jardin ou l'oasis ont d'ailleurs elles aussi traversé le temps, à travers les mosaïques pré-chrétiennes, les céramiques islamiques, les faïences des villas ou dans les poèmes. Toutes les disciplines artistiques, poésie, littérature, peinture, ou arts décoratifs ont grandement participé à l'élaboration dans la longue durée de ces représentations d'une nature offerte à l'homme, à son travail et à sa technique lorsqu'elle est nourricière, à son repos et à l'élévation de son âme lorsqu'elle se fait jardin.

Quant à l'image paradisiaque des oasis, elle peut sembler dans une certaine mesure partagée à la fois par les oasiens et par les touristes internationaux. Mais on relève aussi dans la population tunisienne contemporaine l'émergence de nouvelles représentations, ou la modification de certaines des représentations anciennes. Pour beaucoup, les oasis sont aujourd'hui regardées comme des territoires en déshérence, des territoires agricoles qui n'ont pas su s'adapter et qui périclitent, évolution que Latiri (2000) identifiait à propos des oasis du Djérid comme la cristallisation d'un « *modèle défaitiste* ». Les oasis sont alors perçues comme des territoires de monoculture (bien loin de la luxuriance et de la diversité floristique des jardins du paradis), pour certains en crise (problème de main d'œuvre, d'alimentation en eau, de disparition des oasis traditionnelles…).

Mais dans le même temps, les efforts que font certains acteurs de ces territoires pour se diversifier et réinventer le modèle oasien en réaction à des transformations paysagères parfois déroutantes par rapport au modèle traditionnel (déprise, ou au contraire intensification), conduit à l'apparition d'un nouveau corpus de représentations positives chez ceux que Carpentier et Gana (2014) appellent les « *militants oasiens* », « *porteurs d'un projet alternatif de développement fondé sur la réhabilitation du milieu oasien par la*

mobilisation des savoir-faire traditionnels et la promotion des pratiques agro-écologiques. » Les représentations quelque peu hybrides de l'oasis qui s'élaborent à travers ces démarches recyclent alors pour partie l'image traditionnelle, tout en l'enrichissant d'approches innovantes qui empruntent au développement durable de l'agro-écologie : les oasis ne sont donc plus seulement ici des incarnations immuables des jardins du paradis mais peuvent aussi renvoyer, depuis la Révolution, à l'image de territoires dynamiques, où l'innovation se fait dans le respect de la dimension patrimoniale, à la fois naturelle et culturelle. « *Les acteurs associatifs oasien*s, écrivent Carpentier et Gana (2014), *visent une remise en question du modèle moderniste et proposent des innovations dans le cadre d'une recomposition du modèle traditionnel. La durabilité de ce modèle oasien alternatif est centrée sur la diversification de la dynamique agricole, garante de l'intégrité du milieu et du paysage*. » Issues des hommes qui travaillent les palmeraies oasiennes et qui y vivent, et non pas imposées par l'institution (au contraire des parcs nationaux par exemple), les représentations qui se construisent au travers de telles démarches sont celles, intégratives, d'une nature ménagée, voire retrouvée, à travers la qualité des pratiques agricoles et le respect du patrimoine oasien (culture, paysage, biodiversité…), qu'un tourisme « alternatif » (Carpentier, Gana, 2014) peut alors permettre de valoriser (Battesti, 2009).

Ainsi la question des oasis permet-elle de repérer des dissonances ou des oppositions entre les représentations des différents groupes d'acteurs, à l'intérieur même de la société tunisienne. A l'évidence, la libération de la parole et de l'action engendrée par la Révolution de 2011 a favorisé l'émergence de nouvelles représentations sociales de la nature, distinctes de celles portées par la promotion touristique, les démarches officielles de protection, ou encore la mise en valeur agricole du territoire national, et sur lesquelles nous reviendrons dans les parties 2 et 3.

Quant aux représentations mythiques du désert, qui persistent dans le discours touristique depuis la fin du XIX^{ème} siècle et en font cet ailleurs propice à la méditation et à la connexion avec le cosmos, elles se heurtent au fait que le véritable désert n'est finalement guère accessible, et en tout cas pas en solitaire. Ces espaces n'ont jamais été considérés par les autorités comme des zones bénéfiques mais bien au contraire comme un espace de brigands, de trafics, de contrebande ou de terrorisme. La période post-révolution n'a malheureusement fait que confirmer ces représentations, qui sont encore partagées par de nombreux Tunisiens, peu attirés par ce « mirage » (Battesti, 2009) touristique. Les représentations sociales liées à la plage et notamment à celles des loisirs balnéaires, relativement récentes parce que forgées au contact des pratiques issues de l'industrie touristique tunisienne, sont en revanche sans doute davantage partagées.

Partie 2 - La prise en compte institutionnelle et politique de la question de la nature

Dans la première partie, notre point d'entrée était celui des représentations sociales et avec elles, comprendre, comment selon les époques, les espaces, les supports, les acteurs, ces représentations avaient pu émerger et influencer (ou pas) les relations homme/nature en Tunisie. Dans cette seconde partie, c'est par le prisme du politique que nous souhaitons aborder cette question des relations homme/nature et nous interroger sur la manière dont la Tunisie a envisagé la place de la nature dans sa construction institutionnelle et élaboré sa politique vis-à-vis de la nature. Sur quels principes a-t-elle basé la relation nature-société ? Peut-on parler d'éthique « *biocentrée* », « *anthropocentrée* » ou « *écocentrée* » comme le propose S. Depraz (2014) ou de paradigme « *naturaliste sensible* », « *radical* », ou « *intégrateur* » pour qualifier ces relations homme/nature en Tunisie ? Par ailleurs, est-il possible qu'une révolution, née d'un important mouvement social et de la contestation d'un modèle politique inopérant, arbitraire et injuste entraîne des modifications dans la manière dont la société envisage sa relation avec la nature ? Dans quelle mesure cette révolution sociale a-t-elle également touché aux équilibres entre l'homme et la nature ?
Notre réflexion articule ici trois approches, dont la première, institutionnelle et administrative, se focalise sur l'inscription dans le droit des relations entre homme et nature, et sur les modalités de leur prise en charge par l'administration. Nous étudierons notamment les textes fondateurs de la société tunisienne, ses différentes constitutions, pour déterminer comment la place de la nature a été envisagée vis-à-vis de la société et ainsi codifiée. Nous verrons également comment se sont organisées et comment collaborent (ou s'opposent) les deux institutions en charge de la nature à savoir le ministère de l'agriculture, entité « historique » et « opérationnelle », et le ministère de l'environnement, dont la mise en place est plus récente.
Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la traduction sur le terrain de ces principes politiques et de cette organisation administrative, en les confrontant aux formes que prennent les pratiques sociales de la nature dans deux espaces naturels de statut différent, un parc national, celui d'Ichkeul et un parc urbain, celui de Nahli.
Dans un troisième temps, c'est le point de vue des acteurs qui sera étudié. Nous avons choisi de travailler à partir de trois types d'acteurs, les politiques, les associatifs et les médias, trois acteurs majeurs d'une société qui renoue avec la démocratie et la liberté d'expression. Il s'agira en particulier d'analyser dans quelle mesure ces différents acteurs ont été porteurs d'idées ou de conceptions nouvelles après la Révolution, et d'évaluer la part qu'ils prennent à l'évolution des relations entre l'homme et la nature dans la Tunisie actuelle.

A. La nature « administrée » ou les modalités d'institutionnalisation de la nature

Nous l'avons vu précédemment, la nature selon les époques, les lieux, les composantes de la société, s'exprime, se définit, s'appréhende de différentes façons et se décline en de nombreuses représentations. Toutefois, quand un État décide de s'emparer de ce thème et d'en faire une de ses préoccupations, voire une de ses prérogatives, commence alors un long processus d'institutionnalisation de la nature qui se formalise dans de nombreux textes de lois de différentes portées ainsi que dans la mise en place d'une organisation technocratique et la création d'outils qui traduisent sur le terrain les ambitions des

politiques dans le domaine de la nature et conjointement les ambitions du politique (Lunel et al., 1986). Si la nature en tant que ressource apparait comme une représentation dominante dans le processus d'institutionnalisation, elle n'est pas unique notamment quand les modèles internationaux s'imposent pour concevoir la nature comme un bien de l'humanité à protéger et conduisent ainsi les États à mettre en place de nouvelles organisations de protection de la nature et à revoir leurs idéologies dans les relations homme/nature, (Prieur, 2008). Depuis 1966, date du premier code forestier et jusqu'à 2014, date de la Constitution tunisienne post-révolution, la Tunisie, à travers ce processus d'institutionnalisation, montre en effet la multiplicité des idéologies qui ont conduit à l'intégration de la nature dans l'institution et de la multiplicité des représentations de la nature qu'elle a mobilisée pour formaliser non pas sa, mais, ses conceptions de la nature ainsi que celles des relations homme/nature ((Cadoret, 1985) et Diamond (2005) cités par (Glon et Hinnewinkel, 2009)). Des relations qui peuvent être de domination ou de conciliation, en tout cas qui empruntent à des paradigmes environnementaux universels (Depraz, 2014 ; Héritier, 2009). C'est via l'étude des différents textes législatifs et documents officiels que nous allons dresser les grandes étapes de ce processus d'institutionnalisation de la nature en Tunisie et mettre en lumière comment à partir d'une ou de plusieurs idéologies un État met en place une organisation technocratique censée traduire ces paradigmes et d'observer si des changements radicaux au sein de la société et de la vie politique peuvent influencer directement ce système et ses représentations.

1. La consécration post-révolution d'un droit constitutionnel à l'environnement

La Tunisie a connu trois constitutions différentes. La première en 1861 qui ne fut appliquée que pendant trois années, une seconde suite à l'indépendance de la Tunisie, en 1959 et une troisième en 2014 qui a constitué l'aboutissement constitutionnel de la Révolution de 2011.
Dans ces trois textes fondateurs, la nature apparaît à des degrés différents. A travers ces documents, il est ainsi possible de suivre l'évolution de la place accordée par les institutions à la nature dans la société et aussi de suivre la progression des différents principes et modalités des relations entre la société et la nature, l'équilibre entre l'homme et la nature, le sens « institutionnel » de la nature,…

1 - a. 1861, 1959, le basculement nature versus environnement n'est pas encore opéré

La Constitution de 1861, la première de l'histoire de la Tunisie n'était qu'une « *constitutionnalisation »* de la monarchie des Beys, et relevait plus de l'organisation des pouvoirs que des engagements de l'État et de la société vis-à-vis de la nature (Jegham, 1989, p.54). Celle promulguée en 1959, après la fin du Protectorat, de la même façon, compte de nombreux articles précisant les fonctionnements des nouveaux pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires mais ne donne aucune indication sur les principes constitutionnels vis-à-vis de la nature. Toutefois, on peut supposer comme Latour (2004), que même si les liens entre nature et société n'étaient pas encore codifiés dans ces deux textes fondateurs du pays, ceci ne signifie en rien une absence d'interactions ou un manque d'intérêt de la société pour la nature. C'est peut-être, comme l'indique S. Depraz (2014, p.44) citant A. Cadoret, que le moment de basculement entre « *une approche éthique de la nature réservée à une élite intellectuelle* » et « *une construction sociale partagée* » et « *une action politique reconnue* », phénomène qui se produit en Europe et en Amérique du nord à partir du début du XIX^{ème} siècle (Depraz, ibid., p. 46), ne s'était pas encore opéré en Tunisie.

I - Des principes très généraux et l'apparition d'un droit à l'environnement

La Constitution de 2014 a été promulguée trois ans après la Révolution de 2011 et la fin de la dictature. Elle a été le fruit d'un long travail des députés élus lors des premières élections législatives libres d'octobre 2011 qui ont vu le parti islamiste d'Ennahdha devenir une des premières forces politiques du pays. De nombreux débats ont animé l'hémicycle sur des questions liées à la place de la femme et de la religion dans la société mais aussi sur les ressources naturelles du pays et sur les principes de leur propriété et de leur gestion.
Les principes qui sont en lien avec la nature se retrouvent dans plusieurs passages de la Constitution, à la fois dans le Préambule (cf. Illustration n° 40) ainsi que dans trois sections : les Principes Généraux avec les articles 12 et 13, les Droits et Libertés avec les articles 44 et 45, et le chapitre des Instances constitutionnelles indépendantes avec l'article 129 sur l'Instance du développement durable et des droits des générations futures.
Cette Constitution est le reflet des problématiques présentes au lendemain de la Révolution avec les questions de pollution et de gestion des ressources naturelles mais aussi le souci de garantir aux générations futures (celles, oubliées des régimes précédents, par lesquelles la Révolution s'est propagée) un environnement sain. La Constitution semble prendre acte des conséquences prédatrices et nuisibles de l'homme sur la nature et propose de les « réparer » ou du moins de les endiguer. L'homme, et avec lui la société sont considérés comme redevables vis-à-vis de la nature, conscients des dégâts occasionnés par leurs comportements, mais aussi responsables vis-à-vis de leurs descendants. Et dans cette logique, c'est l'État qui se voit investi de la mission de rétablir ces équilibres dans l'optique d'assurer un futur « *sûr* » pour les générations à venir.

Illustration n° 40 : Extrait du Préambule de la Constitution tunisienne de 2014
« *Conscients de la nécessité de contribuer à la protection du milieu naturel et d'un environnement sain, propre à garantir la pérennité de nos ressources naturelles et la permanence d'une vie paisible aux générations futures ; …* »

Pour W. Ferchichi (2014), la « constitutionnalisation » de l'environnement s'est effectuée en 2014 avec la promulgation de la nouvelle Constitution tunisienne le 27 janvier. Valeur « *supra-constitutionnelle* »[130], l'environnement devient ainsi une composante de la société dont les enjeux juridiques sont avant tout de le protéger. En effet, W. Ferchichi (ibid.) parle bien de « *constitutionnalisation de la protection de l'environnement* » et non de constitutionnalisation de l'environnement comme si il était clairement établi et intégré par toute la société que l'environnement ne se conçoit que selon des principes de protection. Comme si finalement la nature en devenant « environnement » se concevait subitement comme quelque chose de fragile, menacée et, à protéger par/de l'homme[131]. Par ailleurs, on relève dans son Préambule que la Constitution ne se limite pas à la seule prise en compte de l'environnement et à sa protection comme principes fondamentaux de la

[130] W. Ferchichi (2014, p. 217) emploie ce terme pour indiquer que, la protection de l'environnement étant inscrite dans le Préambule de la Constitution, elle prend donc une valeur « supra-constitutionnelle ».

[131] Ou bien que ce qui est « nature » n'est désormais que ce qui est protégé, le reste qui n'appartiendrait pas à cette catégorie, ne serait donc pas considéré en tant que nature ; au risque de fortement réduire ce qui est du ressort de la nature et donc ce qui est à protéger.

société tunisienne mais bien aussi à la protection du « *milieu naturel* », comme si, ces deux termes, différents et complémentaires permettaient de cerner le concept de nature. On pourrait également penser que la société fait une distinction entre la nature qui serait d'un côté celle des espaces naturels et de l'autre celle des espaces de vie des hommes.
On note par ailleurs un lien indéfectible qui unit l'homme et la nature ; celle-ci contribuant à la vie et à la survie de l'homme. La Constitution fait également apparaitre une relation de dépendance entre l'homme et la nature car c'est bien de la protection des milieux naturels et de l'environnement que dépend l'avenir et le bien être de l'homme et donc de la société.
La notion de « ressources naturelles » intégrée dans le Préambule de la Constitution laisse à penser que le milieu naturel est un réservoir de ressources et que pour la société, la nature est finalement un facteur de production de denrées ou du moins un élément favorable à une production, un agent au service de la production et donc par extension un élément économique. Cette dimension économique de la nature plutôt qu'écologique, W. Ferchichi l'a également remarquée dans l'amalgame que les députés ont effectué entre les concepts de « développement durable » et d' « environnement ». Selon lui, en préférant le terme générique de développement durable et en occultant celui de protection de l'environnement dans l'article 12 (ci-dessous), c'est une vision économique qui a été mise en avant, plutôt qu'une approche écologique. Toutefois, cette inexactitude sémantique montre sans doute aussi combien le terme de développement durable est galvaudé et demeure une formulation purement technique qui n'a pas encore été correctement transposée dans la société pour laquelle elle peut être effectivement assimilée à la protection de l'environnement, alors que cette dernière est juste une des composantes du développement durable. Par ailleurs, il est intéressant de noter que dans la Constitution les termes de biodiversité ou de changement climatique ne sont pas utilisés. Des enjeux sur lesquels la Tunisie s'est pourtant positionnée en adhérant aux différentes conventions internationales sur ces problématiques. Aussi quand W. Ferchichi prétend que cette Constitution appartient à la génération de celles du XXI^{ème} siècle, il est tout de même possible d'émettre quelques réserves à ce sujet.

Illustration n° 41 : Extraits de la Constitution
Extrait Article 12 : « *L'État agit en vue d'assurer (…) le développement durable (…) »*
Extrait Article 44 : *Il est du devoir de l'État et de la société de préserver l'eau (…)*
Extrait Article 45 : *« L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement. »*

Ces trois articles qui se trouvent dans les Principes Généraux de la Constitution ainsi que dans le chapitre sur les Droits et les Libertés stipulent que c'est bien à l'État que revient la charge de la protection de l'environnement et qu'il en est le seul et unique responsable et maître d'œuvre. On peut ainsi affirmer que l'association entre « nature » et « environnement » est opéré et scellé dans cette nouvelle Constitution. La nature y apparaît comme une prérogative institutionnelle parfaitement intégrée dans les obligations de l'État, avec le risque que l'affirmation de son hégémonie en matière de protection de l'environnement déresponsabilise les Tunisiens : ces derniers pourraient se sentir désinvestis de ces problématiques et finalement considérer que c'est avant tout à l'État de trouver les solutions à ce type de problèmes, voire regarder cette question comme d'ordre purement administratif et ne les concernant pas au premier chef. Toutefois, on constate qu'il y a un secteur où l'État propose à la population de s'associer et de participer aux efforts, c'est celui de l'eau. Le devoir de « *préserver l'eau* » est partagé entre l'État et la

société, et sous-entend qu'il est demandé aux Tunisiens de faire des efforts pour limiter les gaspillages d'eau dans leur vie quotidienne.
Avec celle nouvelle Constitution, l'État se porte en tout cas garant pour l'ensemble des Tunisiens d'un « *environnement sain et équilibré* ». Reste à savoir ce qui est envisagé sous le terme « équilibré ». Ce n'est pas la seule imprécision qui apparait dans le contenu de la Constitution s'agissant des termes utilisés pour introduire les principes constitutionnels en matière d'environnement. Outre la notion peu explicite d' « *environnement équilibré* » plusieurs autres termes sont utilisés de manière générale, peu précise, et donc potentiellement équivoque. La Constitution évoque notamment « *la pollution de l'environnement* » mais tout comme une distinction a été faite entre « *milieu naturel* » et « *environnement* » dans le Préambule, de quelle pollution est-il question ? Dans le même ordre d'idée, il est question de « *ressources naturelles* » en précisant qu'il faut en garantir la pérennité. Mais s'agit-il de « *ressources* » en tant qu'éléments que l'on va utiliser, consommer, transformer - et alors comment assurer leur pérennité ? - ou bien parle-t-on de ressources naturelles en tant que ressources naturelles renouvelables comme le vent ou le soleil. Il paraît ainsi difficile d'assurer la pérennité de toutes ressources naturelles minières (phosphate par exemple) ou même de l'eau sauf si l'État s'engage dans ce cas-là à garantir des conditions favorables à son renouvellement ou dans le cas des ressources naturelles « consommables », à leur « *exploitation rationnelle* » comme indiquée dans l'article 12. Ce qui confirme que les ressources naturelles sont considérées comme des matières premières donc comme un élément économique comme le soulignait W. Ferchichi (cf. infra).
Dans l'article 45, c'est aussi la reconnaissance de l'environnement comme un droit au même titre que le droit à l'eau promulgué dans l'article 44 ou le droit des femmes introduit dans l'article 46. L'environnement se conçoit désormais comme un droit, c'est-à-dire comme un domaine qui dès lors se définit selon des règles, des normes et des limites juridiques. Il est ainsi soumis à un cadre géré par les juridictions et les administrations locales, nationales, régionales voire internationales. La nature a définitivement opéré sa mutation et est désormais appréhendée comme une notion clairement technocratique dans l'attente d'un code de l'environnement pas encore élaboré.
Enfin, il est intéressant de noter qu'à deux reprises, l'expression « *environnement sain* » apparait dans la Constitution tunisienne. Une manière de concevoir l'environnement, la nature comme un facteur de salubrité, d'hygiène et de faire le lien entre environnement et santé. La Constitution sous-entend ici que l'environnement participe à la santé des populations, ce qui signifie en creux qu'il peut également se révéler nocif et facteur de maladie[132].
Plusieurs principes sont effectivement sous-jacents dans les termes employés dans la Constitution tunisienne de 2014. Il est certain qu'à travers une Constitution, ce sont des principes et surtout des ambitions qu'une nation tente de retranscrire à un moment donné et dans un contexte donné, ce qui est flagrant dans le cas de cette Constitution. Celle-ci ne transcrit pas un programme politique à court, moyen ou long terme mais bien des principes que le pays s'engage à suivre immédiatement et sans limite de temps, qui doivent inspirer les prochaines actions des gouvernements successifs. Des principes qu'il nous parait intéressant de comparer avec ceux évoqués dans les travaux de Depraz sur les éthiques et les paradigmes de la nature et ainsi comprendre le cheminement idéologique et les influences ainsi scellées dans les termes de cette Constitution.

[132] Serait-ce ici une allusion à l'image de la nature de la fin du XIX^{ème} siècle, début du XX^{ème} siècle où en opposition à l'environnement des villes industrielles considéré comme néfaste, la nature était associée à une vision hygiéniste et salvatrice ?

II - Entre éthique anthropocentrée et écocentrée de la nature - Lecture critique et schématique de la Constitution tunisienne

Comme il est précisé dans le Préambule de la Constitution, ce texte fondateur de la Tunisie est le reflet de sa société, de son histoire, de son présent et de ses ambitions pour le futur. Aussi, il nous semble cohérent que les engagements promulgués vis-à-vis de la nature puissent eux aussi révéler les éthiques et les paradigmes de la nature qui ont pu les guider. Et c'est en utilisant les catégories proposées par S. Depraz (2014) que nous proposons de faire cette analyse.
Dans le schéma ci-dessous, nous avons représenté la place de la nature dans la société tunisienne post-révolution et les relations homme/nature telles qu'elles sont présentées dans la Constitution. On y décèle très facilement le rôle central de l'État qui se porte garant de la protection du milieu naturel et de l'environnement, en particulier en luttant contre la pollution, et qui, avec la société, s'engage à préserver l'eau. On constate que les principes qui régissent les liens entre la nature et la société concernent principalement le milieu naturel, l'environnement et les ressources naturelles sans que soient donnés plus de détails. On note le lien entre nature et société et notamment la contribution de la première à une vie agréable et à un avenir pour les générations futures car en effet, c'est bien un engagement sur le long terme qui est promulgué vis-à-vis de l'environnement et de sa garantie. C'est donc l'État qui à travers son action en matière de développement durable souscrit cet engagement. L'État s'impose des devoirs vis-à-vis de la nature et la société se voit bénéficier d'un nouveau droit, le droit à l'environnement.

Illustration n° 42 : Représentation schématique des principes constitutionnels en matière d'environnement selon la Constitution tunisienne de 2014 (A. Guillaumet, 2018)

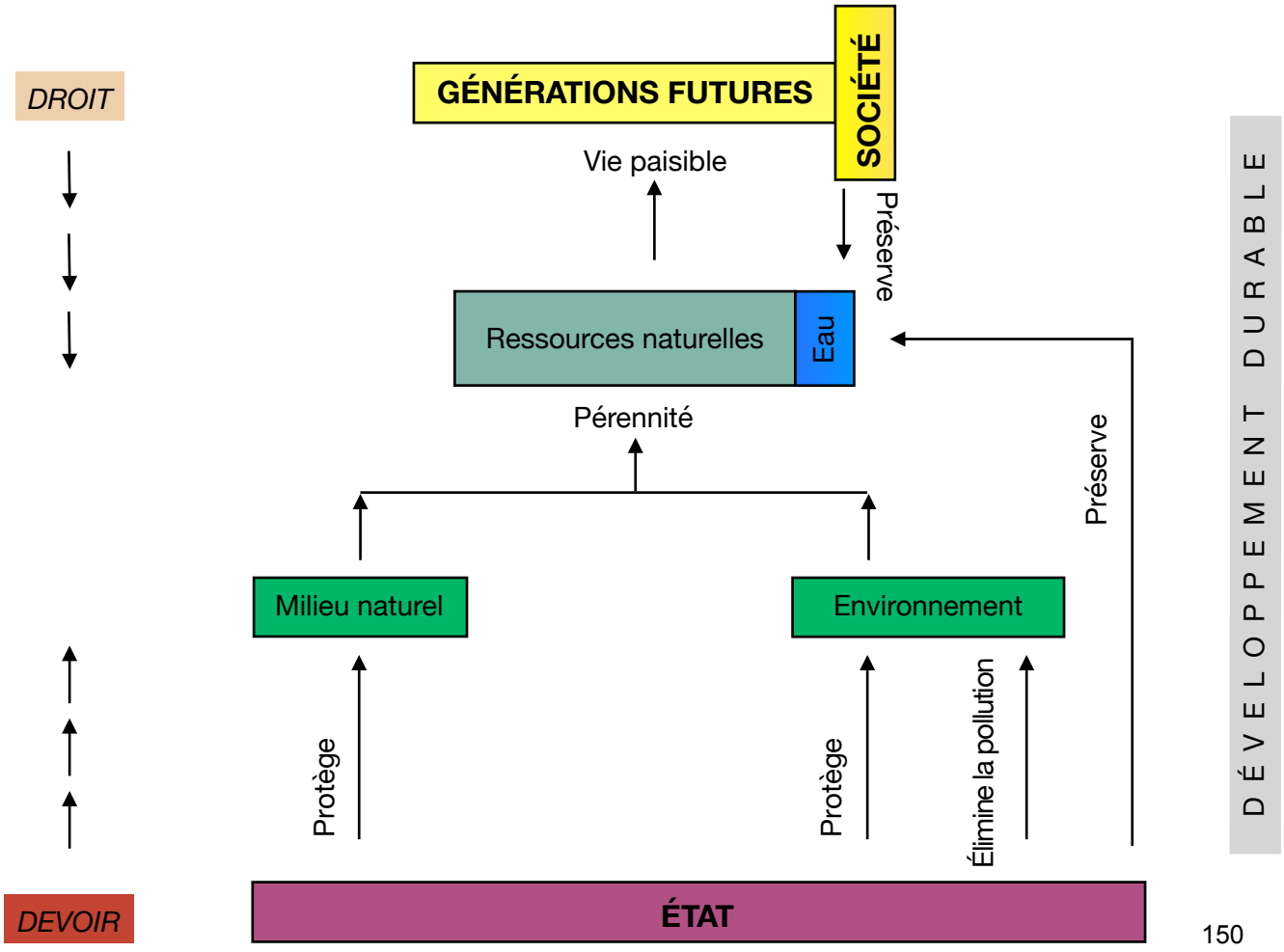

La Constitution tunisienne de 2014 garantit aux générations futures le droit à disposer d'un environnement sain qui repose essentiellement sur les devoirs de l'État en matière de protection du milieu naturel, de l'environnement, et de d'élimination des pollutions. Ces actions (et devoirs de l'État) sont les seules capables d'assurer la pérennité des ressources naturelles et en l'occurrence de l'eau participant ainsi à une vie paisible pour la société et les générations futures. L'action de l'État s'inscrit dans une logique de développement durable. Par ailleurs, aux côtés de l'État, la société participe à la préservation de la ressource en eau.

L'utilisation du terme « *ressources naturelles* » nous indique une proximité avec l'éthique anthropocentrée telle que la définit Depraz où la nature ne s'envisage que par le prisme de l'homme et de ses besoins. Dans la Constitution, la nature est ainsi envisagée avant tout comme une ressource mise à la disposition de l'homme, comme une matière première dont la gestion appartient à l'homme. S. Depraz (2014, p.13) parle d'ailleurs d'éthique de « *gestion de la nature* » pour illustrer cette approche anthropocentrée. C'est un peu ce que la Constitution affirme par ailleurs quand dans l'Article 12 est précisé que c'est à l'État qu'appartient d'assurer « *l'exploitation rationnelle des ressources nationales* », et dans l'Article 13 que les ressources naturelles « *appartiennent* » au peuple tunisien et qu'il est possible que des « *investissements relatifs à ces ressources* » soient envisagés. On parle bien ici de biens à exploiter, et de matières premières à transformer. Une conception de la nature que nous avons vue précédemment dans les mosaïques romaines et leurs images de la nature comme une corne d'abondance (période pré-chrétienne), reprises dans les céramiques des XVIII-XIX^{ème} siècles, ou comme une nature purement productive à l'image des mosaïques de la période chrétienne représentant de grands domaines comme celui du Seigneur Julius (cf. Illustration n° 65). Une approche que l'on retrouve plus tard dans les politiques du Protectorat où la nature est envisagée comme un grand domaine agricole (cf. Partie 1B2), et qui peut également être qualifiée d' « *utilitariste* » par sa manière de concevoir la nature et la relation de l'homme avec la nature dans une logique économique, (Depraz, 2014, p.16). Il semble donc que cette approche de la nature n'est pas une innovation dans la Constitution tunisienne de 2014 mais un principe déjà bien implanté dans le pays depuis des générations, dans une certaine mesure commune à toutes les civilisations qui se sont succédées en Tunisie. Toutefois, cette vision « *utilitariste* » côtoie une approche que S. Depraz qualifie d' « *écocentrée* » (ibid.). C'est-à-dire une éthique où l'homme est associé à la nature, lui-même alors considéré comme un composant de la nature, et qu'il « *participe de la nature* », (ibid. p. 15). Dans cette approche, il a donc tout intérêt à protéger la nature pour qu'en retour elle puisse assurer sa survie. C'est ce qu'affirme le Préambule de la Constitution quand il précise qu'il faut protéger le milieu naturel pour assurer une vie paisible aux générations futures.

2. Deux ministères en charge de la nature, partage entre pragmatisme et technocratie, entre science et sensible

Dans les institutions tunisiennes, la question de la nature a d'abord été prise en charge par le ministère de l'agriculture, et ce dès le Protectorat, dans une logique de production et de sécurisation des ressources agroalimentaires. Même à cette époque, cette approche n'était pas exclusive puisque très tôt la Direction des forêts, et ce bien avant l'existence de la Direction de l'agriculture, évoquait la nécessité de préserver et de restaurer certains espaces (et pas seulement des espaces boisés). Cette approche s'est perpétuée au sein

des différents services et directions des forêts et confère aujourd'hui à la Direction Générale des Forêts une légitimité à la fois historique et technique dans la conservation des espaces protégés. Parallèlement au ministère de l'agriculture, la Tunisie s'est dotée récemment (1993) d'un ministère de l'environnement qui vient compléter la palette des institutions en charge de l'environnement. Si ce dernier est plus dédié que le ministère de l'agriculture à la protection, la surveillance, la sensibilisation, et plus fortement mobilisé sur les questions de pollution et d'assainissement, ces deux ministères interviennent toutefois de concert et agissent l'un comme l'autre dans le domaine de la nature et des relations homme/nature. Mais depuis la période du Protectorat, la place de la nature au sein de ses institutions a beaucoup évolué. Afin de saisir ces évolutions, nous avons choisi d'étudier les principaux textes législatifs fondateurs de ces ministères (cf. Annexe n° 3).

2 - a. Le ministère de l'agriculture, acteur historique des relations homme/nature ou comment la forêt devient nature

I - Des origines à aujourd'hui

Le développement en Tunisie des espaces agricoles a été une des premières préoccupations des autorités coloniales qui dès 1887, créent un service en charge de l'agriculture, qui s'étoffe et se structure progressivement pour s'adapter aux enjeux à la fois territoriaux, politiques et économiques de l'époque. Créée pour « *l'assistance et l'encouragement des intérêts qui se rattachent à la culture du sol, l'amélioration et l'élevage des animaux, et spécialement des races locales, la police sanitaire et l'hygiène des animaux domestiques* »[133], elle s'inscrit dans une approche très productiviste de la nature, centrée sur les enjeux liés aux productions animale et végétales. A la veille de l'indépendance, cette Direction de l'agriculture (puisqu'on ne parle pas de ministère) est déjà très structurée avec des services communs pour la recherche, l'expérimentation, l'enseignement et la formation, des services centraux et régionaux ainsi que des services techniques dédiés à l'élevage, la production végétale, la vigne, la forêt… Si à cette époque coloniale, un service, intégré en 1896, se situe quelque peu en marge de cette approche productiviste, c'est celui des forêts qui malgré des impératifs de production, se voit aussi confier des tâches de restauration, de mise en protection, de préservation et de valorisation qui sont assez spécifiques par rapport aux autres missions de la direction de l'agriculture. Par ailleurs, l'idée de considérer la forêt comme un bien public et un espace d'intérêt général, en-dehors de tout impératif de production, apparaît à cette époque (cf. Illustration n° 43).

[133] Rapport au Président de la République sur la situation en Tunisie, Résidence Générale de la République Française, Tunisie, 1881-1890

Illustration n° 43 : Extraits des attributions du service des forêts en 1920 et 1921 (Rapport au Président de la République sur la situation en Tunisie, 1920, 1921 p. 250-252 ; p.226)

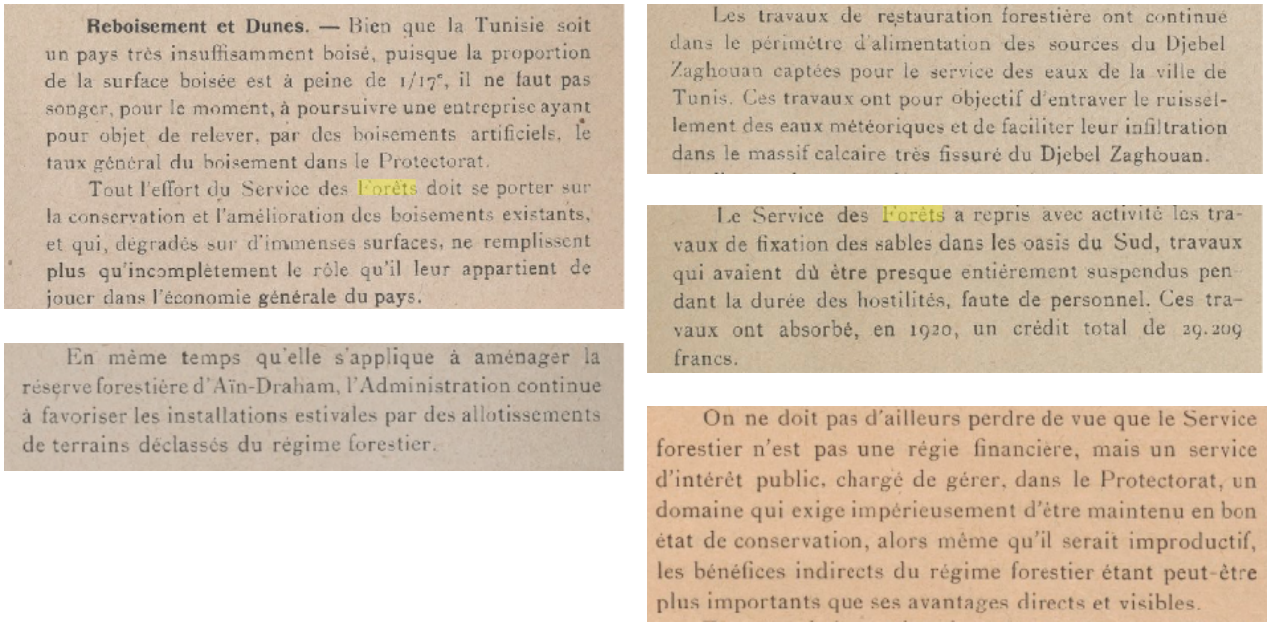

Reboisement et Dunes. — Bien que la Tunisie soit un pays très insuffisamment boisé, puisque la proportion de la surface boisée est à peine de 1/17e, il ne faut pas songer, pour le moment, à poursuivre une entreprise ayant pour objet de relever, par des boisements artificiels, le taux général du boisement dans le Protectorat.

Tout l'effort du Service des Forêts doit se porter sur la conservation et l'amélioration des boisements existants, et qui, dégradés sur d'immenses surfaces, ne remplissent plus qu'incomplètement le rôle qu'il leur appartient de jouer dans l'économie générale du pays.

En même temps qu'elle s'applique à aménager la réserve forestière d'Aïn-Draham, l'Administration continue à favoriser les installations estivales par des allotissements de terrains déclassés du régime forestier.

Les travaux de restauration forestière ont continué dans le périmètre d'alimentation des sources du Djebel Zaghouan captées pour le service des eaux de la ville de Tunis. Ces travaux ont pour objectif d'entraver le ruissellement des eaux météoriques et de faciliter leur infiltration dans le massif calcaire très fissuré du Djebel Zaghouan.

Le Service des Forêts a repris avec activité les travaux de fixation des sables dans les oasis du Sud, travaux qui avaient dû être presque entièrement suspendus pendant la durée des hostilités, faute de personnel. Ces travaux ont absorbé, en 1920, un crédit total de 29.209 francs.

On ne doit pas d'ailleurs perdre de vue que le Service forestier n'est pas une régie financière, mais un service d'intérêt public, chargé de gérer, dans le Protectorat, un domaine qui exige impérieusement d'être maintenu en bon état de conservation, alors même qu'il serait improductif, les bénéfices indirects du régime forestier étant peut-être plus importants que ses avantages directs et visibles.

Conservation, amélioration, aménagement, restauration, fixation, forêts, dunes voici en quelques mots le résumé des activités du service des forêts telles qu'elles étaient relatées en 1920. Des missions qui même si elles s'inscrivent dans une approche pouvant participer à la productivité de la nature montrent qu'une autre approche au moment de la colonisation était présente vis-à-vis de la nature et dans sa prise en charge et notamment son aspect récréatif.

- 1970, première correspondance entre « Direction des Forêts » et « parc national » et, entre « parc national » et « tourisme »

Au lendemain de l'indépendance, un décret de 1970 (n° 70-104) définit la première organisation du ministère de l'agriculture (avant même que ne soient précisées ses attributions). Ce ministère se compose de neuf directions[134]. Parmi celles-ci, outre celles consacrées aux fonctions administratives et législatives, cinq sont directement opérationnelles et esquissent les contours de la place de nature dans la société de l'époque. En effet, via la Direction hydraulique et des aménagements ruraux, la Direction des ressources en eau et en sol, la Direction de la production agricole, la Direction de la pêche, la Direction des forêts et la Direction des services vétérinaires, c'est à l'évidence une conception utilitariste de la nature qui se déploie ; une nature qui se doit d'être maîtrisée (direction hydraulique), gérée (ressources en eau et en sol) et qui doit produire aussi bien des denrées animales que végétales (direction agricole, direction de la pêche). On remarque également la place donnée à l'eau et aux enjeux liés à sa conservation et sa

[134] Direction hydraulique et des aménagements ruraux, Direction des ressources en eau et en sol, Direction de la Production agricole, Direction de la recherche, de l'enseignement et de la formation des cadres, Direction de la pêche, Direction des forêts, Direction des services vétérinaires, Direction des affaires administratives plus le cabinet et le service extérieur et organismes sous tutelle.

distribution. C'est ainsi le point de départ donné à de grands chantiers liés au stockage de l'eau à la fois pour l'agriculture et pour la population, ainsi que la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure pour l'irrigation et l'alimentation en eau au niveau national. On note aussi le maintien d'une Direction des forêts ainsi que la continuité de ses prérogatives comme l'indique l'article 10 du décret de 1970. Ce sont encore des missions d'aménagement, d'exploitation, de valorisation et de conservation. Toutefois, on constate l'apparition de nouvelles attributions. C'est en particulier le cas pour la chasse et le gibier. En effet, il est précisé que désormais la direction des forêts, en plus des activités sylvicoles a des missions de « *développement et de l'exploitation des ressources sylvicoles et cynégétiques* ». Celle-ci n'a plus seulement en charge les arbres mais aussi les animaux qui vivent dans les forêts, du moins les espèces qui peuvent être chassées. En parallèle, ce décret consacre les forêts en tant que patrimoine et souligne le rôle de la direction des forêts pour la « *conservation du patrimoine national forestier* ». Ceci montre la place de la forêt dans la Tunisie de l'époque et sa prise en compte en tant que richesse nationale à protéger. La principale nouveauté dans les prérogatives de la direction des forêts est celle de la gestion de « *parcs nationaux* », qui se trouve *de facto* intégrée au sein du ministère de l'agriculture. Ainsi, en parallèle de ses fonctions de production agro-alimentaire et de gestion des ressources en eau et en sol, c'est à lui que l'État confie la mission de protéger des espaces naturels. Et c'est à cette époque que la direction des forêts et en son sein la « *Division de la protection forestière* » se voit investie de cette mission (cf. Illustration n° 44).

Illustration n° 44 : Extrait du décret n°70-104 du 28 mars 1970 portant organisation du ministère de l'agriculture

« *La Division de la production forestière chargée de l'exploitation des ressources sylvicoles, pastorales et alfatières, ainsi que de la formation professionnelle de la main d'œuvre spécialisée dans le domaine de l'exploitation. Elle est également chargée de la gestion des parcs nationaux et des relations avec les organismes de chasse et de tourisme cynégétique* ».

Ces quelques lignes qui précisent les attributions de la Division de la production forestière permettent de distinguer deux principes. Tout d'abord, il apparait une proximité entre parc national et espace forestier, comme si un parc national était avant tout un espace boisé. D'autre part, on constate que seul un objectif de gestion des parcs nationaux est stipulé dans ce décret mais sans aucune précision quant aux enjeux de tels dispositifs. En revanche, il est intéressant de noter que ceux-ci sont associés au tourisme et au cynégétisme comme si ces parcs nationaux étaient avant tout des espaces dédiés au loisir et à la chasse. Ce n'est pas sans rappeler les propos du Congrès du tourisme et du cynégétisme coloniaux qui s'était tenu en 1931 et qui faisait l'éloge de la création de parcs nationaux en Afrique pour la préservation du gibier. En revanche, ce qui semble paradoxal c'est que ce décret évoque la gestion des parcs nationaux alors qu'aucun n'est encore créé à l'époque, du moins désigné par ce statut. Il faut attendre sept ans avant la création du premier parc national (le parc national des Îles de Zembra et Zembretta en 1977).

Toutefois, ce décret n'indique pas encore clairement ce que sont les missions d'un parc national. L'idée qui semble prévaloir est que ce sont des espaces avant tout forestiers et principalement assimilés à des lieux de loisirs et de tourisme liés à la chasse avant d'être consacrés à la conservation et/ou à la préservation de la nature. Ce décret vient en tout

cas en amont de la création de parcs nationaux puisqu'à l'époque de ce décret, seul existe en tant qu'espace protégé la réserve forestière d'Aïn Draham.

- 1977, première correspondance entre « Direction des forêts » et « protection de la nature et de l'environnement »

Il faut attendre 1977 pour assister à la création du premier parc national tunisien (celui des îles Zembra et Zembretta) mais aussi pour que soit précisé le détail des attributions du ministère de l'agriculture. En effet, même si en 1977, le ministère de l'agriculture est toujours présenté comme en charge de la politique de l'agriculture et de la pêche de l'État tunisien, les décrets n° 77-647 et n° 77-648 du 5 août 1977 détaillent à la fois les attributions du ministère, son organisation ainsi que celles de la Direction des forêts. Celle-ci est définie[135] selon quatre prérogatives :

- L'étude et la mise en œuvre de la politique de conservation et d'amélioration du patrimoine forestier
- La conservation des eaux et des sols
- La protection de la nature et de l'environnement par la conservation des ressources forestières et cynégétiques[136]
- La police des forêts

A la lecture de l'alinéa concernant la Sous-Direction de la production, on constate que cette division qui était auparavant seulement en charge de l'exploitation des ressources sylvicoles, pastorales et alfatières, se retrouve désormais aussi en charge de la protection de la nature et de l'environnement. Une mission nouvelle qui fait apparaitre la notion de « nature » et d' « environnement » au sein de l'État et du ministère de l'agriculture. Dans ce nouveau décret, on note également la distinction que le législateur a semble-t-il souhaité faire entre la « *protection des ressources cynégétiques* » et « *la protection de la nature et de l'environnement* », comme s'il était désormais indispensable de distinguer les deux, entre une protection qui serait seulement destinée au gibier et à la chasse et une seconde qui serait pour une prise en charge du reste du milieu naturel que l'on désignerait sous le nom de « nature » ou d' « environnement » et qui serait susceptible de bénéficier d'une gestion spécifique. Une autre modification est également présente entre les deux versions du décret, c'est cette fois-ci la notion de « *parc national* » qui n'apparait pas dans cette version de 1977. On trouve ici encore la dualité que nous avions déjà relevée précédemment entre une éthique qui consacre la nature comme une ressource et donc dans une vision anthropocentrée et une vision écocentrée où l'homme conscient de la fragilité de la nature conçoit qu'il faille la protéger pour que lui-même puisse survivre.

- 1987, un nouveau volet de l'institutionnalisation de la nature avec la création d'une Direction de l'environnement au sein du ministère de l'agriculture

Avec le décret n° 87-779 du 21 mai 1987 (et encore sous l'ère de Bourguiba), une nouvelle dimension institutionnelle de la nature est promulguée avec la création d'une

---

[135] Chapitre V, article 23 du décret n°77-647 du 5 août 1977 et du décret rectificatif n°77-648

[136] Cet alinéa a été rectifié dans le Journal Officiel de la République Tunisienne le 20 septembre 1977. A l'origine, il ne faisait pas référence aux types de ressources : « *La protection de la nature et de l'environnement par la conservation des ressources* ». Toutefois, on suppose que lors de ce rectificatif une erreur s'est glissée avec l'apparition de l'expression « *La protection de la nature de l'environnement* ». Aussi, nous avons fait le choix de reprendre l'alinéa d'origine en ne reprenant que la précision apportée par le rectificatif.

Direction de l'environnement au sein du ministère de l'agriculture, au même titre que la Direction des forêts ou de la Direction générale des ressources en eau.
Toutefois, dans l'article 22 consacré aux prérogatives de la Direction des forêts, outre celles liées à l'exploitation et à gestion du domaine forestier, il est à nouveau fait état des parcs nationaux. Dans cette version, il est uniquement question d'aménagement de ces espaces : « *Élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des forêts et des parcs nationaux* ». Ainsi, parcs nationaux et forêts semblent ici relever d'un même schéma et dispositif de création et de gestion, en fonction d'impératifs et d'objectifs similaires. Dans tous les cas, cet alinéa souligne la prédominance du rôle d'aménageur de la Direction des forêts vis-à-vis des parcs nationaux.
La notion de « nature » est encore présente dans ce décret et elle est encore placée sous la responsabilité de la Direction des forêts qui a pour mission de conserver la flore, la faune et de protéger la « *nature <u>en général</u>* ». Ceci en ayant toujours sous sa responsabilité de veiller à la « *règlementation de la chasse* ».
On constate donc une persistance dans l'association des notions de nature et de forêt dans les textes impliqués dans l'institutionnalisation de la nature. Un principe dont les origines pourraient se rapprocher du courant romantique déjà évoqué précédemment. Cependant, l'idée que la forêt serait nature et qu'elle serait en quelque sorte une incarnation de la nature, lie également de fait la nature au gibier et donc de manière logique la nature à la chasse. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer qu'au sein de la Direction des forêts telle qu'elle est organisée par ce décret de 1987, il existe une sous-direction de la chasse et des parcs nationaux composée de deux services, l'un pour la chasse et le second pour les parcs nationaux (cf. Annexe n°3).
Quant à la Direction de l'environnement, il semble que sa création s'inscrit parfaitement dans la dynamique internationale « pro-environnementale » et montre la volonté de la Tunisie de s'inscrire dans ces dynamiques et/ou ces modèles dans le domaine de l'environnement à l'échelle internationale. Clairement, le basculement entre nature et environnement est opéré et désormais l'approche des questions et surtout des problématiques liées au milieu naturel est technique, scientifique. On parle désormais d' « *études d'impact* », d' « *action administrative* », de « *coordination* », de « *suivi des actions* ». Par ailleurs, il parait désormais indispensable de créer (ou de recréer) le contact entre l'homme et la nature en mettant en place des actions de « *sensibilisation* » (on ne parle pas encore d'éducation à l'environnement) ; terme qui fait son entrée dans les institutions tout comme la notion de « *pollution* », et en particulier la pollution de l'eau et du milieu marin (« *suivi des actions de lutte contre la pollution hydrique et marine* ») . Il est intéressant également de rappeler que c'est cette organisation institutionnelle qui a conduit à la création, un an plus tard, de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE). Et de constater que, même si dans les textes constitutionnels le point de bascule entre nature et environnement ne s'est produit qu'avec la Constitution de 2014, les institutions avaient quant à elles déjà opéré cette mutation et intégré ce nouveau paradigme. Bien que ses contours soient encore flottants, il est présent dès 1977 et confirmé en 1987.

- 1990, le statut des parcs nationaux et des réserves naturelles est précisé, le vocabulaire devient technique, le tourisme de chasse fait son retour

Trois ans seulement après la réorganisation du ministère de l'agriculture, un nouveau décret publié en avril 1990 (n° 90-670) crée une nouvelle direction au sein de la Direction des forêts, la Direction de la conservation de la forêt qui elle-même chapeaute désormais

la Sous-direction de la chasse et des parcs nationaux[137]. Au-delà d'une nouvelle organisation de la Direction des forêts, ce décret apporte certaines modifications dans le statut des parcs nationaux et des réserves naturelles qui font à leur tour leur entrée dans l'institution. Désormais, la création de ces espaces doit être motivée selon quatre critères : « *scientifique, éducatif, récréatif et touristique* ». On constate ici une similitude avec l'approche écocentrée que propose S. Depraz (2014, p. 16) où les motivations combinent finalement protection envers la nature et bénéfices pour la société. On note également la polyvalence dans les fonctions que sont censées assumer ces espaces, qu'il s'agisse de parcs nationaux ou de réserves naturelles. On relève en tout cas que les mesures de protection de la nature se précisent, et que le vocabulaire utilisé puise dans le lexique des experts. Une tendance que l'on retrouve dans d'autres alinéas du décret comme avec l'apparition de la notion de « *biotopes* » : « *Conserver et régénérer la faune et la flore sauvage dans leurs biotopes* ». Le basculement entre « nature » et « environnement » est en quelque sorte entériné. On ne parle plus de « nature » mais on utilise désormais des termes techniques pour désigner ses composantes. Autre détail intéressant dans ce décret qui laisse apparaître un nouvel élément dans la relation homme/nature, c'est la notion de « *régénération* ». Désormais, l'institution n'est plus seulement garante de la protection, de la conservation, mais aussi de la régénération. C'est-à-dire qu'il s'autorise désormais à re-créer de la nature et à intervenir directement dans le cours de l'évolution de la nature et dans sa « *remise en état* », approche qui selon S. Depraz (2014, p.16) s'apparente au « *conservationnisme* ». Avec ce décret, la question du tourisme de chasse revient à nouveau dans le giron de la Direction des forêts qui est désormais censée en faire la promotion (« *Contribuer à la promotion de l'exercice du tourisme de chasse* »). Cette prérogative était inscrite dans le décret de 1970 et avait disparu depuis. C'est donc à la Sous-direction de la chasse et des parcs nationaux que reviennent les missions relatives à la création, l'aménagement, la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles ainsi que celles liées à la conservation de la faune et de la flore sauvage et la protection de la nature tout en développant le tourisme de chasse, missions qui peuvent sembler contradictoires, voire incompatibles, tant les enjeux paraissent antagonistes. En effet, comment protéger la nature tout en favorisant le développement d'une activité qui a pour conséquence, celle de détruire des éléments de la faune et de perturber les habitats naturels.

- 2001, apparition de la notion de « zones humides », et maintien du tourisme de chasse.

Dans les décrets n° 2001-420 et 419 du 13 février 2001, le ministère de l'agriculture se voit une nouvelle fois réorganisé. Même si dans ses attributions générales, il n'est fait aucune allusion aux missions de protection ou de conservation de la « nature », au bénéfice d'une approche en termes de ressources naturelles : « *Conserver les ressources naturelles, les promouvoir et mieux les utiliser* », « *Protection des ressources naturelles par l'encadrement de leurs usages ».*
La Direction Générale des forêts (DGF) est cependant maintenue dans ses fonctions avec toujours des missions de conservation de la faune et de la flore sauvage qui se développent et se précisent avec l'apparition de la notion de « zones humides ». La DGF se voit en effet confier, en plus des parcs nationaux et des réserves naturelles, la mission de protection des zones humides : « *Gérer les parcs nationaux et les réserves naturelles*

[137] On constate qu'en créant une « *Direction de la Conservation de la forêt* » qui vient remplacer une partie de la « *Direction de la Production* », c'est bien le principe d'une nature à conserver qui est véhiculé, c'est-à-dire une nature à maintenir dans un état présent ou passé, une nature à maintenir sous cloche ou comme souvenir d'une période passée.

et la protection des zones humides ». La DGF (et donc plus largement le ministère de l'agriculture) devient l'acteur essentiel de la protection des espaces naturels alors qu'elle doit simultanément mener des actions cynégétiques avec l'organisation, le contrôle et la promotion du tourisme de chasse : « *Organiser l'exercice de la chasse, le contrôler et le promouvoir à des fins touristiques* ». Avec la permanence d'une « *Sous-direction de la chasse et des parcs nationaux* », on peut supposer qu'il existe pour l'institution une certaine assimilation ou une certaine proximité entre ces deux éléments. « *Chasse* » et « *Parcs nationaux* » demeurent finalement indissociables.

Dans les années 2000 et avec la Révolution de 2011, le ministère de l'agriculture va encore changer de dénomination mais aucun décret ne vient préciser plus avant les missions du ministère et plus particulièrement celles de la DGF et les principes vis-à-vis de la nature.

II - Approche schématique des principes de nature du ministère de l'agriculture - évolutions de ses attributions et de son organisation au travers de la publication des décrets

Illustration n° 45 : Schéma de l'évolution du ministère de l'agriculture et de la direction générale des forêts dans leur organisation et attributions dans le domaine de la nature (A. Guillaumet, 2018)

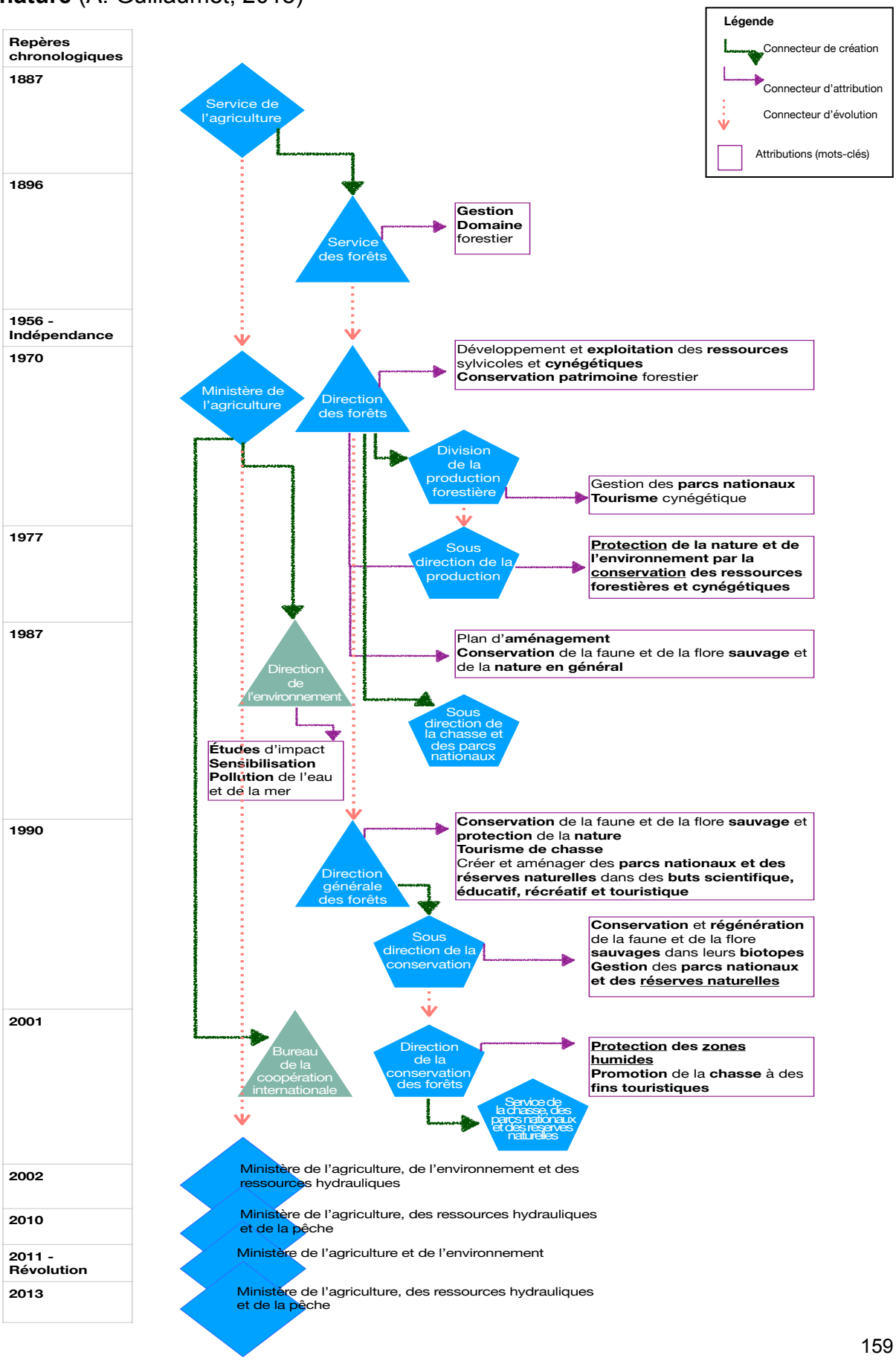

Ce schéma qui montre l'évolution de l'organisation et des attributions du ministère de l'agriculture et de la DGF à partir des décrets publiés de 1956 à 2013 permet de relever plusieurs éléments qui qualifient la manière dont la nature a été institutionnalisée et les principes de nature qui sont sous-jacents.

Quasiment depuis sa création, ce sont bien les services en lien avec les forêts qui sont en charge des questions de nature avec tout d'abord des missions essentiellement liées à la forêt, qui s'élargissent ensuite à des missions liées à la faune et à la flore sauvage et à leurs biotopes. Ce cheminement historique crée ainsi une sorte d'amalgame entre nature et forêt, qui découle aussi sans doute du fait que, le domaine forestier étant propriété d'État, ses services y ont les coudées franches. Une situation qui existe dans d'autres pays (Autriche, Hongrie), où ce sont les forestiers qui gèrent notamment les parcs nationaux et les espaces protégés (Depraz, 2014, p. 64). Le deuxième amalgame « institutionnel » que l'on retrouve tout au long des décrets, est celui entre parc national et chasse : cette double compétence conférée à la DGF perdure depuis 1970, où la division de la production forestière s'est vue confier à la fois la gestion de parc nationaux et le tourisme cynégétique.

Le deuxième constat est celui de l'institutionnalisation avérée de la nature à partir des années 1990. On constate en effet, qu'à partir de 1990, l'institution qui est en charge de la nature s'étoffe et développe ses missions, passant d'un simple « Service des forêts » en 1896, à une cascade de différents services qui officient sur cette thématique en 2001 : la direction de la conservation des forêts, la sous-direction de la chasse et des parcs nationaux, et le service de la chasse, des parcs nationaux et des réserves naturelles. On peut supposer que le basculement entre nature et environnement et l'institutionnalisation définitive de la nature se situent à cette période. Toutefois, on peut aussi se demander si cette multiplication des échelles hiérarchiques dans l'organisation du ministère de l'agriculture n'entraine pas une dilution de l'importance donnée à la nature en la faisant passer d'une priorité de rang 2 en 1896 à une priorité de rang 5 en 2001.

Le passage du registre de la nature à celui de l'environnement se manifeste également dans le vocabulaire utilisé pour définir les missions des services en charge de la nature. Si dans les premiers décrets, il est simplement fait état de nature puis d'environnement, les plus récents ont davantage recours à un vocabulaire emprunté aux techniciens et aux experts. On parle désormais de zones humides, de réserves naturelles ou de biotopes. Toutefois, le mot « nature » demeure et n'est remplacé ni par « environnement » (qu'il côtoie), ni par « biodiversité », ni par « développement durable ». Ces deux dernières notions sont d'ailleurs absentes des attributions des services des forêts publiées dans les décrets étudiés.

Autre constat, celui du périmètre d'action qui s'élargit. Limité en 1977 aux ressources forestières et cynégétiques, le champ d'action concerne en 2001 l'ensemble de la faune et de la flore sauvage, associées à leurs biotopes. Il n'est en revanche pas question de « nature ordinaire », la notion de nature - ou du moins de nature à protéger - se limitant ici au « sauvage ».

A la lecture de ce schéma, on constate également que les institutions tunisiennes intègrent progressivement des tendances et des modèles internationaux, que véhiculent différents organismes et ONG. Derrière le vocabulaire qui s'affine, se précise, et finalement se technocratise, on relève aussi l'emprunt et l'adaptation de nouveaux concepts, par exemple quant à la vocation des parcs nationaux, pour lesquels la rédaction de 1990 se rapproche de la définition donnée par l'UICN des aires protégées : des espaces qui doivent être ouverts pour des « *visites à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques* », (UICN 1969, 1990).

Le dernier constat reste cependant celui d'une approche institutionnelle « *conservationniste* » et protectionniste vis-à-vis de la nature, à travers les missions de conservation, protection et régénération conférées depuis 1977 aux services des forêts.

III - Le code forestier, premier élément de cadrage institutionnel de la nature

Au sein du ministère de l'agriculture, c'est donc le service des forêts qui est depuis l'origine en charge des questions de nature. Depuis 1936, le cadre de son action est en partie défini grâce au code forestier qui a bénéficié de mises à jour successives en 1966[138], 1988 et 2005. Celui-ci est le reflet des approches et des principes de nature envisagés par l'institution. Aussi est-il *a priori* possible, à travers l'analyse des articles que renferment ces différentes versions du code forestier, de révéler les principales approches homme/nature sous-jacentes et leur évolution dans le temps.

- De quelle nature parle le code forestier ?

De forêts bien sûr et avant tout - En effet, il est bien précisé dans la version de la loi de 1966 (Code forestier - loi n° 66-60 du 4 juillet 1966) que le code forestier regroupe l'ensemble de la législation forestière. L'ensemble des chapitres de ce code est consacré au régime forestier, à l'administration forestière… La nature est évoquée par le biais du Chapitre 3 consacré aux forêts comme domaine de l'État et par une section V dédiée aux parcs nationaux et aux forêts récréatives. La nature apparaît ici uniquement sous la forme d'un espace (forestier ou non) à protéger via les parcs nationaux et les forêts récréatives. Le code emploie le terme de ***« régions naturelles »*** pour définir les espaces naturels intégrés à cette législation forestière. Ce terme est particulièrement vague et ne bénéficie d'aucune précision dans les articles suivants, ni sur leur consistance administrative, ni sur la définition de leur caractère « naturel » : s'agit-il d'un espace dénué de toute activité humaine, d'une zone abritant une faune sauvage ou une flore endémique ? Certaines de ces précisions sont apportées dans la version de 1988 du code forestier, qui dédie son Titre III à la « nature ». Bien que toujours centré sur le « patrimoine forestier », le code dresse ici un portrait plus détaillé des éléments de nature qu'il entend prendre en charge. Outre la ***nature***, c'est aussi la ***flore*** et la ***faune sauvages*** et ***protégées (***par les « *conventions internationales* », précision apportée dans la version du code publié en 2011***), la faune et la flore sauvage rares et en voie de disparition*[139], faune migratrice*,*** les ***espaces naturels,*** les ***paysages*** et les ***paysages naturels,*** les ***équilibres biologiques,*** le ***patrimoine national* biologique,*** les ***écosystèmes,*** les ***sites géomorphologiques,*** les ***habitats*** qui sont répertoriés comme éléments représentatifs de la nature. Bien que plus étoffés, précis et techniques, les articles du code laissent une grande marge d'interprétation de ces éléments de nature, n'apportant aucune précision sur leur délimitation. La notion de « ***zones humides*** »[140] est en revanche traitée dans un chapitre à part. On peut supposer que dans la mesure où la Tunisie a adhéré en 1981 à la convention internationale de Ramsar (1971), ses standards et ses impératifs (voire ses financements) ont conduit l'institution à intégrer cette dimension de manière spécifique dans le Code forestier de 1988. Dans la version publiée en 2011, l'institution va encore plus loin et donne, dans l'article 224 une définition beaucoup plus développée des zones humides : « ***étendues de lacs, sebkhas, marais, fagnes, tourbières*** ».

---

[138] On peut considérer que la version du code forestier de 1966 est la version originelle du code forestier actuel. C'est la première version qui a agrégé tous les textes législatifs en lien avec les missions des services forestiers.

[139] * Ajout intégré dans la version du code publiée en 2011

[140] Pour mémoire, la Tunisie a ratifié la Convention de Ramsar en mars 1981.

- Quelles sont les relations envisagées entre l'homme et la nature ? Que souhaite faire l'homme de la nature ? Et qu'attend-il d'elle ?

Dans les différentes versions du code forestier, la forêt et donc par extension la nature, est considérée comme une « *richesse* », comme un « *patrimoine* » et c'est pour cette raison que l'institution se donne comme prérogative de la protéger, de la préserver, de la maintenir dans son état naturel. Cette mission est d'ailleurs affichée comme relevant de l'intérêt général. Une telle approche relève clairement d'une « *éthique écocentrée* » telle que la définit S. Depraz (2014, p. 16) : « *La nature a une valeur en soi (*= patrimoine, richesse*) et il est important pour la société et pour son futur de la maintenir dans un bon état (*= protéger, préserver, sauvegarder, maintenir*)»*. On relève toutefois également des allusions à une approche « *biocentrée* » quand, dans l'article 221 sur les restrictions des usages, il est fait référence au « *développement naturel de la faune et de la flore* ».
Via le code forestier, l'institution définit sa relation à la nature selon deux dimensions territoriales. La première se situe à l'échelon national avec la protection de la faune, de la flore, du milieu naturel, et de paysages (« *paysages naturels* ») à l'échelle du pays qui repose sur des mesures et des règles destinées à la fois aux aménageurs (du territoire) et aux citoyens. Le second échelon est celui de territoires de nature plus restreints, que l'institution a décidé de délimiter pour des raisons liées à un caractère exceptionnel, qu'il s'agisse de faune, de flore, d'habitat, de géomorphologie ou même d'esthétique (« *une grande valeur esthétique* »). L'institution à la fois territorialise son action et sa relation avec la nature mais la catégorise également en prêtant à la nature des valeurs différentes selon des critères tantôt scientifiques, éducatifs, récréatifs ou même esthétiques.
On relève également que l'institution considère la nature comme un élément social, c'est-à-dire un élément pouvant participer au bien-être de la société, en fournissant des espaces de loisirs et de récréation. C'est ce qui apparaît dans l'article 218 quand il est fait état d'un intérêt récréatif pouvant motiver à la création de « *forêt récréative* ». Il semblerait que la nature puisse également être envisagée comme un élément de développement économique, quand elle est le support d'activités touristiques à même de générer des recettes. C'est ce qu'indique les articles 218 et 219 du code forestier[141] qui évoquent des intérêts touristiques susceptibles de conduire à la création d'espaces protégés, dont l'entrée peut être soumise à « *redevance* ».

2 - b. Le ministère de l'environnement, ou la concrétisation de l'institutionnalisation de la nature

Le ministère de l'environnement est une création relativement récente au sein des institutions tunisiennes. Il fait son apparition en 1993, quelques années après celle de la direction de l'environnement du ministère de l'agriculture constituée en 1987. C'est un ministère qui, semble t-il, est encore - 25 ans plus tard -, toujours dans sa phase de maturation. Depuis sa création, il a changé de nombreuses fois d'organisation, s'est même vu à plusieurs reprises rattaché au ministère de l'agriculture, et a subi à diverses occasions des modifications dans ses missions ainsi que dans son appellation. Ce processus chaotique d'institutionnalisation de la nature est révélateur d'un processus complexe et non linéaire notamment contraint par les aléas administratifs et politiques. L'étude des différentes lois et décrets relatifs au ministère de l'environnement et à l'Agence Nationale pour l'Environnement (ANPE), les deux premiers acteurs institutionnels estampillés « environnement », permet de révéler les étapes majeures de ce processus et montre également les principes sous-jacents de la nature et les approches « institutionnalisées » de la nature.

[141] Version publiée en 2011

I - Du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (MEAT) au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE) - 23 ans d'affichage d'une politique volontariste

- L'affichage de grands principes

Le 9 juin 1992, alors que la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio s'est ouverte depuis quelques jours, un décret[142] officialise la nomination d'un ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Quelques mois plus tard, ce sont les attributions et l'organisation de ce nouveau ministère, le premier dédié en partie à l'environnement qui sont publiées au Journal Officiel de Tunisie. On retrouve dans ces textes législatifs de nombreux points communs avec ceux publiés quelques années plus tôt concernant la DGF ou l'ANPE (voir ci-après). Il est clair que ce ministère se situe par rapport à ces instances dans une certaine forme de filiation. Toutefois, dans ce décret, un alinéa résume à lui seul les principes vis-à-vis de la nature voulus par l'État.

Illustration n° 46 : Extrait du Décret n°93-303 du 1er février 1993

Le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire est chargé aussi de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement en général et du cadre de vie, de la prévention, la réduction ou la suppression des risques qui menacent l'Homme, la flore et la faune et tous les éléments de l'environnement air, eau et sol, de préserver et développer les espaces libres nécessaires au développement des générations futures et les espaces permettant le développement des espèces sauvages et des paysages naturels.

Cet alinéa est très riche et semble effectivement illustrer parfaitement ce que l'État entend désormais par nature et comment il entend l'intégrer dans la société. Même si l'opportunisme politique n'est pas à écarter au moment de la formation de ce ministère qui coïncide avec les suites immédiates de la Conférence de Rio, il est intéressant de voir comment l'État formalise son engagement vis-à-vis de la nature, la manière dont il la définit, et celle dont il envisage les relations homme-nature. Quoique ce texte ne soit pas le premier à aborder ces notions dans le cadre législatif, il est en tout cas le premier à le faire dans le cadre des attributions de l'État, ici avec le ministère de l'environnement et dans le domaine de l'environnement. Dès lors, celui-ci devient une nouvelle attribution de l'État, à part entière, et rend encore plus tangible l'entrée de la nature dans les institutions.

---

[142] Décret n° 92-1098 du 9 juin 1992 portant sur la nomination du ministre du MEAT

L'environnement comme élément du cadre de vie

A la différence des textes issus du ministère de l'agriculture, exclusivement centrés sur les forêts et les espaces naturels, la nature prend dans cet alinéa une toute autre dimension, plus proche des hommes et de leur quotidien. Ici effectivement, on parle d' *« environnement en général* » et à cette notion est associée celle du « *cadre de vie* ». Il est donc avéré que de la qualité de l'environnement dépend la qualité de vie des hommes, et que la protection de la nature participe au bien-être de la société. On retrouve ici, le lien de cause à effet proposé par Depraz (2014, p. 16) dans la définition de son « *éthique écocentrée* ». La nature devient en tout cas une préoccupation du quotidien et de la société.

L'Homme et l'environnement appartenant à un même système

Ici, l'homme et plus largement l'humanité (puisque Homme avec un grand « h ») sont présentés comme partie intégrante de l'environnement, appartenant au même système et partageant de fait à la même destinée. C'est une notion nouvelle qui est ainsi introduite pour la première fois de manière relativement explicite via ce décret, même si l'idée a déjà pu être envisagée précédemment. On note d'ailleurs que l'homme est placé au même niveau que les autres composantes de la nature et donc considéré comme aussi menacé et fragile que celles-ci. Il n'est plus seulement la menace mais devient aussi la victime potentielle.

L'environnement dans un contexte dramatique

Dans ce texte et à la différence des précédents, le degré de dramatisation est beaucoup plus important. On parle ici de « *risques* » et de « *menace* » comme s'il devenait évident que, maintenant, la situation était grave et que l'État se devait d'agir pour le bien de tous et de la nature, comme si désormais il y avait une urgence. Ceci illustre parfaitement l'état d'esprit de l'époque et l'influence de la Conférence de Rio sur les législations des États en matière d'environnement, tout particulièrement en matière de protection et de conservation, deux leitmotivs que l'on retrouve dans de nombreux alinéas de ce décret.

Le bien-être des « *générations futures* »

Thématique issue de la Conférence de Rio, la question du devenir des générations futures est présente dans ce décret, qui enjoint l'État de se soucier aujourd'hui de l'environnement de demain. Cette approche met l'accent sur la dimension temporelle de la politique environnementale (aujourd'hui pour demain), dans une logique de précaution prenant en compte les effets à moyen et long terme d'une décision politique.

La consommation raisonnée des espaces

Ce décret semble faire allusion de manière indirecte à l'urbanisation anarchique qui se développe et qu'il est indispensable de juguler aujourd'hui pour que les générations futures puissent disposer d' « *espaces libres* » (dont on suppose divisés entre espaces à habiter et non-habités). Cette partie du décret est certainement à rattacher avec la mission d'aménagement du territoire de ce ministère à double casquette.

Le joyau de la nature

Les « *espèces sauvages* » et les « *paysages naturels* » sont les deux éléments de la nature qui ont la faveur de ce texte. En effet, ils sont au même titre que les « *générations futures* » donnés comme éléments dont il faut assurer la sauvegarde. Comme s'il était important, pour les deux premiers items, de conserver la nature dans un état originel avec son côté sauvage et naturel. On retrouve ici une approche sensible et romantique de la nature.

Hormis ces principes fondateurs que l'on retrouve regroupés dans un seul alinéa, d'autres notions nouvelles apparaissent dans ce décret sur les attributions de ce premier ministère de l'environnement. Pour certaines, elles participent à renforcer le caractère désormais institutionnel du concept de nature en prévoyant notamment le développement de la législation dans le domaine de la « *protection de l'environnement* » et de la « *conservation de la nature* » (article 1) mais aussi l'établissement de normes dites « *normes d'équilibre dans le milieu naturel* » (article 1). Désormais, la nature quitte le domaine du sensible pour devenir un objet « normé » qui se mesure, en référence à un équilibre défini de manière scientifique. L'environnement devient un sujet d'études, de diagnostic et de plans d'actions, une composante technocratique que la société doit intégrer dans ses plans de développement, ses stratégies et ses projets… La nature devient une préoccupation administrative et la pollution une nuisance à combattre. Il est d'ailleurs pour la première fois fait état de l'activité touristique comme une source potentielle de pollution pour laquelle il est indispensable de définir des « *normes de rejets des déchets et des émissions* ».

- L'affichage d'une organisation technocratique, scientifique et volontariste

Pour mettre en œuvre ces grands principes et définir les stratégies à mettre en place, la Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie est créée (DGEQV) au sein du ministère (Décret n° 93-304 du 1er février 1993). Avec ses attributions, des notions nouvelles apparaissent, qui assimilent la nature (et donc désormais l'environnement) à un domaine d'étude scientifique, pratiqué par des spécialistes. C'est particulièrement manifeste dans l'article 13 consacré aux missions de la direction de la conservation de la nature et du milieu rural, qui fait référence à des « *écosystèmes fragiles* », à des « *populations viables d'espèces* », à l' « *exploitation rationnelle des ressources naturelles* », à la « *contribution à la diversité biologique* », ou encore à l' « *évolution des fonctions écologiques fondamentales des parcs* »… ; un vocabulaire qui semble en parfaite adéquation avec celui des laboratoires et des bureaux d'études en écologie et biologie de l'époque.
Souvent évoqués dans le texte, les « *sites naturels* », le « *milieu rural* », les « *parcs et les réserves naturelles* », « *les espaces verts* », et « *les paysages naturels* » apparaissent comme particulièrement exposés à des risques de dégradation et à des menaces de pollution, ou semblent nécessiter des mesures de réhabilitation. Les plages ne sont pas intégrées à ces espaces « fragiles » ou susceptibles d'être dégradés, qui nécessitent que l'État intervienne, régule, mesure, protège, agisse. Elles sont prises en charge par la direction de l'environnement urbain (article 15), au même titre que les zones touristiques comme étant potentiellement soumises à différentes formes de pollution et devant donc être protégées.
Le décret de 2005 (n° 2005-2933 du 1er novembre 2005) qui définit les attributions du nouveau ministère de l'environnement et du développement durable, apporte peu de nouveautés, si ce n'est, bien sûr, celle du développement durable. C'est quasiment un copié-collé des décrets de 1993 avec en sus la notion de « *durabilité de développement* ».

Toutefois, bien qu'installé dans la continuité de son prédécesseur, ce nouveau ministère compte tout de même des éléments nouveaux. Il fait par exemple beaucoup plus de place aux missions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation, à destination de l'ensemble de la population. Par ailleurs, de nouveaux espaces se trouvent explicitement intégrés dans le giron de ce ministère comme le littoral et le domaine public marin. En revanche, il n'est plus question de milieu rural comme précédemment. On comprend que l'environnement ayant été pendant un temps rattaché au ministère de l'agriculture[143], celui-ci a conservé ce qui relevait *a priori* de ses prérogatives.
Dans cette version de 2005, le niveau de technocratisation de l'environnement a semble t-il atteint son paroxysme et se trouve quasiment en concurrence avec l'approche en termes de développement durable. Souvent utilisé l'un à la place de l'autre, ceci vient brouiller quelque peu la perception de ce que représente réellement le concept d'environnement et semble en tout cas l'éloigner de plus en plus de la notion de nature, pour en faire un champ d'action technique, scientifique et bureaucratique. Peut-être faut-il voit là la preuve de l'institutionnalisation (réussie ?) de la nature…

- Une dynamique à l'arrêt ?

Dans les missions du ministère de l'environnement publiées sur le site institutionnel de 2018[144], aucune réelle nouveauté « institutionnelle » n'apparaît. On retrouve quasiment les mêmes termes et les mêmes alinéas que dans les précédents décrets. Les piliers de son action sont toujours la « *protection de l'environnement* », la « *sauvegarde de la nature* » et la « *promotion de la qualité de vie* ». Quelques termes nouveaux font leur apparition comme « *biodiversité* » ou « *bonne gouvernance écologique* » mais ils semblent correspondre davantage à une forme de mise à jour lexicale qu'à de nouvelles missions.
Certes, depuis 1993, l'environnement fait partie des institutions de la Tunisie et la nature s'est institutionnalisée. L'État se pose en garant de sa protection et de sa sauvegarde qu'elle soit sauvage, animale, végétale, réservoir de ressources naturelles ou participant à la qualité du cadre de vie des hommes. Mais outre ses grands principes affichés dans les textes législatifs, peu de choses semblent avoir évolué dans l'amélioration du cadre de vie des Tunisiens ni dans les problématiques de gestion des déchets ou de réduction des pollutions (cf. infra.). Aussi, il semblerait qu'au-delà de l'engagement du politique et des institutions, la mise en œuvre est difficile et en tout cas loin d'être immédiate. A moins que la volonté politique ne puisse suffire dans ce domaine ou que ces textes ne soient qu'une caution politique.

II - D'une politique initialement ambitieuse à une politique plus pragmatique, d'une politique globalisante à une politique ponctuelle, une situation de l'environnement dans l'institution en redéfinition après la Révolution.

Si à sa création, le ministère de l'environnement semblait être la matérialisation d'une certaine forme d'État providence dans le domaine de l'environnement et une incarnation du pouvoir en place, celui du président Ben Ali, (cf. Illustration n° 47), la Révolution y a mis fin. Une mutation de la question de l'environnement s'est clairement opérée au lendemain de 2011. Celle-ci se révèle en termes d'affichage politique et institutionnel mais pas seulement. Ainsi la disparition après la Révolution d'une figure tutélaire associée à

---

143 Décret n° 2002-2129 du 23 septembre 2002 portant rattachement des structures de l'ex-ministère de l'environnement au profit du ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

144 www.environnement.gov.tn, dernière visite le 5/12/2018

l'environnement est-elle pour la Tunisie loin d'être anecdotique : durant l'ère Ben Ali, sa photographie accompagnait chaque avant-propos de document stratégique en matière d'environnement, accompagnée d'un texte où il délivrait un message en tant que Président et surtout en tant que guide d'une ère nouvelle (cf. Illustration n° 47). En rupture avec cette pratique, dès 2014, le nouveau président élu tunisien, Béji Caïd Essebsi ne s'est pas inscrit dans cette personnalisation du pouvoir environnemental, pas plus que les différents ministres en charge de la question. L'environnement se trouve ainsi, dans son exposition médiatique, coupé de la proximité du pouvoir après une période de surexposition qui a probablement contribué à son discrédit dans l'opinion. Emblème de l'ancien régime, l'environnement ne pouvait être intégré dans les mêmes conditions dans une démocratie en construction.

La rupture se constate aussi dans la parution de documents stratégiques. Avant la Révolution, la Tunisie (grâce à de nombreuses coopérations internationales) s'était dotée de nombreux documents détaillant les stratégies du pays et ses engagements en matière de protection de l'environnement, de développement durable, de conservation de la biodiversité… C'est notamment le cas de l'Agenda 21 national publié en 1995, de la stratégie de conservation de la biodiversité, dont la première version date de 1998, du lancement des rapports sur l'état annuel sur l'environnement, paru pour la première fois en 1993… Depuis la Révolution, peu de nouveaux documents stratégiques ont vu le jour en matière d'environnement, et la régularité de parution des documents existants a eu du mal à être maintenue. Peu d'initiatives et/ou d'engagement au niveau international ont été pris, si ce n'est lors des rendez-vous mondiaux sur les problématiques de réchauffement climatique. Ceci illustre très certainement à la fois le manque d'intérêt du politique pour l'environnement car la Tunisie au lendemain de la Révolution est confrontée à de graves crises économique, sociale et sécuritaire mais aussi à un manque de moyens pour assurer un suivi régulier des actions mises en œuvre auparavant (les financements de la coopération internationale étant désormais fléchés sur d'autres problématiques notamment d'ordre sécuritaire, de développement et de transition démocratique). Deux événements « institutionnels » intervenus sur la période 2016-2017, soit après la prise de fonction d'un nouveau gouvernement démocratique, illustrent aussi cette mutation de la question de l'environnement dans les institutions tunisiennes. Il s'agit de deux décisions politiques prises par le ministère de l'environnement de l'époque, d'une part l'interdiction des sachets plastiques à usage unique[145] et d'autre part la création d'une police de

[145] Le ministère de l'environnement et du développement durable a pris la décision en 2016 d'interdire l'utilisation de sac plastique à usage unique. Une décision mise en application en mars 2017 par le ministère des Affaires locales et de l'environnement dans les supermarchés. Cette mesure a suscité la colère des industriels du plastique qui voyaient dans cette mesure un grave préjudice à leur activité et une opportunité donnée à la contrebande. Ils s'interrogeaient également sur l'absence de filière de tri et de recyclage de ces sacs alors que leur activité est soumise à une taxe au profit de l'Agence nationale pour la gestion des déchets. Le gouvernement de l'époque prévoyait des aides pour adapter leur outil de production pour la fabrication de sacs recyclables. En parallèle, les associations de protection de l'environnement se réjouissaient de cette mesure qui allait permettre de diminuer le nombre de sacs plastiques disséminés dans la nature et dans la mer. Parmi les arguments retenus par les médias pour commenter cette interdiction et relayant le discours gouvernemental : « *préserver la biodiversité* » et « *mettre fin à la pollution visuelle* ».

l'environnement[146]. On constate ici un glissement « politique » des effets d'affichage d'engagements dans une dynamique mondiale à la mise en place de mesures concrètes, symboliques, répondant à des préoccupations immédiates en matière de protection de l'environnement et surtout de la qualité du cadre de vie et de la lutte contre les incivismes[147]. De l'échelle globale, la prise en compte de l'environnement par l'État passe désormais au niveau du local, du stratégique à l'opérationnel, et du préventif au répressif. En outre, la Révolution a également permis à la population de s'emparer de la question de l'environnement et de révéler certains des dysfonctionnements et des malversations qui avaient eu cours sous couvert des politiques menées au nom de la protection de l'environnement. Certains habitants se sont mobilisés pour dénoncer l'installation de décharges à proximité de leurs habitations ; des équipements qui leur avaient été imposés et contre lesquels ils se sont retournés. De la même façon, certains parcs nationaux, emblèmes depuis longtemps de la politique de l'État en matière de protection de la nature ont été vandalisés certainement faute d'avoir été créés en concertation avec la population (cf. Partie 2B). Certes, la Révolution a exposé les travers d'un État autoritaire et centralisé et ce même dans le domaine de l'environnement mais on peut supposer qu'elle n'a pas provoqué une rupture dans la relation homme/nature mais bien une rupture dans la relation homme/nature souhaitée par l'État et mise en œuvre par lui. C'est semble t-il la nature comme outil politique créé par le pouvoir Ben Ali qui lors de la Révolution a été renié par certains Tunisiens.

Illustration n° 47 - L'environnement comme caution politique et vecteur de propagande pendant la présidence Ben Ali

Page de couverture de l'Agenda 21 publié en 1995 et première page où le Président Ben Ali pose dans son costume d'apparat.

Discours de Ben Ali : « *La protection de l'environnement est une option fondamentale de l'ère nouvelle. En effet, il est aujourd'hui établi de manière incontestable, partout dans le monde, qu'une croissance qui ne respecte pas l'environnement est inefficace et éphémère. Nous sommes décidés à faire réussir ce choix et à œuvrer avec tout le sérieux requis, pour préserver nos ressources et garantir les droits de nos générations futures. Nous ne ménagerons aucun effort dans l'accomplissement de ce devoir national sacré, tant il représente l'un des volets de la réforme globale que nous avons engagé ensemble, depuis l'aube du 7 novembre* ».

Dans son propos introductif au « *Programme d'action national de l'environnement et du développement durable pour le XXIème siècle* », il revendique clairement la protection de l'environnement comme étant un engagement pris et indissociable de la nouvelle

---

[146] Prévue en janvier 2017, la police de l'environnement est lancée officiellement en juin 2017 sur le Grand Tunis. Après une période de sensibilisation la population, les agents, sous l'autorité des municipalités et du ministère de l'environnement, ont notamment pour mission de relever et de sanctionner les dépôts de déchets en dehors des bennes prévues à cet effet, le brûlage de déchets mais aussi les irrégularités en matière d'hygiène et de santé publique et en particulier la vente de denrées alimentaires (sur les marchés par exemple) conformément à la loi n° 2016-30 du 5 avril 2016. 70 municipalités sont dans un premier temps dotées de ce dispositif.

[147] Après la Révolution, de nombreux facteurs participent à la détérioration du service de collecte des déchets dans les communes. Les déchets ne sont plus ramassés, les poubelles, laissées dans les rues et les campagnes, sont éventrées par les chiens errants et les chats, les sacs non récupérés se disséminent dans tous les espaces au gré du vent.

république dont il est le leader. « *L'ère nouvelle* » est un des termes couramment utilisé pour désigner la période qu'ouvre Ben Ali en prenant les rênes du pays. Il conclut d'ailleurs son propos en faisant allusion à la date à laquelle il renversa Habib Bourguiba, le 7 novembre 1987. Il situe également l'action en faveur de l'environnement dans une logique mondiale en justifiant son engagement par une nécessité à laquelle tous les autres pays sont confrontés. On retrouve dans son discours sur l'environnement la combinaison de trois composantes assez différentes : « *La préservation des ressources* », élément hérité, qui renvoie à la nature en tant que réservoir de ressources. L'obligation de « *Garantir les droits de nos générations futures* », qui place sur le terrain du droit l'exigence de transmission mise en exergue par le Sommet de Rio. La notion de « *Devoir national sacré* », qui souligne que la protection de l'environnement est une prérogative de l'État , et laisse entendre que cet engagement a à voir avec le divin. Par ailleurs, le portrait de Ben Ali qui illustre ce propos vient renforcer l'idée d'incarnation de cette politique par le pouvoir, présence renouvelée sur de nombreux autres supports comme les rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Ben Ali y est en photographie jusqu'en 2008 et l'éditorial n'oublie pas de relever l'implication du Président dans toutes les réalisations menées en faveur de l'environnement. Cette stratégie de communication fondée sur la personnification de la politique environnementale par Ben Ali peut être illustrée par un extrait du rapport sur l'état de l'environnement de 2008 qui illustre parfaitement la manière dont la propagande œuvrait : « *En harmonie et en symbiose avec les efforts fournis à l'échelle nationale en vue de concrétiser la politique tracée par le Président ZINE EN ABIDINE BEN ALI pour la promotion de la qualité de vie, et la réalisation du développement durable, Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a œuvré, au cours de l'année 2008, à activer les divers programmes et projets prévus par le Programme Présidentiel Pour la Tunisie de Demain, dans son 15ème point « Une meilleure qualité de vie dans des villes plus propres* » ». Autre extrait du même rapport « (…) *le souci du Président de la République de garantir la conciliation inébranlable entre les dimensions économique, sociale et environnementale, et l'amélioration du niveau de vie des citoyens toutes catégories sociales confondues, et à travers l'ensemble du territoire national* ».

A l'époque de Ben Ali, l'environnement apparaît ainsi comme une prérogative présidentielle et un outil de propagande à la fois au niveau du pays et avec les pays étrangers, notamment ceux susceptibles d'influencer et d'appuyer des financements de coopération internationale (et donc d'enrichissement personnel ou familiale ?) (Hibou, 2011 ; Ferjani, 2011).

(A.Guillaumet 2015)

(A.Guillaumet 2016)

L'empreinte du pouvoir de l'époque en matière d'environnement est aussi incarnée par le personnage de Labib[148] que l'on retrouve dans toutes les villes, sur les ronds-points, à proximité d'établissements liés à l'éducation (comme sur la photographie de droite, devant la Cité des sciences à Tunis), ou dans les parcs urbains (comme la photographie de gauche prise au parc Nahli). Cette mascotte, omniprésente en Tunisie, a été créée en 1993 par le ministère de l'environnement pour « *véhiculer l'information et identifier toutes les campagnes de sensibilisation* ». Un marqueur fort, mobilisé jusqu'en 2012, et aujourd'hui tombé en désuétude. Souvent maltraité à la fois par les intempéries et les actes d'incivisme, il a profondément marqué une génération de Tunisiens[149].

III - L'ANPE, la première institution dédiée à l'environnement avec un rôle d'éducation, de contrôle et de suivi

L'ANPE a été créée 5 ans avant le premier ministère de l'environnement. Dans la loi du 2 août 1988 portant création de cet organisme[150], de nombreuses missions préfigurent déjà celles du futur ministère de l'environnement. Au cœur de ses prérogatives, on trouve la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement. Derrière ces deux préoccupations, la loi présente un éventail très large de missions confiées à l'ANPE. Elle y est présentée comme l'organisme en charge de la prévention de toute forme de pollution ou de nuisance environnementale, ainsi que de la préservation du cadre de vie, de la mise en normes des niveaux de pollution et des suivis des impacts sur l'environnement. Ses missions s'étendent aussi à l'accompagnement et à la sensibilisation de toute la population et de tous les secteurs d'activité à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution. Des missions conséquentes qui montrent une fois de plus une politique très volontariste en faveur de la protection de l'environnement. L'ANPE est à la fois le partenaire qui conseille, qui incite, qui normalise, qui surveille, qui réprime, qui éduque et qui protège la nature au nom de l'État et dans l'intérêt de la population. La nature est menacée donc menace le bien être des hommes, c'est donc à l'État (providence) d'intervenir.
C'est ce qui ressort de cette loi portant création de l'ANPE, et qui initie parfaitement les principes qui seront ensuite repris par les différents ministères de l'environnement. Même si ses attributions ont quelque peu évolué suite à la création du ministère de l'environnement, l'ANPE garde une certaine constance dans ses missions depuis sa création. Elle est la déclinaison opérationnelle des principes environnementaux institutionnels de l'État tunisien avec une forte orientation sur la question de la pollution, sous toutes ses formes et à tous ses stades. La lutte contre la pollution serait la clé de la préservation de l'environnement.

- La définition de l'environnement selon l'ANPE

La loi de création de l'ANPE du 2 août 1988 est dans son article 2 l'occasion pour le législateur de donner une définition de ce qu'est l'environnement, qui trouve là un cadre administratif et institutionnel : « *On entend par environnement au sens de la présente loi le*

---

[148] Une version anthropomorphique du fennec, une espèce animale sauvage vivant dans le désert dont la commercialisation est interdite.

[149] Guillaumet, A., 2017

[150] Loi n° 88-91 du 2 août 1988 portant création de l'ANPE, amendée en par la loi n° 92-115 du 30 novembre 1992

monde physique y compris le sol, l'air, la mer, les eaux souterraines et de surface (cours d'eau, lac, lagune et sebkhas et assimilé…) ainsi que les espaces naturels, les paysages, les sites et les espèces animales et végétales et d'une manière générale tout le patrimoine national ». Toutefois, on constate que cette introduction s'effectue, dans le titre même de la loi, par le biais de la « protection ». L'environnement représente donc une entité qui est *a priori* menacée et que l'État considère comme telle. L'article 2, qui définit, l'environnement, s'ouvre d'ailleurs sur la définition de ce qu'est une pollution, autre prérogative majeure de l'ANPE, qui permet de mieux appréhender ce que l'État considère comme relever de cette notion et donc plus largement ce qu'il entend protéger.
Dans ce court alinéa, plusieurs notions apparaissent pour cerner la manière dont le concept d'environnement est considéré par l'institution. Tout d'abord, l'environnement est envisagé comme un ensemble, un contenant globalisant et inclusif. C'est ici le sens de « tout ce qui nous entoure » qui est privilégié pour caractériser la notion d'environnement. Toutefois, le législateur s'est autorisé à préciser ce qui était englobé de fait dans cet ensemble. On peut supposer que ce sont notamment les éléments qui sont susceptibles d'être pollués : sol, air, mer, eaux souterraines et de surface ainsi que les éléments qui sont soumis à des dégradations et qu'il faut donc préserver comme les espaces naturels, les paysages, les sites (dont on suppose ici que ce sont des sites naturels), les espèces animales et végétales. Ce qui est intéressant ici, c'est de voir le lien qui est fait entre environnement et patrimoine national. Dans cette définition, l'environnement et patrimoine national sont synonymes. C'est-à-dire que l'environnement est tout d'abord national, c'est-à-dire appartenant au pays (on peut s'interroger sur la nationalisation de l'air, de la mer et des espèces animales par exemple) et qu'il est patrimoine, c'est-à-dire un bien hérité des générations précédentes et à conserver pour être transmis aux générations suivantes, une composante de l'identité du pays. Ce qui illustre également la mobilisation de l'environnement au service du discours national (Gardin, 2006). L'environnement apparait donc à la fois comme une richesse ancestrale mais aussi comme quelque chose de figé qui se transmettrait de manière immuable (ce qui *a priori* est incompatible avec la notion de nature qui est en constante évolution). Ici, on constate finalement la dualité de cette notion d'environnement qui oscille entre nature et culture. L'environnement tel qu'il est énoncé dans cette loi intègre à la fois des éléments qui sont du champ de la nature : eau, air, sol, espèces végétales et animales (si on exclut celles issues de l'agriculture, ce qui n'est pas précisé) et de la culture : paysages, sites, patrimoine.
L'environnement dans sa conception institutionnelle apparaît ainsi comme une notion large, aux limites floues.

- L'ANPE a marqué des générations par ses actions de sensibilisation

Depuis sa création, l'ANPE s'est aussi beaucoup illustrée par de multiples campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Il y a eu des années fastes, notamment celles qui ont suivi sa création. Les budgets étaient très importants pour organiser des événements, éditer des livrets pour les enfants, concevoir des outils pédagogiques pour mettre à disposition, des écoles et des associations, des mallettes. Des trentenaires se rappellent encore les manifestations organisées dans les parcs urbains et en particulier le parc de Nahli, les cahiers qui étaient distribués sur les plages, les spots pédagogiques qui passaient à la télévision et bien évidemment tous rêvaient d'avoir une peluche à l'effigie

de Labib[151]. Cette nostalgie que nous avons relevée chez certains qui ont été les cibles de ces campagnes de sensibilisation se retrouve également chez des personnels de l'ANPE qui ont été aux commandes de ces stratégies et qui regrettent aujourd'hui de ne plus avoir les moyens de faire quoique ce soit. Une nostalgie aussi partagée par certains acteurs de la société civile qui ont connu cette période, qui ont participé à l'époque à des actions de sensibilisation et qui aujourd'hui ne font que constater le manque d'investissement de l'État dans ce domaine (cf. Illustration n° 48).

Illustration n° 48 : Extraits d'interviews menées auprès de Tunisiens sur leurs souvenirs et perceptions de l'ANPE

O., étudiante, (13/06/2017), née en 1990, elle est fan de Labib et se rappelle des nombreux spots diffusés à la télévision sur les thèmes des déchets (éco-citoyenneté, tri des piles, tri des déchets…), des chansons et des slogans pour préserver l'eau et éviter les gaspillages. Elle se souvient qu'entre 1995 et 2000, il y avait de nombreux événements en faveur de l'environnement organisés au parc Nahli et au CITET. Fille d'un cadre du ministère de l'environnement, elle avait l'opportunité de participer à des sorties nature organisées pour les enfants du personnel. Les enfants des hauts gradés du ministère avaient quant à eux l'occasion de participer à des conférences à l'étranger. Elle se dit volontiers « *enfant de Mlika* », le premier ministre de l'environnement tunisien. Elle a d'ailleurs dans ses souvenirs, un carnaval de Sousse, fief de Mlika où Ben Ali était présent et où les chars étaient sur une thématique environnementale ; certains reprenant les figures utilisées dans les supports de promotion comme Morjène, (la sirène) et le globe terrestre (un emblème souvent repris à l'époque et utilisé comme décoration pour des ronds-points notamment celui du Boulevard de la terre à Tunis qui a accueilli pendant un temps le ministère de l'environnement). Les personnels du ministère avaient d'ailleurs été mobilisés pour l'occasion.

K., étudiante, (25/05/2017), née en 1986, elle se souvient des manifestations pour l'environnement organisées par le parti de Ben Ali, de publicités en faveur de l'environnement qui passaient à la télévision et de la mascotte Labib car « *on la voyait partout, elle faisait partie du paysage* ». D'ailleurs, elle se rappelle de parodies et de chansons humoristiques qui se moquaient de Labib et, des carcasses de Labib à Carthage, près des pépinières qui « *illustrent parfaitement la tromperie et la gabegie qui se trouvaient derrière les messages en faveur de l'environnement de l'époque. Même ce domaine était vicié et corrompu par le pouvoir en place* ». Elle se souvient également des campagnes qui étaient menées ; des campagnes de propreté, d'éducation à la propreté et d'éducation à l'environnement via le jardinage. En revanche, elle ne garde aucun souvenir de supports pédagogiques distribués à l'école. Et pour elle, toutes ces campagnes n'ont eu aucun impact sur sa conscience environnementale.

H.B., ANPE depuis 1991, (29/11/2016), elle est nostalgique des années 1990 et de toutes les actions qui ont vu le jour sous le mandat du ministre Mlika. Pour elle, ces années étaient riches dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement avec pléthore d'actions menées. Aujourd'hui, et depuis la Révolution, il est très difficile de lancer des projets, d'avoir des financements pour des opérations de sensibilisation. Selon elle, le

---

[151] Il convient de nuancer ce propos car tous les trentenaires n'ont pas adhéré à ce genre de campagne. Certains, n'étaient pas dupes de l'utilisation de l'environnement comme caution politique du gouvernement Ben Ali et étaient hostiles à toutes ces actions. Les plus réfractaires étaient sans conteste les enfants issus de familles opposées au régime. Toutefois, même eux ont le souvenir de tout ce courant de sensibilisation à l'environnement.

manque de moyens ainsi que l'instabilité du ministère et des dirigeants de l'ANPE ne sont pas propices à une mise en œuvre efficace des stratégies pouvant être proposées. Si le démarrage de nombreux programmes de sensibilisation a pu être fait dans les années 1990 grâce à l'appui du PNUD, aujourd'hui, il faut rechercher des partenariats avec des ONG ou des associations locales pour transmettre les messages de sensibilisation de l'ANPE et des actions de coopération avec les ministères notamment en matière d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, une étude menée en 2013 a montré qu'il était indispensable de renouveler les messages et les supports. Un chantier qui malheureusement risque d'être compromis faute de moyens.

IV - Approche schématique des principes de nature du ministère de l'environnement - évolutions de ses attributions et de son organisation au travers de la publication des décrets, et des textes officiels et stratégiques

---

Illustration n° 49 : Schéma de l'évolution du ministère de l'environnement dans son organisation et ses attributions (A. Guillaumet, 2018)

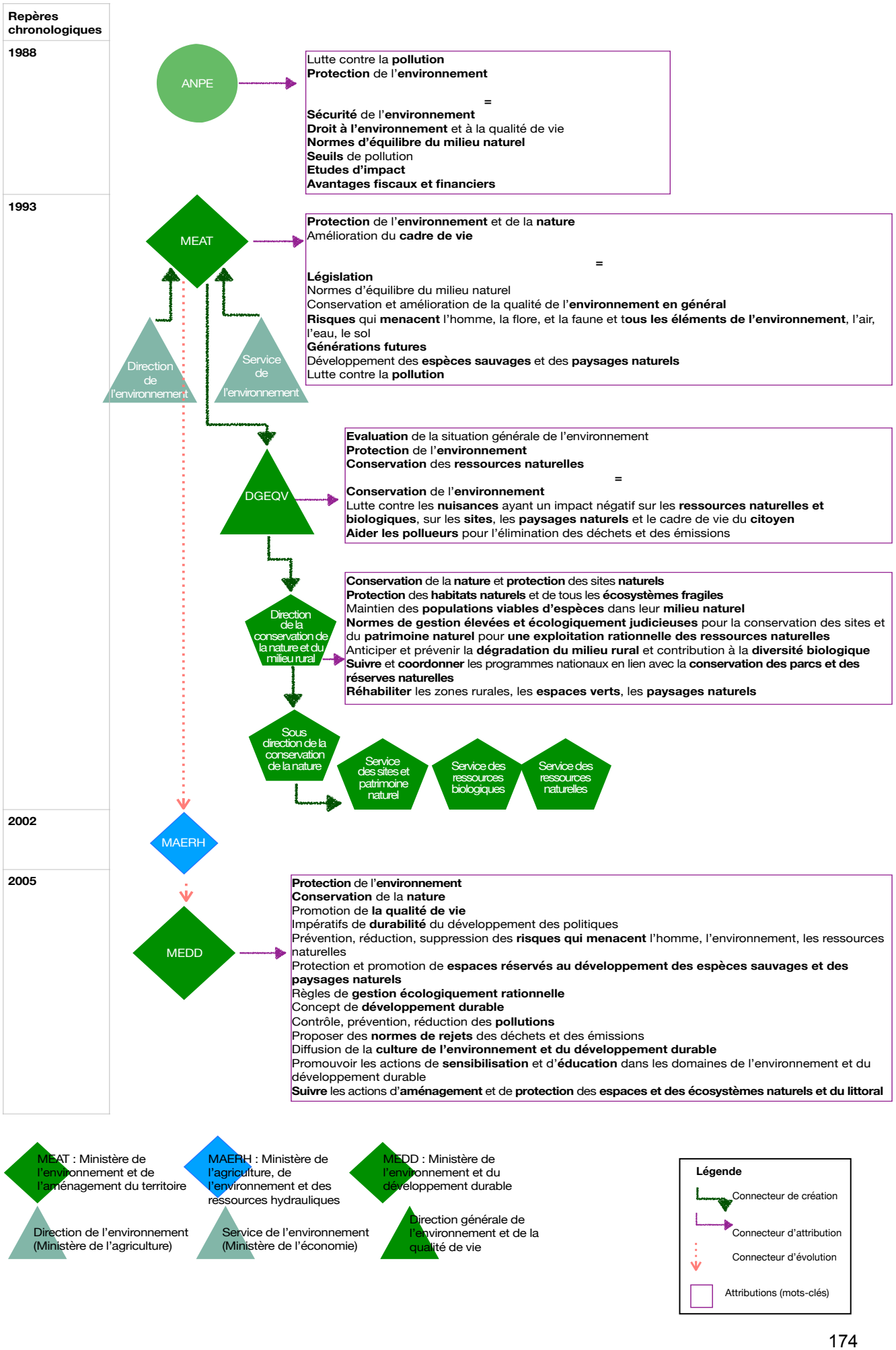
Repères chronologiques
1988
ANPE
Lutte contre la **pollution**
Protection de l'**environnement**
=
Sécurité de l'**environnement**
Droit à l'environnement et à la qualité de vie
Normes d'équilibre du milieu naturel
Seuils de pollution
Etudes d'impact
Avantages fiscaux et financiers
1993
MEAT
Protection de l'**environnement** et de la **nature**
Amélioration du **cadre de vie**
=
Législation
Normes d'équilibre du milieu naturel
Conservation et amélioration de la qualité de l'**environnement en général**
Risques qui **menacent** l'homme, la flore, et la faune et **tous les éléments de l'environnement**, l'air, l'eau, le sol
Générations futures
Développement des **espèces sauvages** et des **paysages naturels**
Lutte contre la **pollution**
Direction de l'environnement
Service de l'environnement
DGEQV
Evaluation de la situation générale de l'environnement
Protection de l'**environnement**
Conservation des **ressources naturelles**
=
Conservation de l'**environnement**
Lutte contre les **nuisances** ayant un impact négatif sur les **ressources naturelles et biologiques**, sur les **sites**, les **paysages naturels** et le cadre de vie du **citoyen**
Aider les pollueurs pour l'élimination des déchets et des émissions
Direction de la conservation de la nature et du milieu rural
Conservation de la **nature** et **protection** des sites **naturels**
Protection des **habitats naturels** et de tous les **écosystèmes fragiles**
Maintien des **populations viables d'espèces** dans leur **milieu naturel**
Normes de gestion élevées et écologiquement judicieuses pour la conservation des sites et du **patrimoine naturel** pour **une exploitation rationnelle des ressources naturelles**
Anticiper et prévenir la **dégradation du milieu rural** et contribution à la **diversité biologique**
Suivre et **coordonner** les programmes nationaux en lien avec la **conservation des parcs et des réserves naturelles**
Réhabiliter les zones rurales, les **espaces verts**, les **paysages naturels**
Sous direction de la conservation de la nature
Service des sites et patrimoine naturel
Service des ressources biologiques
Service des ressources naturelles
2002
MAERH
2005
MEDD
Protection de l'**environnement**
Conservation de la **nature**
Promotion de **la qualité de vie**
Impératifs de **durabilité** du développement des politiques
Prévention, réduction, suppression des **risques qui menacent** l'homme, l'environnement, les ressources naturelles
Protection et promotion de **espaces réservés au développement des espèces sauvages et des paysages naturels**
Règles de **gestion écologiquement rationnelle**
Concept de **développement durable**
Contrôle, prévention, réduction des **pollutions**
Proposer des **normes de rejets** des déchets et des émissions
Diffusion de la **culture de l'environnement et du développement durable**
Promouvoir les actions de **sensibilisation** et d'**éducation** dans les domaines de l'environnement et du développement durable
Suivre les actions d'**aménagement** et de **protection** des **espaces et des écosystèmes naturels et du littoral**
MEAT : Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire
MAERH : Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques
MEDD : Ministère de l'environnement et du développement durable
Direction de l'environnement (Ministère de l'agriculture)
Service de l'environnement (Ministère de l'économie)
Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie
Légende
Connecteur de création
Connecteur d'attribution
Connecteur d'évolution
Attributions (mots-clés)

Repères chronologiques
2011-septembre
2011-décembre
2013
2015
2016

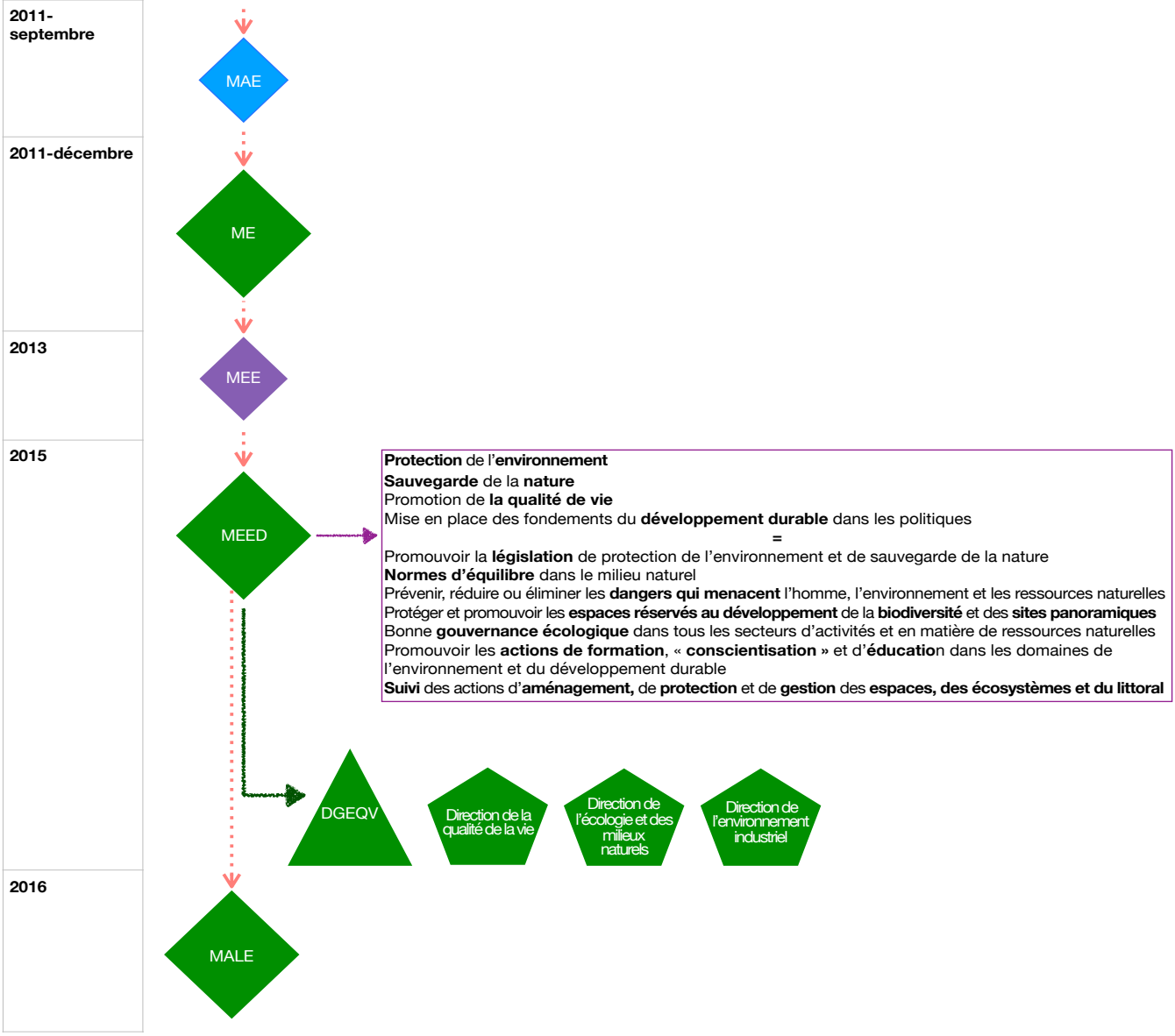

MAE : Ministère de l'agriculture et de l'environnement

MEE : Ministère de l'équipement et de l'environnement

MALE : Ministère des affaires locales et de l'environnement

Ce schéma, réalisé à partir des textes législatifs et institutionnels disponibles, permet de voir les grandes évolutions dans la prise en charge institutionnelle de la nature depuis la mise en place en 1988 de la première organisation entièrement dédiée à la question de l'environnement, l'ANPE, jusqu'à aujourd'hui, avec le ministère des affaires locales et de l'environnement, mis en place en 2016.
Ce schéma permet de constater que dès les années 1990, l'environnement bénéficie d'une organisation bureaucratique très développée avec des niveaux hiérarchiques nombreux (5 rangs minimum) et d'une forte centralisation. On peut supposer que la création du MEAT en 1993 était l'aboutissement logique d'un processus enclenché bien avant au sein du ministère de l'agriculture et de la DGF, couplé avec les dynamiques au niveau international en matière de politique environnementale. Outre cet héritage, l'organisation aussi développée du MEAT reflète certainement son statut d' « objet » politique, celui d'un ministère devant servir la propagande du pouvoir en place avant d'être au service des citoyens.
Ce schéma montre également à la fois une continuité et une rupture dans le processus d'institutionnalisation de la nature. Si la continuité s'affiche clairement dans les missions confiées à ce ministère, même si au fil des ans des modifications ou des mises à jour sont réalisées à la marge, il y a bien discontinuité dans l'évolution de l'organisation ministérielle. En moins de 15 ans, le ministère change 7 fois de dénomination et 3 fois de tutelle. Autant de ruptures dont on peut imaginer qu'elles ne sont pas sans conséquences sur la continuité des stratégies, des financements, des moyens et des ambitions ainsi que sur sa crédibilité vis-à-vis des partenaires nationaux (autres ministères et associations) ou internationaux (ONG, communauté internationale, bailleurs de fonds), parce qu'elles questionnent la constance de l'engagement fort de l'État dans la prise en charge des questions environnementales. Grâce à ce schéma, il est possible d'identifier les principes que l'institution s'est imposée vis-à-vis de la nature (terme qui demeure au côté de l'environnement sans qu'il soit possible de le définir et de percevoir les différences entre ces deux concepts) et les limites qu'elle a définies pour circonscrire ce champ. A l'analyse de ce schéma, on constate que les postulats de 1988 définis avec la création de l'ANPE le sont encore aujourd'hui. Les principes vis-à-vis de la nature que l'on retrouve majoritairement sont ceux du protectionnisme et du conservationnisme. L'État s'engage à « *protéger* », « *sauvegarder* », « *conserver* » de manière indifférenciée aussi bien « *l'environnement* » que la « *nature* ». Un principe qui a priori va de pair avec la qualité du cadre de vie des hommes, des « *citoyens* » et en prévision des « *générations futures* ». Quant aux concepts d'environnement et de nature, leurs limites paraissent à la fois très extensibles et très floues comprenant à la fois les habitats des espèces sauvages, le cadre de vie des citoyens, l'air, le sol, l'eau… Une imprécision qui se retrouve pour d'autres notions comme les « *paysages naturels* », « *une gestion écologique rationnelle* », ou « *la qualité de vie* ».

3. Profil d'une nature institutionnalisée

La nature a donc fait son entrée dans la constitution tunisienne et dans les prérogatives des ministères de l'agriculture et de l'environnement. Elle a désormais une existence institutionnelle. En s'institutionnalisant, elle a ainsi été formatée dans ses composantes, son périmètre et le faisceau de relations qui la lie à la société. Le tableau ci-dessous (cf. Illustration n° 50) permet de reprendre les différents éléments de cette institutionnalisation selon le prisme de la Constitution de 2014, ainsi que des décrets des ministères de l'agriculture et de l'environnement.

Illustration n° 50 : Tableau de synthèse du profil institutionnel de la notion de nature (A. Guillaumet, 2018)

	Constitution tunisienne de 2014	**Ministère de l'agriculture, DGF, Code forestier (décrets)**	**Ministère de l'environnement, ANPE (loi, décrets)**
Composantes et limites de la nature	Milieu naturel Milieu	Ministère de l'agriculture (à partir de 1977) : Nature en général Faune, flore sauvages Ressources forestières et cynégétiques Zones humides Code forestier : Parcs nationaux Forêts récréatives Régions naturelles Flore et faune sauvages, protégées, rares, en voie de disparition Faune migratrice Espaces naturels Paysages, paysages naturels Équilibres biologiques Patrimoine national biologique Richesse Écosystèmes Sites géomorphologiques Habitats Zones humides Lacs, sebkhas, marais, fagnes, tourbières	Espèces sauvages Paysages naturels Ressources naturelles et biologiques Littoral Domaine public marin Écosystèmes fragiles Habitats naturels Populations viables d'espèces Patrimoine naturel Sites naturels Milieu naturel Espaces naturels Homme, flore, faune, air, eau, sol Mer, eaux souterraines et de surface (cours d'eau, lac, lagune, sebkhas) Parcs et réserves naturelles Espaces verts
Types de relations homme/ nature	**Protection** Préservation Dépollution	**Protection** Conservation Sensibilisation Régénération Maintenir dans son état naturel Sauvegarder Gestion Aménagement Intérêt récréatif, scientifique, éducatif, esthétique, touristique	**Protection** Sauvegarde Conservation Préservation Sécurisation Amélioration Développer Prévention Réhabilitation Gouverner (dans le sens de gouvernance) Réduction ou suppression des risques de menaces Étude Évaluation Exploitation Éducation, sensibilisation

Ce tableau reprend dans un premier temps, les différents termes utilisés pour appréhender la notion de nature dans les textes de la Constitution tunisienne et des décrets de création ou d'attribution des ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la DGF et de l'ANPE. Il regroupe également les termes auxquels le législateur a eu recours pour définir les relations entre l'homme et la nature.

En couleur, apparaissent les termes qui sont communs à plusieurs textes et donc à plusieurs approches de la notion de nature ou des relations envisagées entre l'homme et la nature ou le plus souvent le rôle envisagé de et par l'État vis-à-vis de la nature.

A la lecture de ce tableau, on constate tout d'abord que le législateur ne définit pas la nature selon une approche unique mais qu'il utilise différents angles et registres pour tenter de la circonscrire. Nous en avons identifié cinq.
Il s'agit tout d'abord de définir la nature selon ce qui la compose et en particulier ses composantes « vivantes ». C'est notamment le cas quand les décrets évoquent la faune, la flore ou les espèces sauvages. Des termes que se partagent aussi bien les textes du ministère de l'environnement que de celui de l'agriculture. Ainsi la nature se traduit par des caractéristiques physiques, visibles (et quantifiables) et se rapproche des sciences du vivant comme la biologie, la botanique.
Elle peut aussi être désignée en référence aux éléments physiques qui constituent la terre comme l'air, le sol, et l'eau. Ainsi terre et nature seraient deux notions très voisines. Même si cette notion apparaît plus clairement dans les textes concernant le ministère de l'environnement et l'ANPE, l'eau et en particulier sous ses formes naturelles de réservoirs est également fortement représentée dans les textes du ministère de l'agriculture. La nature est alors comparable à une entité physique globale.
La troisième approche utilisée pour définir la nature dans les textes est celle des espaces. Elle est ainsi espaces naturels, régions naturelles, littoral ou zones. Cette fois-ci, c'est une approche spatiale qui est utilisée par le législateur pour définir ce qu'est la nature ; une définition selon le prisme de la géographie.
Une nature qui se retrouve également dans le champ du culturel quand elle lui emprunte les notions de paysage et de patrimoine pour se définir.
Quant à la cinquième dimension identifiée pour définir la nature, c'est celle du lexique. En effet, pour appréhender la notion de nature, les textes étudiés font appel à la fois au registre courant et au registre scientifique. On passe ainsi d'un « *milieu naturel* » à un « *écosystème* », « d'*espèces protégées* » à des « *populations viables d'espèces* ». Une nature qui serait à la fois facilement compréhensible et proche de tous (registre courant) et en même temps un terrain d'expérimentation et d'expertise des scientifiques (registre technique).
Au-delà des différentes manières identifiées pour définir la notion de nature et ses limites, ce tableau permet également d'isoler certaines des relations entre l'homme et la nature et en particulier le rôle de la société et de l'État. Même si la relation de domination de l'homme sur la nature parait la plus présente, on constate dans ce tableau que deux autres sont concevables, celle de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature et sa réciproque, la dépendance de la nature vis-à-vis de l'homme. Concernant la domination, elle se pressent quand les termes « *protection* », « *préservation* », « *régénération* » sont employés. On constate ainsi que l'État se situe comme protecteur de la nature ou même comme capable de la re-créer à nouveau. C'est dans ce sens, que la société, l'homme paraissent en position de supériorité et donc de domination vis-à-vis de la nature. Compte-tenu du nombre d'occurrences dans cette catégorie-là, on peut également supposer que c'est dans ce type de relation que l'État envisage principalement son rôle et donc sa position vis-à-vis de la nature.
Sur le thème de la dépendance entre nature et société, ce tableau permet d'identifier à la fois la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature car celle-ci étant pour lui une richesse et une ressource à « *exploiter* », cela implique qu'il dépend d'elle pour participer à son développement, à sa survie et à son bien être ainsi que celui des générations futures. Et quant à sa réciproque, c'est-à-dire la dépendance de la nature vis-à-vis de

l'homme, on la perçoit quand il est évoqué de « *dépolluer* » et de « *réduire ou supprimer les risques de menaces* ». Ceci implique que la nature est dépendante de l'intervention de l'État pour endiguer des comportements néfastes pouvant provoquer sa disparition ou sa détérioration partielle ou totale.

4. Une nature institutionnalisée

Tout d'abord, il est possible d'affirmer que la nature est désormais rentrée dans les institutions de la Tunisie et qu'elle intéresse la société. Son institutionnalisation n'a pas été franche et massive mais elle a été l'aboutissement d'un processus et d'une conjoncture. Un processus qui a débuté dès les années 1970 via les textes législatifs du ministère de l'agriculture et en particulier ceux de la DGF et d'une conjoncture qui trouve ses influences dans les dynamiques internationales existantes dans ce domaine dès les années 1970 et fortement amplifiées suite à la Conférence de Rio en 1992. Son institutionnalisation « officielle » s'est effectuée lors de deux événements majeurs. Tout d'abord, sa prise en compte ministérielle via la création d'un ministère entièrement dédié en 1993 puis en 2014 par son intégration dans la nouvelle Constitution tunisienne. Cette institutionnalisation démontre la prise en compte de la nature par la société et en l'occurrence par l'État mais aussi sa consécration comme un outil politique. Un outil au service d'une politique ou du moins d'un pouvoir politique, ce qui a été le cas sous l'ère Ben Ali où la nature et les politiques qui étaient annoncées ont été au service de la propagande de la dictature et ont servi des intérêts qui n'étaient ni ceux de la nature ni ceux de la société. On pourrait qualifier cette période d'illusion environnementale avec des politiques et une prise en compte de la nature qui même si certaines étaient réelles côtoyaient d'autres plus fallacieuses. Une nature comme outil politique mais souvent aussi desservie par ces mêmes politiques qui faute de continuité, de moyens, d'intérêt n'ont pas pris la mesure des enjeux et ne l'ont pas positionnée dans leurs priorités d'actions. Dès lors qu'elle devient politique, la nature devient tributaire des institutions mais aussi des relations homme/nature qui lui sont imposées. C'est certainement une des raisons qui a provoqué une rupture au moment et au lendemain de la Révolution (cf. Partie 2B).

Même si le basculement entre nature et environnement serait selon Depraz (2014), un phénomène concomitant à l'institutionnalisation de la nature et à sa prise en compte et en charge par le politique, on constate en Tunisie que cette rupture n'est pas franche et que les deux notions cohabitent dans les textes législatifs tunisiens. Ce qu'on relève, c'est également une définition institutionnelle floue du concept de nature et une juxtaposition des paradigmes et des approches véhiculées par les textes législatifs. La nature peut être à la fois désignée comme un ensemble regroupant les espèces du monde du vivant mais aussi comme une ressource ou comme un patrimoine. Une conjonction de profils qui implique également une pluralité de principes allant d'une approche biocentrée à celle plus écocentrée si on se réfère aux catégories définies par S. Depraz (2014). En outre, on constate que certains des profils de nature identifiés trouvent leur filiation dans les représentations de la nature que nous avons pu voir par ailleurs : corne d'abondance, sauvage, bien être…

Ici, la nature apparait comme une notion hautement sociale. On parle d'ailleurs de l'hybridité de la nature entre social et biologique (Glon, Hinnewinkel, 2009 ; Renard, 2017). On constate d'ailleurs que le politique à travers la législation a cherché à stimuler et à orienter les relations entre la société et la nature en développant les actions de sensibilisation. Les espaces protégés comme les parcs nationaux sont parmi ces dispositifs de sensibilisation mais aussi de préservation. Ils sont également les témoins des évolutions de l'institutionnalisation de la nature et de sa place dans la société, « *une*

matérialisation dans l'espace de rapports sociaux qui régissent le fonctionnement établi d'une société » (Glon, Hinnewinkel, 2009). Ils font l'objet de la partie suivante.

B. Les aires « de nature » protégées en Tunisie, regards croisés entre un parc national et un parc urbain.

Pour faire suite à la partie précédente, premier maillon de l'étude sur la place de la nature dans la société tunisienne et en particulier à son institutionnalisation, c'est-à-dire à la fois au processus opéré pour que la nature devienne une prérogative d'État et aux principes retenus pour alimenter cette intégration, notre deuxième étape est celle des aires de nature protégées. Ou en d'autres termes, l'étude sur le terrain des principes de nature retenus par l'institution et la concrétisation de la mise en application institutionnelle des relations homme/nature. Le choix de ces espaces, parc urbain et parc national, est à la fois motivé par leur statut de témoin, c'est-à-dire la résultante sur le territoire d'une partie du processus d'institutionnalisation mais aussi à titre d'exemplarité car pour ce qui concerne les parcs nationaux, ils sont l'objet le plus étudié et le plus répandu en tant que modalité institutionnelle de protection de la nature (Amelot, André-Lamat, 2009). Aussi, cette partie n'a pas pour but de débattre de la pertinence des aires protégées qui par ailleurs a déjà produit nombre de publications récentes (Glon et Hinnewinkel, 2015 ; Depraz et Héritier, 2009 ; Laslaz, 2012) mais bien une étude empirique avec pour terrain d'étude deux espaces emblématiques pour le ministère de l'agriculture et pour le ministre de l'environnement dans leur engagement à protéger la nature. Deux aires de nature aux contours, aux objectifs et aux statuts différents mais qui témoignent de deux réalisations institutionnelles de deux ministères différents impliqués tous les deux dans la protection de la nature. Avec ces deux espaces, parc national pour l'un et parc urbain pour l'autre, nous avons à disposition la traduction sur le terrain de la vision institutionnelle de la nature ; qu'elle soit unique ou plurielle, complémentaire ou contradictoire, déclinaison parfaite des textes fondateurs ou ré-interprétation.

1. Portrait des aires de nature protégées en Tunisie, des principes opposés ?

Initiées dans les années 1980 et fortement développées dans les années 1990, les politiques de protection de la nature se sont matérialisées par la création de divers espaces protégés, que ce soit des parcs nationaux, des réserves naturelles, des forêts récréatives du côté du ministère de l'agriculture ou des parcs urbains et prochainement des aires marines protégées à l'initiative du ministère de l'environnement. Quelles ont été les motivations qui ont conduit à leur création ? Écologique, sociale, esthétique, ou géographique ? Comment ces enjeux se sont-ils formalisés sur le terrain ? Véhiculent-ils des représentations des relations homme/nature différentes ? Comment ces objets sont-ils intégrés dans la justification des politiques de protection de la nature ? Voici quelques unes des problématiques qui alimentent cette partie.

1 - a. « Aire de nature protégée » ??

Tout d'abord, nous souhaitons revenir ici sur le titre de cette partie et préciser l'emploi « d'aire de nature protégée ». En effet, il est difficile de considérer qu'un espace puisse encore être « naturel » dans le sens « originel » compte tenu de la présence de l'homme sur à peu près tous les recoins de la planète et son anthropisation des différents milieux depuis des siècles. Cependant, le recours au mot « nature » permet de rappeler que la

plupart de ces espaces sont créés pour répondre justement à des principes de protection de la nature. En outre, à l'aide de cette expression, nous pouvons désigner tous les « *objets de protection de la nature* »[152] qu'ils soient parcs nationaux, réserves naturelles ou parcs urbains et ainsi créer une catégorie d'espaces plus vaste que celle des espaces protégés qui habituellement recouvre les parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux. Par ailleurs, ceci permet de gommer l'idée d'une hiérarchie entre les différents types de nature protégée et pose le postulat que chaque objet, chaque « aire de nature protégée » dans son essence, certainement à des degrés divers et avec des modalités éventuellement différentes, participe à la protection de la nature quelle qu'elle soit[153].

1 - b. Retour sur les principes fondateurs de ces aires

En Tunisie, les parcs nationaux sont les premiers « objets » de protection de la nature à faire leur entrée dans les institutions associés aux « forêts récréatives », tout d'abord en 1966, dans la première version du code forestier, puis en 1970, avec le décret n° 70-104 portant organisation du ministère de l'agriculture. Viennent ensuite les réserves naturelles qui sont intégrées, en 1990, à la législation du ministère de l'agriculture. Puis, d'autres aires de nature apparaissent ensuite dans la législation tunisienne, comme les parcs urbains via la loi de 2005 qui précise brièvement leur statut, leurs modalités de création et de gestion en les considérant avant tout comme des espaces devant contribuer à l'aménagement urbain et donc à la « qualité du cadre de vie ». Dernièrement, en 2009, ce sont les aires marines côtières qui ont été ajoutées à la liste, élargissant ainsi les prérogatives du ministère de l'environnement.
De la simple évocation de la notion de parc national dans le premier code forestier en 1966, à un texte de loi entièrement consacré aux aires marines côtières protégées abordant le détail du processus de création, de gestion, de protection et de sanction, et cité par de nombreux acteurs comme un texte initiateur d'une nouvelle approche dans la création des espaces protégés, ces lois et décrets sont les marqueurs des évolutions des principes retenus et souhaités pour ces objets de protection de la nature. Aussi, nous avons sélectionné neuf extraits de textes législatifs publiés entre 1966 et 2009 afin d'en faire une analyse croisée pour mettre en évidence les principes retenus, leurs évolutions, et éventuellement leurs contradictions ou leurs points de convergence, et ainsi pouvoir les comparer avec les principes fondateurs portés par la Constitution tunisienne et l'État.

I - Approche synthétique des principes fondateurs des aires de nature

[152] Expression utilisée par Depraz, (2014, p. 12)

[153] Un parti pris que l'on retrouve également dans les travaux récents menés sur les parcs naturels urbains. Un concept qui alimente de nombreux travaux de recherche comme ceux de Frédéric Landy (Programme ANR 2013-2015, Franges et interfaces urbaines) et que reprennent à leur compte certaines nouvelles fédérations d'agglomérations pour nommer de nouveaux espaces « de nature » à l'échelle de leur nouveau territoire : Parc naturel urbain de Port-Charmeil (Vichy communauté), Parc naturel urbain de Rueil-Malmaison, Garches, Saint-Cloud, Vaucresson, celui du Grand Poitiers ou de Strasbourg Eurométropole.

Illustration n° 51 : Tableau de synthèse des extraits des textes législatifs concernant les parcs nationaux, les réserves naturelles, les zones humides, les forêts récréatives, les aires marines côtières protégées et les parcs urbains de 1966 à 2009[154] (A. Guillaumet 2019)

- Extrait du Code Forestier dans sa version de 1966, Chapitre III « *Des forêts qui font partie du Domain de l'État* », Section V « *Des parcs nationaux et des forêts récréatives* ».
- Extrait du décret n° 70-104 du 28 mars 1970 portant organisation du ministère de l'agriculture, Chapitre II « *Les directions* », Article 10 « *La direction des forêts* », b. « *La division de la production forestière* »
- Extrait du décret n° 87-779 du 21 mai 1987 portant organisation du ministère de l'agriculture, Titre III, ChapitreII « *Les services techniques* », « *La direction des forêts* », Article 22
- Extrait du code forestier mis à jour le 3 mai 1988
- Extrait du décret n° 90-670 du 25 avril 1990 mettant à jour les attributions de la DGF, Article 22 modifié.
- Extrait du décret n° 2001-420 et 419 du 13 février 2001 sur l'organisation et les attributions du ministère de l'agriculture, Chapitre VI « *Les services techniques* », Article 32 « *La direction générale des forêts* »
- Loi 2005-90 du 3 octobre 2005 relative aux parcs urbains
- Extrait de l'arrêté du ministre de l'agriculture du 29 juin 2006 sur les interdictions d'occupation temporaire du domaine forestier.
- Loi 2009-49 du 20 juillet 2009 relative aux aires marines et côtières protégées

[154] En annexe n° 3, le détail des textes législatifs

n°article	Date	Aire de nature	Type d'espace	Raison de la création	But de la création	Modalité de création	Relation avec la société	Tutelle
1	1966	PN	Région ou section de régions naturelles	Scientifique Utilité sociale caractérisée	Assurer leur maintien dans leur état naturel	Décret	Interdiction de pêche, chasse, pâturage	MA/CF
1	1966	FR	Certains périmètres forestiers		Touristique Social	Arrêté		MA/CF
2	1970	PN					Gestion	MA/DGF
3	1987	PN					Aménagement	MA/DGF
4	1988	PN	Territoire relativement étendu Région ou section de régions naturelles	Intérêt spécial : par la présence d'un ou plusieurs écosystèmes peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine espèces végétales et animales, sites géomorphiques et habitats Paysages naturels de grande valeur esthétique Intérêt scientifique, éducatif et récréatif Raisons scientifique, culturelle, éducative, récréative ou esthétique	Conservation dans son état naturel	Décret	Régime forestier Absence de plan d'aménagement Interdiction du pacage Expropriation/indemnisation En commun avec les RN : Interdiction ou restriction pour toutes actions nuisibles au développement naturel de la faune et de la flore Interdiction de la chasse, pêche, activités agricoles, forestières et pastorales, industrielles, minières, publicitaires, commerciales, extractions de matériaux, concessives ou non, utilisation des eaux, circulation du public, divagation des animaux domestiques, survol d'aéronef	MA/CF/ Conseil national de protection de la nature (consultatif)
4	1988	RN	Région ou section de régions naturelles Site peu étendu	Raisons scientifique, culturelle, éducative, récréative ou esthétique	Maintien de l'existence d'espèces individuelles ou de groupes d'espèces naturelles animales ou végétales, et de leur habitat Conservation d'espèces de faune migratrice d'importance nationale ou internationale Conservation dans son état naturel	Arrêté	Régime forestier Absence de plan d'aménagement Interdiction du pacage Amende/emprisonnement	MA/CF/ Conseil national de protection de la nature (consultatif)

n°article	Date	Aire de nature	Type d'espace	Raison de la création	But de la création	Modalité de création	Relation avec la société	Tutelle
4	1988	FR	Forêt ou section de forêt	Intérêt touristique et récréatif		Arrêté		MA/CF
4	1988	ZH	Étendues de lacs, sebkhas, marais, fagnes, tourbières, eau statique ou courante, douce , saumâtre ou salée, rivages fréquentés par les oiseaux d'eau		Protection de la flore et de la faune (sauf faune piscicole)		Interdiction de déverser des produits toxiques et polluants, liquide solides ou gazeux	MA/CF
5	1990	PN+RN			Buts scientifique, éducatif, récréatif et touristique		Gestion	MA/DGF
6	2001	PN+RN+ZH			Buts scientifique, éducatif, récréatif et touristique		Créer Aménager Gérer	MA/DGF
7	2005	PU	Ne sont pas des parcs nationaux, des réserves naturelles, des forêts récréatives Espaces aménagés à l'intérieur des agglomérations urbaines ou limitrophes ouverts au public		Récréation, loisirs de la population Exercices d'activités culturelles, sociales, éducatives et sportives		Ouverts au public Aménagement	État/ Collectivités locales
8	2006	PN+RN					Absence d'autorisation d'occupation temporaire	

n°article	Date	Aire de nature	Type d'espace	Raison de la création	But de la création	Modalité de création	Relation avec la société	Tutelle
9	2009	AMCP	Milieux marins et côtiers Espace suffisant Sur toute partie du littoral	Protéger les milieux naturels, flore, faune, écosystèmes marins et côtiers Intérêt particulier d'un point de vue naturel, scientifique, instructif, récréatif ou éducatif Paysages naturels remarquables à préserver	Préservation de la nature et de la biodiversité dans les milieux marins et côtiers Utilisation de leurs ressources naturelles dans le cadre du développement durable Préserver au moins un des éléments suivants : types d'écosystème marin et côtier et leur diversité biologique ; habitats menacés de disparition ; habitats nécessaires à la survie, reproduction, réinsertion d'espèces animales ou végétales menacées d'extinction ou endémiques ; les sites d'intérêt scientifique, esthétique, ins tractif, récréatif ou éducatif Conserver intégralement les écosystèmes fragiles ou une ou plusieurs espèces de faune ou flore protégées Renforcer et promouvoir la mise en valeur de la nature et des ressources conformément aux exigences du développement durable	Études scientifiques préalables Enquête publique Décret	Plan de gestion Interdiction (sauf autorisation préalable et exception pour la recherche scientifique) : accès du public à l'aire ou une partie ; passage du public autre que les habitants ou riverains ; nourrissage des animaux non domestiques ; publicité ; activités industrielles, économiques, touristiques et commerciales ; navigation, accès, accostage de toute barque ou bateau même s'il est touristique	ME/ APAL

Liste des abréviations :

AMCP : Aire marine côtière protégée
APAL : Agence de protection et d'aménagement du littoral
CF : Code forestier
FR : Forêt récréative
MA : Ministère de l'agriculture
ME : Ministère de l'environnement
PN: Parc national
PU : Parc urbain
ZH : Zone humide

Ce tableau permet d'avoir une lecture synthétique des étapes majeures du processus de traduction législative des principes de la société tunisienne vis-à-vis de la nature, de 1966, avec la première version du code forestier, à 2009, avec la loi sur les aires marines côtières protégées, qui semble annoncer un nouveau paradigme dans le processus de protection de la nature entamé 50 plus tôt[155]. Outre le fait d'être un parfait révélateur de la dynamique de la législation en matière d'aires de nature, ce tableau permet également de percevoir en pointillé les évolutions de la société et les changements de perception vis-à-vis de la nature.

Ce tableau révèle tout d'abord une certaine continuité dans les buts poursuivis par la création des aires de nature qui pour la plupart ont une vocation de protection, de conservation, en tout cas, de maintien d'un état naturel qui soit propice à la survie d'écosystèmes qu'ils soient marins ou terrestres et de la faune et la flore protégées. Les deux aires de nature qui se distinguent dans les motivations qui ont conduit à leur création sont les forêts récréatives et les parcs urbains qui n'ont *a priori* pas pour fonction de préserver un quelconque espace naturel, en tout cas, ceci n'est pas précisé dans le cadre législatif. Toutefois, nous verrons que dans les stratégies et les discours on leur prête également cette mission. En outre, on constate que l'aspect récréatif est un argument, commun à toutes les aires mentionnées, et qu'il peut justifier la création d'aire de nature. Ceci montre que les aires de nature auraient vocation à être des lieux ouverts au public. Paradoxalement, si effectivement, avec les dernières aires de nature que sont les AMCP, la société tunisienne se rapproche du « *paradigme intégrateur* » décrit par S. Depraz (2014, p. 109), comme une nouvelle manière d'envisager les espaces protégés et notamment leur création et leur gestion en ayant recours à plus de gouvernance participative et impliquant plus d'ouverture et d'interaction avec l'ensemble de la société, le tableau nous montre finalement une contradiction dans les relations pressenties entre l'AMCP et la société. En effet, une liste très détaillée fait état de toutes les interdictions qui excluent quasiment totalement l'homme de l'aire de nature et où finalement l'aire devient avant tout un objet dédié à la recherche scientifique. En cela, guère d'avancée sur la voie de l'ouverture car on retrouve ici quasiment les mêmes interdictions édictées en 1988 lors de la mise à jour du code forestier, si ce n'est plus. Les aires de protection seraient un bastion à protéger des hommes et à observer au microscope pour disséquer son fonctionnement écologique et en assurer sa survie ou du moins la non-évolution vers un destin funeste. On constate un *« retour aux barrières »*, un *« néoconservatisme »*[156] où l'homme doit être exclu de la nature pour pouvoir la sauver (Glon, Hinnewinkel, 2009, Amelot, André-Lamat, 2009).

Outre ces caractéristiques et ces changements dans la constitution des aires de nature, on perçoit également une évolution dans l'institution elle-même et dans sa structuration avec désormais un ministère de l'environnement officiellement désigné comme responsable de la prise en charge de nouvelles aires de nature, les AMCP. Une mutation qui a nécessité une quinzaine d'années et une certaine « maturité » qui se retrouve également dans les textes législatifs car désormais les aires de nature disposent d'un cadre beaucoup plus détaillé que précédemment, précisant les modalités et conditions de création, de gestion, d'administration et de contrôle. Cette évolution de l'institution, outre celle de la maturité est certainement aussi du domaine de la légitimité ; le besoin pour

---

155 Lors d'interviews menées en 2016 et 2017, certains membres de la DGF et du ME ont estimé que la loi de 2009 sur les AMCP allait permettre une meilleure gouvernance des espaces protégés (et donc efficacité dans la protection) grâce à l'intégration de la société dans les procédures de création, de gestion et de valorisation. Cette loi est pour eux, une nouvelle approche plus participative des aires protégées et servira de jurisprudence pour les futures lois dans le domaine.

156 Termes que Amelot et André-Lamat reprennent de Hutton et al., 2005 et de Tubiana et Louafi, 2005.

l'institution de légitimer ses prérogatives ainsi que l'existence des aires de nature, de légitimer l'action institutionnelle et/ou gouvernementale et, témoigner de son ambition auprès des organismes internationaux (et ainsi de s'assurer leur coopération) en utilisant le même langage législatif et les mêmes standards[157].
Enfin, un dernier constat, cette fois-ci concernant les parcs urbains qui apparaissent en quelque sorte stigmatisés car définis comme « n'étant pas » comme les autres aires déjà existantes (PN, RN, FR) ; une sorte de séparation institutionnelle entre ces espaces ou une manière de montrer ce qui est du ressort du ministère de l'agriculture et du ministère de l'environnement.

II - Approche comparée entre les textes fondateurs des aires de nature et les textes fondateurs de la protection de la nature (Constitution, lois et décrets de création des ministères)

Il parait logique que les textes fondateurs des aires de nature se retrouvent dans les principes retenus par la Constitution. Toutefois, on note qu'aucune aire de nature ne répond à l'ensemble de ces principes ; chacune y répondant partiellement. C'est notamment le cas pour le principe de protection du milieu naturel où ce sont principalement les textes législatifs des parcs nationaux, réserves naturelles, zones humides et aires marines et côtières protégées qui y font référence. En revanche, les thématiques de développement durable, de pérennité des ressources naturelles ne se retrouvent que dans les textes des aires marines et côtières protégées. Quant à la société, et son bien être (« vie paisible »), seuls les parcs urbains et éventuellement les forêts récréatives intègrent ce principe ; et l'allusion aux « générations futures » n'est pas présente. De la même façon, de nombreux points communs existent entre les textes fondateurs du ministère de l'environnement et ceux des aires de nature sans pour autant qu'existe une entière réplique entre eux. On constate que les notions de risques et de pollution présentes dans les textes du ministère de l'environnement ne le sont nullement du côté des aires de nature quelles qu'elles soient. Quant au ministère de l'agriculture et ses principes fondateurs, ses dispositions générales, nous l'avons déjà vu précédemment, aucun ne fait référence à la protection de la nature. En revanche, ceux-ci sont intégrés au niveau des chapitres consacrés aux services techniques et c'est ici que se retrouvent également les aires de nature placées sous la responsabilité de la DGF (parcs nationaux, réserves naturelles, forêts récréatives, zones humides). Des aires de nature qui n'ont, à la différence des parcs urbains et des AMCP, aucune visibilité législative propre, c'est-à-dire qu'aucun décret ou loi ne définissent de manière générique leur statut, leurs modalités de création, d'administration et de gestion. Aussi, on peut considérer que ces aires sont des parfaites répliques des principes si ce n'est du ministère, du moins d'un de ses services techniques.

[157] Une étude MedPan/WWF Afrique du nord souligne également le rapprochement de la législation sur les AMCP avec les standards édictés par l'UICN, (novembre 2010).

Quant à Amelot et André-Lamat (2009), ils pointent du doigt le poids des BINGOS (Big non gouvernemental (environment) organisations), les grandes ONG internationales dédiées à la protection de l'environnement qui influencent fortement les États et imposent des standards (CI, WWF, WCS).

1 - c. Parc national et Parc urbain, leurs déclinaisons stratégiques ou les modalités de leur intégration dans les stratégies opérationnelles

Que révèlent les stratégies de création des parcs urbains et des parcs nationaux des enjeux inscrits dans les textes fondateurs qu'ils soient constitutionnels ou législatifs ? Dans quelles dynamiques s'inscrivent-elles ?
Au-delà de la définition législative des aires de nature, l'État tunisien a souhaité définir clairement ses ambitions et ses plans d'action en matière de parc urbain et de parc national. Deux documents les transcrivent, l'un paru en 1996 et le second en 2001, et ouvrent ainsi la voie à la mise en « stratégie » de ces aires de nature. Le premier, le « *Programme National des Parcs Urbains* » a été « commandé » par une volonté présidentielle, celle de Ben Ali (Loukil, 2006) et pris en charge par le ministère de l'environnement et la Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie. Le second, la « *Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvages et des aires protégées en Tunisie* », est le premier document global dédié à la mise en place d'une stratégie, notamment pour les aires protégées. Ce document est issu du ministère de l'agriculture et plus particulièrement de la Direction générale des forêts. Ces deux documents, les premiers du genre, peuvent ainsi être considérés comme les témoins de la manière dont ont été traduits, en termes d'actions, les principes vis-à-vis de la nature que nous avons évoqués précédemment. Ces documents qui datent d'une vingtaine d'années sont a priori les témoins d'une époque. Aussi, afin d'identifier les évolutions éventuelles dans le temps et les possibles conséquences de la Révolution dans la mise en œuvre des principes de nature voulus par l'institution aux travers des parcs nationaux et des parcs urbains, et pour pallier au manque de mise à jour de ces deux documents, nous avons utilisé, à titre de comparatif, trois documents institutionnels récents que sont le sixième rapport établi dans le cadre de la Convention de la diversité biologique qui date de 2018, la « *Stratégie de développement et de gestion durable des forêts et des parcours - Plan d'action régional 2015-2024* » ainsi que le dernier rapport national disponible sur l'état de l'environnement pour la période 2012-2013. Ces documents ont l'avantage de reprendre la majorité des actions mises en œuvre en matière d'environnement et donc de présenter une grande partie des actions concernant les aires protégées et les parcs urbains.

I - Parc urbain et parc national, des éléments de stratégie convergents

Même si sur la forme ces deux documents sont complètement différents, l'un simple et concis, rédigé dans un langage très politique et mettant en avant des principes voulus par le président Ben Ali à propos des parcs urbains[158] et le second, qui est l'aboutissement d'un travail d'étude, de concertation, de synthèse, organisé par des experts internationaux et nationaux avec de nombreux aller-retour sur le terrain et les différents services des administrations concernées par les aires protégées, ces deux documents témoignent malgré tout, d'une ambition commune, celle d'agir en faveur de la préservation des espaces naturels en protégeant certaines zones (forêts urbaines et péri-urbaines pour l'un, écosystèmes « typiques » pour l'autre) et avec des résultats attendus identiques comme le « ralentissement des processus de dégradation » de ces espaces et la « contribution au développement socio-économiques des populations » voisines. Par ailleurs, deux autres similitudes existent. C'est notamment l'enjeu de la représentativité et des ratios. Dans les deux stratégies, une des ambitions pour les parcs est qu'ils soient représentatifs d'un point de vue géographique et cartographique. Dans le cas des parcs urbains, la stratégie prévoit de créer un parc par gouvernorat et dans le cas des aires protégées, il s'agit d'avoir une

[158] Loukil, B. 2006

représentativité bioclimatique (en partant du principe que chaque écosystème existant est façonné par des caractéristiques bioclimatiques), c'est-à-dire un parc national représentatif d'un ou plusieurs écosystèmes sur un territoire étendu, sachant que sept grands ensembles bioclimatiques ont été définis et repris dans la stratégie (forestier, steppique, oasien saharien, plaine, hauts plateaux, montagneux, côtier et insulaire). Une seconde similitude est celle des normes et des objectifs quantitatifs. En effet, en plus d'être représentatifs, ces parcs doivent aussi répondre à certains ratios. Pour les parcs urbains, ils doivent participer, avec les espaces verts, à une superficie d'au moins 10 m^2/habitant quand les aires protégées doivent couvrir 10% de la superficie du pays[159] selon les normes établies dans le cadre de la Convention de la diversité biologique. Des similitudes qui montrent des convergences dans la manière d'aborder ces aires de nature et qui montrent finalement une certaine proximité de « traitement » entre une nature qui serait exceptionnelle car jugée comme telle par les scientifiques et une nature de proximité qui serait indispensable au bien être « immédiat » des populations (Amelot et André-LAmat, 2009)[160].

II - Parc urbain, une stratégie de protection des forêts urbaines pour le bien être des populations, une ambition politique - Approche schématique

La version du « *Programme national des parcs urbains* » (PNPU)[161] dont nous disposons, est celle publiée dans le rapport sur l'état de l'environnement de 1998 sous la partie intitulée « *4. Les parcs urbains* ». Dix pages sont consacrées à la présentation du contexte de la réalisation du PNPU avec une grande partie centrée sur les opérations de reboisement. Texte éminemment politique (cf. supra), les idées formulées sont souvent redondantes aussi le schéma ci-dessous permet d'avoir une vision plus synthétique et d'entrevoir les principes sous-jacents à la création des parcs urbains.

[159] Il est à noter que la superficie de la Tunisie est donnée de différentes manières selon que la partie désertique est prise en compte ou non.

[160] *« L'aire protégée déterminerait ainsi une « nature-ressource », à voir emblématique en regard d'une non-nature, d'une sous-nature, « banale », « sans intérêt », une nature à vivre » »* Amelot et André-Lamat, 2009

[161] En annexe n° 4, le PNPU

Illustration n° 52 : Approche schématique du PNPU (version 1998) (A. Guillaumet 2019)

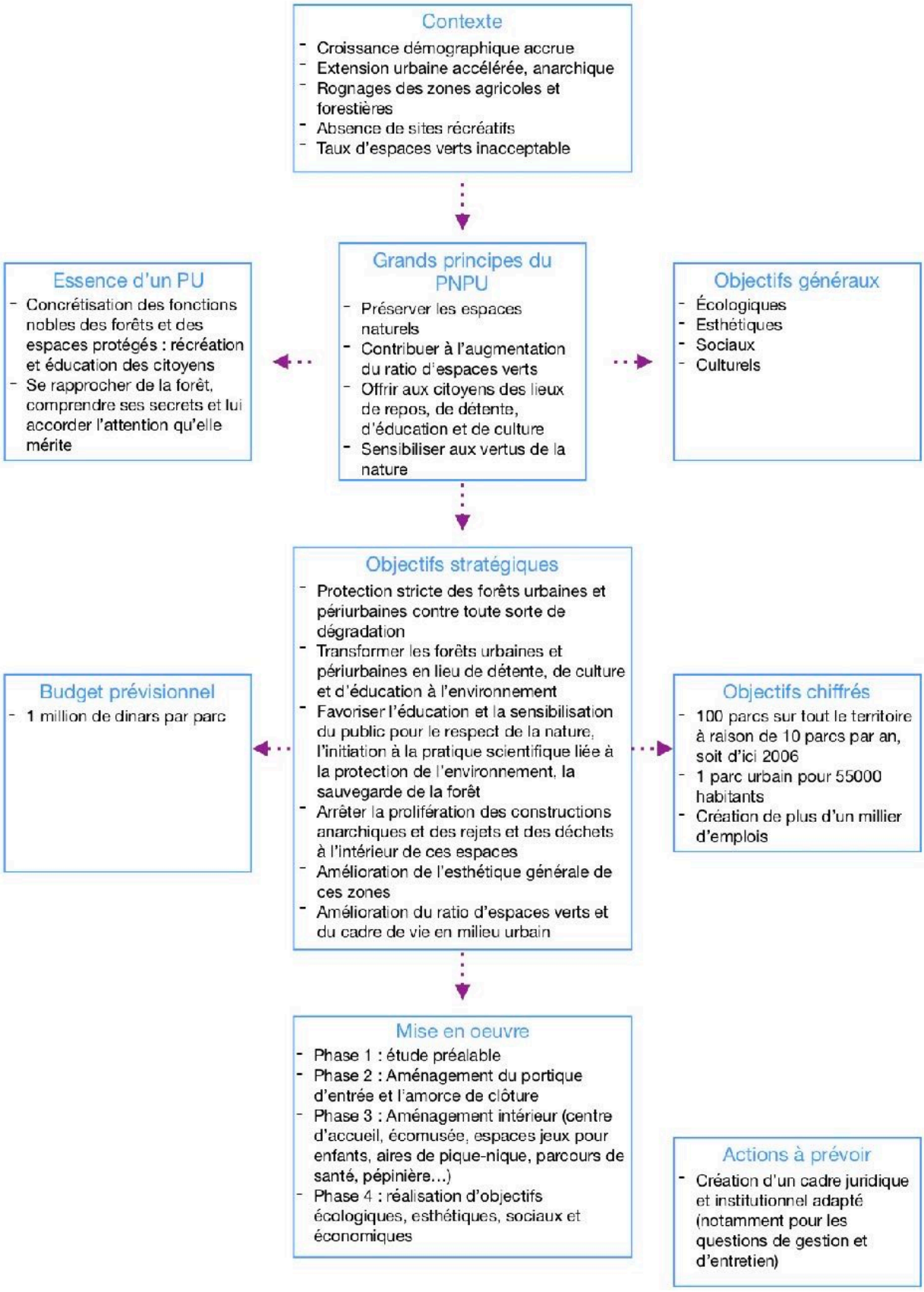

Dans ce schéma du PNPU apparaît clairement la dualité entre la forêt et la ville, entre l'homme et la nature mais aussi leur complémentarité. Le but de ce programme est bien de protéger les forêts des méfaits de la ville (urbanisation, déchets) pour apporter une meilleure qualité de vie aux populations des villes. On note ainsi une dichotomie mais également un lien indéfectible de cause à effet entre ces deux entités ainsi qu'un effet d'immédiateté comme s'il s'agissait d'agir sur l'un pour que l'autre bénéficie immédiatement des effets. Par ailleurs, on constate que l'attention est portée principalement sur les forêts. Les parcs urbains prévus dans ce programme sont donc considérés à la fois comme des outils de protection des forêts « urbaines » et des outils mis à disposition des urbains pour se détendre et inconsciemment comme vecteur de « re-connexion » avec la nature (la forêt) et ses « *vertus* ». Les parcs urbains seraient une vision citadine des forêts récréatives qui elles seraient du voisinage des ruraux. L'urbain, du ressort du ministère de l'environnement quand le rural serait du ressort du ministère de l'agriculture. En outre, on constate que la vocation de protection des parcs urbains est triple vis-à-vis des « *espaces naturels* » (expression utilisée dans le PNPU). C'est à la fois les protéger de leur propre destruction mais aussi de toutes sortes de dégradation ainsi que du développement des décharges sauvages ; toutes ces actions commises par l'homme.

Un autre principe sous-jacent à ce programme est de rendre la nature utile. Elle devient le cadre idéal à des activités de loisirs et d'éducation. L'aménagement d'une forêt en parc urbain permet donc une mutation à la fois dans le statut mais aussi dans la perception et l'utilisation faite de cet espace par ses riverains. De lieu inutile, de dépotoir, de zone d'interdits, la forêt, devenue parc urbain, se transforme en un espace de bien être, de partage, de convivialité destiné aux habitants et surtout aux familles[162] et aux enfants. Mais pour cela, il est indispensable de « parquer » cette nature et de bien l'identifier grâce à un énorme portique. La forêt, devenue parc urbain, change également de vocation et devient un objet politique et le marqueur d'un programme politique (Loukil, 2011 ; Guillaumet, 2017). Dans le même temps, cette aire de nature devient une entité, une quantité, une donnée qui s'intègre dans des ratios et des normes internationales (et plus surement des « pays du nord ») où une cité moderne se doit d'offrir à sa population un taux d'espaces verts par habitant «*acceptable* ». Et dernier constat, la forêt, devenue parc urbain, devient une ressource économique. D'un espace menacé, elle devient une fois aménagée, un espace capable d'offrir des revenus aux habitants. Outre un outil de protection, le parc urbain est ainsi présenté comme un moyen de valoriser une forêt urbaine et de montrer son utilité pour la société. C'est donc un programme ambitieux qui est établi dans les années 1990 pour les parcs urbains. Un programme dont l'achèvement était prévu pour 2006 avec la création de 100 parcs urbains répartis sur l'ensemble du territoire et dans tous les gouvernorats. Un programme qui en 2014 compte finalement la réalisation de 37 parcs dans 22 gouvernorats[163]. Cependant, le rapport national sur l'état de l'environnement pour la période 2012-2013 indique que ce programme est maintenu en rappelant les mêmes objectifs dévolus à ces espaces que ceux cités initialement : « *protection des forêts voisines des villes contre l'expansion urbaine, développement de l'esthétique urbaine, création des espaces verts, promotion de la qualité de vie dans les villes grâce à des espaces pour le loisir, le repos et le sport, consolidation de la responsabilité environnementale pour les citoyens en général et en particulier chez les*

---

[162] « *La fréquentation de ces lieux deviendra une tradition de la famille tunisienne* », extrait de l'article sur le PNPU paru dans le rapport sur l'état de l'environnement de 1998.

[163] Une superficie de 2,6m^2 de PU/habitant ou 0,25m^2 de PU aménagé/habitant. Calcul à partir « *Les indicateurs de développement durable en Tunisie* », MEATDD, ANPE, OTEDD, 2014.

jeunes »[164]. Toutefois, même si de nouveaux parcs urbains sont en cours de réalisation, le rapport souligne que les collectivités locales qui sont d'après la loi, en charge de ces espaces ne disposent pas de suffisamment de ressources pour les maintenir en état et le rapport fait état de nombreuses dégradations causées à la fois par le manque de maintenance, de surveillance, d'investissement mais aussi à cause de problèmes fonciers. C'est donc un changement de paradigme où ce sont les espaces de protection qui se retrouvent désormais à protéger. Un constat qui a conduit en 2012, le gouvernement à lancer une étude diagnostic pour faire un état des lieux et déterminer les modalités et les moyens de maintien et de développement des parcs urbains. Ce sont notamment des difficultés au niveau financier, juridique, institutionnel et foncier qui ont été révélées et des situations « *floues* » pour ces espaces en l'absence de « *ressources publiques permanentes* ». Des problématiques qui avaient déjà été pointées initialement (en 1996) et qui devaient faire l'objet de mise à jour institutionnelle et juridique.

L'étude du lancement de ce programme et de sa mise en œuvre met en exergue certains aspects de la traduction sur le terrain de l'institutionnalisation de la nature. Tout d'abord, une nouvelle fois avec cet exemple, on constate que la nature est un objet politique ou du moins qu'elle est utilisée à des fins politiques. En effet, les parcs urbains ont bénéficié d'un programme *a priori* très ambitieux qui malheureusement n'a pu être mené à bien malgré des principes partagés à l'époque et repris même après la Révolution. C'est semble-t-il la conséquence directe d'un programme décidé à la tête de l'État et qui faute de concertation avec les collectivités et les riverains mais aussi faute de préparation institutionnelle, juridique n'a pas pu s'ancrer dans le territoire et devenir un bien collectif au service justement de la collectivité (Loukil, 2016). Ce manque de concertation et cette vision centralisée ou de vouloir imposer, depuis le sommet de l'État, des relations homme/nature montre ses limites (Klouz, 2014). Aussi, on peut supposer que ce n'est pas l'enjeu (ici celui lié à la protection d'espaces naturels urbains et celui lié au cadre de vie) qui est remis en question et rejeté mais bien la manière de le mettre en œuvre, et dans le cas d'une défaillance à ce niveau, c'est au final l'enjeu qui subit cette défaillance et perd en visibilité et en crédibilité. Ce mécanisme pourrait expliquer les dégradations subies par ces espaces durant la Révolution et même par la suite, car ni les collectivités, ni les populations n'ont vu finalement dans ces espaces des outils de protection de la nature au service du collectif mais bien des outils imposés par un pouvoir central, dictatorial[165], sans qu'aucun moyen venant justement de ce pouvoir n'accompagne leur « entretien »[166]. La concertation n'ayant pas été faite à la création, le partage des tâches ou même l'implication ne peut être présente au moment de la mise en œuvre et du fonctionnement de ces espaces.

---

[164] « *Rapport national sur l'état de l'environnement 2012-2013* », p. 157

[165] Boukraa, R. , 2011

[166] « *En raison du manque de moyens des collectivités locales, la majorité des parcs urbains ont connu une détérioration de leurs composantes, et ceci à cause de la faiblesse de l'exploitation, de l'absence de protection (gardiennage) et de travaux d'entretien et de maintenance régulière* », Extrait du « *Rapport national sur l'état de l'environnement 2012-2013* », p.157

III - Aires protégées et parc national, l'ambition d'une stratégie, les difficultés d'une mise en œuvre

La « *Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvages et des aires protégées en Tunisie* », outre un état des lieux de la faune, de la flore sauvages et des aires protégées, présente un plan d'action décennal très ambitieux dans le registre du « *développement durable des ressources naturelles de la Tunisie* » (l'objectif global) avec pour « *objectif spécifique* », « *la création d'un système intégré d'aires protégées gérées selon les critères du développement durable* ». Un document publié en 2001, soit 25 ans après la création du premier parc national[167]. Grâce à ce plan d'action, on mesure l'ampleur des actions que l'institution souhaite mener pour réussir sa mission de conservation. En effet, ici, il ne s'agit pas seulement de faire l'inventaire des espèces ou des habitats à protéger mais bien de la manière dont il faut procéder et ce en s'appuyant sur un ensemble de piliers de l'État, de la société et du territoire. Ce document montre le passage d'une logique de mise en défens et d'échantillonnage de faune, de flore, de milieux à mettre sous cloche à une approche plus globale de la conservation, et d'une approche plus gestionnaire que conservatrice. Dans le schéma ci-dessous, cette mutation se traduit par la complexité des buts et du plan d'action mais aussi par l'importance du budget que l'institution souhaite y consacrer.

[167] 1977 : PN des îles Zembra et Zembretta

Illustration n° 53 : Approche schématique du programme d'action décennal issu de la « *Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvages et des aires protégées en Tunisie* » (version 2015), (A. Guillaumet 2019)

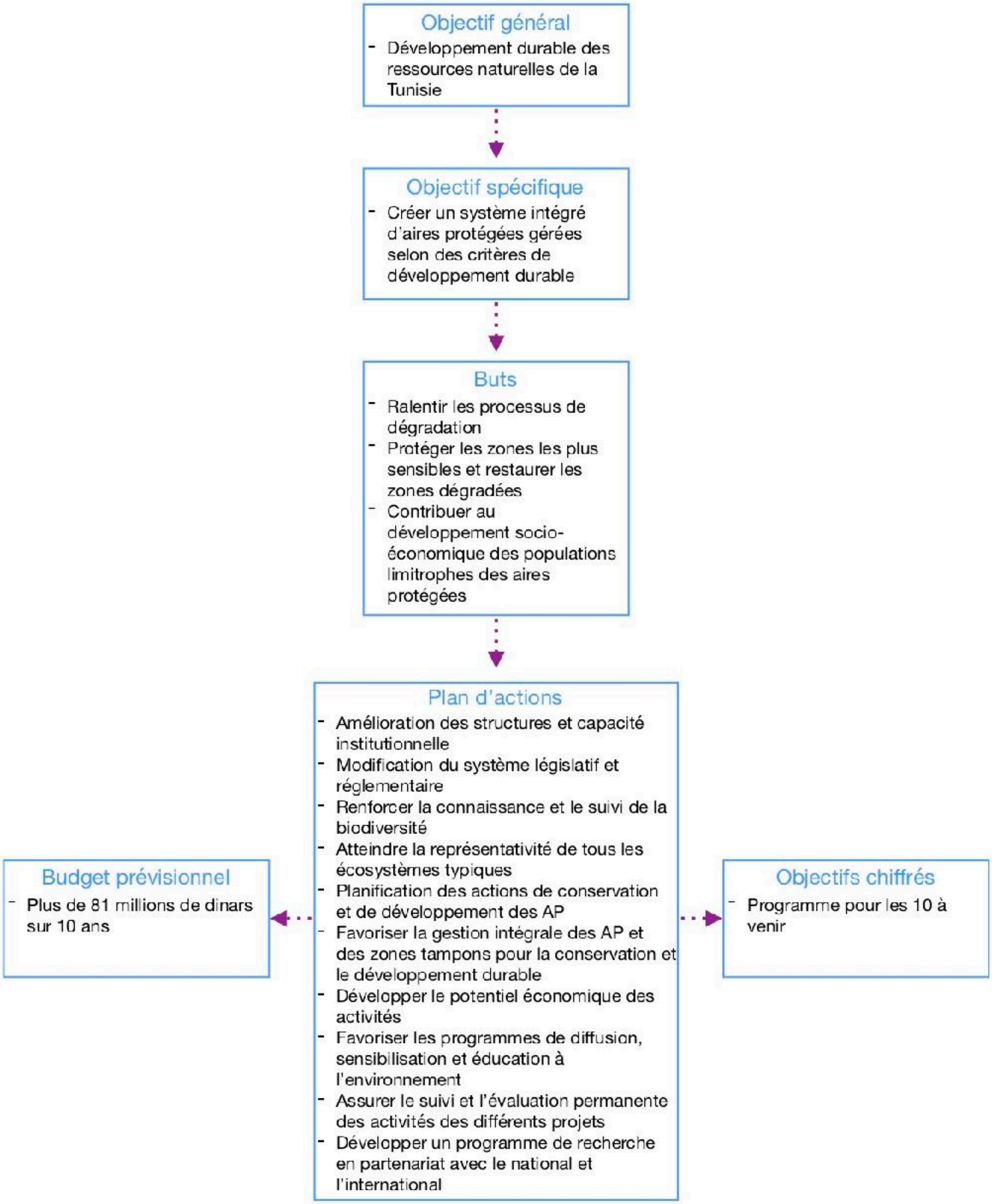

Ce schéma permet de mesurer l'ambition du programme et son intégration dans une politique plus vaste, celle du développement durable et en particulier sous l'angle des ressources naturelles. On note que les parcs nationaux sont considérés comme des ressources et que leur gestion croise des objectifs sociaux, économiques et écologiques. Une approche qui diffère de celle des textes législatifs des parcs nationaux où les aspects économiques étaient absents et où la question écologique était primordiale. Par ailleurs, on relève que le but de ce plan est d'agréger l'ensemble des aires protégées pour en faire un « *système* », c'est-à-dire composer et agir sur un ensemble *a priori* cohérent et efficace dans la protection de la nature en tant que ressource naturelle. Une ambition et une vision technocratique qui se retrouve dans l'ampleur du plan d'action, à la fois par la quantité des actions, 31, dans la durée du plan, 10 ans et par le nombre de thématiques concernées : institutionnelle, législative, scientifique, administrative… C'est semble-t-il une refonte quasi globale de la prise en compte des aires protégées ou du moins l'installation d'une réelle administration (au sens d'administrer : gérer, organiser, prévoir, évaluer…) de ces espaces en s'inspirant beaucoup des modèles déjà existants dans certains pays avec tout un attirail de tableaux de bord et d'outils de gestion, de planification, d'évaluation fortement inspirés de ceux du monde de l'entreprise. C'est encore un pas franchi dans l'institutionnalisation et la technocratisation des aires protégées. En tout cas, c'est l'ambition affichée de disposer d'un programme global qui se décline sur la durée. Une ambition qui se compte en millions de dinars tunisiens, 81 millions de dinars alors que le budget alloué pour 5 ans est habituellement d'environ 5 millions de dinars. C'est en cela que le plan d'action pour les aires protégées peut être qualifié d'idéal car *a priori*, et d'ailleurs de nombreux documents en attestent, que ce soit les rapports nationaux de la biodiversité et les rapports sur l'état de l'environnement, nombreux sont les programmes relatifs à la protection de la nature qui n'ont pu être mis en œuvre de manière complète faute de moyens financiers. Aussi, on peut supposer que ce plan ambitieux, comme tant d'autres, n'a pu atteindre ses objectifs. Une hypothèse confirmée dans de nombreuses études postérieures et en partie par la « *Stratégie de développement et de gestion durable des forêts et des parcours - Plan d'action régional - 2015-2024* », où 15 ans plus tard, on retrouve les mêmes actions à mettre en œuvre en matière de gestion durable, de valorisation et d'aménagement[168]. Par ailleurs, il n'est fait aucune référence à un « *système intégré d'aires protégées* », ce qui laisse à penser que cette ambition n'a pu se concrétiser ainsi qu'une partie du plan d'action décennal associé. Un revers dans la mise en œuvre de cette stratégie des aires protégées qui montre des similitudes avec le cas des parcs urbains vu précédemment ; une stratégie ambitieuse au départ qui n'arrive pas à se concrétiser complètement. Les raisons évoquées dans les études post-révolution sont toutes unanimes et désormais sans concession. Les difficultés de la mise en œuvre des stratégies de conservation sont clairement explicitées dans une étude de 2017 sur l'actualisation de la stratégie nationale sur la biodiversité. Les deux experts mandatés[169] pour cette étude (financée par le PNUD) font état notamment du manque de données et de suivi scientifiques des écosystèmes, du manque de planification à long terme, d'une implication faible de tous les partenaires à la fois institutionnels, scientifiques, associatifs, …, et de budget trop faible et peu prévisible sur le long terme. Toutefois, on constate que même après la Révolution, la question et la problématique des aires protégées n'ont pas disparu des préoccupations et des objectifs des nouvelles stratégies

---

[168] « *Plan d'investissement du Plan d'Investissement Forestier de la Tunisie* », Appendices, 2016, p. 10 ; « *6ème Rapport pour la convention de la biodiversité en Tunisie* », 2018, P. 7-18, p. 82 ; « *Plan d'action pour l'application du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention Diversité Biologique* », 2012, p17-28

[169] Mohammed Boussaid et Habib Kraiem

du ministère de l'agriculture et de la DGF. Même si elles se trouvent intégrées à une stratégie beaucoup plus globale de gestion des forêts et de conservation de la biodiversité, elles gardent leur primauté en tant qu'outil de prédilection de la conservation. En revanche, on constate que depuis 2011, aucun nouveau parc national et aucune réserve naturelle n'ont été créées[170]. En revanche, des projets de création d'aires marines et côtières protégées sont à l'étude depuis quelques années[171].

1 - d. Décalage entre logique de création et principe de réalité

Nous l'avons vu précédemment, de nombreux textes qu'ils soient législatifs ou stratégiques ont conduit et accompagné la création des aires de nature. Aussi, cette partie se consacre à la mise en œuvre de ces aires et les réalités de leur création. En nous appuyant sur les cartes d'implantation des parcs urbains et des parcs nationaux ci-dessous ainsi que sur un tableau de synthèse qui reprend certains des éléments liés à la création des parcs nationaux[172] nous nous intéressons à leur localisation, leur chronologie, les principes retenus à leur création et leur cohérence ou non avec les textes législatifs et stratégiques dont ils sont issus.
Avant d'analyser ces documents, il est important de préciser le décalage de volume de données qui existe et est disponible sur le thème des parcs nationaux et des parcs urbains tunisiens. En effet, depuis les années 1990, de nombreuses études ont été réalisées sur les parcs nationaux, soit sur certains d'entre eux (Ichkeul, Jbil, Bouhedma, Dghoumes), soit sur des thèmes communs comme la biodiversité, les changements climatiques, l'écotourisme… et souvent facilitées par des programmes de coopération internationale conduits par certains pays (France, Japon, Allemagne) ou certains organismes internationaux comme l'UICN, avec des bailleurs de fonds comme le PNUD, le FME… Une mine d'informations techniques colossale même si toutes ne sont pas disponibles.[173]
En revanche, il existe très peu de données, d'articles, de publications, d'études concernant les parcs urbains tunisiens. Et si les parcs nationaux profitent d'approches scientifiques qui sont transdisciplinaires allant des géographes aux anthropologues en passant par les économistes ou les juristes, il s'avère que les parcs urbains tunisiens ne sont le plus souvent qu'analysés par le prisme de l'urbanisme ou des paysages (urbains). Au-delà d'un biais dans notre analyse, ce déséquilibre illustre le peu d'intérêt porté sur les parcs urbains tunisiens au profit des parcs nationaux. Un désintérêt qui se vérifie au niveau local mais qui se constate aussi au niveau international avec un afflux de financements pour des études sur les parcs nationaux et non sur les parcs urbains tunisiens.

---

[170] Le décret de création de la dernière réserve naturelle, celle de Jebel Hammamet date du 3 janvier 2011 (n° 2011-33). En revanche, 21 sites Ramsar ont été enregistrés depuis 2011, 17 en 2012, 3 en 2013, 1 en 2015 ; on constate également une nette décélération.

[171] Projet d'AMCP pour les îles Kuriat, les Îles Kneiss, Cap Négro-Cap Serrat, La Galite, Zembra et Tabarka.

[172] Données issues de « *L'Atlas des aires protégées en Tunisie* » publié par la DGF en 2008.

[173] Certaines études ne sont pas accessibles en ligne. D'autres ne sont pas mises à disposition par les bureaux d'études ou ne sont pas en la possession des interlocuteurs rencontrés au sein des administrations. Par ailleurs, les fréquents déménagements du ministère de l'environnement, les politiques d'archivage actuelles et les habitudes de travail ne facilitent pas l'accès aux données. De nombreuses demandes faites auprès des bureaux d'études, des administrations sont restées lettre morte.

Illustration n° 54 : Mosaïque de photographies des aires de nature
n° 1 : Parc urbain Nahli (A. Guillaumet, 2017)
n° 2 : Parc du Belvédère (A. Guillaumet, 2017)
n° 3 : Parc urbain Farhat Hached, Radès (Page Facebook « Les amis du Parc Farhat Hached », capture mars 2019)
n° 4 : Parc national Bouhedma (Page Facebook « Bouhedma National Park Conservation Association, capture mars 2019)
n° 5 : Parc national Ichkeul (A. Guillaumet, 2017)
n° 6 : Parc national Oued Zeen (Page Facebook « Rando Tounsi Oued Zeen », 2018, capture mars 2019)
n° 7 : Parc national Zembra et Zembretta (Page Facebook « Ahmed Che », 2015, capture mars 2019)

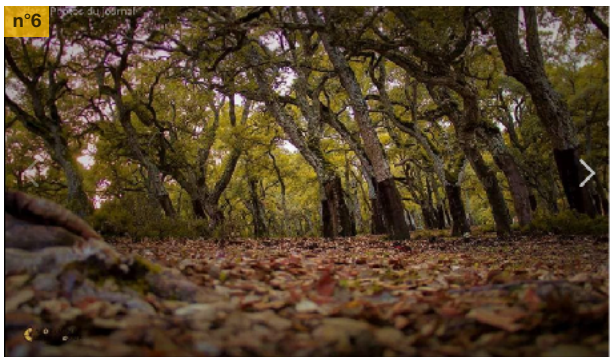

Illustration n° 55 : Répartition géographique des parcs nationaux et des parcs urbains sur le territoire, (A. Guillaumet, 2019)
n° 1 : Localisation et superficie des parcs nationaux tunisiens (PN)
n° 2 : Localisation et superficie des parcs urbains tunisiens (PU)

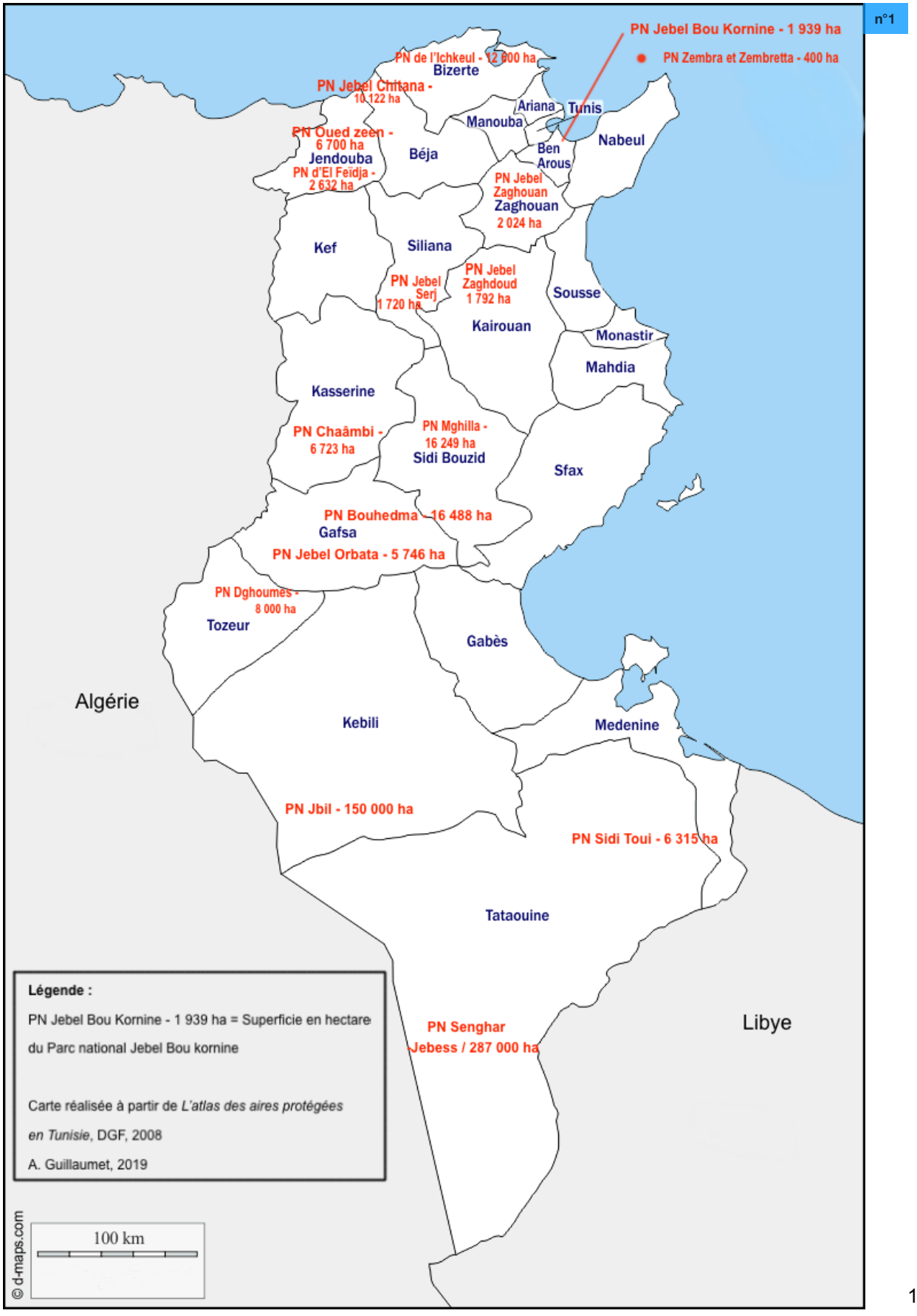

n°2

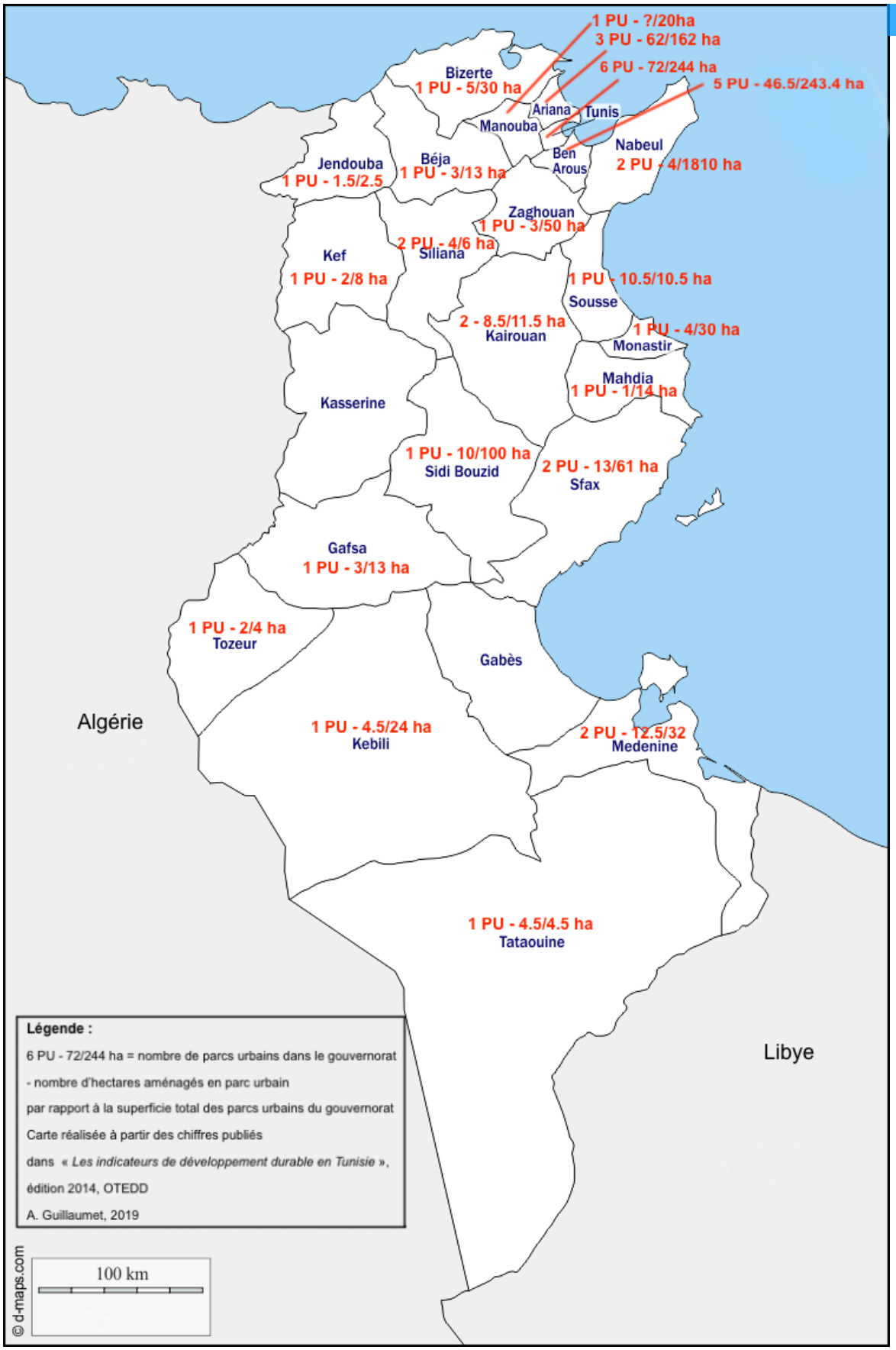
1 PU - ?/20ha
3 PU - 62/162 ha
6 PU - 72/244 ha
5 PU - 46.5/243.4 ha
Bizerte
1 PU - 5/30 ha
Ariana
Tunis
Manouba
Ben Arous
Nabeul
2 PU - 4/1810 ha
Jendouba
1 PU - 1.5/2.5
Béja
1 PU - 3/13 ha
Zaghouan
1 PU - 3/50 ha
2 PU - 4/6 ha
Siliana
Kef
1 PU - 2/8 ha
1 PU - 10.5/10.5 ha
Sousse
2 - 8.5/11.5 ha
Kairouan
1 PU - 4/30 ha
Monastir
Mahdia
1 PU - 1/14 ha
Kasserine
1 PU - 10/100 ha
Sidi Bouzid
2 PU - 13/61 ha
Sfax
Gafsa
1 PU - 3/13 ha
1 PU - 2/4 ha
Tozeur
Gabès
Algérie
1 PU - 4.5/24 ha
Kebili
2 PU - 12.5/32
Medenine
1 PU - 4.5/4.5 ha
Tataouine
Libye
Légende :
6 PU - 72/244 ha = nombre de parcs urbains dans le gouvernorat
- nombre d'hectares aménagés en parc urbain
par rapport à la superficie total des parcs urbains du gouvernorat
Carte réalisée à partir des chiffres publiés
dans « Les indicateurs de développement durable en Tunisie »,
édition 2014, OTEDD
A. Guillaumet, 2019
100 km
© d-maps.com

Illustration n° 56 : Tableau synthétique des parcs nationaux tunisiens (A. Guillaumet, 2019 - réalisé à partir des données de « *L'Atlas des aires protégées en Tunisie* » de la DGF, 2008)

Désignation	Date de création	Localisation	Superficie	Justification de création	Spécificité	Attraits	Bioclimat
Îles Zembra et Zembretta	1977	Nord	400 ha	Lieu de reproduction des Puffins cendrés Faune maritime Goéland d'Audouin, très **rare**	Puffin cendré Goéland d'Audouin Site de nidification important en Méditerranée		Sub-humide
Chaâmbi	1980	Dorsale (Centrale)	6 723 ha	**Protection** de la **flore typique** de la dorsale et la gazelle de Cuvier Représentatif de l'Atlas tunisien	Gazelle de Cuvier		Semi-aride
Bouhedma	1980	Méridionale	16 488 ha	Forêt relique et unique de gommier Paysage de pseudo-savane	Gommier		Méditerranéen aride à hiver tempéré Continental Hiver frais
Ichkeul	1980	Nord (plaine septentrionale)	12 600 ha	**Préservation** d'un **écosystème** naturel unique au monde Vaste quartier d'hivernage pour les oiseaux d'eau migrateurs **Diversité biologique** Richesse faunistique	Oiseaux d'eau migrateurs en Méditerranée	Grande valeur paysagère	Sub-humide
Bou Kornine	1987	Dorsale (septentrionale)	1 939 ha	Réduit les pollutions Adoucit le climat Richesse floristique Espèces végétales endémiques en Afrique du nord Poumon vert de la capitale	Cyclamen de Perse, espèces **très rares** en Tunisie	Promenade et repos	Sub-humide à hiver doux
El Feïdja	1990	Massif de Kroumirie (septentrionale)	2 632 ha	Couvert végétal riche et varié **Biodiversité** floristique	Cerf de Berbérie, espèce endémique Afrique du nord		Humide à hiver tempéré

Désignation	Date de création	Localisation	Superficie	Justification de création	Spécificité	Attraits	Bioclimat
Jbil	1994	Sud (Sahara-Grand Erg oriental)	150 000 ha	Espèces animales **rares**, espèces **phares** Espèces végétales **très rares**, phares	Gazelle des dunes Fennec Outarde Houbara Calligone Hazel, Calligone soyeux Retam Cléome d'arabe Marrube du désert		Saharien, sous-étage supérieur, variante à hiver frais et tempéré
Mghilla	2010	Dorsale (centrale)	16 249 ha	**Préserver** Genévrier rouge, forêt relique de chêne vert, Pistachier de l'Atlas, caroubier, semences de Pin d'Alep Maquis à Ericacées **à protéger absolument** **Géomorphologie** **Richesse biologique** **Patrimoine archéologique**	Genévrier rouge Chêne vert Pistachier de l'Atlas Caroubier Pin d'Alep Maquis à Ericacées	Scientifique, touristique, culturel	Aride supérieur à hiver frais Semi-aride supérieur variante hivernale fraîche
Jbel Zaghdoud	2010	Nord (dorsale)	1 792 ha	Caroubier et chêne vert Protection de barrages **Biodiversité** Patrimoines **archéologiques**	Caroubier Chêne vert	Historique, scientifique, touristique, culturel	Semi-aride à variante hivernale fraîche à tempérée
Jbel Orbata	2010	Centre (Atlas tunisien)	5 746 ha	**Préserver** et **réhabiliter** l'**écosystème** montagnard de la chaîne atlastique Espèces végétales et animales **rares et menacées**	Pin d'Alep, Genévrier rouge, Bettoum, Mouflon à manchette, Gazelle de montagne	Tourisme, recherche scientifique	Semi-aride inférieur à hiver frais
Dghoumes	2010	Sud	8 000 ha	**Préserver** des espèces halophiles **Géomorphologie** **Diversité** et richesse faune et flore des régions arides sahariennes	Panic à nœud épais Sumac	Tourisme, recherche scientifique	Aride inférieur à saharien supérieur

Désignation	Date de création	Localisation	Superficie	Justification de création	Spécificité	Attraits	Bioclimat
Senghar-Jabbes	2010	Sud ouest (massifs montagneux, Regs et Grand Erg)	287 000 ha	**Préservation** flore saharienne Espèces animales **endémiques menacées**	Ephèdre, Azel, Arta Gazelle, Fennec, Outarde houbara	Tourisme saharien Recherches scientifiques	Saharien sous-étage supérieur à variante fraîche Sous-étage saharien inférieur à hiver frais
Jbel Zaghouan	2010	Dorsale (septentrionale)	2 024 ha	**Préserver** des espèces végétales et animales **remarquables** Voie de passage des oiseaux migrateurs **Diversité biologique** **Patrimoine archéologique** Vue panoramique	Érable de Montpellier, Asphodéline, Pistachier térébinthe, Euphorbe dendroïde, Chêne vert, Thuya, Pin d'Alep, Caroubier Chauves-souris, porc-épic, tortue, rapaces	Recherche scientifique, tourisme, sport, culture	Semi-aride supérieur à hiver doux Sub-humide à hiver frais
Jbel Serj	2010	Dorsale (septentrionale)	1 720 ha	**Préservation** de l'érable de Montpellier Paysages naturels **Richesse biologique**	Érable de Montpellier	Esthétique Scientifique	Semi-aride supérieur à variante fraîche Sub-humide à hiver frais
Jbel Chitana-Cap Négro	2010	Nord (littoral)	10 122 ha	**Protection** de tourbière, forêt, barrage, espèces végétales et animales **endémiques et rares**	Cerf de Berbérie, nénuphar blanc	Tourisme, récréation, recherche scientifique	Humide à hiver doux
Oued Zeen	2010	Nord	6 700 ha	**Protection** de barrage, **préservation** tourbière, espèces végétales rares, espèces animales **Richesse biologique**		Recherche scientifique, tourisme écologique	Humide à hiver frais
Sidi Toui	? Pas de décret correspondant	Sud est (Sahara oriental)	6 315 ha	**Reconstitution** patrimoine faunistique	Oryx Gazelle leptocère		Méditerranéen aride Méditerranéen saharien à hiver tempéré

A la lecture de ce tableau de synthèse, quatre constats s'imposent. Tout d'abord, c'est la prédominance de la dimension montagne. En effet, sur 17 parcs, 14 d'entre eux ont soit un nom qui fait référence à un sommet (Djebel Zaghouan, Djebel Orbata,…), soit la présence d'un sommet dans son aire (Djebel Ichkeul, Djebel Chaambi,…), soit une localisation dans un massif montagneux (Jbil et Senghar-Jebess et le Grand Erg). Ceci montre la volonté du ministère de l'agriculture de créer des parcs nationaux sur des périmètres où il a *a priori* la maîtrise du foncier et le recours à des espaces qui appartiennent déjà en partie au domaine de l'État. Deuxième constat, celui de la prédominance de 2010 dans la création des parcs. C'est la date anniversaire de plus de la moitié des parcs. Une inflation qui serait liée, selon un membre de la DGF, à l'aide apportée par la coopération japonaise et qui a permis d'accélérer de façon notable le processus de création de ces aires. En revanche, on constate qu'après cette forte croissance, plus aucun parc n'a vu le jour. Est-ce une conséquence directe de la Révolution ou le temps nécessaire pour la maturation de nouveaux projets de création ? En outre, on constate que 2010 a été un tournant dans la manière d'envisager les parcs. Dès lors, ils n'apparaissent plus simplement comme des outils de protection mais s'affirment comme des supports de valorisation, d'éducation, de culture, de loisirs tout en continuant à vouloir être des territoires dédiés à la recherche scientifique. Le troisième constat est en lien avec les motivations de création. On peut ainsi déterminer six catégories de parcs sachant qu'un parc peut appartenir à plusieurs catégories. C'est tout d'abord, l'idée d'un parc qui serait la consécration d'un site remarquable (car souvent le seul site en Tunisie, en Méditerranée, en Afrique du Nord ou dans le monde) compte tenu de la présence d'espèces végétales ou animales rares (le goéland d'Audouin), endémiques (le cerf de Berbérie, l'acacia raddiana), en grand nombre (puffins cendrés) ou d'écosystèmes particuliers (Ichkeul). La deuxième catégorie rassemble les parcs qui ont un rôle primordial vis-à-vis de certaines espèces animales. Ce sont notamment pour leur fonction d'accueil lors de la migration d'oiseaux (Ichkeul) ou comme lieu de reproduction et de nidification de certaines espèces d'oiseaux également (Zembra et Zembretta). La troisième catégorie est celle qui confère au parc la fonction de témoin d'un type de milieu. C'est notamment le cas du PN Chaambi qui est censé être le représentant de l'Atlas tunisien. La quatrième catégorie, proche de la précédente, est celle qui regroupe les parcs qui visent à reproduire des paysages anciens comme c'est le cas avec le PN de Bouhedma où l'ambition est de retrouver, avec la conservation et la multiplication du gommier, les paysages de savane africaine perdus. La cinquième catégorie regroupe les parcs aux paysages remarquables. C'est notamment le cas de Senghar-Jabbes, Bouhedma, Chaambi, Zembra et Zembretta, Boukornine. Et la dernière catégorie concerne les parcs dont le rôle est de conserver des symboles (notamment des représentations de la faune, de la flore et des paysages d'antan sublimés ou non) et des composantes identitaires tunisiennes : Le cerf de Berbérie (El Feidja), les paysages de savane africaine (Bouhedma), l'oryx (Sidi Toui), le désert (Jbil, Senghar-Jabbes). Le dernier constat induit par cette synthèse des aires de nature, c'est celui de l'absence d'aire marine côtière protégée alors que le décret permettant leur création date de 2009. Là aussi, est-ce une conséquence directe de la Révolution de 2011 ?

I - Des aires de nature présentes sur l'ensemble du territoire mais avec des disparités régionales

Que ce soit pour les parcs urbains ou pour les parcs nationaux, on constate effectivement que si leur répartition s'effectue sur la quasi totalité du territoire, il existe de grandes disparités régionales. On constate une concentration décroissante du nord vers le sud du pays. Ce sont les régions du nord qui comptabilisent le plus d'aires de nature avec 9 PN et 24 PU quand le reste du pays, c'est-à-dire la partie centrale, méridionale et saharienne, compte 10 PN et 14 PU. Il est vrai que la Tunisie est à 70% située en zones arides ou semi-arides et que le désert occupe entre 33 à 40 % de la superficie totale du pays[174]. Toutefois, on constate que certaines parties du territoire sont dépourvues d'aires de nature. C'est le cas de la zone littorale qui sur sa partie orientale, du Cap Bon à la frontière avec la Libye, ne compte aucun parc national alors que l'écosystème côtier est recensé dans plusieurs études comme un des « *Sept grands ensembles majeurs d'écosystèmes* »[175]. C'est aussi le cas pour la vallée de la Medjerda et sur la zone allant de la frontière algérienne au niveau du gouvernorat du Kef jusqu'au Gouvernorat de l'Ariana où aucun parc national n'a été implanté sur cette portion de territoire. Quant aux parcs urbains, deux gouvernorats, celui de Kasserine et celui de Gabès n'en possèdent pas. Pourtant, si la logique donnée dans la stratégie d'un PU pour 50 000 habitants, ces gouvernorats devraient comptabiliser au minimum entre 7 et 8 PU.

II - Des objectifs chiffrés trop ambitieux ? Des disparités dans les superficies

Il s'avère que les objectifs chiffrés présentés dans les différentes stratégies concernant les parcs nationaux et les parcs urbains n'ont pu être atteints dans les délais impartis. Pour les parcs urbains, l'objectif était de doter le pays de 100 parcs. En 2014, on en recensait 38, soit en moyenne, 1,7 par gouvernorat. Leur taille varie de 2 ha à 1800 ha[176]. La superficie moyenne des PU est de 76,14 ha contre 7,27 ha pour leur surface aménagée, soit en moyenne 10% de surface aménagée dans les parcs urbains tunisiens. La surface totale des PU représente environ 29 km^2. Ce sont les gouvernorats de Tunis, de l'Ariana et de Ben Arous qui concentrent le plus d'espace aménagé en parc urbain avec 180,5 ha soit environ 65% de la superficie totale des parcs urbains en Tunisie alors qu'ils ne représentent que 1/5 (20%) de la population du pays.
Pour les parcs nationaux, l'objectif était de disposer d'une couverture en aires protégées[177] équivalente à 10% du territoire, le standard mondial défini dans le cadre de la

[174] Chiffres donnés dans le « *6ème Rapport national sur la biodiversité* », 2018.

[175] cf. supra

[176] 1 ha aménagé à 30 ha (Chiffres publiés dans « *Les indicateurs de développement durable en Tunisie* », OTEDD, 2014)

[177] Sous le terme « aires protégées », l'administration tunisienne n'entend pas toujours les mêmes données. Dans « *L'Atlas des aires protégées en Tunisie* », (2008), elle considère comme « *aires protégées* » les parcs nationaux et les réserves naturelles, en traitant à part les zones humides et ne fait pas référence aux réserves de faune alors que dans le « *6ème rapport national sur la biodiversité* » (2018), tous ces espaces sont comptabilisées sous la même bannière « aires protégées ».

convention sur la biodiversité[178]. En 2018, la couverture était de 6%[179] ; les parcs nationaux participant à hauteur de 0,7% de cette couverture avec 17 entités dont la superficie moyenne est de 31 800 ha (318 km$^{2)}$. Pour la moitié d'entre eux, ils possèdent une superficie inférieure à 5 000 ha[180] et la plupart ne dépassent pas 15 000 ha. Seuls deux d'entre eux couvrent plus de 150 000 ha. Ces derniers[181] sont localisés dans la partie désertique du pays, au sud, sud-est.

III - Une représentativité des écosystèmes limitée

Dans les textes stratégiques tunisiens, la représentativité des écosystèmes apparait souvent comme un argument majeur justifiant la création d'aires protégées sur le territoire. Plusieurs catégories d'écosystèmes sont ainsi mises à contribution : des écosystèmes caractérisés par leur relief (montagneux, côtiers,…), leur antériorité (originel), leur typicité, ou définis selon les espèces végétales qu'ils renferment (Érable de Montpellier, Cèdre de l'Atlas,…). On trouve ainsi des dénominations d'écosystèmes très hétéroclites pour justifier la création de certains parcs nationaux et en tout cas un manque d'homogénéité. Voici quelques unes des expressions repérées dans les différents documents stratégiques étudiés : « *7 ensembles majeurs d'écosystèmes originels* »[182], « *55 écosystèmes naturels* »[183] , « *69 écosystèmes* »[184], « *81 écosystèmes* »[185], « *écosystèmes typiques* »[186], « *écosystème de zone aride* »[187], … Cette représentativité des écosystèmes parait difficile à évaluer sans un référentiel unique et éprouvé. C'est d'ailleurs ce que souligne une étude réalisée en 2017[188] qui pointait ces incohérences et le manque de « *représentativité écologique des aires protégées en Tunisie* » aussi bien au niveau des régions naturelles, des bioclimats que des écosystèmes.

---

[178] Selon les chiffres publiés en 2018 par les Nations Unies, le taux de couverture terrestre par des aires protégées était au niveau mondial de 14,9% et de 7,3% pour la couverture marine (livereport.protectedplanet.net/pdf/Protected_Planet_Report_2018.pdf)

[179] « *6ème Rapport national sur la biodiversité* », 2018. Toutefois, si on additionne les superficies des parcs nationaux et des réserves naturelles, le taux de couverture n'est que de 3,5% et de 4,3% en ajoutant les zones humides (exception faite d'Ichkeul déjà comptabilisé dans les parcs nationaux) selon les chiffres publiés dans « *L'Atlas des aires protégées de Tunisie* », (2008).

[180] Des superficies qui sont semblables à certaines réserves naturelles.

[181] Senghar-Jabbes : 287 000 ha et Jbil : 150 000 ha

[182] Espaces côtiers, insulaires, montagneux, steppiques, désertiques, oasiens, zones humides, « *Pour une stratégie sur la diversité biologique à l'horizon 2010, Volume I : Cadre général* », 2008, www.environnement.gov.tn

[183] « *Pour une stratégie sur la diversité biologique à l'horizon 2010, Synthèse*», p. 14, 2008, www.environnement.gov.tn

[184] ibid., p. 66

[185] « *5ème Rapport national sur la biodiversité* », p. 6, 2014

[186] « *Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvages et des aires protégées en Tunisie »*

[187] « *Pour une stratégie sur la diversité biologique à l'horizon 2010, Synthèse*», p. 75, 2008, www.environnement.gov.tn

[188] Boussaïd M., Kraiem H., 2017

Dans le tableau ci-dessus, on constate effectivement une sur-représentation des écosystèmes dits montagneux qui se composent des massifs de la Kroumirie/Mogods, du Haut-Tell et de la Dorsale. Dans cette catégorie d'écosystèmes, au moins 6 parcs nationaux peuvent être classifiés comme tels : Feidja, Chaambi, Serj, Zaghouan, Boukornine et Mghilla. En revanche, on constate une sous-représentativité des parcs côtiers et marins alors que la Tunisie compte plus de 1300 km de côtes et autant d'espaces marins fragilisés à cause de l'urbanisation balnéaire, du tourisme et de la pêche, (Oueslati, 2010) et une absence de parc à écosystème oasien alors que de nombreuses oasis sont menacées (Carpentier, 2017 ; Jouve, 2012).

IV - Des créations de parcs nationaux peu rationalisées dans le temps - 2010, une année charnière dans la création de parcs nationaux d'une nouvelle ère ?

En effet, on constate que la création des parcs nationaux n'est pas équitablement répartie dans le temps. Une forte activité s'est concentrée sur l'année 2010 avec la création de 9 nouveaux parcs ce qui a doublé le nombre de parcs nationaux en Tunisie pour passer de 8 PN, créés sur 17 ans à 9 officialisés en une seule année. Ce sont des parcs très hétérogènes dans leur superficie et leur localisation mais avec de nombreux points communs dans la justification de leur création, qui semblent se normaliser. En effet, tous les 9 font référence à un principe de préservation de la nature et l'argument de la biodiversité (« *richesse biologique* », « *diversité faune, flore* », « *diversité biologique* ») est systématiquement repris pour justifier la création de ces nouveaux espaces protégés. On note également une fréquence plus importante du caractère archéologique comme argument de création et l'apparition d'une justification géomorphologique pour certains sites (Mghilla, Djebel Orbata, Dghoumes). Outre cette nouveauté, on relève aussi que les barrages, au même titre que les espèces végétales ou animales rares sont des éléments qu'il faut protéger dans le cadre de la création d'un parc naturel. Sur 9 nouveaux parcs, 3 sont concernés : Djebel Zaghdoud, Djebel Chitana, Oued Zeen. Par ailleurs, en termes de standardisation, on constate que ces nouveaux parcs nationaux sont présentés comme ayant tous de nombreux intérêts bien au-delà d'une simple fonction de conservation ou de protection. Ils s'intègrent en cela parfaitement dans les standards définis par l'UICN : attraits scientifique, touristique, culturel et récréatif.

V - Une approche durable limitée

La notion de durabilité est depuis les années 1990 très présente dans les textes législatifs et stratégiques dans le domaine de l'environnement (et du cadre de vie), fortement encouragée en cela par la dynamique de conservation de la biodiversité et la Convention mondiale sur la diversité biologique ratifiée en 1993 par la Tunisie et du mouvement des Agendas 21 issu du Sommet de la terre de 1992 ; Agenda 21 que la Tunisie a publié en 1995. Toutefois, à la lecture des différentes études et rapports publiés ces dernières années notamment par les ministères de l'agriculture et de l'environnement, on constate que les aires de nature connaissent un manque de durabilité constant[189]. Cette situation est d'ordre à la fois économique avec des budgets de fonctionnement et d'investissements des aires de nature très en deçà des objectifs et surtout temporel car soumis à l'agenda des projets et des programmes financés par la coopération internationale. Par ailleurs, il s'avère que les retombées économiques directes (c'est-à-dire celles suscitées par le développement de projets ou d'activités économiques portée par les populations riveraines) liées à la présence d'aires de nature sont très faibles. C'est aussi un manque

[189] Boussaïd M., Kraiem, H., 2017
« *6ème rapport national sur la biodiversité* », 2018

de durabilité environnementale avec des dispositifs de suivis, d'évaluation et de connaissances ne permettant pas de vérifier si les mesures de protection et de conservation justifiant la création des aires de nature sont efficaces (aussi bien dans le cadre des aire protégées et des écosystèmes à protéger qu'avec les parcs urbains et leur rôle dans la protection des forêts urbaines et de la qualité de vie des habitants). Et enfin, un manque de durabilité sociale avec des aires de nature où la participation des habitants dans les projets de conservation, de développement et de gouvernance est très faible.

1 - e. - Des aires de nature à l'épreuve de la Révolution

Au lendemain de la Révolution, les parcs urbains comme les parcs nationaux, ont subi de nombreuses dégradations. Les médias généralistes comme les réseaux sociaux, les supports plus spécialisés comme les revues scientifiques ainsi que les différents rapports institutionnels ont relayé faits divers, délits et nombreux cas de vandalisme et de laisser-aller advenus dans certains parcs urbains et parcs nationaux. Quels ont été les parcs touchés ? Quels dégâts ont été constatés ? Quelles raisons ont été évoquées face à ces agissements ? La Révolution a-t-elle aggravé la situation ? Ce sont ces interrogations qui ont guidé l'analyse de notre corpus composé de 34 articles parus dans différents supports entre 2011 et 2019. Le tableau de synthèse ci-dessous permet de catégoriser les dommages causés, les circonstances (le contexte) ainsi que leur évolution dans le temps.

Illustration n° 57 : Tableau « Aires de nature à l'épreuve de la Révolution », (A. Guillaumet, 2019 - réalisé à partir d'un corpus de 34 articles publiés entre 2011 et 2019)

Date	Titre de l'article	Source	Espace concerné	Dégradation	Cause évoquée
8/2/2011	*« Situation alarmante des aires protégées »*	La Presse (reprise d'un communiqué de l'association des Amis du Belvédère)	Parcs nationaux	Agressions multiples Équipements et infrastructures saccagés Faune persécutée Flore dégradée Personnels des parcs et des réserves agressés et menacés	
30/05/2012	*« Civilités et incivilités dans les parcs et jardins publics du Nord-Est de la Tunisie »*	Carnet de l'IRMC	Parcs urbains	Incivilités	Mainmise des acteurs du pouvoir Absence d'appropriation de ces espaces par les usagers
30/10/2012	*« Les zones vertes subissent des actes de dégradation »*	La presse (reprise d'un communiqué du ministère de l'environnement)	Parc urbain de Mourouj	Dégradations Constructions anarchiques Abattages d'arbres	Manque de civisme Faiblesse de l'autorité de l'État qui ne fait pas respecter les lois
20/11/2012	*« Tunisie : Parc national, des dégradations préoccupantes »*	La Presse	Parcs nationaux	Dégradation Destruction des infrastructures (clôtures, portes) Pâturage illégal Incendies Coupes illicites de bois	
2012	*« Situation alarmante des aires protégées tunisiennes pendant la révolution : échec d'une politique de conservation et remèdes, quid de la recherche »*	Bulletin de la société zoologique de France, Nadia Chakroun, Boubaker Houman, Zinelabidine Benaissa et Patrice Francour	Parcs nationaux	Agressions multiples envers les infrastructures, les ressources naturelles et certains membres du personnel Destructions des barrières Braconnage d'animaux sauvages Pâturage illicite Chasse, pêche illicites et intensives Défrichement, coupe d'arbre	Faible niveau de surveillance Abandon de poste suite à une agression
2012		Profil environnemental de la Tunisie - UE/Euronet Consortium	Parcs nationaux	Pillage Endommagement des infrastructures Intrusion des troupeaux	Faible intégration des riverains dans la gestion et la valorisation des parcs Affaiblissement des structures étatiques de contrôle
2013		Rapport national sur l'état de l'environnement 2012-2013	Parcs urbains	Détérioration de leurs composantes	Manque de moyens des collectivités locales Faiblesse de l'exploitation Absence de protection (gardiennage) Manque d'entretien et de maintenance Problèmes fonciers
6/06/2014	*« Tunisie - Ariana : le feu reprend au Parc Nahli »*	directinfo.webmanagercenter.com	PU Nahli	Incendies criminels	
2014		Indicateurs du développement durable, ANPE/OTEDD	Parcs urbains	Endommagés	
2014		5ème Rapport national sur la biodiversité	PN Bouhedma	Braconnage amplifié après la révolution	
16/03/2015	*« Parcs publics - L'attraction en moins »*	La Presse	Parcs urbains	Endroits abandonnés, amochés Concentration d'ordures Vétustes Aires de jeux délabrées Vandalisme	Visiteurs négligents et inciviles Laxisme des municipalités

Date	Titre de l'article	Source	Espace concerné	Dégradation	Cause évoquée
20/03/2015	*« Parc El Montazah de Sidi Bou Saïd : Un état désolant »*	La Presse	PU El Montazah	Dégradation Saleté Canards affamés Arbres et bancs arrachés Éclairage défaillant Poubelles non ramassées Délinquance et problème d'alcool nocturne Aires de jeux défectueuse Insécurité le soir	Problème de maintenance de la part de la municipalité Absence des autorités pour assurer la sécurité
2/11/2015	*« Lacs d'Ichkeul er de Bizerte - Haro sur la pollution ! »*	La Presse	PN Ichkeul	Pollution industrielle Gros dégâts prévus sur la faune aquatique et sur les élevages des pêcheurs	Éthique et respect de l'environnement pas le fort du promoteur du projet (un Libyen qui a racheté ses parts à un Trabelsi - clan Ben Ali) Équipements inopérants Impunité totale de l'entrepreneur due à l'absence de réaction forte et de mesures de la part des autorités
2/12/2015	*« Une menace environnementale préoccupante »*	La Presse (communiqué d'un collectif d'associations environnementales de Bizerte)		Atteintes à l'environnement Pollution industrielle	Absence de raccordement à la station d'assainissement, de canaux spéciaux et de laboratoire d'analyses Entreprise qui ne respecte pas ses engagements et est dans le déni des conséquences de ses agissements sur l'environnement
1/02/2016	*« Espaces verts et parcs urbains - A préserver absolument »*	La Presse	Parcs urbains	Détérioration des équipements Problème de propreté Cours des miracles avec l'invasion de vendeurs à la sauvette (PU du Belvédère) Dégâts importants	Autorités qui n'assurent pas le suivi nécessaire et l'entretien Absence de gardiennage et de maintenance
10/03/2016	*« Péril sur le belvédère »*	La Presse (reprise d'un communiqué de l'association des amis du Belvédère)	PU du Belvédère	Projet de raboter le périmètre du parc pour faire une voie express	Urbanisation (projet routier municipal) Projet anti-constitutionnel
4/4/2016	*« Redonner vie à un patrimoine en péril »*	La Presse	PU de Mourouj	Incivilités et vandalismes pendant la révolution Pollution par les déchets domestiques et les gravats Pâturage illicite Manque de maintenance et de rénovation	Casseurs durant la période post-révolution

Date	Titre de l'article	Source	Espace concerné	Dégradation	Cause évoquée
12/04/2016	*« Le parc du Belvédère nécessite une réhabilitation »*	La Presse	PU du Belvédère	Soûlards Tas d'ordures Spectacle désolant Problème de pollution (déchets) Problème de maintenance Constructions illégales (corruption régime Ben Ali) Arbres abattus Délabrement du patrimoine bâti Dégradation des sols Vieillissement du couvert végétal Animaux stressés	Avant la révolution : malversations et corruption par le clan Ben Ali Après la révolution : ressources humaines et financières insuffisantes, décideurs locaux dépassés malgré leurs efforts
17/06/2016	*« Ennahli, un incendie ravage 6 ha de forêt »*	La Presse	PU Nahli	Incendies	
9/11/2016	*« Visite du Parc national d'Ichkeul - Sauver un patrimoine en péril »*	La Presse	PN Ichkeul + PN	Parcs menacés Surexploitation de la nappe phréatique Agressions mineures (selon la DGF)	
1/03/2017	*« Des visiteurs du zoo du Belvédère tuent un crocodile à coup de pierre »*	tunisienumerique.com	PU du Belvédère	Délit	Laisser-aller dans la surveillance
3/03/2017	*« Crocodile tué : fermeture provisoire du zoo du Belvédère »*	kapitalis.com	PU du Belvédère	Saleté	Dépassement Carences
18/03/2017	*« Patrimoine naturel en péril »*	La Presse	PN Ichkeul + PN	Pollution humaine et industrielle Surexploitation par les riverains (nourriture, bois de chauffe, sources de revenus	Laxisme des responsables régionaux ou de tutelle
25/03/2017	*« Parc de Zaghouan, accélérer les efforts de reboisement »*	La Presse	PN Zaghouan	Dégradation	
4/04/2017		Page Facebook de l'association des habitants de Mourouj 2	PU de Mourouj	Incendie volontaire du Boeing 727 Installé et décoré dans le parc	
11/04/2017	*« Un joyau de la nature de plus en plus menacé »*	La Presse	PN Ichkeul	Augmentation de la salinité du lac Baisse du niveau de l'eau claire Dommages sur la végétation à cause du surpâturage illégal	Gestion bicéphale entre ANPE et DGF avec des empiètements dans les objectifs et les stratégies sources de conflits et frein à la bonne gestion du site (ex : installation de nombreux barrages en amont pour l'agriculture)
6/07/2017	*« Tunisie, et si on parlait de nos jardins publics »*	Huffingpostmagrheb, Adel Zouaoui	Parcs urbains		
31/07/2017	*« Parc el Mourouj : Négligence, délabrement et marginalisation de l'association locale »*	nawaat.org, Henda Chennaoui, Hamada Lassoued	PU de Mourouj		
28/11/2017	*« Accident routier causé par un buffle d'Ichkeul »*	Page Facebook de Badreddine Jemaa	PN Ichkeul	Pâturage illégal	Manque de moyens financier et humain
15/12/2017	*« Suivi de l'état de l'environnement »*	Page Facebook du ministère de l'environnement	Parcs urbains	Dégradations	Absence de maintenance et d'engagement des municipalités

Date	Titre de l'article	Source	Espace concerné	Dégradation	Cause évoquée
16/01/2018	*« Fermeture temporaire du parc de Sidi Toui suite à une ruées sur les truffes »*	espacemanager.com	PN Sidi Toui	Dégâts sur la faune et la flore Tension avec les mammifères du parc (gazelle dorcas, oryx, lièvre, fennec)	
25/04/2018	*« Une antilope en voie d'extinction abattue puis égorgée dans une réserve de tataouine »*	huffingpostmagrheb.com	PN Senghar-Jabbes	Braconnage	
3/05/2018	*« Non au cisaillement de la forêt de Radès - Au massacre du Parc Farhat Hached »*	Page Facebook de l'association tunisienne des randonneurs (ATR)	PU Farhat Hached		Urbanisation (projet d'aménagement routier)
24/01/2019	*« La LTDH (Ligue tunisienne des droits de l'homme) dénonce des caravanes qataries venues « exterminer » la faune tunisienne »*	huffingpostmagrheb.com	PN Senghar-Jabbes	Braconnage	

Globalement, ce tableau de synthèse permet de constater que très vite, c'est-à-dire quelques semaines après la Révolution, le monde associatif et celui des scientifiques ont cherché à alerter les autorités mais aussi la société qu'elle soit d'ailleurs tunisienne ou étrangère sur l'état de dégradation à la fois des parcs nationaux et des parcs urbains. Cette dynamique continue d'ailleurs encore aujourd'hui. Si les premiers articles se font l'écho des conséquences immédiates de la Révolution sur les aires de nature, les articles suivants témoignent surtout de l'état de dégradation des parcs, et ne montrent pas forcément une grande évolution depuis la Révolution. Huit ans après les constats sont les mêmes. On constate que les rapports institutionnels nationaux ne sont pas partiaux à ce sujet et relèvent les différents dysfonctionnements de ces espaces ainsi que les responsabilités. En revanche, on constate que les scientifiques, s'ils ont été présents au début pour dénoncer cet état de fait, lui ont ensuite consacré peu d'articles.

On constate tout d'abord, comme nous l'avions annoncé, une parfaite équité entre parc naturel et parc urbain. En effet, qu'ils soient parc urbain ou parc national, ils sont soumis aux mêmes dégradations et aux mêmes atteintes. Celles-ci sont multiples, à la fois matérielles, humaines mais aussi directement en lien avec les objectifs de ces espaces. En ce qui concerne les dégâts matériels, ce sont principalement des dégradations d'infrastructures, comme le mobilier (aires de jeux), les clôtures (plus de 10km de clôture arrachés à Bouhedma), ou les équipements (destruction d'appareil de mesure à Ichkeul, abandon des terrains de tennis à Nahli). Ces situations sont à la fois les conséquences d'actes de vandalisme et d'incivisme de la part des utilisateurs et visiteurs (nocturnes) mais aussi le constat d'une vétusté des lieux et d'un manque de maintenance et de rénovation. Moins fréquentes mais tout de même recensées, certains articles mentionnent des atteintes portées aux personnels des parcs : des menaces proférées lors de constat de pâturage illégal ou plus gravement lorsque les gardiens se retrouvent confrontés à des terroristes armés. En outre, d'autres articles se font l'écho de dégradations et d'actes commis dans les aires de natures qui vont à l'encontre des objectifs mêmes de ces espaces qu'ils aient été créés pour apporter un meilleur cadre de vie ou pour préserver la nature et des espèces et des espaces exceptionnels. Ce sont notamment le manque de propreté et d'entretien ainsi que le sentiment d'insécurité qui sont le plus souvent cités avec, dans une moindre mesure, la coupe d'arbres et le pâturage illégal. C'est aussi la destruction d'espèces animales et végétales dont les parcs nationaux sont censés être les protecteurs ainsi que les parcs urbains avec leur zoo. Mais au-delà de ces délits, on constate dans ces actes à la fois une certaine sauvagerie (le cas du crocodile du Parc du Belvédère) et le sentiment d'une impunité avérée pour leurs auteurs (le cas des princes qataris venant chasser des espèces protégées, une situation récurrente depuis des dizaines d'années.).

La Révolution a-t-elle eu une influence sur ces agissements dans les aires de nature ? Certainement oui et non. Oui, car après la Révolution, de nombreux secteurs de l'administration tunisienne ont été désorganisés et certaines priorités de gestion et d'investissement ont été modifiées. La Révolution a entraîné une perte d'autorité de l'État et un affaiblissement de ses prérogatives en matière de contrôle, de prévention et de répression. Ainsi, les parcs se sont retrouvés en quelque sorte dépourvus de protection et ont pour certains été livrés à la vindicte populaire et ce d'autant plus qu'ils étaient pour certains vécus comme l'incarnation d'un État dont les manifestants ne voulaient plus (Boukraa, 2011), et surtout vécus comme une dépossession par les populations locales, contraintes de renoncer à la plupart de leurs usages traditionnels à l'intérieur de leur périmètre (Boughamoura, 2019). Toutefois, la Révolution n'est pas le seul facteur responsable de ces dégradations et de ces actes malveillants car certains existaient déjà

avant et pouvaient être encouragés par un système de corruption présent dans le secteur de l'environnement (Chakroun et al., 2012).
Pour les gestionnaires, ce sont souvent les visiteurs des parcs qui sont les responsables des dégradations des aires de nature, les « soûlards » qui viennent le soir consommer de l'alcool dans les parcs et qui laissent leur poubelle derrière eux, les familles qui ne surveillent pas les enfants en train d'arracher les fleurs et d'abîmer les équipements et qui partent en laissant leurs poubelles n'importe où. Pour les visiteurs, ce sont les autorités locales qui sont les responsables des dégradations car elles laissent faire, ne sanctionnent pas, ne réparent pas les équipements et n'investissent pas. D'autres éléments de responsabilité sont évoqués. Ceux-ci sont d'ordre structurel comme la mainmise des acteurs du pouvoir sur les projets de création, de gestion et de valorisation des parcs ce qui n'a pas permis l'appropriation par les habitants de ces nouveaux espaces et donc *a priori* leur considération et leur respect. Et d'autres éléments qui sont d'ordre conjoncturel et liés au remplacement des équipes dirigeantes notamment dans les collectivités locales qui ne sont pas encore au fait de la technicité de certains projets et qui n'en maîtrisent pas encore toutes les dimensions ainsi que les enjeux environnementaux.

2. Portrait d'un parc national : Ichkeul

Le parc national d'Ichkeul (PNI) est un des plus importants parcs nationaux tunisiens si on considère la quantité d'articles scientifiques et d'études produits à son propos (Parmi les plus récents : « *Valeurs économique des services écosytémiques du Parc national d'Ichkeul* », UICN, 2017, « *Cartographie et dynamique de la végétation des marais du parc national d'Ichkeul* », Thèse de doctorat en sciences biologiques de M. Ouali, 2014, « *Projet MEET - Planification stratégique des activités écotouristiques dans le parc national d'Ichkeul* », 2014), ainsi que son antériorité et le nombre de labels qui lui ont été attribués. C'est un parc national à proximité immédiate de plusieurs villes et villages, situé au nord/nord-ouest de la Tunisie, qui a depuis sa création en 1980 bénéficié de nombreux programmes pour à la fois favoriser la protection de sa faune et de sa flore mais aussi participer au développement des populations du parc. De nombreux acteurs sont attentifs aux différentes évolutions du parc, qu'ils soient tunisiens ou étrangers. Toutefois, c'est un parc dont le statut est constamment remis en cause et dont l'équilibre qu'il soit social, écologique, culturel, économique ou institutionnel, est fragile.

Illustration n° 58 : Aperçu du parc national d'Ichkeul en photos (A. Guillaumet, 2013, 2015, 2017)
n° 1 : Ichkeul, ses marais sud, son lac et son djebel vu depuis Zaarour, un village en bordure du parc
n° 2 : L'arche par laquelle on accède au territoire du PNI et qui porte tous les logos de ses différents labels nationaux et internationaux
n° 3 : Les buffles d'eau d'Ichkeul dont l'origine n'est pas encore très bien connue et qui étaient présents sur le parc bien avant sa création
n° 4 : Vue sur le lac et le djebel depuis l'écomusée, façade nord
n° 5 : Sentier de randonnée sur le djebel Ichkeul au départ de l'écomusée
n° 6 : Vue sur l'écomusée depuis le sentier de randonnée du djebel, façade nord

2 - a. Un parc à proximité d'un important bassin de population

Le parc national d'Ichkeul (37°10'N et 9°40'E - voir carte ci-dessous) se situe dans le Gouvernorat de Bizerte et dans la délégation de Tinja, entre Mateur et Bizerte, dans une région fortement agricole dont l'économie repose aussi sur les activités industrielles et manufacturières ainsi que la pêche. Localisé dans la plaine agricole de Mateur, entre la mer Méditerranée et la chaîne des Mogods, il est ceint au nord, au sud et à l'ouest par des terres agricoles et à l'est par la ville de Tinja. C'est un parc facilement accessible depuis Tunis via l'autoroute (1 heure) ainsi que depuis Bizerte (30 minutes)[190], l'agglomération d'importance la plus proche. D'autres localités de moindre importance en nombre d'habitants sont également voisines comme Menzel Bourguiba (8 minutes)[191], ou Mateur (13 minutes), (cf. Illustration n° 59).

[190] Le gouvernorat de Bizerte est le huitième gouvernorat le plus peuplé de Tunisie selon les chiffres du dernier recensement de 2014, avec 568 219 habitants. Le gouvernorat de Tunis est le plus important avec 1 056 247 habitants. Quant au Grand Tunis (Gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba), il totalise 2 643 695 habitants soit plus d'1/4 de la population tunisienne.

[191] Anciennement Ferryville pendant la colonisation et cité industrielle liée aux activités du port de Bizerte et principalement de l'arsenal.

Illustration n° 59 : Localisation du parc national d'Ichkeul (A. Guillaumet, 2019)

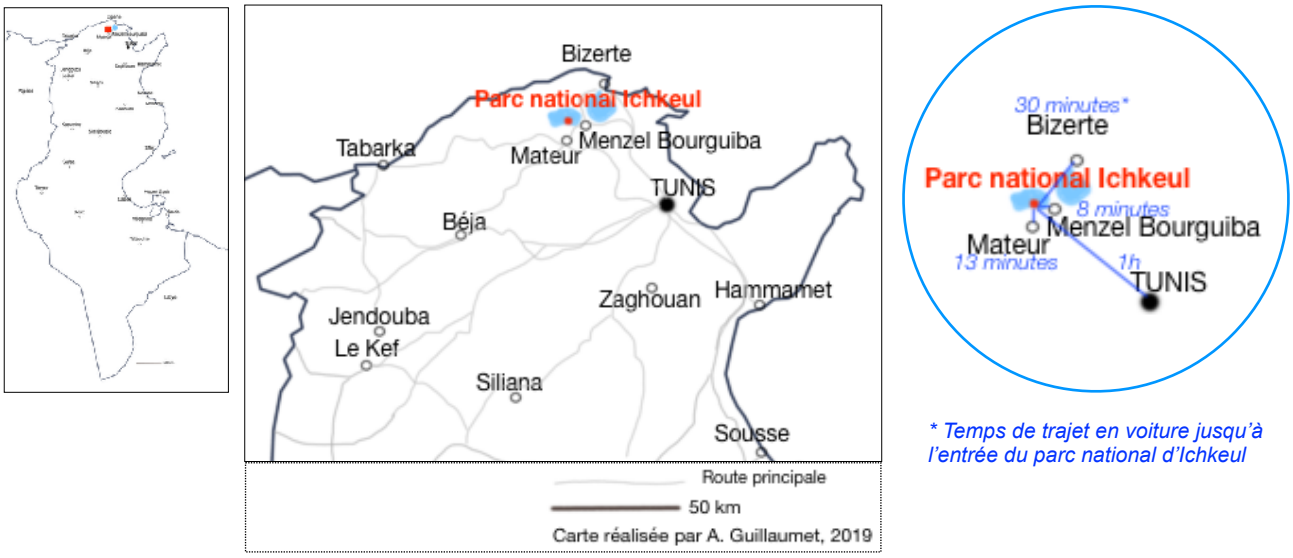

L'accès routier au PN d'Ichkeul se fait par son unique entrée située à l'est (cf. Illustration n° 115). Il est très facile et très rapide d'y accéder en voiture, soit depuis les petites bourgades ou villes moyennes, comme Zaarour, Menzel Bourguiba, Tinja et Mateur, situées à moins de 15 minutes, soit depuis Bizerte, le centre névralgique de la zone, situé à une trentaine de minutes, ou depuis Tunis en un peu plus d'une heure.

2 - b. Un parc peu étendu entre djebel, lac et marais

Le PNI a une superficie de 12 600 ha. Il est composé de trois entités paysagères : un djebel, un lac et des marais (cf. Illustration n° 60). Il appartient à l'étage bioclimatique méditerranéen sub-humide à hiver doux avec une saison humide, d'octobre à février et une saison plus sèche, de mars à septembre, et plus chaude en été, participant à l'évaporation des eaux du lac et l'augmentation de sa salinité, (Daoud Bouattour, Gammar Ghrabi, Liman Ben Saad, 2007).
Le djebel Ichkeul est un massif forestier de 1 363 hectares qui culmine à 511 mètres, avec des pentes raides, entouré à l'est, à l'ouest et au sud par des marais. C'est un massif de roches dolomitiques, « *un jebel de nature calcaire dolomitique orné d'incursions marbrées datant du jurassique et du Trias* » (Ouali, 2014, p. 12). On trouve également, au pied du djebel, au nord et au sud-est, des sources sulfureuses chaudes. Sa végétation de type méditerranéen (maquis et garrigue) est essentiellement composée d'oliviers et de caroubiers sauvages, de pistachiers lentisques, de genévrier de Phénicie, de filaires et sur sa partie herbacée, des euphorbes, des câpriers et des bruyères ainsi qu'une flore composée d'orchidées[192], de liliacées, de cyclamens et de fougères. Près de 600 espèces végétales ont été recensées dans les différentes strates du djebel Ichkeul. Cette végétation et ses reliefs offrent un habitat pour de nombreuses espèces animales dont les oiseaux, fortement représentés par les rapaces et les passereaux, soit de manière temporaire pour y nicher, et hiverner soit de manière permanente. On recense notamment le chardonneret élégant, la fauvette mélanocéphale, le vautour d'Égypte, le circaète Jean le blanc, l'aigle de Bonelli ou le faucon crécelle.

[192] 13 espèces d'orchidées recensées, (« *Le Parc national d'Ichkeul* » une collection de brochures sur les parcs nationaux tunisiens, n.d.)

Le lac d'Ichkeul a une superficie moyenne de 8 500 ha[193], qui varie entre 7 800 ha en période de sécheresse et 12 500 ha pendant les périodes particulièrement humides (Ouali, 2014). Il est peu profond (moins de 2 m) et s'apparente à une lagune ou à un bassin de décantation, situé 1,5 m en-dessous du niveau de la mer[194]. Alimenté en eau douce par un bassin versant d'environ 2 000 km^2 composé essentiellement de six oueds[195], il est connecté au lac de Bizerte (lac d'eau salée relié à la mer Méditerranée) par le canal de Tinja. Cette configuration implique, pour le lac d'Ichkeul, une forte variation de son niveau d'eau et de son niveau de salinité. En hiver, le niveau d'eau s'élève et le niveau de salinité est faible (5g/l). En été, le niveau d'eau baisse (par évapotranspiration) et le niveau de salinité augmente (30g/l) puisque, par un effet de vases communicants, l'eau salée du lac de Bizerte pénètre dans le lac via l'oued de Tinja (Baccar. et al., 2000). Le lac d'Ichkeul serait le dernier témoin d'une chaîne de lacs d'eau douce qui s'étendait auparavant en Afrique du nord, (Nouira, 2008). La végétation immergée du lac, essentiellement composée de *Potamogeton pectinatus* et de *Ruppia cirrhosa*, est particulièrement appréciée des canards et des foulques dont les plus importants sont la foulque macroule, le canard siffleur, le filgule milouin. En-dehors des oiseaux, le lac est aussi et grâce aux échanges avec la lagune de Bizerte, une zone poissonneuse avec notamment la présence d'anguilles, de muges, de loups et de soles. Les variations entre eau salée et eau douce font la spécificité d'Ichkeul mais cet équilibre qui permet à la flore et à la faune de pouvoir se développer est très rapidement contraint en cas de manque de précipitations ou de perturbation sur l'approvisionnement en eau des oueds.
Les marais situés à l'ouest et au sud du lac couvrent une superficie d'environ 30 km^2 (3 000 à 3 600 ha selon les conditions d'inondation (Ouali, 2014)). Habituellement, ils sont soit submergés par les eaux (douces) du lac pendant les périodes de pluie, soit par le ruissellement des oueds. La végétation des marais est essentiellement composée de salicornes, de scirpes et de roseaux, une nourriture de choix pour les oies cendrées qui hivernent et se nourrissent des bulbes de scirpes et profitent des roseaux pour se dissimuler et nicher. Les marais sont aussi les zones de prédilection des buffles d'eau et quand ils sont en partie asséchés, des zones de pâturage pour les ovins, bovins, caprins et buffles qui vivent ou qui viennent dans le parc.

[193] Sa surface à l'époque romaine aurait été deux fois plus grande et le djebel un îlot, (Plan d'aménagement du parc national d'Ichkeul, 2006)

[194] Une action de comblement par les alluvions qui aurait réduit la superficie du lac des 2/3 depuis l'époque romaine (Mathlouthi, 1992)

[195] Les oueds se déversant dans le lac Ichkeul sont : Douimiss, Sejnane, Melah, Ghezala, Joumine et Tine, (Plan de développement communautaire du parc national d'Ichkeul, 2006).

Illustration n° 60 : Carte du parc national d'Ichkeul, de ses trois composantes et de son bassin-versant (UICN/CEPF, 2015)

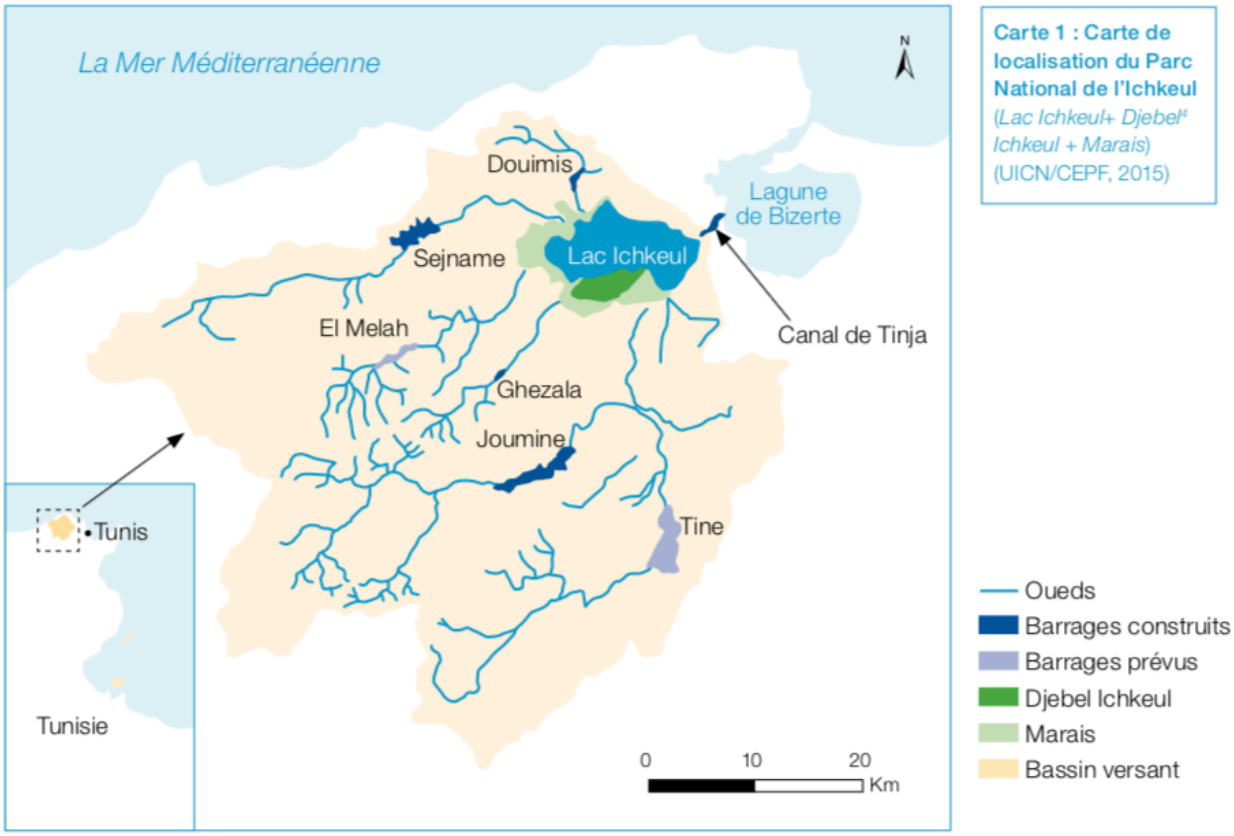

2 - c. Une valeur écologique qui s'apprécie à différentes échelles

Grâce à son statut de parc national, Ichkeul bénéficie depuis de nombreuses années d'études et d'inventaires réguliers afin de déterminer les différentes espèces végétales et animales présentes sur son territoire. Les derniers relevés estiment les espèces animales au nombre de 230 et 500 pour les espèces végétales. Le Plan d'aménagement et de gestion du PNI (PAG) ainsi que son Plan de développement communautaire (PDC) rassemblent une mise à jour de ces différents inventaires (cf. Illustration n° 61).

Illustration n° 61 : Tableau récapitulatif des différents inventaires de la faune et de la flore du PNI (réalisé à partir des données du PAG et du PDC du PNI, 2006 - A. Guillaumet, 2019)

Catégorie d'inventaires	Données recensées
Profils écologiques de la flore	13 espèces (milieux lacustres, milieux halomorphes, milieux à hydromorphies temporaires, rupicoles, ripicoles, forestières, pré-forestières, xérophiles, thermophiles, acidiphiles, anthhropozoogéniques thérophytiques nitrophiles, anthropozoogéniques vivaces nitrophiles, oligotrophes)

Formations végétales	10 formations végétales (Aquatiques, roselières, chotts et marais, pelouses humides éphémères, pelouses sèches, pelouses salées et halorésistantes, nitratophiles, pelouses oligotrophes, forestières, chasmophytiques)
Avifaune	180 espèces d'oiseaux (150 000 à 300 000 oiseaux d'eau migrateurs, rapaces, passereaux, étourneaux, hirondelles)
Mammifères	29 espèces dont le buffle d'eau, le sanglier, la loutre, le chacal, le renard, le porc-épic, la genette
Reptiles	20 espèces dont serpents, tortues (tortues mauresques et tortues aquatiques), lézards et tarantes
Invertébrés lacustres	Mollusques, vers, petits crustacés
Poissons	anguilles, muges, soles, loups

2 - d. Un parc national qui a un passé

I - Un site ancien en interaction avec les hommes

Avant d'être un parc national, Ichkeul était déjà reconnu par ses habitants et par les autorités comme un site jouant un rôle économique, social et culturel. Avant de devenir exclusivement un site de protection de la nature, Ichkeul était surtout considéré pour ses eaux thermales et poissonneuses, ses carrières de gravier et de marbre, ses espaces de pâturage et de chasse, et ses marabouts[196]. Cette reconnaissance remonterait à des temps immémoriaux, à la préhistoire. Des outils en silex et des ruines puniques et romaines ont d'ailleurs été découverts qui attestent que l'homme est présent et interagit avec son environnement depuis longtemps à Ichkeul. Si les Romains et avant eux les hommes préhistoriques ont exploité les ressources qu'offre Ichkeul, ceci a été le cas jusqu'à récemment, du moins pratiquement jusqu'à la création du parc national voire après, pour quelques activités comme les carrières[197], la pêche qui est encore pratiquée mais privatisée[198], le pâturage qui est censé être strictement réglementé, les pratiques spirituelles qui prêtent à certains marabouts des pouvoirs de guérison ou de fertilité et l'utilisation des sources thermales même si les principaux hammams ont été fermés officiellement pour des raisons d'hygiène en 1996. Parmi toutes ces relations que l'homme entretient avec Ichkeul depuis la préhistoire, c'est certainement le développement industriel des carrières à l'époque de la colonisation qui a le plus modifié, récemment, les relations hommes-milieux (Ben Meriem, 2004). L'industrialisation des carrières, par la marine française, à partir des années 1930[199], a en effet permis l'arrivée de nombreuses familles venues chercher du travail. De manière concomitante avec le développement de la pêche dans le lac, Ichkeul se transforme en pôle d'attraction pour de nombreux travailleurs qui viennent s'y installer (ibid.). Ces travailleurs des carrières y côtoient les quelques familles d'éleveurs déjà installées (Boukraa, Karem, 2010). Ce n'est qu'à la

[196] Zaiane, 2004 ; « *Plan de développement communautaire du parc national d'Ichkeul et de sa zone tampon* », CRDA de Bizerte, 2006 ; Boukraa et Karem, 2010 ; Ben Meriem, 2004

[197] Fermées fin 1993

[198] Concession accordée depuis 1998 à la société « Tunisie Lagunes » pour une durée de 30 ans.

[199] Une exploitation des carrières débutée par la marine française pour la construction du port et de l'aéroport de Bizerte, (Daoud Bouattour, Gammar Ghrabi, Liman Ben Saad, 2007)

fermeture des carrières en 1993 que la population d'Ichkeul diminue avec le départ d'environ 70 familles (Ben Meriem, 2004). Ichkeul est le seul parc national tunisien à être encore aujourd'hui habité. En 2006, il comptait 104 ménages, majoritairement des personnes de plus de 50 ans ou des personnes très pauvres. Leur principale activité demeure l'élevage ovin et bovin (Boukraa, Karem, 2010).

II - Un site qui a tôt suscité un intérêt scientifique

Depuis des siècles, Ichkeul est connu pour ces ressources. Dès les XIème-XIIème siècles, des écrits des premiers géographes andalous, El Behkri (1014-1094) et Al Idrisi (1100-1165) ont décrit le fonctionnement surprenant de son lac (cf. Illustration n° 62) et de ses eaux poissonneuses (notamment Ibn Said Gharnati-Ali Ben Moussa Ben Mohamed), avant que les scientifiques de la fin du XIXème siècle s'y intéressent à leur tour.

Illustration n° 62 : Extrait des écrits d'El Bekhri, **d'Al Idrisi décrivant Ichkeul,** et d'**Ibn Saïd Gharnati**

El Bekhri, *(« Description de l'Afrique Septentrionale »,* 1068, traduit par Mac Guckin de Slane, 1913) :
« *Auprès de ce lac, il y en a deux autres, dont l'un est rempli d'eau douce et l'autre d'eau salée. Chacun de ces lacs se décharge alternativement dans l'autre, pendant la moitié de l'année, sans que la saveur des eaux en soit altérée.* »

Al Idrisi, (« *Description de l'Afrique et de l'Espagne par Edrisi* », Reinhart P. A. Dozy et Michaël J. de Goeje, Oriental Press, Amsterdam, 1969) :
« Au sud-sud−ouest de ce lac et sans solution de continuité, il en existe un autre qui s'appelle le lac de Tînidja, et dont la longueur est de 4 milles sur autant de largeur. Les eaux communiquent de l'un à l'autre d'une manière singulière, et voici comment : celles du lac de Tînidja sont douces et celles du lac de Bizerte salées. Le premier verse ses eaux dans le second durant six mois de l'année, puis le contraire a lieu ; le courant cesse de se diriger dans le même sens et le second lac s'écoule dans le premier durant six mois, sans cependant que les eaux de celui de Bizerte deviennent douces, ni celles du lac de Tînidja salées. Ceci est encore l'une des particularités de ce pays »

Ibn Saïd Gharnati, (*« Extraits inédits relatifs au Maghreb (géographie et histoire) »*, traduit de l'arabe et annotés par E. Fagnan, 1924) :
« Quand au lac occidental, qui est proche de la ville de Benzert, vers la limite extrême de cette région, il se compose de deux parties : l'une alimentée par l'eau de la mer est salée, l'autre, dans laquelle se déversent des eaux douces provenant des montagnes du pays, est potable. Au premier de chaque mois la portion salée se déverse dans la portion potable sans que celle-ci se sale, puis dans la seconde quinzaine du mois c'est la portion douce qui se déverse dans la salée sans que celle-ci de rester telle. Chaque mois un poisson d'une espèce nouvelle paraît dans le lac et y reste à l'exclusion de toute autre, puis au mois suivant il disparait pour faire place à une autre espèce, et ainsi de suite tout au long de l'année, c'est-à-dire qu'il y paraît successivement douze espèces chacune à son tour isolé ».

C'est alors la période de la colonisation, avec les premières expéditions scientifiques commanditées par les autorités, qui ont donné lieu aux premières études et publications

sur Ichkeul[200]. Il y eu la mission géologique de 1887 qui s'est intéressée au djebel Ichkeul et à « *ses calcaires blancs, jaunâtres ou rosâtres, durs, sonores* » et à « *l'action métamorphique postérieure qui a changé les calcaires en marbres* », la mission botanique de 1888 qui a « herborisé » le djebel, les marais et les bords du lac, et les médecins de l'armée qui s'intéressèrent aux eaux thermales du Djebel « Achkel » et notèrent la présence de trois hammams « *fréquentés par les Arabes* » pour soigner des affections rhumatismales, des maladies de peau, des fièvres et « *toute sorte de maladies* » grâce à des eaux « *chlorurées sodiques* »[201]. Jusqu'à l'Indépendance, c'est bien souvent le fonctionnement du lac et son système hydro-biologique de va-et-vient entre eaux salées et eaux douces ainsi que ses ressources halieutiques qui ont généré le plus de publications.
Quant aux journaux de l'époque, certains livraient une image romanesque d'un djebel, repère de brigands mais aussi d'un territoire terrifiant[202] (« *De partout, on voyait son dos, énorme bête assoupie* ») en rapportant la légende d'El Mezaouka[203], ou en relayant des faits divers ou des brèves sur la vie d'Ichkeul et de ses alentours. On apprend par exemple qu'en février 1914, on pouvait faire du canot sur le lac (mais malheureusement aussi s'y noyer), ou qu'en mai 1943, Ichkeul était un point stratégique lors des affrontements entre les forces de l'Axe et les forces alliées. Et du côté des guides de découverte de la Tunisie d'avant-guerre (1914-1918), ce sont les buffles d'eau qui suscitaient l'intérêt et que leur chasse était soumise à l'autorisation du Bey[204]. Car, avant d'être un parc national, Ichkeul a, à plusieurs reprises, bénéficié de statut particulier faisant de ce site un espace particulier.

III - Un site déjà « encadré » avant d'être « parqué »

De nombreux articles et guides de la période coloniale ainsi que des études récentes rappellent qu'Ichkeul a été un des premiers sites naturels tunisiens à bénéficier depuis très longtemps d'un statut particulier. C'est ce que souligne L. Lavauden[205], en 1937 pour justifier la création d'une réserve naturelle sur « *l'île du Djebel Ischkeul* ». D'après lui, cette création serait facilitée compte tenu de la pré-existence d'un statut juridique pour ce site. Il précise également que les particularités biologiques et topographiques de Ichkeul justifient pleinement la création d'un tel espace protégé. Le premier statut de protection qui est cité dans de nombreuses études et dans le PAG, c'est celui de réserve de chasse. Ce statut remonterait à 1240 avec la période Hafside et aurait ensuite été transmis jusqu'à la dynastie Husseinite des Bey. Avec la colonisation, différents décrets signés des Bey successifs entre 1890 et 1926 posent les premières délimitations du domaine public

---

[200] La Mission d'exploration scientifique de la Tunisie fut commanditée en 1882 au lendemain de la mise en place du Protectorat. Plusieurs expéditions furent organisées par la suite et de nombreuses publications scientifiques en émanent.

[201] Puaux, M., 1903

[202] C'est aussi le souvenir de Michel G. qui a vécu enfant, de 1950 à 1962 à Ferryville/Menzel Bourguiba. Pour lui, Ichkeul faisait peur à cause « *de ses eaux couleur argile et son immobilité* ». Avec ses parents, ils le contournaient en voiture pour aller rendre visite à des parents installés à Mateur.

[203] La Dépêche coloniale illustrée, 31 mars 1909 ; « *Compte-rendu des travaux du Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris, du 6 au 10 octobre 1908* », 1909.

[204] Guillot, E., 1912

[205] Lavauden, L., 1937, Paris.
Louis Lavauden, issu de l'école nationale des eaux et forêts, est en poste en Tunisie en tant que garde général forestier pendant 10 ans, après la première guerre mondiale.

d'Ichkeul[206] avant son immatriculation en 1948 et l'intégration du lac au domaine public hydraulique et plus tard, en 1974, la cession des marais à la DGF.

IV - Les prémices de la création du PNI : réserve de biosphère et site Ramsar

Avant de bénéficier du statut de parc national en 1980, Ichkeul a d'abord été quelques années avant, reconnu par l'Unesco comme Réserve de biosphère (cf. Illustration n° 63) en 1977, conjointement à trois autres sites naturels tunisiens qui étaient ou deviendront plus tard parcs nationaux en même temps qu'Ichkeul, et la même année que la Camargue. Car en effet, c'est bien en grande partie pour ses fonctions vis-à-vis des oiseaux d'eau migrateurs qu'Ichkeul devient Réserve de Biosphère tout comme la Camargue située sur la rive opposée de la Méditerranée. Les critères de classement retenus pour Ichkeul en tant que réserve de biosphère sont :
Critère 1 : Contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.
Critère 3 : Abrite des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
Critère 5 : Abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
Critère 6 : Abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous- espèce d'oiseau d'eau.

Illustration n° 63 : Le programme MAB de l'Unesco
Les réserves de biosphère sont nées d'un programme de l'Unesco baptisé « Man And Biosphere » (MAB) dont l'objectif était de « *créer un programme international de recherche sur l'homme et la biosphère, à caractère interdisciplinaire et prenant en compte les problèmes spécifiques aux pays en développement* », (Unesco, 1970). A l'origine, l'idée de ces réserves n'étaient pas directement de reconnaître un site naturel d'exception mais plutôt de disposer d'un réseau mondial de terrains d'études pour mener des recherches aussi bien en biologie, en écologie, en sociologie… sur les interactions homme/nature dans une logique de « *conservation, de recherche et d'éducation* », (Cibien, 2006). Dès 1984, le rôle des réserves de biosphère se précise et s'affirme comme un nouveau genre de site de protection de la nature où la place et le rôle des populations sont reconnus et où les réserves sont des outils pour étudier, expérimenter, et évaluer des bonnes pratiques de gestion durable. C'est aussi à cette époque et toujours dans cette même logique que se structurent les réserves de biosphère en trois zones : une aire centrale vouée à la conservation et une zone tampon autour dédiée à la recherche, entourées d'une zone de coopération avec la population. A partir de 1995, un modèle international des réserves de biosphère se formalise. Les réserves de biosphère sont désormais soumises à révision tous les 10 ans via un rapport fourni par les pays à l'Unesco, et les réserves doivent remplir trois fonctions dont la présentation doit être consignée dans une politique ou un plan de gestion : conserver la biodiversité naturelle et culturelle (fonction de conservation) ; tester des approches du développement durable (fonction de développement) ; être des espaces de recherche, de suivi continu, d'éducation, de formation, de sensibilisation et de participation locale (fonction d'appui logistique) (ibid.).

---

[206] Décret du 29/4/1890 portant la délimitation du Domaine public de l'Ichkeul le long des rives, signé par Ali Pacha Bey, Décret du 4/8/1903 portant la délimitation du domaine public de l'Ichkeul sur la rive est du lac, signé par Mohamed El Hadi Pacha Bey, Décret du 23/10/1926 portant sur la délimitation du domaine public de la rive nord de Garaât Ichkeul, signé par Mohamed El Habib Pacha Bey, Décret du 15/11/1926 portant sur la délimitation du domaine public de la rive ouest de Garaât Ichkeul, signé par Mohamed El Habib Pacha Bey, (Daoud Bouattour, Gammar Ghrabi, Liman Ben Saad, 2007)

Les réserves de biosphère sont désormais considérées comme des outils complexes de protection et de gestion intégrée au service de l'aménagement et au développement des territoires (ibid.). Les rôles principaux des réserves de biosphère sont aujourd'hui : « *accomplir trois fonctions interconnectées : la conservation, le développement et l'apprentissage ; dépasser les zones de conservation traditionnelles restreintes, par le biais de zonage qui combine des aires protégées centrales avec des zones où le développement durable est soutenu par les habitants et les acteurs locaux ; utiliser une approche qui implique toutes les parties prenantes, en mettant l'accent sur la participation des communautés locales à la gestion ; promouvoir la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources par le dialogue et la concertation ; intégrer la diversité biologique et culturelle aux politiques et pratiques, et plus particulièrement le rôle des connaissances traditionnelles dans la gestion des écosystèmes ; assurer un suivi et des recherches des politiques et des pratiques de développement durable pour en démontrer la qualité ; constituer des sites d'excellence pour l'éducation et la formation ; participer au Réseau mondial des réserves de biosphère* » (unesco.org).

C'est aussi pour ces motifs, notamment celui d'habitat pour des oiseaux d'eau migrateurs, qu'Ichkeul est inscrit, en 1980, sur la liste du Patrimoine mondial. C'est le critère X qui est retenu : « *contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation »*. Ichkeul est alors présenté ainsi sur le site de l'Unesco : « *Ichkeul contient des habitats naturels importants en tant que site d'hivernage essentiel des oiseaux du paléarctique occidental. Chaque hiver, le bien accueille une densité exceptionnelle d'oiseaux d'eau avec des effectifs pouvant atteindre certaines années plus de 300.000 canards, oies et foulques présents au même moment. Parmi ces oiseaux, trois espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes : l'érismature à tête blanche (Oxyura leucocephala), le fuligule nyroca (Aythya nyroca) et la sarcelle marbrée (Marmaronetta angustirostris). De par la diversité de ses habitats, le bien abrite une faune et une flore très riches et diversifiées avec plus de 200 espèces animales et plus de 500 espèces végétales* ». C'est alors pour la quantité d'oiseaux d'eau accueillis en migration qu'Ichkeul est reconnu comme un site naturel d'exception ainsi que pour la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt international car en danger ou menacé[207]. La même année (1980), le site d'Ichkeul est définitivement consacré en tant que zone humide d'importance internationale, l'une des quatre plus importantes en Méditerranée[208], avec son inscription sur la liste Ramsar (cf. Illustration n° 64).

---

[207] L'érismature à tête blanche était classée en 2017 comme espèce en danger sur la liste rouge dressée par l'IUCN, le fuligule nyroca quasi menacé et la sarcelle marbrée vulnérable (mise à jour 2016).

[208] Les quatre zones humides d'importance en Méditerranée en plus d'Ichkeul : Camargue en France, Doñana en Espagne, El Kala en Algérie.

Illustration n° 64 : La convention de Ramsar (Extrait du site de la convention Ramsar, ramsar.org)

Initiée par Luc Hoffmann[209] en 1962 lors d'une conférence organisée en Camargue, la dynamique pour amener à la création d'un traité international sur les zones humides s'est concrétisée en 1974 lors de la signature, par 18 pays, à Ramsar, en Iran, d'une convention relatives aux zones humides et particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. La convention, entrée en vigueur en 1975 sous l'égide de l'Unesco, a pour mission « *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier* ». En 2019, 170 pays étaient signataires et 2341 sites étaient inscrits. « *Les zones humides qui sont inscrites sur la Liste acquièrent un nouveau statut au niveau national et, aux yeux de la communauté internationale, prennent une importance non seulement pour le pays ou les pays où elles se trouvent mais aussi pour l'humanité* ». La Tunisie compte à ce jour 41 sites inscrits entre 1980 et 2015[210].

A la veille de devenir un parc national, Ichkeul bénéficiait ainsi déjà de reconnaissances internationales d'importance dans le domaine de la protection de la nature, qui attestaient de son rôle quant à l'accueil de nombreux oiseaux d'eau migrateurs, dont certaines espèces gravement menacées. On constate également que ces reconnaissances sont avant tout celles d'une seule organisation mondiale, l'Unesco, et qu'elles véhiculent donc *a priori* la vision de la nature et des conditions de sa protection élaborée par cette institution (Amelot, André-Lamat, 2009).

2 - e. Le parc national d'Ichkeul, un des premiers parcs nationaux tunisiens

La création officielle du parc national d'Ichkeul par les autorités nationales s'est effectuée en 1980 via le décret n° 80-1608 du 18 décembre 1980. Ce décret s'appuie sur plusieurs textes juridiques antérieurs qui portaient délimitation du djebel, du lac et des marais d'Ichkeul[211]. Le processus de création officiel du parc n'a pas été consigné mais il paraît être l'aboutissement d'une dynamique de reconnaissance de sites naturels à protéger enclenchée au niveau international dans les années 1960-1970 (Depraz, 2014), et de la logique de sauvegarde d'écosystèmes naturels « typiques » tunisiens[212]. Une création facilitée par le fait que le périmètre d'Ichkeul appartenait déjà au domaine public géré par le ministère de l'agriculture. En outre, au niveau local, existaient déjà des associations créées dans les années 1970 comme l'ATPNE (Association tunisienne de protection de la nature et de l'environnement) et « Les amis des oiseaux » capables d'être force de proposition et de lobbying pour relayer et encourager cette dynamique, notamment grâce à leur contact et association à des ONG internationales (Zaiane, 2004).

[209] Luc Hoffmann (1923-2016), ornithologue, défenseur de l'environnement et philanthrope suisse a été co-fondateur du WWF et créateur du centre de recherche biologique de la Tour du Valat, en 1954, en Camargue (wikipedia.org)

[210] En annexe n° 5, la liste complète des sites Ramsar tunisiens

[211] Malheureusement, ces textes ne sont pas disponibles en ligne. Il s'agit des décrets du 29 avril 1980, du 10 mars 1897, du 4 août 1903 et du 23 octobre 1962.

[212] Une liste des sites nationaux d'importance écologique et botanique datant de 1967 listerait Ichkeul selon S. Zaine (2004). Toutefois, il a été impossible de retrouver cette liste.

I - Décret et arrêté de création, arrêté de réglementation

Le Parc national d'Ichkeul est encadré juridiquement par deux documents, son décret de création, qui s'appuie sur quatre précédents décrets ayant permis depuis la fin du XIX^{ème} siècle la délimitation du site, ainsi qu'un arrêté de réglementation (cf. Illustration n° 65).

Illustration n° 65 : Décret de création du PNI et arrêté de sa réglementation (Décret n° 80-1608 du 18 décembre 1980, Arrêté du ministre de l'agriculture du 6 juillet 1984).

Décret N° 80-1608 du 18 décembre 1980, portant création du Parc National de l'Ichkeul.

Nous Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne;

Vu la loi N° 66-60 du 4 juillet 1966, portant promulgation du Code Forestier et notamment les articles 58 et 59 du dit Code;

Vu les décrets du 29 avril 1909, du 10 mars 1927, du 4 août 1903, et du 23 octobre 1962, portant délimitation du Domaine Public du lac Ichkeul,

Vu l'avis du Ministre de l'Agriculture,

Vu l'avis du Tribunal Administratif,

Décrétons :

Article Premier. — Il est créé un parc National dénommé « Parc National de l'Ichkeul » dont les limites sont désignées par un liseré rouge sur l'extrait de la carte d'Etat Major de Menzel Bourguiba à l'echelle de 1/50.000, annexé au présent décret.

Les limites du Parc National suivent le bornage du Domaine Public du lac Ichkeul.

Le Parc National de l'Ichkeul couvre une superficie de 12600 ha environ y compris le titre forestier 145628.

Art. 2. — Le Ministre de l'Agriculture déterminera par arrêté les mesures propres à assurer la conservation dans son état naturel du Parc National de l'Ichkeul.

Art. 3. — Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 18 décembre 1980

P. le Président de la République Tunisienne
et par délégation
Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 6 juillet 1984, portant réglementation générale du Parc National de l'Ichkeul.

Le Ministre de l'Agriculture;

Vu la loi n° 66-60 du 4 juillet 1966, portant promulgation du Code Forestier et notamment son article 59 et ses articles 111 à 127;

Vu le décret n° 80-1608 du 18 décembre 1980, portant création du Parc National de l'Ichkeul;

Arrête :

CHAPITRE PREMIER
DISPOSITIONS GENERALES

Article Premier. — La Chasse est interdite dans l'ensemble du Parc National de l'Ichkeul ainsi que sur une zone de 30 mètres à l'extérieur de ses limites.

Cependant le Directeur des forêts peut faire procéder à l'élimination des animaux susceptibles de provoquer un déséquilibre de l'état nature du Parc.

Art. 2. — Le Parc National de l'Ichkeul fait l'objet d'un plan d'aménagement dressé par la Direction des Forêts.

Art. 3. — Le Directeur des Forêts peut afin d'éviter une dégradation des marais, du maquis ou des forêts interdire le pâturage ou fixer le nombre maximum de bovins, ovins, caprins et équins susceptibles d'être admis dans le Parc National.

Il peut interdire l'accès dans tout ou partie du Parc au Cheptel en provenance d'autres régions.

Art. 4. — Le défrichement et l'exploitation de toute végétation spontanée du Parc National ne peut être entreprise que dans le cadre du programme d'aménagement du Parc et sur autorisation du Directeur des Forêts.

Art. 5. — La pêche est interdite dans le lac Ichkeul pour les particuliers seul l'Office National de Pêche est autorisé à y pêcher.

Toutefois le Directeur des Forêts peut dans un but de sauvegarde de la flore et de la faune et en cas notamment de notification interdire à l'Office l'accès à certaines zônes.

Les alevinages sont soumis à l'autorisation préalable du Directeur des Forêts.

Art. 6. — Les travaux tels que le détournement des cours d'eau, l'ouverture de nouvelles voies de communication, les travaux d'infrastructure, l'installation d'équipements mécaniques et la construction de nouveaux bâtiments ne peuvent être entrepris que si leur réalisation a été prévue au plan d'aménagement du Parc prévu à l'article 2 du présent arrêté. Néanmoins les captages destinés à l'alimentation en eau des habitations, des bâtiments ou des abreuvoirs situés dans le Parcs peuvent être autorisés par le Directeur des Forêts.

Art. 7. — Toute activité industrielle touristique ou commerciale à l'intérieur du Parc National est soumise à une autorisaton préalable du Directeur des Forêts.

Art. 8. — Les activités professionnelles cinématographiques, radiophoniques ou de télévision à l'intérieur du Parc ainsi que les travaux de recherche sont soumis à l'autorisation préalable du Directeur des Forêts.

Le ou les Chercheurs autorisés sont tenus de remettre une copie de tout document de l'étude entreprise à la Direction des Forêts sans aucune contre partie.

Art. 9. — Le Directeur des Forêts peut s'il le juge nécessaire interdire le camping ou le stationnement dans une remorque habitable ou dans tout autre abri.

Art. 10. — Il est interdit de porter ou d'allumer du feu en dehors des habitations et bâtiments sauf dans les lieux spécialement aménagés à cet effet.

Art. 11. — Pour mantenir le Parc dans son état naturel il est interdit :

1°) d'abandonner, de déposer ou de jeter en dehors des lieux spécialement aménagés à cet effet des papiers, boites de conserves, bouteilles, ordures ou détritus de quelque nature que ce soit;

2°) de troubler le calme et la tranquilité des lieux en utilisant un appareil récepteur radiophonique ou d'enregistrement ou tout autre instrument;

3°) de faire, par quelque procédé que ce soit, des inscriptions, des signes ou des dessins sur les pierres, les arbres ou tout autre bien meuble ou immeuble, sauf autorisation du Directeur des Forêts.

CHAPITRE II
PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Art. 12. — Sauf autorisation spéciale du Directeur des Forêts il est interdit :

— d'apporter ou d'introduire à l'intérieur du Parc des animaux ou des œufs d'animaux non domestiques;

— de détruire ou d'enlever des œufs ou des nics;

— de blesser, de tuer ou d'enlever les animaux les animaux non domestiques du parc;

— de transporter, colporter, mettre en vente, vendre ou acheter sciemment toutes espèces de faune sauvage provenant du Parc ou leurs produits;

— de troubler ou de déranger les animaux du Parc par quelque moyen que ce soit;

— d'amener ou d'introduire des chiens autres que ceux destinés au gardiennage des habitations existantes.

Art. 13. — Sauf autorisation spéciale du Directeur des Forêts il est interdit :

— d'apporter ou d'introduire à l'intérieur du Parc dans un but non agricole des semences, plants, greffons ou boutures de végétaux quelconques;

— de détruire de couper, d'arracher ou d'enlever dans un but non agricole des végétaux spontanés ou leurs fructifications;

— de transporter, colporter, mettre en vente, vendre ou acheter sciemment toutes espèces de flore sauvage provenant du parc ou leurs produits.

CHAPITRE III
PROTECTION GEOLOGIQUE

Art. 14. — Pour conserver les formations géologiques et paléontologiques du Parc il est interdit :

— de désagreger, de détruire ou d'enlever les roches, les minéraux et les fossiles, de les transporter, de les colporter, de les mettre en vente, de les vendre ou de les acheter sciemment à l'intérieur ou en dehors du Parc dont ils proviennent.

Cependant et à titre exceptionnel et provisoire, les exploitants de carrières se trouvant à l'intérieur du Parc National de l'Ichkeul, dûment autorisés par le Directeur des Forêts dans un intérêt national, sont tenus jusqu'à la fermeture des dites carrières en application du présent article, de se conformer aux prescriptions suivantes :

1°) Aucune extraction de produit de carrière ne peut être effectuée avant le levé du soleil et après la tombée de la nuit, ainsi que pendant les dimanches et jours fériés;

2°) Aucun abattage d'arbres ou d'arbustes ne doit être entrepris sans autorisation préalable du Directeur des Forêts;

3°) Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'incendies;

4°) Remettre en état les lieux et restaurer la carrière à la fin de l'exploitation, en particulier réparer tout dommage que ces travaux auraient occasionnés au Parc National;

5°) Déposer les déchets de carrière dans les lieux spécialement désignés à cet effet par la Direction des Forêts.

CHAPITRE IV

PROTECTION DES EAUX

Art. 15. — Les eaux thermales sises à l'intérieur du Parc National de l'Ichkeul ne peuvent être exploitée qu'après autorisation du Directeur des Forêts qui fixera les modalités d'exploitation des dites eaux et ce sur proposition du Ministère de la Santé Publique.

Art. 16. — Dans un but de protection de la faune et de la flore aquatique du Parc il est interdit :

1°) de laisser écouler, de déverser d'immerger ou de jeter dans les eaux du Parc et de ses affluents ou chenaux des eaux résiduelles ainsi que des déchets ou substances de toute sorte.

2°) d'effectuer en surface tout dépôt susceptible de polluer par infiltration les eaux souterraines, ou par ruissellement les eaux de surface alimentant le Parc National de l'Ichkeul;

3°) de jeter des cadavres dans les cours d'eau et leurs affluents, dans le lac, les mares ou marais du Parc National.

Art. 17. — Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est constatée et poursuivis conformément aux articles III et suivants du Code Forestier.

Art. 18. — Le Directeur des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 juillet 1984

Le Ministre de l'Agriculture
Lassaad BEN OSMAN

VU

Le Premier Ministre
Ministre de l'Intérieur
Mohamed MZALI

Le décret de création est très succinct. Il officialise le nom d'Ichkeul en tant que parc national, indique le périmètre du parc en se référant à une carte d'état major au 1/50 000, sa superficie, et son numéro de titre foncier. Il précise la tutelle du ministère de l'agriculture ainsi que sa mission pour définir les mesures qui seront prises pour la « *conservation dans son état naturel* » du parc national d'Ichkeul. Aucune référence n'est faite à ses inscriptions antérieures en tant que réserve de biosphère, patrimoine mondial ou autre, ni ses obligations vis-à-vis de tels labels comme en particulier le développement durable et la participation des populations aux stratégies de gestion et de valorisation du site. Seule la dimension conservation est retenue dans ce décret.
L'arrêté de réglementation est publié presque quatre ans plus tard, en même temps que ceux des parcs nationaux de Chaambi, des îles Zembra et Zembretta et de Bouhedma. Leur contenu et leur structure sont très semblables. Ils sont organisés pour la plupart autour de quatre chapitres : Dispositions générales, Protection de la faune et de la flore, Protection géologique et pour Ichkeul, Protection des eaux. Quant aux articles, ils sont sensiblement les mêmes avec la liste de ce qui est interdit, ou interdit sauf autorisation du directeur des forêts, le premier interdit (premier article) étant celui de chasser. Les parcs nationaux seraient donc avant tout des mises en réserve de faune. Par ailleurs, on constate une vision à la fois très centralisée et très concentrée de la gestion du parc avec des pouvoirs uniquement détenus par le directeur des forêts ; une autorité qui se trouve loin du terrain et qui est en charge de bien d'autres prérogatives en lien avec la gestion de la politique forestière tunisienne. Il est par ailleurs fait état d'un plan d'aménagement qui doit être dressé par la direction des forêts mais dont les principes à la fois de réalisation, de mise en œuvre et d'évaluation ne sont pas précisés. Il est seulement fait référence à d'éventuelles modifications de la végétation (défrichages, ouvertures de voie de communication), de voies d'eau ou de constructions qui doivent avoir été prévues dans ce plan. En outre, tout comme le décret de création, on constate l'absence d'articles relatifs à une stratégie ou à une gestion durable du parc ainsi que les modalités prévoyant la participation des habitants à la gestion ou à la valorisation du parc. Par ailleurs, cet arrêté ne fait que réduire au maximum les possibilités de développement données aux habitants qui sont soumis à la plupart des interdits de chaque article. Ils ne sont d'ailleurs jamais cités en tant que tel dans aucun article. On peut donc en conclure que les conventions de réserve de biosphère, de patrimoine mondial et dans une moindre mesure celle de Ramsar ne se sont pas imposées dans l'écriture de la législation nationale vis-à-vis des parcs nationaux et de leur organisation.

II - Le plan d'aménagement et de gestion (PAG) et le plan de développement communautaire du parc national d'Ichkeul (PDC) - Des ambitions sur le papier ??

Le PAG est un document dont le caractère obligatoire est fixé par l'arrêté de réglementation du PNI. Il est donc impératif dans l'organisation, la gestion, l'aménagement du parc et sert de référence et donc de document contractuel pour certains aménagements possibles dans la zone du parc et certaines pratiques agricoles (cf. Articles 4, 6 de l'arrêté de réglementation). Toutefois, sa version définitive date de novembre 2006, soit 26 ans après le décret de création du PNI et 22 ans après l'arrêté de réglementation. Il a été réalisé dans le cadre d'un programme[213] de coopération financé par le GEF et la Banque mondiale lancé en 2002 et élaboré en collaboration entre les ministères de l'environnement, avec la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie, et celui de l'agriculture, avec la direction des forêts. Le PAG s'inscrit également dans une démarche de mesures correctives instaurées après qu'Ichkeul ait

[213] Le programme baptisé PGAP s'élevait à 9.88 millions d'euros et concernait deux autres parcs, celui de Bouhedma et de Jbil.

subi de graves perturbations écologiques entraînant d'ailleurs son inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril de 1996 à 2006 (cf. infra). Aussi, le PAG dans son préambule se positionne-t-il comme un outil permettant la « *survie* » d'Ichkeul et la mise en place d'un « *éco-développement durable* » prenant en compte la fragilité et les menaces qui pèsent sur le fonctionnement de cet écosystème ainsi que l'ensemble des activités humaines qui en dépendent et vise à trouver un compromis « *rationnel* ». Le PAG ne prend pas en compte le seul périmètre du PNI mais également sa périphérie. Il se décline en sept objectifs spécifiques :

- Faciliter l'actualisation du modèle hydrologique mis en place par l'ANPE ;
- Renforcer le pouvoir décisionnel du conservateur ;
- Mettre en place un processus de gestion participative durable ;
- Élaborer un programme de surveillance adapté au milieu ;
- Présenter un plan écotouristique équitable et rentable ;
- Renforcer l'éducation et la sensibilisation environnementales ;
- Assurer le fonctionnement harmonieux des écosystèmes impliqués.

Il est accompagné d'un programme d'actions basé sur un échéancier à un, cinq et dix ans, adossé à un budget prévisionnel prenant en compte la problématique d'un financement durable[214]. C'est un programme très ambitieux qui propose une profonde réorganisation à la fois du fonctionnement administratif du parc avec la mise en place de nouveaux organes facilitant la gestion, l'animation, la participation et la valorisation du parc (et en son sein) mais aussi une réorganisation dans la manière et les méthodes liées à la prise en compte écologique d'Ichkeul, dans sa connaissance, sa gestion et son évaluation ainsi que l'inscription d'Ichkeul dans un contexte social et géographique plus large avec la prise en compte de toutes les interactions existantes et possibles avec les différents acteurs impliqués et des propositions sur la manière de les encadrer et de les faire participer (de manière consensuelle) à l'éco-développement du territoire du parc, c'est-à-dire en conciliant protection (écologique) et création de revenus locaux.

Parallèlement à ce PAG et prévu dans le programme d'action de ce dernier, un plan de développement communautaire a été initié en 2006 dans le cadre d'un projet financé par le FEM (Fonds pour l'environnement mondial) pour « *l'amélioration de la gestion des parcs nationaux afin de contribuer au mieux être des populations qui y vivent ou qui les entourent* ». Ce plan, basé sur un processus participatif, a pour ambition : « *La diversification et l'amélioration des sources de revenu des populations en promouvant des activités génératrices de revenus complémentaires ; la préservation et la gestion durable des ressources naturelles ; la mise en place et l'amélioration des infrastructures de base ; le développement de l'écotourisme* ». On retrouve ici des actions communes au PAG. L'idée de ce PDC est principalement de mettre en place des actions, à court terme, à la fois pour l'amélioration des conditions de vie des habitants qui pour certains sont très rustres et, leur permettre d'envisager un avenir et un développement socio-économique en lien avec le PNI plus durable. Le programme d'actions du PDC est prévu sur trois ans pour un montant de 913 000 dinars.

Ces deux documents démontrent que 26 ans après la création du PNI, la situation à la fois écologique mais aussi sociale et économique n'est toujours pas stabilisée et que son mode de gestion et finalement son intégration, dans le territoire, en tant que parc national n'est ni acceptée, ni partagée, ni valorisée par les différents acteurs impliqués directement qu'ils soient habitants du parc ou des environs, ou au sein même des différentes administrations locales, régionales ou nationales concernées. On constate l'existence de nombreuses failles et de nombreux dysfonctionnements qui n'ont pas permis au PNI de remplir pleinement ses missions. Ces deux documents rassemblent de très nombreuses

[214] Le budget prévisionnel prévoit un équilibre entre les dépenses et les recettes dès la deuxième année.

mesures à mettre en œuvre pour pallier ces dysfonctionnements et tendre vers un fonctionnement « idéal » de parc national. En outre, on relève que les deux ministères en charge de la protection de la nature sont associés à ces documents alors que seule la DGF est directement concernée par l'administration du PNI.

III - Une équipe et des infrastructures *a minima*

L'équipe du parc se compose de 34 personnes[215] : des éco-gardes qui travaillent le jour et la nuit contre le braconnage, les dépôts sauvages de déchets et les départs de feux ; des ouvriers qui assurent la maintenance du parc ; des journaliers (ouvriers et gardiens), très souvent recrutés parmi les habitants du parc, qui sont embauchés pour des travaux saisonniers, ponctuels ou pour le gardiennage du troupeau de buffles d'eau ; un administratif que l'on retrouve le plus souvent à l'entrée principale du parc pour enregistrer les visiteurs et un conservateur, issu de l'administration forestière, qui est placé sous l'autorité du directeur général du commissariat régional au développement agricole de Bizerte et qui dépend du chef d'arrondissement forêt (du CRDA de Bizerte). Pour le conservateur, les missions relèvent avant tout de l'observation du terrain, de la surveillance et du suivi des états de la faune et de la flore. C'est aussi à lui que revient le rôle de médiateur avec les habitants et certains contrevenants en cas notamment de surpâturage ou de pâturage illégal mais aussi de médiateur culturel quand des écoles ou des personnalités viennent à Ichkeul. Chaque mois, il envoie à son chef d'arrondissement forêt un rapport faisant état des chiffres de fréquentation du parc, de dénombrement des oiseaux, des propositions de travaux et d'animations ou d'événements passés ou à venir. Le parc ne dispose pas d'un budget propre. Rattachée également au PNI mais non présente de manière permanente, une équipe de l'ANPE intervient pour procéder à différents relevés et pour animer ponctuellement des actions de sensibilisation ou des visites officielles. Des locaux, installés dans un centre d'accueil, leur sont dévolus.

[215] Chiffres donnés lors d'un entretien avec le conservateur en mai 2017.

Illustration n° 66 : Aperçus des aménagements et installations d'Ichkeul (Photos prises entre 2015 et 2017 - A. Guillaumet)

n° 1 : Borne de délimitation du PNI installée sur la route d'accès principal
n° 2 : Guérite d'accueil où les visiteurs sont censés s'arrêter pour se faire enregistrer
n° 3 : Aire de jeux pour les enfants quelque peu sommaire à l'entrée du parc
n° 4 : Centre d'accueil accueillant principalement les bureaux de l'ANPE et une salle de réunion
n° 5 : Parking et hammams désaffectés qui matérialisent la fin du chemin d'accès au parc pour les véhicules.
n° 6 : Sentier pour les piétons qui permet, à partir du parking, de contourner le djebel de l'est au nord, et de découvrir le panorama sur les marais
n° 7 : Escaliers d'accès à l'écomusée depuis un des sentiers piétons du parc (n° 6)
n° 8 : Aire de pique-nique localisée à proximité de l'écomusée

Le PNI dispose de différents équipements pour permettre l'accueil des visiteurs dans de bonnes conditions (signalétique, routes, chemins, équipements pique-nique et sanitaires, poubelles) et les informer des différentes composantes de l'écosystème d'Ichkeul (écomusée, panneaux de médiation, panonceaux directionnels et patrimoniaux).
Les aménagements de travaux publics réalisés par la DGF ont été nombreux. Des routes d'accès ont été rendues carrossables, entre le point d'entrée du périmètre du parc et l'accueil du parc, et jusqu'au parking situé au niveau des hammams. Différentes délimitations ont également été construites et mises en place, de l'arche monumentale que l'on franchit quand on entre sur le territoire du parc jusqu'à la guérite d'entrée, en passant par les différentes bornes et clôtures qui ont été posées. Ce sont aussi la réalisation d'une guérite d'accueil, d'une aire de loisirs, de parkings, d'escaliers, d'un pôle accueillant à la fois l'écomusée, les bureaux administratifs, les sanitaires, de nombreux espaces de pique-nique, un musée géologique[216], et un espace d'accueil qui est censé accueillir en plus des bureaux des techniciens de l'ANPE, un espace restauration, une bibliothèque, un espace d'exposition. Et c'est enfin la création de sentiers et d'affûts d'observation.

Illustration n° 67 : Aperçus des différentes installations de médiation et signalétique
(Photos prises entre 2015 et 2017 - A. Guillaumet)

n° 1 et n° 2 : Panneaux d'information sur l'avifaune récemment installés (2015)
n° 3 : Panonceau patrimonial et affût installés sur la façade nord-est du djebel
n° 4 : Musée géologique accessible depuis le parking des visiteurs

---

[216] Celui-ci n'est ouvert que sur demande.

Quelques années après sa création, l'administration forestière a, via la coopération internationale, et dans la logique d'ouvrir les parcs nationaux au tourisme écologique, équipé le PNI d'un écomusée, « *un des outils principaux du tourisme écologique* »[217]. Premier écomusée installé dans un parc national tunisien, il a été inauguré en 1989,[218] et après quelques rénovations de la muséographie, présente aujourd'hui, sur une surface assez réduite, et avec des outils de médiation basiques,[219] le caractère sensible du parc, son fonctionnement hydrologique, la diversité de l'avifaune et les chemins de migration, les composantes faunistique et floristique, les vestiges archéologiques et préhistoriques, les caractéristiques géologiques du djebel, les activités humaines et culturelles pratiquées, des repères cartographiques. Les logos des différents contributeurs et financiers sont bien visibles (MEET, MAB). Il est à noter que la dernière rénovation réalisée en 2015-2016[220] a permis d'enrichir la muséographie d'informations et en particulier en Arabe sur l'avifaune, grâce notamment à la contribution de l'association des Amis des oiseaux et, a aussi permis d'exposer quelques produits du parc comme de l'huile d'olive estampillée avec le logo du PNI.

[217] Brochure éditée par le Ministère de l'agriculture et la GTZ (2005 ?), D'El Feija à Ichkeul, par monts et villages,- L'écotourisme au Nord Tunisien

[218] Écomusée réalisé grâce à une coopération internationale avec le International Wetland research bureau (IWRB) désormais Wetlands international (hébergé pendant un temps par la Tour du Valat) avec des financements du WWF, de l'Unesco, de la convention Ramsar et de l'USFWS (United States Fish and Wildlife Service).

[219] Essentiellement des panneaux et des animaux naturalisés.

[220] Rénovation financée par l'IUCN.

Illustration n° 68 : Aperçus de l'écomusée (Photos prises entre 2015 et 2017 - A. Guillaumet)

n° 1 : Vue d'ensemble sur l'écomusée et la rotonde d'accès, les points les plus fréquentés du parc
n° 2 : Visite scolaire animée par le conservateur du parc
n° 3 à n° 5 : Vues intérieures de l'écomusée avec vitrines et panneaux didactiques

n°1

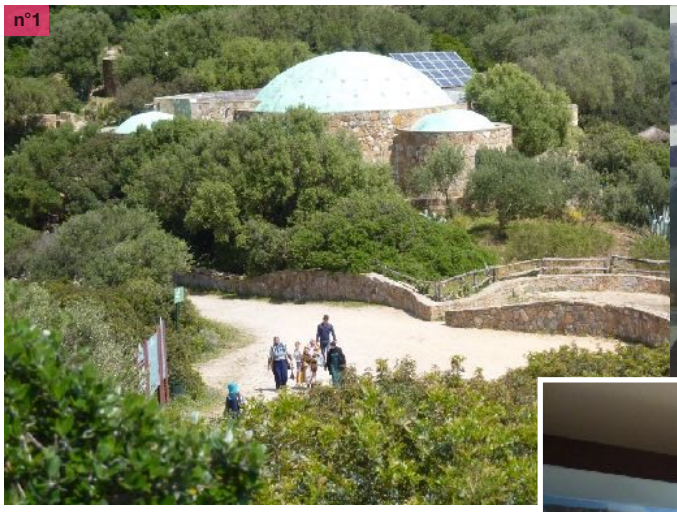

n°2

n°3

n°4

n°5

IV - Un parc national souvent remis en cause avant et après la Révolution

Le PNI est à la fois un écosystème et une institution fragiles, qui depuis sa création est soumis à de nombreuses pressions sociales, politiques, économiques et climatiques. Quand son équilibre écologique a été fortement mis en danger, différentes actions ont été entreprises pour redresser la situation. Conduits dans le cadre de la coopération internationale, ces programmes ont aussi révélé, au-delà de la seule dimension écologique, le rôle de tous les acteurs impliqués dans le développement d'Ichkeul et les dysfonctionnements, incompatibilités ou incompréhensions entre les rôles, les enjeux et les représentations de chacun de ces acteurs.

- Une remise en cause écologique

Si le parc national d'Ichkeul a été avant tout reconnu en tant que parc national pour des raisons écologiques et avec l'ambition de les conserver, ce statut a été remis en cause à deux occasions. La première, en 1990, quand Ichkeul en tant que site Ramsar, est inscrit sur le Registre de Montreux de la Convention de Ramsar. Cette inscription est certes une reconnaissance, mais avant tout une alerte envoyée aux autorités nationales mais aussi aux organisations internationales pour prévenir qu'Ichkeul subit ou va subir des pressions telles que ses caractéristiques écologiques vont être modifiées et que des mesures de conservation sont nécessaires[221]. L'argument qui a motivé ce classement est notamment lié aux constructions de deux barrages (Joumine en 1983 et Ghezala en 1984) et d'un troisième prévu (Sejnane en 1994) sur trois des rivières alimentant Ichkeul. La mise en service des barrages associée à des périodes de faibles pluies ont provoqué une diminution de l'approvisionnement en eau douce et donc une augmentation de la salinité des eaux du lac, et ainsi une diminution de la végétation propice à l'accueil des oiseaux d'eau hivernant. Même si ces travaux étaient connus de la convention Ramsar au moment de l'inscription d'Ichkeul, aucune mesure n'avait finalement été prise par les autorités capables de palier ce déficit[222]. De la même manière et en partie pour les mêmes raisons, en 1996 et jusqu'en 2006, Ichkeul est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en péril (cf. Illustration n° 69). Les critères qui conditionnent cette inscription sont de deux ordres, soit le bien est « *menacé par un danger prouvé, précis et imminent* », soit « *confronté à des menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur ses caractéristiques essentielles* », (extrait du site internet de l'Unesco).
Ces deux inscriptions témoignent à la fois de la fragilité de l'écosystème mais aussi de sa possible disparition ou de sa modification irréversible, en partie faute de décisions politiques. Toutefois, même s'il appartient aux autorités nationales de gérer Ichkeul, on constate, via ces deux inscriptions sur le registre de Montreux et du patrimoine en péril, que dès l'instant où ces sites sont labellisés, leur devenir est également soumis au regard de la communauté internationale et que le national est de fait contraint par l'international. Une contrainte qui toutefois est essentiellement focalisée sur la sauvegarde écologique du site. Et on constate alors la capacité de l'international pour mobiliser des moyens financiers, techniques et humains à ces seules fins écologiques, pour parvenir à mettre en place des mesures de sauvetage. C'est aussi le constat de la contrainte qu'elles sont

[221] Les conditions d'inscription d'un site Ramsar sur le registre de Montreux sont précisées dans les « *Les principes opérationnels de la Convention de Ramsar* ». C'est notamment le cas quand « *un changement défavorable s'est produit, est en train ou susceptible de se produire dans les caractéristiques écologiques et où des mesures de conservation prioritaires sont donc nécessaires ».*

[222] En 2016, la DGF a demandé la suppression d'Ichkeul du registre de Montreux mais pour l'instant aucun retrait n'a été prononcé.

capables d'exercer, sur une longue période, sur les autorités nationales, pour que des actions soient mises en place et que des changements interviennent dans la manière de gérer leur patrimoine naturel. Et c'est aussi, pour les autorités nationales le constat que si la valeur écologique d'Ichkeul est menacée par des décisions nationales, des réactions en chaîne peuvent se mettre en place au niveau international et qu'elles sont ensuite comptables de leurs actes.

Illustration n° 69 : La chronologie d'un patrimoine en péril - retour sur la période 1985-2010 et les événements autour de l'inscription d'Ichkeul sur la liste du patrimoine en péril (à partir des documents publiés sur le site de l'Unesco)

De 1981 à 1985 le PNI a été l'objet de nombreuses études financées dans le cadre de la convention du patrimoine mondial afin de disposer de données plus importantes sur son écosystème particulier.
En 1985, le comité a été alerté notamment par l'UICN des risques qui pesaient sur l'écosystème lacustre d'Ichkeul et en particulier à cause de la politique de mobilisation de l'eau dans le nord de la Tunisie qui prévoyait la création de barrages sur les six rivières alimentant Ichkeul. Celui-ci risquait de perdre ses apports en eau douce et ainsi les conditions propices au développement de végétation pour l'avifaune et de ne plus être en capacité d'accueillir autant d'oiseaux d'eau hivernants qu'habituellement. Ces derniers sont pourtant les principaux arguments retenus pour l'inscription d'Ichkeul en tant que patrimoine mondial.
En 1987, le ministère de l'agriculture informe le comité que des mesures correctives sont en cours et qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire Ichkeul sur la liste des patrimoines en péril. La même année, une évaluation est réalisée sur place par un consultant mandaté par l'Unesco.
En 1996, sur la base d'un rapport fourni par l'UICN et la convention Ramsar décrivant les graves impacts causés par la mise en fonction de deux barrages sur la salinité des eaux du lac et donc sur la perte en végétation pour les oiseaux d'eau, et compte tenu de l'absence de mesures correctrices demandées aux autorités tunisiennes, notamment l'installation d'une écluse sur l'oued Tinja, le Comité décide de placer Ichkeul sur la liste du patrimoine mondial en péril[223].
En 1997, suite à une mission Ramsar et des recommandations émises[224], le MEAT propose un « *Rapport sur le programme d'action pour la sauvegarde du parc national d'Ichkeul* » mais pour l'UICN et le secrétariat de la convention de Ramsar, celui-ci n'est pas approprié aux menaces qui pèsent sur l'écosystème et l'invalident ce qui amène le comité à maintenir Ichkeul sur la liste du patrimoine mondial en péril.

---

[223] Décision prise lors de la vingtième session du comité de patrimoine mondial, au Mexique, du 2 au 7 décembre 1996, « *Le Comité a décidé d'inscrire le Parc national de l'Ichkeul sur la Liste du patrimoine mondial en péril, de demander aux autorités de fournir un programme de mesures correctrices pour freiner le processus de dégradation du site et d'informer les autorités d'un risque de retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial si la réhabilitation du site n'est pas possible* ».

[224] Les recommandations émises par la mission Ramsar effectuée en janvier 1997 : *Indication claire par les autorités des mesures qu'elles avaient l'intention de prendre en se fondant sur un certain nombre d'études scientifiques déjà réalisées : réalisation d'un accord portant sur le déversement des eaux de barrages ; création d'un service central qui traiterait toute les questions de gestion du site, y compris la gestion à long terme des écluses du canal de Tindja ; réparation des écluses ; comblement du canal de Joumine ; contrôle scientifique permanent de l'écologie du parc* ».

Un an plus tard, en 1998, face au rapport à nouveau très pessimiste de l'IUCN sur les capacités de restauration de l'écosystème, la Tunisie présente un programme d'actions mises en œuvre pour augmenter le niveau d'entrée d'eau douce et abaisser le taux de salinité dans le lac ainsi que des actions pour permettre le comptage des oiseaux d'eau hivernants. Une nouvelle mission d'experts est alors diligentée pour cette fois-ci, faire un inventaire complet de toutes les données propres à Ichkeul pouvant par la suite servir de repères pour évaluer les différents programmes de réhabilitation, de vérifier la pertinence des mesures déjà prises et d'en proposer de nouvelles si nécessaire.
En 1999, la mission d'expertise constate que la réhabilitation d'Ichkeul dans son état initial (celui de son inscription) est très incertaine mais souligne l'engagement du gouvernement tunisien à agir dans ce sens et parmi ses recommandations, propose de mettre en place différents indicateurs de suivi capables de mesurer le succès des mesures correctives mises en place ainsi que le développement économique de la région dont l'écotourisme et de nouvelles activités économiques pour les habitants du parc. L'idée de mettre en place un plan d'actions quinquennal de réhabilitation est évoquée, 2000-2004.
En 2000, une nouvelle mission d'expert se rend à Ichkeul pour évaluer les programmes de suivi mis en place et faire des propositions pour l'améliorer. Cette mission a souligné que de nombreuses années seraient nécessaires pour évaluer l'efficacité du programme de réhabilitation mais que certains signes montraient une certaine capacité de résilience du milieu et de l'écosystème en particulier sur la régénérescence des *Potamogeton*. La mission a également fait des recommandations à l'ANPE pour la poursuite de ses suivis, à l'État pour sa révision et son évolution du plan de gestion intégrée et la création d'une structure dédiée, et pour la mise en œuvre de trois mesures urgentes : « *Restaurer le marécage de Joumine ; étudier l'envasement du lac ; envisager un déversement des eaux des barrages au printemps 2000* ».
En 2002, un financement est accordé pour l' « *Élaboration d'un plan d'urgence pour la sauvegarde du Parc National d'Ichkeul* » pour définir les différentes modalités de suivi de l'écosystème.
En 2003, le Comité constate de nombreuses avancées dans la mise en place d'un programme de réhabilitation du lac et la volonté de l'État tunisien dans cette dynamique.
En 2004, le comité reçoit le premier rapport de l'ANPE sur le suivi scientifique des composantes d'Ichkeul en lien avec les recommandations définies l'année précédente. Grâce à une pluviométrie abondante l'écosystème d'Ichkeul a pu se régénérer. En revanche, certaines recommandations comme la reconnaissance d'Ichkeul comme « consommateur d'eau » et officialisant des lâchers d'eau depuis les barrages en cas de besoin d'eau douce, la création d'une unité de gestion autonome ou la réalisation d'un plan de gestion participatif ne sont toujours pas envisagées par l'État tunisien.
En 2005, le rapport annuel de l'ANPE confirme qu'Ichkeul, grâce à de nombreuses précipitations et des lâchers d'eau se régénère et que l'écluse de Tindja est en fonction. Toutefois, le comité attend encore de l'État les mêmes engagements que l'année précédente vis-à-vis du plan de gestion, de la création d'une structure autonome de gestion et du statut de « consommateur d'eau ».
En 2006, le MEAT demande au comité de retirer Ichkeul de la liste du patrimoine en péril considérant que l'État a fait preuve de sa volonté et mis en place de nombreuses mesures pour qu'Ichkeul retrouve les valeurs pour lesquelles il a été inscrit comme patrimoine mondial. Par ailleurs, le MEAT confirme que dans le « Plan directeur des eaux du nord », Ichkeul est reconnu comme « consommateur d'eau » et donc qu'il bénéficiera de lâchers d'eau pour assurer la survie de l'écosystème. En outre, il indique qu'un programme, financé par la coopération internationale (FEM/Banque mondiale - 2003-2008) est en cours pour la réalisation d'un plan de gestion participative. Le comité retire Ichkeul de la liste du patrimoine mondial en péril mais prévient que si les progrès ne se poursuivent pas Ichkeul sera réinscrit sur cette liste. La même année, une mission UICN et Unesco est

envoyée à Ichkeul pour évaluer l'état d'Ichkeul et l'efficacité des mesures mises en place. Constatant les progrès réalisés pour la réhabilitation d'Ichkeul, la mission émet des recommandations sur la structure de gestion à mettre en place ainsi que sur le plan de gestion et d'aménagement, sur la gestion de l'eau, le suivi et la recherche scientifiques, et les aspects sociaux.
En 2007, l'État fait part des nombreuses mesures mises en place suite aux recommandations de 2006 et des nombreux progrès accomplis. Toutefois, le comité réitère ses demandes vis-à-vis du plan de gestion du PNI et la création d'un organe de gestion permanent et autonome.
En 2008, l'État, dans son rapport, fait état de la continuité des mesures mises en œuvre pour la réhabilitation d'Ichkeul et constate que les conditions sont pratiquement celles de 1980, date de son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Il indique que le plan de gestion a été validé en 2007 et qu'il répond aux préoccupations de création d'une structure de gestion, de gestion de l'eau, de recherche et suivi scientifiques et aux aspects sociaux avec la mise en place d'un programme d'Action 21 avec la commune de Tinja dont dépend Ichkeul. Par ailleurs, il concède que certaines recommandations suite à la mission de 2006 n'ont pas encore pu êtres mises en place.
En 2010, le rapport (le dernier) envoyé au comité par l'État tunisien est à nouveau très optimiste sur la conservation d'Ichkeul et sur la mise en place d'une structure de gestion dont le processus est en cours, sur la révision du décret propre aux parcs nationaux pour la définition d'un poste de « gestionnaire de parc », sur l'efficacité du plan de gestion participative, de l'écluse de Tinja, de la restauration de la rivière Joumine, des actions de sensibilisation et de promotion ainsi que la mise en place de projets de développement vis-à-vis de la population. L'UICN et l'Unesco sont alors convaincus de la volonté politique de la Tunisie de mieux gérer Ichkeul et l'ensemble de ses parcs nationaux. Toutefois, il manque encore des précisions sur les impacts liés à la construction de trois nouveaux barrages sur les trois rivières alimentant Ichkeul et sur l'état d'avancement d'un Agenda 21.
Cette chronologie permet de comprendre le processus d'entrée et de sortie de la liste du patrimoine mondial en péril pour Ichkeul. De noter les changements de posture tout au long du processus à la fois des autorités nationales qui au début sont plutôt sur un registre optimiste et confiant alors que le comité, influencé par les diagnostics et les recommandations dressés par l'UICN et la convention Ramsar, est opiniâtre et attend d'avoir la preuve de l'engagement du pays dans une programme de réhabilitation effectif et durable. De constater également le rôle de plus en plus important pris par l'ANPE qui devient au fur et à mesure un réel partenaire scientifique de confiance pour assurer le suivi de la réhabilitation d'Ichkeul. De relever aussi le rôle primordial de la coopération internationale et des financements qui vont avec et sans lesquels le sauvetage d'Ichkeul n'aurait finalement pas été possible ou du moins pas dans les conditions imposées par les organisations internationales concernées par ce label. En outre, on constate que les aspects écologiques et sciences du vivant sont primordiaux dans la prise en compte d'Ichkeul et que les aspects sociaux et de développement ne sont que secondaires.

- Une remise en cause politique

On l'a constaté précédemment, face aux grandes politiques de mobilisation de l'eau débutées au lendemain de l'Indépendance, et aux grands chantiers de barrages prévus dans le nord de la Tunisie et donc l'impact avéré sur l'approvisionnement en eau d'Ichkeul, l'État n'a jamais tergiversé et remis en cause la construction de ces barrages dans sa stratégie ou la recherche d'autres solutions pour empêcher que l'écosystème d'Ichkeul ne

soit affecté. Ce sont toujours les impératifs d'irrigation qui ont primé ou du moins la construction d'importants dispositifs hydrauliques, même si c'était au détriment d'écosystèmes. Au sein du ministère de l'agriculture, dont dépend Ichkeul en tant que parc national, c'est donc avant tout les ressources hydrauliques qui ont été privilégiées au détriment de la protection de la nature. Par ailleurs, au début de la mobilisation des organisations écologiques internationales pour la sauvegarde d'Ichkeul, l'État a fortement minimisé les conséquences que les barrages pourraient avoir sur l'écosystème et a ensuite considéré que les recommandations proposées représentaient d'énormes budgets et que les ressources humaines, techniques, matérielles n'étaient pas disponibles. Là aussi, on constate que les politiques budgétaires n'étaient pas favorables à la réhabilitation d'Ichkeul. En outre, on constate que malgré les engagements pris notamment auprès du comité du patrimoine mondial en péril, l'État n'a pas veillé à la mise en place de toutes les recommandations demandées pendant la longue période qu'a représenté le processus de sortie notamment en matière de gestion et de développement socio-économique d'Ichkeul et surtout de ses habitants. On peut donc conclure à une certaine force de renoncement politique ou du moins de contradiction dans ses ambitions de protection de la nature.

- Une remise en cause sociale exacerbée au moment de la Révolution

La Révolution de 2011 n'a fait que révéler au grand jour et aggraver des dysfonctionnements qui avaient été évoqués auparavant dans différentes études notamment sur la prise en compte partielle des populations et de leur sentiment d'être une constante négligeable et négligée. Ces dernières, bien avant la Révolution remettaient de fait en cause la légitimité des contraintes imposées par les statuts d'Ichkeul (Boukraa, Karem, 2010). Avec la Révolution, certains habitants en ont profité pour s'approprier des terres illégalement, des riverains ont amené leur bétail pour pâturer, des équipements de relevés scientifiques ont été vandalisés, des clôtures ont été arrachées, des déchets de visiteurs, de riverains, d'habitants ont été encore plus déversés n'importe où, et l'ancien conservateur a même été molesté par des habitants qui voyaient en lui un profiteur de tous les financements internationaux qui depuis des années alimentaient nombre de projets et d'études à Ichkeul ; à leur tour, ils souhaitaient pouvoir en profiter[225]. Par ailleurs, ces mêmes financements et le peu de budget attribué par les nouvelles autorités ont fortement réduit les moyens du parc et ne permettent aucunement d'assurer son entretien, sa protection et son suivi scientifique dans de bonnes conditions[226]. L'élan qui avait pu être suscité en 2006, lors de la suppression d'Ichkeul de la liste du patrimoine en péril, et de la réalisation du PAG, du PDC n'a pas survécu à la Révolution. En 2017, lors des interviews sur le terrain, dans la région et dans les administrations qui interviennent directement à Ichkeul, c'est finalement un sentiment d'amertume, de désolation et d'abandon qui prédomine vis-à-vis de la situation d'Ichkeul tant d'un point de vue écologique, social qu'économique ; un sentiment d'échec et une perte de confiance dans la capacité des responsables politiques et leur volonté d'assainir le climat social et de favoriser le développement local et durable du parc[227]. Cependant, il est encore possible de lire des rapports récents qui au contraire dressent un portrait très positif de la situation d'Ichkeul, le proposent comme exemple, et occultent toutes les difficultés de

[225] Propos recueillis en 2017 lors d'interviews sur le terrain.

[226] Selon les propos recueillis lors d'entretiens menés en 2017 auprès de personnels de l'ANPE et du PNI

[227] idem

fonctionnement, le manque de moyens, les nombreuses infractions, les projets de développement qui ont échoué…[228]

V - Le parc national d'Ichkeul, un territoire de contradictions

S'il est vrai qu'Ichkeul est par essence constitué de contraires (eau salée/eau douce, montagne/lac), en devenant un objet de protection de la nature, il est devenu le terrain de nombreuses contradictions qui démontrent que la nature ou du moins la manière dont l'institution souhaite la concevoir ne se décrète pas.
C'est tout d'abord une contradiction dans la perception d'Ichkeul à la fois par le politique, par les habitants et par les institutions internationales de protection de la nature. Ces dernières, associées à l'État ont véhiculé l'image d'un écosystème fragile, dédié aux oiseaux migrateurs et en ce sens un patrimoine pour le monde entier. Sauf que cette image ne correspondait pas avec celle qui avait cours auparavant pour les habitants. Pour beaucoup et depuis des temps ancestraux, Ichkeul était un espace où des ressources naturelles étaient disponibles : des carrières, des pâturages, des poissons, du bois, des oliviers, des câpriers, du gibier… En devenant parc national, c'est dont l'écologie qui s'est imposée alors qu'elle n'avait jamais été prise en considération auparavant et qui plus est une écologie formatée par des standards internationaux. Par ailleurs, elle s'est imposée brutalement en dénigrant ou du moins en rendant comme secondaires des préoccupations qui pourtant faisaient le quotidien de nombreuses personnes vivant elles, sur le territoire. Contradiction également quand le plan d'aménagement et de gestion et le plan de développement communautaire ont été réalisés pour permettre une meilleure prise en compte des populations et mettre en place ou renforcer des structures comme le groupement de développement agricole (GDA) pour faciliter la participation des populations aux décisions et n'ont pu réellement jouer leur rôle faute d'un réel consensus et finalement faute de légitimité aux sein même des habitants (Boukraa, Karem, 2010). De la même façon une contradiction dans les programmes prévus pour le développement durable à la fois en faveur des populations et de l'écosystème et dont la durabilité n'a été que ponctuelle[229]. En effet, Ichkeul en tant que parc national n'a pas tenu ses engagements et n'a pas contribué au développement locale des populations au sein du parc et alentour, pourtant une promesse justifiant les pertes subies et les modifications de leur mode de vie au profit de la sauvegarde écologique d'Ichkeul. Des engagements que d'autres acteurs n'ont pas non plus tenu quand il s'est agi de réhabiliter les carrières après leur fermeture ou de payer les loyers de la concession de pêche[230]. C'est aussi une contradiction entre les moyens qui ont été déployés pour faire survivre cet écosystème et ceux qui ont été octroyés pour aider les populations présentes. Ce qui n'a fait que renforcer auprès de ces dernières des sentiments et des actes de refus et de confrontation avec les ambitions affichées en matière de protection de la nature (Boukraa, 2011). C'est alors la contradiction des représentations ; Ichkeul pour les uns (ceux de l'intérieur) ne peut être compatible avec l'image qu'en ont les autres (ceux de l'extérieur). Une contradiction d'autant plus exacerbée que l'État lui-même a agi de manière contradictoire vis-à-vis d'Ichkeul. Quand l'arbitrage s'est posé entre agriculture et irrigation par la mobilisation des eaux du nord et la construction des barrages, et protection de la nature avec l'approvisionnement en eau douce d'Ichkeul, la priorité a été donnée à l'agriculture

---

[228] C'est notamment le cas du rapport remis à la convention Ramsar en 2016 pour demander sa suppression du registre de Montreux.

[229] Les rapports pour la conservation de la biodiversité font état de l'échec des PGA et des PDC et leur non application faute de moyens.

[230] Propos recueillis lors d'interviews sur le terrain en 2017.

quitte à fortement endommager l'écosystème d'Ichkeul et donc sa valeur écologique affichée et reconnue internationalement. Autre exemple de contradiction politique quand a été créée la fête de l'Ichkeul pour servir les intérêts politiques des édiles locaux sans motivation directe avec la protection de la nature et suscitant un afflux massif de personnes sur le site venues avant tout pour se divertir et créant ainsi des nuisances (déchets, bruits, départs de feux…)[231]. Quant à la Révolution, elle a provoqué de nombreux actes dont la seule motivation était de défier le pouvoir et d'affirmer son illégitimité et de profiter de la faiblesse de l'État. Ichkeul a alors été perçu par certains comme uniquement un objet du pouvoir. Aussi en détruisant des clôtures, c'était détruire des représentations du pouvoir, un pouvoir jugé illégitime pour beaucoup. C'était aussi s'emparer de biens publics comme ceux qui étaient au pouvoir l'avaient fait avant eux. C'était reprendre possession d'un bien et retrouver des usages et des pratiques dont certains se sont sentis spoliés (Boukraa, 2011).

3. Portrait d'un parc urbain : Nahli

Nahli fait partie des parcs urbains récemment créés dans le cadre du PNPU (Programme national des parcs urbains) du ministère de l'environnement de l'époque (cf. Partie 2B1), il est localisé dans le Grand Tunis, dans le gouvernorat de Nahli, sur le mont Nahli, à l'origine couvert d'oliviers. Si à son ouverture en 1997, il semblait comme isolé de la ville, à la fois un peu loin des habitations existantes et sur des hauteurs, il est aujourd'hui rattrapé par la pression de l'urbanisation qui s'opère sur ses pourtours est et sud, avec les cités El Ghazela, Riadh Andalous, Ariana et Ennasr qui ne cessent de s'étendre en consommant de nombreux mètres carrés (cf. Illustration n°71). Ce parc a été conçu sans réel plan d'aménagement concerté et réalisé dans des délais très courts pour répondre à une volonté présidentielle (Loukil, 2006 ; Turki et Zhioua, 2006). Toutefois, l'ambition était d'offrir aux habitants un espace naturel pour les loisirs et de détente dans un cadre verdoyant et tranquille, associé à une mission de sensibilisation à l'environnement. Nahli a également bénéficié, dès sa conception, de nombreux équipements. C'est un parc urbain payant,[232] très fréquenté par les familles pendant les vacances scolaires et les week-ends après-midi.

[231] Idem

[232] Entrée payante de 9h à 17h, gratuit de 6h à 9h et de 17h à 20h

Illustration n° 70 : Aperçu du parc urbain Nahli en photos (A. Guillaumet, 2016, 2017)

n° 1 : L'arche monumentale de l'entrée du parc avec son emblème, l'abeille
n° 2 : Allée principale après l'entrée qui amène vers les terrains de tennis à l'abandon et aux autres sentiers du parc
n° 3 : Aire de jeux, le lieu de concentration des visiteurs les fins de semaine
n° 4 : Panorama depuis le dernier palier de l'aire de jeux avec vue sur l'Ariana
n° 5 : Sentier de randonnée qui serpente et qui monte dans les parties plus boisées du parc
n° 6 : Pinède et aire de pique-nique où les familles profitent de l'ombre pour pique-niquer

3- a. Un parc bientôt cerné par les immeubles

Nahli est un parc à l'origine péri-urbain, implanté dans le gouvernorat de l'Ariana, au nord de Tunis et facilement accessible depuis la voie express en direction de Bizerte. Il est localisé dans le massif forestier du djebel Nahli qui culmine à 328 m et appartient à un ensemble de collines composé des djebels Ayari et djebel Ammar. Le parc de Nahli s'étend sur une superficie de 210 ha dont 80% sont boisés (source ANPE, 2019).

Illustration n° 71 : Carte de localisation du parc urbain Nahli (Ben Ismaïl, 2015)

Cartographie: Khawla Ben Smail, 2015.

3- b. Le projet initial, un parc à vocation environnementale, pour la détente et le sport

« *Nahli devait être une vitrine et un exemple pour tous les autres parcs urbains tunisiens. (…) Sa création avait pour vocation d'apporter un espace de respiration pour l'Ariana qui n'en disposait pas* »[233]. Conçu dans le cadre du PNPU pour répondre à la fois à la protection des forêts péri-urbaines, à une esthétique urbaine et aux besoins de la population en espaces de loisir et de détente, Nahli a été investi d'une mission supplémentaire, celle d'être un espace dédié à l'éducation à l'environnement et à la

[233] Idem

sensibilisation, pour « *réconcilier l'homme et la nature* »[234]. À défaut d'un réel plan d'aménagement urbanistique et architectural, Nahli, sur une surface réduite, concentre de nombreux équipements qui assurent différentes fonctions : la sécurité du parc et des visiteurs, la gestion du parc, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la détente des familles et les activités sportives, (cf. illustration n° 72). Le budget de création de Nahli est estimé à 3,9 MDT[235] dont une partie a été financée par le recyclage de la dette suédoise (660 000 DT), la participation de la caisse nationale de sécurité sociale (300 000 DT) et le reste à la charge de l'État (Loukil, 2006).

3- c. Un espace de plein air pour les loisirs

Les équipements de Nahli se répartissent en trois espaces qui se distinguent par leur couvert végétal allant de pelouses rases à des forêts touffues. A l'entrée du parc, on trouve un premier espace où se conjuguent bâtiments administratifs et de services, allées carrossables, kiosques en bois avec des pelouses et des massifs floraux d'ornementation agrémentés de quelques arbres. Ensuite, on accède à l'aire de jeux qui joue le rôle d'une clairière dénudée piquetée de quelques arbres de-ci-delà en guise de séparation entre les différents espaces de jeux et ceinturée de différentes essences d'arbres et d'arbustes. C'est aussi le lieu de départ des différents sentiers. La partie boisée, enfin occupe les pentes et représente la majeure partie du parc avec une végétation de type garrigue et des essences plantées lors d'opération de reboisement, à partir des années 1960 (pin pignon, pin d'Alep, eucalyptus, acacia) pour lutter notamment contre l'érosion et restaurer les sols (Loukil, 2006). C'est aussi la partie où se trouvent les aires de pique-nique et depuis quelques années un espace de paintball.

[234] Propos recueillis lors d'interviews au ministère de l'environnement en 2017.

[235] millions de dinars tunisiens

Illustration n° 72 : L'espace d'accueil du parc Nahli (A. Guillaumet 2017)

L'espace d'accueil est composé d'un parking principal (photo n° 1), de deux parkings secondaires, ombragés de quelques arbres avec des emplacements non délimités et d'une billetterie. Une fois passé l'arche monumental (photo n° 2) qui symbolise l'entrée du parc et porte les « armoiries » du parc, à savoir l'abeille[236], on suit une allée pavée (photo n° 3) qui dessert les différents bâtiments de l'administration, l'écomusée, la salle de conférence et la bibliothèque (photo n° 4). Cette partie du parc est composée de pelouse rase agrémentée de quelques arbres (principalement des oliviers) et quelques massifs de fleurs (photo n° 5). On trouve également à l'entrée une première statue de Labib (cf. Illustration n° 75). En continuant cette allée, on accède à un carrefour qui permet soit d'aller vers l'aire de jeux et l'espace restauration soit d'accéder aux toilettes ou initialement à des terrains de tennis, de pétanque, de foot et de bowling (selon un panneau toujours en place en 2017). Passé l'espace restauration (photo n°6), la végétation est moins contrainte et l'allée est jalonnée de bordures d'oliviers, de nombreux bancs et poubelles et d'un carré de pins permettant un coin à l'ombre avant d'arrivée à l'aire de jeux (cf. Illustration n° 73).

[236] Nahli en Arabe

On croise également le bâtiment anciennement des chasseurs et maintenant attribué à l'association de sauvegarde de l'environnement de l'Ariana (photo n° 8).

Illustration n° 73 : L'espace jeux (V. Coto, A. Guillaumet, 2017)

L'espace jeux et loisirs est composé de quatre aires en étage. Celle à laquelle on accède en premier, depuis l'allée principale, est goudronnée et accueille différentes structures gonflables et trampolines dont l'accès est payant et en fonctionnement durant les jours et les heures d'affluence (les week-ends, les jours fériés, les vacances, en service à partir de la fin de matinée), (photo n° 1). C'est aussi à partir de cet espace que sont localisés les départs de parcours de santé et de sentier de randonnée (photo n° 2). La seconde aire est une surface goudronnée, plutôt dédiée aux sports de ballon (photo n° 3). La troisième, sablonneuse, est celle des jeux pour enfants avec des toboggans et balançoires (photo n° 4). Et la quatrième, celle la plus en hauteur, accueille des statues monumentales représentant un dinosaure doté d'escaliers qui permet une vue panoramique sur le parc et

sur ses alentours et notamment la sebkha de l'Ariana et Gammarth, un Labib géant, et un peu plus à l'écart, la sirène et la goutte d'eau qui étaient les symboles des campagnes d'éducation à l'environnement de l'ANPE dans les années 1990-2000, ainsi que des bancs en escaliers prévus pour faire un amphithéâtre, (photo n° 5 et 6). Cette partie, très peu ombragée, est agrémentée de quelques bancs et kiosques sur le pourtour.

Illustration n° 74 : L'espace boisé (V. Coto, A. Guillaumet, 2017)

n°1

n°2

n°3

n°4

n°5

n°6

n°7

n°8

La partie boisée est composée dans sa partie inférieure d'une pinède où sont installées les aires de pique-nique composées de tables et de bancs en béton avec dans les plans initiaux des barbecues (photo n° 1) ainsi que le terrain de paintball (photo n° 2). Plus on monte, plus le couvert végétal alterne entre mélange d'essences méditerranéennes d'arbres et d'arbustes donnant un aspect de taillis assez touffus où les marques d'incendies sont très présentes (photos n° 3-4-5). Deux sentiers parcourent la partie boisée. Le premier fait une boucle de 4 kilomètres et permet de longer la partie aménagée du parc et de découvrir le reste du massif ainsi qu'une vue sur les alentours du parc en direction de Gammarth (photo n° 6). Et le second, le parcours sportif, fait une boucle de un kilomètre et est jalonné de différents panonceaux proposant des exercices de musculation (photos n° 7-8).

Tous les espaces du parc sont ponctués de nombreux bancs, poubelles et lampadaires.

3- d. Un espace sous double tutelle : ANPE et DGF

Le parc Nahli est soumis au régime forestier mais à la différence des parcs nationaux, ne bénéficie d'aucun texte législatif définissant son périmètre, son organisation, ses missions… Ce qui a été établi depuis sa création et jusqu'à la loi de 1990 sur les parcs urbains, c'est qu'il est sous la responsabilité de l'ANPE, en lien avec la sous-direction des parcs urbains et de l'esthétique des villes du ministère de l'environnement et que sa partie boisée, c'est-à-dire la partie non aménagée, est sous la responsabilité de la DGF. Dans la loi de 1990 (cf. Illustration n° 51), les parcs urbains devaient être transférés aux collectivités locales. Toutefois, cette cession n'ayant jamais été réalisée, en 2010, un conseil ministériel prolongea les délais jusqu'en 2016, date à laquelle la direction générale

des collectivités devait prendre le relais (Klouz, 2014). Toutefois, environnement et affaires locales étant finalement réunis dans un même ministère depuis 2016, aucun changement de statut n'a finalement été entrepris, cette fois-ci dans l'attente du nouveau code des collectivités locales paru en 2018, puis dans l'attente des décrets d'applications et, des élections municipales (2018). Une situation qui perpétue pour Nahli un vide juridique. Par ailleurs, Nahli ne bénéficie d'aucun règlement intérieur ou de charte pour les visiteurs.
Sur place, la gestion, l'animation et l'entretien (des bâtiments et de la partie aménagée) est assurée par les personnels de l'ANPE composée d'une équipe de direction, de gardiens qui sont présents jour et nuit et d'ouvriers. C'est au sein de la direction générale de l'ANPE que sont prises les principales décisions relatives aux concessions attribuées soit pour l'espace café, l'espace jeux ou l'espace récréatif au sein de la pinède (exemple du paintball). Nahli ne dispose pas d'un budget propre mais d'une enveloppe fixée annuellement en fonction des besoins que l'équipe de direction du parc fait remonter à sa hiérarchie. Toutefois, ce budget n'est pas décentralisé et les dépenses ne peuvent pas être engagées en local mais doivent être soumises et effectuées par les services centraux de l'ANPE. Il peut arriver que le budget affecté ne puisse finalement pas être disponible[237].
Nahli bénéficie de quelques recettes avec les droits d'entrée dont le tarif est de 300 millimes pour les enfants et 500 millimes pour les adultes, des locations des salles de conférence et des différentes concessions pour le café, les jeux et le produit de la vente des récoltes d'olives (Loukil, 2006).

3- e. Un parc sous influence politique - des marqueurs du pouvoir

Si Nahli a été créé sur décision politique, il porte aussi, sur le terrain, l'empreinte de l'action politique. Nahli incarne la volonté politique de créer de nouveaux espaces (vitrine) de la nature et des relations homme/nature. En clôturant un espace « banal », l'État transforme cet espace par sa seule volonté et lui donne une nouvelle valeur à la fois à l'échelle de la ville mais aussi du pays. Il modifie par conséquent, la représentation de cet espace auprès des habitants ; cette colline, espace lambda, devient un espace de nature protégé et à protéger par le pouvoir (Guillaumet, 2017). Cet espace désormais protégé par le pouvoir est enfermé et mis en défens grâce à des clôtures et une arche d'entrée qui permet de fixer les conditions d'admission à ce « *dedans protégé* »[238]. En outre, cette arche rappelle le statut de cet espace de nature et son identité avec un nom (en Arabe et en Anglais : Ennahli Park), un emblème (l'abeille) et son appartenance à la nation (le drapeau tunisien), (cf. illustration n°72). Ce pacage de l'espace est d'ailleurs un des premiers chantiers entrepris avec la pose des clôtures et la création de l'arche d'entrée ; le premier investissement et souvent parmi les plus conséquents (Loukil, 2006).
Le second marqueur de cette action politique se manifeste dans la présence de Labib et des autres mascottes qui étaient utilisées dans les campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les années 1990-2000. Labib est présent dans tout le parc, dans toutes les tailles et dans toutes les positions (cf. illustration n°75). La goutte d'eau et la sirène ne sont quant à eux pas dupliqués mais bénéficient également de proportions XXL. Ces statues attestent de l'empreinte du ministère de l'environnement et de l'ANPE sur le parc et font de ce parc l'emblème de son action politique.

---

[237] Propos recueillis lors d'interviews sur le terrain en 2017.

[238] Expression reprise de X. Amelot et V. André-Lamat, 2009

Illustration n° 75 : Labib omniprésent (V. Coto, A. Guillaumet 2016-2017)

Dans son ambition de faire de Nahli un support d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, le pouvoir l'a également doté d'un écomusée. Celui-ci, sur le thème de l'abeille, est composé de différentes installations expliquant la vie de l'abeille, la récolte du miel et des informations sur la faune et la flore locales, (cf. Illustration n° 76). En complément, des panonceaux de bois écrits en Arabe et en Français, sont positionnés, principalement sur le sentier d'accès à la pinède et aux aires de pique-nique, et délivrent des messages de prévention, de responsabilisation et de citoyenneté aux visiteurs du parc, (cf. Illustration n° 76).

Illustration n° 76 : Écomusée (n° 1 à n° 6) **et messages de sensibilisation** (n° 7 à n° 10) (A. Guillaumet 2016)

n°1

n°2

n°3

n°4

n°5

n°6

n°7

n°8

n°9

n°10

3- f. Un espace remis en cause avant et encore plus après la Révolution - un autre territoire de contradictions

A l'instar du parc national d'Ichkeul, le parc urbain Nahli a, faute d'investissement et de budget pérenne, subi les dommages du temps et des dégradations volontaires sans qu'il ait été possible d'assurer la maintenance ou le remplacement de certains équipements et aménagements. C'est le cas de kiosques dont le toit s'effondre, de nombreux éclairages qui ne fonctionnent plus, des terrains de tennis qui ne sont plus entretenus, de l'écomusée qui ressemble plus à une collection de vieux objets qu'à un réel centre de sensibilisation et d'éducation pédagogique et interactif, d'une bibliothèque quasiment vide avec des ouvrages recouverts de poussière, des bureaux administratifs qui sont vides et des personnels qui n'ont plus aucune motivation ni aucune vision sur le futur et finalement sur leurs objectifs[239]…

A l'instar du PNI, Nahli compte de nombreuses contradictions à la fois dans son essence même de parc urbain mais aussi dans sa vocation de protection et de sensibilisation à la nature. En effet, si le rôle premier des parcs urbains est de satisfaire certains besoins de la population et de répondre à des enjeux urbains et à des besoins sociaux, alors Nahli ne peut être considéré comme un véritable parc urbain au sens des paysagistes et des urbanistes[240] car il n'est aucunement en interaction avec l'extérieur et n'a pas été intégré dans un quelconque plan d'aménagement urbain. Par ailleurs, sa conception et son aménagement intérieur ne répondent pas entièrement aux besoins des visiteurs : pas d'accès possible en transport en commun, manque d'ombre et de bancs au niveau des aires de jeux, des jeux disponibles seulement pour les petits enfants, des aires de pique-nique dans des zones facilement inflammables, des sentiers peu ombragés avec des pentes peu accessibles aux poussettes ou aux petits enfants… Par ailleurs, dans sa vocation d'espace de verdure et de tranquillité, on constate certaines contradictions. En effet, Nahli n'est pas entièrement vert et laisse place à de nombreux bâtiments, allées, accès des voitures de service et autres, statues géantes de béton qui le font ressembler davantage à une zone résidentielle plus qu'à un écrin de verdure.

Quant à sa fonction de protection des forêts péri-urbaines contre l'urbanisation et les dégradations causées par les populations, et en faveur de la conservation des sols, on constate que Nahli n'a pu entièrement réaliser ces missions et participer à cette ambition. En effet, Nahli a été victime de nombreux incendies, surtout depuis la Révolution (Klouz, 2014 ; Chriha, Sghari, 2013). Même si les résultats des enquêtes n'ont pas été communiqués, de nombreux feux de forêt ont été considérés comme certainement d'origine criminelle compte tenu de la multiplicité des départs de feux (ministère de l'agriculture dans une interview en 2014). De 2011 à 2016, Nahli a subi neuf incendies soit près de 70 hectares détruits par les flammes. Aussi peut-on remettre en question l'efficacité du parc urbain comme outil de protection de la forêt péri-urbaine. Par ailleurs, on relève d'autres contradictions dans l'aménagement même du parc avec des emplacements prévus initialement pour des barbecues dans les aires de pique-nique installées dans les pinèdes et des personnes qui le week-end viennent faire des grillades au même endroit sans aucun contrôle ni dispositif pour lutter contre les éventuels départs de feu dans une zone pourtant fortement inflammable. Quant à sa fonction de lutte contre l'érosion, on constate de nombreux ravinements dans l'espace boisé, une perte de couverture végétale ainsi que de nombreux mètres carrés de bitume (aire de jeux en particulier) qui ne participent pas à la conservation et la restauration des sols.

---

[239] Constats issus de visites de terrain entre 2016 et 2017

[240] Loukil, 2006 ; Turki, Zhioua, 2006

Conçu finalement pour incarner les politiques en matière d'environnement et de développement durable, Nahli comptabilise également de nombreuses contradictions dans ce domaine avec, comme nous l'avons vu précédemment, un budget centralisé qui ne lui est pas propre, n'est pas pérenne, et se trouve dans tous les cas en-deçà des besoins d'investissement et de fonctionnement, donc non durable. Par ailleurs, c'est un site qui n'est plus en mesure d'assurer une réelle politique et un programme d'actions en faveur de l'éducation à l'environnement. Il sert souvent uniquement de décor à la signature de différentes conventions et partenariats entre l'ANPE ou le ministère de l'environnement[241] ou pour des manifestations nationales comme la Journée du diabète ou la Journée du cancer. En outre, pour un parc qui doit participer à la sensibilisation et à la protection de la nature, il est contradictoire de trouver des volières et des chevaux faméliques hébergés dans les écuries du parc normalement dévolues aux chevaux des patrouilleurs du parc ou un terrain de paintball (en particulier pour la pollution sonore, la pollution des peintures et des déchets ainsi que le piétinement des sols et les risques d'incendie). Tant par ses espaces et leur aménagement que par les essences choisies, Nahli n'est guère propice à l'accueil d'une réelle biodiversité (Turki, Zhioua, 2006).

4. Des aires de nature comme l'incarnation d'un pouvoir autoritaire et centralisé

L'État tunisien a entamé l'institutionnalisation de la nature dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle avec les premières législations forestières. Les principales motivations étaient à la fois de protéger et surtout de conserver dans leur état naturel des écosystèmes comme étant représentatifs de la Tunisie. En parallèle, ces espaces nouvellement protégés devaient participer au bien être des populations. Ces ambitions ont nourri une législation qui s'est développée au fil des ans pour finalement aboutir à la création de différents modèles d'aires de nature sur le territoire à partir des années 1970. Des aires de nature qui au fil d'études et de stratégies de plus en plus ambitieuses et complexes, la plupart du temps financées par des fonds internationaux et guidées par des organisations internationales de conservation de la nature, sont devenues des objets politique et technocratique. Incarnations du pouvoir, les parcs nationaux tout comme les parcs urbains, les principaux outils de protection de la nature en Tunisie, ont vu leur destinée fortement influencée par le politique et montrent des contradictions entre les ambitions initiales portées justement par le pouvoir et les modalités de mise en œuvre et d'action sur le terrain. Considérés comme l'incarnation d'un pouvoir centralisé et autoritaire, ils ont également eu du mal à s'intégrer dans la société tout comme dans les institutions et le modèle proposé de relation homme/nature a eu du mal à s'imposer. La période de la Révolution a clairement amplifié ces contradictions et les parcs nationaux et parcs urbains ont largement subi cette contradiction entre outil politique et outil de protection de la nature. D'un statut de patrimoine naturel à conserver pour le bien de la nation et de l'humanité, voulu par le politique (soumis aux influences nationales et internationales), ils ont alors été perçus et traités (donc maltraités) comme la simple incarnation de la volonté d'un pouvoir dictatorial désormais déchu.

---

[241] Novembre 2015, signature d'une convention entre le ministère de l'environnement et celui de la famille et de l'enfance pour favoriser l'éducation à l'environnement dans les jardins d'enfants ; Mai 2016, signature d'une convention entre l'ANPE et l'Union tunisienne de solidarité sociale pour encourager l'éducation à l'environnement des plus jeunes ; Juin 2016, présentation du rapport national sur l'état de l'environnement par le ministère à l'occasion de la journée nationale et mondiale de l'environnement ; Juin 2016, Fête de l'enfance organisée par la délégation régionale des affaires de la femme et de la famille de l'Ariana.

C. La nature dans le débat public - Acteurs et représentations sociales de la nature dans la société tunisienne post-révolution

Avec la Révolution, de nouvelles pratiques démocratiques ont pu émerger en Tunisie avec la libération de la parole, le pluralisme politique et la libre constitution d'associations sans que le pouvoir n'interfère (Gana, Van Hamme, 2016). De fait, ce sont de nouveaux acteurs qui sont venus enrichir le débat public soit en fondant un parti politique, en participant aux élections et en proposant une vision pour la société, soit en créant une association et en se fixant des missions et des objectifs bien précis pour participer à la vie de la communauté, soit encore en publiant librement des informations, notamment sur les réseaux sociaux, dont certaines révélatrices de la situation de la nature en Tunisie. Mais, à travers ces nouvelles modalités du débat public au sein de la société tunisienne post-révolution, qu'en est-il des thématiques liées à la nature ? Quels messages et quelques thématiques ont été privilégiés vis-à-vis d'elle ? Comment sa place a-t-elle été envisagée dans cette société post-révolution ? Si les programmes politiques aux élections législatives (2011-2014) et présidentielles de 2014 sont finalement peu loquaces sur la thématique, ils sont révélateurs de certaines caractéristiques de l'écologie politique pré et post-révolution. Quant aux associations, leur activité sur les réseaux sociaux témoigne des (nouvelles ?) relations que les citoyens entendent entretenir avec la nature, et de la manière dont les ONG internationales dans le domaine de l'environnement interviennent et déclinent leurs messages en Tunisie. Quant aux médias, notre recherche atteste de leur participation désormais effective au débat public et de leur rôle dans la connaissance des préoccupations environnementales du pays.

1. La question de la nature au sein du débat politique

Après la Révolution et la vacuité du pouvoir présidentiel qui s'ensuivit, le processus de transition démocratique s'est enclenché avec des élections législatives en octobre 2011 afin d'élire 217 députés en charge de l'écriture d'une nouvelle Constitution. En 2014, une fois la Constitution élaborée et votée, de nouvelles élections législatives puis présidentielles ont été organisées. Ces premières élections démocratiques ont été l'occasion pour de nombreux partis politiques de voir le jour. En 2011, 115 partis et 11 000 candidats participaient aux législatives et en 2014, 1 316 listes et 15 000 candidats étaient recensés (Gana, Van Hamme, 2016). Ce foisonnement, outre qu'il marque la fin du monopartisme, s'est également traduit par une grande confusion dans les idées portées par ces différentes formations politiques et par un certain manque de lisibilité des programmes (quand ils existaient), renforcé par la faible notoriété des hommes qui les portaient, des appareils politiques inexistants, et un ancrage territorial peu développé faute de moyens (Debbich, 2011). Aussi, lors de ces élections, ce sont majoritairement les partis dont les dirigeants étaient les plus connus et qui disposaient d'une réelle organisation qui ont émergé. C'est en l'occurrence le cas d'Ennahda, parti islamiste créé dans les années 1980, officialisé en mars 2011 et qui sous le régime de Ben Ali était réprimé ainsi que nombre de ses dirigeants et membres. Aux législatives de 2011, Ennahda arrive en tête avec 41% des sièges. C'est aussi le cas du parti de Moncef Marzouki, le Congrès pour la république, fondé en 2001, mais légalisé en mars 2011. Moncef Marzouki est connu pour ses engagements en faveur des droits de l'homme et des libertés. Opposant au régime Ben Ali, il a été victime de nombreux abus de pouvoir et contraint à l'exil en France. En 2011, son parti obtient 13,36% des sièges et devient la deuxième force politique du pays.

Le troisième parti[242] à se distinguer dans la profusion de l'offre politique est Ettakatol[243], parti social-démocrate créé en 1994. Officialisé en 2002, il est opposé au régime Ben Ali et ne dispose d'aucun siège pendant cette période. Aux législatives de 2011, il obtient 9,22% des sièges. Suite à ces élections, une coalition se crée entre ces trois principales forces politiques. Ettakatol prend le poste de président de l'Assemblée Nationale Constituante (Mustapha Ben Jaafar, fondateur du parti), le CPR celle de la présidence de la république (Moncef Marzouki) et, Ennahda fournit le chef du gouvernement (Hamadi Jebali). Cette coalition prend le nom de troïka.
Durant cette campagne pour les élections de la Constituante, seuls deux partis s'affichent en tant que partis écologistes, l'un, le « Parti des Verts pour le Progrès », créé en 2006 et accusé d'être à la solde du pouvoir et de n'être qu'un parti d'opposition de « décor » et de prendre la place d'un autre parti écologiste ayant une légitimité, le « parti Tunisie Verte » (Kapitalis, 2013). Ce dernier a été créé en 2004 mais officialisé seulement en janvier 2011 au lendemain de la chute de la dictature. Aucun de ces deux partis n'est représenté dans les assemblées ni dans les gouvernements.

1 - a. Nature et environnement dans le débat politique post-révolution - des thématiques environnementales présentes lors des législatives de 2011

Environnement propre et sain, développement durable, réchauffement climatique, préservation des ressources naturelles, … sont des thématiques présentes dans les programmes électoraux des futurs partis de la Troïka, Ennahda, CPR et Ettakatol. Ces professions de foi ne créent pas une réelle rupture avec les constats et les engagements formulés par l'ancien régime mais elles posent les contours des thématiques et des engagements qui seront par la suite intégrés à la Constitution. C'est notamment le cas des problématiques liées aux ressources naturelles, et au droit à un environnement sain pour les citoyens et les générations futures.
Ces axes sont beaucoup plus développés chez Ettakatol et Ennahda. Ettakatol, dans sa treizième proposition, parle de « *Garantir comme droit fondamental celui de vivre dans un environnement sain, équilibré et durable* » tout comme Ennahda, dont c'est également la treizième proposition, qui s'engage à « *œuvrer à la réalisation du bien être et de la prospérité de notre peuple, à travers l'accès à l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et l'environnement propre et sain* », en affirmant dans une autre proposition (n° 134), « *Le droit des générations futures à un environnement sain* » et comme grand principe « *Un environnement sain pour une vie meilleure* ». Cet engagement est d'ailleurs couplé à la volonté de rationalisation des ressources naturelles, dans un même objectif général du programme électoral d'Ennahda, celui de « *La préservation de l'environnement et la rationalisation de l'usage des ressources naturelles* »[244]. Celles-ci sont d'ailleurs le plus souvent intégrées dans le volet économique des partis soit comme ressources hydrauliques (à maîtriser), soit comme ressources minières (à explorer), soit comme ressources (à exploiter de manière égalitaire pour les citoyens). Le CPR présente

---

[242] Le parti « Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement » (Al-Aridha), arrivé en troisième position avec 11,98% des sièges a vu ses résultats d'abord invalidés par l'ISIE, l'instance de contrôle des élections pour ensuite être réhabilités par le tribunal administratif de Tunis. Toutefois, le parti a été dissous en avril 2013.

[243] Forum démocratique pour le travail et les libertés

[244] Pour rappel, le Préambule de la Constitution de 2014 stipule que « *Conscients de la nécessité de contribuer à la protection du milieu naturel et d'un environnement sain, propre à garantir la pérennité de nos ressources naturelles et la permanence d'une vie paisible aux générations futures* ».

d'ailleurs l'écologie comme associée au champ de l'économie en présentant certains de ces engagements sous le titre, « *Les réformes écologiques - Une politique économique en cohérence avec les exigences écologiques* ». Une position que partagent également Ettakatol et Ennahda notamment sur le thème du développement des énergies renouvelables. Ettakatol dans sa proposition n° 70, s'engage à « *Faire des énergies renouvelables un moteur de croissance et de développement* » quand le CPR s'engage à « *Créer davantage de ressources énergétiques alternatives et renouvelables* ».
L'environnement comme une entité verte, participant à l'esthétique des villes, des quartiers populaires comme des centres urbains et comme un rempart à l'urbanisation péri-urbaine est également une thématique commune aux partis de la Troïka avec comme mesures la multiplication des espaces verts (CPR), l'intensification des espaces verts dans les quartiers populaires (Ettakatol), et le développement des zones vertes autour des centres urbains (Ettakatol).
La plupart des mesures proposées par ces partis apparaissent comme des actions à l'échelon local ; le contexte et les enjeux mondiaux de lutte contre le réchauffement climatique, de la pollution des océans, de l'érosion des côtes et des sols, ou de la perte de biodiversité ne sont que très peu abordés. Pour autant, concernant les enjeux locaux, peu de mesures concrètes sont proposées pour améliorer la gestion des déchets et lutter contre les différentes formes de pollution (seul Ennahda évoque la pollution industrielle), deux thématiques pourtant fortement présentes dans le quotidien des Tunisiens au lendemain de la Révolution.

1 - b. Les partis pro-environnement et les effets de la Révolution

Les partis écologistes ont été très peu présents aux élections législatives de 2011. Seuls deux partis se sont présentés comme tels, l'un issu de l'ère Ben Ali, le « Parti des Verts pour le Progrès », alors que le « Parti Tunisie verte » n'a été officialisé qu'après la Révolution. Si le premier a toujours été considéré comme un parti de façade consenti par le RCD pour attester de l'existence d'une conscience écologique dans le pays (Ben Omrane, 2011), le second, en dépit du soutien des écologistes africains, européens et français, n'a pu s'imposer comme une force politique et conquérir des postes au gouvernement ou des sièges à l'assemblée.

I - Portrait des partis écologistes tunisiens, le « Parti des Verts pour le Progrès » et le « Parti Tunisie Verte »

Illustration n° 77 : Les logos du « Parti des Verts pour le Progrès » et celui du « Parti Tunisie verte »

En lisant la presse les concernant, rien, *a priori*, n'est susceptible de rassembler ces deux partis écologistes. Tout les oppose à commencer par les conditions de leur création, le profil de leurs dirigeants, leur position vis-à-vis de la Révolution et de la dictature, leurs soutiens…

Le « Parti des Verts pour le Progrès » (PVP) a été fondé en 2005 par Mongi Khamassi alors démissionnaire du parti social libéral (PSL) dont il était fondateur en 1988. Ce parti a souvent été considéré comme la bonne conscience du RCD[245] en faveur de l'environnement (Ben Omrane, 2011)[246]. Il a d'ailleurs obtenu sa légalisation en seulement quatre mois (3 mars 2006) et a pu obtenir six sièges de députés à l'Assemblée entre 2004 et 2009. Le PVP a également soutenu la candidature de Ben Ali aux présidentielles de 2009. Au lendemain de la Révolution, M. Khamassi, comme d'autres dirigeants de parti, est soupçonné par la justice d'avoir reçu 50 000 dinars de la part de la présidence la semaine du 13 janvier 2011, et se voit interdit de sortie du territoire[247]. A sa création, le credo du parti était de « *renforcer la conscience environnementale des Tunisiens et les sensibiliser sur l'importance de celle-ci dans leur vie et dans celles des collectivités »* (Ben Omrane, 2011), et il annonçait disposer de treize fédérations dans l'ensemble du pays[248].

Le « Parti Tunisie Verte » (TV) existe depuis 2004 mais n'a été autorisé qu'en janvier 2011, après la Révolution. A l'origine de ce parti, se trouvent des cadres[249], syndicalistes et intellectuels de gauche qui se regroupent autour des problématiques du réchauffement climatique et de la question environnementale en Tunisie. Œuvrant dans la clandestinité jusqu'en 2011, TV est soutenu à l'international par les Verts européens et est membre de la fédération des Verts africains et de « Global greens »[250], à la différence du PVP. Son credo officiel est alors de « *Protéger l'être humain et l'environnement pour un développement durable* »[251]. Ses thèmes de prédilection sont l'abolition des industries polluantes et leur remplacement par l'industrie verte et la création d'emplois dans les projets d'assainissement, de purification de l'eau, de recyclage des déchets, de la fabrication d'engrais non chimiques, de la dépollution maritime…, le droit des citoyens à

---

[245] Rassemblement destourien démocratique, le parti de Ben Ali fondé en 1988. Disposait de la majorité à l'assemblée avec 161 sièges de députés.

[246] En 2008, A. Zitouni, le porte-parole de « Tunisie Verte » le qualifiait de « *faux parti vert* » et dénonçait son inaction et son manque de légitimité à la fois nationale et internationale. Pour A. Zitouni, Ben Ali a autorisé la création d'un parti écologiste, le parti des verts pour le progrès, pour pouvoir l'instrumentaliser facilement et refuser la légalisation du partie Tunisie verte qui avait pourtant toute sa légitimité. (attariq.org/spip.php?article278). En 2010, un article paru dans « Jeune Afrique », justifiait l'autorisation de sa création pour « *permettre au pouvoir d'occuper et de contrôler les créneaux de l'écologie* », (crea-africa.org/novedades/noticias/noticia.cfm?id_noticia=1593)

[247] www.leconomistemaghrebin.com/2013/09/06/les-ex-secretaires-generaux-des-pseudo-partis-d-opposition-sous-ben-interdits-de-voyage/

[248] Ras Jebel, Zarzis, Gafsa, Kairouan, Sfax, Nabeul, Le Kef, Jendouba, Siliana, La Manouba, Tunis, Ben Arous

[249] Abdelkader Zitouni, membre fondateur de Tunisie Verte est aujourd'hui président du parti. Ancien ingénieur de l'école Centrale de Paris, il a participé aux mouvements de 1968 en France aux côtés de Cohn-Bendit, et de retour en Tunisie, a travaillé dans la construction de logements sociaux. Fortement ancré à gauche, il était également militant de l'UGTT, l'Union des travailleurs tunisiens. Son frère, Mustapha Zitouni, était également membre fondateur de TV. Il est mort en 2018.

[250] L'Internationale des Verts fondée en 2001.

[251] Page Facebook officielle du parti TV

respirer de l'air pur, le droit à la liberté et à l'égalité des chances, et le partage équitable des richesses entre les différentes classes sociales[252]. En mars 2011, trois membres du parti sont désignés pour intégrer la « Haute instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique » dont la mission est d'assurer la tenue des prochaines élections législatives de 2011 (octobre). Mais aucun candidat du parti n'est cependant élu aux élections à la Constituante malgré son implantation dans plusieurs régions[253] et sa présence dans les différentes manifestations qui ont lieu sur le territoire. Selon A. Zitouni, son parti ne dispose pas d'assez de moyens pour pouvoir participer et s'imposer dans le débat public[254]. En 2012, TV s'associe aux partis de la gauche tunisienne pour former le parti du Front Populaire, pour finalement le quitter en 2014.

II - Les pages Facebook des partis des Verts pour le Progrès et de Tunisie Verte, ou les débuts difficiles de l'entrée en politique de la cause écologiste

TV a été le premier à créer sa page Facebook en mars 2011, PVP ne la créant qu'en avril 2012[255]. Aujourd'hui, seule la page de PVP est active alors que la page officielle de TV ne l'est plus depuis l'annonce du décès de Mustapha Zitouni[256] en novembre 2018. Toutefois, on constate que, depuis 2015, l'activité de la page de PVP est en forte décroissance[257]. Si le PVP n'a qu'une seule page Facebook, TV compte autant de pages que de délégations : la page FB de TV Ben Arous, (créée en juin 2011 et délaissée après le décès de Mustapha Zitouni), TV La Manouba (créée en octobre 2011 et délaissée en février 2016), TV Mahdia (créée en juin 2011 et très peu active depuis 2018), TV Kairouan (créée en novembre 2012 et délaissée également après le décès de Mustapha Zitouni), TV Gabès et TV Gafsa (créées l'une et l'autre en janvier 2013 et en arrêt comme celle de Kairouan), TV Monastir (créée en janvier 2013 et très peu active, à l'image de Mahdia, depuis 2018) et TV Ariana (créée en mars 2019)[258].
On constate qu'au-delà de leurs contenus, les posts ont aussi une signification dans leur temporalité. En 2011, c'est la fin de la dictature en Tunisie. Tunisie Verte reçoit en janvier 2011 son autorisation officielle en tant que parti et en octobre 2011 sont organisées les premières élections législatives pour la Constituante. D'où les premiers posts de TV sur FB et la création des pages des premières fédérations. En revanche, le PVP se fait plus discret[259]. Seules des interviews des candidats aux législatives sont publiées d'avril à

---

[252] Extraits d'un article paru dans Businessnews.com le 1/06/2011

[253] Fédérations Tunisie Verte à Sfax, Tunis, Bizerte, Ben Arous, Gafsa, Gabès (mai 2011)

[254] L'Économiste maghrébin, 20 avril-4 mai 2011

[255] Toutefois, le PVP a repris des anciens posts, dont certains datent de 2006 pour alimenter le début de ses publications.

[256] Mustapha Zitouni était un des fondateurs du parti Tunisie Verte. Il était avec son frère Abdelkader Zitouni, porte-parole de Tunisie Verte, militant syndicaliste et politique, très investi dans la défense des droits de l'homme et de la démocratie en Tunisie.

[257] 154 posts publiés en 2015, contre 411 en 2014 et seulement 46 en 2016, 6 en 2017 et 41 en 2018.

[258] Les Jeunes Verts de Tunisie Verte sont également présents sur Facebook mais non pas par le biais d'une page mais d'un groupe fermé, ce qui limite sa diffusion et raison pour laquelle nous ne l'avons pas intégré dans notre analyse.

[259] Il faut rappeler qu'après la Révolution, les partis créés pendant la dictature doivent prouver leur probité vis-à-vis des anciennes pratiques. Ce qui n'a pas été automatique pour le PVP.

octobre, soit seulement 4 posts (contre 107 pour TV officielle). Par ailleurs, la période de 2012 à 2015 connaît la plus grande activité de publications des partis politiques. Ceci correspond en effet à une actualité nationale très dense avec les premiers pas des gouvernements post-dictature et les tensions sociales et politiques qui les accompagnent, les assassinats politiques de Chokri Belaïd et de Mohamed Brahmi, deux leaders de l'opposition et membres dirigeants du Front Populaire (coalition de gauche), les dérives islamistes et les attentats, les luttes contre le gaz de schiste et les différentes pollutions, et les 20 ans de la Conférence de Rio. Sans surprise, on constate que TV est beaucoup plus mobilisé par les événements agitant le pays et a gardé des habitudes de contestation liées aux origines militantes de ses fondateurs alors que le PVP intervient beaucoup moins dans le débat national et oriente plus ses posts sur l'écologie en général et sur des questions strictement écologiques qui concernent la Tunisie comme le gaz de schiste, la pollution industrielle, les feux de forêt, la gestion des déchets et le braconnage. Mais sur les crises environnementales des déchets à Djerba, de la pollution industrielle du Golfe de Gabès, de la pollution des oasis de Gafsa et du manque d'eau, des permis d'extraction du gaz de schiste délivrés à Kairouan, de la préservation du cimetière marin de Mahdia,… TV s'avère beaucoup plus pro-actif que PVP et participe aux manifestations sur le terrain ou initie des événements de contestation.
Toutefois, concernant TV et PVP, il apparaît que la conquête du pouvoir n'est finalement pas une priorité ou que ce n'est pas via FB qu'ils comptent construire leur notoriété et faire passer leurs idées politiques, transmettre leur programme et donner des exemples concrets des mesures qu'ils seraient susceptibles de mettre en place s'ils étaient à la présidence, député ou maire. Si les élections de 2011 et 2014[260] ont pu susciter quelques posts dédiés, les municipales de 2018 n'ont pas donné lieu à une réelle campagne électorale sur leurs pages FB. On constate d'ailleurs une activité très faible cette année là[261]. Enfin, on note que TV est davantage connecté au réseau mondial des verts que ne l'est PVP et qu'il est notamment proche des Verts français et européens ainsi que des Verts africains. On constate cependant aussi, tant dans la temporalité que dans les contenus, un certain manque de rigueur et de professionnalisation de l'appareil politique de ces partis. En effet, au fil des années de publication, on observe un effondrement des posts quand il ne s'agit pas d'un arrêt quasi complet pour ce qui concerne TV et les pages de ses délégations, qui ne sont plus actives ou seulement en pointillé depuis le décès de Moustapha Zitouni en novembre 2018. Ce manque de professionnalisme se constate également quand certaines publications se font le vecteur de conflits internes et témoignent de grands dysfonctionnements dans l'organisation et la gestion du parti[262]. Par ailleurs, le faible score des pages du PVP et de TV, 8 763 personnes « qui aiment » pour le PVP et 3 300 pour TV officiel, démontre que la présence de ces partis sur Facebook n'est pas gérée dans le cadre d'une réelle stratégie politique et de campagne électorale. Aussi, on peut considérer que l'usage de ce réseau social tient plus d'une action militante individuelle que d'une réelle vision politique (pour ce qui concerne TV en tout cas).

[260] 2011 : élections législatives Constituante, 2014 : élections législatives et présidentielles

[261] En 2018, TV (FB officiel) publie 3 posts, TV Mahdia : 4 et le PVP : 41.

[262] En 2015, Abdelkader Zitouni informe à deux reprises que la page Facebook du parti a été piratée. En avril 2016, il dénonce un complot contre le parti fomenté par un ancien membre fondateur du parti, Khaled Ammari et en juin 2016, il informe qu'il va déposer plainte contre le piratage.

Illustration n° 78 : Tableau de synthèse des posts publiés sur les pages Facebook des partis des Verts pour le Progrès et de Tunisie verte de leur création au 9 mai 2019 (A. Guillaumet, 2019).

Parti	Parti des Verts pour le Progrès (PVP)	Parti Tunisie Verte (FB officiel)	Fédération Tunisie Verte - Ben Arous	Fédération Tunisie Verte - La Manouba	Fédération Tunisie Verte - Mahdia
Date de création page FB	18/4/2012	10/03/2011	24/6/2011	7/10/2011	29/06/2011
Nombre de « personnes qui aiment » (au 5/5/2019)	8763	3300	534	596	1031
Nombre de posts	1660	1466	248	20	1000
Date 1er post	mars 2006 (D'anciennes pages d'un autre compte ont été réinjectées dans le nouveau profil du PVP)	janv. 11	juin 11	oct. 11	juin 11
Post en Arabe	661	365	23	2	658
Post en Français	966	1099	223	18	337
Post dans une autre langue	33	3	2	0	5
Post traitant du national	304	802	148	16	439
Post traitant de l'écologie	775	335	37	13	330
Post traitant de l'écologie en Tunisie	147	204	19	13	206
Post présentant des mesures que le parti s'engagerait à mettre en œuvre en matière d'écologie (en VF)	1	0	1	1	1
Thèmes récurrents (en VF)	Réchauffement climatique	Contre le gaz de schiste (en particulier en Tunisie)	Critiques vis-à-vis du gouvernement tunisien	Pas assez de posts pour analyse	Préservation cimetière marin de Mahdia
	Pollution plastique des océans	Pétition contre un projet au cimetière marin de Mahdia	Solidarité après les assassinats politiques en Tunisie		Contre le gaz de schiste (en particulier en Tunisie)
	Problème de gestion des déchets (dont Djerba)	Solidarité avec le Front Populaire (Tunisie)	Solidarité avec la Palestine, contre Trump, contre les Israéliens		Solidarité après les assassinats politiques en Tunisie
	Epuisement des ressources naturelles (épuisement de la terre - et le potentiel en énergies renouvelables en Tunisie avec le solaire et l'éolien)	Contre Ennahda et les islamistes de manière générale	Pour la jeunesse		Mahdia - ville écologique
	Espaces animales et végétales menacées (dont le braconnage dans le Sud Tunisien)	Contre le terrorisme	Proche de l'UGTT		Solidarité avec le Front Populaire (Tunisie)
	Déforestation (dont les feux de forêt en Tunisie)	Solidaire de tous les mouvements militants contre la dictature et contre les injustices du pouvoir			Economie verte, emplois verts, énergie renouvelables
	Gaz de schiste (dont l'autorisation à Kairouan)				
	Pollution industrielle (dont le Golfe de Gabès)				

Parti	Fédération Tunisie Verte - Kairouan	Fédération Tunisie Verte - Gabès	Fédération Tunisie Verte - Gafsa	Fédération Tunisie Verte - Monastir	Fédération Tunisie Verte - Ariana
Date de création page FB	13/11/2012	5/1/13	2/1/13	5/1/13	29/3/2019
Nombre de « personnes qui aiment » (au 5/5/2019)	582	992	696	386	9
Nombre de posts	388	648	717	147	11
Date 1er post	nov. 12	janv. 13	févr. 13	janv. 13	mars 19
Post en Arabe	234	438	478	74	0
Post en Français	150	196	216	73	11
Post dans une autre langue	4	14	23	0	0
Post traitant du national	251	259	372	74	4
Post traitant de l'écologie	84	251	257	45	1
Post traitant de l'écologie en Tunisie	57	139	185	32	0
Post présentant des mesures que le parti s'engagerait à mettre en œuvre en matière d'écologie (en VF)	1	0	0	0	0
Thèmes récurrents (en VF)	Solidarité suite aux attentats politiques	Pollution Gabès	Contre le gaz de schiste (en particulier en Tunisie)	Solidarité après les assassinats politiques en Tunisie	Pas assez de posts pour analyse
	Solidarité avec le Front Populaire (Tunisie)	Solidarité après les assassinats politiques en Tunisie	Solidarité après les assassinats politiques en Tunisie	Solidarité avec le Front Populaire (Tunisie)	
	Contre le gaz de schiste et l'exploitation du pétrole	Solidarité avec le Front Populaire (Tunisie)	Solidarité avec le Front Populaire (Tunisie)	Très divers entre des infos politique, écologique…	
		Beaucoup de reprise de posts de Greenpeace	Reprise de posts de Greenpeace Gafsa		
			Problème des déchets à Gafsa		
			Conservation des oasis de Gafsa		
			Préservation cimetière marin de Mahdia		
			Contre les salafistes		

III - Les thèmes portés par les partis des Verts pour le Progrès et de Tunisie Verte au travers de l'analyse des pages Facebook officielles

Profitant de la liberté d'expression retrouvée après la fin de la dictature de Ben Ali et du pluripartisme, quels sont les messages et les engagements que les partis écologistes nouveau et ancien, Tunisie Verte et les Verts pour le Progrès, ont souhaité porter en matière d'écologie ? Bien qu'opposés, ces deux partis écologistes se retrouvent-ils sur certains thèmes, certaines problématiques écologiques locales ou nationales ? C'est en étudiant leurs pages Facebook, c'est-à-dire 1 660 posts depuis 2006 pour le PVP et 1 460 pour Tunisie Verte depuis 2011, composés soit de textes, soit de photographies et/ou de vidéos, en langue arabe et/ou française[263], que nous avons pu classer en différentes catégories et identifier leurs thématiques récurrentes (cf. Illustration n° 79).

- Deux partis écologistes, deux forces politiques, deux modes de communication différents ?

Si l'un, le PVP, donne plus de visibilité aux sujets touchant à l'écologie sur sa page FB, le second, TV, préfère poster des informations concernant la Tunisie et tous les événements qui agitent la société dans cette période de transition démocratique. En matière d'écologie, le PVP relaie de nombreuses publications de la Fondation Nicolas Hulot, du WWF France, de Greenpeace et de « belles » vidéos et photographies de nature comme celles de Yann Arthus Bertrand ainsi que les différents rapports et publications d'organismes internationaux comme les Nations Unies. Alors que TV relaie beaucoup plus de vidéos et de photographies de manifestations, de meetings, de réunions et de rencontres en Tunisie ainsi que ce qui relève de mouvements de contestation. Toutefois, on constate que chacun d'entre eux ne consacre qu'une faible part de ses publications à l'écologie au niveau national, seulement 12% des posts pour le PVP et 15% pour TV.

Illustration n° 79 : Répartition des posts des partis PVP et TV en fonction des thèmes abordés (A. Guillaumet, 2019).

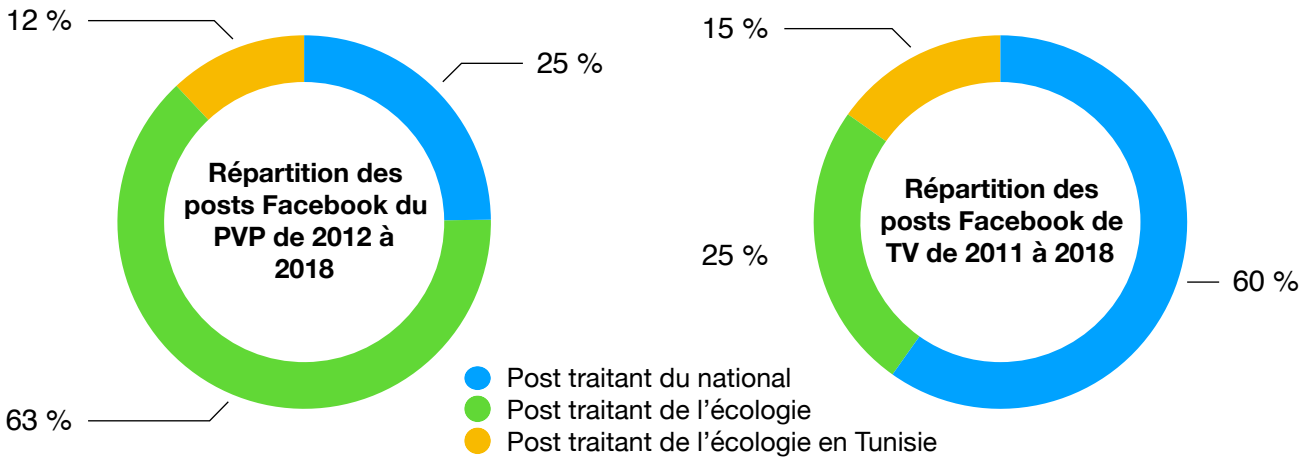

[263] 225 posts n'ont pu être pris en compte pour Tunisie Verte et 321 pour le PVP en raison de l'incapacité à déchiffrer leur contenu ou à les traduire.

Par ailleurs, ces deux partis ont plus l'habitude de relayer des posts publiés sur des sites d'information nationaux ou internationaux ou d'organismes internationaux qu'à publier leur propre discours si ce n'est en faisant paraître leurs communiqués de presse, qui sont peu nombreux.

- Entre crises environnementales anciennes et révolution verte, la diversité des thématiques en lien avec la nature tunisienne sont abordées par Tunisie Verte et les Verts pour le Progrès ?

Premier constat, entre 12 et 15% seulement de l'ensemble de leurs messages sont consacrés à la nature en Tunisie. Différentes thématiques sont abordées, qui croisent à la fois les problématiques de pollution industrielle, de pollution de l'air, de santé, de gestion des déchets, de ressources naturelles, d'énergies renouvelables et de faune sauvage. Toutefois, il n'est pas rare que derrière ces problématiques, le politique, et notamment une franche opposition aux ministres d'Ennahda, soit décelable dans les commentaires. C'est particulièrement fréquent de la part de TV, même si PVP ose aussi quelquefois la critique. En effet, pour TV, l'écologie est avant tout une politique militante, de contestation. Dès 2011, les posts de TV dénoncent des situations de pollution, l'inaction des pouvoirs publics, ou des projets politiques décidés pendant la dictature ou par les nouveaux gouvernements de transition qui nuisent à la santé des Tunisiens, à leur environnement et ne sont pas compatibles avec l'écologie. Il est même parfois question d'atteinte à la souveraineté nationale quand par exemple des braconniers passent les frontières juste pour tuer des espèces pourtant protégées.
Dans cet inventaire, la pollution industrielle revient souvent parmi les posts de TV aussi bien en lien avec les conséquences directes sur la santé des populations (augmentation des cas de cancer, difficultés respiratoires,…) que sur les atteintes à l'environnement (eau, sol, littoral…). Le cas de pollution industrielle qui est le plus présent dans les posts de TV officielle mais aussi sur les pages Facebook de ses délégations est celui du Golfe de Gabès et de la pollution engendrée depuis de longues années par le Groupe Chimique Tunisien sans qu'aucune réaction politique ne semble indiquer la volonté de réduire ce fléau d'échelle régionale, qui affecte aussi bien la population que les milieux. D'autres pollutions industrielles sont aussi dénoncées comme à Hergla, en 2011, Sfax et Bizerte en 2015. Gafsa, qui subit les nuisances de l'extraction du phosphate, est aussi régulièrement présente parmi les posts de TV aussi bien pour sa pollution industrielle que pour la pollution des oasis et des sources d'eau, et pour le manque d'eau potable qui en résulte. La gestion des déchets fait également partie des thématiques régulièrement traitées par les posts de TV. C'est ici Djerba qui est emblématique de cette crise. De nombreux posts de TV témoignent à partir de 2014 des problèmes de gestion des déchets et des conséquences en matière de pollution et de santé publique. La conservation des espaces et des espèces alimente également de nombreux posts de TV. Ils portent notamment sur la dénonciation du braconnage pratiqué par les princes saoudiens et qataris dans le sud tunisien sur les outardes (dès 2011), les incendies de forêts (Dar Chichou sur le Cap Bon en 2011, à Jendouba en 2014) et la mutilation prévue d'un site patrimonial du littoral de Mahdia à cause d'un projet d'urbanisation sur une partie du cimetière marin de Mahdia (une crise suivie de très près par la fédération TV de Mahdia qui s'est fortement mobilisée pour dénoncer et faire arrêter le projet).
Mais la thématique qui compte le plus de posts dans la catégorie écologie, reste celle des ressources naturelles et des énergies. Si les posts contre le nucléaire ont alimenté en 2011 la page Facebook de TV, en particulier au sujet du projet de centrale nucléaire conclu pendant la dictature entre la Tunisie et la France, c'est bien la question du gaz de schiste qui a engendré le plus grand nombre de posts et que l'on retrouve tout au long des publications de TV. Des posts qui visent à informer sur les techniques et les conditions

d'extraction, et sur les conséquences fortement nuisibles liées à son exploitation. Les posts informent sur la situation dans le monde et transmettent des exemples de sites où les conséquences écologiques apparaissent dramatiques, ainsi que l'exemple de pays qui ont interdit son exploitation. De 2011 à 2015, TV publie régulièrement des informations à ce sujet ainsi que sur l'autorisation d'exploitation donnée en Tunisie, à Kairouan, par un ministre nahdaouiste.
Outre ces thématiques qui montrent une nature sous contrainte et menacée par l'homme, TV souhaite montrer qu'un compromis est possible entre l'homme et la nature et que l'un et l'autre peuvent interagir de manière plus harmonieuse. C'est notamment le cas dans des posts faisant référence aux énergies renouvelables avec des exemples de projets de centrales solaires dans le sud de la Tunisie, ou quand TV se positionne comme soutien à la mise en place d'une économie verte, d'emplois verts et comme promoteur de l'écotourisme, thèmes qui renvoient pour TV aux véritables pistes de développement pour la Tunisie.
Pour le PVP, les thématiques reprises dans les posts sont sensiblement les mêmes, la question des pollutions industrielles avec les exemples de Gabès, Sfax, Gafsa et Radès, les crises environnementales liées à la gestion des déchets, à Djerba, Sousse, Sfax ou Tunis, la problématique des ressources naturelles (halieutiques avec une mer en concession dans les îles Kerkennah, la pêche illégale, l'érosion du littoral, le braconnage dans le sud tunisien par les princes du Golfe et le commerce des oiseaux (chardonnerets), les incendies de forêts à Tozeur, au Bardo, à Carthage, le phosphate avec les pollutions engendrées à Gafsa à cause de l'exploitation de mines, …). Et, de la même façon que Tunisie Verte, PVP partage de nombreuses publications sur la question des ressources naturelles en tant que sources d'énergies et l'impact de leur extraction et de leur mise en production sur l'environnement. PVP, comme TV se fait l'écho des graves dangers pour l'environnement liés à la contamination des sols et des eaux par l'extraction du gaz de schiste et dans une moindre mesure celle du pétrole. Il encourage également le recours aux énergies renouvelables comme le photovoltaïque et fait partager les avancées des projets à venir dans le sud de la Tunisie. Outre cet encouragement à changer de modèle économique et à s'engager dans un processus de transition énergétique, PVP partage également des images de sites naturels tunisiens et en particulier des photographies des îles de Zembra, de la Galite et des grottes du Djebel Serj, les présentant comme des sites à découvrir. Par rapport aux posts de TV, la différence tient donc davantage à la tonalité moins virulente des messages qu'à leur thématique :

Extrait d'un post FB de PVP du 5 octobre 2012, à propos du gaz de schiste :
« *N'inschistez pas ! »*

Extrait d'un post FB de TV du 5 novembre 2012, à propos du gaz de schiste :
« *Soyez beaucoup plus nombreux à soutenir cette cause pour exiger l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste (gaz cancérigène emprisonné dans les profondeurs de la terre dont l'extraction risque de contaminer la nappe phréatique, c'est-à-dire la nappe d'eau qui approvisionne en eau toute la Tunisie, sans compter les émanations du gaz méthane dans l'atmosphère). Sauvegardons notre patrie pour nous et nos enfants !* »

2. Le monde associatif en mutation après la Révolution

Comme celui des partis politiques, le monde associatif a trouvé avec la période post-révolution les moyens de faire entendre une autre voix que celle du pouvoir. Depuis 2011 les associations se sont multipliées. Et même si celles dédiées à la nature ne sont pas majoritaires, les chiffres de l'IFEDA, l'instance nationale de référence officielle des associations montrent toutefois une forte croissance des créations dans ce domaine. A

l'image des partis politiques, les associations environnementales se trouvaient pendant la dictature réduites à servir de faire-valoir au pouvoir, ou extrêmement contraintes dans leurs actions faute de moyens et de leur inévitable soumission au bon vouloir du gouvernement (Rapport national sur l'état de l'environnement, 2010-2011). Aujourd'hui, après la Révolution, à quoi ressemble le paysage associatif en matière d'environnement ? Quelles sont les motivations des associations et que disent-elles des relations homme/ nature ? Les chiffres de l'IFEDA ainsi que ceux de Jamayti[264] même s'ils ne donnent que peu d'information sur l'actualité des associations permettent d'avoir un premier éclairage sur ce paysage. Quant à l'analyse des publications Facebook de deux associations et ONG environnementales reconnues et déjà structurées, elle permet de donner un aperçu des thématiques, des champs d'action, des questionnements ainsi que des modes de fonctionnement de ces acteurs dans le débat public au lendemain de la Révolution.

2 - a. Des associations sous-contraintes pendant la dictature

Quatre extraits issus des rapports nationaux sur l'état de l'environnement donnent un aperçu rapide du paysage des associations environnementales pendant la période de la dictature. Le premier est tiré de l'édition 2004, le second de celle de 2005 : l'un et l'autre illustrant la propagande officielle, alors que les deux suivants, issus de l'édition post-révolution de 2010-2011, portent *a posteriori* un jugement beaucoup plus sévère.

Extrait n° 1, (2004): « *Ainsi, l'action associative est-elle devenue un trait marquant et un indicateur de la réussite de la politique environnementale de la Tunisie (…) près de 200 associations opèrent dans ce secteur* ».

Extrait n° 2, (2005) : « *L'action associative dans le domaine de l'environnement a connu, ces dernières années, une dynamique intense aux plans quantitatif et qualitatif, à la faveur, notamment des mesures d'avant-garde prises par le Président de la République pour appuyer moralement et matériellement les efforts du tissu associatif et lui conférer davantage d'efficacité et de professionnalisme* ».

Extrait n° 3, (2010-2011) : « (…) *Les organisations de la société civile ont souvent été acculées à jouer un rôle plutôt symbolique dont l'essentiel consistait dans l'événementiel et la sensibilisation sporadique de certains groupes de la population* ».

Extrait n° 4, (2010-2011) : « *Avant 2011, les associations étaient fortement contraintes et dépendaient fortement du gouvernement en termes de subvention et de ligne politique* ».

Ces extraits montrent la manière dont les associations en matière d'environnement étaient, pendant la dictature, fortement contraintes et dépendantes du pouvoir. On constate également que le développement du mouvement associatif constituait une prérogative directe de la Présidence. L'environnement apparaît ainsi comme une caution politique, le nombre d'associations étant supposé prouver que la Tunisie d'alors est un pays moderne, dynamique et démocrate. En réalité, l'existence et la survie des associations sont fonction du bon vouloir du Président, distribuant aux uns son soutien et aux autres des subventions. Certaines associations pouvaient ainsi profiter d'une aide

[264] Créée le 1er juillet 2016, Jamayti est une plateforme associative (jamayti.org) qui favorise le développement du mouvement associatif au sein de la société civile tunisienne, entretient une base de données en libre accès sur les projets associatifs, et relaye les messages et informations des associations membres.

financière directe de l'État[265] ou d'autres avoir l'opportunité de participer à des voyages ou des conférences internationales à l'étranger[266]. Les associations environnementales se trouvent ainsi dans une situation de dépendance très marquée vis-à-vis du pouvoir, qui dispose de la sorte d'un vivier d'associations partisanes, à même de diffuser ses messages politiques et de participer à sa propagande. Cet état des choses est confirmé dans les extraits 3 et 4 où sont clairement dénoncées les contraintes imposées par le pouvoir, et l'entrave à la fois morale et financière à la liberté des associations. Ils rappellent également le caractère de « faire-valoir » de certaines associations qui le plus souvent se retrouvaient mobilisées pour faire la claque lors de manifestations environnementales organisées par le gouvernement (Ministère de l'environnement, ANPE).

Dans le rapport national sur l'état de l'environnement de 2004, il est d'ailleurs clairement relaté que des associations ont participé à un événement en lien avec la campagne électorale de Ben Ali. Toutefois, ceci ne remet pas en cause l'action et l'implication de certaines associations qui grâce à une certaine aura ou proximité avec des instances internationales en faveur de l'environnement, probablement aussi en se mêlant le moins possible de politique, ont pu malgré tout conserver leur indépendance dans leurs actions comme l'AAO (Association des Amis des Oiseaux) ou d'autres associations qui se sont comme l'AAB (Association des Amis du Belvédère) fortement investies dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement envers les scolaires (Rapport national sur l'état de l'environnement, 2010-2011).

Les rapports nationaux sur l'état de l'environnement de 2001 à 2009 apportent également quelques éléments de contexte sur la situation des associations environnementales pendant la dictature ou du moins sur la manière dont le pouvoir la présentait. Dans ces documents officiels, le pouvoir indique clairement et à plusieurs reprises, que les associations sont des relais pour la mise en place et le soutien aux politiques gouvernementales dans les domaines de l'environnement, de la protection de l'environnement et du développement durable. Il souligne que leur professionnalisation est indispensable pour participer aux réflexions nationales et être de réels partenaires pour la mise en œuvre des stratégies nationales. Toutefois, à la lecture des différents rapports, on remarque tout d'abord que très peu d'associations sont mises en avant[267] et qu'elles sont la plupart du temps présentées comme des animateurs de campagnes de ramassage de déchets, de clubs d'environnement dans les écoles ou d'ateliers de jardinage. En aucun cas, elles n'apparaissent comme de véritables partenaires susceptibles d'apporter une contribution en matière de stratégie ou en tant qu'expert, à la notable exception de l'AAO qui est citée quasiment dans tous les rapports de cette période comme un prestataire de référence pour la conduite d'études en biodiversité.

Quant aux thématiques les plus souvent mentionnées comme étant les domaines d'intervention des associations, ce sont principalement celles en lien avec l'éducation et la sensibilisation à l'environnement pour les scolaires. On retrouve dans cette catégorie, la

---

[265] En 2004, 89 associations ont bénéficié d'aide de l'État, en 2003, 95 (sur 190 associations recensées), en 2002, 112 (sur 157) et en 2001, 68 (sur 120).

[266] En 2002, 16 associations ont participé au Sommet de la terre à Johannesburg, (Rapport national sur l'état de l'environnement, 2002)

[267] Seulement une douzaine d'associations citées sur l'ensemble des rapports dont : AAO, ATPNE, APE (Association de protection de l'environnement) de Kélibia, APEN (Association de protection de l'environnement et de nature) de Kairouan, Association de sauvegarde de l'île de Djerba, Association pour la conservation de la nature et de l'environnement de Sfax, Association de la nature et de l'environnement de Sfax, Association régionale de protection de l'environnement et du milieu de Mahdia, Association d'éducation à l'environnement d'Hammamet, APNE Douiret, ATPNE Ghardimaou

plupart des programmes mis en œuvre par le gouvernement et que les associations animent par la suite tels que les « *Clubs de l'environnement* », le programme « *École jardin* », le réseau des « *Écoles durables* » ou le « *Club environnement* » itinérant de l'ANPE. En outre, ces associations servent aussi de main d'œuvre pour des opérations de sensibilisation destinées au grand public et plus ponctuelles, par exemple sur les plages avec le programme des « *tentes de l'environnement* », « *Mer propre pour tous* » ou dans les villes avec le « *Programme national de la propreté et de l'esthétique environnementale* » comme pour la célébration de la Journée mondiale et nationale de l'environnement ou encore le programme gouvernemental de « *La ville jardin* ». C'est certainement la question des déchets, de leur collecte, de leur tri et de leur valorisation qui mobilise le plus le monde associatif (tel qu'il est présenté dans les rapports nationaux) à destination du grand public.
En parallèle, les rapports font état d'opérations menées à destination des professionnels du tourisme et des collectivités pour l'obtention des labels « Clé verte » pour les hôteliers et « Pavillon bleu » pour les plages ou les marinas. C'est en partie à l'ATPNE (Association tunisienne de protection de la nature et de l'environnement) de coordonner au niveau national ces labels et d'aider les candidats dans leur démarche en s'appuyant sur les compétences techniques du CITET (Centre international des technologies de l'environnement de Tunis), de l'ANPE et de l'APAL (Agence de protection et d'aménagement du littoral).

2 - b. Le paysage associatif environnemental après la Révolution, les chiffres de l'IFEDA et de Jamayti

Selon les chiffres de l'IFEDA, au 23 mars 2017, il existe en Tunisie 496 associations référencées dans la catégorie environnement[268]. Sont comptabilisées ici exclusivement des associations dont la création est parue au Journal Officiel tunisien. Ces chiffres ne permettent toutefois pas de connaître le détail des activités des associations en question ni si elles sont encore actives ou non. Quant aux données répertoriées en 2019 sur le site de Jamaity, en 2019, elles ne sont pas plus précises. Seul le classement par mots-clés permet d'identifier 113 associations pour lesquelles le mot-clé « environnement » est en première position, 47 pour lesquelles il est en seconde position et 37 associations qui le placent en troisième position et plus, soit un total de 200 associations qui dans leurs activités interviennent dans le domaine de l'environnement, auxquelles il faut ajouter 3 associations dont le premier mot-clé est « Protection de la nature ». Sur le site de Jamayti, ce sont donc environ 200 associations qui s'identifient comme opérant dans le domaine de l'environnement mais sans apporter plus d'information[269]. Il est donc nécessaire d'affiner ces chiffres pour avoir une lecture plus fine de la situation des associations en lien avec l'environnement et de leur évolution. Aussi, avons-nous procédé à différents nettoyages des données d'IFEDA, à partir de l'ensemble des données relatives à des années entières entre 1971 et 2016, en retirant les associations dont le nom ou les activités (quand elles étaient données) n'étaient pas véritablement en lien avec l'environnement[270]. Notre analyse concerne donc, après nettoyage, un effectif de 374 associations.

---

[268] C'est-à-dire les associations environnementales, de développement et scientifiques.

[269] Pour mémoire, les derniers chiffres donnés dans les rapports nationaux sur l'état de l'environnement (édition 2003) faisaient état de 190 associations existantes dans le domaine de l'environnement (en cumulant les associations environnementales, de développement et scientifiques).

[270] Par exemple, l'association « Société centrale canine », l'association « Iradet el haiet fi touta »

I - Évolution des créations d'associations environnementales, l'effet Révolution

Illustration n° 80 : Évolution, de 1971 à 2016, des créations d'associations environnementales (à partir des chiffres de l'IFEDA), (A. Guillaumet, 2019)

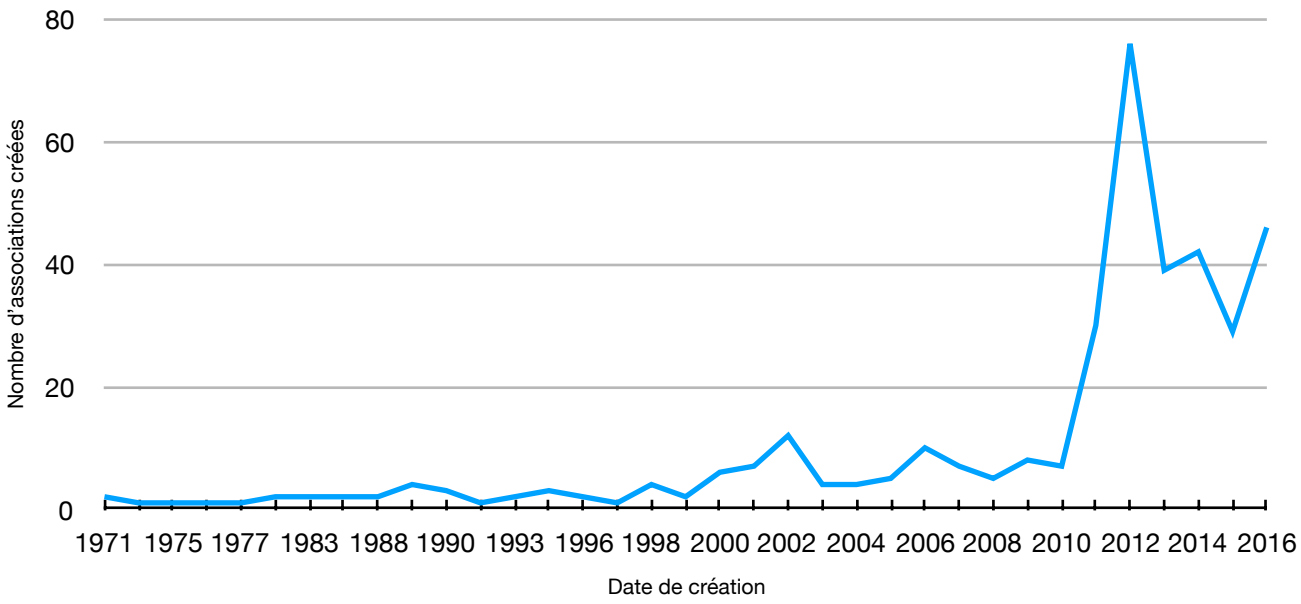

Le vent de liberté qui a soufflé suite à la Révolution de 2011 est clairement visible sur le graphique de l'illustration n° 80, avec un pic dans les créations d'associations dès 2011, et plus encore en 2012 avec plus de 76 nouvelles associations environnementales ; un score jamais atteint jusqu'alors. Toutefois, on constate que cet engouement diminue par la suite, avec des créations moins nombreuses à partir de 2013, même si elles restent à un niveau plus élevé qu'avant la Révolution. Pour la période de la dictature, on peut également s'interroger sur les chiffres dont font état les différents rapports nationaux sur l'état de l'environnement, annonçant entre 2000 et 2003 la création de 70 nouvelles associations : avec les chiffres de l'IFEDA, ce chiffre est à ramener à 29 pour ce qui concerne les associations environnementales.
On peut donc considérer que la Révolution a permis aux habitants de s'emparer de la thématique de l'environnement et d'avoir la volonté de s'investir dans ce domaine.

II - Localisation des associations post-révolution, de nouveaux territoires d'implantation

Illustration n° 81 : Localisation des associations nouvellement créées entre 2011 et 2016 (à partir des chiffres de l'IFEDA), (A. Guillaumet, 2019)

	Nombre de création d'associations environnementales avant 2011	Nombre de création d'associations environnementales après 2011
Gouvernorat Ariana	5	25
Gouvernorat Béja	5	8
Gouvernorat Ben	3	11
Gouvernorat Bizerte	6	11
Gouvernorat Gabès	4	17

Gouvernorat Gafsa	3	14
Gouvernorat	3	9
Gouvernorat Kairouan	1	3
Gouvernorat Kasserine	3	9
Gouvernorat Kébili	2	9
Gouvernorat Le Kef	3	3
Gouvernorat Mahdia	2	2
Gouvernorat La	n.r.	2
Gouvernorat Médenine	5	14
Gouvernorat Monastir	5	9
Gouvernorat Nabeul	18	25
Gouvernorat Sfax	7	16
Gouvernorat Sidi	2	8
Gouvernorat Siliana	1	5
Gouvernorat Sousse	6	10
Gouvernorat Tataouine	1	5
Gouvernorat Tozeur	3	9
Gouvernorat Tunis	18	38
Gouvernorat Zaghouan	4	2

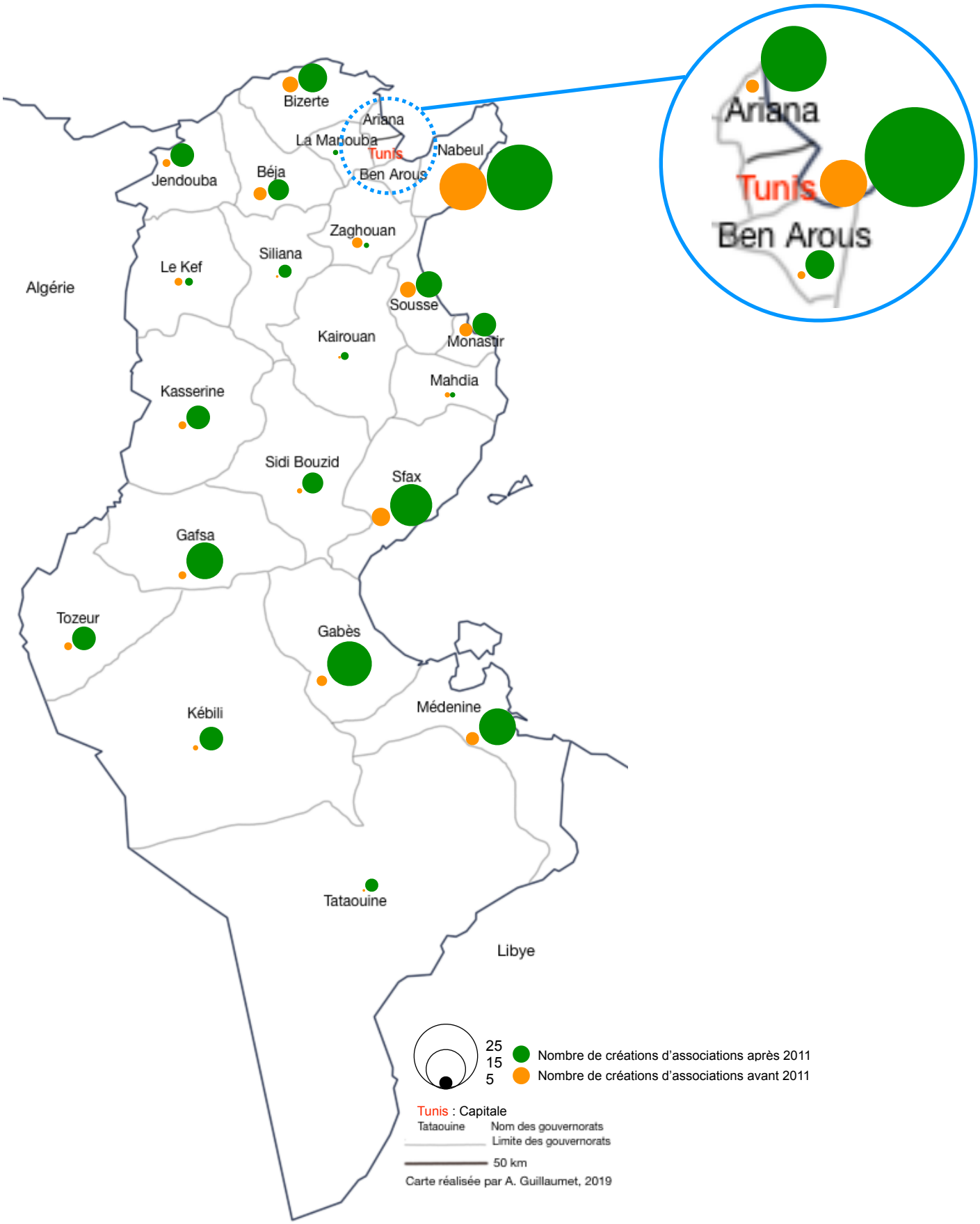
Bizerte
Ariana
La Manouba
Tunis
Ben Arous
Nabeul
Jendouba
Béja
Zaghouan
Siliana
Le Kef
Algérie
Sousse
Kairouan
Monastir
Mahdia
Kasserine
Sidi Bouzid
Sfax
Gafsa
Tozeur
Gabès
Médenine
Kébili
Tataouine
Libye
Ariana
Tunis
Ben Arous
25
15
5
Nombre de créations d'associations après 2011
Nombre de créations d'associations avant 2011
Tunis : Capitale
Tataouine
Nom des gouvernorats
Limite des gouvernorats
50 km
Carte réalisée par A. Guillaumet, 2019

On constate qu'avant la Révolution, les inégalités territoriales existaient également dans la localisation des associations en lien avec l'environnement dans les différents gouvernorats. En effet, la plupart des associations créées entre 1971 et 2010 sont concentrées dans le gouvernorat de Tunis et celui plus balnéaire de Nabeul (Hammamet, Cap Bon…). Les régions de l'intérieur et du sud n'étaient que très peu représentées. Après la Révolution, le nombre de création d'associations augmente. La concentration la plus forte s'observe certes toujours à Tunis et dans ses environs. Mais on constate une croissance bien plus importante du nombre des associations environnementales dans les régions du sud (Tozeur, Tataouine, Gafsa, Kébili et Gabès) et dans certaines régions intérieures comme Kasserine et Jendouba. Il s'agit de régions qui ont été souvent délaissées par le pouvoir et qui souffrent pour certaines de graves pollutions industrielles, de pollution des eaux et sont fortement exposées aux conséquences du réchauffement climatique. Après 2011, l'engagement citoyen vis-à-vis de l'environnement n'est ainsi pas un phénomène cantonné à la population urbaine ou balnéaire mais il touche l'ensemble des territoires avec des thématiques globales (ex. : Association pour la protection de l'océan et du patrimoine (Tozeur)), ou spécifiques à leur contexte (ex. : Association de protection de l'oasis Chatt Essalem (Gabès)).

III - De nouvelles thématiques chez les associations environnementales post-révolution

---

Illustration n° 82 : Répartition des thématiques des associations selon leur nom et / ou leurs mots-clés avant et après la Révolution (à partir des chiffres de l'IFEDA), (A. Guillaumet, 2019)

A partir de 2011
Avant 2011
0
75
150
225
300
Déchets, pollution, ville propre
Développement
Développement durable
Écotourisme
Éducation
Énergies
Environnement
Forêts
Mer, littoral, plage
Montagne
Nature
Oasis
Oiseaux
Parcs
Protection
Ressources naturelles
Santé
Zones humides
Autres

Outre la croissance du nombre d'associations créées après la Révolution et leur implantation sur des territoires auparavant quasi dépourvus, les thématiques fournissent aussi un indicateur des changements sociaux opérés avec la Révolution, notamment dans l'approche des habitants vis-à-vis de la nature. En effet, même si les deux termes génériques de « protection » et « environnement » restent stables sur la période 1971-2016, de nouvelles thématiques (préoccupations) semblent intéresser le monde associatif après 2011. On note notamment la percée du terme « développement » associé à celui de « l'environnement » et une progression du terme « développement durable » aux dépens de celui de « nature » qui est en net recul. Ceci démontre que beaucoup de territoires sont effectivement dans une logique de développement (économique, social en particulier) et que l'environnement est considéré comme un facteur capable de favoriser cette dynamique tout en respectant un certain équilibre. L'émergence du terme « écotourisme » tend à s'inscrire dans cette tendance, qui voit dans l'environnement un levier de développement.
Par ailleurs, on remarque l'émergence de termes qui montrent l'engagement des populations à s'investir localement pour protéger des éléments de leur patrimoine naturel. C'est notamment l'apparition des termes « oasis », « forêt », « montagne » et tout ce qui concerne le littoral. La thématique de la santé apparaît également après la Révolution. Ceci s'inscrit dans les mouvements d' « éco-protestations » qui sont intervenus au lendemain de la Révolution et dont l'argument santé était souvent mis en avant pour dénoncer des pollutions industrielles (Sfax, Gabès, Bizerte, Gafsa) et des projets liés au nucléaire ou au gaz de schiste (Kairouan), (Pages Facebook de Tunisie verte, Rapport national de l'état de l'environnement, 2010-2011). Parallèlement, on note aussi le renforcement des thématiques liées au cadre de vie, aux déchets, et à une volonté d'avoir des villes propres, vertes[271]. Et enfin, on remarque l'arrivée de l'Anglais dans le nom des associations qui sont des déclinaisons d'opérations internationales comme « Earth hour Tunisia », ou s'inspirent d'autres pays comme l'association « Zero waste Tunisia », ou de concepts comme l'association « Eco-city ».

2 - c. Portraits croisés de l'Association des Amis du Belvédère et du bureau pour l'Afrique du Nord du WWF, analyse de leurs publications Facebook de 2012 à 2018

Malgré le volume d'associations créées depuis la Révolution, il est difficile de savoir si elles sont encore actives aujourd'hui et de suivre leur évolution et le détail de leurs actions faute de moyens de communication pérennes. Aussi notre choix s'est-il porté sur deux associations qui sont présentes sur le terrain et agissent depuis de nombreuses années en Tunisie. Ces deux témoins, au statut et aux champs d'actions différents, permettent un éclairage plus fin sur le rôle du monde associatif dans le débat public tunisien après la Révolution et permettent de préciser certaines des tendances dans la prise en compte de la nature dans la société tunisienne. Les deux associations retenues sont d'une part, l'Association des Amis du Belvédère, créée en 1989 pour contrecarrer un projet routier sur le périmètre du parc et dont le bureau n'a jamais été compromis avec le pouvoir et, l'ONG WWF Nord-Afrique qui est implantée en Tunisie depuis 1994 et constitue le bureau local d'une des plus grandes ONG internationales (« BINGOS[272] ») impliquée dans la protection de la nature, dont le credo est « *Construire un avenir où l'homme vit en harmonie avec la nature* », (Page du WWFNA sur la plate-forme Jamaity). Leur différence de statut transparaît dans les activités et le mode de fonctionnement de ces deux acteurs de la

[271] Par exemple : Association Monastir propre, Association Tunisie propre, Association Sousse propre, Association pour une Tunisie propre et verte…

[272] Amelot, André-Lamat, 2009

société tunisienne. En effet, l'une, AAB, mène ses activités en faisant appel à des bénévoles ou des volontaires, alors que le WWFNA est composé d'une équipe de salariés dont le nombre fluctue en fonction des projets sur lesquels ils travaillent. Par ailleurs, le WWFNA fonctionne en mode projet et conduit son activité en fonction de la durée de ces projets, souvent sur une durée de 2 à 5 ans alors que chez AAB, les activités sont récurrentes d'une année sur l'autre avec de nombreux programmes destinés à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement, et des actions qui se font sur place, dans le cadre du parc. En outre, AAB est le plus souvent en lien direct avec la population quand le WWFNA a principalement pour interlocuteur des acteurs de la société civile et des représentants des administrations nationales et des organisations internationales. Enfin, si le parc du Belvédère est le terrain d'action de l'AAB, pour le WWFNA, c'est sur le domaine maritime et méditerranéen qu'ont été conduits depuis 2012 une grande partie des terrains-projets réalisés.

I - Tableau de bord de l'activité Facebook d'AAB et de WWFNA

AAB et WWFNA ont toutes les deux créé leur page Facebook après la Révolution, le 7 septembre 2011 pour AAB et le 9 mai 2013 pour WWFNA. Afin de conserver une homogénéité dans les données, notre analyse porte sur la période 2012-2018, soit une analyse de 2639 posts (1 240 pour WWFAN et 1 399 pour AAB).

Illustration n°83 : Fréquence des posts Facebook de AAB et WWFNA de 2012 à 2018, (A. Guillaumet, 2019)

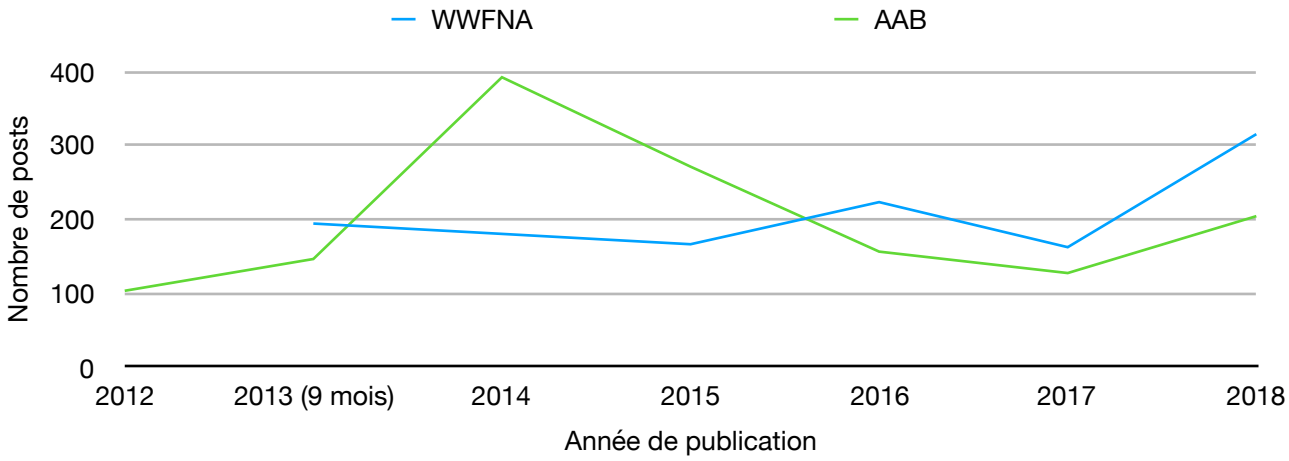

AAB et WWFNA communiquent très régulièrement sur leur page FB et les variations du nombre de posts témoignent de la fluctuation de leurs activités. 2014 est par exemple une année riche pour AAB, avec l'accueil de plusieurs volontaires et ainsi la mise en place de nombreux ateliers ou animations, la réalisation de nombreux travaux de réhabilitation (notamment de leur bibliothèque), mais aussi la création d'un jardin pédagogique. Quant au WWFNA, 2018 est une année durant laquelle de nombreux projets ont été finalisés ou sont arrivés à maturation comme ADMIR[273] Gabès et le projet de ville « Ramsar » à Ghar

[273] Projet ADMIR Gabès : « Agir face à la Dégradation du Milieu et des Ressources dans le gouvernorat de Gabès » financé par l'Union Européenne mis en œuvre par Expertise France, d'une durée de 24 mois à compter de septembre 2016, (résumé du programme : expertisefrance.fr/documents/20182/245511/Projet+ADMIR.pdf/37e9e419-7a66-4f4f-be14-283aef31da21)

el Melh ainsi que le lancement de nouveaux projets comme GEMWET[274], à nouveau consacré à Ghar el Melh.

Illustration n° 84 : Répartition des posts AAB et WWFNA traitant de la Tunisie et de l'environnement, (A. Guillaumet, 2019)

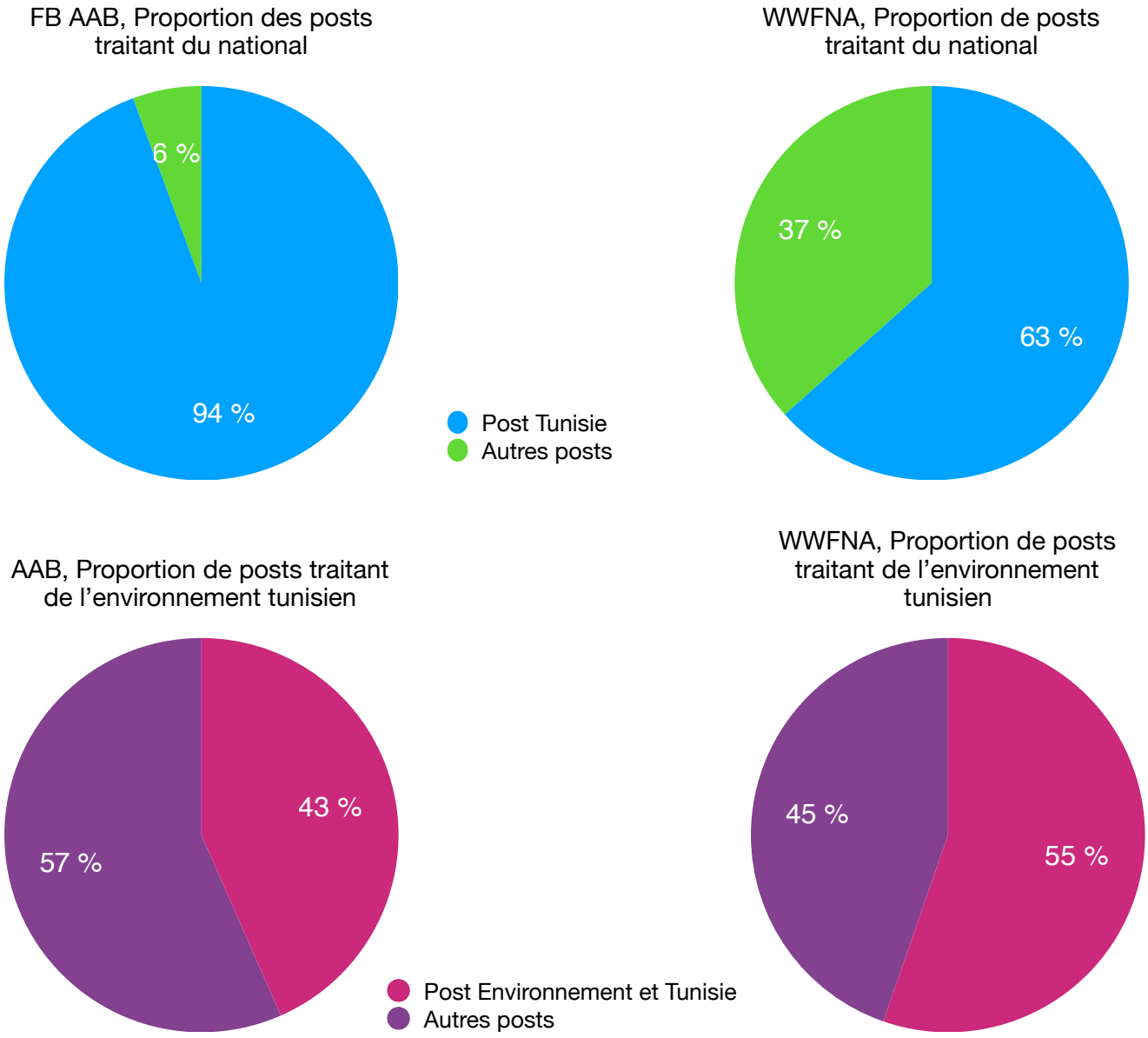

AAB consacre la presque totalité de ses posts à des événements en lien avec la Tunisie alors que WWFNA accorde une place plus large à des actualités internationales qui relèvent soit des activités du WWF au niveau international, soit de manifestations à caractère international comme les différentes conférences pour le climat, ou certaines journées mondiales comme « La journée mondiale de la vie sauvage » ou « Earth hour ».

[274] GEMWET, « *Conservation et Développement Durable des Zones Humides Côtières à Haute Valeur Ecologique* » est un projet mené sur 3 ans (2018-2021), financé par la Fondation MAVA, (Présentation du projet : jamaity.org/opportunity/wwf-consultation-etude-evaluation-capacite-charge-touristque-frequentation-spatialisation-flux-modelisation-lagune-gharelmelh/)

Même si AAB publie essentiellement des posts concernant la Tunisie, ce qui démontre son ancrage dans la société tunisienne, tous ces posts ne sont pas consacrés à l'environnement. En effet, AAB est aussi une association qui s'intéresse aux arts et est également très impliquée dans les mouvements d'éducation nouvelle et de volontariat. L'association relaie ainsi sur sa page FB de nombreux événements en lien avec ces autres domaines. WWFNA, en revanche, consacre quasiment l'ensemble de ses posts nationaux à l'environnement[275].

Illustration n° 85 : Répartition des principales thématiques des posts AAB et WWFNA, (A. Guillaumet, 2019)

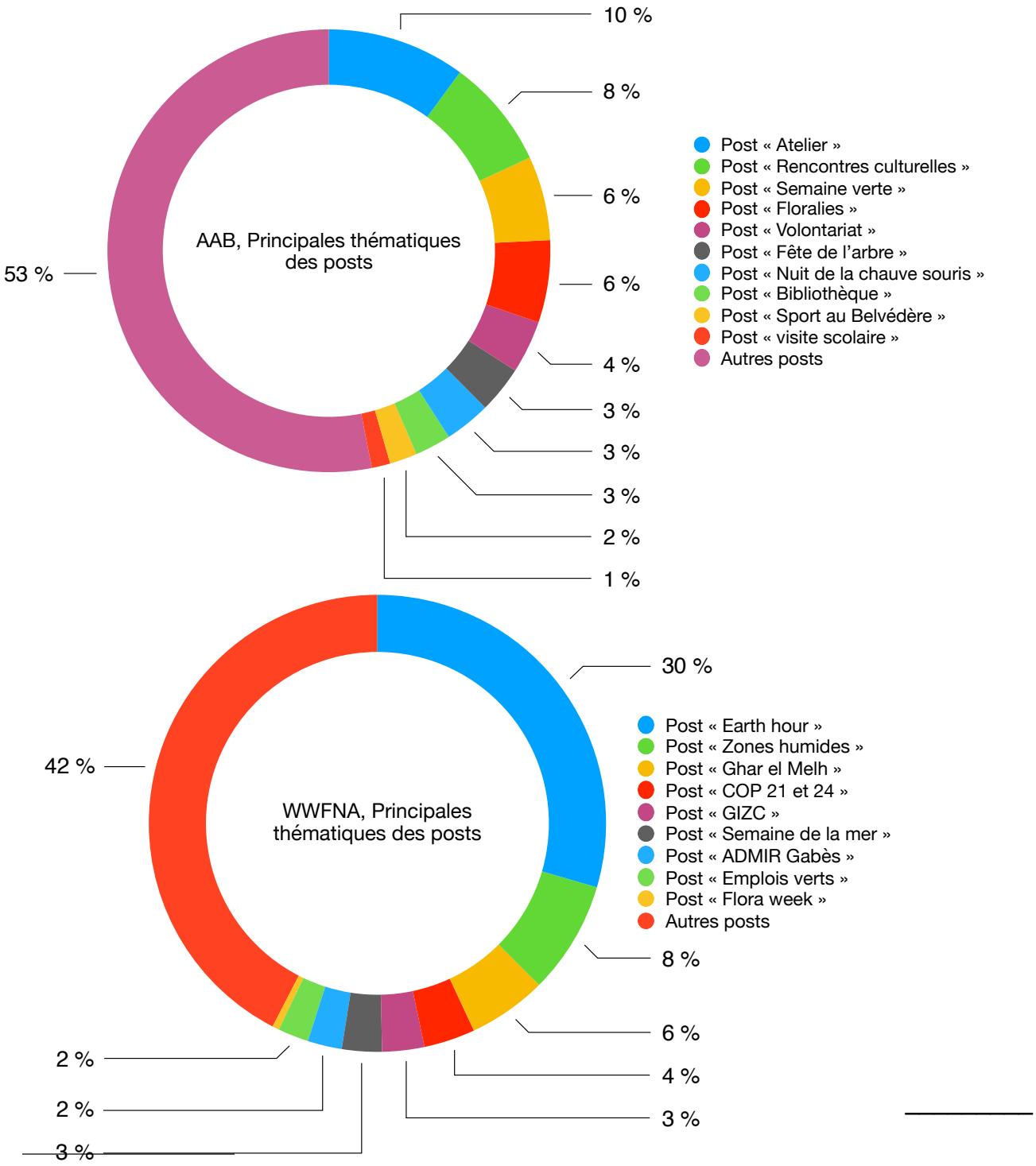

[275] Les posts qui concernent la Tunisie sans être en lien avec l'environnement sont d'ordre administratif comme les recrutements ou les vœux.

AAB est incontestablement un acteur central pour faire vivre le Parc du Belvédère, le faire connaître et susciter de nombreuses rencontres et d'échanges qui participent souvent à la fois du culturel et de l'environnemental (Posts « Rencontres culturelles », « Bibliothèque »). AAB utilise ce parc urbain historique, patrimoine de la ville de Tunis, comme support et lieu privilégié pour offrir aux enfants un espace de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, (Posts « Atelier », « « Semaine verte », « Visite scolaire »). De nombreuses activités et ateliers sont en effet proposés dans ce domaine pour les enfants et les scolaires, mais aussi pour les adultes. AAB relaie également des événements dans le domaine de l'environnement, certains d'envergure nationale, comme « la fête de l'arbre », voire même internationale comme « la nuit de la chauve-souris » ou « Earth hour ». AAB reste aussi un acteur local très impliqué dans le débat public, en particulier à l'échelle locale. L'association s'est fortement mobilisée pour protéger le parc et déploie en ce moment beaucoup d'activité sur la problématique du charançon rouge du palmier (déjà un sujet de réflexion en 2017) en exerçant son activité de lobbying pour contraindre les autorités à agir.
Quant à WWFNA, c'est un acteur associatif incontournable dans le management de projet environnemental avec aujourd'hui une certaine spécialisation sur la question des zones humides, et sur la gestion intégrée des zones côtières et des aires marines protégées. De nombreux projets ont en particulier été concentrés sur la zone de Ghar el Melh, mais WWFNA est aussi localement un des relais privilégiés de nombreux événements internationaux comme « Earth hour ».

3. La nature dans la presse, revue de presse du quotidien francophone, *La Presse*

Avant la Révolution, la presse avait « mauvaise presse ». Il est vrai que la plupart des médias nationaux (presse papier, audio et télé) contraints à l'auto-censure ou à la propagande, ne bénéficiaient pas d'une grande crédibilité et fiabilité aux yeux des Tunisiens (Touati, 2012). Quant aux responsables de publication et journalistes qui revendiquaient leur liberté d'expression ou leur éthique journalistique, certains d'entre eux étaient contraints au silence, incarcérés ou menacés par le pouvoir (Rapport général de l'Instance Nationale pour la réforme de l'information et de la communication, 2012). A l'époque, le Ministère de l'intérieur avait également pour mission de contrôler tous les contenus avant leur diffusion ce qui muselait définitivement toute velléité d'informer les lecteurs, (ibid.).

> *« Sous le régime de Ben Ali, la censure, l'autocensure, le harcèlement et les attaques contre les journalistes et les médias indépendants étaient systématiques ».*
> (« *Étude sur le développement des médias en Tunisie »*, UNESCO, 2012).

Quant aux journaux créés par des « serviteurs du pouvoir », ils avaient régulièrement recours à la diffamation, à la calomnie ou à l'insulte envers ceux qui n'étaient pas à la solde de la dictature (ibid.). Du côté des médias traditionnels, ils passaient aussi souvent sous silence certaines informations et nombreux sont ceux qui n'ont que peu ou pas évoqué les mouvements sociaux précédant la chute du pouvoir de Ben Ali, le 14 janvier 2011 ou les ont seulement cité comme des événements issus d'une manipulation politique (Touati, 2012). Avec la Révolution, la fin de la censure et la pression exercée sur les journalistes par les autorités au pouvoir ont permis qu'un vent de liberté souffle sur l'espace médiatique. C'est d'abord au sein des rédactions que le changement s'est fait sentir avec une réappropriation par les journalistes de leur outil de travail, une éviction des pro-Ben Ali, puis l'émergence d'un mouvement social réclamant la révision du statut des

journalistes et des emplois précaires (ibid.). Dans le même temps, le paysage médiatique a connu un profond bouleversement avec la disparition de certains titres pro-Ben Ali, l'apparition de nouveaux titres, la réapparition de titres qui avaient dû s'arrêter contraints par le pouvoir de coercition de l'époque ainsi que la multiplication de sources d'information via Internet et les réseaux sociaux (Belaid, 2015 ; Touati, 2012). Fin 2011, la presse écrite tunisienne comptait 228 supports (Rapport général de l'Instance Nationale pour la réforme de l'information et de la communication, 2012) et bénéficiaient d'un lectorat en augmentation (Touati, 2012). Toutefois, cette apparente embellie ne doit pas faire oublier que pendant cette période post-révolution des journalistes et des médias ont subi des attaques cette fois-ci venant de conservateurs et/ou d'intégristes « religieux » nouvellement élus ou ayant retrouvé la liberté de parole (Étude sur le développement des médias en Tunisie, UNESCO, 2012). En outre, la situation de la presse écrite était à l'époque encore financièrement fragile ; ce qu'elle est toujours aujourd'hui (Belaid, 2015).

Parce que la presse écrite est un « acteur de l'espace public » (Touati, 2012), que les médias sont capables d'influencer l'opinion publique (Leray, 2008) et qu'ils sont dans le même temps le reflet d'une société, l'étude de la presse écrite nationale tunisienne peut fournir des indications sur les thèmes et les discours présents dans la société tunisienne en matière d'environnement après la Révolution. Comme le souligne J. de Bonville (2006), *« les messages contiennent des indications sur la société au sein de laquelle ils sont produits. Leur contenu peut exprimer des attitudes, des valeurs, des préoccupations partagées par les membres de cette société ».*

Pendant la période Ben Ali, l'environnement était instrumentalisé par le pouvoir dans le but de montrer la Tunisie comme un pays développé et moderne, conscient des enjeux liés à la protection de l'environnement et s'affirmant comme un pays ayant pris toute la mesure du développement durable. Aussi, s'intéresser aux productions de la presse écrite sur ces thématiques liées à l'environnement, c'est plutôt s'intéresser au discours actuel des journalistes qui sont désormais « autonomes », et donc aux informations, aux commentaires ou aux représentations véhiculées dans la société. Quelle part font-ils aux questions environnementales ? Quels thèmes sont mis en avant ? Les journalistes se montrent-ils plutôt critiques vis-à-vis des politiques entreprises ou sont-ils davantage dans une logique partisane ? Les thèmes abordés sont-ils seulement liés au quotidien des Tunisiens ou abordent-ils des préoccupations plus générales ?

Pour répondre à ces questionnements, nous nous sommes intéressés à deux méthodologies qui sont l'analyse du discours et l'analyse de contenu.

A. Dubied (2003), nous rappelle brièvement la distinction entre ces deux méthodes. Pour elle, l'analyse du discours appartient initialement au champ de la linguistique et s'intéresse directement aux mécanismes linguistiques du texte alors que l'analyse de contenu se définit plus facilement comme un outil issu des sciences sociales. Dans cette « double » définition, on voit bien la distinction qui existe entre une analyse du discours qui serait une méthodologie linguistique à la différence de l'analyse de contenu qui serait une technique d'analyse au service des sciences sociales. Pour J. de Bonville (2006), au contraire, l'opposition entre ces deux approches ne se justifie pas. Selon lui, l'analyse de discours et l'analyse de contenu font partie de la même « *boîte à outils* » mise à disposition des « *chercheurs intéressés par les faits de communication* ». Toutefois, D. Maisonneuve (2008) et C. Leray (2008), rappellent que ce sont des sociologues français (et non des linguistes) qui ont été les premiers à s'intéresser à l'analyse de contenu et en particulier à ce qu'un contenu « contient » et véhicule en termes de sens. Dans les années 1950, c'est notamment V. Morin qui ouvrit le champ de cette méthodologie appliquée aux médias avec ambition de *« comprendre et mesurer le sens de la communication par les médias et la publicité »* et en mettant au point « *l'unité de sens* » comme étalon. Une approche qui permet de s'intéresser à des discours très variés et qui permet de traiter à la fois le « contenu » et le « contenant » (Bardin, 1997).

Pour C. Leray (2008) et en s'inspirant des propos de B. Berelson (1971), un des instigateurs de l'analyse de contenu, cette méthode, appliquée aux médias permet d'analyser des contenus de presse pour ainsi « *retracer, quantifier, évaluer les idées ou les sujets présents dans un ensemble de documents : le corpus* ». Une technique souple et simple, ne nécessitant ni matériel spécifique ni compétence technique dédiée sauf la rigueur inhérente à la fonction de chercheur que B. Berelson, définissait comme étant *« objective, systématique et quantitative des contenus des communications », (*Bonville, 2006, p. 9*).*
Pour J. de Bonville (ibid.), l'analyse de contenu est avant tout une technique, un ensemble de procédés qui suivent une méthode et en aucun cas une théorie à la différence de l'analyse du discours. C'est bien cette notion de technique et d'outils que défend L. Bardin (1997) quand elle considère que l'analyse de contenu est *« un ensemble d'instruments méthodologiques (…) qui s'appliquent à des « discours » ».* Une analyse à l'origine plutôt quantitative mais qui grâce aux travaux de certaines chercheuses dont ceux de V. Morin, sociologie et L. Chartier, chercheuse en information et communication ont développé une méthode où les dimensions qualitatives et quantitatives peuvent être travaillées simultanément. *« Il devient ainsi possible de quantifier la présence des éléments de contenu que l'on veut retracer (quantitatif) et de les évaluer (qualitatif) »* (Leray, 2008). Pour J. de Bonville (2006), cette approche multidimensionnelle est rendue notamment possible grâce à l'intégration de plusieurs outils issus d'autres disciplines comme la sémantique, la statistique et les sciences humaines.

3 - a. Approche méthodologique de l'analyse de contenu

La méthodologie d'analyse de contenu pour la presse proposée par J. de Bonville (2006) et celle de « Morin-Chartier » présentée par C. Leray sont identiques dans leur démarche. Elles donnent une grande importance à la phase préparatoire à l'analyse dans la définition des hypothèses, des variables et de la catégorisation qui permettent ensuite de pouvoir mener une analyse viable, fiable et rigoureuse des contenus des messages.
Pour résumer l'approche que propose J. de Bonville (2006), elle revient à considérer l'analyse de contenu comme un outil mis à la disposition des chercheurs en communication pour mesurer et rendre compte des messages véhiculés dans/par la presse. Cette technique pour être fiable et pertinente se doit de suivre une certaine méthodologie qu'il divise en trois étapes principales : La préparation de l'analyse, le traitement des données et l'interprétation des résultats, (ibid., p.23). Il souligne l'importance de la première étape, celle de la définition de la problématique, des hypothèses et des variables qui selon lui est indispensable et permet de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence des résultats obtenus à l'issue de l'analyse.

> « *La préparation de l'analyse permet de cadrer le travail d'analyse en définissant les objectifs, la problématique et les hypothèses, les instruments d'analyse et le corpus. […] En analyse de contenu, ce sont le contenu des hypothèses préalables qui conditionnent la nature des informations à recueillir et la manière de les traiter* », ibid., p.59).

Dans le cadre d'une analyse exploratoire, cette étape de définition des hypothèses et des variables, même si elle est essentielle est cependant beaucoup moins poussée étant donné que dans ce cas, l'analyse s'inscrit en amont d'un travail de recherche et non à l'issue d'un long travail où elle serait ainsi considérée comme un moyen de vérifier de nombreuses hypothèses, (ibid., p.25). Par ailleurs, J. de Bonville accorde une grande importance à la catégorisation qui servira à constituer la « *grille de lecture* » qui sera utilisée par l'analyste pour « passer au crible » le contenu des messages.

> *« L'opération de catégorisation donnera naissance à une représentation des messages, condensée et simplifiée, différente de leur forme originelle. […] La catégorisation est une démarche analogique au cours de laquelle l'analyste compare chaque élément du corpus au système catégorie »*, (ibid., p. 167).

Il porte également une grande importance à l'usage des statistiques dans le cas d'analyse de grande ampleur et toujours dans le souci d'avoir une analyse fiable et pertinente.
Quant à C. Leray (2010), il souligne que l'analyse de contenu est un outil facile d'accès et propose l'utilisation de la « Méthode Morin-Chartier » qui est selon lui une méthode d'analyse de contenu « *facile à utiliser, allant directement à l'essentiel et s'appliquant à plusieurs types de contenus* ». Méthode éprouvée par une cinquantaine d'années de recherche menées à l'origine par une sociologue française, V. Naville-Morin puis au Québec par L. Chartier chercheuse en communication, elle s'attache à « *découvrir le sens caché et les tendances que recèlent divers types de contenus* » et permet d'avoir une approche à la fois qualitative et quantitative des contenus des messages en comptabilisant à la fois la fréquence des variables et leur évaluation (favorable, défavorable, neutre). Pour L. Chartier, « *L'analyse de couverture de presse est une étude, une recherche qui, à l'aide d'une méthode scientifique éprouvée, vise à discerner, à saisir le sens et l'impact de l'information transmise par les médias en scrutent tant sa quantité que sa qualité* ». Les étapes de travail proposées par cette méthodologie sont assez semblables à celles présentées par J. de Bonville (2006). Tout d'abord la mise en place d'un plan d'analyse (problématique, grille d'analyse), la préparation d'un corpus, le découpage du contenu (repérage des unités d'informations), l'évaluation des unités d'information, les prétests, le traitement des données, l'analyse des résultats et la publication. Ici, la grille d'analyse sert à filtrer les éléments du corpus retenu pour l'analyse. Elle permet de « *définir les catégories de classification du contenu* » (Leray, 2010). Elle s'apparente à la « grille de lecture » proposée par J. de Bonville composée de catégories (« Dossiers ») et de sous-catégories (« Sous-dossiers »). Elle est toutefois complétée par des questions évaluatives (exemple : favorable, défavorable, neutre) propres à la méthodologie Morin-Chartier. Vient ensuite l'étape de la constitution du corpus (ou revue de presse) puis l'étape du codage, l'analyse et les résultats.
Notre analyse de contenu est guidée par les méthodologies proposées par J. de Bonville et C. Leray. Nous leur empruntons leur vocabulaire, leur logique et leur esprit. Toutefois comme le proposent ces deux chercheurs, nous adaptons cet outil à nos contraintes à la fois humaine (nous ne disposons pas d'une équipe de plusieurs personnes pour gérer un corpus volumineux) et technique (nous ne disposons pas de logiciels adaptés à l'analyse quantitative de données ou aux statistiques comme Sphynx ou autres outils dédiés) mais aussi à notre problématique de recherche qui fait de l'analyse de contenu un des outils de notre recherche et s'inscrit dans une démarche exploratoire.

3 - b. Travail préparatoire à l'analyse de contenu, le plan d'analyse

I. Problématique ou comment la nature est abordée par *La Presse* au lendemain de la Révolution ?

Notre problématique comme nous l'avons dévoilée précédemment est de connaître ce que les médias, après la Révolution en Tunisie, ont véhiculé comme informations, opinions et représentations de la nature dans la société. Et de savoir si l'environnement qui a été longtemps instrumentalisé par le pouvoir de Ben Ali a désormais cessé de l'être. Aussi, en 2016, quelques années après la Révolution et maintenant que la Tunisie semble avoir tracé son chemin vers la démocratie, comment les journalistes de *La Presse* (cf.

Illustration n° 86), un des principaux quotidiens tunisiens francophones, anciennement sous le joug de la dictature parlent de l'environnement.

II. Cinq hypothèses de départ

A partir de notre problématique, voici comment nous avons formulé de manière synthétique nos différentes hypothèses d'analyse que nous nommons ici H1, H2,…H5 :

H1 : En cette période de construction de la démocratie, l'environnement n'est pas un sujet prioritaire.
H2 : L'environnement est désormais un sujet de mécontentement (problème des déchets, pollution des plages…).
H3 : L'environnement n'est pas perçu comme une opportunité (économique, sociale).
H4 : C'est le gouvernement qui décide de l'agenda des thèmes liés à l'environnement.
H5 : L'environnement est une préoccupation technique et bureaucratique.

III. Vingt-deux variables définies

Nous avons ensuite décliné nos hypothèses selon des variables qui nous permettent de les « mesurer » et ainsi de les confirmer ou de les infirmer. Ces variables (V1a,…V1g pour H1) nous permettent de définir les catégories d'analyse et de construire notre grille de lecture (Détaillée dans la partie VI. « *Grille de lecture* »).

H1 : En cette période de construction de la démocratie, l'environnement n'est pas un sujet prioritaire.
V1a : Articles publiés en matière d'environnement
V1b: Journalistes publiant des articles en matière d'environnement
V1c : Articles signés en matière d'environnement
V1d : Éditoriaux ayant pour thème essentiel l'environnement
V1e : Articles en Une ou Dernière page ayant pour thème essentiel l'environnement
V1f : Interviews de chef de l'État ou du gouvernement concernant l'environnement
V1g : Tendances des articles quant à la situation de l'environnement

H2 : L'environnement est désormais un sujet de mécontentement (problème des déchets, pollution des plages…).
V2a : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes liés à l'environnement
V2b : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes de pollution de l'eau
V2c : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes de pollution des plages
V2d : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes de gestion des déchets
V2e : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes de dégradation du cadre de vie
V2f : Articles ayant pour thème essentiel le « bon état » de la nature et la qualité du patrimoine naturel tunisien
V2g : Articles dans la rubrique Société

H3 : L'environnement n'est pas perçu comme une opportunité (économique, sociale).
V3a : Articles dans la rubrique Économie
V3b : Articles faisant référence à des projets économiques ou sociaux liés à l'environnement

H4 : C'est le gouvernement qui décide de l'agenda des thèmes liés à l'environnement.
V4a : Articles liés à une action gouvernementale (loi, décret, réunion…).

V4b : Articles où sont cités des acteurs non institutionnels liés à l'environnement

H5 : L'environnement est une préoccupation technique, bureaucratique et centralisée.

V5a : Articles faisant référence à des ateliers de travail, des conférences internationales…

V5b : Articles présentant des actions, programmes (en cours, finalisé ou à venir)

V5c : Articles concernant essentiellement l'environnement à l'échelle des régions

V5d : Articles où sont cités des organismes techniques institutionnels liés à l'environnement

IV. Un corpus de 207 articles de septembre 2015 à décembre 2016

Pour J. de Bonville (2006, p.101), le corpus est *« L'ensemble des messages qui sera soumis à l'analyse de contenu ».* Pour notre analyse de contenu, notre corpus est composé de 207 articles tirés de *La Presse*. La sélection des articles s'est faite en fonction de leur lien avec la thématique de l'environnement. Ils ont été collectés sur 14 mois, du 28 septembre 2015 au 31 décembre 2016 sur les éditions des lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Pour respecter le critère d'homogénéité dans la constitution du corpus souligné par J. de Bonville, (2006, p.102), nous avons exclu les éditions du week-end dont l'organisation des contenus est différente de celle des autres jours (dossiers thématiques, petites annonces…). En outre, le caractère exhaustif également cité par J. de Bonville, (ibid.) aurait été difficile à respecter faute de disponibilité des suppléments week-ends en kiosque.

J. de Bonville, (ibid.) considère que pour mener une analyse de contenu basée sur la presse quotidienne un échantillon de deux semaines de parution est suffisant pour être représentatif d'une année entière. Toutefois, il précise que cette représentativité est effective pour l'étude de caractères généraux et non spécifiques. C'est pourquoi, nous avons privilégié un corpus plus important de 14 mois. Par ailleurs, cette période plus longue permet d'intégrer les fluctuations des thématiques sur l'ensemble d'une année et de noter si des thématiques pourraient être considérées comme « saisonnières » (l'été et la pollution des plages par exemple) ou liées à un événement particulier (la COP22).

Illustration n° 86 : *La Presse,* quotidien tunisien de langue française

La Presse est un quotidien tunisien de langue française. Il a fêté ses 80 ans en 2016. Il est créé le 12 mars 1936 par Henri Smadja, médecin tunisien. Journal francophone indépendant à sa création et ayant la volonté de donner la parole aux Tunisiens à la différence d'autres titres de l'époque (coloniale), le titre se trouve confronté, à la fin des années soixante, à de nombreuses difficultés et passe finalement sous le contrôle de l'État (1968). *La Presse* ainsi placée « sous tutelle » du pouvoir devient un outil de communication pro Ben Ali jusqu'à sa fuite en 2011 (Belhassine O., Tebourbi K., *La Presse* du 17 mars 2016). Au lendemain de la Révolution, la rédaction de *La Presse* s'organise et reprend en main le journal. Le directeur de la rédaction est destitué et le directeur de l'entreprise qui édite le journal est aussi remplacé (Métral, 2012). *La Presse* ouvre ses colonnes à la société tunisienne en publiant régulièrement des tribunes où les citoyens expriment volontiers leur opinion sur des sujets qui leur tiennent à cœur et pointent très souvent du doigt les dysfonctionnements, les inégalités, les mensonges, … des dirigeants du pays ; c'est là « *Le véritable fait nouveau* » pour A. Métral (2012). Quant aux journalistes de *La Presse*, on note également de leur part une liberté et une diversité de ton dans leurs articles. Certains n'hésitent pas à se montrer très critiques vis-à-vis des

différents gouvernements voire donneurs de leçon quand d'autres versent plutôt dans la nostalgie et le conservatisme.
La Presse couvre aujourd'hui toutes les rubriques allant des pages Société, Actualités, Économie, Culture jusqu'aux très riches pages Sport (souvent les plus fournies en nombre de pages).
La diffusion de *La Presse* se fait en kiosque ou par abonnement avec depuis quelques années une diffusion par internet. Le nombre d'exemplaires vendus ne semble pas être disponible pour les années post-révolution. Aucune instance nationale ne paraît contrôler les diffusions de la presse tunisienne (Rapport général de l'Instance Nationale pour la réforme de l'information et de la communication, 2012). Le Rapport général de l'Instance Nationale pour la réforme de l'information et de la communication fait état d'un tirage moyen de 28 968 exemplaires en octobre 2011[276]. *La Presse* est selon A. Métral (2012), un des deux quotidiens francophones de Tunisie les plus réputés (Le second étant *Le Temps*).

V. Prise en compte des titres et des articles

Pour notre analyse, nous avons choisi les articles et les titres comme unités d'enregistrement[277]. Ces unités semblent effectivement selon l'approche de J. de Bonville les mieux adaptées quand il s'agit de procéder à une analyse de contenu de presse écrite et dans le cas d'une analyse exploratoire.

VI. Comptage et mesure des titres et des articles

La fréquence et la surface sont les deux modes de numération[278] que nous avons retenus pour notre analyse. Ils permettent ainsi d'organiser le corpus en fonction de nos hypothèses et variables d'analyse.

VII. Conception de la grille de lecture, outil central de l'analyse de contenu

La grille de lecture est l'outil principal de notre analyse de contenu. Organisée par catégories selon les variables que nous avons définies plus en amont (en fonction de notre problématique et de nos hypothèses), elle nous permet de classer (pour ensuite mesurer, analyser) les différents contenus. *« De la qualité du système catégoriel dépend la valeur des résultats de l'analyse de contenu »* (Bonville, 2006, p. 148).

Illustration n° 87 : Grille de lecture

V1a : Articles publiés en matière d'environnement
    C1aa : La date de parution
    C1ab : Superficie des articles en cm^2
V1b: Journalistes publiant des articles en matière d'environnement
    C1ba : Le nom des journalistes

---

[276] Une demande d'information a été faite auprès de *La Presse* le 14 septembre 2017 mais sans réponse à ce jour.

[277] *« L'unité d'enregistrement est un segment déterminé de contenu »* (Bonville, 2006, p.120).

[278] *« C'est la manière dont l'analyste mesure ou dénombre les unités d'enregistrement et de contexte »*, (Bonville, 2006, p.124).

V1c : Articles signés en matière d'environnement
C1ca : Le nombre d'articles signés
C1cb : Le nombre d'articles non-signés
C1cc : La reprise d'une dépêche
V1d : Éditoriaux ayant pour thème essentiel l'environnement
C1da : Le nombre d'éditoriaux
V1e : Articles en Une ou Dernière page ayant pour thème essentiel l'environnement
C1ea : Le nombre d'articles en Une ou Der
V1f : Interviews du chef de l'État ou du gouvernement concernant l'environnement
C1fa : Le nombre d'interviews du Chef de l'État
C1fb : Le nombre d'interviews du Chef du gouvernement
C1fc : Le nombre d'interviews de ministres
C1fd : Le nombre d'interviews de directeurs de l'administration
V1g : Tendances des articles quant à la situation de l'environnement
C1ga : Le nombre d'articles plutôt positif
C1gb : Le nombre d'articles plutôt négatif
C1gc : Le nombre d'articles plutôt neutre

V2a : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes liés à l'environnement
C2aa : Le nombre d'articles où le mot « environnement » est principalement utilisé pour évoqué un problème (nuisances de toutes sortes, pollution globale)
V2b : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de pollution de l'eau
C2ba : Le nombre d'articles où la pollution de l'eau (mer, eau potable, zone humide) est le thème principal de l'article
V2c : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de pollution des plages
C2ca : Le nombre d'articles où la pollution des plages (eau de baignade, sable, abords, érosion) est le thème principal de l'article
V2d : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de gestion des déchets
C2da : Le nombre d'articles où le thème central est en lien avec des problèmes causés par les déchets (collecte, gestion, pollution)
V2e : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de dégradation du cadre de vie
C2ea : Le nombre d'articles où le thème central est lié à la dégradation du cadre de vie (saleté des rues, pollutions visuelles, sonores, prolifération de constructions anarchiques, dégradation des espaces naturels (parcs urbains, parcs nationaux), dégradation des ressources naturelles (biodiversité, écosystèmes))
V2f : Articles ayant pour thème essentiel le « bon état » de la nature et la qualité du patrimoine naturel tunisien
C2fa : Le nombre d'articles valorisant le patrimoine naturel de la Tunisie (beauté des espaces naturels, diversité des espèces végétales et animales, éducation à l'environnement, randonnée)
V2g : Articles dans la rubrique Société
C2ga : Le nombre d'articles dans la rubrique « Société »

V3a : Articles dans la rubrique Économie
C3aa : Le nombre d'articles dans la rubrique « Économie »
V3b : Articles faisant référence à des projets économiques ou sociaux liés à l'environnement
C3ba : Le nombre d'articles présentant un projet économique lié à l'environnement (création d'entreprises en lien avec la valorisation des déchets, des eaux usées, de l'énergie solaire, écotourisme, entreprises engagées dans une meilleure gestion environnementale)

C3bb : Le nombre d'articles présentant un projet associatif autour de l'environnement (projet d'éducation à l'environnement, projet de découverte de la nature, festival)

V4a : Articles liés à une action gouvernementale (loi, décret, réunion…)

C4aa : Le nombre d'articles présentant un projet de loi (interdiction des sacs plastiques, création d'une police de l'environnement), un décret (en cours d'élaboration ou en application), un accord-cadre, un programme d'action

C4ab : Le nombre d'articles présentant une réunion, une manifestation, une conférence de presse organisée par le gouvernement ou les autorités locales

C4ac : Le nombre d'articles où le ministère en charge de l'environnement est cité

V4b : Articles où sont cités des acteurs non institutionnels liés à l'environnement

C4ba : Le nombre d'articles où sont présentés des acteurs non institutionnels (association, ONG) et non nationaux

V5a : Articles faisant référence à des ateliers de travail, des conférences internationales ou nationales (en-dehors d'une organisation gouvernementale)…

C5aa : Le nombre d'articles où sont présentés des ateliers de travail, des réunions, des communiqués d'associations et d'ONG ou des conférences internationales (COP 22)

V5b : Articles concernant essentiellement l'environnement à l'échelle des régions

C5ba : Le nombre d'articles où seulement le niveau national est concerné

C5bb : Le nombre d'articles où les régions du Sud Tunisien sont concernées par l'article

C5bc : Le nombre d'articles où seulement les régions littorales sont concernées

V5c : Articles où sont cités des organismes techniques institutionnels liés à l'environnement

C5ca : Le nombre d'articles où sont cités les organismes techniques de l'État (ANPE, ONAS, DGF, APAL, ANGED)

---

3 - c. Approches graphique et synthétique des résultats

Avant de procéder à l'analyse de notre corpus, nous avons effectué un test de notre grille de lecture qui nous a permis de resserrer notre corpus et de ne retenir que 182 articles. Les 25 qui ont été écartés concernaient soit des publicités, soit des annonces légales, soit des articles dont le terme « environnement » employé dans les titres (de rubrique ou d'articles) ne faisait pas directement référence à notre thématique. Il s'agissait d'articles liés soit à des questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou à des événements festifs mais sans aucun lien avec une dimension environnementale ou assimilable à la notion de nature. Dans un premier temps, nous présenterons l'ensemble des résultats en fonction des différentes catégories définies dans notre grille de lecture sous un format graphique afin d'en faciliter la lecture. Dans un deuxième temps, nous procéderons à leur analyse, lors de la vérification de nos hypothèses.

I. Résultats par Catégorie

- V1a : Articles publiés en matière d'environnement

Le graphique ci-dessous montre la répartition des articles publiés sur la période d'octobre 2015 à décembre 2016 traitant d'information en lien avec la nature en Tunisie. Une première lecture permet de constater que cette thématique ne bénéficie pas de publication

régulière. En effet, il apparait clairement une grande irrégularité dans la fréquence des articles avec seulement 3 articles publiés pendant les mois de juillet et août 2016 contre 24 en avril et novembre 2016. Par ailleurs, avec une moyenne de 12 articles par mois, on peut considérer que la thématique de la nature ne fait pas partie des thématiques prioritaires ou du moins ayant une place quotidienne dans *La Presse*. On peut également supposer que ce quotidien ne dispose pas de journalistes permanents spécialisés dans le domaine. Ce que confirme d'ailleurs Z. Touati (2012) qui souligne que les quotidiens tunisiens ne peuvent pas se permettre d'avoir dans leurs équipes des spécialistes dans tous les domaines dont l'environnement.

Illustration n° 88 : Répartition mensuelle des articles sur la période d'octobre 2015 à décembre 2016, (A. Guillaumet, 2018)

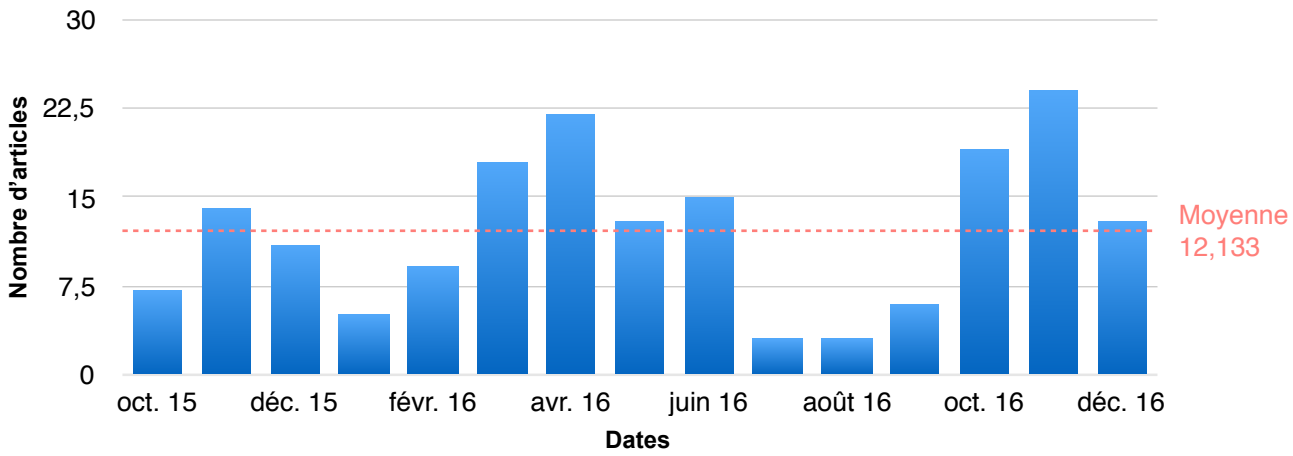

Les articles publiés sont rarement des articles de grande taille (cf. Illustration n° 90). En moyenne, ils occupent une superficie de 328 cm^2 (une page entière correspond à l'équivalent de 2 052 cm^2, 38x54 cm) et les 2/3 occupent moins de 400 cm^2 (soit moins d'1/5 de page) ce qui confirme la place minime accordée aux informations concernant la nature dans les pages de *La Presse* sur la période étudiée.

Illustration n° 89 : Représentation de la taille moyenne d'un article consacré à la nature dans *La Presse* d'octobre 2015 à décembre 2016, (A. Guillaumet, 2017)

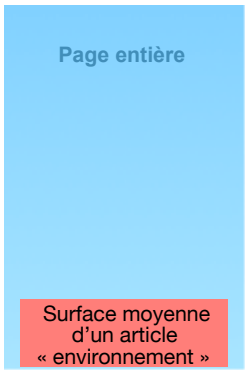

Le graphique ci-dessous nous permet de visualiser la répartition des articles selon leur superficie. On constate une forte concentration d'articles de taille inférieure à 400cm^2 et

une faible quantité d'articles dont la superficie est supérieure à 850cm^2, (seulement 4 articles).

Illustration n° 90 : Répartition des articles selon leur superficie, (A. Guillaumet, 2018)

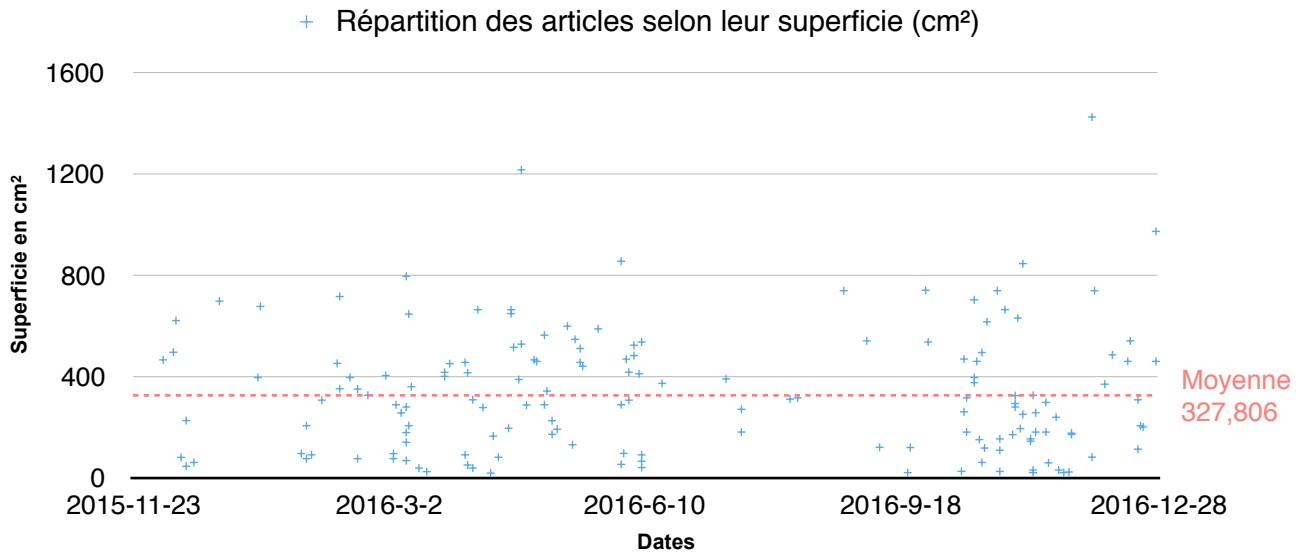

Le plus court (18 cm^2), est une brève qui annonce la tenue d'un colloque organisé par l'Association des Amis de l'environnement, *« De bonne source, Culture et environnement »* (5/03/2016). Le plus long (1 423,5 cm^2), est un article intitulé *« Sécurité énergétique, Le choix des énergies renouvelables »* (2/11/2016)[279], écrit par Gharbi Chokri (Rédacteur en chef adjoint) qui s'intéresse à une étude menée par l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) sur les scénarios de la transition énergétique.

- V1b: Journalistes publiant des articles en matière d'environnement
- V1c : Articles signés en matière d'environnement

Sur la totalité des articles, 104 sont signés par leur auteur, soit avec leur nom complet (70 articles, 29 signatures), soit avec leurs initiales (31 articles, 14 signatures). On comptabilise 43 signatures différentes dont une association (Association des Amis du Belvédère) et une tribune publiée par Imed Derouich, expert et Directeur Général de Pétrofac. On constate sur le graphique ci-dessous que même si de nombreux journalistes ont publié dans *La Presse* sur la période étudiée, la plupart n'ont publié qu'un seul article (28 journalistes). Seuls deux journalistes, Chokri Gharbi (Rédacteur en chef adjoint) et Kamel Ferchichi (journaliste) sont les signatures qui reviennent le plus souvent avec pour chacun d'entre eux 14 articles signés. Cette donnée confirme que l'environnement n'est pas encore une rubrique très ancrée dans ce quotidien et que la rédaction des articles n'est pas confiée exclusivement à un journaliste qui serait spécialiste du domaine.

[279] Équivalent à un 3/4 de page avec une illustration qui occupe 1/3 de la page.

Illustration n° 91 : Répartition des journalistes par nombre d'articles publiés, (A. Guillaumet, 2018)

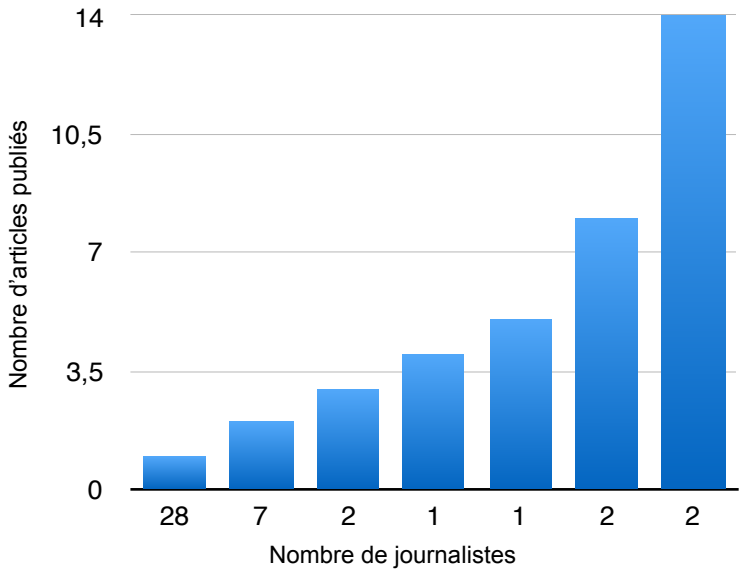

Quant au nombre d'articles issus d'une dépêche, on en dénombre seulement 4. Ce qui laisse à penser que soit l'Agence Tunisienne de Presse (TAP) ne couvre que très peu les informations liées à la nature ou que le quotidien *La Presse* ne reprend que très peu de dépêches de l'ATP.

- V1d : Éditoriaux ayant pour thème essentiel l'environnement

Aucun éditorial n'est entièrement consacré à la nature. Deux éditoriaux signés de Chokri Ben Nessir évoquent l'environnement à travers les problèmes de mutations de l'agriculture (*« Retrouver la puissance agricole »*, 11/05/2016) ou de dégradation du cadre de vie dans un papier sur l'Agence Foncière de l'Habitat (*« Fausse alerte à l'AFH »*, 29/10/2016) mais aucun n'est entièrement dédié à une question environnementale. Un nouvel élément qui confirme que la nature n'est pas une thématique mise en avant dans *La Presse* sur la période étudiée.

- V1e : Articles en Une ou Dernière page ayant pour thème essentiel l'environnement

16 annonces d'articles en Une et 9 articles en Dernière page ont été comptabilisés. Ces chiffres récoltés sur plus d'une année, montrent que le domaine de la nature n'est que très peu mis en avant dans ce quotidien et qu'il ne bénéficie pas d'une grande visibilité en étant que très peu présent sur les pages les plus importantes d'un quotidien que sont les Unes et les Dernières de couverture. Sur les 16 articles en Une, 6 mettent en avant dès le titre, des faits de pollution ou de dégradation du cadre de vie : *« Espaces verts et parcs urbains, A préserver absolument » (1/02/2016), « Marée noire à Kerkennah, Des manquements en cascade »* (24/03/2016), *« Ici-bas, Destructions écologiques »* (14/04/2016)… En revanche, on ne dénombre en Une aucun titre réellement élogieux ou positif.

- V1f : Interviews du chef de l'État ou du gouvernement concernant l'environnement

De manière générale, *La Presse* ne présente que très peu d'interviews des personnalités du gouvernement ou des Chefs d'État. Aussi, sur la période étudiée, on ne compte que deux interviews qui toutes les deux concernent la directrice du CITET, un établissement public tunisien (Centre International des Technologies et de l'Environnement de Tunis). Il est par exemple intéressant de constater que le Ministre de l'Environnement même s'il apparaît souvent dans les colonnes du journal, ne fait l'objet d'aucune interview ou de compte rendu d'entretien. La presse écrite n'est-elle pas un vecteur de communication privilégié par le gouvernement ou bien *La Presse* ne considère-t-elle pas l'environnement comme une thématique gouvernementale à privilégier ?

- V1g : Tendances des articles quant à la situation de l'environnement

On constate que sur l'ensemble des articles étudiés, pour presque les trois quarts d'entre eux (74%), aucune opinion n'est exprimée et la tendance est plutôt à la neutralité [280]. En revanche, sur le graphique ci-dessous, on note que les articles à tendance négative représentent quasiment un quart des articles étudiés (22%). Ce qui montre tout d'abord que la thématique de la nature en Tunisie est polémique et que *La Presse* publie désormais dans ses colonnes des articles qui évoquent des problèmes ou des dysfonctionnements dans ce domaine.

Illustration n° 92 : Tendance des articles, (A. Guillaumet, 2018)

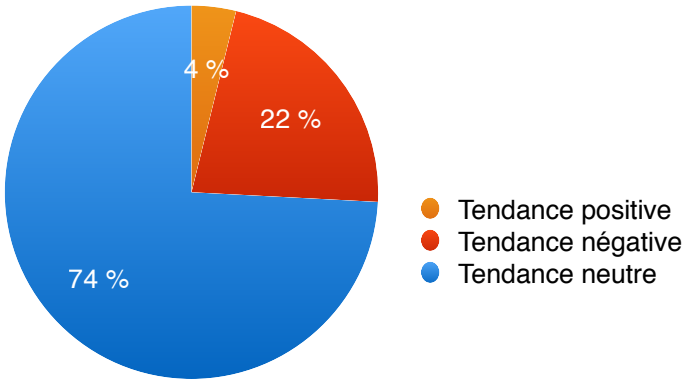

Parmi les articles à tendance négative, un quart fait référence à la Révolution de 2011, le plus souvent en l'utilisant comme un repère temporel : « *avant la Révolution* », « *depuis la Révolution* », « *avant et après la Révolution* ». La plupart du temps ce repère est employé pour évoquer la propreté des plages (« *C'était mieux avant* »), l'état des forêts (« *Depuis la Révolution, les forêts sont saccagées* »), la situation de certains parcs urbains (« *Pendant la Révolution, le Parc El Mourouj 2 a été vandalisé* », « *Le Parc du Belvédère a été soumis à des prédations avant la Révolution et encore maintenant* »). Les articles à tendance négative bénéficient dans certains cas de titre évocateur comme « *Dimanches tristes* » (26/10/2015) qui déplore la dégradation du cadre de vie des Tunisois et

280 Pour être plus précis, un article est considéré à tendance neutre soit parce qu'il ne fait que révéler une information mais sans transmettre une opinion ou un jugement, soit comme le souligne C. Leray (2008), il est considéré comme neutre quand il fait état à la fois d'une opinion négative et positive. Pour lui, les deux s'annulant, l'article est comptabilisé comme neutre.

s'intéresse aux dégradations subies par les parcs urbains du Grand Tunis. Des titres qui interpellent les lecteurs sur des situations de pollution, de dégradation des milieux, de déforestation : « *Lacs d'Ichkeul et de Bizerte, Haro sur la pollution !* » (2/11/2015), « *Port de Mahdia : urgence écologique* » (12/02/2016), « *L'ancienne oasis en perte de vitesse* » (7/03/2016), « *Corruption et scandale écologique, Bizerte pleure sa forêt* » (11/04/2016) ou « *Plage d'Ezzahra, Des déchets envahissent les lieux* » (18/07/206). Ou des titres trompeurs qui font croire à une approche négative alors que ce n'est pas le cas comme « *Visite au Parc national d'Ichkeul, Sauver un patrimoine naturel en péril !* » (9/11/2016) qui est un article à tendance positive et dont le contenu ressemble à une promotion (ou propagande gouvernementale) pour le parc d'Ichkeul.
Concernant les articles à tendance positive, les titres ne sont pas forcément plus explicites. « *Randonnées, Un autre style de vie* » (28/04/2016), « *2ème édition du méga-camping national les 14 et 15 mai, Découvrir la nature autrement* » (28/04/2016), des articles qui vantent les bénéfices de faire de la randonnée et du camping et « *J'ai choisi ma guerre : celle de l'eau* » (9/11/2016) qui est une tribune libre du Directeur Général de Pétrofac sur un projet de construction d'un gros équipement de dessalement dans le sud de la Tunisie qui serait pour le pays et la région du sud une formidable opportunité économique et sociale.

- V2a : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes liés à l'environnement
- V2b : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de pollution de l'eau
- V2c : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de pollution des plages
- V2d : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de gestion des déchets
- V2e : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de dégradation du cadre de vie
- V2f : Articles ayant pour thème essentiel le « bon état » de la nature et la qualité du patrimoine naturel tunisien

40% des articles étudiés sont concernés par les thématiques retenues dans notre grille de lecture listées ci-dessus. Parmi ces articles, il apparaît que c'est la thématique liée à la dégradation du cadre de vie qui est la plus représentée avec 31% des articles. Des articles qui évoquent des problèmes généraux de nuisances pour la population et qui font référence à des sujets variés comme : les espaces verts transformés en dépotoir, le manque de civisme vis-à-vis des forêts, des parcs urbains, l'urbanisme galopant et mal (non) maîtrisé ou à la pollution industrielle. Toutefois, comme pour contrebalancer cette vision très négative du cadre de vie des Tunisiens, la valorisation de la nature apparait dans un quart des articles étudiés dans cet échantillon. Ils font notamment référence à des projets associatifs et culturels de sensibilisation à l'environnement d'un territoire spécifique (Parc du Belvédère, Gafsa, Ichkeul, …), de projets d'éducation à l'environnement ou de mise en valeur de la nature par des événements festifs, la pratique d'activités de pleine nature comme la randonnée ou la réalisation de projets écotouristiques (Tataouine, Côte Nord-Ouest,…). Toutefois, comme le montre le graphique ci-dessous, ce sont bien les thématiques liées à des problèmes environnementaux qui prédominent avec 75% des articles étudiés dans cet échantillon. Au-delà de la dégradation du cadre de vie, sont évoqués de manière générale des problèmes environnementaux (18% des articles étudiés), la pollution des plages qui est une thématique saisonnière et estivale (11% des articles étudiés), les problèmes liés aux déchets et en particulier aux problèmes de collecte (10% des articles étudiés) et enfin la pollution de l'eau où sont évoqués des

problèmes de pollution de l'eau potable ou de la ressource marine (6% des articles étudiés).

Illustration n° 93 : Répartition des thématiques, (A. Guillaumet, 2018)

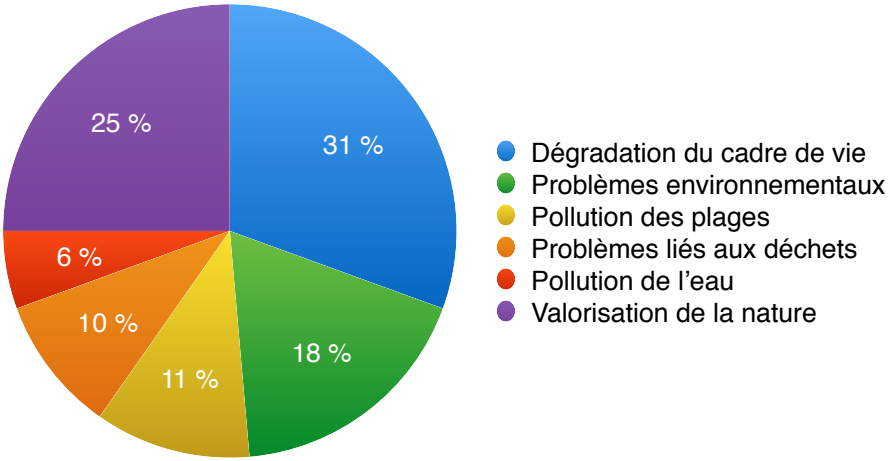

Pour compléter ces résultats, nous avons analysé *a posteriori* les articles en fonction des thèmes suivants afin d'avoir une vision globale de l'ensemble du corpus ce qui n'est pas le cas avec l'analyse ci-dessus qui ne prend en compte que 40% des articles.
N.B. : Il est important de noter que certains articles ont pu être classifiés selon plusieurs thèmes ce qui implique un total supérieur à 100%.

Le thème « Eau » regroupe les articles traitant de pollution de la ressource en eau, des inondations, de l'assainissement et du lac de Bizerte.
Le thème « Plage » regroupe les articles traitant des plages comme lieu de tourisme et de loisirs.
Le thème « Espaces » regroupe les articles faisant référence aux espaces protégés (sites RAMSAR, parcs nationaux, aires marines protégées, aux parcs urbains, aux forêts, à la biodiversité marine, aux lagunes).
Le thème « Déchets » regroupe les articles en lien avec le recyclage, la pollution et les sacs plastiques.
Le thème « Énergies » regroupe les articles présentant des projets en lien avec le solaire ou aux énergies renouvelables en général.
Le thème « Climat » regroupe tous les articles évoquant les événements liés à la COP 21 et COP22 et au réchauffement climatique.
Le thème « Oasis » regroupe tous les articles informant sur les oasis de montagne, de littoral et au niveau régional (Maghreb) ou international.
Le thème « Éducation » regroupe tous les articles faisant référence à la sensibilisation et l'éducation en faveur de l'environnement pour les enfants et les adultes.
Le thème « Écotourisme » regroupe tous les articles qui présentent des projets de développement du tourisme associant espaces naturels et découverte des territoires ainsi que les activités de pleine nature.
Le thème « Gestion environnementale et entreprises (GEE) » regroupe tous les articles qui s'intéressent aux actions menées dans les entreprises en faveur de l'environnement ou les dysfonctionnements.
Le thème « Gestion environnementale et collectivités (GEC) » est la déclinaison de la catégorie précédente pour les communes et les régions de Tunisie.

Le thème « Gestion environnementale nationale (GE) » est la déclinaison de la catégorie précédente mais au niveau de l'État et concernant la totalité du pays.
Un thème « Autre » a été ajouté afin de regrouper tous les articles qui ne pouvaient être classés selon les thèmes précédents.

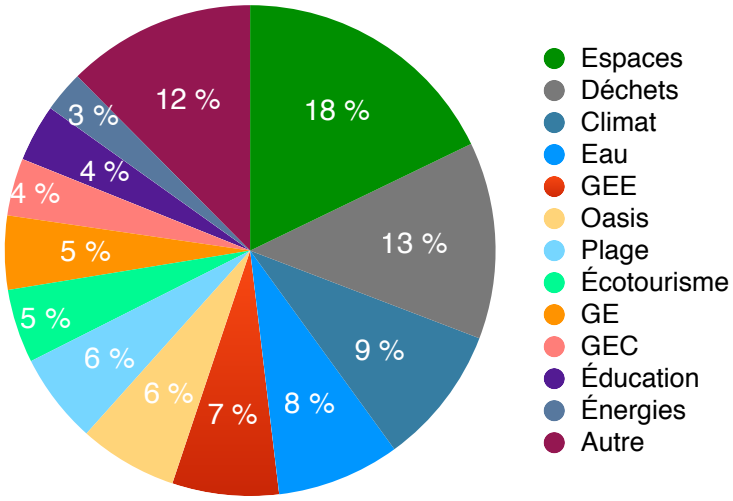

Ce graphique permet d'avoir une vision globale des principaux thèmes abordés dans les articles étudiés. On constate que les principaux centres d'intérêt des articles, sont pour la majorité des informations en lien avec les espaces, les déchets, le climat qui est un sujet lié à l'actualité internationale (COP 21 et COP 22) mais qui montre que la Tunisie se sent concernée et participe à ces grands événements et défis internationaux, et l'eau. Ce graphique associé au précédent nous permet de vérifier que les thématiques des espaces (cadre de vie), des déchets, de l'eau et des plages sont effectivement les thématiques les plus visibles dans les articles étudiés.

- V2g : Articles dans la rubrique Société
- V3a : Articles dans la rubrique Économie

Peu d'articles en lien avec la nature en Tunisie sont présents dans la rubrique Économie, ils ne représentent que 10% des articles étudiés (cf. Illustration n° 94). Ils s'intéressent en particulier à l' « économie verte », aux changements industriels à entreprendre, à la mise en œuvre d'une gestion environnementale dans les entreprises ou au CITET qui est l'organisme jouant le rôle de conseil et d'expert auprès des entreprises pour les amener à produire plus durablement. Mais la presque totalité des articles étudiés se retrouvent dans les pages Société (43%) et Actualités (40%) ce qui fait de la thématique de la nature en Tunisie, une préoccupation dont on peut supposer qu'elle est à la fois sociale et actuelle, c'est-à-dire une préoccupation qui intéresse la population dans son quotidien.

Illustration n° 94 : Répartition des articles par rubrique, (A. Guillaumet, 2018)

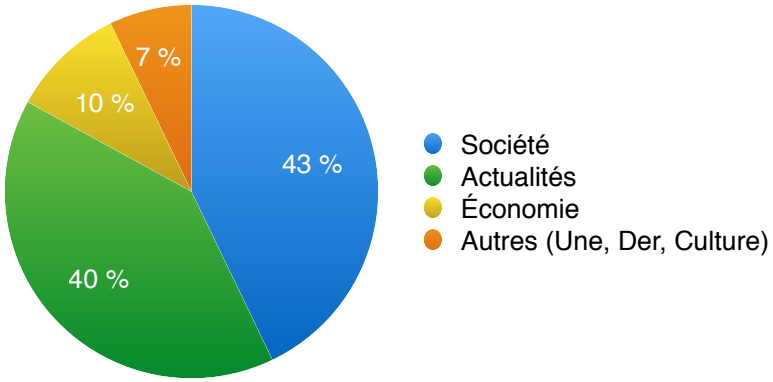

- V3b : Articles faisant référence à des projets économiques ou sociaux liés à l'environnement

Parmi les articles étudiés, peu sont concernés par cette variable. On dénombre 23 articles traitant de projets portés par des associations et 16 pour des projets économiques en lien avec l'environnement. Dans le cas des associations, ce sont pour la plupart des articles annonçant des événements (nettoyage de plages, opération de sensibilisation, sortie sur le terrain, …) ou des bilans d'actions. Et dans la catégorie des projets économiques qui peuvent aussi être des projets associatifs, c'est le cas de projets écotouristiques portés par le WWFNA, ce sont des articles présentant des projets écotouristiques, des créations d'entreprises (entretien d'espaces verts, de ferme solaire, …) ou des projets gouvernementaux d'aide à la création d'emplois verts.

- V4a : Articles liés à une action gouvernementale (loi, décret, réunion…)
- V5c : Articles où sont cités des organismes techniques institutionnels liés à l'environnement

25% des articles étudiés sont essentiellement consacrés à une loi, un décret ou un programme d'action proposé par le gouvernement. Et 36% des articles étudiés ont été publiés à la suite de réunions, d'ateliers ou d'événements organisés par une autorité nationale ou locale. Quant au ministère de l'environnement (sous sa dénomination ancienne de Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ou celle actuelle de Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE)), il est cité en tant que tel dans 14% des articles étudiés. Il est l'acteur institutionnel en matière d'environnement le plus souvent cité. En outre, 35% des articles étudiés évoquent un organisme sous tutelle du Ministère de l'Environnement comme le CITET (cité dans 17 articles), l'APAL (cité dans 11 articles), l'ANPE (cité dans 10 articles) ou l'ANGED (cité dans 10 articles). Au total, ce sont 49% des articles étudiés qui font référence aux institutions officielles en charge de la nature et de l'environnement en Tunisie.

Illustration n° 95 : Fréquence de citations des acteurs gouvernementaux et institutionnels, (A. Guillaumet, 2018)

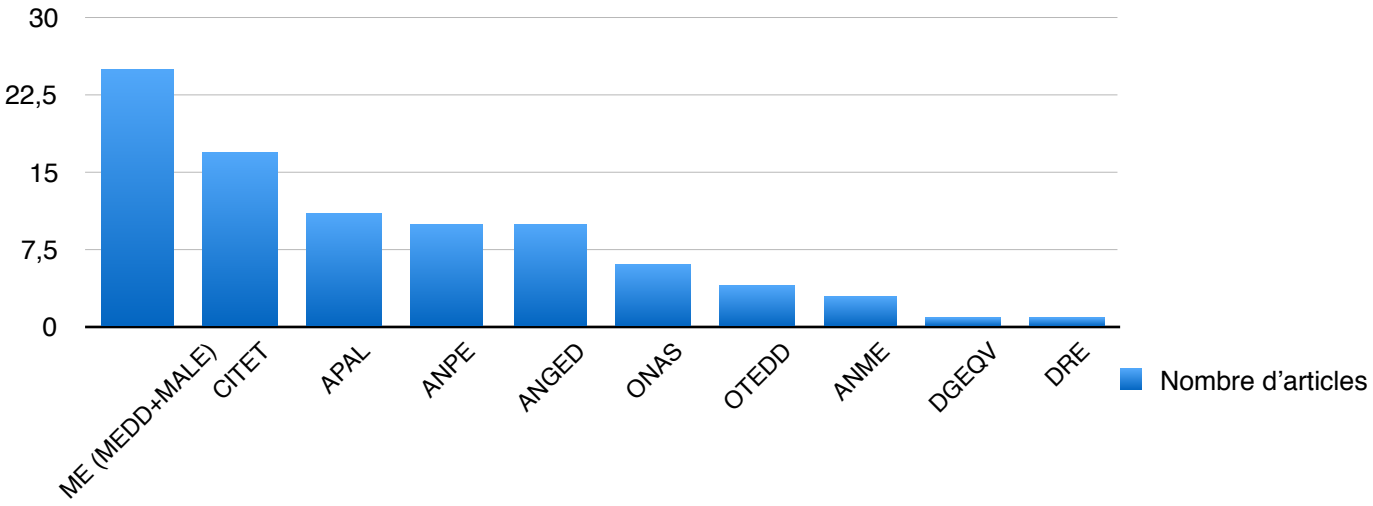

- V5a : Articles faisant référence à des ateliers de travail, des conférences internationales ou nationales (en-dehors d'une organisation gouvernementale)…

Quant aux réunions, ateliers ou événements organisés par des acteurs non gouvernementaux, qu'ils soient nationaux (association, ONG) ou étrangers (Union européenne, Banque mondiale…), 27% des articles étudiés y sont consacrés. C'est donc 63% des articles étudiés qui informent ou commentent des événements organisés soit par des autorités nationales en charge de l'environnement soit par le monde associatif national ou par des organismes étrangers qu'ils soient associatifs ou institutionnels.

- V5b : Articles concernant essentiellement l'environnement à l'échelle des régions

Illustration n° 96 : Répartition géographique des thèmes des articles, (A. Guillaumet, 2018)

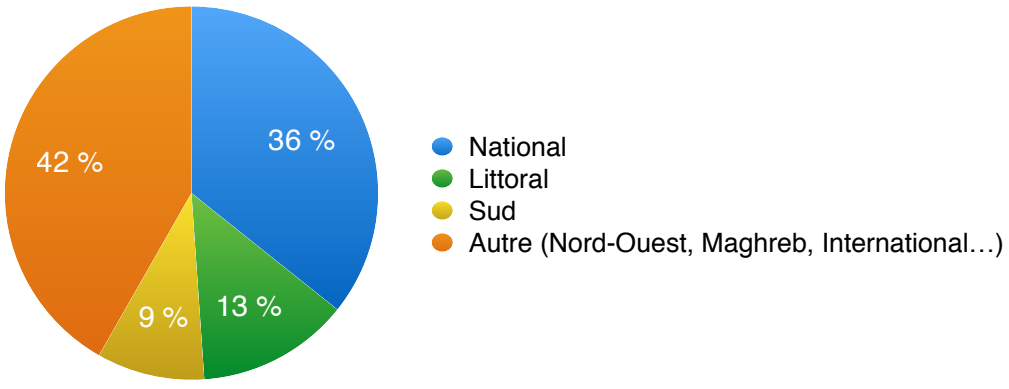

Dans le graphique ci-dessus, on constate que parmi les articles étudiés, 36% d'entre eux concernent le niveau national alors que seulement 9% sont consacrés essentiellement à une information issue du sud de la Tunisie. Ce sont le plus souvent des articles qui traitent des oasis : oasis de montagne, oasis de Tozeur et de la conservation de leur biodiversité. Le littoral intéresse 13% des articles étudiés. Ils sont consacrés pour la plupart à la pollution des plages (Grand Tunis), aux opérations de nettoyage et à des pollutions lourdes (le plus souvent industrielles) de certaines zones de la côte (Bizerte, Sfax, Kerkennah, Mahdia).

3 - d. La vérification des hypothèses ou comment le thème de la nature, après la Révolution, s'est installé dans les colonnes de *La Presse*

- H1 : En cette période de construction de la démocratie, l'environnement n'est pas un sujet prioritaire.

Plusieurs éléments d'analyse nous permettent effectivement de faire de cette hypothèse une affirmation pour ce qui concerne le quotidien *La Presse* et pour la période d'octobre 2015 à décembre 2016. Dès lors, on peut penser que l'environnement n'est pas une thématique importante pour le quotidien et par extension dans la représentation qu'il transmet de la société tunisienne post-révolution.
C'est tout d'abord le faible nombre d'articles ainsi que la taille minime des articles publiés qui indiquent le faible intérêt porté à la thématique de la nature et de l'environnement dans *La Presse* sur la période étudiée. Seulement 182 articles publiés sur 14 mois, soit une moyenne de 12 articles par mois et une superficie moyenne de moins de 400 cm^2 sur le thème de l'environnement ne confèrent pas à cette thématique une place essentielle dans les pages de *La Presse* après la Révolution. On constate également que cette thématique n'est pas traitée par des journalistes dédiés (une contrainte de beaucoup de journaux en Tunisie, Touati, 2012), ce qui ne permet pas aux sujets concernés d'être traités de manière régulière et approfondie comme le serait une thématique essentielle au journal. Par ailleurs, l'absence d'éditorial consacré à l'environnement ou à la nature est aussi un élément nous indiquant le faible intérêt porté par le journal à cette thématique. Ce qui est confirmé quand on comptabilise le faible nombre d'articles présents en Une ou en Dernière page, 16 seulement en Une et 9 en Dernière page sur 14 mois. Outre, la fréquence des articles, leur taille, leur position, ce qui est intéressant de noter et qui confirme aussi notre hypothèse, c'est l'absence de prise de position des personnalités du gouvernement sur ces thématiques. Sur 14 mois, on ne trouve aucune interview ni du Président de la République, ni du Chef du gouvernement ni du Ministre de l'environnement sur la thématique de l'environnement. Pourtant que ce soit à l'occasion de la COP21 (29 novembre au 11 décembre 2015 à Paris) ou de la préparation et de la tenue de la COP22 (7 au 18 novembre 2016 à Marrakech), de l'annonce de la loi interdisant les sacs plastiques à usage unique ou la création de la Police environnementale, le gouvernement aurait pu expliquer en détail, via une interview, sa position, ses engagements, son plan d'action dans le domaine. Ce manque de parole témoigne aussi du manque de visibilité et de place de cette thématique dans le débat public porté par *La Presse* après la Révolution sur la période étudiée.

- H2 : L'environnement est désormais d'abord un sujet de mécontentement (problème des déchets, pollution des plages…).

Même si l'environnement n'apparait pas dans les pages de *La Presse* comme un sujet majeur après la Révolution, on constate toutefois que désormais la contestation a la parole. Et même si c'est encore embryonnaire dans les pages de *La Presse*, (seulement

22% des articles étudiés ont une tendance négative), le fait de dire, de critiquer et de décrire des situations de pollution et de nuisances à l'environnement est possible. 30% des articles étudiés traitent d'atteintes et de nuisances causées à l'environnement que ce soit à propos de la pollution de l'eau, des plages, de la dégradation du cadre de vie… Ces questions ont aujourd'hui leur place dans les pages de *La Presse*. Les articles pointent du doigt les dysfonctionnements et informent sur différents cas de dégradation du cadre de vie. Il est d'ailleurs à noter que plus des trois quart des articles à tendance négative sont signés ce qui démontre également que les journalistes de *La Presse* n'ont pas à revêtir l'anonymat pour décrire des situations non conformes à l'image d'une « Tunisie verte ». Quant à la valorisation de la nature et des articles consacrés à la beauté des paysages tunisiens, à la richesse du patrimoine naturel, ils n'occupent qu'une part infime dans les pages de *La Presse* avec moins de 10% des articles. « La Tunisie verte » n'est définitivement plus l'image « proprette » de la Tunisie véhiculée par *La Presse* après la Révolution.

- H3 : L'environnement n'est pas perçu comme une opportunité (économique, sociale).

Compte tenu de l'analyse de contenu que nous avons menée, il est difficile de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse comme quoi l'environnement serait perçu comme une opportunité économique et/ou sociale. Toutefois si on se base sur la fréquence et la visibilité de tels articles, il semblerait que dans les pages de *La Presse*, sur la période étudiée, ce ne sont pas les opportunités économiques et sociales liées à l'environnement qui soient le plus traitées. En effet, seulement 16 articles (moins de 9% des articles étudiés) s'inscrivent dans cette catégorie avec pour surface moyenne 425 cm^2, ce qui ne leur confère pas a priori une visibilité importante. Ces articles s'intéressent principalement à des projets en cours ou à venir dans les domaines de l'écotourisme, de l'opportunité d'emplois dans le domaine des espaces verts, du recyclage des déchets, des eaux usées ou des énergies renouvelables. Il est également intéressant de noter que ces articles sont pour la plupart (exception faite pour 3 d'entre eux qui se trouvent en Page Économie ou dans le Supplément Économie) dans les Pages Actualités et Société et non dans les pages Économie. Ce qui peut sembler logique dans un pays où le chômage est très important et où l'annonce de création d'emplois et d'entreprises relève avant tout d'une préoccupation sociale forte. Quant aux articles liés à des projets ayant une vocation sociale, c'est-à-dire des projets, présentés en tant que tels (projet, programme, campagne), en cours ou finalisés et visant à améliorer la vie de la population en agissant sur l'environnement, on en compte 28 pour une superficie moyenne de 212 cm^2 ce qui correspond à des articles très brefs. Ils concernent à la fois des actions menées par des associations ou par les autorités locales ou gouvernementales. Ce sont des annonces de début ou de bilan de projets dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, l'embellissement et la propreté des espaces (plages, villes), de programmes spécifiques liés à la biodiversité des oasis, à la dépollution de sites ou à la réhabilitation d'équipements. Toutefois, là où l'environnement peut être considéré comme une opportunité sociale, c'est dans le nombre et la diversité des associations qui se sont investies dans ce domaine. En effet, 41 associations tunisiennes apparaissent dans les articles étudiés. Elles sont soit anciennes comme l' « Association des Amis du Belvédère » ou l' « Association des habitants d'El Mourouj 2 », soit récente comme l' « Association Amis de la nature et de l'environnement » (créée en 2015) ; à vocation nationale comme l' « Union des randonneurs tunisiens » ou régionale (Maghreb) comme le « WWFNA » ; créée pour percevoir des subventions liées à un programme de conservation des oasis comme l' « Association Gestion durable de l'Oasis Ras El Aïn » ou l' « Association Soutien des initiatives de développement » ; ou protéger un site sensible comme l' « Association

Les berges pour le développement durable de Sabkhet Sijoumi » ou l' « Association de protection et d'entretien du littoral de Bizerte ». Depuis la Révolution et la liberté d'expression retrouvée, la population tunisienne a pu se constituer en association pour porter des projets et transmettre des valeurs dans le domaine de l'environnement. Ceci a donc contribué à opérer des regroupements au sein de la société et peut ainsi être considéré comme une opportunité sociale. Toutefois, la ligne est ténue entre opportunité et opportunisme car il est difficile de savoir quelles associations se sont créées par réelle vocation ou seulement par interêt lucratif (accéder facilement à des financements sans pour autant mener les objectifs annoncés).

- H4 : C'est le gouvernement qui décide de l'agenda des thèmes liés à l'environnement.

On peut effectivement suite à l'analyse de contenu menée affirmer que le gouvernement et ses institutions influencent considérablement la teneur des informations publiées dans *La Presse* sur la période étudiée en matière d'environnement. Ce sont 45% des articles analysés qui ont comme origine une information issue des autorités, soit la publication d'une loi (interdiction des sacs plastiques à usage unique, création de la police environnementale), la mise en œuvre d'un programme d'action (Programme de valorisation des déchets, Plan de prévention des inondations, Programme de conservation des oasis, …), l'organisation d'une réunion, d'un atelier de travail ou d'une inauguration (Inauguration par le Chef de l'État d'un barrage)… Certes, l'État et ses institutions influencent incontestablement le contenu de *La Presse* en matière d'environnement sur la période étudiée, toutefois, on constate que ces articles ne représentent plus la majorité, ce qui peut laisser penser que la mainmise de l'État sur *La Presse* pendant la période de dictature est en passe de disparaître. On peut ainsi supposer que désormais le quotidien est un acteur libre du débat public et du débat sur l'environnement en Tunisie post-révolution. Par ailleurs, on constate que 95% de ces articles sont à tendance neutre, c'est-à-dire que les journalistes se sont bornés à transmettre l'information sans forcément « l'enjoliver » à la gloire du régime comme cela pouvait être le cas auparavant (Touati, 2012). Ce que reflètent ces articles, c'est surtout l'activité d'un ministère de l'environnement et de ses institutions, ses politiques au niveau national, ses engagements au niveau international, ses actions au niveau local et ses partenaires dans la mise en œuvre ou dans la réflexion.

- H5 : L'environnement est une préoccupation technique et bureaucratique.

Cette hypothèse se révèle effectivement vraie dans l'analyse de contenu menée. 50% des articles étudiés sont en effet consacrés soit à des ateliers, des conférences nationales ou internationales, à des signatures de convention, de partenariat ou à la présentation de programmes ou d'études qu'ils soient issus du milieu associatif, d'ONG ou d'institutions internationales ou de l'État et des différentes autorités institutionnelles. Les articles publiés dans *La Presse* rendent effectivement compte d'une activité liée à l'environnement qui peut apparaître comme très administrative. On peut penser que cela procède plus d'un manque de journalistes capables d'aller sur le terrain pour rendre compte d'autres sujets ou du manque de formation dans le domaine pour pouvoir fournir des articles qui ne soient pas le simple compte rendu d'actions « administratives » que d'une réelle ligne éditoriale. Toutefois, il est vrai que les lecteurs de *La Presse* peuvent à travers cette majorité d'articles de ce type considérer l'environnement comme une préoccupation qui n'est pas la leur mais celle d'administrations ou d'agents œuvrant dans des bureaux et ne pas se sentir concerné par les articles publiés et *in fine* ne pas se sentir concernés par les différentes informations délivrées en matière d'environnement dans ce journal.

3 - e. Synthèse ou comment le thème de la nature est devenu un sujet polémique après la Révolution

Cette analyse de contenu nous permet de dégager plusieurs tendances quant à la place de la nature dans *La Presse* sur la période d'octobre 2015 à décembre 2016.
Tout d'abord, nous avons constaté que la nature et l'environnement ont une place toute relative des les pages du quotidien et que ce sont des thématiques peu visibles à la fois en nombre et en taille.
Par ailleurs, il semblerait que même si les journalistes de *La Presse* ont gagné en autonomie depuis la Révolution et qu'ils ne sont plus sous la surveillance du pouvoir, ce sont tout de même très souvent les instances nationales qui sont à l'origine des informations publiées. Ce sont des articles qui évoquent réunion, conférence, projet de loi ou annonce de campagne ou de programme d'action du gouvernement ou de ses établissements publics. Toutefois, il semble que le temps où l'environnement servait la propagande du pouvoir est révolu car même si les informations issues du pouvoir sont relayées, on constate qu'elles le sont le plus souvent sans aucune mise en valeur. Ce qui laisse à penser que les journalistes de *La Presse* sont aujourd'hui « autonomes » dans le traitement de ce type d'information même si sur la période étudiée, peu d'articles sont le fruit d'enquêtes ou de reportages mais seulement la publication d'information brute.
Quant aux thématiques qui se retrouvent dans le débat public, véhiculée par le quotidien après la Révolution et sur la période étudiée, ce sont des préoccupations qui touchent directement les Tunisiens dans leur quotidien, des préoccupations qui concernent les espaces comme les parcs urbains, les espaces naturels protégés (parcs nationaux, aires marines protégées, forêts, …) mais aussi des questions autour des déchets en tant que nuisances et richesses ainsi que l'eau comme ressource et réceptacle de nombreuses pollutions. On peut considérer que ce sont les thématiques sur lesquelles interviennent bon gré mal gré les pouvoirs publics en cette période post-révolution mais aussi les problématiques auxquelles sont confrontées les Tunisiens au quotidien. Toutefois, *La Presse* ne donne pas suffisamment la parole à la population pour le vérifier.
Au-delà des préoccupations quotidiennes et nationales, *La Presse* contribue également au débat public avec des thèmes issus de politique et d'engagement définis au niveau mondial. C'est notamment le cas avec la question du changement climatique et des Conférences de la COP 21 et 22 dont le journal s'est fait écho à de nombreuses reprises en mettant en avant toutes les initiatives nationales menées dans ce cadre.
Même si dans les pages du quotidien, la nature et l'environnement apparaissent avant tout comme des sujets technique, bureaucratique et centralisé avec des articles finalement très factuels et « lisses », les thématiques de la nature et de l'environnement sont aussi après la Révolution des sujets de contestation. Une contestation qui s'écrit via la plume de certaines associations comme les Amis du Belvédère qui défendent le Parc du Belvédère, le plus ancien parc urbain de la Tunisie, contre toute attaque ou volonté de nuire à cet espace que l'association entend consacrer en tant que patrimoine. Ou des articles écrits par des journalistes qui à l'occasion d'un événement national comme la Fête de l'arbre (2ème dimanche de novembre depuis 1958), dressent un tableau peu reluisant de la situation des forêts en Tunisie, soumises à de trop nombreuses dégradations et prédations, et manque de volonté politique.
Cette analyse de contenu permet aussi de mesurer la vitalité du monde associatif dans le domaine de l'environnement en tant que vigie contre des atteintes à l'environnement mais aussi comme moteur pour favoriser l'émergence d'une éco-citoyenneté.

Voici les principales représentations que nous retenons de la place de la nature dans la société tunisienne post-révolution véhiculées par *La Presse* :

- La nature s'incarne sous la forme de préoccupations environnementales.
- Les préoccupations environnementales concernent les espaces, les déchets et l'eau.
- L'environnement est principalement de la responsabilité de l'État et une affaire centralisée et administrée.
- Les associations sont très actives dans le domaine de l'environnement. Elles sont des acteurs de contestation et de construction.
- L'environnement n'est pas une priorité dans la construction d'une nouvelle démocratie en Tunisie.
- L'environnement n'est plus un vecteur de propagande.

4. La nature comme thématique discrète mais présente dans le débat public post-révolution

Que ce soit dans le monde politique, associatif ou dans les médias, la question de la nature est présente dans le débat public post-révolution. Auparavant, dans les mains d'un pouvoir présidentiel qui en avait fait un vecteur de propagande, aujourd'hui, après la Révolution, et même si elle n'occupe pas encore le devant de la scène dans un pays en pleine transition démocratique, la nature devient une préoccupation politique à la fois pour des formations politiques organisées mais aussi suscite la formation de néo partis politiques écologistes qui à défaut d'être encore de véritables formations politiques participent au débat public et sont des forces de contestation et des relais des champs des possibles vers une économie verte. Ils ont, chacun à leur manière, tenté d'imposer les questions environnementales dans les différents débats politiques, législatifs et constitutionnels et dénoncé les crises environnementales en Tunisie comme la gestion des déchets chaotique dans certaines régions ainsi que la pollution industrielle de certains sites et surtout contester et lutter contre le gaz de schiste en faisant en parallèle la promotion d'un développement plus orienté vers le développement durable. Toutefois, pour l'instant, aucun de ces partis écologistes n'a encore trouvé sa place sur un échiquier en construction pas plus que son électorat. Quant aux formations politiques plus organisées, elles considéraient, le plus souvent, lors des élections législatives de 2011, la nature soit en tant que ressources naturelles et donc sous l'angle de son potentiel économique ou soit comme une entité verte participant à embellir le quotidien des tunisiens. Toutefois, elles portaient unanimement l'ambition d'un environnement sain pour tous les citoyens à défaut de se prononcer clairement sur des enjeux mondiaux comme le changement climatique ou le développement durable.
Quant aux associations, elles aussi, après la Révolution, se sont emparées de la thématique de la nature et avec l'ambition de la protéger et d'en faire un vecteur de développement. La protéger de la pollution sous toutes ses formes et de toutes les nuisances auxquelles elle est exposée. Avec la Révolution, le nombre d'associations s'est considérablement développé sur l'ensemble du territoire et montre bien la volonté des populations de s'investir pour œuvrer à préserver leur environnement proche et quotidien. La question des déchets, du cadre de vie, des pollutions industrielles, des destructions des écosystèmes, de l'éducation et de la sensibilisation sont souvent les moteurs de ces associations. Par ailleurs, certaines associations considèrent également l'environnement comme un sésame (si ce n'est un pis-aller) pour enfin sortir leur région d'une pauvreté sociale, économique et culturelle très ancrée. On constate également qu'aux côtés de ces associations naissantes post-révolution, des associations quasi historiques comme l'AAB concentrent leur action sur l'éducation à l'environnement et pour l'AAB sur la préservation d'une aire de nature encore menacée. On note également l'influence des ONG

internationales comme le WWF sur le sol tunisien avec des projets certes locaux mais qui s'inscrivent dans des logiques plus vastes fixées par des bailleurs de fonds extérieurs et pour un temps limité, et fortement orienté vers les acteurs de la société civile qu'en direct avec les citoyens.
Quant à l'étude de *La Presse* elle montre bien que la nature n'est plus un vecteur de propagande mais pas encore un enjeu de la construction d'une nouvelle démocratie. En revanche, elle met en lumière le dynamise des associations et des ONG, et l'engagement des institutions en faveur d'une plus grande prise en compte de la nature au quotidien et dans les enjeux futurs. Elle montre également que les préoccupations locales et quotidiennes comme celle des espaces (principalement les aires de nature), des déchets (des nuisances et des richesses), de la dégradation du cadre de vie et de tout ce qui concerne l'eau, la mer, les plages sont parmi les principaux centres d'intérêt de la population.

D. Conclusion de la seconde partie

Tout d'abord apparue dans le code forestier de 1966, comme un patrimoine à protéger et associée à l'image de la forêt, la nature a depuis, au fil des ans et des textes législatifs, conforté sa place dans les institutions et se décline aujourd'hui en de multiples représentations dont l'idéologie dominante est certainement celle de ressource pour l'homme et d'une nature au service de l'homme. C'est une institutionnalisation de la nature qui s'est faite dans une approche à la fois anthropocentrée puis, plus récemment, éco-centrée avec comme leitmotiv que ce soit du côté des institutions agricoles ou environnementales, la protection de cette nature. Une nature qui regroupe selon les époques et les institutions différentes formes. Elle peut être patrimoine forestier, espaces verts, paysages naturels, milieu rural, espèces sauvages (faune, flore) et plus récemment zones humides. On note dans ces « catégories » de nature l'influence des modèles internationaux en termes de protection de la nature. L'incarnation de cette ambition de protection de la nature s'est notamment effectuée par la création de parcs nationaux qui ont eu la faveur des institutions agricoles et forestières. Des espaces qui ont été pensés pour protéger certaines représentations de la nature tunisienne. Des espaces qui sont en tout cas les marqueurs territoriaux des politiques de protection de la nature voulues en Tunisie dès les débuts du processus d'institutionnalisation, mais réellement développés dans les années 2010 à la faveur d'une impulsion internationale. Au côté de la représentation d'une nature fragile à protéger et d'un ensemble de ressources naturelles (eau notamment), la nature est aussi associée au cadre de vie des tunisiens et participe ainsi à leur bien être. Une nature qui finalement s'envisage comme un moyen donné aux hommes pour se ressourcer. Dans cet objectif, les institutions ont ainsi créé des espaces appropriés sous la forme de parcs urbains. Des espaces de nature où les familles citadines peuvent profiter d'espaces verts pour se détendre. Une institutionnalisation de la nature qui a pris au fil des textes des formes différentes et envisagée selon de nombreux principes. Toutefois, avec la Révolution, les décalages entre les idéologies politiques qu'elles soient motivées par le ministère de l'agriculture ou celui de l'environnement et les mises en œuvre sur le terrain ont été amplifiés. Avec la liberté d'agir et de penser librement, certains Tunisiens ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis non pas des principes exprimés dans les politiques et notamment celui de la protection de la nature mais de la mise en pratique des politiques qui en ont été issues. Certains Tunisiens qui pour certains se sont sentis victimes ou pénalisés par ces mises eu œuvre n'ont pas hésité à montrer leur mécontentement et/ou leur désaccord en étant pour les plus extrémistes capables de détruire ou du moins de nuire à certaines réalisations. Les parcs nationaux et urbains sont à dénombrer parmi ses dommages collatéraux post-révolution.

Toutefois, au-delà d'un profond désaccord avec ces politiques, c'était aussi une manière de s'opposer à des marqueurs d'une autorité dont ils ne voulaient plus, celle de la dictature. Parallèlement, à cet effet post-révolution de l'institutionnalisation de la nature, on constate que le processus à tout de même poursuivi son cheminement et est sans doute arrivé à son aboutissement avec la consécration de la nature en tant que droit universel. En effet, en se dotant d'une nouvelle Constitution, le pays officialise la nature comme un droit constitutionnel et comme un droit pour tous les Tunisiens à un environnement sain. Une consécration qui scelle également l'image d'une nature ressource, patrimoniale, fragile, en déséquilibre et confrontée à deux fléaux majeurs, le manque d'eau et la pollution.

Avec la Révolution, ce sont aussi de nouveaux acteurs qui s'emparent de la thématique de la nature et relaient certaines de ses représentations et de nouvelles pratiques qui émergent. Ce sont tout d'abord les partis politiques qui dès les élections de 2011 intègrent cette dimension dans leur campagne. Une place peu significative qui démontre que la question de la nature n'est pas jugée fondamentale pour construire une nouvelle démocratie. En revanche, on constate que dans leur programme se retrouve l'essentiel de ce qui sera repris ensuite dans la Constitution avec principalement un droit à un environnement sain. Toutefois, on observe qu'également pour eux l'image d'une nature ressource et patrimoniale est centrale. Du côté des partis écologistes qui malgré leur faible représentativité dans le monde politique post-révolution, montrent une forte mobilisation pour dénoncer les fléaux que subit la nature à cause des pollutions industrielles et de la gestion des déchets et qui nuisent à la santé des Tunisiens et endommagent leur cadre de vie. Ils pointent du doigt les graves manquements de l'État vis-à-vis de l'environnement et ainsi démontrent les décalages entre les engagements institutionnels et la réalité de la mise en œuvre. De l'exploitation de la nature et de ses ressources, ils proposent une nouvelle approche fortement influencée par les principes du développement durable et pensent que seul un renouveau des relations homme/nature « gagnant-gagnant » soit la solution avec comme exemple le développement des énergies renouvelables et l'écotourisme. Quant aux associations qui elles aussi ont avec la Révolution retrouver leur place dans le débat public, elles ambitionnent majoritairement de contribuer à « réparer » les dommages créés par l'homme sur la nature, à former les Tunisiens pour des relations homme/nature équilibrées (approche éco-centrée). Toutefois, après la Révolution, des associations se sont également créées dans le but de mettre à profit la nature comme support de développement pour leur territoire. La nature n'est ainsi plus envisagée (ou du moins plus seulement) comme une ressource naturelle mais comme un support de développement, c'est-à-dire comme un vecteur d'amélioration des conditions de vie d'un point de vue économique et sociale des populations locales. Quant aux médias, autres acteurs du débat public ayant retrouvé la voix, et à propos du quotidien tunisien *La Presse* que nous avons étudié, la nature occupait encore une place peu importante en 2015. Toutefois, le thème dominant était la dégradation du cadre de vie des Tunisiens avec les problématiques liées à la gestion des déchets, à la pollution et aux ressources en particulier en eau. Cependant, certains articles se voulaient plus optimistes en témoignant des potentiels économiques de la nature avec la multiplication de projets dans le domaine des énergies renouvelables, de la valorisation des déchets, des emplois verts et de l'écotourisme. Parallèlement, certains articles faisaient également la preuve de la beauté de la nature en Tunisie, en proposant des balades à faire à la découverte de sites naturels.

Partie 3 - La valorisation de la nature dans le tourisme

La Tunisie, plus petit pays du Maghreb, aux confluences entre l'Afrique et la Méditerranée, pays empreint d'Orient et d'Occident, accueille des touristes depuis le XIXème siècle mais n'est devenu une destination touristique (internationale) qu'à partir des années 1960. Si le balnéaire et le tourisme de masse ont façonné l'image touristique de la Tunisie, d'autres pratiques et d'autres territoires ont pourtant existé et sont aujourd'hui en redécouverte avec des formes de tourisme plus proches de la nature. Mais quelles sont les représentations de la nature ainsi convoquées dans ces changements de pratiques ? Sont-elles radicalement nouvelles, ou renouent-elles avec celles d'une période ancienne ? On assiste en tout cas à l'émergence, aux lendemains de la Révolution, d'un tourisme alternatif, souvent désigné comme de « l'écotourisme », avec des porteurs de projets d'une nouvelle génération qui croient en leur territoire et en sa richesse. Pour certains d'entre eux, ils trouvent grâce à la coopération internationale des aides pour concrétiser leur projet, et grâce aux réseaux sociaux, les moyens de les faire connaître. Mais cette offre paraît encore aujourd'hui confidentielle et fragile, et les autorités ont du mal à l'appréhender dans leur logique administrative et réglementaire. Quant aux parcs nationaux, sites potentiellement écotouristiques, les pratiques des visiteurs y sont toutes autres et finalement proches de celles observées dans les parcs urbains. Incarnent-ils finalement les mêmes représentations de la nature pour les Tunisiens ?

A. La nature dans le tourisme - Repères historiques

Si à ses débuts la Tunisie s'est principalement illustrée dans le tourisme culturel, à l'intention de riches voyageurs occidentaux épris d'archéologie, les destinations se sont par la suite rapidement développées pour répondre également aux besoins de vacances des résidents, qui pendant les périodes de vacances ou bien même les week-ends, cherchaient pour les uns la fraîcheur des forêts et des montagnes, pour les autres les bienfaits du thermalisme ou les joies de se retrouver sur la plage en famille ou entre amis pour quelques jours ou quelques semaines pas trop loin de Tunis. Des pratiques de vacances et de loisirs très diversifiées se sont alors développées, et sous-tendues par des représentations de la nature également variées. Lors de la période de la colonisation, les prémices d'une activité touristique étaient ainsi déjà visibles, de même que la prédominance de certaines destinations aussi bien pour les étrangers que pour les résidents.

Avec l'Indépendance, le tourisme comme de nombreuses autres activités, s'est vu réorganisé, repensé, afin de lui permettre de participer au développement du pays. Il est ainsi rapidement devenu l'un de ses piliers économiques, à travers l'apparition et le développement d'un « modèle touristique tunisien » (Miossec, 1996), celui du tout balnéaire encouragé par de nombreux opérateurs touristiques internationaux désireux d'offrir à leur clientèle de la nouveauté, aux portes de l'Europe et à des prix abordables. Quelles représentations sociales ou idéologies ont alors accompagné ce changement de pratiques ? En dépit de son succès rapide, ce modèle touristique fondé sur l'exploitation du potentiel naturel de la Tunisie, de ses plages et leurs longues étendues de sable doré, a pourtant montré dès les années 1990 ses premiers signes de crise. L'équilibre entre tourisme et nature, en particulier, s'est vite retrouvé perturbé.

1. Le tourisme à l'époque coloniale, entre hivernants et résidents

La Tunisie à l'époque coloniale a accueilli de nombreux visiteurs. Des amateurs d'archéologie désireux de trouver les traces des civilisations antiques sur ce sol d'Afrique de plus en plus proche, des artistes, peintres et écrivains inspirés par l'orientalisme et à la recherche de nouvelles ambiances, des aristocrates ayant pris l'habitude de passer l'hiver au soleil, mais aussi des entrepreneurs ou de simples ouvriers désireux de s'installer sur de nouvelles terres prometteuses. Ce sont eux, les premiers touristes en Tunisie et c'est à travers eux que se mettent en place les prémices du tourisme (Zytnicki, Kazdaghli, 2009). Du tourisme culturel du départ au premier tourisme balnéaire initié par les premiers colons résidents, le tourisme en Tunisie s'est ancré dans le paysage, avant de se transformer en industrie avec la dynamique de reconstruction et de développement de l'Indépendance. Le produit balnéaire a fait dès les années 1960 la réputation de la destination tunisienne, mais cette image, si elle demeure, s'est quelque peu ternie au fil des évolutions du marché et des événements géopolitiques mondiaux. A côté de ce modèle touristique en crise qui cherche aujourd'hui un nouveau souffle, diverses formes de diversification ont été tentées, qui mettent en jeu des espaces, des produits et des acteurs différents.

1 - a. Un tourisme pour les hivernants et les élites, un attrait pour le tourisme culturel

Au début du XIX^{ème} siècle, c'est l'attrait archéologique de la Tunisie et plus particulièrement de Carthage qui favorise la venue d'Européens. Les fouilles organisées par des érudits européens deviennent un des motifs d'attraction de ce pays pour une « *élite aristocratique et cultivée en quête de ses racines antique, bercée par l'esprit des lumières, fascinée par l'exotisme, le romantisme et l'orientalisme* » (Zytnicki, Kazdaghli, 2009). La Tunisie s'intègre ainsi dans l'histoire des « tours » initiés par l'aristocratie anglaise. De nombreux intellectuels, écrivains et artistes deviennent les promoteurs de cette nouvelle destination à la fois antique et agréable l'hiver, parce qu'elle permet d'échapper au climat froid et humide de l'Europe et à une lumière sombre et grise. En 1807, Chateaubriand passe par la Tunisie pour l'écriture de son « *Itinéraire de Paris à Jérusalem* » publié en 1811. Flaubert, après de nombreuses visites en Tunisie et en particulier à Carthage fait paraître en 1858 son roman Salammbô, empreint d'exotisme et de pittoresque, qui alimente l'imaginaire occidental de Carthage, Tunis et la Tunisie. A la fin du XIX^{ème} siècle, promue par une aristocratie européenne et une élite artistique, la Tunisie est devenue une destination d'hivernage de renom et Tunis le centre névralgique pour toute excursion, Carthage et ses vestiges antiques faisant figure de site « touristique » incontournable (Zytnicki, Kazdaghli, 2009).
Lors des premières décennies du Protectorat, ces voyages « mondains » se structurent, s'organisent et posent les jalons d'une future activité touristique en Tunisie, avec toujours pour fondamentaux l'hivernage et la découverte du patrimoine antique (et essentiellement chrétien) (Bachra, 2009). Pour les autorités coloniales, le tourisme apparait alors comme une opportunité économique mais aussi politique, un moyen de produire de la richesse mais aussi de valoriser, de cautionner et de renforcer la colonisation de la Tunisie (Zytnicki, Kazdaghli, 2009). Dès le début du XX^{ème} siècle, de nombreux « voyages d'études », de « caravanes » sont organisés par les administrations coloniales d'Alger et de Tunis pour convaincre de futurs entrepreneurs, artisans, ouvriers à venir s'installer dans les colonies et ainsi participer à leur développement (cf. Illustration n° 97). Parallèlement, de nombreuses associations de notables éclairés (Touring Club Français), sportives, universitaires et d'étudiants organisent des séjours d'une quinzaine de jours, souvent pendant les vacances de Pâques, pour venir découvrir la Tunisie et ainsi également participer à la diffusion des bienfaits de la colonisation, et des opportunités qu'elle représente.

Illustration n° 97 : Exemples d'annonces de voyage en Tunisie parues dans les colonnes de la Revue du Touring Club de France

Février 1904 : Croisière de Pâques de la Compagnie Générale Transatlantique, du 27 mars au 14 avril : « *Corse, Sardaigne, Tunis, Sousse, Kairouan, Italie, Marseill*e » - 650 francs.

Février 1907 : Annonce de l'organisation d'une caravane de Pâques par la Société de propagande coloniale, 15 jours, du 23 mars au 9 avril : « *Marseille, Tunis, Kairouan, Bizerte, Sousse, Carthage, Ksar Saïd, Nabeul-Potinville, Algérie* » - 220 francs.

Janvier 1909 : Annonce d'une excursion en Tunisie : *« Voyage d'études » organisé par un membre du TCF pour Pâques (5 au 15 avril), programme approuvé par le Comité d'hivernage de Tunisie : Tunis et ses souks, Le Bardo, Carthage, La Marsa, La Goulette, Kairouan et ses mosquées, Sousse, l'arsenal de Ferryville, Bizerte, Marseille* », 210 francs en 3ème classe[281].

Mars 1909 : « *5ème caravane universitaire : Marseille, Alger, (…), Sétif, Constantine, Tunis, Le Bardo, Carthage, La Goulette, Sousse, Kairouan, Sfax, El Djem* ».

Février 1911 : « *Organisation par le Comité d'hivernage algérien pour les vacances de Pâques de « Caravanes algériennes » : Départ de Constantine, Tunis et ses environs, Carthage, Kairouan, Sousse, Marseille* ».

Décembre 1919 : Annonce d'un voyage en Tunisie organisée par la Société amicale de tourisme universitaire, pour Pâques : « *Tunis, Sousse, Kairouan, El Djem, Sfax, Gabès, Gafsa, Oasis du Djérid, île de Djerba, Ksars des Matmatas* ».

Septembre 1926 : « *Un voyage d'étudiants en Algérie et Tunisie : Visite de Tunis, Kairouan, Sousse, El Djem, Sfax, Dougga et la ferme modèle de Souk el Khémis (…)* ».

Décembre 1931 : « *25 jours en Tunisie et dans le sud tunisien au départ de Marseille : Tunis et ses environs, Carthage, les ruines romaines de Dougga et Bulla Regia, Aïn Draham et la Kroumirie du Seldja, Kairouan, Sbeïtla, Feriana, Gafsa, Gorges, Béja, Zaghouan, traversée du Chott Djérid (chameau ou autocar), Gabès, Matmata (troglodyte), Médenine, Djerba (les Lotophages), Sfax, El Djem, Monastir, Sousse, Nabeul, Tunis* ».

Janvier 1935 : Annonce d'une croisière TCF sur les côtes d'Algérie et de Tunisie avec la Compagnie Générale Transatlantique : « *Marseille, Oran, Alger, Constantine, Tunis (visite de la ville, Carthage, excursion soit à Enfidaville, Kairouan, Sousse ou Enfidaville, Sousse, Kairouan), Marseille* ».

Février 1939 : Annonce croisière TCF en Tunisie, du 22 mars au 5 avril : « *Bizerte, Tunis (souks uniques au monde), Carthage (ruines évocatrices), Sfax (forêt d'oliviers), El Djem (amphithéâtre romain), Sousse, Kairouan (la ville sainte), et le sud-tunisien : Gabès, ses*

[281] En 1910, un chauffeur à Paris avait un salaire mensuel de 200 F (anciens Francs), (https://nlghistoire.fr)

200 000 palmiers, Matmata, le pays des troglodytes et des rhorfas, et Tozeur, splendide oasis presque saharienne déjà » - autocar + hôtel - 2 640 francs[282].

Février 1939 : Avis de voyage organisé par La Jeunesse coloniale, du 31 mars au 13 avril : « *Bizerte, Tunis, Saint-Louis de Carthage, La Corniche de Salambô, La Marsa, Sousse, Kairouan, Sfax, El Djem, Gabès, Djerba, Médenine, Tunis* » - 1500 francs en 3ème classe.

Ces multiples extraits de propositions de séjours en Tunisie éclairent plusieurs aspects du développement et des tendances du tourisme pendant la période coloniale et sur les tendances du tourisme de l'époque. Tout d'abord, on constate qu'il existait plusieurs types de voyages, organisés par des entreprises privées, principalement des croisiéristes mais également par des associations ou des organes d'État en charge de la propagande, des acteurs installés en métropole ou résidents en Algérie ou en Tunisie. On note également qu'au début du XXème siècle, la Tunisie est le plus souvent associée à d'autres destinations et qu'elle n'est pas toujours le principal centre d'intérêt du séjour. Elle est en particulier fréquemment proposée en co-destination avec l'Algérie, la colonie française voisine plus ancienne. On relève également que la période de Pâques est privilégiée dans les propositions de séjour, la période où le climat est le plus adapté pour parcourir le pays sans les inconvénients des pluies hivernales ou de la chaleur estivale. Il s'agit souvent de voyages d'une dizaine de jours dans lesquels le temps dépensé en trajet est important. C'est avant tout un tourisme itinérant.
Il apparait aussi qu'au lendemain de la 1ère guerre mondiale et grâce à l'ouverture de lignes pour l'industrie du phosphate, l'intégration de nouveaux lieux de visite permettent de composer des séjours uniquement tunisiens. C'est la percée vers le sud, vers Sfax, Gabès et encore plus au sud avec les oasis, Matmata et Djerba. Le tourisme arrive aux portes du désert (toujours sous contrôle militaire). Ce sont aussi les premières traversées motorisées (auto-chenille) entre deux oasis, Tozeur et Biskra, l'une en Tunisie et l'autre en Algérie proposées par la Compagnie Générale Transatlantique avec l'installation d'un hôtel de la compagnie à Tozeur.
Les sites phares de ces séjours sont avant tout culturels. Ce sont tout d'abord les sites romains et leurs vestiges, les sites issus de la littérature antique comme la mythique île des Lotophages (Djerba) ou des sites exotiques pour le regard occidental tels que les oasis ou les constructions souterraines de Matmata. Mais c'est aussi la découverte de sites qui attestent de la réussite de la colonisation d'un point de vue économique avec notamment la visite de grands domaines agricoles et leurs infrastructures (Enfidaville, Potinville, Souk el Khémis) et/ou d'un point de vue militaire avec la découverte de l'arsenal de Ferryville et du port de Bizerte.
Par ailleurs, on retrouve comme constantes la prédominance de Tunis et de ses alentours dans les propositions de séjour ainsi qu'une concentration des lieux de visite sur la façade ouest de la Tunisie.

[282] En 1930, le salaire mensuel moyen d'un professeur de faculté est de 4000 F (anciens Francs) et de 875 F pour un instituteur débutant, (https://nlghistoire.fr)

Illustration n° 98 : Affiches touristiques de la période coloniale (1891-1930)

De haut à gauche vers de bas à droite : Affiche « *Tunisie en hiver* », (1899), Comité d'hivernage de Tunis et de Tunisie, (gallica.bnf.fr) - Affiche « *Tunis, la blanche* », (1920), Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) et de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens - Affiche « *Gabès* », (1921), Auto-circuits nord-africains de la Compagnie Générale Transatlantique (CGT) et les chemins de fer PLM -
Ligne 2 : Affiche des Chemins de fer Bône-Guelma et prolongements (1910) - Affiche des chemins de fer PLM (1891) - Affiche CGT (1910) - Affiche CGT et Bibendum (1922) -
Affiche « *Tunis* », (1921), PLM - Affiche « *La Tunisie, les ruines antiques, la mosquée de Kairouan, les oasis du sud* », (1920) - Affiche « *Oasis de Nefta* », (1925), Fédération des syndicats d'initiative de Tunisie et PLM - Affiche « *Visitez la Tunisie* », (1929), PLM et Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens -
Ligne 3 : Affiche « *Voyages en Algérie et Tunisie* », (1910), TCF Algéro-Tunisien - Affiche « *Golf de La Soukra* », (1930), Fédération des syndicats d'initiative de Tunisie et PLM - Affiche « *Grand prix de Tunisie* », (1935), Automobile club de Tunisie

Ces affiches de promotion touristique confirment en image les caractéristiques du tourisme pendant la période coloniale et ses développements. Elles montrent effectivement un tourisme développé dans un premier temps pour les hivernants, avec des centres d'intérêts culturels, et concentré avant tout sur Tunis, ses souks et ses environs (dont les sites archéologiques). Mais les affiches jouent aussi sur l'attrait de l'exotisme et des paysages oasiens. Elles apportent par ailleurs la confirmation du rôle joué par les compagnies maritimes et de chemins de fer dans le développement du tourisme avec l'édition de nombreuses affiches dédiées aux séjours en Tunisie, et celle du rôle précurseur du TCF qui grâce à ses actions de promotion a permis de faire connaître l'Algérie et la Tunisie. Enfin, dans les années 1930, on voit apparaître le développement du tourisme sportif avec le sport automobile, le golf, le tennis et le yatching sans oublier la chasse dans les forêts de Kroumirie.

---

1 - b. Le tourisme des résidents, un tourisme de villégiature, entre mer et air pur

Parallèlement au tourisme des hivernants, un tourisme intérieur se développe. Celui-ci concerne principalement les résidents[283], c'est-à-dire les familles de colons venues s'installer en Tunisie, des Européens[284] et en particulier des Français. Dans les journaux de l'époque, on évoque les grands chamboulements domestiques qu'engendrent la préparation de l'estive ; le départ des familles aisées vers leur villégiature souvent en bord de mer[285] ou bien des offres publicitaires pour passer un séjour dans les thermes de Korbous. On rencontre aussi sur différents blogs les témoignages de certain.e.s qui se souviennent de leur enfance passée en Tunisie et de leurs vacances en colonies de vacances[286], ou des week-ends d'été passés, en famille, en groupe sur les plages de La

---

[283] Il existe peu ou pas d'études s'intéressant aux formes de tourisme que pouvaient pratiquer les Tunisiens avant et pendant la période du Protectorat hormis les migrations du Bey vers Hammam-Lif où il prenait ses quartiers de vacances.

[284] Quand Klee évoque son voyage en Tunisie au début du XX^{ème} siècle, il parle de l'accueil chez le docteur Ernst Jäggi, un ami suisse d'un de ses compagnons peintres, Charles Moilliet.

[285] La Dépêche tunisienne du 31 mai 1896

[286] tunisie-verte.com/aindraham/hier/colonies-vacances/aindrahamhiercolvac01.html

Goulette[287]. Autant d'exemples qui montrent que pendant toute la période du Protectorat existait un tourisme domestique, plus démocratique que le tourisme des hivernants car il touchait aussi bien les classes aisées que des catégories plus modestes, et plus diversifié car les destinations et les pratiques en étaient plus variées.

I - Des destinations plurielles et des pratiques estivales de villégiature en famille

Le tourisme intérieur se caractérise en effet par des destinations bien souvent différentes de celles des hivernants, qui correspondent en fait à des motivations différentes. Là où l'hivernant cherche la chaleur, l'exotisme, le résident cherche plutôt le repos, le calme, un peu de fraîcheur en été et le divertissement. Aussi, Aïn Draham, la seule station d'altitude de Tunisie située dans le massif de Kroumirie, non loin des plages de Tabarka, offre un cadre idéal pour que des familles puissent venir s'y détendre. C'était d'ailleurs en bonne partie ce que vantaient les messages publicitaires auxquels avaient recours les autorités du Protectorat pour que les familles puissent rester en Tunisie pendant les vacances scolaires d'été plutôt que d'aller en métropole[288]. Il est vrai que de nombreuses publicités d'alors vantaient les destinations de montagne françaises pour partir en vacances (via des annonces des compagnies ferroviaires installées en France comme PLM). Aïn Draham accueillait aussi de nombreuses colonies de vacances, en particulier celles des enfants de militaires qui travaillaient sur les chantiers de l'arsenal de Ferryville (Menzel Bourguiba), et offrait également un site de villégiature pour les adeptes de la pêche et de la chasse dans les forêts de Kroumirie. Les stations thermales comme Korbous permettaient de leur côté de « prendre les eaux », pour des séjours plus courts, dans les hôtels de la ville. La station a d'ailleurs été modernisée en 1931 pour accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions et avec un plus grand confort.

Illustration n° 99 : Publicité pour la station thermale de Korbous (Bulletin mensuel de l'office du protectorat français en Tunisie, 1931)

Les destinations de bord de mer sont aussi privilégiées par les résidents. Dès 1912, les autorités constatent l'augmentation du nombre des « *villas de plaisance* » à Carthage, Salammbô, Douar ech Chott. Les plages de la banlieue de Tunis accueillent pendant la

[287] harissa.com/forums/read.php?46,38555,page=1

[288] « *On sait quels attraits présente en cette saison la région d'Aïn Draham. L'air y est pur et doux et frais. On y est là à l'abri des atteintes du sirocco et l'on peut s'y reposer sainement des fatigues de la ville* », août 1922, Bulletin mensuel de l'office du protectorat français en Tunisie.

période estivale les familles en villégiature[289] ou passer quelques jours en famille, sinon même simplement pique-niquer. Les casinos de La Goulette, du Kram accueillent les estivants. En 1914, Paul Klee raconte qu'il est hébergé avec ses compagnons peintres dans la villa de campagne de leur ami suisse à Saint-Germain avec vue sur le Golfe de Tunis. Avec l'ouverture des nouvelles lignes de chemin de fer, ce sont aussi les plages plus au sud qui se couvrent de cabanes de plage.

Illustration n° 100 : Carte postale de la plage de Saint-Germain, 1922 (Falgas, 2010)

Plage de Saint-Germain, 1922.

---

1 - C. La mise en place d'une organisation touristique - un « néo-tourisme »[290] soumis aux évènements géopolitiques du XXème siècle.

Toute une organisation se met en place dans les premières décennies du XXème siècle pour développer et accompagner le développement du tourisme. Si au début du XIXème siècle, les déplacements sont limités et fastidieux, dès les années 1930, grâce tout d'abord au développement des voies ferrées, puis au développement routier (autobus, automobiles), portuaire et enfin aérien, les itinéraires touristiques se développent considérablement. Le tourisme s'amplifie ainsi dans le cadre d'un partenariat public-privé : ce sont tout d'abord les compagnies maritimes comme la Compagnie Générale Transatlantique et la Compagnie Méditerranéenne de Navigation qui ouvrent de nouvelles lignes régulières de passagers entre la France et l'Afrique du Nord, en complément de leur offre de fret et/ou postale, suivies par les compagnies de chemins de fer qui ont profité de leurs lignes de transport de marchandises pour développer une offre voyageur, à l'image de la Compagnie Bône-Guelma, déjà installée en Algérie, ou de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon à la Méditerranée (PLM) et de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens. Au-delà d'une activité de transport, la plupart de ces compagnies

---

289 « *Et puis, il y avait tous les plaisirs de la vie tunisoise. Nous allions à la plage avec le TGM (le train aux wagons en bois qui reliait Tunis à ses plages). L'été, nous passions deux-trois mois au bord de la mer. La famille louait une maison vide à La Marsa ou à Khereddine. C'était une équipée, dans la haraba, une grande charrette conduite par des chevaux, nous entassions tous les meubles : les armoires, les lits…* » Témoignage de Georges Wolinski, (2004).

290 Lozato-Giotart, 2009

se transforment en opérateur de séjour touristique en proposant des billets combinés associant, depuis la France, le transport en train, en bateau et sur place les déplacements en train, en autocar ou en automobile, avec réservation des nuits d'hôtel. La Compagnie Générale Transatlantique crée même en 1925 une « *Société des Voyages et des Hôtels Nord-Africains* » regroupant l'offre de ses deux filiales créées précédemment d'autos-circuits nord-africains et de grands hôtels.
Quant au développement de la promotion touristique et à son organisation, le monde associatif et particulièrement le TCF joue là un rôle important. Déjà acteur du tourisme en France, il a contribué à son développement dans les colonies[291]. En Tunisie, cela s'amorce avec l'affiliation du Comité d'hivernage de Tunis et de la Tunisie en 1909, puis l'année suivante, la création du Comité algéro-tunisien sous le patronage du TCF. En 1919, une mission d'étude réalisée par le TCF en lien avec l'Office national du tourisme a pour objet l'ouverture de syndicats d'initiatives en Algérie et en Tunisie, en lieu et place des comités d'hivernants. Suite à cette étude, la même année, est créée la Fédération des syndicats d'initiatives de Tunisie. Il faut attendre 1934 pour que le TCF ouvre un bureau à Tunis, ce dont se félicite en 1935 un article paru dans la revue du TCF, qui affirme l'ambition du TCF de contribuer activement au développement du tourisme dans une région si prometteuse. En complément des actions de promotion que mène le TCF, la Régence met également en place au fil des années différents organismes pour contribuer au développement, à la réglementation, au financement et à la promotion du tourisme. Les premiers organes en charge du tourisme ne le sont qu'indirectement et sont plutôt créés afin de promouvoir la colonisation et d'attirer des colons en Tunisie. C'est notamment la fonction de la Commission de colonisation créée en 1902. Cependant, en 1920, la Régence a intégré le tourisme dans ses prérogatives et crée le Comité central du tourisme qui dépend de la direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation. Sa mission est entre autres d'assurer la répartition de la taxe de séjour. En 1934, c'est au tour de l'Office Tunisien de standardisation (OTUS) de voir le jour suivi en 1937 d'un Bureau permanent du tourisme, directement rattaché à la Régence et enfin en 1945, du Commissariat à l'urbanisme, à l'habitat et au tourisme qui remplace l'OTUS.
Toutefois, en dépit de cette dynamique de développement, le tourisme colonial balbutiant se retrouve très vite confronté à des événements majeurs qui limitent, pour un temps, le développement de l'activité touristique au Maghreb. C'est notamment la crise économique des années 1920, puis la Seconde guerre mondiale (1939-1945), enfin l'instabilité politique de l'ensemble de la région liée au processus d'indépendance du Maroc et de la Tunisie (1956) et à la guerre d'Algérie (1954-1962).

2. Le tourisme balnéaire, une nature « exotique » et fragilisée

L'Indépendance de la Tunisie marque le point de départ de l'industrialisation touristique. Profitant de l'évolution des mœurs européennes en termes de vacances, de la situation économique mondiale et surtout de la modernisation du pays, les autorités décident d'investir dans le tourisme et d'avoir une politique très volontariste. Cet élan, grâce aux soutiens des investisseurs et des tours opérateurs étrangers, lance la Tunisie dans la sphère des destinations touristiques balnéaires les plus prisées. La Tunisie est alors associée à l'image de longues plages de sable dorée, celle d'une nature paradisiaque facilement accessible, telle que nous l'avons rapidement évoquée en première partie.

[291] Objectifs du TCF tels qu'annoncés en 1914 dans la Revue mensuelle du TCF : « *Lutter pour le développement de la circulation touristique, amélioration de nos hôtels, défense de nos monuments artistiques, protection de nos paysages, aménagement de nos sites pittoresques* »

Quelques décennies plus tard, cette marche forcée atteint ses limites tant vis-à-vis du modèle proposé que de ses impacts sur la nature ; le décor commence à se fissurer.

2 - a. Les clés d'une success story

Même si les villégiatures de bord de mer existaient au temps des romains, comme en attestent des mosaïques représentant des villes au bord de l'eau (cf. Partie 1B1c), ainsi que du temps du Protectorat, le tourisme balnéaire ne s'est vraiment développé qu'après l'indépendance de la Tunisie et les plages tunisiennes se sont retrouvées propulsées sur le marché international du tourisme balnéaire, estival, de masse.
Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les dommages causés au parc hôtelier et aux infrastructures sont importants et les investissements insuffisants pour réellement contribuer à relancer le tourisme. Aussi, à l'Indépendance, le tourisme international mais aussi le tourisme intérieur, avec le départ de nombreux colons, sont en forte baisse. Cependant, le potentiel de la destination n'a pas échappé à certains pionniers du tourisme moderne comme Gilbert Trigano qui dès 1954 installe le premier village de cases du Club Méditerranée sur l'île de Djerba. A l'Indépendance, la Tunisie choisit d'investir dans ce secteur qu'elle considère comme porteur à la fois économiquement et socialement, capable de générer de nombreuses devises et d'emplois et pouvant jouer un rôle d'entrainement vis-à-vis d'autres secteurs d'activités (artisanat, agriculture, travaux publics…) (Malouche, Ksibi, 2007). L'État devient ainsi le premier promoteur du développement touristique, et en particulier le premier investisseur dans la construction d'une offre touristique quasi exclusivement hôtelière[292]. Très vite, une structure publique se met en place pour concevoir la politique de développement du tourisme (cf. Illustration n°101) dans le pays et favoriser les investissements privés. Ceux-ci ne se font pas attendre et c'est « une ruée vers l'or » qui intervient au début des années 1960 vers les régions de Sousse, Monastir et Hammamet (Dribek, 2012), qui se traduit par des investissements essentiellement dédiés à la construction d'unités hôtelières 3-4 étoiles en bord de mer. Le développement de la capacité hôtelière sur la période 1960-1970 sera d'ailleurs au-delà des espérances (Malouche, Ksibi, 2007, p 44), (cf. Illustration n° 102). De 74 établissements (4 077 lits) en 1962, on passe à 816 (229 837 lits) fin 2005. Ce sont les régions balnéaires (Sousse, Monastir et Hammamet,…) qui attirent le plus grand nombre d'investisseurs privés[293] (ibid., p139), sortes de « stations balnéaires « champignon » (Lozato-Giotart, 2009). Le décor du nouveau modèle touristique tunisien est planté.

Illustration n° 101 : Quelques éléments de l'organisation du tourisme à partir de 1956 (Malouche, Ksibi, 2007).

Pour guider, organiser et accompagner le développement de cette nouvelle activité, de nouvelles structures sont mises en place. Il s'agit tout d'abord de l'Office National du Tourisme, créé en 1956, en charge de « *concevoir la politique de développement hôtelier et touristique* ». Il est aujourd'hui présent dans toutes les régions via les commissariats régionaux du tourisme et à l'étranger via les offices du tourisme. Les commissariats régionaux ont un rôle d'observatoire de l'activité touristique des régions mais également de contrôle des prestations. Quant aux offices du tourisme présents à l'étranger, ils se

---

[292] Au début des années 1960, 94% de la capacité hôtelière est détenue par l'Etat contre 4% par le privé.

[293] A partir des années 1980, la place des pays du Golfe ainsi que la Libye dans les investissements hôteliers et touristiques est en augmentation (Malouche, Ksibi, 2007, p 177)

consacrent prioritairement au développement de la destination avec la prospection de nouveaux marchés et la promotion de la destination.
En 1959, la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie est créée afin d'assumer la mission de construction et de gestion des hôtels construits par l'État. Ses missions jusqu'en 1982 (avant sa dissolution) sont également de commercialiser, de promouvoir l'offre touristique à l'étranger, de former les personnels et d'être une référence pour les autres professionnels. En 1964, ce sont les premiers syndicats interprofessionnels des hôteliers (FTH) et des agences de voyages (FTAV) qui voient le jour. Quant au premier ministère du tourisme et de l'artisanat, il ne sera institué durablement qu'en 1988.

Illustration n° 102 : Évolution des capacités en lits touristiques de la Tunisie et de régions clés avant et après l'Indépendance (A. Guillaumet, 2019, à partir des chiffres INST et documents de l'administration coloniale).

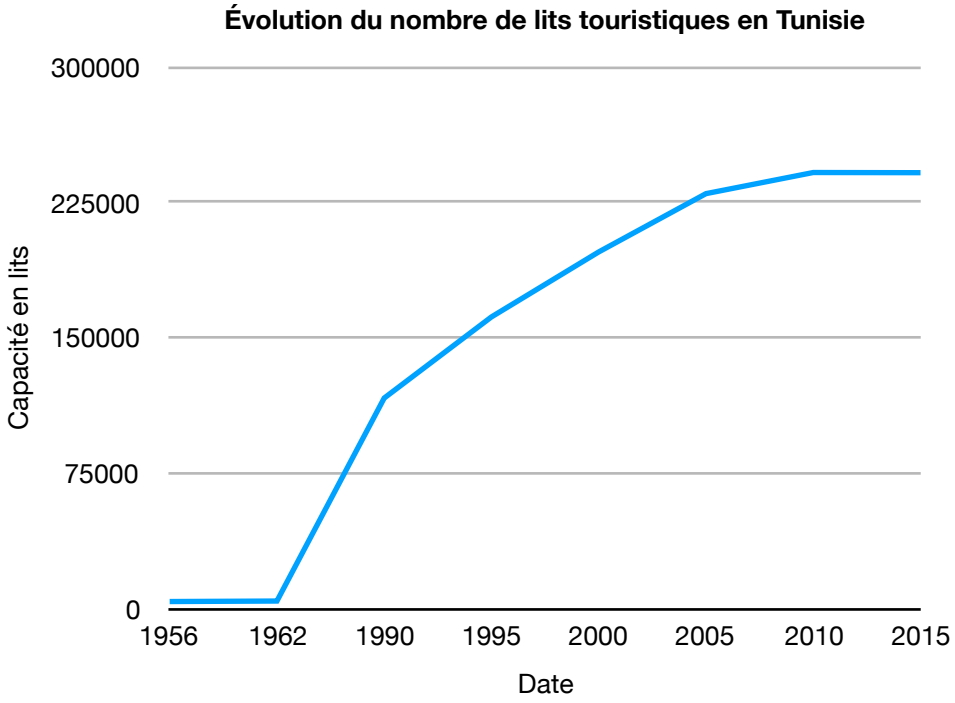

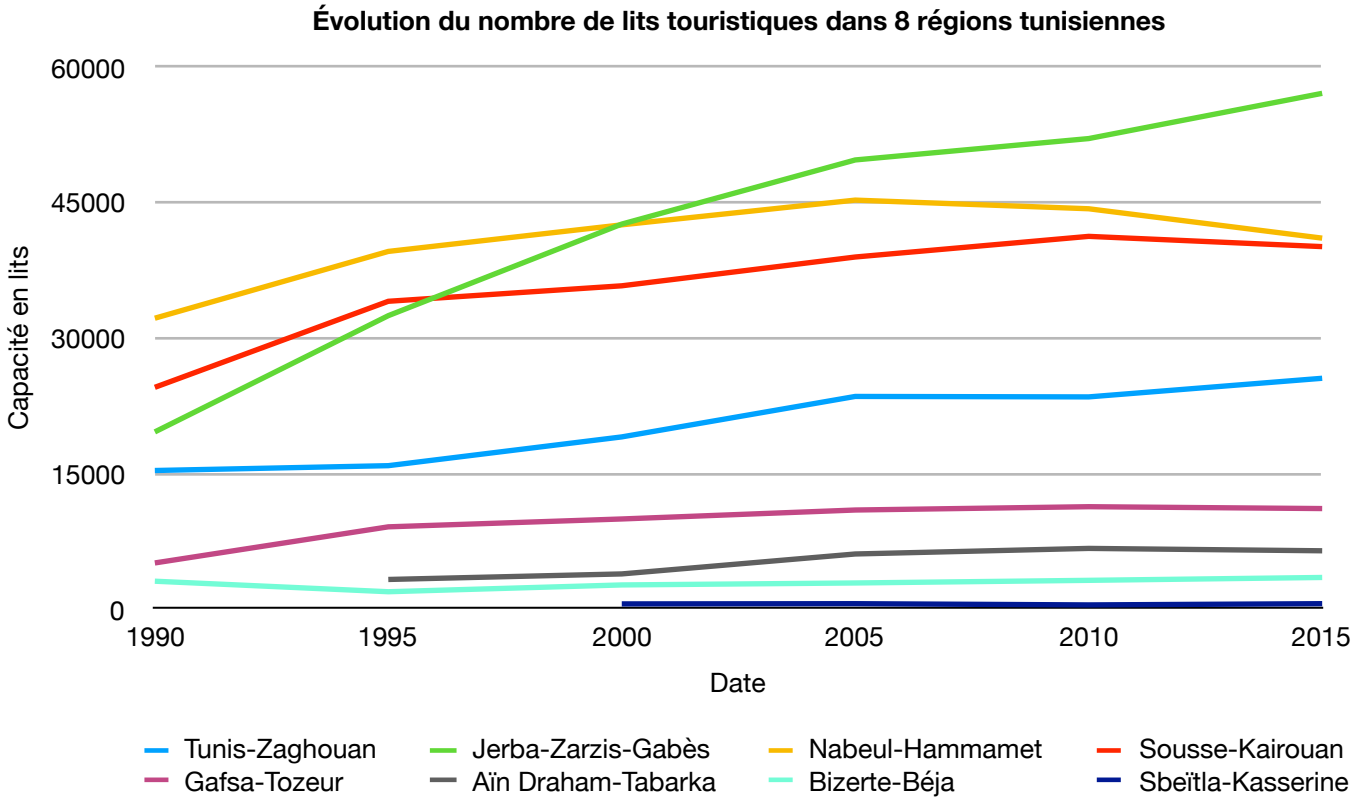

Ces graphiques documentent l'accroissement continu et important du nombre de lits touristiques entre les années 1960 et 2010. Sur cette période, le nombre de lits a été multiplié par 60, soit une augmentation de 5 821 %. On constate la concentration des capacités en nombre de lits touristiques et l'essor des régions balnéaires au détriment des régions intérieures. On note également que c'est la région de Djerba-Zarzis-Gabès qui montre la plus forte croissance ainsi qu'une augmentation continue depuis les années 1990 au moment où les autres régions balnéaires (côte est) se stabilisent. On relève également que les destinations fortement mises en avant pendant la période du Protectorat sont parmi les zones les moins bien équipées en lits touristiques. On peut en conclure que le paysage touristique s'est entièrement remodelé entre la période du Protectorat et celle de la Tunisie moderne, avec une concentration des destinations sur le littoral de la côte est.

Illustration n° 103 : Hôtels « champignon » de Djerba, Hammamet, Sousse (Captures d'écran sur un moteur de recherches Internet, juin 2019)

Voici quelques modèles d'hôtels construits sur le littoral tunisien, sur les plages de Djerba (nord-est), Hammamet et Sousse. Ce sont de vastes complexes hôteliers associant de nombreuses chambres, grandes piscines et des plages privatives.

L'essor des constructions hôtelières se poursuit jusque dans les années 2000 cette fois-ci avec des investisseurs essentiellement privés venant des pays arabes (nombreux Libyens) et Européens. L'État se consacre uniquement aux aménagements d'infrastructures comme les routes, les aéroports, l'assainissement… Entre 1969 et 2009,

l'offre touristique, essentiellement hôtelière et balnéaire s'est concentrée sur trois gouvernorats du littoral est : Nabeul-Hammamet, Djerba-Zarzis et Sousse-Kairouan (Dribek, 2012).
En dehors de l'État tunisien, les acteurs-clé de cette évolution sont les tours opérateurs (TO) (Malouche, Ksibi, 2007). Ceux-ci, en majorité européens, ont la capacité de remplir les hôtels en faisant venir par charters entiers leur clientèle européenne de classe moyenne en période estivale. Les TO ont ainsi très largement participé à façonner l'image de la Tunisie comme nouvelle destination touristique balnéaire idéale associant soleil, plage, mer. 2010 est l'apogée de ce modèle touristique tunisien essentiellement basé sur le balnéaire pour des séjours quasi « hors-sol » d'environ une semaine dans des complexes hôteliers en all-inclusive, entrée de gamme-moyenne gamme, pendant la saison estivale (Dribek, 2012). Le succès de la Tunisie en termes de fréquentation est indéniable. A ce titre, on peut considérer le développement du tourisme en Tunisie comme une success story. Toutefois, cette réussite d'une politique « devise-lit » n'est pas sans écueil et le modèle touristique tunisien connaît aujourd'hui un essoufflement (Lozato-Giotart, 2009) dont les facteurs explicatifs sont multiples, et renvoient d'une part à des composantes de crises inhérentes à ce modèle de développement touristique, et d'autre part à la conjoncture nationale et internationale.

2 - b. Un modèle en crise

I - Des crises structurelles

L'offre touristique tunisienne s'est construite autour du couple hôtel/plage et c'est à partir de ce socle que les TO l'ont commercialisée. Cette dépendance aux TO a constitué l'un des premiers handicaps du développement touristique en Tunisie car elle imposait la construction de grands complexes hôteliers seuls à même de répondre aux exigences quantitatives des TO. Pour assurer la rentabilité de leurs produits, ces derniers recherchaient avant tout à faire du volume et à rationaliser les coûts. Une dépendance s'est alors très vite installée entre TO et investisseurs hôteliers. Les TO amenaient les clientèles, remplissaient les hôtels et les investisseurs construisaient des complexes pour répondre aux besoins de cette clientèle. Mais quand les TO confrontés à la concurrence ont cherché à maximiser les coûts, ils ont alors demandé aux hôteliers de faire des efforts financiers en baissant leurs tarifs : un cercle vicieux qui s'est alors enclenché et a conduit à une baisse de qualité des prestations et à l'émergence d'une image bas de gamme (« cheap ») de la destination[294]. Par ailleurs, les clientèles ciblées, souvent au pouvoir d'achat modeste, ne permettaient plus de fortes recettes touristiques, principalement à cause de la pratique des forfaits tout compris. Parallèlement, la durée des séjours a diminué tendanciellement, limitant aussi les recettes touristiques et les taux de remplissage des hôtels (Dribek, 2012).
Autre élément constitutif du modèle touristique tunisien ayant conduit à sa fragilisation, la spéculation a progressivement conduit en Tunisie à l'apparition d'une bulle spéculative immobilière. Considéré comme un Eldorado, le tourisme balnéaire tunisien a attiré de nombreux investisseurs dont certains étaient plus en quête de placements financiers juteux que soucieux du développement d'une activité touristique pérenne. Arrivés plus tardivement sur le marché (dans les années 1990), avec des niveaux d'endettement importants, ne connaissant pas forcément très bien le secteur du tourisme, ils ont été très vite confrontés à des difficultés de commercialisation, de fonctionnement et ont accusé de lourdes pertes financières qui au fil des années et des difficultés du secteur se sont

[294] N. Malouche et M. M. Ksibi (2007) font mention d'une demi-pension vendue à Hammamet à 9 DT la nuitée.

accumulées pour conduire à la fermeture de certains établissements quand la crise était à son summum (2015) (Malouche, Ksibi, 2007). Bien que tous les hôteliers n'aient pas été confrontés à ces impasses, et que certains aient réussi à développer leur activité sans avoir à dépendre des TO et sans avoir abaisser leur niveau de prestations, (ibid.), la conjonction des fragilités internes de cette activité hôtelière littorale et de facteurs internationaux a ainsi quelque peu altéré le décor « idyllique » du modèle du tourisme tunisien (Oueslati, 2010). Par ailleurs, cette concentration du tourisme sur le développement d'une offre hôtelière balnéaire a limité dans le pays la créativité des opérateurs du tourisme qui sont souvent partis du principe que le tourisme était synonyme d'hôtel, et non d'un ensemble d'offres, de prestations et de services, comme si construire un hôtel était une fin en soi. Cette conception initiale du tourisme en Tunisie qui a freiné l'émergence d'une diversité dans les offres touristiques. « *Les esprits ont été habitués à une vision étriquée du tourisme dont les séquelles demeurent à nos jours assez perceptibles* » (Malouche, Ksibi, p 218).

II - Des crises conjoncturelles

Le contexte mondial du marché du tourisme a également entamé les bases du modèle touristique tunisien. Ce sont tout d'abord les clientèles qui lassées du concept sea, sun, sand ont voulu « bronzer moins bête », tendance apparue dans les années 1990 et par rapport à laquelle les complexes hôteliers tunisiens, souvent conçus comme des structures « hors-sol » sans lien avec l'extérieur du complexe ni réelles prestations de découverte des alentours, se sont trouvés très démunis (Mollet, Neffati, 2004). Sur ce marché en expansion, l'apparition dans une « Méditerranée touristique » composée de 28 pays d'une concurrence de plus en plus vive, avec de nouvelles destinations plus adaptées aux évolutions des clientèles (Pauchant, 2007), a également contribué à la fragilisation du modèle tunisien, en compliquant aussi bien la captation de clientèles nouvelles ou que la fidélisation des anciennes quand le décor est le même que celui des concurrents et que l'image de la destination associée au tourisme de masse se déprécie au fil des saisons.

Toutefois, c'est à partir des années 2000 que le contexte mondial et plus précisément la géo-politique interfèrent directement dans le développement touristique de la Tunisie. En effet, les attentats islamistes perpétrés en 2001 aux États-Unis sur les Twin Towers ont affecté directement les destinations du Maghreb (Lozato-Giotart, Leroux, Balfet, 2012). La terreur suscitée par ces attentats a détourné pour un temps la clientèle touristique internationale des destinations musulmanes. Dans le cas de la Tunisie, la chute du régime de Ben Ali en 2011, et les efforts des Tunisiens pour se libérer de la dictature et mettre en place une nouvelle démocratie, a débouché sur une période d'instabilité qui a provoqué à nouveau l'incertitude et la défiance des clientèles étrangères, directement traduite par leur désertion des complexes touristiques tunisiens. Un désaveu des touristes qui s'avère encore plus important quand en 2015 la Tunisie est confrontée à des attentats organisés par des groupuscules islamistes visant des touristes étrangers et des installations hôtelières. L'activité touristique du pays s'effondre alors : 6.903 millions de visiteurs en 2010 contre 4.201 millions en 2015 et une baisse des recettes de 54.6% par rapport à 2010. Tous les opérateurs de voyage se retirent les uns après les autres du marché tunisien. Les croisiéristes suppriment Tunis comme escale, puis les TO déprogramment la Tunisie suite à l'interdiction de séjourner en Tunisie faite par les chancelleries à leurs ressortissants. Même si une solidarité s'organise avec les pays frères, c'est-à-dire les pays du Maghreb comme l'Algérie et le Maroc, et avec la diaspora tunisienne en France et en Europe, l'activité touristique accuse un grave coup d'arrêt. Aujourd'hui, quatre ans après les derniers attentats, les indicateurs montrent cependant une reprise de l'activité avec une augmentation des réservations pour la saison touristique. Les TO re-

programment la Tunisie et les clientèles européennes mais aussi de nouvelles clientèles plus éloignées (russe, japonaise…) (re)viennent passer leurs vacances sur les plages tunisiennes[295].

III - Des crises environnementales

Environnement et tourisme sont intimement liés puisque de la qualité de l'environnement dépend la prospérité et le développement du tourisme (Dribek, 2012). Pourtant, le développement touristique en Tunisie a provoqué de nombreux dommages environnementaux directs ou indirects dont certains sont irréversibles. La « littoralisation » (Bennasr, 2012 ; Belhedi, 1999) de la côte est de la Tunisie consécutive des aménagements à la fois touristiques, portuaires et résidentiels a depuis les années 1980-1990 exercé une pression majeure sur le « fonctionnement » des plages et des rivages (Oueslati, 2010). Cette « ruée vers l'or » a porté atteinte à l'environnement global du littoral : écosystème, paysage (Malouche, Ksibi, 2007). N. Malouche et M.M. Ksibi (2007) constatent d'ailleurs dans leur histoire du tourisme tunisien que « *Là où les hôtels ont poussé en grand nombre en Tunisie, la nature et l'environnement ont parfois payé le tribut du développement rapide et tout azimut* ». La liste des dommages causés par le développement de nouvelles zones touristiques ou par l'extension de certaines d'entre elles semble sans fin (Cazes, 1983 ; Oueslati, 2010). Il y a par exemple le « bétonnage » du littoral, la destruction de dunes et d'avant-dunes, l'abattage de pinèdes, l'absence d'unité d'assainissement dans les unités hôtelières ou le raccordement tardif au réseau, la sur-consommation d'espace, le non respect de certaines normes en matière de construction… Et souvent dans une « *bienveillante tolérance* » pour reprendre le doux euphémisme de N. Manouche et M. M. Ksibi (2007) qui à l'époque et encore sous le régime de la dictature ne pouvaient certainement pas employer le terme de corruption d'État[296].

Toutefois, l'érosion des plages causée à la fois par une artificialisation du littoral et des mesures correctives qui ont plutôt eu tendance à accélérer le phénomène de démaigrissement des plages en empêchant tout rechargement (Oueslati, 2010) est une réelle menace à la fois pour l'environnement mais aussi pour l'activité hôtelière car comment proposer un produit balnéaire sans plage ? Par ailleurs, le phénomène d'anthropisation qui sévit en Méditerranée a engendré des modifications des écosystèmes marins avec des incidences sur la qualité des eaux et leur esthétique. Quel touriste aurait plaisir à nager au milieu des déchets et à s'allonger sur un banc de Taxifolia (Caulerpa taxifolia) ?

La disponibilité en eau potable apparaît également comme une menace pour le développement de l'activité touristique tunisienne. Pays méditerranéen, en partie désertique, la Tunisie ne bénéficie pas d'une ressource en eau disponible en quantité illimitée et facilement mobilisable. En cas de stress hydrique dû par exemple à de longues périodes de sécheresse, l'approvisionnement en eau peut être affecté. C'est la situation qui s'est produite pendant les saisons touristiques 2016 et 2017, qui a vu certaines zones touristiques comme Sousse, Gammarth subir des coupures d'eau. La disponibilité en eau des zones touristiques se fait en outre souvent au détriment des populations locales qui

---

[295] Toutefois, encore récemment avec la faillite de Thomas Cook, annoncée en septembre 2019, certains hôteliers tunisiens se retrouvent une nouvelle fois face à des difficultés économiques conséquentes.

[296] En septembre 2012, le Ministre du tourisme, Elyes Fakhfakh, lors d'une interview indiquait que son ministère avait transmis plus de 100 dossiers pour suspicion de corruption financière et administrative à la Commission d'investigation sur la corruption mise en place après la Révolution, (tourisme.gov.tn).

subissent directement le manque d'eau dû à la concurrence des consommations d'eau dix fois supérieures des estivants et des équipements touristiques qui leurs sont dédiés (piscines, golfs…) (Dribek, 2012).
Le développement du tourisme inflige également à la faune et à la flore de graves dommages. Les exemples sont aussi nombreux. On a en mémoire les scandales liés aux expéditions dans le sud-tunisien des princes du Golfe pour chasser des espèces protégées (cf. Partie 2C1b) ou les attractions pour touriste, dans les rues de Sidi Bou Saïd où sont exhibés des rapaces, ou dans le village de Star Wars où pour quelques dinars vous pouvez être pris en photographie avec un fennec, une espèce sauvage protégée. C'est aussi par exemple la destruction d'une grande partie de la pinède de Gammarth pour construire des complexes hôteliers qui, au lendemain de la Révolution, se sont retrouvés à l'abandon et ressemblaient plus à des friches qu'à un futur ensemble balnéaire[297].

2 - c. Une diversification de l'offre touristique envisagée depuis la fin des années 1980

I - La diversification face à l'obsolescence du modèle fordiste[298]

Dès avant la crise majeure du secteur touristique amorcée par la révolution populaire de 2011 et aggravée par les attentats de 2015[299], qui visaient de manière explicite des cibles touristiques, la question de la diversification de ses activités était à l'ordre du jour en Tunisie. En dépit du poids (90% de la capacité nationale) et de l'influence du secteur hôtelier de bord de mer, la nécessité d'une diversification de la filière, passant par le développement de composantes encore peu valorisées et la promotion d'autres types d'espaces, est apparue dès la fin des années 1980 au détour du constat du besoin de renouveler l'offre et des risques d'obsolescence du modèle touristique fordiste (Dribek, 2012). Plusieurs pistes ont ainsi été ouvertes pour diversifier le produit touristique tunisien, à partir d'études pilotées en interne et/ou en lien avec la coopération internationale (cf. Illustration n° 104), avec des thématiques récurrentes, et pour tenter aussi de répondre à des crises aussi bien structurelles (vieillissement des équipements, manque d'infrastructures et de formation, concentration de l'offre,…) que conjoncturelles (géopolitique, évolution des clientèles, …).
Dès la fin des années 1980, avec l'arrivée de Ben Ali au pouvoir et de sa « *la politique du changement et du renouveau* », l'économie du tourisme a constitué une priorité absolue, (Hosni, 2000). La priorité a été donnée à la construction hôtelière et aux investissements en facilitant grandement les conditions fiscales[300] sur les projets d'investissement dans ce secteur. Dans le même temps, un certain souci de diversification s'est manifesté à travers le lancement de nouveaux produits touristiques - une fois encore purement hôteliers - soit

---

[297] Ces exemples à Sidi Bou Saïd, sud tunisien et Gammarth sont issus de visites sur le terrain pendant la période 2012 et 2017.

[298] Selon Dribek (2012), le modèle fordiste repose sur « *l'offre d'un produit standard à des couches croissantes de population* ».

[299] La Tunisie n'a accueilli en 2015 que 5,36 millions de touristes étrangers, soit 25,2% de moins que l'année précédente et 31,5% de moins qu'en 2010. La baisse est encore plus marquée en termes de nuitées (- 54,5% de moins qu'en 2010), pour des recettes touristiques en baisse d'un tiers (- 33,2%), toujours par rapport à 2010. (source : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Direction des Etudes)

[300] Exonération totale des impôts pendant 10 ans, puis 50% les dix années suivantes ; Dégrèvement de 100% des bénéfices réinvestis ; Suppression de la TVA sur les biens d'équipement ; Droits de douane réduit à 10% (Hosni, 2000)

dans de nouvelles régions, soit en associant une prestation supplémentaire à une offre hôtelière déjà existante. Parmi les pistes de diversification les plus exploitées avant la Révolution, on note ainsi la conquête de nouvelles clientèles plus aisées avec la construction d'hôtels de luxe 4 voire 5 étoiles, toujours dans des zones balnéaires[301]. La duplication du modèle all-inclusive sous la bannière d'une offre de tourisme saharien à Tozeur, Nefta, Douz et Kébili et la mise en place de lignes aériennes internationales (Tozeur-France, Belgique, Francfort) datent aussi de ce moment-là, de même que la création de nouvelles destinations sur la côte nord, à Tabarka, avec la construction de vastes unités touristiques toujours « hors-sol » à l'image de Port el Kantaoui à Sousse[302] (Kagermeier, 2000). On y trouve aussi parallèlement le développement d'une prestation de thalassothérapie et de golf dans des territoires déjà occupés par une offre hôtelière saisonnière ou fléchée comme zone touristique à développer. Ces investissements ont permis à la Tunisie de se classer en seconde position derrière la France en termes de nombre de centres de thalassothérapie[303] (Malouche, Ksibi, 2007, p 219), et de développer une nouvelle offre axée sur le tourisme médical[304], ou encore d'offrir des soirées dans le désert pour les touristes résidents dans la zone touristique de Tozeur et d'équiper le territoire tunisien d'une dizaine de golfs dont l'un des derniers inauguré en 2005, à Tozeur. On peut aussi rattacher à cette démarche la diversification par le tourisme culturel dans les années 2000 qui entraîne la réalisation de nombreux travaux dans les musées et dans les sites archéologiques.

Illustration n° 104 : Présentation d'études touristiques dont les préconisations s'intéressent à la diversification de l'offre tunisienne

- 1990, une étude commandée par le Ministère du tourisme et de l'artisanat et l'Office national du tourisme tunisien[305], indique que les professionnels du tourisme dans leur grande majorité prônaient une certaine forme de diversification avec le développement d'un tourisme de circuit et de randonnée.
- 2001, une étude intitulée « *Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 201*6 », réalisée par l'agence de coopération japonaise (JICA), préconise un plan de développement du produit touristique axé sur les produits culturels, sahariens, les produits axés sur la nature (déserts et parcs marins, stations thermales, tourisme sportif et actif) ainsi que le tourisme de congrès et le tourisme de croisière.
- 2002, un rapport de la Banque mondiale intitulé « *Stratégie de développement du tourisme en Tunisie* », propose de concentrer les efforts de diversification sur la

---

301 Une étude de 1959 préconisait d'ailleurs pour la Tunisie un positionnement haut de gamme afin de développer son offre touristique (Malouche, Ksibi, 2007).

302 Le projet de développement touristique de Tabarka, c'est la création d'une zone hôtelière dans la baie de Tabarka avec une marina, une zone destinée à des résidences secondaires et un terrain de golf (Kagermeier, 2000).

303 Une cinquantaine en 2019.

304 Le tourisme médical se développe en Tunisie pour des opérations de chirurgie esthétique trop coûteuses en France et en Europe mais aussi pour des soins ou des chirurgies en ophtalmologie ou en odontologie par exemple, (propos recueillis lors d'une interview en 2017 d'une responsable de l'accueil de la patientelle dans une agence spécialisée dans le tourisme médical basée à Tunis et à La Marsa).

305 « *Comportement du tunisien vis-à-vis du tourisme et des touristes - Le tourisme interne en Tunisie* », Cabinet de Prospective sociale, 1993

thalassothérapie, le golf, le tourisme culturel, le tourisme d'affaires, le tourisme de découverte et d'aventure (tourisme saharien)

- 2009-2010, une étude baptisée « *Stratégie 2016* » mais non mise en œuvre à cause de la Révolution, propose comme axe stratégique la « *diversification et l'innovation de l'offre* » pour ainsi « *renforcer l'offre existante et construire les 8 filières de diversification dont 5 prioritaires* »[306]. En 2015, cette stratégie rebaptisée « *Vision 3+1* » pour : diversification de l'offre, qualité et formation, branding et marketing, et modernisation du secteur, prône pour le volet diversification de l'offre trois axes. Le premier est orienté sur les « *Offres majeure*s » avec « *la mise en œuvre de plans de développement pour les offres culturelles, golfiques et sahariennes* », un second pour les « *Offres alternatives et innovantes* » et plus spécifiquement pour de l'hébergement, et un troisième davantage orienté sur les « *Offres régionales* ».

B. Une nouvelle ère annoncée pour le tourisme de nature ?

Dès les années 2000, à l'instar des dynamiques de développement touristique à l'international, la Tunisie se positionne comme une destination potentiellement écotouristique. De nombreuses études, via la coopération internationale notamment, sont menées et valident ainsi cette ambition à la fois comme voie de diversification touristique et de développement des territoires ruraux. Pourtant, malgré ce portage institutionnel, on constate que cette offre d'écotourisme « top-down » peine à émerger, à se formaliser, à se positionner et à se faire connaître. Parallèlement, une offre touristique alternative - davantage « bottom-up » - commence à s'installer dans le paysage depuis la Révolution (ou juste avant), dont les valeurs se rapprochent de celles de l'écotourisme. Cette offre est portée par des particuliers ou des associations, souvent aidés par la coopération internationale, plus proche des territoires, des terroirs et des richesses naturelles.

1. Le concept d'écotourisme

1 - a. Les éléments clés d'un concept en évolution

L'écotourisme est une forme de tourisme qui s'est développée dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, favorisée par l'intérêt croissant pour la protection de l'environnement et l'essoufflement du tourisme de masse (Tardif, 2003). Ceballos-Lascurain, écologiste mexicain est souvent cité comme le père de ce concept, qui le définit comme un tourisme privilégiant à la fois la découverte d'une nature encore peu anthropisée ainsi que les relations homme/nature existant dans ces espaces (Dehoorne, 2013). S'ajoute à cela l'idée de préservation de la ressource naturelle tout en participant à l'amélioration des conditions de vie des populations (Lequin, 2001). De nombreuses contributions de chercheurs participent à la définition et à l'enrichissement de ce concept récent (Macias, 2015 ; Tardif, 2003). Actuellement, l'écotourisme est surtout défini comme une pratique associant de multiples dimensions comme celles de préservation, d'éducation, de développement et de durabilité (Chaabeni, 2004), et il est ainsi considéré comme une forme de tourisme contribuant à la fois à la découverte de la nature (« sauvage ») dans un souci de mieux la connaître (éducation) afin de mieux la préserver (préservation) tout en

---

[306] Source : http://www.tourisme.gov.tn/fileadmin/OrientationsStrategiques/ConsultationNationale2016Fr.pdf

privilégiant la participation (rencontre et culture) des habitants et en contribuant au développement durable des territoires (développement).
Depuis les années 2000, ce concept est partagé au niveau international et formalisé via la déclaration de Québec, un document élaboré lors du premier sommet mondial de l'écotourisme organisé conjointement par les Nations Unies via son programme pour l'environnement (PNUE) et l'OMT[307] où 133 pays et 1 200 participants travaillent ensemble à une même vision de l'écotourisme et à son développement. L'écotourisme y est présenté comme respectant les principes du développement durable tout en ayant des caractéristiques propres : « c*ontribuer activement à la protection du patrimoine naturel et culturel, inclure les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribuer à leur bien-être, proposer aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel et se prêter à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petites groupes* ». L'OMT de son côté, participe également à la diffusion de ce concept en publiant, sur son site, ses principales caractéristiques : « *1, Toutes les formes de tourisme basées sur la nature dans lesquelles la principale motivation des touristes est l'observation et la jouissance de la nature ainsi que des cultures traditionnelles qui prévalent dans les zones naturelles ; 2, Cette forme de tourisme intègre des caractéristiques éducatives et d'interprétation du milieu ; 3, Elle est généralement, mais pas exclusivement, organisée à l'intention de petits groupes de personnes par des voyagistes spécialisés. Les partenaires fournisseurs de services à la destination sont en général de petites entreprises locales ; 4, Elle minimise les impacts négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel ; 5, Elle contribue à la protection des zones naturelles utilisées comme centres d'intérêt écotouristique : - En étant source d'avantages économiques dont profitent les communautés, les organisations et les autorités de la région-hôte chargées de la préservation des zones naturelles ; - En créant des emplois et des possibilités de revenus pour les communautés locales ; - En renforçant la prise de conscience des résidents et des touristes quant à la nécessité de protéger le patrimoine naturel et culturel.* ». Cependant, en dépit de sa reconnaissance au niveau international et du portage des organisations internationales concernées, le concept d'écotourisme reste encore flou (Tardif, 2003). Il est également souvent détourné de sa vocation par des opérateurs commerciaux peu scrupuleux et utilisant le concept à des fins de « greenwashing » (Dehoorne, Transler, 2007).

1 - b. Un concept aux contours flous en Tunisie

En Tunisie, le terme d' « écotourisme » est souvent réservé à des intitulés d'études commanditées par les ministres de l'environnement et de l'agriculture, les deux ministères en charge de la protection des espaces naturels et de la biodiversité : « *Stratégie sur le développement de l'écotourisme en Tunisie* » (2009), « *Écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie* » (2013-2018). L'écotourisme y est alors envisagé comme un moyen de participer au développement économique et social de territoires proches des parcs nationaux et ainsi favoriser la conservation des espaces protégés (Guillaumet, Dérioz, 2016). Pour le moment, le terme « écotourisme » n'est donc pas encore passé dans le lexique du ministère du tourisme, même s'il est le plus souvent associé aux études de ses collègues. C'est plutôt l'expression « tourisme écologique » que l'on retrouve au sein du ministère du tourisme, et encore essentiellement dans des publications institutionnelles des années 2000 réalisées en grande partie par la DGF. Aussi, il est clair qu'entre les gestionnaires d'espaces naturels et les professionnels du tourisme, l'écotourisme n'a pas encore suscité l'unanimité. L'approche écotouristique telle que les ministères de l'environnement et de l'agriculture l'envisagent n'est pour l'instant

[307] Organisation Mondiale du tourisme

pas encore développée ni promue par le ministère du tourisme, comme si le terme d'écotourisme était *a priori* seulement perçu dans sa signification écologique et peu dans sa dimension touristique. Par ailleurs, dans des articles s'intéressant au développement du tourisme dans les espaces naturels tunisiens et plus particulièrement dans les parcs nationaux, certains auteurs lui préfèrent les termes de « *Tourisme de nature* » (Zaiane, 2004) ou « *Tourisme vert* » (Souissi, 2008), voire de tourisme rural. C'est alors beaucoup plus l'idée d'une activité touristique ou tout simplement de loisirs dans un « décor » de parc qui est mise en avant que l'idée d'un tourisme relevant en partie des principes du développement durable et s'adressant à une clientèle étrangère. Dans les publications grand public, enfin, le terme « écotourisme » est souvent utilisé de manière indifférenciée par rapport aux termes de « tourisme vert », « tourisme de nature », ou « tourisme alternatif ».

2. L'écotourisme institutionnel en Tunisie, une offre de diversification, une piste de développement ?

Sans toujours le définir clairement ni même employer le terme, ministère du tourisme, ministère de l'environnement et ministère de l'agriculture se sont tous les trois intéressés à l'écotourisme et à ses possibilités de développement en Tunisie dès le début des années 2000. Plusieurs études ont été menées, qui ont montré le potentiel d'une telle offre. Des projets ont ainsi vu le jour, toujours pilotés par ces institutions que ce soit en termes d'aménagement, d'identification de circuits ou de promotion. Pourtant, malgré l'affichage de cette ambition nationale, la mise en œuvre d'une offre d'écotourisme viable semble difficile, et dans tous les cas peu visible. L'inventaire et l'analyse des différentes études menées dans ce domaine relève la manière dont les institutions conçoivent cette forme de tourisme : quels sont les espaces concernés ? Pour quels types d'activités ? Dans quels buts ? Il est ensuite possible de s'intéresser au caractère performatif de ces études stratégiques, en observant les réalisations concrètes, les espaces concernés et les messages élaborés.

2 - a. Tour d'horizon des études réalisées depuis 2001

Afin d'avoir une vision globale de la manière dont les autorités se sont emparées du concept d'écotourisme, plusieurs études[308], pilotées (ou co-pilotées) par les trois ministères concernés ont été identifiées pour la période 2001-2015. Au-delà de notre intérêt pour la manière dont le concept d'écotourisme y est appréhendé, il s'agira aussi de vérifier s'il existe une influence post-révolution. Les six études retenues pour cette recherche sont, par ordre chronologique, les études suivantes :

- 2001 : « *Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 2016* », pilotée par l'ONTT en collaboration avec la JICA.
- 2004 : « *Carte nationale du tourisme culturel et naturel* », pilotée par l'ONTT et sa direction du patrimoine et de l'environnement.
- 2009 : « *Étude stratégique sur le développement de l'écotourisme en Tunisi*e », pilotée par le ministère de l'environnement et la DGEQV.
- 2010 : « *Stratégie 2016* », pilotée par le ministre du tourisme.

[308] Seules les études nationales ont été retenues. Les projets ou les programmes d'actions n'ont pas été retenus, pas plus que les actions collectives inscrites à l'échelle de la Méditerranée comme le Programme MEET ou DefisMed. Ceux-ci seront traités par ailleurs dans un chapitre consacré justement au soutien de la coopération internationale dans le développement de l'offre « écotouristique » en Tunisie.

- 2012 : « *Projet écotourisme et conservation de la biodiversité en Tunisie* », piloté par le ministère de l'environnement.
- 2015 : « *Vision 3+1* », pilotée par le ministère du tourisme.

I - L'écotourisme, entre piste de diversification touristique et outil de rattrapage territorial

Comme nous l'avons vu précédemment, le terme « écotourisme » est principalement usité par les études pilotées par les ministères de l'environnement et de l'agriculture. Seule l'étude pilotée par le ministère du tourisme en 2010 fait référence à ce terme mais au même titre que la thalassothérapie, le golf ou les croisières. Dans son acceptation « ministère du tourisme », l'écotourisme est alors envisagé comme une manière de faire du tourisme différemment de l'offre de tourisme proposée jusqu'alors, comme un produit permettant d'attirer une clientèle au pouvoir d'achat plus élevé que celle du tourisme balnéaire classique et ainsi d'augmenter le panier moyen des dépenses touristiques. Il correspond aussi, dans cette logique, à une offre positionnée sur les ailes de saison permettant l'augmentation des recettes touristiques annuelles. L'écotourisme ou plus souvent « *tourisme axé sur la nature* », « *tourisme orienté vers la nature* », « *tourisme écologique* » est ainsi considéré uniquement du point de vue économique et en aucun cas comme un moyen de participer au développement des territoires ou à la préservation de la nature. Cette dernière sert uniquement de support pour les activités touristiques, et du reste, seule la nature capable d'offrir un décor « *authentique, unique et exotique* », ou la nature déjà reconnue et labellisée sont retenues[309].
Dans une logique très différente, l'écotourisme tel qu'envisagé par le ministère de l'environnement en association avec le ministère de l'agriculture, est avant tout un levier pour lutter contre la désertification rurale et un outil intégré à la gestion des aires protégées. Il est envisagé dans ce cadre comme une activité de substitution pour les populations voisines, un moyen de pallier les utilisations désormais illicites des ressources naturelles des aires protégées, une façon d'apporter une compensation aux habitants en leur proposant une autre source de revenu (Boughamoura, 2019). L'acceptation du terme est donc ici à la fois écologique, sociale et économique. L'écotourisme est considéré comme un outil de la préservation de la nature (d'une certaine nature) en permettant aux populations locales, souvent précaires d'avoir une nouvelle activité (une autre relation entre l'homme et la nature), non dommageable pour l'environnement, et rémunératrice. Cette conception de l'écotourisme s'inspire fortement des principes fixés au niveau international (cf. supra). Les deux études réalisées en 2009 et 2012 à propos de l'écotourisme l'ont d'ailleurs été grâce à des financements internationaux. En outre, si l'étude de 2009 adosse l'écotourisme aux seuls principes du développement durable, celle de 2012 insiste en revanche fortement sur la protection de la biodiversité.

II - Des destinations et des espaces privilégiés, des offres pré-formatées

Si l'acceptation du terme « écotourisme » varie d'une étude à l'autre, un consensus s'établit pourtant autour d'une destination commune, celle du Sahara. En effet, en tant que désert (ou son corollaire antinomique, l'oasis) ou en tant qu'espace protégé (parcs nationaux), les territoires désertiques sont plébiscités comme destination écotouristique de

[309] On retrouve ici, l'analyse de Lozato-Giotart (1990) quand il parle de « *paysage-décor* » et de la nature comme « *matière première du tourisme* ».

référence[310]. Mais là aussi, l'acceptation du terme désert et les représentations associées varient. Pour les uns, et en particulier les études conduites par le ministère du tourisme, c'est l'image mythique du désert qui est reprise ; un espace qui attire et repousse à la fois, un site pour des expériences uniques, une étendue infranchissable (cf. Partie 1B1). En effet, la destination touristique est bien d'abord celle de l'oasis et principalement celle de Tozeur, « *le paradis exotique* » mais elle est rattachée à l'image du désert, qui fonde sa valeur symbolique en tant qu'oasis, et sert de décor pour des « *paysages et des expériences uniques, frappantes, jamais vues* »[311]. On retrouve ici les contradictions déjà vues précédemment entre l'oasis et le désert, la fraîcheur et la chaleur, l'abondance et la stérilité, l'endroit où on a plaisir à se reposer et à séjourner et celui plus hostile et mystérieux où on ne fait que de brèves incursions, jamais seul et toujours guidé. Le désert est ainsi proposé comme support pour des activités touristiques « *inoubliables* » et en particulier des activités de pleine nature « *soft* » comme le vol en montgolfière ou la randonnée à dos de dromadaire.

L'autre image touristique du désert issue des études menées par les ministères de l'environnement et de l'agriculture est celle d'un espace riche d'une biodiversité nécessitant d'être protégé et d'un territoire où existe également un riche patrimoine culturel, où des hommes, des femmes et des jeunes vivent et tentent d'améliorer leur qualité de vie ou de développer de nouvelles activités. C'est ici uniquement l'image du désert en tant que territoire délimité, connu, et administré où des échanges entre l'homme et la nature sont possibles qui est retenue. Le désert dont il est question se trouve uniquement dans une déclinaison en parc national du sud de la Tunisie (Jbeil, Bouhedma et Dghoumès).

Dans une moindre mesure, les îles sont aussi des destinations identifiées comme écotouristiques et en particulier celles de Djerba et de Kerkennah. A l'instar du désert, les représentations privilégiées pour la destination des îles oscillent entre mythe et espace combinant nature et culture. En effet, Djerba est associée à l'image de l'île des Lotophages de l'Iliade d'Homère et du périple d'Ulysse (image issue du courant romantique du XIX^{ème} siècle, cf. la Partie 1B2) pendant que Kerkennah est associée à l'image d'une île de pêcheurs aux pratiques ancestrales et au milieu naturel préservé car isolé. Un certain nombre d'autres milieux naturels érigés au rang de patrimoine naturel, c'est-à-dire bénéficiant d'un label et d'une reconnaissance nationale ou internationale apparaissent également comme des destinations écotouristiques potentielles. Ce sont par excellence les parcs nationaux, les sites Ramsar, les sites inscrits au patrimoine mondial ou sur la liste indicative de l'Unesco, les paysages insulaires et emblématiques de la Tunisie.

Dans ces études abordant l'écotourisme et/ou le tourisme axé sur la nature, outre des destinations clairement identifiées comme ayant un potentiel écotouristique, les types de prestations proposées caractérisent également l'identité écotouristique des produits touristiques. L'offre se compose ici plutôt d'activités à la fois en lien avec la nature et la culture, des activités de pleine nature, combinées à des hébergements qui peuvent être soit éco-responsables, soit alternatifs, c'est-à-dire différents des hébergements proposés pour le tourisme de masse balnéaire. On trouve ainsi un produit écotouristique localisé à Tozeur où on profite du « *paradis exotique* » et où on peut faire un vol de montgolfière ou une randonnée à dos de dromadaire, (« *inoubliable* »), du ski des sables ou du trekking, ou bien encore découvrir le tissage ou l'architecture traditionnelle. On peut également aller

---

[310] Un plébiscite qui interroge sur la durabilité des projets au regard des changements climatiques et des ressources en eau déjà très limitées dans cette zone du pays.

[311] Etude pilotée par le ministère du tourisme en 2001, « *Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 2016* »

sur les îles Kerkennah pour contempler la nature insulaire, la faune et la flore ainsi que le mode de vie traditionnel et éventuellement s'adonner à des sports nautiques. On peut aussi faire de l'agri-tourisme, dormir dans un gîte rural et découvrir la distillation des huiles essentielles, profiter des vertus de la phytothérapie et savourer les spécialités gastronomiques locales. On peut aussi profiter des paysages arides, dormir dans des habitations troglodytes et participer à des festivals de culture locale, … On constate que ni la composante de découverte des écosystèmes ni celle d'éducation ou de sensibilisation à l'environnement ne se retrouvent obligatoirement au cœur des produits proposés, qui se trouvent plutôt à la croisée de plusieurs tendances comme le tourisme rural et l'agri-tourisme. Ce tourisme s'effectue en outre en dehors des principaux centres touristiques et des agglomérations, et s'attache aux paysages, aux activités de pleine nature et à la découverte des spécificités régionales, artisanales, culinaires, architecturales… avec des hébergements de petite capacité comme les gîtes ruraux ou les chambres d'hôtes.

2 - b. Le bilan du développement institutionnel de l'écotourisme

Ces études attestent que les instances gouvernementales tunisiennes se sont intéressées au potentiel de l'écotourisme quasiment depuis l'apparition du concept ou du moins sa formulation par les organisations internationales de tourisme et de protection de l'environnement. Toutefois, on constate que cette offre n'a aujourd'hui que peu de visibilité dans les produits touristiques proposés à la clientèle. Certes, des parcs nationaux sont équipés d'écomusées, de parking, de toilettes, des agences de voyages locales proposent des excursions dans certains parcs nationaux mais ni la promotion, ni la commercialisation de tels produits ne sont prises en charge au niveau institutionnel et en particulier au niveau du ministère du tourisme, seul dispositif gouvernemental opérant dans le domaine. Sur le site institutionnel du ministère de l'environnement, seules des informations sur les études menées en matière d'écotourisme sont disponibles mais aucun renvoi n'est mis en place vers des produits ou des destinations écotouristiques. Le même constat existe du côté du ministère de l'agriculture et de la DGF, qui ne se font jamais le relais vers une offre écotouristique, quand bien même elle représenterait une concrétisation des résultats des études menées sur les territoires de certains parcs nationaux.
Sur le site institutionnel du ministère du tourisme, dans la rubrique « *Produits touristiques* », un onglet « *tourisme écologique* » est proposé où sont uniquement répertoriées les versions *beta*[312] des trois brochures réalisées dans le cadre de la coopération avec la GTZ dans les années 2000[313]. Sur le site de promotion du tourisme[314], relooké en 2017, la page d'accueil met en avant les différentes offres touristiques

---

[312] Certaines légendes ne sont pas renseignées et remplacées par du faux texte, des emplacements initialement prévus pour des illustrations sont laissés vides et les textes d'introduction ne sont pas mis à jour en fonction des destinations.

[313] *D'El Feija à Ichkeul, par monts et villages - L'écotourisme au Nord Tunisien* / *De Bou Kornine à Châambi, à travers les steppes tunisiennes - L'écotourisme au Centre de la Tunisie* / *De Bou Hedma à Sidi Toui, à travers dunes et oasis - L'écotourisme au Sud Tunisien.* Ces trois documents sont des guides d'information et non de promotion destinés à faire connaître des régions à partir d'itinéraires incluant des parcs nationaux et différents sites patrimoniaux. ils regroupent des informations sur les programmes mis en place par la DGF dans ces territoires et donnent des indications sur certains aspects de la faune, de la flore, de l'histoire, de la géographie et de la géologie, de l'artisanat et des savoir-faire locaux.

[314] discovertunisia.com

proposées en Tunisie selon neuf rubriques[315] dont la première s'intitule « *A la plage* ». L'écotourisme en tant que tel n'y est pas proposé, ni en produit d'appel ni dans les textes secondaires. En revanche, le Sahara est identifié comme une offre à part entière comme la plage ou la culture. Les activités de trekking et de birdwatching apparaissent dans le détail de l'offre « *Activités* ». De nouvelles brochures disponibles sur le site et lors de salons détaillent un peu plus ces offres thématiques[316]. L'une d'entre elles intitulée « *Plus près de la nature* » est spécialement dédiée à l'observation de la nature, et insiste sur la richesse des écosystèmes tunisiens, leur biodiversité et la variété des paysages en un si petit espace. Cette brochure met en avant cinq bonnes raisons pour venir observer la nature[317] et valorise les patrimoines naturels de cinq régions avec deux parcs nationaux mis en vedette, celui d'Ichkeul[318] et celui de Bouhedma. D'autres parcs nationaux sont également cités comme ceux de Zaghouan ou El Feija,. On les retrouve également mais de manière plus confidentielle dans les rubriques du site consacrées aux différentes régions tunisiennes.

Force est d'ailleurs de constater que les carences de la communication institutionnelle en matière de promotion de l'écotourisme ne sont pas compensées par les efforts du secteur privé. En effet, peu d'agences de voyages locales affichent leur orientation écotouristique[319], pas plus que les agences de voyages internationales spécialisées[320]. Une première explication pourrait être qu'en réalité cette offre écotouristique n'existe pas réellement, que les projets envisagés dans les études n'ont pas vraiment vu le jour, ou qu'ils ont rapidement périclité, ce que pourrait corroborer l'état de certains équipements (écomusées…) dans les parcs nationaux (Boughamoura, 2019). Quant au développement de l'écotourisme institutionnel confronté à la période post-révolution, le bilan apparaît largement négatif au regard des ambitions portées par les différentes études menées depuis les années 2000. Les objectifs n'ont été atteints ni en termes de préservation des aires protégées ni en matière de développement territorial. Deux événements le confirment. Tout d'abord l'origine géographique des mouvements sociaux de 2011, qui sont partis de territoires où le développement se faisait attendre, des territoires qui étaient concernés par les différentes études menées sur l'écotourisme. Deuxièmement, les pillages et les dégradations des parcs nationaux, des espaces pourtant retenus pour le

---

[315] « *A la plage », « Culture », « Sahara », « Bien être », « Saveurs », « Activités », « Artisanat », « Seniors », « Incentives »*

[316] 18 thématiques sont disponibles : *« La Tunisie pour les bikers », « Circuits à vélo », « Itinéraires tunisiens », « Le temps des seniors », « A pied, à cheval, à vélo », « Raids et rallyes », « Explorer les fonds marins », « Au fil de l'eau », « Plus près de la nature », « MICE in Tunisia », « Tunisie intime », « Golf en toutes saisons », « Passion de la chasse », « Tunisia by night », « Ma thalasso au soleil », « Vivre le Sahara », « Terre de Carthage », « Sable blanc et ciel bleu »*

[317] *« Une incroyable diversité de paysages », « Une nature protégée, dix-sept parcs nationaux », « Un des plus grands couloirs de migration des oiseaux », « Une campagne accueillante, des traditions proches de la nature », « Un riche patrimoine géologique et préhistorique*"

[318] A titre d'illustration, l'image touristique d'Ichkeul dans les guides touristiques et sur les réseaux sociaux, cf. Illustration n° 105

[319] Lors de nos différents entretiens sur le terrain, seuls Siroko Travel et Tunisia Ecotourism ont été cités comme proposant des séjours à dominante écotouristique. Tunisia ecotourism conçoit des produits à la carte associant découverte de la nature et des cultures locales en particulier dans le nord-ouest tunisien. Quant à Siroko Travel, son site internet n'est plus disponible (juillet 2019).

[320] Naturetrek propose un séjour de 9 jours en Tunisie pour du birdwatching au parc national d'Ichkeul, au Cap Bon et au parc national de Bouhedma. Terres d'aventure, propose deux circuits d'une semaine dans le désert à dos de chameaux. (Sites internet visités en juillet 2019)

développement de l'écotourisme. Cet échec est bien évidemment à relativiser compte tenu du contexte socio-politique du pays à l'époque de la Révolution ; l'écotourisme n'est pas la panacée. Toutefois, il démontre que l'ancrage de l'écotourisme ne saurait advenir que par la seule volonté politique et celle des organisations qu'elles soient nationales ou internationales, et qu'il requiert une prise en charge par les acteurs du territoire.
De fait, au-delà de sombre constat, on constate en effet que la promotion de l'écotourisme échappe aujourd'hui largement aux acteurs et aux circuits traditionnels de diffusion et est prise en charge par des acteurs privés, particuliers, associatifs ou jeunes entrepreneurs très actifs sur les réseaux sociaux (cf. Partie 3B3).

Illustration n° 105 : La communication touristique du parc national d'Ichkeul, aperçu des guides touristiques[321] et des réseaux sociaux (Extrait d'une communication lors du colloque CGMED, « *Géosites : recherches et développement touristique pour la promotion des territoires* », Tozeur, 19-24 octobre 2015)

Au fur et à mesure des éditions, on constate une évolution dans les attraits du site d'Ichkeul, les thématiques et les représentations bougent. Dans les premières éditions (1921), on parle d'Ichkeul pour ses oiseaux, ses buffles et la chasse. Dans les éditions de 1981, le phénomène hydrologique apparaît. A partir de 1990, les oiseaux migrateurs retiennent l'attention du lecteur. Et à la fin des années 90, c'est un portrait très complet et souvent très pédagogique qui est dressé du site d'Ichkeul. Les trois composantes paysagère du site sont présentées, c'est-à-dire l'écosystème dans son entier ainsi que les menaces qui pèsent sur son équilibre. Le vocabulaire devient beaucoup plus précis, technique, scientifique. Certains guides sont alors de véritables supports de vulgarisation et/ou de promotion touristique.
L'image la plus forte d'Ichkeul est sans conteste celle d'un site ornithologique. Dès les éditions de 1921 les oiseaux sont présents. On parle de « *grandes héronnières au printemps* ». Et dès 1990, le lecteur dispose d'informations sur l'hivernage de « *milliers d'oiseaux migrateurs, venus d'Europe* ». Dans les éditions suivantes, de nombreux chiffres sont avancés sur les effectifs, les espèces, leur provenance, leur nourriture, leur habitat… D'ailleurs, à partir de 1999, on parle dans les éditions anglaises de « *birdwatching* », en 2005 « *d'ornithologist's paradise* » et en 2010-2011 dans les éditions françaises, de « s*pectacle ornithologique inoubliable* », de « *bonheur pour des ornitho amateurs* » et de « *spectacle fascinant* ».

[321] En annexe n° 6, la liste des guides touristiques étudiés

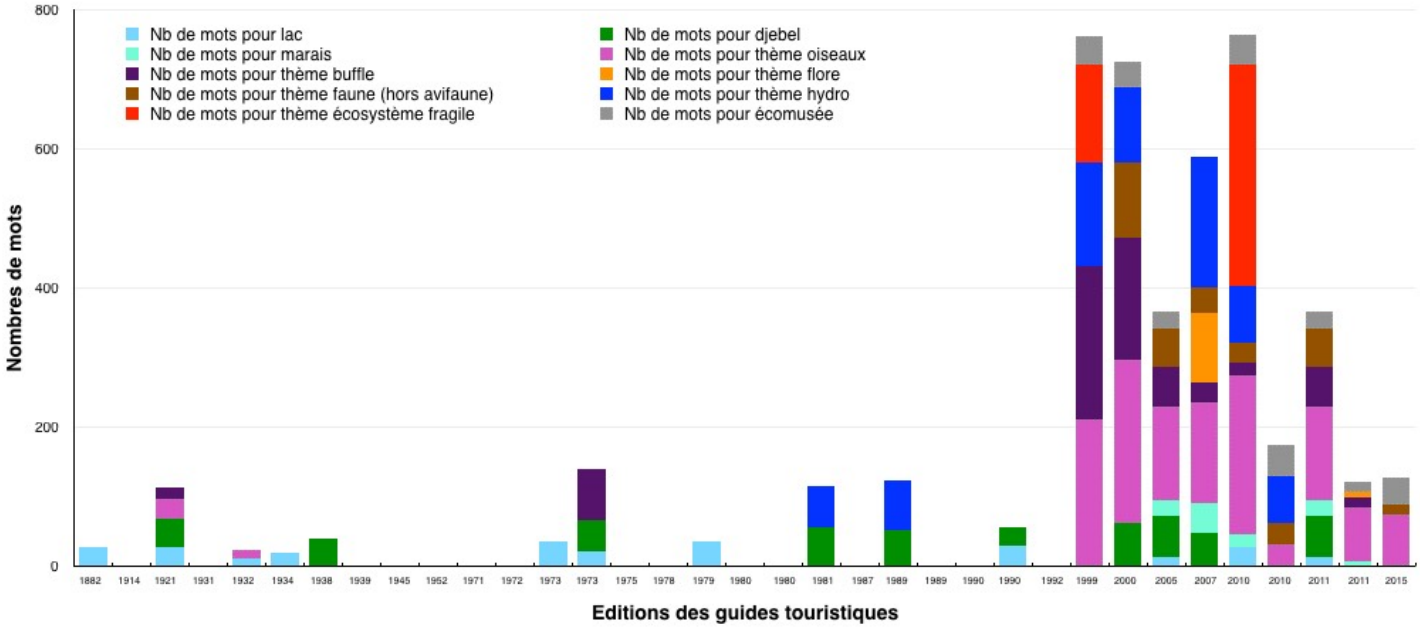

Répartition des thématiques dans les guides touristiques par nombre de mots

Étude réalisée en 2015 sur 35 guides - A. Guillaumet

Supports informels de communication touristique, les réseaux sociaux sont au même titre que les guides touristiques des révélateurs de tendances et témoignent directement de la représentation des sites touristiques par leurs visiteurs et de la manière dont ils « pratiquent » le site. Notre étude s'est intéressée à quatre réseaux sociaux : Instagram et Flickr pour les photographies, Youtube et Dailymotion pour les vidéos. On constate d'emblée qu'Ichkeul, à la différence d'autres sites naturels méditerranéens de grand intérêt ornithologique, est relativement peu présent sur les réseaux sociaux. Cette discrétion reflète du reste en premier lieu les contrastes quantitatifs en matière de fréquentation, celle de la Camargue (plus de 800 000 visiteurs par an (source PNR des Alpilles, 2013)) étant plus de douze fois supérieure à l'estimation haute de celle d'Ichkeul.[322]

Présence d'Ichkeul sur les réseaux sociaux

	Instagram	Flickr	Youtube	Dailymotion
Requête « Ichkeul »	**221**	**921**	**686**	**4**
Requête « Doñana »	13 105	27 875	19 200	294
Requête « Camargue »	56 410	116 361	68 700	4 550

Étude menée en 2015 - A. Guillaumet

Sur un échantillon de 150 photographies prises à Ichkeul postées sur Flickr, la grande majorité d'entre elles sont consacrées à la nature. Le plus souvent, ce sont des plans d'ensemble : le lac et les marais, le lac et le djebel, le djebel et les marais. Ce que l'on ne

[322] La fréquentation du site de Doñana, quoique moins importante que celle de la Camargue (349 000 visiteurs en moyenne entre 2006 et 2012 – source gouvernement espagnol) est également bien supérieure à celle d'Ichkeul.

voit pas ou peu, ce sont les oiseaux – plus difficiles à prendre que les paysages ! –, à la différence des guides touristiques où ils constituent la thématique dominante du rédactionnel. On constate également une absence de photographies de flore, de faune et d'observation en macro. La diversité des thématiques est ainsi moindre que dans les guides touristiques. En revanche, tout comme pour eux, l'homme et les loisirs sont quasiment absents, en dehors d'une présence indirecte avec le hammam, l'affût et quelques silhouettes. Les photographies sont essentiellement consacrées aux paysages. On peut supposer que c'est ce que vienne chercher les visiteurs. Elles donnent l'impression d'un site où la nature est belle, bien ordonnée mais finalement sans aucun caractère exceptionnel ou différenciant.

Répartition des 150 premières photographies d'Ichkeul sur Flickr par thématique

Dominante lac	7 %
Dominante jebel	11 %
Dominante marais	10 %
Dominante plan d'ensemble	**24 %**
Dominante oiseaux	9 %
Dominante buffle	2 %
Dominante écomusée	8 %
Dominante faune (hors avifaune et buffle)	3 %
Dominante flore	3 %
Autre dominante	23 %

Étude réalisée en 2015 - A. Guillaumet

Autre réseau social, autres représentations et autres images : sur Youtube, les vidéos témoignent de pratiques moins contemplatives. Notre étude s'est intéressée aux 48 posts traitant effectivement d'Ichkeul sur Youtube. Ce sont pour la très grande majorité des vidéos et des diaporamas individuels. Seuls deux diaporamas sont issus d'associations tunisiennes. La quasi totalité des posts sont des vidéos (85%) et ont été déposés après 2012 (96%). C'est la thématique des loisirs qui est la plus représentée et en particulier la spéléologie et la randonnée. Les paysages arrivent en seconde position. Les oiseaux se retrouvent en dernière position.

Répartition des 48 posts d'Ichkeul sur Youtube par thématique

Dominante paysage	25 %
Dominante oiseaux	9 %
Dominante loisirs	**38 %**
Dominante éducative	13 %
Autre dominante	15 %

Étude réalisée en 2015 - A. Guillaumet

Ces vidéos et diaporamas se répartissent en deux objectifs principaux :

- Filmer une expérience personnelle ou de groupes
- Faire une carte postale d'Ichkeul à travers différentes prises de vue des paysages, de la faune, de la flore

Ces productions audiovisuelles sont pour la plupart des témoignages de personnes ayant vécu une expérience sur le site. Les vidéos témoignent ainsi des interactions entre l'homme et la nature et de la manière dont les tunisiens « pratiquent » Ichkeul.

---

3. L'écotourisme selon les réseaux sociaux - Analyse d'un échantillon de pages Facebook dédiées

Si la promotion de l'écotourisme et plus largement du tourisme qui revendique la découverte de la nature n'est pas largement diffusée par les instances gouvernementales malgré un investissement considérable dans des études à ce propos, celle-ci s'opère parallèlement dans les réseaux sociaux et en particulier sur Facebook, l'un des réseaux sociaux les plus couramment utilisés en Tunisie par les particuliers et associations (à défaut de sites web) (Ben Saad-Dusseaut, 2015). Ainsi, on constate une appropriation du concept et son adaptation au contexte de la Tunisie par des particuliers, des associations, et de jeunes entrepreneur.e.s.

3 - a. Profil de l'échantillon

L'échantillon retenu répond à différents critères[323]. Ce sont des comptes Facebook qui correspondent aux mots clés « Écotourisme » et « Tunisie » ; une recherche effectuée en juin 2019. Par ailleurs, ce sont des profils accessibles, c'est-à-dire qu'il est possible de les consulter sans procéder à une inscription et confirmation préalables. Six comptes ont ainsi été retenus : « Écotourisme nord-ouest Tunisie », « Écotourisme Tunisie », « MOOC en écotourisme », « Écotourisme en Tunisie », « Tunisie écotourisme » et « Tunisia ecotourism », (cf. Illustration n° 106).

[323] Des critères que nous avons déjà pu valider et éprouver lors des différentes analyses menées notamment celles sur les partis politiques.

Illustration n° 106 : Tableau de bord des comptes Facebook retenus (au 25/06/2019)
n° 1 : « Écotourisme nord-ouest Tunisie »
n° 2 : « Écotourisme Tunisie »
n° 3 : « MOOC en écotourisme »
n° 4 : « Écotourisme en Tunisie »
n° 5 : « Tunisie écotourisme »
n° 6 : « Tunisia ecotourism »

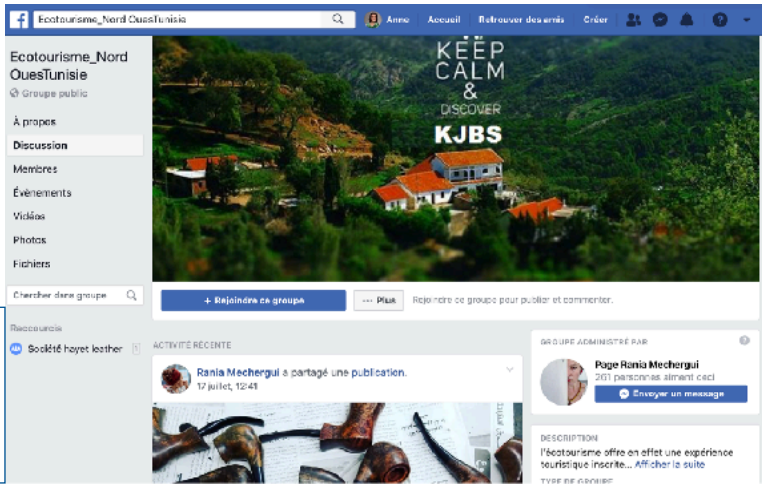

n°1

Création : 24/02/2015
Dernier post : en cours
Nombre de posts : 1719
Membres : 2720
Administratrice : Rania Mechergui

n°2

Création : 22/09/2011
Dernier post : 29/11/2013
Nombre de posts : 19
Personnes suivant le lien : 106
Administrateur : Karim Ghribi

n°3

Création : 5/11/2014
Dernier post : 23/06/2016
Nombre de posts : 174
Personnes suivant le lien : 106
Administrateur : N.C.

n°4

Création : 9/06/2011
Dernier post : 8 mai 2019
Nombre de posts : 187
Personnes suivant le lien : 789
Administrateur : Association tunisienne pour le développement de l'écotourisme et des sites « ecotours Tunisie »

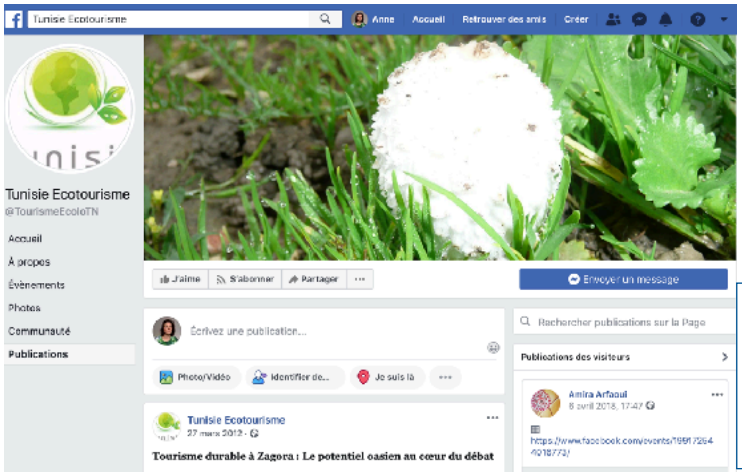

n°5

Création : 1/03/2011
Dernier post : 27/03/2012
Nombre de posts : 50
Personnes suivant le lien : 1718
Administrateur : Association du tourisme éco-responsable

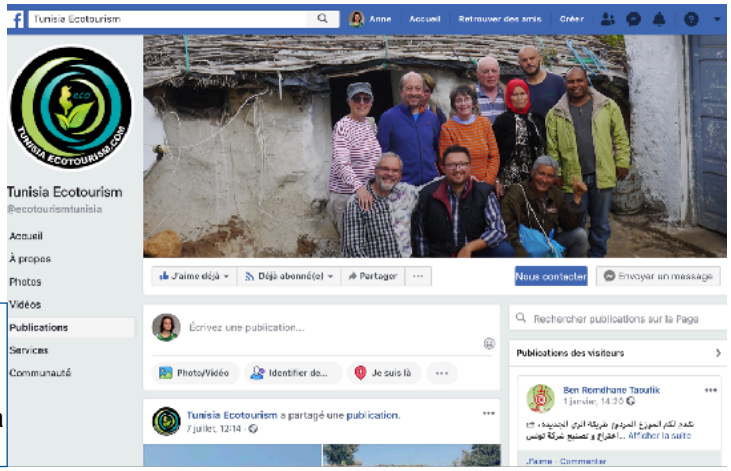

n°6

Création : 17/11/2014
Dernier post : en cours
Nombre de posts : 137
Personnes suivant le lien : 1348
Administrateur : Agence de voyages « Tunisia ecotourism », Bizerte

Ces comptes Facebook ont été créés entre 2011 et 2015. Trois d'entre eux ont été créés entre mars et septembre 2011 (n° 2, 4 et 5), c'est-à-dire au lendemain de la Révolution. Cependant, ce sont des comptes qui n'ont pas été très actifs et seul « Écotourisme en Tunisie » (n° 4) publie encore quelque peu et de manière irrégulière. Le plus récent et le plus actif et prolixe est celui de « Écotourisme nord-ouest Tunisie » (n° 1) avec plus de 1 700 posts depuis le 24 février 2015, date de la création du compte. Au-delà de la part d'opportunisme qu'il y avait à s'emparer du thème de l'écotourisme après la Révolution, et de la durée et du volume de posts, ces six comptes Facebook illustrent également la variété des profils des protagonistes investis (passé et présent) pour partager des informations, des actualités et des pensées sur ce qu'ils estiment relever de l'écotourisme.

En effet, ces six comptes révèlent six profils différents. Il y a une jeune femme qui se présente comme une voyageuse intéressée par la nature et l'aventure, un jeune professionnel des voyages en Tunisie, une institution de formation, une femme qui incarne une association pour le développement de l'écotourisme, une ONG qui fait la promotion du tourisme éco-responsable et une jeune agence de voyages, experte en écotourisme. Des profils très variés de représentants de la société civile, hors de tout lien avec une administration qui témoignent à leur manière spécifique de la façon dont le thème de l'écotourisme a échappé à sa forme conceptuelle (et administrative) pour se diffuser dans la société tunisienne depuis 2011. Par ailleurs, on note qu'au-delà de l'effet de mode, l'écotourisme est encore actuellement porté par des acteurs réellement engagés comme Rania Mechergui (n° 1) et Tunisia Ecotourism (n° 6), qui proposent un tourisme alternatif, proche de la nature et en lien avec le terroir et le territoire. Toutefois, chacun, grâce aux 2 287 posts publiés, montre la manière dont le concept d'écotourisme se concrétise et s'interprète en Tunisie de 2011 à aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

3 - b. Les principaux thèmes postés

Outre la volonté de faire connaître le concept d'écotourisme, ces six comptes Facebook mettent en avant des thématiques qui illustrent les différentes interprétations de l'écotourisme sur le terrain tunisien. Parmi les plus présentes, on trouve l'hébergement, les activités de pleine nature, les événements culturels et traditionnels locaux, l'artisanat et de nombreux instantanés de paysages et de villages.

I - Leur définition de l'écotourisme

Sur les six comptes, trois (n° 1, 4 et 6) nous livrent des définitions de l'écotourisme ; des définitions qui *a priori* appartiennent à leur auteur car aucune source n'est citée, exception faite pour le n° 4 qui fait référence à un lien qui malheureusement n'est plus actif aujourd'hui (ecotourisme.info).
Pour « Écotourisme nord-ouest Tunisie » (n° 1) sa définition de l'écotourisme est la suivante : *« L'écotourisme offre en effet une expérience touristique inscrite dans une dynamique de protection et de préservation de l'environnement basée sur un processus de développement économique et social qui prend en considération les spécificités et les réalités locales »*. Quant à « Tunisia ecotourism », deux définitions sont publiées, l'une en 2014 et la seconde en 2016, toutes les deux en version anglaise. La première : « *Ecotourism is a form of tourism involving visiting fragile, pristine, and relatively undisturbed natural areas, intended as low-impact and often small scale alternative to standard commercial (mass) tourism. Its purpose to educate the traveler, to provide funds for ecological conservation, to directly benefit the economic development and empowerment of local communities and to foster respect for different cultures* ». La seconde : « *Responsible travel to natural areas that conserves the environment, sustains the well-being of the local people, and involves interpretation and education. That's why ecotourism is the best way to explore all the beauty of nature and to live every local tradition by sharing their history, their detail of life. Nonetheless we have to do it in the right way, supports the conservation of nature and biodiversity and also the socio-economic promotion…* ». Dans ces définitions de l'écotourisme, on retrouve les principales composantes du concept données au niveau international. C'est ainsi une forme de tourisme qui allie protection de l'environnement, développement local et social des populations et des territoires et qui s'adapte au contexte. C'est à cette définition généraliste et concise que se réfère « Écotourisme nord-ouest Tunisie » (n° 1) alors que « Tunisia ecotourism » (n° 2) nous livre plus de précisions. En effet, pour ce dernier, l'écotourisme s'effectue dans des espaces naturels relativement fragiles et protégés (et

beaux), pour de petits groupes et en cela en opposition au tourisme de masse. C'est aussi un tourisme qui propose aux voyageurs (plutôt qu'à des touristes) d'en apprendre plus (de s'éduquer) à la fois sur les patrimoines naturels et culturels grâce à des dispositifs d'interprétation et d'immersion ou du moins de participation aux côtés des populations. C'est également un tourisme qui est utile, en finançant directement à la fois la conservation des espaces naturels et les projets des habitants. C'est un tourisme présenté comme responsable. Une définition qui correspond trait pour trait au standard défini au niveau international (cf. supra), et dont il est intéressant de voir comment ces acteurs impliqués pour certains d'entre eux dans la promotion de l'écotourisme envisagent sa mise en œuvre concrète.

II - La proposition de nouveaux types d'hébergement, entre développement des territoires et atout commercial

Parmi les thèmes récurrents, on trouve celui de l'hébergement. La faveur est donnée à des hébergements récents et qui sont le plus souvent de petites structures localisées dans des régions intérieures et considérées comme en-dehors des destinations dédiées au tourisme de masse. Ce sont la plupart du temps des posts consacrés à des chambres d'hôtes, des maisons d'hôtes, des gîtes ruraux, des campings ou bien à des hébergements plus atypiques comme des éco-dômes. Pour ces derniers, les modalités de construction (chantier participatif), les matériaux (uniquement des produits locaux et naturels, recyclés ou recyclables) et les qualités architecturales (innovation architecturale, intégration paysagère, empreinte limitée, inertie thermique) sont détaillées. Deux exemples d'éco-dôme sont présentés, celui de Siliana et celui de Béja (cf Illustration n° 107). Des éco-dômes dont les vocations et les clientèles ciblées semblent fortement éloignées.

Illustration n° 107 : Les éco-dômes de Siliana et de Béja (extraits des pages Facebook « Les aventuriers de Siliana » et « Dar Beya », juillet 2019).

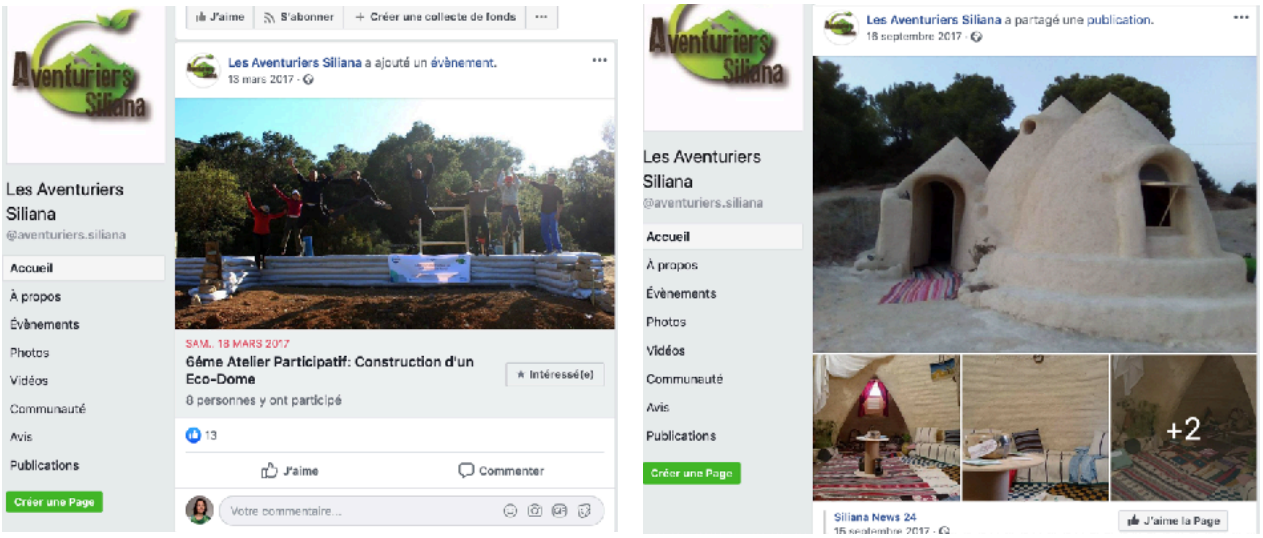

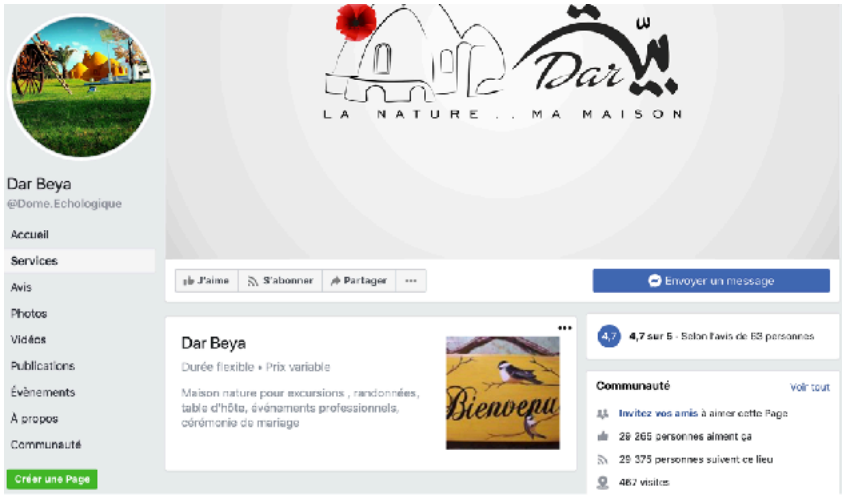

Les trois premières vignettes sont issues de la page Facebook de « *Les aventuriers de Siliana* », une association créée en 2014 impliquée dans le développement de la région de Siliana qui privilégie l'implication des femmes, l'écotourisme et la protection de l'environnement. L'éco-dôme, « Dôme Ezzine », de 32 m², construit en 2017, dans le village de Sodga (Gouvernorat de Siliana, proche de Djebel Serj) est un projet d'Amine Ezzine, originaire du village, membre de l'association et jeune diplômé, chômeur depuis plus d'une dizaine d'années. Fils de petits agriculteurs, son projet était de se créer sa propre activité en développant, sur l'exploitation de ses parents, un projet d'hébergement écologique à destination des « *sportifs, touristes, randonneurs, familles, curieux et tous ceux qui veulent découvrir les beaux paysages de la région* » (directinfo du 20/09/2017). L'architecture qui a été retenue pour cet éco-dôme est inspirée de Nader Khalili, un architecte qui a développé un système de construction d'urgence, à base de terre, d'eau et de sable, capable d'être construite rapidement pour répondre à des situations d'urgence[324]. L'éco-dôme est situé dans une zone agricole et montagneuse, au pied du parc national Djebel Serj (Tunisie centrale). Ce projet a été rendu possible grâce à de nombreuses collaborations (cf. infra).
Les trois vignettes suivantes sont issues de la page Facebook de Dar Beya. Cet éco-dôme est localisé dans la région agricole de Béja, au nord-ouest de la Tunisie, sur une exploitation agricole. Cet hébergement dont l'ouverture était prévue à l'été 2019, vient en complément d'une maison d'hôtes-restaurant déjà présente sur le terrain. A la différence de l'éco-dôme Ezzine, il a été construit par des ouvriers et non via un chantier participatif

[324] Voir le site www.calearth.org

mais toujours selon les modèles de l'architecte Nadir Khalili et son prototype « moon cocoon ». Il peut accueillir jusqu'à 6 personnes. Pour Hamdi Ben Frija, le propriétaire de cet espace, l'éco-dôme est un moyen de rendre plus attractif la région et de redynamiser le secteur touristique. L'éco-dôme est ainsi vu comme un « produit » d'appel, un moyen de diversification dans l'hébergement touristique à la différence de l'exemple précédent où l'éco-dôme, de par son faible coût et son caractère naturel est plutôt pensé comme un moyen de développement local dans un territoire préservé. D'ailleurs, sur les pages Facebook de Dar Beya, l'éco-dôme est souvent utilisé comme un élément de décor pour les nombreuses photographies publiées ; un élément de différenciation pour cet espace dédié à l'organisation de mariage et à des événementiels.

On trouve également des hébergements haut de gamme de type éco-hôtels. Ce sont l'éco-hôtel de Beni M'tir (Green hill resorts) et celui de Nefta (Dar Hi Life). Le premier, localisé dans le nord-ouest de la Tunisie, dans une région montagneuse et boisée, est en cours de finalisation, près d'une quinzaine d'années après le lancement du projet. C'est avant tout un établissement thermal qui prévoit à la fois des cures et des soins de bien être grâce à des sources naturelles d'eau chaude. Il propose également des hébergements soit en hôtel haut de gamme soit dans des chalets intégrés dans la nature. Pour son promoteur, Faiez Rouissi, architecte, c'est un hôtel écologique inscrit dans une logique de développement durable inclusif. C'est tout d'abord un établissement intégré au paysage, bâti en matériaux écologiques et autonome en énergie (production électrique issue de la vapeur d'eau, énergie solaire et architecture adaptée (inertie thermique)). Par ailleurs, il est prévu d'utiliser, pour les prestations de restauration, des produits frais issus des producteurs alentours et 100% biologiques. Et enfin, l'établissement prévoit d'employer de nombreuses personnes vivant dans la région. Quant au Dar Hi, localisé dans le sud du pays, dans la région des oasis, c'est un hôtel atypique, haut de gamme qui a misé sur le design et les soins en spa. Il a été construit par deux Français (dont un franco-tunisien) déjà propriétaires d'un établissement à Nice et qui se présentent comme très attachés au design[325], à l'écologie et au commerce équitable.

Illustration n° 108 : Éco-hôtels à la tunisienne, entre hôtel design expérientiel dans le sud et hôtel dédié au thermalisme dans les forêts du nord-ouest, le Dar Hi Life et le Green Hill Ressorts (extraits de leur pages Facebook et site web, juillet 2019).

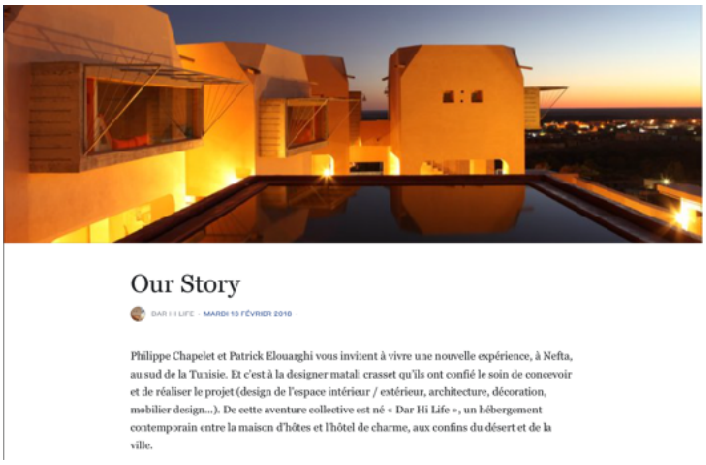

[325] Matali Crasset a réalisé le design intérieur et extérieur de l'hôtel ainsi que les éléments de décoration et le mobilier.

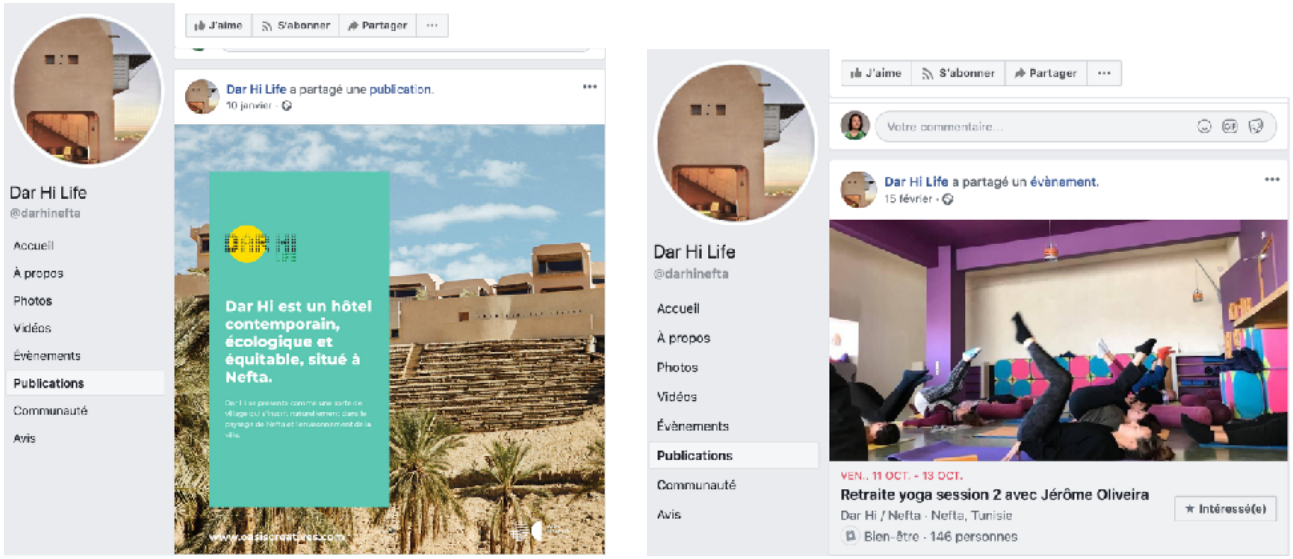

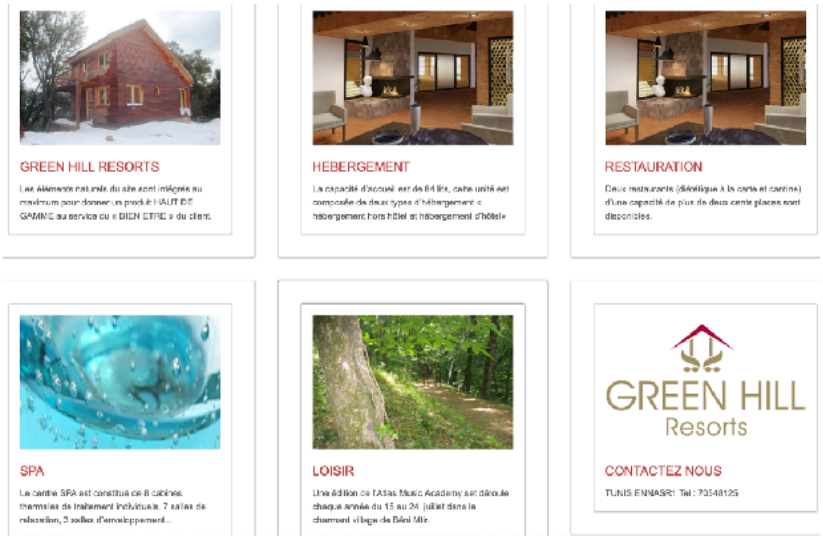

Les trois premières vignettes sont issues de la page Facebook du Dar Hi Life. L'architecture originale est un atout mis en avant dans de nombreux posts en faisant souvent référence aux talents de Matali Crasset, une designer industriel française ; de nombreux articles de la presse internationale sur ce sujet sont repris. Au-delà d'être un hôtel, le Dar Hi Life se positionne comme un concept pour vivre une expérience : « *Life* ». Les posts font référence à sa localisation, entre oasis et porte du désert et à la tranquillité

des lieux. C'est un hôtel qui propose aussi des séjours de méditation et de yoga ainsi que des soins au spa. Par ailleurs, certains posts sont consacrés à la qualité des produits utilisés pour les repas (frais du marché d'à côté) et à la possibilité de participer à leur préparation. Parallèlement, le site relaie la promotion du festival des « Dunes électroniques » dont un des propriétaires est à l'initiative. Le Dar Hi Life dispose de 18 chambres, d'un SPA et d'une piscine. Il est ouvert depuis 2011[326]. Quant au Green Hill Ressorts, c'est un complexe thermal qui n'a pas encore vu le jour et dont l'ouverture est annoncée dans les semaines ou les mois à venir. Il ne dispose pas encore d'un compte Facebook ou d'un site internet mis à jour. Toutefois, certains articles datant de 2019 détaillent le site comme regroupant un hôtel, 18 chalets, une station thermale, une salle polyvalente, trois restaurants, et deux piscines thermales de plein air et capable de fournir de l'emploi à 120 jeunes de la région[327].

III - La proposition de nouvelles activités de pleine nature ou de nouvelles pratiques de découverte des territoires

Parmi les posts étudiés, environ 10% sont consacrés aux activités de pleine nature et parmi ces publications, 75% concernent la randonnée. Ce sont des invitations à participer à des sorties organisées (par des associations comme ATR, ou des pages Facebook comme Med Patrimonium ou Rando Loisirs Club), l'annonce de sentiers en cours de valorisation (circuit écotouristique « Belle forêt[328] ») ou des textes présentant les bienfaits de la randonnée. Les randonnées présentées sont la plupart du temps, des balades dont le niveau n'exige pas de compétences particulières et qui associent très souvent nature et culture. Elles sont souvent localisées dans les massifs forestiers (Kroumirie, Aïn Draham, Zaghouan), avec comme étape culturelle Testour, Tabarka ou bien les îles (Kerkennah, Galite en particulier) et le littoral (Tabarka, Cap Bon), … Les autres activités de pleine nature sont la plongée sous-marine et le plus souvent le snorkeling près des côtes du nord-ouest de la Tunisie, la spéléologie (en particulier l'initiation à cette pratique), ainsi que des activités sportives qui relèvent plus de la compétition comme l'aviron ou le trail. Le cyclotourisme et le VTT sont également des activités présentées dans les posts (dont la plupart sont issus de la page Facebook de « Écotourisme nord-ouest Tunisie » (n° 1)). Dans ce domaine également et notamment dans le développement d'une nouvelle offre d'activités de pleine nature, la coopération internationale est très présente (cf. infra).

---

[326] Prix d'une chambre pour une nuit, hors saison, 104 euros.

[327] https://tunisie.co/article/12066/decouverte/thalasso-spa/spa-beni-mtir-430810

[328] Un circuit d'1h30 (au minimum mais adaptable selon les goûts) composé d'une balade dans les forêts d'Aïn Draham et de visites plus culturelles avec la rencontre d'artisans (poterie, distillation de plantes aromatiques, boutique d'artisanat) et des pauses gourmandes. Un circuit dont le monde associatif est à l'origine et qui a pu se concrétiser dans le cadre de financements issus de la coopération internationale.

Illustration n° 109 : Exemples d'activités de pleine nature présentées : Randonnée pédestre dans des espaces protégés, sur le littoral, dans les massifs forestiers, la plongée et le snorkeling sur la côte nord, le cyclotourisme et le VTT (issus de notre échantillon de pages Facebook)

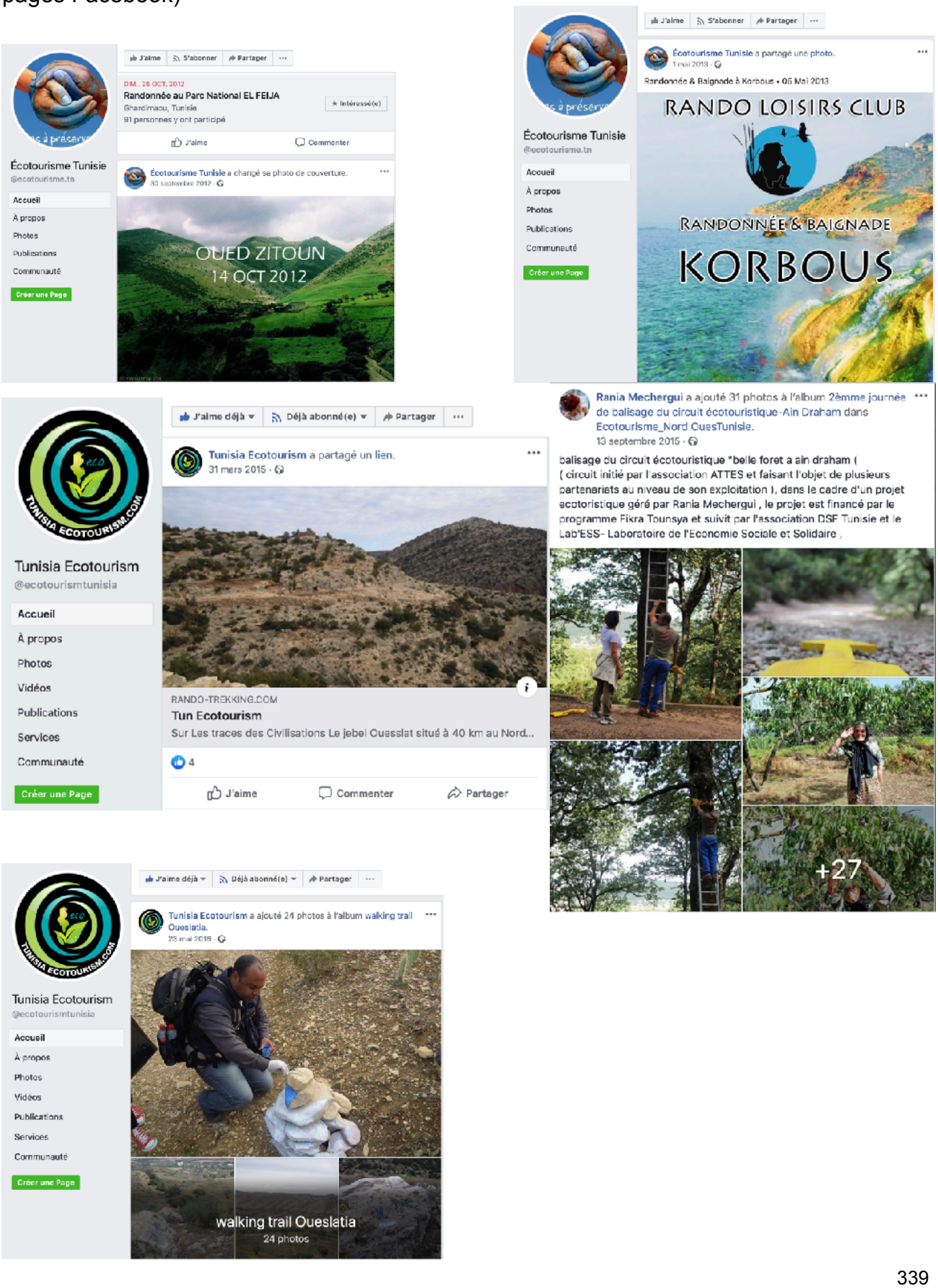

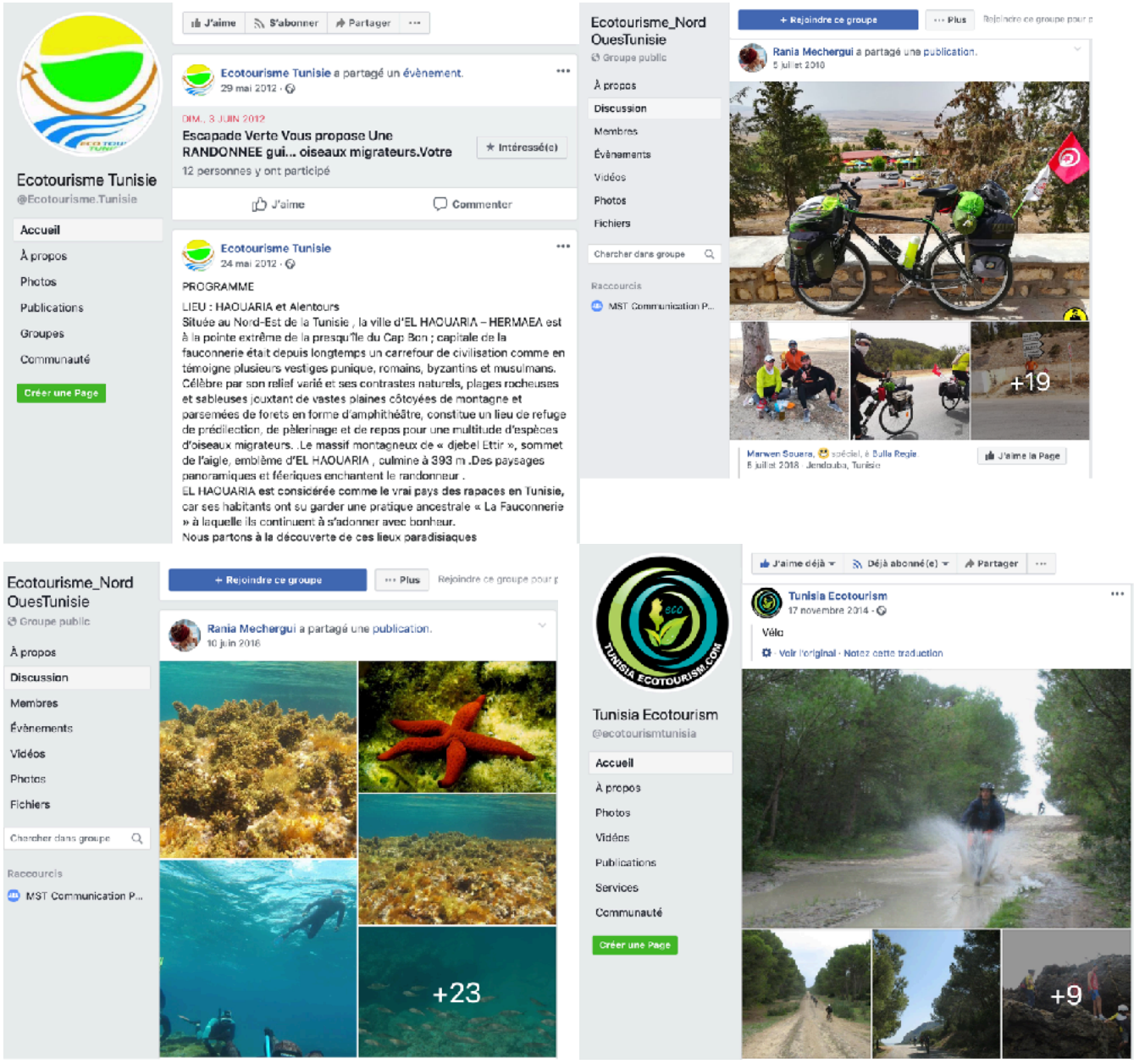

IV - La volonté de faire découvrir des traditions locales (festivités, artisans, savoir-faire), ou comment donner vie et incarner les territoires

Rencontrer des artisanes potières ou tisserandes, savourer du fromage, du pain, du miel, participer à une fête traditionnelle dans un village ou à un festival de musique, voici autant de propositions qui sont relayées par les pages Facebook de notre échantillon. Cette thématique représente environ 14% des posts. Elle témoigne autant que celle des activités de pleine nature de la vitalité et de la diversité de l'offre dans des régions qui sont en-dehors des circuits touristiques traditionnels.

Illustration n° 110 : Exemple de posts en lien avec les savoir-faire locaux et des festivités : Artisanat : poterie, fabrication de pipe ; produits locaux : Fête des fromages et des produits du terroir à Béja, l'huile, les spécialités culinaires ; Fête locale : la Fête des bergers à Semamma (Kasserine), la fête traditionnelle du mariage à Djerba, Festival du Sahara à Douz ; Festival culturel dans les régions éloignées de Tunis : Festival du jazz du Kef (issus de notre échantillon de pages Facebook)

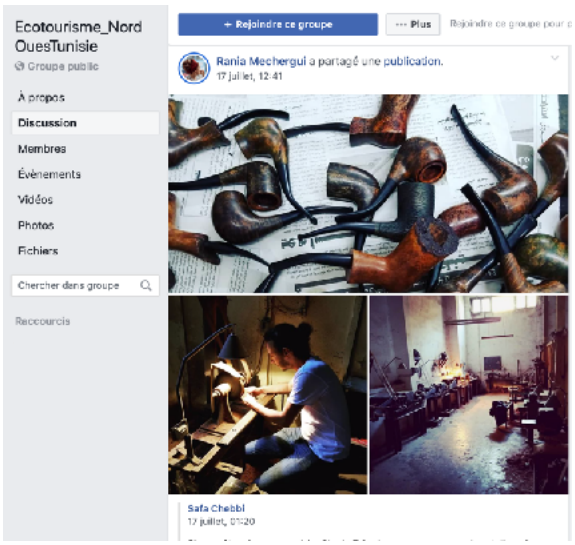

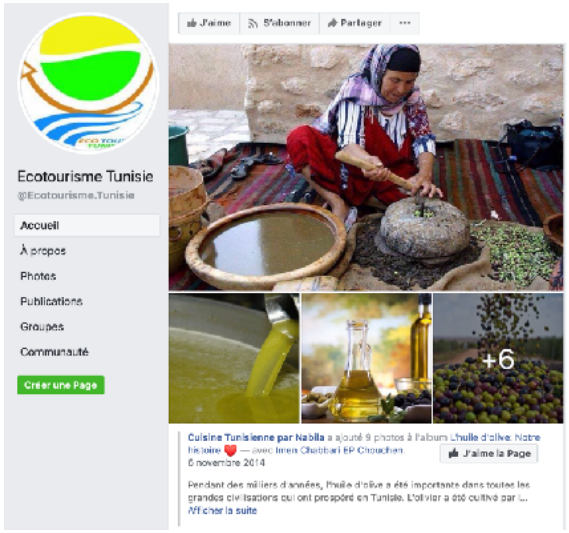

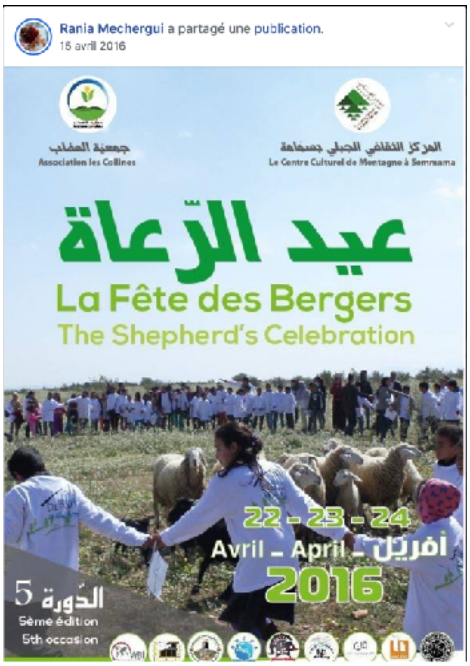

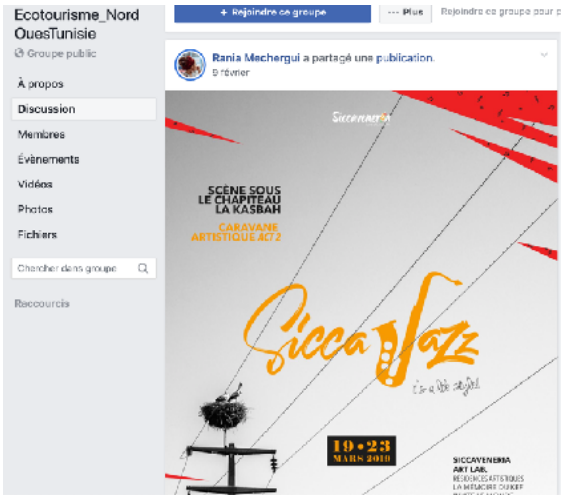

V - Le partage de la beauté de leurs paysages ou comment partager les images de la « vraie » et « belle » nature tunisienne, et/ou une certaine idée de la « Tunisie verte »

Environ 8% des posts sont des photographies de paysages de campagne, de panorama de massifs forestiers, de côtes non urbanisées comme celles du nord de la Tunisie (région de Tabarka et Bizerte, du Cap Bon), d'îles (Galite, Zembra), de paysages enneigés d'Aïn Draham et des parcs nationaux d'Ichkeul et d'El Feija ainsi que des photographies de faune et de flore. Des images qui sont peu présentes dans les habituelles publications touristiques nationales. Elles donnent une autre idée des paysages tunisiens et de leur diversité. Elles montrent que la Tunisie n'est pas composée essentiellement de plages de sable doré ou d'oasis mais est une mosaïque de reliefs, de climats, de couleurs et abritent une flore et une faune qui ne se limitent pas au palmier, au jasmin et au dromadaire et au fennec. De la même manière, ces images montrent une Tunisie habitée, qui vit toute l'année et n'est pas seulement un décor qui ne serait disponible que pour des vacances estivales en bord de mer. Elles attestent également de l'attachement des administrateurs de ces pages Facebook à montrer une Tunisie différente, loin des clichés touristiques, et une nature protégée et le plus souvent verte.

Illustration n° 111 : Exemple de photographies de la nature tunisienne (issues de notre échantillon de pages Facebook)

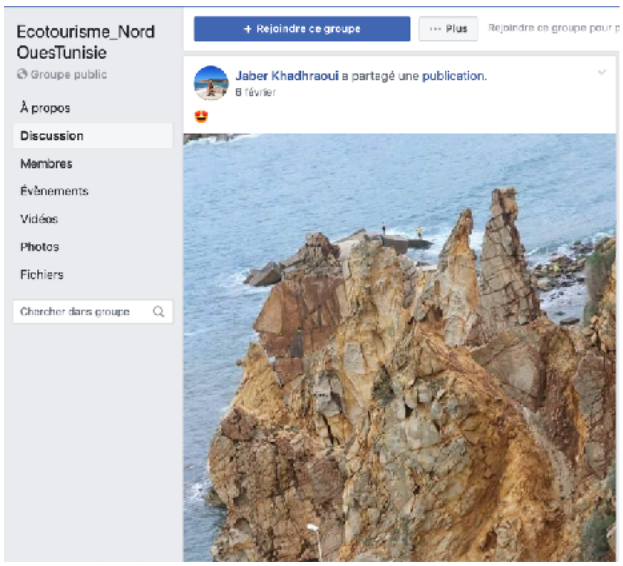

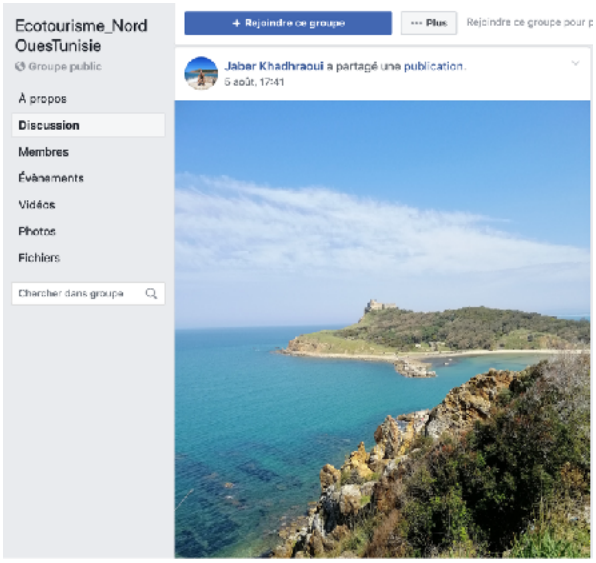

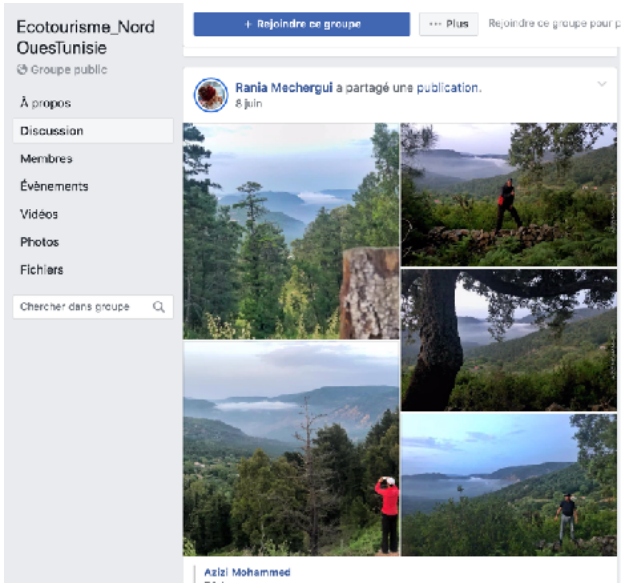

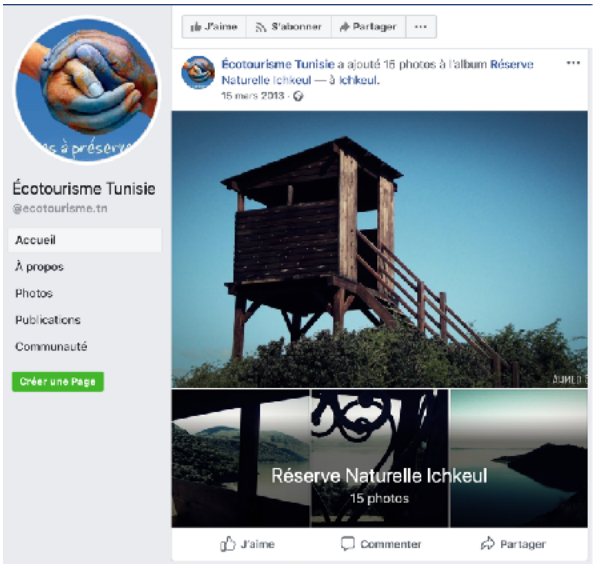

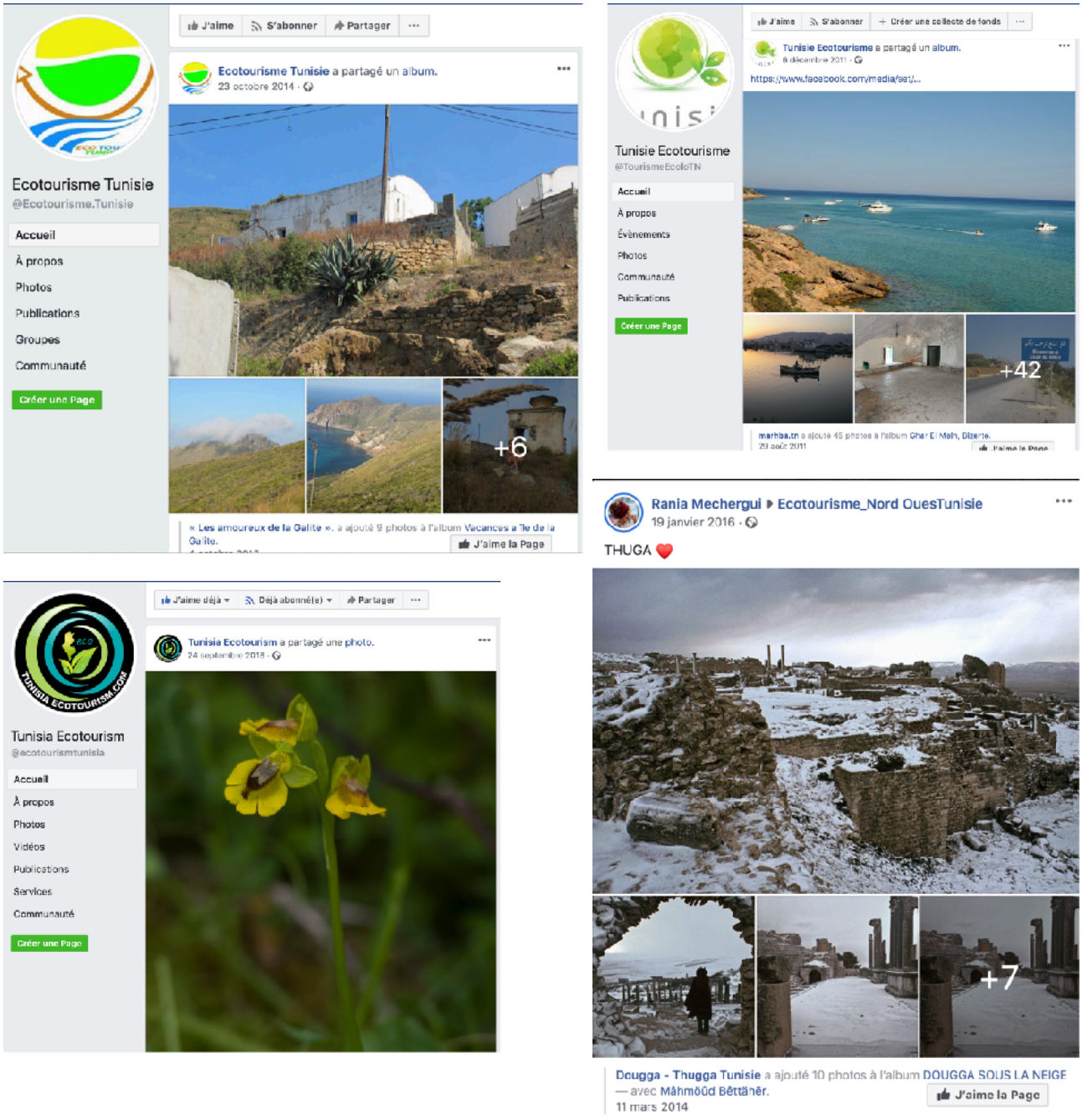

4. L'émergence d'une offre de tourisme alternative plus ancrée dans les territoires

À défaut d'une offre qui corresponde réellement à la définition internationale de l'écotourisme, une offre alternative au tourisme de masse émerge en Tunisie depuis quelques années. Une offre qui se différencie du tourisme de masse avec des destinations qui ne sont pas celles des vacances en all-inclusive, des hébergements loin de l'image des grands complexes hôteliers, et des loisirs qui ne se cantonnent pas seulement au bord de mer mais à des propositions d'activités de pleine nature multiples. Une mutation dans le tourisme tunisien, à laquelle la coopération internationale prend part depuis la Révolution en finançant des projets en lien avec le développement des territoires jusque-là délaissés. Mais cette offre reste toutefois encore marginale et fragile notamment à cause du manque d'évolution du cadre juridique et administratif.

4 - a. De nouvelles destinations ?

Illustration n° 112 : Carte des sites privilégiés par l'écotourisme tunisien, (carte réalisée à partir des sites d'hébergement, d'APN, de visite mis en avant sur les pages Facebook de notre échantillon), (A. Guillaumet, 2019)

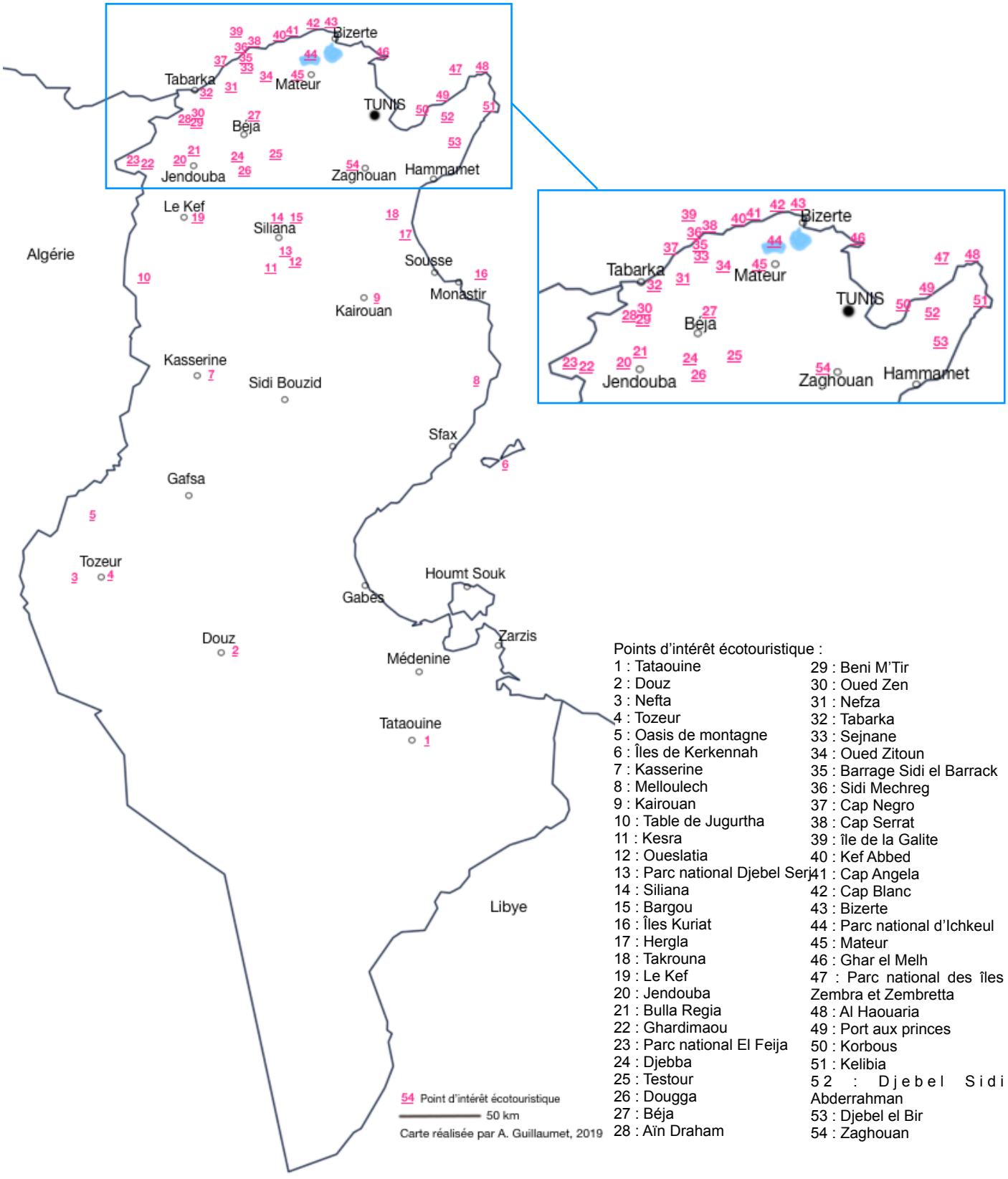

Points d'intérêt écotouristique :

1 : Tataouine
2 : Douz
3 : Nefta
4 : Tozeur
5 : Oasis de montagne
6 : Îles de Kerkennah
7 : Kasserine
8 : Melloulech
9 : Kairouan
10 : Table de Jugurtha
11 : Kesra
12 : Oueslatia
13 : Parc national Djebel Serj
14 : Siliana
15 : Bargou
16 : Îles Kuriat
17 : Hergla
18 : Takrouna
19 : Le Kef
20 : Jendouba
21 : Bulla Regia
22 : Ghardimaou
23 : Parc national El Feija
24 : Djebba
25 : Testour
26 : Dougga
27 : Béja
28 : Aïn Draham
29 : Beni M'Tir
30 : Oued Zen
31 : Nefza
32 : Tabarka
33 : Sejnane
34 : Oued Zitoun
35 : Barrage Sidi el Barrack
36 : Sidi Mechreg
37 : Cap Negro
38 : Cap Serrat
39 : île de la Galite
40 : Kef Abbed
41 : Cap Angela
42 : Cap Blanc
43 : Bizerte
44 : Parc national d'Ichkeul
45 : Mateur
46 : Ghar el Melh
47 : Parc national des îles Zembra et Zembretta
48 : Al Haouaria
49 : Port aux princes
50 : Korbous
51 : Kelibia
52 : Djebel Sidi Abderrahman
53 : Djebel el Bir
54 : Zaghouan

Cette carte regroupe tous les lieux mis en avant sur les pages Facebook de notre échantillon, qu'ils soient itinéraires de randonnées, paysages, sites archéologiques et patrimoniaux ou hébergements. On constate que ces lieux se concentrent dans la partie nord de la Tunisie et particulièrement dans la partie nord-ouest. Ce qui n'est pas sans rappeler la tendance déjà relevée à propos du tourisme durant la période coloniale (voir 1B2). Par ailleurs, on note que les territoires ruraux et les campagnes sont plébiscités avec une prédominance pour les massifs montagneux et forestiers (Djebel Serj, Aïn Draham, Zaghouan, Djebel Sidi Abderrahman, El Feija…). Les parcs nationaux sont également souvent cités et en particulier ceux d'Ichkeul, de Zembra et Zembretta, Zaghouan, Djebel Serj, El Feija. On remarque également que les centres de tourisme balnéaire de masse sont absents au profit des régions côtières du nord, nord-ouest et des îles. A Hammamet, Sousse, Djerba s'opposent El Haouaria, Cap Serrat, Cap Negro, l'île de la Galite, les îles Kuriat… Des bords de mer qui apparaissent le plus souvent comme escarpés ou plus propices à la plongée ou à l'observation des oiseaux. En tout cas, des côtes qui sont encore exemptes d'une forte urbanisation voire encore sauvages. Ce que l'on constate sur cette carte, c'est bien la valorisation de sites naturels via les différentes initiatives écotouristiques et les préférences des acteurs de l'écotourisme sur les réseaux sociaux. Une carte des destinations écotouristiques qui au contraire du tourisme de masse privilégie des espaces naturels et des régions à l'intérieur des terres ou sur les côtes moins accessibles. Toutefois, on observe que certaines zones, tout comme dans le cas du tourisme de masse, ne sont pas valorisées, en particulier la zone centrale de la Tunisie, entre Sfax, Sidi Bouzid, Gafsa et Gabès.

4 - b. Des hébergements alternatifs proches des espaces naturels[329],

Outre les hébergements présentés dans notre échantillon de pages Facebook, les réseaux sociaux permettent d'observer la multiplication des offres d'hébergements alternatifs proposés par de nouveaux acteurs du tourisme. Ce sont des chambres d'hôtes ou des structures d'accueil de petite capacité, qui s'ouvrent à proximité d'espaces naturels et dont les propriétaires ont fait le choix de privilégier à la fois des matériaux locaux et une architecture traditionnelle pour construire ou pour rénover des habitations anciennes et/ou familiales, en faisant la part belle à l'artisanat local et aux saveurs issues du territoire. C'est le cas par exemple de Dar Saïda à Tozeur dans le sud tunisien ou de Dar Zembra à El Haouaria sur la péninsule du Cap Bon au nord de la Tunisie. Des hôtes qui sont pour la plupart sur place ou très souvent présents, et qui ont l'envie de faire partager et de faire découvrir les patrimoines naturel et culturel environnants comme à Dar Khadija à Hergla ou à Dar Zaghouan non loin du Parc national de Djebel Zaghouan. Ces hébergeurs sont en majorité Tunisiens ou résidents en Tunisie depuis de très nombreuses années et ne sont pas initialement des professionnels du tourisme : ils ont souvent choisi cette voie après une reconversion professionnelle, une cessation d'activité ou pour valoriser un patrimoine immobilier. Ils sont propriétaires de leur hébergement et assurent eux-mêmes la promotion et la gestion de leur prestation. Tous sont présents sur les réseaux sociaux et assurent en direct les contacts avec les clients potentiels. Ceux-ci sont pour la plupart des résidents en Tunisie, des Tunisiens résidents en France qui passent une partie de leurs vacances en Tunisie ou des touristes étrangers ayant l'habitude de ce type d'hébergement. La fréquentation n'est pas limitée à la période estivale puisque les touristes profitent de week-ends de trois à quatre jours pour une escapade en dehors de la ville. Ces touristes partent ici sans l'assistance d'une agence de voyages, et séjournent en couple ou en famille.

---

[329] Aperçu d'enquêtes de terrain menées sur la période 2013-2017

Illustration n° 113 : Photographies de chambres d'hôtes tunisiennes : Dar Saïda à Tozeur, Dar Zembra à El Haouaria, Dar Khadija à Hergla (A. Guillaumet, 2013-2017)

Patio intérieur de Dar Saïda à Tozeur, - on note pour les murs, la même technique que ceux de la médina de Tozeur où les briques sont positionnées de telle façon à dessiner des motifs.

Vue depuis Dar Zembra à El Haouaria avec au loin l'île de Zembra. Dominique, Français d'origine, a décidé il y a quelques années de changer de vie et de se reconvertir professionnellement. Il a aujourd'hui une villa qui regroupe plusieurs chambres d'hôtes. Il met un point d'honneur à servir, pour les petits déjeuners et les dîners, des produits locaux et frais.

Cour intérieure de Dar Khadija à Hergla avec en son centre une piscine - cette maison d'hôtes est une maison de famille qu'Ali a décidé de transformer en chambres d'hôtes pour faire « *vivre* » la maison. En plus d'accueillir personnellement les hôtes, Ali prend du temps pour parler d'Hergla, du port de pêche, et de proposer à ses hôtes de déguster un couscous cuisiné sur place.

4 - c. De nouvelles pratiques de loisirs

Outre l'hébergement comme offre alternative au modèle touristique tunisien, on assiste à l'émergence de nouvelles pratiques de pleine nature comme la randonnée et le camping. Aujourd'hui, il est très facile en surfant sur les réseaux sociaux, de trouver un club, une association ou un groupe de personnes proposant de faire une randonnée, une sortie à la découverte de sites naturels avec sac à dos et matériel de camping. Est-ce le développement des réseaux sociaux, la fin de la dictature, l'influence de Tunisiens ayant séjourné à l'étranger qui ont favorisé cette nouvelle tendance ? Pour la Présidente d'ATR[330], l'Association Tunisienne de Randonnée créée en novembre 2011, le but pour ATR était à l'époque de créer une association pour promouvoir la randonnée et les activités de pleine nature respectueuses de l'environnement, activités qui étaient alors peu répandues et souffraient - c'est toujours le cas - de l'absence d'un cadre règlementaire. Actuellement, ATR propose plusieurs fois par an à ses membres (pour la plupart des hommes et des femmes issus de catégories socio-professionnelles supérieures, Tunisiens et résidents étrangers), des randonnées à la journée ou sur plusieurs jours, à la découverte d'un site naturel tunisien. Outre l'aspect sportif, ATR souhaite faire de la randonnée un moment de découverte de nouveaux territoires mais aussi de partage entre randonneurs et surtout avec les habitants des territoires visités, toujours dans le souci de respecter les lieux. Pour la Présidente d'ATR le développement des pratiques de pleine nature correspond à une façon de faire du tourisme différemment, en toute liberté et de se réapproprier son territoire.
Mais c'est aussi, semble t-il, le cas de groupes de jeunes qui prennent le bus le dimanche matin depuis Gabès, Sfax ou Bizerte pour faire du quad à Tabarka ou à Tozeur comme s'ils avaient enfin accès à des pratiques et à des lieux qui auparavant (avant la Révolution) étaient réservés aux touristes étrangers. Ou bien de familles qui partent en weekend, en bus, depuis Sfax pour Tabarka, qui logent dans un hôtel à Tabarka et qui sur le chemin du retour s'arrêtent au parc national d'Ichkeul pour profiter d'une nature plus préservée que dans les environs de Sfax (cf. Partie 2C1). Quant au camping, il est le plus souvent associé à la jeunesse et se pratique en petit groupe ou en grand rassemblement pour la promotion de cette pratique. Sur les réseaux sociaux, il apparaît comme un moyen pour des jeunes de partager une expérience dans la nature mais il est aussi un moyen économique de se loger lors d'un événement culturel.
D'autres formes d'activités de pleine nature se développent aussi comme le snorkeling (cf. supra), l'escalade, la spéléologie, le cyclotourisme, la randonnée à cheval, le VTT, le canoë ou la marche aquatique côtière. Toutefois, aucune de ces activités n'est réglementée et les réseaux sociaux témoignent du meilleur comme du pire dans la pratique de ces activités et le respect de la nature (cf. infra). La nature peut ainsi s'y trouver convoquée en tant qu'espace de découverte respectueuse et responsable, comme elle peut aussi ne représenter qu'un terrain de jeu peu surveillé, dans lequel exercer sans contraintes la liberté (re)découverte avec le changement social induit par la Révolution.

4 - d. De nouveaux modes de communication

Pour la promotion de l'écotourisme, des hébergements alternatifs, des activités de pleine nature, les circuits officiels sont pour l'instant absents même si récemment le ministre du

[330] Interview réalisée le 3/03/2017

tourisme et de l'artisanat s'est prononcé à plusieurs reprises pour valoriser ce secteur[331]. Ce sont principalement les réseaux sociaux et en particulier Facebook qui participent à faire connaître les offres qui existent. Les propriétaires de chambres d'hôtes, les associations de randonnée ou de jeunes, disposent tous de pages où ils publient très régulièrement des informations. L'approche est très peu mercantile, au sens où peut l'être par exemple le site internet d'un hôtel qui va mettre en avant ses prix ou ses promotions saisonnières ou exceptionnelles. Les propriétaires de chambres d'hôtes vont plutôt partager des vues depuis leur hébergement, des photographies de lieux à découvrir pas loin, ou partager leur vie au quotidien avec des photographies de leurs animaux de compagnie, de produits locaux, un lever ou un coucher de soleil… Des thématiques que l'on retrouve également dans les pages des associations de randonnée qui ne se contentent pas de donner le détail de la prochaine randonnée mais publient des photographies ou des vidéos pour témoigner de leur randonnée, de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont vécu (mauvais temps, rencontres, paysages exceptionnels…). Le partage des expériences par les photographies et les vidéos sont à la base de la communication de ces acteurs qui participent à l'émergence de pratiques différentes et d'une offre alternative. Au côté des réseaux sociaux, le bouche à oreille est aussi un système très développé pour découvrir un nouvel hébergement, une nouvelle activité de pleine nature, un artisan, un site. Des moyens de communication épars, diffus qu'il est impossible de quantifier pour cette offre qui demeure encore confidentielle en Tunisie. Aucune enquête ne permet encore de rendre compte de manière comptable de ces pratiques multiples et dispersées, mais que leur trace sur les réseaux sociaux rend repérables.

4 - e. Le soutien de la coopération internationale

De nombreux projets écotouristiques dont les réseaux sociaux se font l'écho sont très souvent associés à un programme de coopération internationale et dans la majorité des cas ils bénéficient de financements européens soit directement via des fonds de l'Union européenne soit indirectement via des pays, des régions membres de l'Union ou des organismes européens. Parmi les principaux programmes de coopération investis dans des réalisations écotouristiques en Tunisie, on trouve par exemple SwitchMed et le réseau des Switchers, les programmes MaTerrE[332], PPI OSCAN[333], ONMEST 2 et Fikra Tounisiya, ainsi que des programmes qui concernent plutôt les institutions comme MEET[334]. Ces programmes concernent le plus souvent la Méditerranée, l'Afrique du nord, la Tunisie ou le nord-ouest de la Tunisie. D'autres programmes de coopération et de financement internationaux sont également souvent mentionnés dans les réseaux sociaux

---

[331] En visite officielle dans la région nord-ouest de la Tunisie, en juillet 2019, le ministre du tourisme René Trabelsi s'est engagé à mettre en place un programme de développement et de promotion du tourisme écologique et a encouragé l'émergence d'une offre alternative (« *booster le tourisme alternatif* ») notamment en termes d'hébergement.

[332] Marketing territorial pour l'emploi

[333] Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d'Afrique du Nord

[334] Mediterranean Experience of Ecotourism, un programme mis en place en 2013 pour développer le tourisme dans les aires protégées de la Méditerranée. 10 pays ont été concernés dont la Tunisie. Aujourd'hui, c'est le réseau « MEET network » coordonné par l'IUCN-MEd qui a pris le relais. La Tunisie n'apparaît pas sur le site dédié à ce réseau, https://www.meetnetwork.org/meet-members

étudiés mais dans des logiques plus orientées vers l'entrepreneuriat comme Mashrou3i[335], ou tournés vers le domaine du développement socio-économique des femmes ou des jeunes, comme avec les programmes de l'ONG COSPE[336] ou la plateforme pour l'emploi vert des jeunes proposée par la coopération suisse.
D'autres programmes de coopération et des ONG en charge de programmes sont aussi régulièrement cités dans le domaine de la conservation des espèces et le développement d'un tourisme thématique. C'est notamment le cas avec le programme européen, « ENSAMBLE » qui vient de débuter en 2019, dont le WWFNA est partenaire, et qui porte sur la gestion durable de la pêche et du développement d'un tourisme de pêche. On constate que les acteurs de l'écotourisme tunisien présents sur les réseaux sociaux sont très au courant de toutes les possibilités qui leur sont offertes en matière de financement et d'aide, généralement plus souvent internationales que nationales. Ces initiatives de la coopération internationale en faveur de l'écotourisme et du tourisme durable sont tout particulièrement nombreuses dans les régions défavorisées de la Tunisie mais aussi sur son littoral et plus largement en Méditerranée.

[335] Un programme financé par les Nations Unies, USAID, la coopération italienne (AICS), la Fondation HP, l'ONUDI et dont l'objectif depuis 2013 est d'accompagner de jeunes entrepreneurs dans quatorze gouvernorats tunisiens prioritaires : Béja, Gafsa, Gabès, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Le Kef, Kébili, Médenine, Sidi Bouzid, Siliana, Tataouine, Tozeur et Zaghouan.

[336] Cette ONG italienne est active dans les domaines de la coopération et de la solidarité internationale dans les pays émergents et a participé, en Tunisie entre 2017 et 2018, à l'accompagnement de projets de femmes de la région nord-ouest. Elle a également accompagné la formation de jeunes au métier de guide nature toujours dans cette même région.

Illustration n° 114 : Aperçu des programmes de coopération internationale dédiés à l'écotourisme en Tunisie

Après la Révolution, des programmes de coopération hyper spécialisés dédiés à l'écotourisme ou d'autres beaucoup plus généralistes pour le développement social et économique se sont développés en Tunisie. Grâce à cette multiplicité, certains projets ont pu bénéficier de plusieurs accompagnements et financements (Tunisia ecotourism et le circuit écotouristique « Belle forêt » à Aïn Draham). De nombreux projets de la région nord-ouest de la Tunisie ont profité de cette dynamique.

Nom : **SwitchMed**	**Thématiques** : Innovations sociales et écologiques **Territoire concerné** : Méditerranée **Financeur** : Union européenne **Partenaires** : l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'ONU Environnement Division de l'Économie, du Plan d'action pour la Méditerranée de l'ONU Environnement et de son Centre d'Activités Régionales pour la Consommation et la Production Durables (SCP/RAC). **Programme associé** : The Switchers, réseau d'acteurs investis dans la démarche	**En Tunisie :** Accompagnement de **Tunisia Ecotourism** (circuit ornithologique à Ichkeul commercialisé en France) et de l'hébergement touristique écologique **« Dar Zaghouan »**
Nom : **MaTerrE**	**Thématiques** : Marketing territorial, emploi **Territoire concerné** : Tunisie **Financeurs** : Union européenne, région italienne (Emilia Romagna), AICS (agence de coopération italienne) **Partenaires** : ONG CEFA (Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture, Bologne, Italie)	**En Tunisie :** Favoriser la création d'emploi par le soutien et la promotion de petites et moyennes entreprises gérées par des femmes et des jeunes Tunisiens actifs dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la transformation et des services et qui œuvrent pour la préservation et la mise en valeur de leur territoire. **Accompagnement de circuits écotouristiques**

Nom : **PPI OSCAN,** Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d'Afrique du Nord	**Thématiques** : Conservation des espèces et des écosystèmes, cogestion des aires protégées terrestres et marines, écotourisme et partage des bénéfices de la conservation **Territoire concerné** : Afrique du nord **Partenaires et financeurs** : UICN, Fondation pour la nature MAVA, FFEM	**En Tunisie :** 25 projets depuis 2014 dont 9 sur la thématique de l'écotourisme Aménagement du **circuit écotouristique « Belle forêt »** à Aïn Draham Projet ECOMEL à Melloula (Tabarka) pour un **sentier sous-marin** de sensibilisation et d'éducation à l'environnement Projet de développement de l'**écotourisme rural à Siliana** (éco-dôme Ezzine) **Jendouba, Îles Kerkennah, Monastir, Tozeur, Zarzis, Djerba**
Nom : **ONMEST 2,** Open Network for Mediterranean Sustainable Tourism	**Thématique** : Tourisme durable **Territoire concerné** : Méditerranée **Financeur** : Union européenne	**En Tunisie :** Accompagnement de **Tunisia Ecotourism**
Nom : **Fikra Tounisiya**	**Thématiques** : Développement socio-économique du nord-ouest de la Tunisie **Territoires concernés** : les gouvernorats de Siliana, Jendouba, Beja et Le Kef **Financeurs** : fondations française, belge, portugaise, allemande	**En Tunisie :** Financement d'un **centre d'artisanat et de culture** à Tabarka, de **circuits écotouristiques** à Aïn Draham

4 - f. Une offre encore en marge faute de cadres adaptés

Malgré l'émergence d'une offre alternative notamment en termes d'hébergement et d'activités de pleine nature, celle-ci a du mal à se développer réellement. L'absence de cadres législatifs et administratifs adaptés la contraint à demeurer encore confidentielle et finalement aux marges de la légalité. Plusieurs études ont pourtant montré l'importance de faire évoluer les cadres pour lever les freins et favoriser son essor. L'étude de 2009 sur le développement de l'écotourisme en Tunisie pointait déjà plusieurs dysfonctionnements, au premier chef l'absence de reconnaissance de l'écotourisme en tant qu'activité touristique, ce qui privait ses acteurs d'un réel statut et donc de la possibilité d'accéder à des financements mais aussi d'inscrire leur activité dans un cadre réglementaire clair. L'étude constatait que les acteurs devaient quelquefois s'adresser à plusieurs administrations (agriculture, environnement, culture…), ce qui d'une part allongeait le temps des démarches, mais aboutissait aussi souvent à des contradictions, faute de concertation entre les différents organismes, et à des refus faute d'une prise en compte globale du projet présenté. En 2015, la stratégie du ministère du tourisme « Vision 3+1 » confirmait encore cette situation puisqu'un des objectifs dans le développement du tourisme alternatif était de procéder à une campagne de régularisation des hébergements existants (en

particulier pour les chambres d'hôtes). Parallèlement, en 2013, une loi avait été promulguée pour autoriser la création de gîtes ruraux sur des terres agricoles loi dont il a malheureusement fallu attendre 2018 pour que le décret d'application paraisse. Cette période intermédiaire a donc vu la création de gîtes « hors la loi », et des porteurs de projet se sont épuisés à attendre et ont renoncé. En outre, la réglementation du Code forestier vis-à-vis des parcs nationaux et des réserves naturelles ainsi que celle de 2009 sur les AMCP (Aire marine côtière protégée) ne sont guère favorables au développement d'activités écotouristiques dans ces espaces (cf. Partie 2B1).

Au-delà des porteurs de projets, les représentants institutionnels eux-mêmes avouent leur impuissance à développer cette offre et à mieux la faire connaître. C'est notamment, l'avis d'un commissaire régional au tourisme[337] qui pointe différents dysfonctionnements à la fois en amont et en aval des projets. Selon lui, l'absence de réglementation et de stratégie nationale et régionale pénalise clairement le développement d'une telle offre, mais il déplore aussi le développement quasi anarchique des projets qui sont souvent spontanés et éparpillés. Par ailleurs, le décalage entre les législations agricoles et touristiques freine la création des activités touristiques : un jeune aura beaucoup de difficultés à monter son projet sur un terrain agricole, par exemple. En outre, l'absence de réglementation et de normes de sécurité et d'hygiène pour les chambres d'hôtes comme pour les sentiers de randonnée, ou d'autres activités écotouristiques encore empêche toute promotion institutionnelle et toute commercialisation officielle. Ce même commissaire régional cite à ce propos le cas des pêcheurs qui prennent des touristes avec eux dans leur bateau pour leur faire découvrir les lieux de pêche, les techniques et les paysages côtiers, hors de tout cadre réglementaire. Des offres qu'il est donc impossible au ministère du tourisme de promouvoir car elles sont en-dehors de tout cadre.

Il constate également que les ministères (agriculture, environnement, tourisme) n'ont pas l'habitude de travailler ensemble en cohérence et que chacun porte des projets sans que se développe une approche transversale. Ce cloisonnement ne favorise pas non plus le développement d'une offre écotouristique lisible et viable. Il existe même des cas dans lesquels des projets, pourtant accompagnés en amont et financés par la coopération internationale, voient leur activité touristique entravée par l'administration régionale. C'est le cas de l'éco-dôme Ezzine (cf. supra), auquel le cadre de la réglementation touristique existante enjoint d'avoir une route d'accès bitumée, alors que cet hébergement est en plein cœur de la nature d'un lieu préservé, celui de Djebel Serj[338], et a justement vocation à être au plus proche de la nature. C'est là un exemple des contradictions et des incongruités auxquelles sont confrontés les porteurs de projet.

On constate également que du côté des activités de pleine nature, rien n'est envisagé pour l'instant sur l'encadrement de certaines pratiques. Aucune réglementation n'existe ni pour les guides de randonnée pédestre ou équestre, ni pour les moniteurs de spéléologie ou bien même pour le balisage des sentiers. C'est pour l'instant le monde associatif qui prend en charge ce volet, à l'image d'ATR qui, aidée par la Fédération française de randonnée pédestre, intervient sur la formation de guides et des autres acteurs qui participent au balisage de circuits.

Toutefois, ce secteur n'est pour l'instant pas délaissé par les autorités puisque encore récemment le ministre du tourisme s'est engagé à mettre en place un plan de développement de l'écotourisme, « *un programme visant le développement et la*

---

337 Interviewé en novembre 2016

338 https://directinfo.webmanagercenter.com/2019/01/08/tunisie-le-fondateur-de-leco-dome-de-siliana-a-tente-de-se-suicider/

promotion du tourisme écologique auprès des différents marchés touristiques dans le monde »[339].

C. L'accès à la nature : site protégés, touristiques, de loisirs, d'aventure ? – Regards croisés sur les pratiques dans un parc national et un parc urbain

En Tunisie, les parcs nationaux ont souvent été au centre des politiques de développement de l'écotourisme, et pourtant nous l'avons vu précédemment, peu de parcs sont effectivement des destinations écotouristiques. De la même façon, les parcs urbains qui ont pour mission d'être à la fois des espaces à la disposition des populations urbaines pour les loisirs de plein air et des lieux de sensibilisation et de protection de l'environnement n'ont pas atteint leurs objectifs. Toutefois, le parc national d'Ichkeul comme le parc urbain de Nahli n'en accueillent pas moins l'un et l'autre des visiteurs. Dès lors, quelles sont les pratiques de ces derniers et quelles relations entretiennent-ils avec chacune de ces deux aires de nature aux statuts différents ? Les relations de l'homme à la nature sont-elles justement différentes en fonction du statut donné à la nature ? Les relations homme/nature peuvent-elles s'administrer ? Les enquêtes de terrain menées entre 2013 et 2017, complétées par l'analyse des réseaux sociaux, indiquent certes un volet éducatif plus important dans le cas du parc national mais tendent aussi à montrer que les pratiques des visiteurs présentent de nombreux points communs entre parc national et parc urbain.

1. Des profils de visiteurs assez semblables : familles et enfants

L'un comme l'autre sont ainsi des parcs très fréquentés par les familles. S. Zaine, en 2004 parlait même à propos d'Ichkeul, d'un « *parc du dimanche* » tant les fréquentations étaient importantes les week-ends pour des familles venues à Ichkeul profiter de la nature et d'endroits agréables dans lesquels pique-niquer. Un point commun avec Nahli, où les familles viennent nombreuses pendant les vacances et plus encore les dimanches pour profiter du cadre et partager un moment en-dehors de la maison, pique-niquer, sinon même allumer un barbecue.
A côté de cette catégorie de visiteurs, commune aux deux parcs et la plus nombreuse, Nahli et Ichkeul possèdent chacun ses spécificités. En effet, Ichkeul conserve son rôle à la fois éducatif et scientifique et accueille fréquemment des écoliers de la région et des scientifiques (en moindre quantité et principalement Tunisiens). Dans un formulaire Ramsar de 1992, il était indiqué que le public scolaire représentait à peu près la moitié des visiteurs. Quant à Nahli, même si quelques bus scolaires viennent au parc c'est le plus souvent pour des activités sportives comme par exemple la course d'orientation. A la différence d'Ichkeul, Nahli accueille des sportifs, aussi bien les joggeurs du matin que des adeptes du paintball (que l'on peut considérer comme une activité physique même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un sport). On y rencontre aussi le mercredi des groupes de femmes matinales venues faire de la relaxation, ou encore des gens qui empruntent le parcours de santé car seul Nahli dispose d'équipements à vocation sportive ou pour des activités physiques. A Ichkeul, même si certains sentiers seraient adaptés à la pratique du footing ou du trail, aucun sportif n'a été comptabilisé lors des visites de terrain,.
Ces deux parcs ont aussi finalement en commun les visiteurs qui leur manquent. En effet, dans de nombreuses études, Ichkeul est toujours envisagé comme un parc national

[339] africanmanager.com, 6/08/2019 ; africanmanager.com, webmanagercenter.com, 21/12/2018

capable d'accueillir des éco-touristes, principalement étrangers et particulièrement intéressés pour faire du bird-watching. Mais, sur le terrain, ces visiteurs sont rares, sinon quasiment absents. De la même façon, l'objectif à Nahli, était d'accueillir grâce à son écomusée de nombreux scolaires afin de participer à l'éducation à l'environnement et à la sensibilisation des enfants au monde des abeilles (thème du parc de Nahli). Mais aujourd'hui, l'écomusée est en partie désaffecté et nos visites de terrain, n'y ont enregistré aucune visite.

2. Essentiellement des visiteurs de proximité

Quant à l'ampleur de leur fréquentation, les chiffres sont pour les deux parcs difficiles à établir avec précision. Pour Ichkeul, la difficulté réside dans la précarité du dispositif de comptage. Un guichet est certes présent à l'entrée du parc où chaque visiteur est *a priori* censé s'arrêter pour donner ses coordonnées. Mais c'est en réalité loin d'être toujours le cas, particulièrement s'il y a déjà plusieurs voitures en attente ou si le guichet est fermé faute de personnel. Par ailleurs, l'enregistrement des informations se fait sur un registre en papier ce qui ne facilite ni le traitement des données ni leur archivage puisque ce registre n'est pas ensuite numérisé. En outre, compte tenu de cette procédure fastidieuse, les informations ne concernent souvent que le chauffeur et non les autres passagers. Autre biais par rapport au comptage des visiteurs étrangers, toute personne étrangère, qu'elle soit résidente (donc vivant en Tunisie) ou de passage (touriste), est enregistrée de la même façon ce qui crée une imprécision sur le nombre réel de « visiteurs étrangers ». Toutefois, ceux-ci ne représenteraient qu'une part modeste des visiteurs du parc, qui sont essentiellement des Tunisiens (Zaiane, 2004).
A Nahli, l'entrée est payante : entre 9h à 17h, chaque personne est censée acheter ses tickets d'entrée[340]. Cette technique permet d'avoir un comptage plus performant et de faire une distinction entre les visiteurs adultes et les enfants. Toutefois, il ne permet ni de comptabiliser les visiteurs sur les tranches de 6h à 9h et de 17h à 20h lorsque le parc est ouvert et gratuit, ni d'avoir des informations sur le profil des visiteurs, comme leur provenance, leur moyen de transport…
Toutefois, malgré ces biais, les différentes données récoltées permettent d'avoir une idée générale (à défaut d'être précise) de la fréquentation de ces deux parcs. Pour ce qui concerne Ichkeul, les chiffres récoltés dans les différentes études donnent un maximum de 60 000 visiteurs pour les années 1996, 2007, 2010 et moitié moins en 2011 et 2012[341]. Il est souvent répertorié comme le parc national tunisien le plus visité (Soussi M., 2008). Pour l'année 2015, le décompte effectué par les agents du parc fait état de 43 074 visiteurs. Ces chiffres montrent une concentration de la fréquentation sur la période de mars à mai, avec environ 61% du volume de visiteurs qui se rendent à Ichkeul à cette époque, ce qui correspond effectivement à la période la plus agréable (ni trop chaude, ni trop venteuse, sans trop de moustiques) pour visiter le parc. En revanche, cette période ne correspond nullement aux saisons des migrations des oiseaux d'eau[342] ce qui confirme que peu de visiteurs d'Ichkeul viennent pour ce qui a conduit à sa reconnaissance nationale et internationale. Ce constat se confirme au regard des mois d'octobre et janvier

[340] Des tickets de 100 millimes pour les enfants et 300 millimes pour les adultes jusqu'à juin 2016 et 300 millimes pour les enfants et 500 millimes pour les adultes à partir de juillet 2016.

[341] Chiffres fournis par la direction du PNI dans le cadre de l'Etude sur la valorisation économique des services écosystémiques du PNI (UICN, 2015).

[342] Les migrations d'automne et de printemps sont comprises entre le 15 septembre et le 15 mars et les observations d'oiseaux s'organisent plutôt en octobre et en janvier d'après S. Zaina, 2004.

qui sont censés êtres les deux mois d'affluence pour l'observation des oiseaux migrateurs, et pour lesquels on note pourtant une fréquentation très faible avec seulement 9% du total des visiteurs. La période la moins fréquentée est la période estivale et en particulier juillet, ce qui tendrait à montrer que le flux de touristes qui se rendent dans les stations balnéaires ne viennent pas jusqu'à Ichkeul. Les gouvernorats de Sousse, Monastir, et Mahdia ne représentent d'ailleurs que 6% des visiteurs. Ceux-ci proviennent en majorité du gouvernorat de rattachement d'Ichkeul, celui de Bizerte avec 53% des visiteurs. Ce chiffre valide le statut d'Ichkeul en tant que lieu de visite de proximité offert aux populations (dont les écoles) des alentours. Le second bassin émetteur de visiteurs est celui du gouvernorat de Tunis avec une part représentant environ 30% de visiteurs. Par ailleurs, on constate que le gouvernorat plutôt rural de Béja, pourtant voisin, ne représente que 0.6% de la fréquentation, qui s'avère majoritairement citadine.
Les pics de fréquentation se situent généralement pendant les week-ends du printemps. Lors du week-end du 8/9 avril 2017, 1 500 visiteurs ont été comptabilisés et près de 2 000 le week-end suivant. Lors de la fête d'Ichkeul, la fête du printemps organisée par Tinja sur un week-end, début mai, près de 3 100 visiteurs ont été comptabilisés. Des navettes sont pour l'occasion organisées entre Tinja et Ichkeul. Mais la majorité des visiteurs se cantonnent à l'entrée du parc, au niveau de l'aire de jeux où sont installées des tentes destinées pour certaines à la présentation de produits artisanaux et d'autres à des informations sur des questions de santé, ainsi qu'à proximité des locaux de l'ANPE où des présentations du parc sont organisées. Quant aux moyens de transports utilisés par les visiteurs du parc, ce sont essentiellement des voitures particulières, sauf pour les écoles qui voyagent en bus. Les services de taxis sont *a priori* très peu utilisés (sur l'ensemble de nos visites de terrain, un seul taxi a été dénombré sur le parking).
A Nahli, en 2016, 193 847 tickets ont été vendus, soit en moyenne, plus de 16 000 visiteurs mensuels avec des pics de fréquentation sur les mois d'avril et de mai. Ces deux mois représentent environ 21.5% de la fréquentation annuelle. Une fréquentation en forte baisse sur les trois premiers mois de 2017 avec une perte de près de 40% des visiteurs payants. Le niveau des précipitations peut expliquer une partie de cette déflation. A Nahli, l'affluence est aussi fonction des jours fériés et des week-ends, surtout les dimanches. Le 1er janvier 2017, férié et un dimanche a accueilli le plus de visiteurs dans le mois même si ce volume d'entrées parait démesurément faible par rapport à 2016 (105 au 1er janvier 2017 contre 11 476 au 1er janvier 2016). En février 2017, les week-ends représentent également les plus grosses fréquentations avec 62% des entrées. Le week-end du 4 et 5 février a été le plus fréquenté avec près de 2 600 visiteurs. En mars 2017, avec un climat plus agréable, la fréquentation augmente considérablement par rapport aux mois précédents et passe de 1 276 en janvier à 20 131 en mars. Les visiteurs concentrent leurs visites sur les week-ends et les vacances scolaires. 56.5% des entrées durant le mois d'avril 2017 se sont effectuées sur les samedis, dimanches et les cinq premiers jours de mars, semaine des vacances d'hiver. Le jour ayant accueilli le plus de visiteurs est un samedi, le 18 mars avec 2 178 tickets vendus au début d'un week-end prolongé intégrant le lundi 20 mars, date de la fête de l'Indépendance. L'accès au parc se fait là aussi principalement en voiture particulière, mais davantage de taxis ont été répertoriés lors des études terrain, ainsi que des bus scolaires appartenant à des écoles privées du Grand Tunis. Les visiteurs de Nahli sont quasiment tous Tunisiens. Lors des enquêtes de terrain, peu de visiteurs parlant une langue étrangère ont été notés si ce n'est pour quelques personnes parlant Français.

3. Des motivations et des pratiques variées mais avant tout la détente dans un cadre « verdoyant »

A Ichkeul, les visiteurs ont fait l'objet de quelques études. Les principaux éléments qui en ressortent sur les motivations des visites sont la recherche de la nature (40%), la fréquentation du hammam (24%) et la recherche d'un cadre favorable pour des activités diverses (17%) (Ben Belgacem W., 2013). Une précédente étude définissait de même trois groupes de visiteurs : les visiteurs de tous les jours habitués des hammams, les visiteurs du weekend et les spécialistes (Zaiane S., 2004). Lors de nos observations de terrain et à l'occasion des interviews réalisées pendant la période 2013-2017, nous nous sommes davantage intéressés aux pratiques[343] de visiteurs qu'à leurs motivations. Sept catégories de visiteurs (au moins) ont été identifiées. Celle, la plus nombreuse, des enfants qui profitent de leur dernière sortie scolaire printanière, pour s'égailler dans un environnement ouvert, marcher, escalader et à l'occasion écouter les explications données sur le site. La majorité du temps, ce sont des enfants scolarisés dans des écoles privées du Grand-Tunis, de Sousse, Sfax, ou Nabeul. Les visites durent entre 1h et 2h30 (en comptant une pause déjeuner). Celle des familles qui viennent pour pique-niquer dans un endroit non-urbain, non loin de chez eux. Celle des résidents (étrangers souvent installés à Tunis) qui viennent visiter pour la première fois le site car ils ont lu que c'était un parc national d'une importance internationale. Celle des Tunisiens (et résidents) qui amènent leurs amis de passage pour leur faire partager leur intérêt pour le site. Celle des Tunisiens de proximité qui viennent juste faire une balade pendant le week-end ou avec leurs enfants pendant les vacances. Celle de groupes de quelques hommes qui viennent partager un moment à l'abri des regards pour boire quelques bières. Celle de jeunes étudiants venant faire des prélèvements (sans autorisation). Celle de famille avec des membres âgés qui prennent un sentier escarpé qui les amènent au hammam de la façade nord du djebel. En-dehors de cette dernière catégorie, la majorité des visiteurs reste dans une zone proche de l'écomusée et n'emprunte que très peu les sentiers au départ de la plate-forme de l'écomusée.

[343] Une étude terrain axée sur l'observation plutôt que sur le déclaratif car s'il est recueilli via des questionnaires directifs les réponses peuvent être trop influencées ou du moins limitées (Norimatsu, Cazenave-Tapie, 2017).

Illustration n° 115 : Concentration de la fréquentation au niveau de l'écomusée d'Ichkeul (A. Guillaumet, 2019)

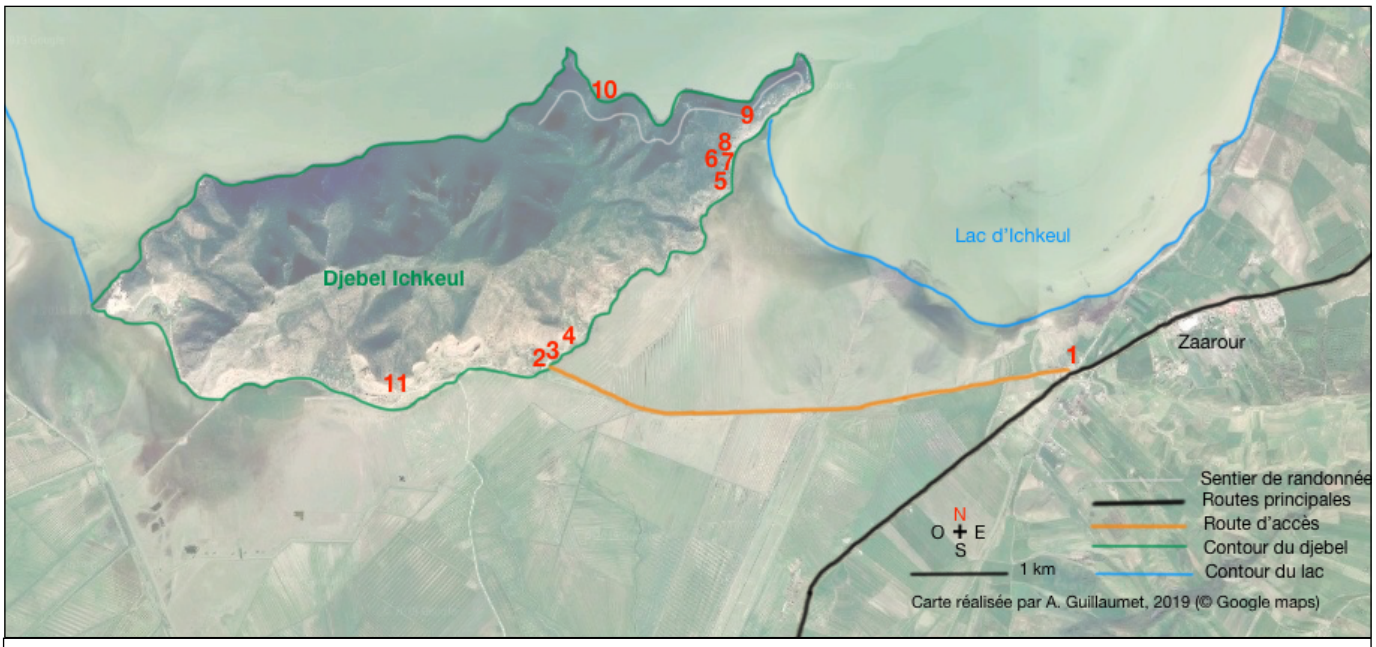

1 : Arche d'entrée du Parc
2 : Accès au Parc (guérite d'accueil)
3 : Aire de jeux
4 : Locaux de l'ANPE
5 : Hammam Sidi Ben Abbes
6 : Musée de la géologie
7 : Parking
8 : Escaliers
9 : Ecomusée, bureau administratif, aire de pique-nique, sanitaires
10 : Hammam El Atrous
11 : Anciennes carrières

Illustration n° 116 : Illustration des pratiques des visiteurs, au printemps, au parc national d'Ichkeul (A. Guillaumet, avril 2017)

Sortie scolaire, arrivée bruyante sur la plate-forme de l'écomusée

Visite de l'écomusée commentée par le conservateur - l'attention des enfants n'est pas toujours optimum

Observation des oiseaux à la longue vue avec un agent du parc - Les enfants défilent les uns après les autres, le moment le plus captivant pour les enfants

Suite de la visite, toujours encadrée par le conservateur

Le pèlerinage printanier au hammam d'Aïn Atrous, en famille (3 générations) n'est pas d'accès facile pour tous, un chemin caillouteux, des dénivelés et la chaleur

Balade en famille autour de l'écomusée

En famille pour un pique-nique

Peu d'études ont été menées à Nahli sur les visiteurs et leurs pratiques. Celle de B. Loukil (2006), effectuée avant la Révolution, identifie six catégories de visiteurs dont celle de la famille est la plus représentée. Les autres types de visiteurs sont les groupes de femmes avec enfants, les groupes d'adolescents, les groupes encadrés de scouts, les couples (plutôt en semaine), et les sportifs (plutôt le matin ou en fin d'après-midi). Lors des études de terrain menées en 2017, soit onze ans après la précédente, la plupart de ces catégories a été observée, en-dehors des scouts, mais bien d'autres catégories de pratiques ont aussi été relevées. Il s'agit des groupes d'adolescents mixtes qui profitent de pelouse pour s'initier seuls à des postures de tai-chi-chuan ou équivalent, des pères qui jouent au ballon avec des enfants sur les pelouses, des groupes d'adolescents mixtes qui jouent de la musique (guitare et derbakeh) à hauteur de l'aire de pique-nique, des groupes mixtes de jeunes adultes ou adultes qui viennent faire des parties de paintball, des groupes de jeunes adolescents, essentiellement masculins qui regardent, derrière le grillage les parties de paintball, des femmes seules avec enfants dans le secteur des jeux ou sur le parcours de santé, des groupes d'élèves faisant des activités physiques encadrées (course d'orientation), des groupes de femmes qui viennent faire de l'activité physique le matin, des hommes seuls qui font le parcours de santé en courant, des duos de femmes qui papotent ou qui répondent à leur téléphone en suivant l'itinéraire du parcours de santé, en tenue de sport ou de ville, des couples en tenue de sport sur le parcours de santé, des familles qui font le parcours de santé certains en tenue de sport et d'autres en tenue de ville, des personnes âgées souvent seules qui viennent pour marcher, des groupes de femmes et d'enfants avec des enfants en bas âge (poussette) qui commencent à suivre le parcours de santé et font demi-tour, des grands-pères qui surveillent les enfant à l'aire de jeux, des jeunes enfants en sortie avec leur crèche pour profiter de l'aire de jeux, des familles installées sur des draps sous les arbres en bordure de l'aire de jeux, des femmes âgées qui font la sieste sur les bancs en bordure de l'aire de jeux, des femmes entièrement voilée à l'écart des autres personnes ou des couples dont la femme est voilée également à l'écart des autres, des groupes de jeunes adultes portant des cartons de pizzas… Au terme de cette très longue énumération, il apparaît clairement que c'est une très large part de la société urbaine de la capitale tunisienne qui se croise et cohabite à Nahli.

La zone de concentration des visiteurs est celle de l'aire de jeux. C'est dans cet espace que se concentre la majorité des familles et des enfants.

Illustration n° 117 : Concentration de la fréquentation au niveau de l'aire de jeux du parc urbain de Nahli (A. Guillaumet, 2019)

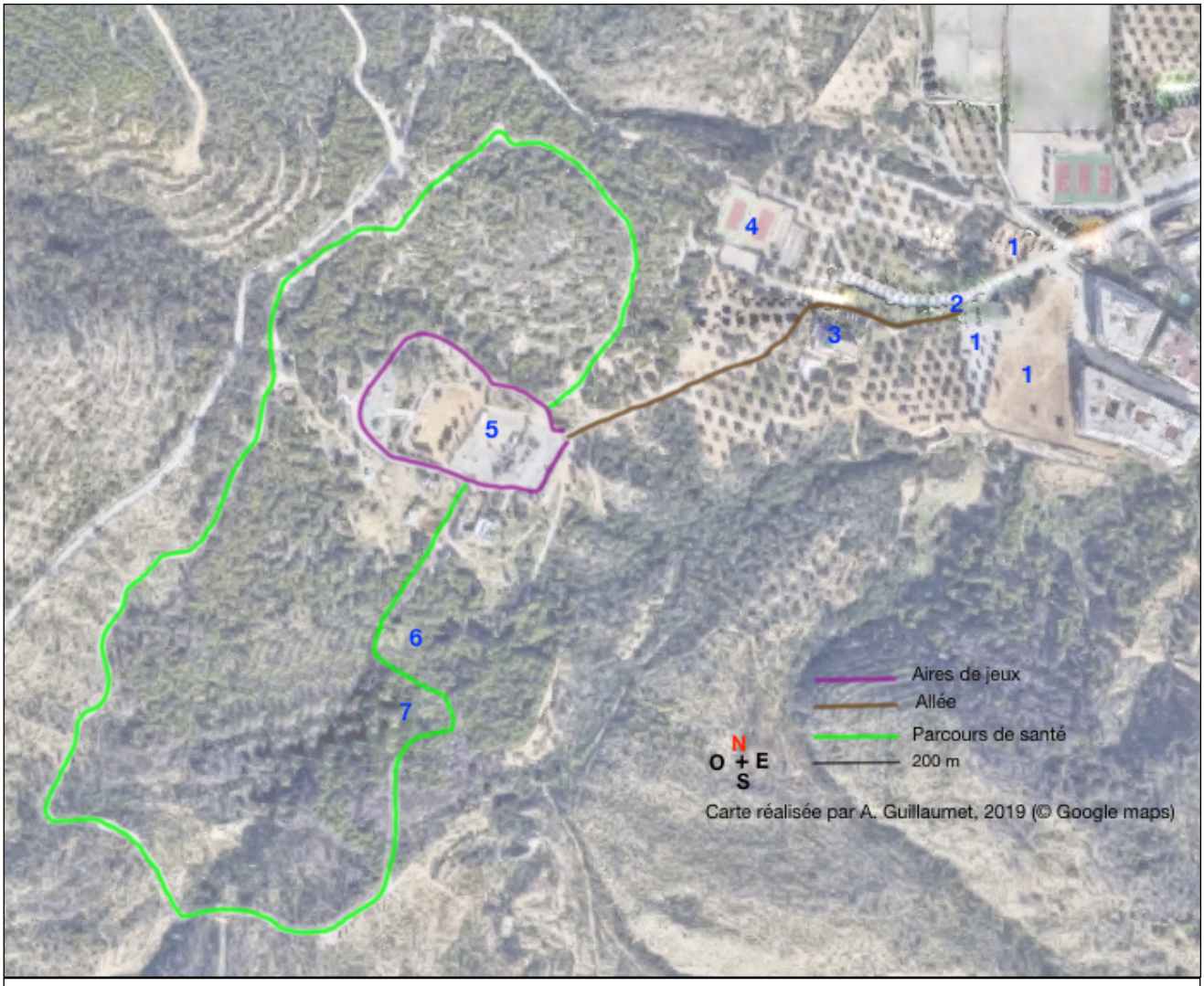

1 : Parking
2 : Entrée
3 : Ecomusée, bâtiments administratifs, café
4 : Terrains de tennis
5 : Aires de jeux
6 : Aire de pique-nique
7 : Paint-ball

Illustration n° 118 : Exemples de pratiques des visiteurs, au printemps, au parc urbain de Nahli (E. Coto, A. Guillaumet, avril 2017)

Groupe d'adolescents qui profitent de la pelouse pour s'entraîner au tai-chi-chuan

Balade en famille pendant un dimanche ensoleillé

Pique-nique en famille avec tout le matériel

Des curieux qui observent derrière les filets une partie de paintball

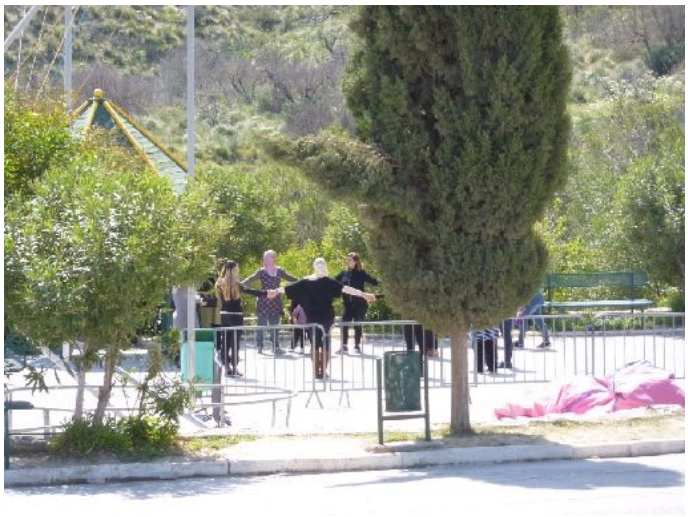

Des femmes qui se retrouvent le matin pour de l'activité physique

Même les oiseaux en cage ont droit à leur sortie au parc

4. Des pratiques « contre-nature »

Nahli comme Ichkeul accueillent également des visiteurs pour lesquels ces deux espaces sont uniquement envisagés comme des moyens de se divertir, de s'adonner à ses passions et de profiter d'être en plein air, sans prendre en considération l'éventualité que leurs pratiques sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement, ni même qu'elles peuvent tomber sous le coup d'une interdiction, ou à tout le moins de restrictions. C'est par exemple le cas à Nahli quand de jeunes hommes fument en groupe à quelques

mètres d'un panneau d'interdiction de fumer, ou plus grave quand un père de famille allume un barbecue dans la pinède où se trouve l'aire de pique-nique. Le non-respect de pelouses, des arbres et des fleurs, est monnaie courante.
À Ichkeul, les équipes du parc ont cependant noté une amélioration des comportements qui tendent à respecter un peu plus la tranquillité et la propreté du site. Pour le conservateur, « d*epuis 2014, date de ma prise de fonction, les visiteurs ont changé, ils sont plus sensibles à la protection de l'environnement. Il s'intéressent plus à Ichkeul et à sa valeur écologique* ». Le conservateur regrette pourtant encore la vandalisation des panneaux d'identification des différentes essences d'arbres (sur 3 installés récemment, un seul résiste encore), les poubelles qui débordent après des week-ends d'affluence - mais sans doute la concentration des déchets autour des poubelles marque-t-elle déjà un progrès ? -, ou la crainte de départ de feux lors du Festival de printemps. Pour protéger certaines parties du parc, le conservateur a ainsi renoncé à entretenir certains chemins d'accès, comme ceux des anciennes carrières : il s'agit de ne pas faciliter l'accès à une partie du djebel, des marais et du lac que le conservateur et les agents considèrent comme un site « *bien plus beau que celui de l'écomusée* », la partie sud-ouest. Le conservateur avoue d'ailleurs qu'il ne recherche pas à augmenter le nombre des visiteurs mais qu'il préfère accueillir des visiteurs respectueux. Il pense même que rendre l'entrée du parc payante permettrait de limiter le nombre des visiteurs irrespectueux (« *qui viennent à Ichkeul pour boire de l'alcool et fumer du haschich* », et de n'accueillir que des visiteurs « *réellement concernés par l'environnement* ». Il est vrai que certains immortalisent sur les réseaux sociaux des pratiques qui vont à l'encontre des réglementations au sein d'un parc national. Des vidéos de visites de grottes circulent en particulier sur Youtube, qui montrent des formes de fréquentation assez néfastes pour ces milieux fragiles, en groupes parfois importants, pas toujours avec des équipements appropriés (notamment de sécurité : casque, harnais), rarement dans le silence. En période d'hibernation, le dérangement peut avoir des conséquences pour les chauves-souris, vers lesquelles sont parfois pointés les éclairages. On relève également très souvent des randonnées en-dehors des sentiers, dans les sous-bois, éventuellement au son d'une radio diffusant de la musique (à Ichkeul, il existe d'ailleurs des panneaux indiquant qu'il est interdit de faire du bruit).

Illustration n° 119 : Extraits des vidéos diffusées sur Youtube par des visiteurs d'Ichkeul montrant des pratiques spontanées intrusives et éventuellement illicites

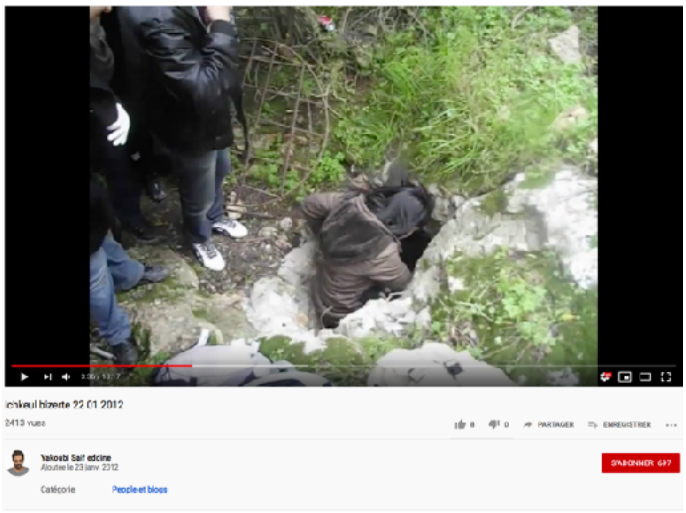

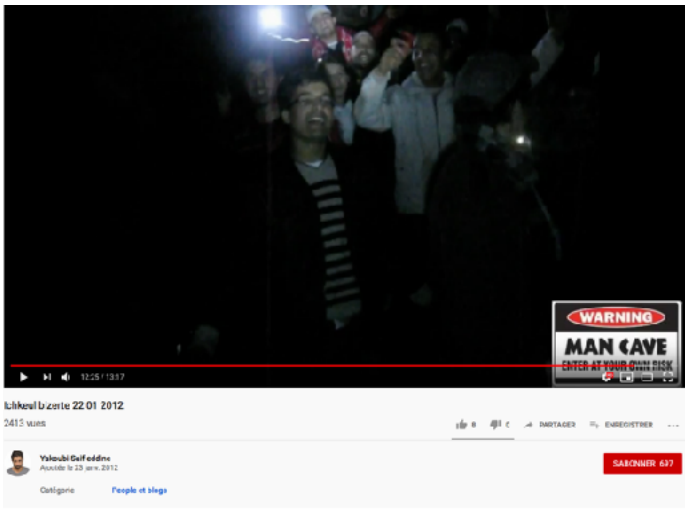

Visite de la grotte d'Ichkeul, sans équipement, en groupe et dans le bruit. On remarque sur la capture de gauche, la grille de l'entrée de la grotte qui a été retirée.

Randonnée très animée et randonnée en dehors des sentiers

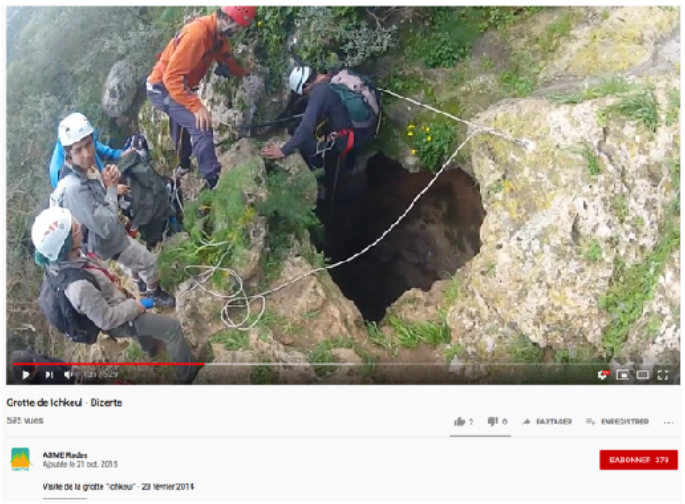

Une grotte très fréquentée

D. Conclusion troisième partie

La nature et le tourisme sont intimement liés depuis le début de l'activité touristique en Tunisie. Décor exotique, nouvel horizon, forêt rafraichissante, aperçu du paradis, plage de sable fin, … au gré des tendances internationales, différents éléments de la nature ont été mobilisés par le tourisme pour répondre aux besoins de vacanciers. L'industrie touristique qui a connu une croissance exponentielle des années 1960 aux années 2000 et qui a servi les intérêts de développement du pays, s'est finalement construite au détriment de la nature, au prix de nombreuses dégradations du littoral ou des ressources en eau, d'une consommation d'espace anarchique et déraisonnable, et d'une production spectaculaire de déchets.

Grâce à la Révolution de 2011, cette vision tronquée de la nature et monolithique du tourisme s'est élargie et a permis l'émergence de nouvelles formes de tourisme, d'acteurs, de valeurs, d'outils et de destinations. En-dehors du bord de mer, le territoire rural a fait son apparition (ou sa ré-apparition). L'artisanat et les savoir-faire locaux sont plébiscités. Les petites structures d'hébergement proches des espaces naturels et en lien avec les savoir-faire du territoire, bien que peu nombreuses encore, se développent. Les activités de pleine nature se multiplient pour aller à la découverte des forêts, des sites naturels et des patrimoines vernaculaires. Même l'offre touristique du littoral se ré-invente dans une certaine mesure, en incluant des paysages plus sauvages, ou en tout cas moins fréquentés et non-urbanisés. A défaut de l'offre écotouristique souhaitée par les autorités et encouragée par la coopération internationale, c'est bien une offre touristique alternative qui se développe depuis la Révolution. Les acteurs de cette nouvelle dynamique sont souvent de jeunes entrepreneurs qui sont au fait des réseaux sociaux et ont envie de faire partager leur goût pour la Tunisie, sa nature et ses habitants. Plus qu'un séjour touristique, ils proposent de vivre une expérience. La nature, qui devient ici une composante majeure de l'offre, n'est plus assimilée à un décor mais invite à l'interaction, dans un souci plus ou moins augmenté de préservation du patrimoine qu'elle représente. Comparée à l'offre balnéaire, cette offre reste pourtant marginale et fortement basée sur le bouche à oreille. Elle s'adresse encore principalement aux résidents en Tunisie, d'autant plus que les clientèles occidentales, déjà peu nombreuses à visiter l'intérieur du pays, l'ont largement déserté après 2011 et après 2015.

Parallèlement à l'offre touristique, les parcs nationaux et les parcs urbains sont également les témoins des pratiques et des loisirs des Tunisiens qui se font dans des espaces de nature institutionnalisés. Tous les deux sont le symbole de la détente en famille. On y vient surtout en fin de semaine pour profiter d'espaces non-urbanisés où les enfants peuvent se dépenser sans compter. Et même si Ichkeul peut encore assumer sa mission d'éducation à l'environnement, ce que ne fait plus Nahli, les moyens sont dérisoires par rapport aux enjeux. Ces deux aires de nature aux statuts différents ne peuvent répondre pleinement aux missions qui leur ont été assignées à l'origine et ne parviennent guère à peser sur les modalités récréatives des relations homme/nature.

Conclusion générale

La place de la nature dans la société tunisienne contemporaine apparaît aujourd'hui à la fois diverse et en évolution, sous l'influence de représentations sociales héritées et nouvelles, dominantes ou secondaires, endogènes ou exogènes, qui sous-tendent des pratiques aussi bien institutionnelles que politiques ou sociales (cf. Illustration n° 120). La période de brassage des idées et de mutation des pratiques engendrées par la Révolution a permis la recomposition et la circulation (ou la diffusion) de certaines d'entre elles. La place de la nature dans la société tunisienne est donc plurielle et se conçoit différemment selon les groupes d'acteurs considérés, des cercles institutionnels aux diverses composantes du mouvement associatif, ou encore du vivier des jeunes entrepreneurs aux multiples profils des visiteurs d'espaces protégés… Il n'est donc pas surprenant de relever des tensions et des contradictions entre des systèmes (plus ou moins cohérents) de représentations sociales de la nature, dont la Révolution a relevé et parfois exacerbé les différences.

Parmi les images iconiques de la nature, on constate la persistance dans la durée de la composante paradisiaque attachée à certaines manifestations de la nature, que l'on retrouve dans les mosaïques pré-chrétiennes, les céramiques islamiques et la rhétorique ou l'iconographie des jardins et des oasis. Cette représentation paradisiaque de la nature est toujours sous-jacente dans les images de promotion touristique de la Tunisie mais aussi chez les oasiens quand ils parlent des oasis du Djérid, ou encore sur le décor des céramiques qui ornent les villas art-déco tunisoises encore debout. L'image d'une nature luxuriante, verte, où l'eau est omniprésente, s'articule ici avec les représentations d'une nature productive, corne d'abondance et source de vie, qui est très présente aussi dans ces images iconiques. La correspondance sémantique est frappante en la matière entre les mosaïques romaines et le discours des autorités coloniales pour justifier les politiques agricoles, et qui se prolonge après l'Indépendance dans les textes législatifs organisant le ministère de l'agriculture et ses missions. Ce corpus de représentations persiste encore après la Révolution, inscrit dans la nouvelle Constitution de 2014 sous la forme d'une nature pourvoyeuse de ressources.
L'approche édénique comme l'approche productive de la nature vont de pair avec une approche esthétique, qui, si elle les a aussi servies, existe pourtant de manière autonome, en tant que source d'inspiration pour des artistes qui ont dépassé les visions utilitariste ou religieuse et exaltent le pittoresque, le sublime, le sauvage ou la liberté. Cette approche poétique de la nature est encore très présente dans la Tunisie post-révolution, notamment à travers les vers encore étudiés et cités de A.Q. Chelbi, le poète de référence tunisien, notamment quand il évoque la forêt comme un lieu féérique de méditation et de contemplation pour les hommes (« *Dans le bois il y a un monde ; propice à l'imagination, aux visions ; au rêve, à la réflexion et à la poésie ; béni soit le jour où pour la première fois ; je suis allé à la forêt* », extrait du poème « *La forêt* », A.Q. Chebbi, 1934)[344]. D'autres espaces naturels comme le désert, lieu mythique de l'imaginaire touristique international, ont aussi servi de support à la cristallisation de représentations esthétiques puissantes. L'image mentale du désert, construite dans une antinomie avec celle des oasis qui a donné l'association improbable entre le dromadaire et le palmier, a de la même manière été servie par la littérature, la peinture puis la photographie.
Tout au long de l'histoire de la Tunisie, les représentations sociales de la nature ont été fortement influencées par des acteurs exogènes. Pour l'époque contemporaine, les influences, présentes au cours de la période coloniale se sont prolongées après

[344] Poème « La forêt » de A.Q. Chebbi en annexe n° 2

l'Indépendance, et restent importantes aujourd'hui tant au niveau législatif et institutionnel dans le domaine de la protection de la nature que dans le tourisme. Dans le domaine du tourisme international, en lien avec les clientèles et les tours opérateurs ouest européens, c'est notamment la consécration du désert mythique et des plages qui ont prévalu depuis l'Indépendance occultant le reste des représentations d'autres natures. Dans le même temps, en s'alignant sur les pays occidentaux et en signant nombre de conventions internationales dans le domaine de la protection de la nature, la Tunisie, dans l'organisation de ses institutions, est aussi fortement influencée par les représentations dominantes au niveau international. Celles-ci sont notamment portées par les grands organismes (gouvernementaux ou non gouvernementaux) qui animent la coopération internationale très développée dans le pays depuis l'Indépendance. Cette influence s'est traduite par le renforcement d'une approche technocratique et scientifique de la nature, qui a également (quoique de manière différente que les effets du modèle touristique balnéaire) participé à la hiérarchisation des espaces naturels (allusion au concept de « nature », « non-nature » d'Amelot et André-Lamat, 2009).

Avec la Révolution, la nature s'est retrouvée érigée en droit universel, le droit donné à tous les Tunisiens de disposer d'un environnement sain. En même temps, l'approche anthropocentrée et éco-centrée d'une nature réservoir de ressources reste très présente, bien que dorénavant associée à l'idée de sa fragilité et du risque de sa disparition. Les menaces liées à la pollution ou le risque d'une moindre disponibilité en eau fondent l'obligation constitutionnelle pour l'État de la protéger, et à travers elle de protéger la survie de la société à long terme. Dans les ministères en charge de la nature, les représentations de la nature sont également contrastées, avant comme après la Révolution. Pour le ministère de l'agriculture, les textes législatifs posent la nature comme un réservoir de ressources avec l'image de l'eau comme élément essentiel. La thématique de la protection de la nature occupe une place discrète et secondaire, avec la forêt comme élément central. Quant au ministère de l'environnement, créé plus récemment, il s'inscrit dans la lignée de la conférence de Rio avec une vision davantage éco-centrée, et l'idée que l'homme et la nature appartiennent au même système dont il faut préserver les équilibres. Avec la création de ce ministère, c'est aussi l'émergence de la nature comme partie intégrante du cadre de vie des Tunisiens ainsi qu'une dramatisation de la condition de la nature avec la notion de risque, de pollution… Sa création coïncide avec l'affirmation de la dimension politique de la nature, qui devient un outil de propagande politique pendant la dictature, puis un objet - non central, il est vrai - du débat politique post-révolution. Ces différentes dynamiques participent d'un processus d'institutionnalisation de la nature entamé à la fin des années 1960 avec le premier code forestier, et qui a conduit après la Révolution à l'affirmation dans la loi d'un droit universel à un environnement sain.

Au-delà de sa dimension institutionnelle, la nature est donc présente dans le débat public, tout particulièrement dans la Tunisie post-révolution. Bien que sa place soit réduite dans les programmes de campagne des partis majoritaires pour les législatives de 2011, les thématiques du droit à un environnement sain, de la préservation des ressources naturelles, de la transmission de ce patrimoine aux générations futures et de la qualité du cadre de vie ont suffisamment percolé dans la société pour se voir intégrées à la Constitution de 2014. Les partis écologistes, encore en construction après la Révolution, oscillent entre une vision très dramatique de l'état de la nature et, une approche volontariste et optimiste. Ils pointent d'un côté l'incurie de l'État face aux pollutions, notamment industrielles, ou les menaces liées à l'exploitation des gaz de schiste. Mais ils développent parallèlement une vision plus optimiste, où l'équilibre des relations homme/ nature est possible à travers le verdissement de l'économie, le recours aux énergies renouvelables ou l'écotourisme. Leur audience reste cependant faible, comme en

témoigne le fait qu'ils n'aient remporté aucun siège dans les différentes instances parlementaires ou gouvernementales constituées suite à la Révolution.
La place faite à la nature dans les médias demeure également modeste, là encore entre dénonciation souvent modérée de certains problèmes environnementaux et relais des opportunités économiques et sociales dont elle peut être la source. *La Presse* relaie ainsi les préoccupations quotidiennes des Tunisiens à propos de la détérioration de leur cadre de vie et des problèmes de déchets, mais montre aussi que des améliorations sont possibles en développant de nouvelles relations homme/nature « gagnant-gagnant » de manière durable. Ces questions de développement durable des territoires constituent l'un des axes du bourgeonnement associatif auquel la Révolution a donné lieu : leur multiplication sur l'ensemble du territoire national a permis de nombreuses expérimentations plus ou moins locales, plus ou moins soutenues par des ONG internationales, pour tenter d'associer nature et développement sur des espaces économiquement sinistrés, dans les domaines de l'éducation à l'environnement, de l'amélioration du cadre de vie des habitants ou de la protection des patrimoines naturels. *La presse* se fait parfois l'écho de ces programmes et de ces initiatives, dont la caisse de résonance principale semble être davantage les réseaux sociaux numériques.

Le tourisme tunisien a également été traversé par de nombreuses influences et représentations de la nature. Si au début de l'activité touristique, la nature sous de multiples facettes a participé à l'exotisme et au romantisme de la destination, la montée en puissance du modèle touristique tunisien a resserré l'image de la nature tunisienne sur les plages de sable doré pour touristes étrangers, éventuellement brièvement combinée (excursion de deux jours au départ de Djerba) ou remplacée selon les modalités (hôtel club avec piscine et séjour « all inclusive » à Tozeur) par une vision marketée du désert. C'est ainsi une vision monolithique et anthropocentrée de l'offre touristique et de l'offre de nature qui s'est imposée pendant de nombreuses années, et qui est d'ailleurs encore loin d'être entièrement abandonnée. Dans les pires années du boum spéculatif dans l'immobilier touristique, ce modèle a engendré une prédation sans limite de la nature en bord de mer sur la côte est. Toutefois, avec la crise du tourisme international amorcée dans les années 1990 et qui se poursuit encore aujourd'hui (pour preuve la faillite de Thomas Cook en septembre 2019), l'institution a souhaité faire évoluer le modèle de son tourisme tout balnéaire en diversifiant l'offre à l'échelle du pays.
Une des solutions proposées a été de développer un tourisme plus proche de la nature, sous la forme de l'écotourisme dans les parcs nationaux. Portée par les institutions avec l'aide de la coopération internationale, cette ambition n'a cependant guère porté ses fruits. Toutefois, avec la Révolution, on note l'émergence de nouvelles formes de tourisme et de pratiques en lien avec la nature, qui relèvent davantage des initiatives de particuliers ou d'associations, et proposent une offre alternative au tourisme balnéaire, en mettant en avant la nature, la culture, le territoire et le terroir dans certaines régions où le tourisme avait quasiment disparu depuis la période coloniale. De nouveaux types d'hébergement ont vu le jour, très souvent en milieu rural, à proximité d'un espace naturel protégé. Parfois assorties de nuitée sous des tentes, de nouvelles pratiques de la nature se développent, comme la randonnée ou le cyclotourisme, associées à des images de nature plus diversifiées (montagne, forêt, littoraux rocheux, îles encore vierges ou peu habitées, parcs nationaux).
Ces initiatives, qui concernent très majoritairement des clientèles tunisiennes (et résidents en Tunisie), utilisent là encore principalement les réseaux sociaux pour se faire connaître et comptent également pour certaines d'entre elles sur la coopération internationale notamment quand les projets participent au développement local ou à l'insertion économique de catégories de personnes en difficulté (femmes, jeunes diplômés ou chômeurs issus de territoire en crise). L'analyse des pratiques des visiteurs au sein du

parc national d'Ichkeul et du parc urbain de Nahli montre d'ailleurs une grande part d'auto-organisation dans la fréquentation dont ils font l'objet. Pour ces espaces qui se trouvent à l'intérieur de l'agglomération de Tunis (Nahli) ou dans son orbite externe (Ichkeul), l'image prédominante reste celle d'une nature offerte aux loisirs des familles le week-end aux beaux jours.

Illustration n° 120 : Chronologie des principales représentations sociales de la nature en Tunisie et leurs vecteurs (A. Guillaumet, 2019)

Vecteurs de ces représentations
Mosaïques
Céramiques
Tourisme (promotion)
Visiteurs des aires de nature
Ministère Agriculture
Ministère. Environnement
Ministère Tourisme
Constitution 2014
Discours officiels Colonisation
Discours officiels Dictature
Artistes
Réseaux sociaux
Conventions internationales
Études
Coopération internationale
Parcs nationaux (politique)
Repères historiques
Période pré-chrétienne romaine 27 av. J.-C. - 200
Période chrétienne 3ème s. - 647
Période islamique 661 - 1881
Colonisation 1881 - 1956
Indépendance 1956
Révolution 2011
Principales représentations sociales de la nature
Image d'une nature paradisiaque
Image d'une nature ressource
Image d'une nature décorative, bien être
Image d'une nature pittoresque
Image de natures et de non-natures
Image d'une nature technocratique
Image d'une nature fragile
Image d'une nature scientifique
Image d'une nature instrument de propagande politique
Image d'une nature institutionnelle

Les exemples du Parc national d'Ichkeul et du Parc urbain de Nahli rendent compte aussi des tensions qui se manifestent à la rencontre de systèmes de représentations contradictoires en matière de statut des espaces protégés, de modalités de protection et légitimité de certaines pratiques. Dans le cas d'Ichkeul, ces incompatibilités dans les représentations de la nature se retrouvent à plusieurs niveaux. C'est par exemple le cas au sein même du ministère de l'agriculture dont dépendent les parcs nationaux, et au sein duquel dominent des représentations de la nature en tant qu'espace de ressource, potentiellement productif. Une telle conception n'est pas nécessairement compatible avec des objectifs de protection, et dans les situations où il a fallu arbitrer entre les deux impératifs, c'est toujours celui de l'aménagement et de l'exploitation de la ressource qui l'a emporté. Cela a notamment été le cas à Ichkeul quand le ministère de l'agriculture a préféré installer des barrages sur les oueds approvisionnant le lac pour répondre aux besoins en eau d'irrigation, au risque de déséquilibrer gravement le bilan hydrique et de salinité de l'écosystème (cf. Illustration n° 69).
A l'inverse, il a souvent été possible d'observer un net décalage entre les discours officiels et les pratiques de l'administration forestière en matière de développement des activités récréatives dans les parcs nationaux, la volonté de protection l'emportant généralement largement sur le terrain chez les forestiers. Leur approche restrictive les a conduit à exclure très largement des espaces protégés les pratiques traditionnelles des habitants de ces territoires (pastoralisme, cueillette…), dont les représentations n'ont guère été prises en compte (Boughamara, 2019 ; Boukraa, 2010). L'opposition frontale et ancienne entre les représentations locales de la nature (en l'occurrence ici de la forêt) comme espace de libre recours, et celles d'une nature institutionnalisée où les mises en défens représentent des marqueurs de pouvoir, a à l'évidence alimenté les dégradations dont ont fait l'objet la plupart des parcs nationaux dans la phase d'affaiblissement de l'autorité de l'État induite par la Révolution. Mais le dialogue apparaît tout aussi difficile avec les visiteurs extérieurs qui envisagent ces espaces avant tout comme des lieux de détente en plein air, et en famille. Ce type de contradiction se retrouve en sens inverse à Nahli où dans les discours officiels le parc devait être à la fois dédié aux loisirs et à la protection de la forêt et où finalement la fonction récréative semble l'avoir largement emporté, les autorités du parc ayant en pratique délaissé les objectifs de protection et d'éducation.

Les différents cas étudiés dans ce travail de recherche ont ainsi montré, pour le cas tunisien, l'existence d'interactions entre idéologies, représentations sociales, attitudes, opinions et comportements dans le domaine de la nature comme le conceptualisait Rouquette (cité par Depeau, 2006) à propos de la pensée sociale et de son organisation en plusieurs niveaux. Nous avons notamment tenté de montrer que différents paradigmes environnementaux avaient été mobilisés dans la définition des politiques de protection de la nature en Tunisie, même si leur succession linéaire est beaucoup moins apparente que celle proposé par S. Depraz (2014). D'autre part, nous avons souligné l'influence contemporaine des représentations sociales des BINGOS, évoquée par X. Amelot et V. André-Lamat (2009), et leur incidence sur les politiques de protection de la nature mais aussi sur le développement de l'écotourisme. Toutefois, nous avons également montré leur faible niveau de concrétisation sur le terrain. Par ailleurs, nous avons confirmé l'essor des réseaux sociaux dans la période post-révolution comme outil des acteurs du débat public et des nouveaux acteurs du tourisme pour transmettre des représentations sociales de la nature différentes des représentations dominantes. Nos travaux, enfin, tendent à confirmer la réalité des effets de la Révolution sur les représentations sociales et les pratiques de la nature, de son inscription institutionnelle jusqu'aux différentes modalités - dont certaines nouvelles - de sa valorisation touristique.

Bibliographie

Abric J.C., 2003. « L'étude expérimentale des représentations sociales », in : D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales,* PUF, Paris, pp. 203-223.

Ajili M., Yazidi B., 2007. « La domanialité des forêts en Tunisie à l'époque coloniale », in : N. Auzary-Schmaltz (dir.), *La justice française et le droit pendant le protectorat en Tunisie*, coll. Connaissance du Maghreb, éd. Institut de Recherches sur le Maghreb Contemporain, Tunis, pp. 175−188.

Al Faiz M., 2010. « Du règne de la nature au dialogue des cultures : L'art des jardins arabo-andalous », in : Cité de l'architecture et du patrimoine, *Les jardins entre nature et culture, Les jardins oeuvres de civilisation,* Paris, 25/11/2010, [en ligne : <http:// www.dailymotion.com/video/xme52w>]

Allouche A., 2017. « Étudier les représentations des paysages sur les réseaux sociaux », *Projets de paysage,* [en ligne : < http://www.projetsdepaysage.fr/fr/ _tudier_les_repr_sentations_des_paysages_sur_les_r_seaux_sociaux>]

Amelot X., André−Lamat V., 2009. « La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé », *Géographie et cultures*, (69), pp. 81−96, [en ligne : < http://journals.openedition.org/gc/3580>]

Amirou R., 1995. *Imaginaire touristique et sociabilités du voyage*. PUF, Paris, 281 p.

Aubreville A., Barbey, A., Barclay, E.N., 1937. *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux*, éd. P. Chevalier, éd. Société de biogéographie, Paris. 267 p.

Auregon P., 1991. « Les philosophes et la nature au XVII^{ème} siècle », in : J.C. Goddard (dir.), *La nature*, éd. Intégrale et Vrin, Paris, pp. 164-176.

Awada F., Tricaud P.M., 2016. « Villes et jardins indissociables ». in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient, De l'Alhambra au Taj Mahal,* éd. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 27−33.

Bachimon P., 1998. *Géographie et représentations*, Habilitation à Diriger des Recherches, Laboratoire Structures & Dynamiques Spatiales, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse / Equipe Epistémologie et Histoire de la Géographie - Université Paris I - CNRS, 287 p.

Bachra M., 2009. « Patrimoine et tourisme en Tunisie au début du Protectorat : interactions et dépendances », in : C. Zytnicki, H. Kazdaghli (dir.), *Le tourisme dans l'Empire français : Politiques, pratiques et imaginaires (XIXè-XXè siècles)*, Publications de la société française d'histoire d'Outre-Mer éd., Paris, pp.155−201.

Baduel A. et P., 1980. « Le pouvoir de l'eau dans le Sud-Tunisien », in : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°30, pp. 101-134.

Bailly A., 1985. « Distances et espace : vingt ans de géographie des représentations », *L'Espace géographique*, vol. 14, n°3-85, pp. 197-205.

Bardin L., 2013. *L'analyse de contenu,* coll. Quadrige, PUF, Paris, 296 p.

Battesti V., 2013. « Des ressources et des appropriations. Retour, après la révolution, dans les oasis du Jérid (Tunisie) », *Études rurales* (sous presse), 2013/2 (192), [en ligne : < https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00832566v1>]

Battesti V., 2009. « Tourisme d'oasis, les mirages naturels et culturels d'une rencontre ? », *Cahiers d'études africaines*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, XLIX (1-2) (193-194), pp.551-582, [en ligne : <〈halshs-00350921v2〉>]

Battesti V., 2005. *Jardins au désert : Évolution des pratiques et savoirs oasiens (Jérid tunisien),* coll. A travers champs, nouvelle édition, IRD éd., Marseille, 440 p., [en ligne : <http://books.openedition.org/irdeditions/10160>]

Battesti V., 2004. « Les oasis du Jérid, des ressources naturelles et idéelles », in : M. Picouët, M. Sghaier, D. Genin, A. Abaab, H. Guillaume, M. Elloumi (edts), *Environnement et sociétés rurales en mutation*, *Approches alternatives*, coll. Latitude 23, Editions IRD/ Inst. des régions arides, pp.201-214, [en ligne : 〈halshs-00004012〉]

Battesti V., 2002. « Les jardins d'oasis : des natures en construction », in : G. Métailié (dir.), Séminaire Ethnohistoire des jardins, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, Fév. 2002, [en ligne : <halshs-00204142>]

Battesti V., Puig N., 1999. « Le sens des lieux. Espaces et pratiques dans les palmeraies du Jérid (Sud-ouest tunisien) », in : *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 41e année, bulletin n°2, pp. 19-44, [en ligne : < www.persee.fr/doc/ jatba_0183-5173_1999_num_41_2_3710>]

Baumgartner M. et al., 2014. *Le voyage en Tunisie 1914 : Paul Klee, August Macke, Louis Moilliet,* Hatje Cantz Verlag éd., Berne, 335 p.

Bazzana A., 1980. « Céramiques médiévales : les méthodes de la description analytique appliquées aux productions de l'Espagne orientale », in : *Mélanges de la Casa Velazquez, Tome XVI,* Paris, pp. 57-96.

Bédoucha-Albergoni G., 1976. « Système hydraulique et société dans une oasis tunisienne », *Études rurales*, *62*(1), 39−72, [en ligne : < https://doi.org/10.3406/rural.1976.2155>]

Belaid N., 2015. « La presse écrite tunisienne en crises, quel modèle économique faut-il adopter pour la sauver ? », in : N. Belaid, *Informer et communiquer : A l'ère du web 2.0,* [en ligne : <https://belaidnouha.wordpress.com/2015/01/06/la-presse-ecrite-tunisienne-en-crise-quel-modele-economique-faut-il-adopter-pour-la-sauver/W>]

Belhedi A., 1999. « Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux », *Méditerranée*, *91*(1), pp. 63−72, [en ligne : < https://doi.org/10.3406/medit.1999.3088>]

Ben Abdesselem A., 2001. « La poésie », in : Ben Abdesselem, *La vie littéraire dans l'Espagne musulmane sous les Mulūk al-Ṭawā'if : Ve/XIe siècle,* coll. Etudes arabes, médiévales et modernes, chap. 2, éd.Presses de l'Ifpo, Damas, pp. 235-289, [en ligne : < http://books.openedition.org/ifpo/5244>]

Benbabaali S., Rahal B., 2010. *La joie des âmes dans la splendeur des paradis andalous, amour, femme et jardins dans la poésie andalouse*, Anep éd. , Alger, 300 p, [en ligne : <https://fr.scribd.com/document/288359458/La-joie-des-ames>]

Ben Belgacem W., 2013. « Le développement d'un indicateur culturel pour les zones humides méditerranéennes : cas du site Ichkeul en Tunisie », *Pôle lagunes*, [en ligne : <https://pole-lagunes.org/wp-content/uploads/sites/4/2017/12/resume_Wafa_Ben-Belgacem_Ichkeul.pdf>]

Ben Ismail K., 2015. *Aménagements forestiers et perception des visiteurs dans le Parc urbain de Nahli*. Mémoire de licence appliquée, Géographie, Faculté des sciences humaines et sociales, Tunis, 49 p.

Benjelloun A., & Talbi N., 1999. « La mer et l'environnement dans le patrimoine islamique et chrétien », *AL-Bahth AL-'lLmi - Revue des sciences humaines et sociales*, (46), Rabat, 157 p.

Ben Meriem S., 2004. *Le Parc national d'Ichkeul en Tunisie : Représentations d'un espace, identités d'un territoire et enjeux communautaires*. Diplôme de DEA, Anthropologie sociale et ethnologie, École des Hautes études en sciences sociales, Tunis, 106 p.

Bennasr A., 2012. « Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité », in : B. Mesini (éd.), *Aménagement durable des territoires méditerranéens*, Publications de l'Université de Provence éd., Marseille, pp. 49-57, [en ligne : <〈halshs-00741164〉>]

Ben Omrane S., 2011. « Les partis politiques tunisiens », in : S. Ben Omrane, *Le milieu autorisé (blog)*, [en ligne : <https://lemilieuautorise.com/2011/02/08/les-partis-politiques-tunisiens/>]

Ben Saad-Dusseaut F., 2015. « La Tunisie aux urnes. Le rôle des réseaux sociaux dans la transformation post-dictature ». *Communication et organisation*, (47), pp. 254−270, [en ligne : <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.4985>]

Berque J., 1993. *Relire le Coran,* coll. Bibliothèque Albin Michel Idées, éd. Albin Michel, Paris, 140 p.

Bertolino R., 2015. « Le jardin chez les Perses », *La Revue de Téhéran,* (116), [en ligne : <http://www.teheran.ir/spip.php?article2091>]

Bertrand M., Blot F., Dascon J., Gambino M., Milian J., et al., 2006. « Géographie et représentations : De la nécessité des méthodes qualitatives », Actes du colloque « Bilan et prospectives de la recherche qualitative », 27-29 juin 2006, Université Montpellier III, *Recherches qualitatives*, hors-série, (3), pp.316-334, [en ligne : < 〈hal-01337096〉>]

Besse J.M., 2000. *Voir la terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, Actes Sud - ENSP/Centre du Paysage, 163 p.

Besse J.M., Roussel I., 1997. *Environnement: représentations et concepts de la natur*e, coll. Environnement , éd. L'Harmattan, Paris, 236p.

Bonville J. de, 2006. *L'analyse de contenu des médias: de la problématique au traitement statistique,* coll. Culture et communication, éd. De Boeck Supérieur, Bruxelles, 452 p.

Boucharlat R., 2016. « Pasargades », in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient, De l'Alhambra au Taj Mahal, é*d. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 58−61.

Boucharlat R., Benech C., 2002. « Organisation et aménagement de l'espace à Pasargades: Reconnaissances archéologiques de surface, 1999-2002 », *Achemenet*, nov. 2002, CNRS éd., Gremmo, Maison de l'Orient, Lyon, 41p. [en ligne : <http://www.achemenet.com/ressources/enligne/arta/pdf/2002.001-loc.pdf>]

Boughamoura O., 2019. *Cartographie et analyse territoriale en vue d'un développement territorial par l'écotourisme dans les parcs nationaux en Tunisie*, Thèse de doctorat en études rurales et génie rural des eaux et forêts, Université de Toulouse et Institut national agronomique de Tunisie, 232 p.

Boukraa R., 2011. « Ancien modèle de gestion des parcs nationaux et des aires protégées s'est effondré face au premier choc, celui de la révolution », in : Fédération tunisienne des Clubs UNESCO-ALECSO, Club « Savoir et développement durable » (FTCUA-SDD, Tunis), Laboratoire de recherches de l'Ecole nationale supérieure du paysage (LAREP, ENSP, Versailles), Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment (ISTEUB, Université de Carthage), Colloque international : *Construire l'équité territoriale de la Tunisie,* Tunis, 17-19 nov 2011.

Boukraa R., Karem A., 2010. *Protection de la biodiversité et développement durable : Le modèle de la gestion des aires protégées en Tunisie,* Centre de publication universitaire éd., Tunis, 183 p.

Boussaid M., Kraien H., 2017. *Actualisation de la stratégie et du Plan d'action nationaux sur la biodiversité*, République Tunisienne, MALE/DGEQV, PNUD, 105 p.

Brossat A., 2013. « Barrès ou la nationalisation du paysage ». *Appareil*, (11), [en ligne : <https://doi.org/10.4000/appareil.1794>]

Brun S., 2006. *De L'erg à la forêt : Dynamique des unités paysagères d'un boisement en région littorale, Forêt des dunes de Menzel Belgacem, Cap Bon, Tunisie,* Thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 322 p., [en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/139661/filename/These_S_BRUN-full.pdf>]

Bruyn O. de, 2016. « Les « paradis » achéménides...aux origines d'une tradition séculaire », in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient, De l'Alhambra au Taj Mahal,* éd. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 35-41.

Burbage F., 1998. *La nature*. Flammarion, Paris, 247 p.

Carayon A., 2016. « Le Prince en son jardin : Des festivités ostentatoires aux plaisirs intimes », in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient : De l'Alhambra au Taj Mahal,* éd. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 111−117.

Carpentier I., 2017. « Diversité des dynamiques locales dans les oasis du Sud de la Tunisie », *Cahiers Agricultures*, EDP Sciences, 26 (3), pp. 35001, [en ligne : < 〈10.1051/cagri/2017017〉. 〈halshs-01687783〉>]

Carpentier I., Gana A., 2014. « Les oasis de Tozeur et Chenini Gabès : diversité et durabilité des formes de valorisation à l'ère de la mondialisation et des crises du développement ? », *Le Carnet de l'IRMC*, [en ligne : < http://irmc.hypotheses.org/1658>]

Carpentier I., Gana A., 2013. « Les oasis de Tozeur et Chenini Gabès : diversité et durabilité des formes de valorisation à l'ère de la mondialisation et des crises du développement », in : A. Marshall, E. Lavie, JL. Chaleard, M. Fort, J. Lombard (Paris, 16-17 déc. 2013), *Oasis dans la mondialisation : ruptures et continuités*, Actes du colloque, Université Paris 13, pp.105-112, [en ligne : < 〈hal-01024643〉>]

Carrière M., Bidaud, C., 2012. « En quête de naturalité - Représentations scientifiques de la nature et conservation de la biodiversité », *Géopolitique et environnement*, pp. 43−71, [en ligne : < http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers14-01/010057731.pdf>]

Cazes G., 1983. « Le tourisme international en Thaïlande et en Tunisie. Les impacts et les risques d'un développement mal maîtrisé », *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, *53*(1), pp. 1−154, [en ligne : < https://doi.org/10.3406/tigr.1983.1120>]

Chaabeni R., 2004. *Écotourisme et tourisme culturel durable en Tunisie : Situation actuelle et perspectives,* 45 p. [en ligne : < https://www.academia.edu/5329253/ECOTOURISME_ET_TOURISME_CULTUREL_DURABLE_EN_TUNISIE_Situation_actuelle_et_perspectives>]

Chakroun N., Houman B., Benaissa Z., Francour P., 2012. « Situation alarmante des aires protégées tunisiennes pendant la révolution : échec d'une politique de conservation et remèdes. Quid de la recherche ? », *Bulletin de la Société zoologique de France*, Paris, *137*(1−4), pp. 33−47.

Chandoul J., 2014. « La propriété des terres dans le nouveau code d'investissement : Vers une recolonisation agricole ? », *Débat national sur l 'économie en Tunisie*, [en ligne : < https://debateconomietunisie.wordpress.com/2014/05/10/propriete-terres-agricoles/>]

Chebbi H.E. et al., 2019. *Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie,* Rapport de recherche, CIHEAM-IAMM, Montpellier, 99 p.

Chebel M., 2001. *Dictionnaire des symboles musulmans,* éd. Albin Michel, Paris, 499 p.

Chemla J., Goffard M., Valensi L., 2015. *Un siècle de céramique d'art en Tunisie,* éd. Déméter, en coédition avec les Éditions de l'Eclat, Tunis, 207 p.

Chevalier J., 1974. « Espace de vie ou espace vécu ? L'ambiguïté et les fondements de la notion d'espace vécu », in: *Espace géographique*, tome 3, n°1, 1974. p. 68, [en ligne : <

www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_1_1446>]

Chriha S., Sghari A., 2013. « Les incendies de forêt en Tunisie », *Méditerranée*, (121), pp. 87−93, [en ligne : < https://doi.org/10.4000/mediterranee.6910>]

Cibien C., 2006. « Les réserves de biosphère : des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14(1), pp. 84-90, [en ligne : < https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-1-page-84.htm>]

Côte M., 2002. « Des oasis aux zones de mise en valeur : l'étonnant renouveau de l'agriculture saharienne », *Méditerranée*, *99*(3), pp. 5−14, [en ligne : < https://doi.org/10.3406/medit.2002.3253<]

Daley-Hassen H., 2017. *Valeur économique des services écosystémiques du Parc National de l'Ichkeul, Tunisie,* UICN, Malaga, 104 p. [en ligne : < https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2017.03.fr>]

Daoud Bouattour A., Gammar Ghrabi Z., Liman Ben Saad S., 2007. *Guide illustré des plantes du Parc national d'Ichkeul,* Bureau d'études éco-ressources international (ERI) éd., Tunis, 169 p.

Debbich Y., 2011. « Paysage à (re)composer ? », *Outre-Terre*, *n° 29*(3), pp. 233-237, [en ligne : < https://doi.org/10.3917/oute.029.0233>]

Dehoorne O., 2013. « Une histoire du tourisme international : de la déambulation exotique à la bulle sécurisée », *Revue internationale et stratégique*, *90*(2), pp. 77-85, [en ligne : < https://doi.org/10.3917/ris.090.0077>]

Dehoorne O., Transler A.L., 2007. « Autour du paradigme d'écotourisme », *Études caribéennes*, (6), [en ligne : < https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.414>]

Denkha A., 2012. *L'imaginaire du paradis et le monde de l'au-delà dans le christianisme et dans l'islam, une étude comparative,* Thèse de doctorat en Religions, Université de Strasbourg, 400 p., [en ligne : < ⟨NNT : 2012STRAK009⟩. ⟨tel-01443966⟩>]

Depeau S., 2007. « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : La notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale », *Revue Travaux et Documents de l'UMR ESO*, (25), pp. 7-17.

Depraz S., 2014. *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux,* éd. Armand Colin, Paris, 320 p.

Depraz S., 2013. « Protéger, préserver ou conserver la nature ? », *Notion à la une de Géoconfluences,* [en ligne *:* < http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-proteger-preserver-ou-conserver-la-nature>]

Dérioz P., 2015. « La nature méditerranéenne et ses représentations : Éléments d'introduction », *Forêt méditerranéenne*, *t.XXXVI*(4), pp. 375−386.

Dérioz P., 2012. *L'apparence des choses : Analyser les paysages pour comprendre les systèmes territoriaux* (volume 2), Habilitation à Diriger des Recherches, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, 371 p.

Dérioz P., 2010. « Management of Environment and Landscapes in Mountain Areas : Social Representations, Actors, ans Institutions in a Regional Nature Park », in : I. Vaccaro & o. Beltran (edts), *Social and Ecological History of the Pyrenees : State, market and landscape*, coll. New Frontiers in Historical Ecology, chap. 12, Left Coast Press Inc. pp. 211-234.

Descola P., 2005. *Par-delà nature et culture,* éd. Gallimard, Paris, 786 p.

Di Méo G., 2014. *Introduction à la géographie sociale*. éd. Armand Colin, Paris, 192 p.

Di Méo G., 2008. « Une géographie sociale entre représentations et action », *Montagnes méditerranéennes et developpement territorial*, éd. Institut de géographie alpine, 2008, pp. 13-21, [en ligne *:* < halshs-00281573>]

Dribek A., 2012. *Vers un tourisme durable en Tunisie : le cas de l'île de Djerba,* Thèse de doctorat en économies et finances, Université de Bretagne occidentale, Brest, 405 p., [en ligne *:* < ⟨NNT : 2012BRES0080⟩. ⟨tel-01216554⟩>]

Duvignaud J., 1991. *Chebika suivi de Retour Chebika 1990 changements dans un village du Sud tunisien,* Plon (éd. Terre Humaine (1968)), Paris, 499 p.

Falgas G., 2009. « Les pratiques touristiques des Français et des Européens de Tunisie à l'époque du protectorat : Touristes, sites et infrastructures », in : C. Zytnicki, H. Kazdaghli (dir.), *Le tourisme dans l'Empire français : Politiques, pratiques et imaginaires (XIXè-XXè siècles),* Publications de la société française d'histoire d'Outre-Mer, Paris, pp. 294−309.

Falgas G., 2010. « Les Français de Tunisie en images », *Revue Science and Video*, *3,* [en ligne *:* < http://scienceandvideo2.mmsh.univ-aix.fr/Varia/Pages/falgas.aspx>]

Fantar M.H., 2009. *La mosaïque en Tunisie,* éd. de la Méditerranée, Tunis, 271 p.

Fantar, M.H., 1997. « La Tunisie et la mer », in : *Regards sur la Méditerranée, Cahiers de la Villa Kérylos*, (7), Actes du 7ème colloque de la Villa Kérylos, 4-5 oct. 1996, Beaulieu-sur-Mer, Académie des Inscriptions et Belles Lettres éd., Paris, pp. 79-88.

Ferchichi W., 2014. « L'environnement dans la nouvelle constitution tunisienne du 27 janvier 2014 », *Revue juridique de l'environnement*, volume 39(2), pp. 215-218, [en ligne *:* < https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2014-2-page-215.htm]

Ferchichi W., 2011. *Evaluation du cadre juridique et institutionnel relatif à l'écotourisme et aux aires protégées en Tunisie*, UICN / Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperacion/ aecid, [en ligne *:* <https://cmsdata.iucn.org/downloads/anexo3_2_estudio_institucional_sobre_ecoturismo_y_areas_protegidas_de_tunez_2.pdf>]

Ferjani M.C., 2011. « Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne », *Confluences Méditerranée*, *N° 77*(2), pp.13-28, [en ligne *:* < https://doi.org/10.3917/come.077.0013>]

Foulon B., 2016. « Les jardins andalous au miroir de l'Arabie », *Qantara, Magazine des cultures arabe et méditerranéenne*, (98), « Le jardin parfumé et autres plaisirs des sens », pp. 28−32.

Fraïsse A., 2007. « Pouvoir de la religion et politique religieuse dans les premiers siècles du christianisme, l'exemple de deux empereurs : Constantin et Justinien », *Cahiers d'études du religieux,* [en ligne *:* < https://doi.org/10.4000/cerri.501>]

Frémont A., 1974. « Recherches sur l'espace vécu », in: *Espace géographique*, tome 3, n°3, 1974. pp. 231-238, [en ligne *:* <http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_3_1491>]

Frémont A., 2010. « À propos de l'espace vécu », in: A. Brochot, M. De la Soudière (dir.), *Communications*, 87, « Autour du lieu », pp. 161-169, [en ligne *:* <www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2010_num_87_1_2630>]

Gana A., Van Hamme G. (sous la dir.), 2016. *Élections et territoires en Tunisie : Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)*. Tunis, 235 p.

Gardin J., 2006. « En Kroumirie, la forêt perdure en l'État : Quand l'environnement n'est pas l'allié naturel des paysans », in L. Auclair (éd.), *Le retour des paysans ? : à l'heure du développement durable,* IRD Editions, Paris, p. 221−258.

Garnier C., Sauvé L., 1999. « Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement : Conditions pour un design de recherche », *Éducation relative à l'environnement* (1), pp. 65-77.

Gauckler P., 1896. « Le domaine des Laberii à Uthina », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, *3*(2), pp. 177−230, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3406/piot.1896.1756>]

Gillot G., 2006. « Du paradis à Dream Park, les jardins dans le monde arabe : Damas, Le Caire, Rabat », *Annales de géographie*, *650*(4), pp. 409-433, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3917/ag.650.0409>]

Glassner J.J., 2016. « Les jardins mésopotamiens », in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient, De l'Alhambra au Taj Mahal, é*d. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp.54−57.

Glon É., Hinnewinkel C., 2015. « Introduction : Protéger la nature est-ce protéger la société ? », *Géographie et cultures (69),* pp. 3-10, [en ligne *:* < http://journals.openedition.org/gc/3531>]

Goddard J.C. (dir.), 1991. *La nature,* éd Intégrale et Vrin, Paris, 287 p.

Guillaumet A., 2017. « La place de la nature dans la société tunisienne : les empreintes du politique sur l'environnement », *La Lettre de l'IRMC*, (20), pp.19−22.

Guillaumet A., Dérioz P., 2016. « Quelle place du patrimoine naturel dans les démarches de communication touristique en Tunisie ? : De l'échelle nationale à l'échelle locale du Parc national d'Ichkeul », *Revue des Régions Arides - Numéro spécial : Actes des travaux*

du colloque international LOTH 2016 « Gouvernance et communication territoriales », Mahdia (Tunisie) 7-9 avril 2016, (40), pp. 439−447.

Guisepelli E., 2005. « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, (309), [en ligne *:* < http://journals.openedition.org/cybergeo/3352 ; DOI : 10.4000/cybergeo.3352>]

Gumuchian H., 1991. *Représentations et aménagement du territoire*, coll. Géographie, éd. Anthropos, Paris, 143 p.

Güse E.G., 2014. « Le séjour en Tunisie… », in : Baumgartner M. (dir.), *Le voyage en Tunisie 1914 : Paul Klee, August Macke, Louis Moilliet,* Hatje Cantz Verlag éd., Berne, pp. 11−27.

Heidari S., 2012. « La poétique de la nature chez Colette : Le cas d'étude Sido », *Journal Études de langue et littérature française*, *3*(4), pp. 53−70.

Hibou B., 2011. « Macroéconomie et domination politique en Tunisie : du « miracle économique » benaliste aux enjeux socio-économiques du moment révolutionnaire », *Politique africaine*, 124(4), pp. 127-154, [en ligne *:* < https://doi.org/10.3917/polaf.124.0127>]

Héritier S., Depraz S., Peyvel E., 2009. « Des espaces naturels protégés : pour quoi faire ? », in : *Cafés géographiques de Lyon*, [en ligne *:* <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/parcs-nationaux-monde.pdf>]

Héritier S., 2008. « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », *Géocarrefour*, (82/4), [en ligne *:* <http://journals.openedition.org/geocarrefour/2992>]

Huisman B., Ribes F., 1990. *Les philosophes et la nature*, éd. Bordas, Paris, 404 p.

Jegham H., 1989. *La Constitution tunisienne de 1861, é*d. Chems, Tunis, 167 p.

Jodelet D., 2014. *Les représentations sociales* (nouvelle éd.), PUF, Paris, 447 p.

Jouve P., 2012. « Les oasis du Maghreb, des gros-écosystèmes de plus en plus menacés : Comment renforcer leur durabilité ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, (62), pp. 113−122. [en ligne *:* <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01222196/file/C62-Jouve-04-02-13.pdf>]

Kagermeier A., 2000. « Le développement de nouvelles zone touristiques en Tunisie : l'exemple de Tabarka (Nord-Ouest tunisien) », *Revue tunisienne de géographie*, (31), pp. 75-101, [en ligne *:* < https://www.academia.edu/6154172/Le_développement_de_nouvelles_zones_touristiques_en_Tunisie_l_exemple_de_Tabarka_Nord-Ouest_tunisien_>]

Keerle R., 2006. « Représentations sociales, idéologie et géographie sociale. Pour une redéfinition des règles du jeu du discours géographique », *ESO Travaux et documents*, n° 25, pp. 19-27.

Keresztely K., 2016. « L'amour courtois en son jardin d'Orient ». *Qantara, Magazine des cultures arabe et méditerranéenne*, (98), « Le jardin parfumé et autres plaisirs des sens », pp.33−36.

Klouz C., Ksibi, F., 2014. « Responsabiliser le citoyen par la gestion urbaine de proximité », *Le Temps,* [en ligne *:* < http://www.letemps.com.tn/article/84001/%C2%AB-responsabiliser-le-citoyen-par-la-gestion-urbaine-de-proximit%C3%A9-%C2%BB>]

Kratou L., 2012. *Le rôle de la coopération internationale publique dans le développement de la protection de l'environnement en Tunisie : efficacité et limites*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Lorraine et Tunisie El Manar, 467 p.

Lageiste J., 2008. « La plage, un objet géographique de désir », *Géographie et cultures*, (67), pp. 7−26, [en ligne *:* <https://doi.org/10.4000/gc.1002>]

Laronde A., 2001. « La mosaïque de l'Afrique antique, synthèse de la matinée », in : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 145e année, N. 1, 2001. pp. 545-547, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3406/crai.2001.16282>]

Larzul S., 2016. « Du manuel pratique au best-seller érotique », *Qantara, Magazine des cultures arabe et méditerranéenne*, (98), « Le jardin parfumé et autres plaisirs des sens », pp. 37−39.

Laslaz L., 2012. « Espaces protégés : une nature sous cloche ? », in : *Les Cafés géo*, Albi, [en ligne *:* <http://cafe-geo.net/espaces-proteges-une-nature-sous-cloche/>]

Latiri L., 2000. « La société oasienne du Djerid et les représentations paysagères », *Cybergeo,* Environnement, nature, paysage*,* [en ligne *:* <https://doi.org/10.4000/cybergeo.4405>]

Latiri L., 2001. « Qu'est-ce que le paysage dans la culture arabo-musulmane classique ? », *Cybergeo,* Epistémologie, histoire de la géographie, didactique, [en ligne *:* <https://doi.org/10.4000/cybergeo.4036>]

Latour B., 2004. *Politiques de la nature : Comment faire entrer les sciences en démocratie,* éd. La Découverte, Paris, 382 p.

Lavauden L., 1937. « La Tunisie et les réserves naturelles », in : Société de biogéographie (éd.), *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux,* Paris, pp. 139−150.

Le Lay Y.F., 2016. « Notion à la une : représentation », *Géoconfluences,* [en ligne *:* <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-representation>]

Le Morvan D., Laurent J., 2013. *Rapport d'étape : Appui institutionnel dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable*. Union Européenne, Tunisie, 31 p.

Lecomte J., 1998. « Comment voit-on le monde ? Représentations sociales et réalité : Propos recueillis par Jacques Lecomte Entretien avec Serge Moscovici », *Sciences Humaines*, (21), [en ligne *:* <https://www.scienceshumaines.com/comment-voit-on-le-monde-representations-sociales-et-realite_fr_11718.html>]

Lequin M., 2002. « L'écotourisme. Expérience d'une interaction nature-culture », *Téoros*, Vol. 21, n° 3 : pp. 38-42.

Lequin M., 2001. *Écotourisme et gouvernance participative*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec éd., 234 p.

Leray C., 2008. *L'analyse de contenu. De la théorie à la pratique – La méthode Morin−Chartier,* Presses de l'Université du Québec éd., Québec, 180 p.

Louhichi A., 2010. *Céramique islamique de Tunisie : École de Kairouan, École de Tunis,* Ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine éd., Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle éd., Tunis, 237 p.

Loukil B., 2011. « La face cachée de la politique de création et de gestion des parcs et des jardins publics en Tunisie », in : Fédération tunisienne des Clubs UNESCO-ALECSO, Club « Savoir et développement durable » (FTCUA-SDD, Tunis), Laboratoire de recherches de l'Ecole nationale supérieure du paysage (LAREP, ENSP, Versailles), Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment (ISTEUB, Université de Carthage), Colloque international : *Construire l'équité territoriale de la Tunisie,* Tunis, 17-19 nov 2011, pp. 1−18.

Loukil B., 2006. *Les nouveaux parcs urbains à Tunis : Pour qui et pourquoi ? Etude de trois parcs urbains dans le Grand Tunis* - Mémoire de Mastère, Paysage, territoire et patrimoine, Ecole supérieure d'horticulture et d'élevage de Chott Meriem, Tunisie.

Lozato-Giotart J.P., 2009. « Maghreb : entre héritages historiques et réalités touristiques », in : C. Zytnicki & H. Kazdaghli (dir.), *Le tourisme dans l'Empire français : Politiques, pratiques et imaginaires (XIXè-XXè siècles),* Publications de la société française d'histoire d'Outre-Mer éd., Paris, pp. 427−431.

Lozato-Giotart J.P., 1990. *Géographie du tourisme: de l'espace regardé à l'espace consommé,* éd. Masson, Paris, 237 p.

Lozato-Giotart, J.P., Leroux E., Balfet M., 2012. *Management du tourisme: territoires, offres et stratégies,* Pearson éd., Paris, 380 p.

Luginbühl Y., 2012, *La mise en scène du monde*. *Construction du paysage européen*, CNRS Editions, Paris, 430 p.

Luginbühl Y., 2008, « Las representaciones del paisaje y sus evoluciones », in J. Maderuelo (dir.), *Paisaje y territorio*, CDAN Editores, Huesca, pp. 143-180, [en ligne *:* <http://www.ladyss.com/IMG/pdf/representations_CDAN_Huesca_YLuginbuhl.pdf>]

Luginbühl Y., Terrasson D. (coord.), 2013. *Paysage et développement durable*, coll. Upastate Sciences et Technologies, éd. Quae, 312 p.

Macias D. P., 2015. *Le tourisme alternatif à l'épreuve d'un développement endogène*, Mastère d'anthropolgie, Université Aix Marseille, 67 p., [en ligne *:* <https://www.academia.edu/23871590/Le_tourisme_alternatif_a_lepreuve_dun_developpement_endogene>]

Malakhova O., 2014. « Kleeification » comme « big bang artistique » à la présence de Paul Klee en 1914 en Tunisie », in : Colloque : *Centenaire du voyage à Tunis des peintres Paul Klee, August Macke, Louis Moilliet*, 10 av. 2014, Tunis, [en ligne *:* <https://docplayer.fr/15424592-La-tunisie-de-paul-klee.html>]

Malouche N.,Ksibi M. M., 2007. *Le tourisme tunisien : récit d'une demi siècle, une œuvre, une histoire et des hommes,* Tunis, 300 p.

Maraval P., 2005. « La politique religieuse des empereurs de Constantin à Héraclius et celle des rois barbares » chap. 1, in : P. Maraval (dir.), *Le christianisme de Constantin à la conquête arabe*, PUF, Paris, pp. 5-34.

Maraval P. 1997. *Le Christianisme de Constantin à la conquête arab*e, coll. « Nouvelle Clio », Paris, P.U.F., 460 p.

Mathlouthi S., 1992. *Étude géomorphologie des environs du système lacustre de Bizerte,* Publications de la Faculté des lettres de la Manouba éd., Tunis, 284 p.

Maurières A., 2016. « Jardiniers de Paradis », in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient : de l'alhambra au Taj Mahal, é*d. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 65−71.

Maynial E., 1954. « Maupassant et la Normandie », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 6(1), pp. 209−217, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3406/caief.1954.2060>]

Métral A., 2012. *La presse écrite tunisienne autour du 14 janvier 2011 : Ruptures, continuités et flottements,* [en ligne *:* <‹halshs-00701984›>]

Meynen N., 2008. « Peindre la nature en plein air : la révélation du sublime », *Les Cahiers du CEIMA,* (4), Centre d'études interdisciplinaires du monde anglophone (Université de Brest), pp.57-80, [en ligne *:* <‹hal-00460697›>]

Miossec J.M., 1997. « Le tourisme en Tunisie : acteurs et enjeux », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°74-1, pp. 56-69.

Miossec J.M., 1996. *Le tourisme en Tunisie : un pays en développement dans l'espace touristique international*, Thèse de doctorat d'Etat, Université François Rabelais de Tours, 1333 p.

Mollet M., Neffati H., 2004. « Économie du Tourisme : Quels acteurs ? Pour quel développement ? Le cas tunisien à la lumière de l'exemple hongrois », *Mondes en développement*, *125*(1), pp. 33-49, [en ligne *:* < https://doi.org/10.3917/med.125.0033>]

Monastiri T., Camps G., Ghalia T., Sraïeb N., 2011. « Enfida », in G. Camps (dir.), *Encyclopédie berbère, 17 (Douiret – Eropaei*), p. 2 223-2 226, [en ligne *:* <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2148>]

Neefs J., 2011. « Préface », in G. Flaubert, *Salammbô,* pp. 7−38, Librairie Générale Française, Paris, 541 p.

Norimatsu H., Cazenave-Tapie P., 2017. « Techniques d'observation en Sciences humaines et sociales », Actes du Congrès International de la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF), Toulouse, 20-22 Sep. 2017, Toulouse, France, pp.529-532, [en ligne *:* <hal-01990071>]

Nouira S., 2008. *Rapport final : Biodiversité de la faune terrestre (à l'exception des oiseaux) du Parc national de l'Ichkeul,* Tunis, 39 p.

Nouzeilles G., Fusco C., Rodríguez I., Antelo R., Alarcón N., Montaldo G. R., Schiwy F., 2002. *La naturaleza en disputa: retóricas del cuerpo y el paisaje en América Latina,* éd. Paidós, Buenos Aires, 234 p.

Otthoffer-Latiri L., 2005. « Les représentations paysagères dans la géographie arabe classique des VIIIe-XIe siècles. Méthodes et modèles paysagers », *Espace géographique*, *34*(2), pp. 176-191, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3917/eg.342.0176>]

Ouali M., 2014. *Cartographie et dynamique de la végétation des marais du parc national d'Ichkeul,* Thèse de doctorat en sciences biologiques, Université des sciences El Manar, Tunis.

Oueslati A., 2010. « Plages et urbanisation en Tunisie: des avatars de l'expérience du XXème siècle aux incertitudes de l'avenir », *Méditerranée*, (115), pp. 103−116, [en ligne *:* < https://doi.org/10.4000/mediterranee.4928>]

Palayret G., 1991. « Les philosophes et la nature au XVIIème siècle », in : J.C. Goddard (dir.), *La nature*, éd. Intégrale et Vrin, Paris, pp. 127-162.

Pauchant E., 2007. « Le tourisme », *Confluences Méditerranée*, *63*(4), pp. 67-76, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3917/come.063.0067>]

Paulet J.P., 2002. *Les représentations mentales en géographie*, coll. Géographie, Anthropos-Economica éd., Paris, 152 p.

Pérennès J.J., 1993. *L'eau et les hommes au Maghreb, Contribution à une politique de l'eau au Maghreb*, éd. Karthala, Paris, 646 p.

Petit G., 1937. « Protection de la nature et questions de définition », in : Société de biogéographie (éd.), *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux,* Paris, pp. 7−25.

Picard G., 1985. « La villa du Taureau à Silin (Tripolitaine) », *Comptes-rendus des séances de l'année,* Académie des inscriptions et belles-lettres, 129(1), pp. 227−241, [en ligne *:* <https://doi.org/10.3406/crai.1985.14260>]

Pichot A., 1991. « Les philosophes et la nature au XVIIème siècle », in : J.C. Goddard (dir.), *La nature*, éd. Intégrale et Vrin, Paris, pp. 244-275.

Pickel-Chevalier S., 2002. « Représentations de la « Nature » dans la mise en tourisme de Saint-Trojan-les-Bains », *M@ppemonde*, (67), Maison de la géographie, pp.28-31, [en ligne *:* <〈hal-01572129〉>]

Pierre D., 1996. « Raisonner à partir de connaissances incomplètes : L'émergence d'un noyau », *Informations In Cognito*, (5), pp. 33−39.

Rabbat N., 2016. « Le jardin arabo-musulman : une image complexe », in : A. Ruiz (dir.), *Jardins d'Orient : De l'Alhambra au Taj Mahal, é*d. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 119−125.

Ramond C., 1991. « Les philosophes et la nature au XVIIème siècle », in : J.C. Goddard, (dir.), *La nature*, éd. Intégrale et Vrin, Paris, pp. 98-126

Renard J.P., 2012. « La Nature ? Un concept bien complexe pour le géographe ! », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement,* [en ligne : <http:// journals.openedition.org/tem/1646>]

Ribouillault R., 2010. « Le jardin entre nature et culture, De l'Antiquité aux Lumières : formes, savoirs et savoir-faire », in : Cité de l'architecture et du patrimoine, *Le jardin en représentation*, Conférence, Paris, 16 déc 2010, [en ligne : <http://www.dailymotion.com/ video/xmh2c9>]

Robette N., 2012. « Les espaces de vie individuels : de la géographie à une application empirique en démographie », *Cybergeo* : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire, document 605, [en ligne : <http://journals.openedition.org/cybergeo/ 25332 ; DOI : 10.4000/cybergeo.25332>]

Rouillé d'Orfeuil H., Toutain G., 2016. « L'oasis, modèle environnemental et sociétal », in : A. Ruiz (dir.), *Jardin d'Orient : De l'Alhambra au Taj Mahal, é*d. Institut du Monde Arabe, éd. Snoeck, Paris, pp. 50−53.

Savina C., 2016. « L'orgie des sens pour l'amour de Dieu », *Qantara, Magazine des cultures arabe et méditerranéenne*, (98), « Le jardin parfumé et autres plaisirs des sens », pp. 40−44.

Schérer R., 2017. « Préface », in : A. Q. Chebbi, *Diwane des cantiques de la vie* (3e éd.), éd. Arabesques, Tunis, pp. 7−11.

Schippers A., 2005. « La poésie de la nature en Al-Andalus », *La France latine, Revue d'études d'oc*, 140(1), pp.115- 128.

Souissi M., 2008. « Le tourisme dans les parcs nationaux en Tunisie », *Téoros*, *27*(3), pp. 79−84.

Taleb M., 2010. « Les religions au chevet de la nature », *Le Monde des religions*, pp. 6−11.

Tardif J., Sarrasin B., 2014. « La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées », in : Collège international des sciences du territoire (CIST2014), *Fronts et frontières des sciences du territoire*, Paris, mar 2014, pp.354-359, [en ligne : <〈hal-01353468〉>]

Tardif J., 2003. "Écotourisme et développement durable », *VertigO*, (Volume 4 Numéro 1), [en ligne : <https://doi.org/10.4000/vertigo.4575>]

Tchékémian A., 2007. « Le citadin et la nature : entre représentations et pratiques sociales de la nature sauvage et domestique à Grenoble », in : L. Viala, S. Villepontoux (co-dir.), *Imaginaire, Territoires, Sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*, Presses Universitaires de la Méditerranée, Montpellier, France. pp. 379-399, [en ligne : <‹halshs-01849110›>]

Thébert Y., 2003. « Le bain en Méditerranée avant l'hypocauste », chap. 1, *Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen*, pp. 45−74, [en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.efr.2169>]

Toëlle H., 2005. « Les Quatre éléments dans le Coran », in : Conférence ENS Lyon, 13 mai 2005, 1h23.

Toëlle H., Institut français de Damas, 1999. *Le Coran revisité: le feu, l'eau, l'air et la terre*. Institut Français d'Études Arabes de Damas éd., Damas, 288 p.

Touati Z., 2012. « Presse et Révolution en Tunisie : Rôle, enjeux et perspectives », in : *ESSACHESS- Journal of Communication Studies*, Vol 5, n 1(9) Juillet 2012, pp. 139-150.

Triki R., 2014. « Le voyage en Tunisie de Paul Klee », [Radio podcast], in : C. Fellous (productrice), *Carnet nomade*, Paris, France Culture, [en ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/carnet-nomade/le-voyage-en-tunisie-de-paul-klee>]

Trousset P., 1986. « Les oasis présahariennes dans l'Antiquité : partage de l'eau et division du temps », *Antiquités africaines*, 22, pp. 163-193.

Tselikas E., Hayoun L., 2004. *Les lycées français du soleil : Creuset cosmopolites du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie,* témoignage de Wolinski, coll. Mémoires, éditions Autrement, Paris, 272 p.

Turki S. Y., Zhioua I. Z., 2006. « Analyse de la répartition spatiale et de l'aménagement des espaces verts programmés par les documents d'urbanisme dans le Grand Tunis », in : ENSP, *Etapes de recherches en paysage,* Actes du séminaire, n°8, pp. 18-31, [en ligne : <https://www.academia.edu/220371/Analyse_de_la_répartition_spatiale_et_de_l_aménagement_des_espaces_verts_programmés_par_les_documents_d_urbanisme_dans_le_Grand_Tunis>]

Urbain J.D., 1983. « Sur l'espace du touriste : un voyage en Tunisie [Éléments pour une sémiotique de l'espace touristique des Français] », *Espace géographique*, *12*(2), pp. 115−124, [en ligne : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1983.3816>]

Valois C., 1937. « Le Parc du Pelvoux », in : Société de biogéographie, *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux,* Paris, pp. 85−127.

Veyret Y., Ciattoni, A., 2011. *Géo-environnement* (Rev. éd.), éd. Armand Colin, Paris, 256 p.

Vicente Beaufils B., 2008. *L'expression de la culture de l'eau dans l' Alhambra : poids de la réalité et pouvoir de l'imaginaire,* Thèse de doctorat en linguistique, Université Rennes 2, 414 p., [en ligne : < https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00401425>]

Vilain-Carlotti P., 2015. *Perceptions et représentations du risque d'incendie de forêt en territoires méditerranéens. La construction socio-spatiale du risque en Corse et en Sardaigne*, Thèse de géographie, Université Paris 8, 670 p.

Wylie J., 2007. *Landscape*, coll. « Key ideas in geography », Routledge, Londres & New York, 246 p.

Yacoub M., 2016. *Carrés couleurs, mosaïques romaines de Tunisie,* éd. Nirvana, Tunis, 296 p.

Zabbal F., 2016. « Introduction : Jardins secrets », *Qantara, Magazine des cultures arabe et méditerranéenne*, (98), « Le jardin parfumé et autres plaisirs des sens »*,* pp. 26−27.

Zaiane S., 2004. *Tourisme et loisirs dans les parcs nationaux tunisiens - L'exemple du parc national d'Ichkeul,* Centre de publication universitaire éd., Tunis, 546 p.

Zard P., 2009. « L'arbre et le philosophe : Du platane de Barrès au marronnier de Sartre », *Silène,* Centre de recherches en littérature et poétique comparées de Paris Ouest-Nanterre-La défense, 23 p.

Zink M., 2003. « Nature et sentiment », *Littérature*, *130*(2), pp. 39−47., [en ligne : <https://doi.org/10.3406/litt.2003.1797>]

Zytnicki C., Kazdaghli H. (dir.), 2009. *Le tourisme dans l'Empire français : Politiques, pratiques et imaginaires (XIXè-XXè siècles),* Publications de la société française d'histoire d'Outre-Mer éd., Paris, 444 p.

« Paul Klee : l'art et la nature après l'histoire », in : S. Allard, D. Cohn D. (eds.), *De l'Allemagne, 1800-1939, de Friedrich à Beckmann*, Catalogue de l'exposition, musée du Louvre éditions/Hazan, Paris, pp. 314-331.

Documents institutionnels (rapports, études,…)

Baccar, L., Smart, M., Tiéga, A., & Triplet, P., 2000. *Rapport sur une mission au Parc national d'Ichkeul, Tunisie, du 28 février au 4 mars 2000*. Tunis : Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, UICN, Bureau de la Convention de Ramsar.

CRDA de Bizerte, 2006. *Plan de développement communautaire du Parc national d'Ichkeul et de sa zone tampon,* Tunis.

Maxula.com. *Le parc national d'Ichkeul,* Tunis, 16 p.

Ministère de l'Agriculture / DGF / GIZ / Eco Consulting Group, (n.d.). *D'El Feija à Ichkeul, par monts et villages - L'écotourisme au Nord Tunisien / De Bou Kornine à Châambi, à travers les steppes tunisiennes - L'écotourisme au Centre de la Tunisie / De Bou Hedma à Sidi Toui, à travers dunes et oasis - L'écotourisme au Sud Tunisien*, Brochures, Direction Générale des Forêts, Tunis, [en ligne : < http://www.tourisme.gov.tn/tourisme-en-tunisie/produit-touristique/tourisme-ecologique.html>]

Ministère de l'agriculture, CRDA de Bizerte, 2006. *Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de l'Ichkeul,* GOPA Consultants, ExA Consult Tunisie, Tunis, 87p.

Ministère de l'environnement et du développement durable/QGEQV et UICN, 2009. *Étude évaluation de la législation sur les aires protégées en Tunisie*. Tunis, 116 p.

Projet MEET, 2014. *Planification stratégique des activités écotouristiques dans le parc national d'Ichkeul,* [en ligne : < https://www.iucn.org/fr/content/lexpérience-méditerranéenne-de-lécotourisme-—-meet>]

République Tunisienne, 1995. *Programme d'action national de l'environnement et du développement durable pour le XXIème siècle : Agenda 21 national*. Tunis, 244 p.

République Tunisienne, 1998-2014. *Rapports nationaux sur la diversité biologique,* Tunis.

République Tunisienne, 2008. *Pour une stratégie sur la diversité biologique à l'horizon 2010,* [en ligne : <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=168#.XZZkCC17RTY>]

République Tunisienne, 2012. *Plan d'action pour l'application du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique,* Tunis, 44p.

République Tunisienne, 2017. *Stratégie et plan d'action pour la biodiversité 2018-2030 : synthèse,* Tunis, 37 p.

République Tunisienne, ANPE, OTEDD, 1993-2013. *Rapports nationaux sur l'état de l'environnement,* Tunis.

République Tunisienne, B. Seibert, S. Gharbi, 2001. *Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore de la faune sauvages et des aires protégées en Tunisie*, Groupement GOPA, IGIP Tunisie, Tunis, 69 p.

République Tunisienne, DGF. *Atlas des aires protégées en Tunisie,* Simpact, Tunis.

République Tunisienne, DGF, 2015. *Stratégie de développement et de gestion durable des forêts et des parcours : Plan d'action régional 2015-2024, S*cript éd., Tunis, 140 p.

République Tunisienne, OTEDD, 2014. *Les indicateurs de développement durable en Tunisie,* Tunis, 114 p.

WWF, MedPAN, APAL, 2010. *Étude sur les mécanismes de financement durables et réalisation d'un business plan pour l'aire protégée marine et côtière de Cap Negro/Cap Serrat,* Tunis, 30 p.

Documents d'archive (Protectorat, tourisme, littérature…)

Barreau J., 1914. *Le tourisme en Tunisie : offert par la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements,* Imp. éd. rue Littré, Paris.

Bisson L. de, 1881. *La Tripolitaine et la Tunisie*, éd. E. Leroux, Paris, 147 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5803537m.r=La%20Tripolitaine%20et%20la%20Tunisie?rk=21459;2>]

Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce, 1896-1935.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&query=%28dc.title%20all%20%22Bulletin%20de%20la%20Direction%20de%20l%27agriculture%20et%20du%20commerce%22%29&keywords=Bulletin%20de%20la%20Direction%20de%20l%27agriculture%20et%20du%20commerce&suggest=1&lang=fr>]

Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français, Tunisie, 1921-1933.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&query=%28dc.title%20all%20%22Bulletin%20mensuel%20de%20l%27Office%20du%20protectorat%22%29&keywords=Bulletin%20mensuel%20de%20l%27Office%20du%20protectorat&suggest=1>]

Claretie L., 1893. *Feuilles de route en Tunisie*, éd. C. Levy, Paris, 294 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58045583?rk=21459;2>]

Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 1917. *Atlas P.L.M. La Tunisie : Chemins de fer de Paris à Lyon & à la Méditerranée*, éd. Impr de J. Barreau, Paris, 20 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5816302x.r=Le%20tourisme%20en%20Tunisie?rk=300430;4>]

Conty H. de Auxcouteaux, 1901. *Algérie-Tunisie,* coll. Guides pratiques Conty, éd. administration des guides Conty, Paris, 411 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57843465.r=%22Algérie-Tunisie%22des%20Guides%20Conty%2C%201901?rk=21459;2>]

Dubois M., Boissier G., Gauckler P., Bertholon D., Deschamps G., 1897. *La France en Tunisie*, Revue générale des sciences pures et appliquées, G. Carré (éd.), C. Naud (éd.), Paris, 272 p.
[en ligne *:* < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6206952c.textelmage>]

Dumas A., 1855. *Impression de voyage* : *Le Véloce ou Tanger, Alger, Tunis,* Paris, pp. 321- 447
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k39816b.texteImage)>]

Dunant H., 1858. *Notice sur la régence de Tunis*, impr. de J. G. Frick, Genève, 261 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6209787t.texteImage>]

Excursions en Afrique du Nord, 1934. éd. Compagnie Franco-Asiatique des pétroles de Tunisie à Tunis (Shell), Paris, 101 p.

Grandeau L., 1896. La Tunisie agricole (Fin). *La Dépêche tunisienne*.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k579106r/f3.item>]

Guillot E., 1912. *La Tunisie : pays de colonisation, de mines et de tourisme*, éd. E. Larose, Paris, 272 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62093364.r=Emile%20Guillot%20La%20Tunisie?rk=21459;2>]

Jacqueton G., Joanne A., Gsell S., 1911. *Algérie et Tunisie : Collection des guides Joanne,* Paris, 412 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5656957k.r=Algérie%20et%20Tunisie?rk=64378;0>]

Jacqueton G., Gsell S., Bernard A., 1905. *Algérie et Tunisie : Collection des guides Joanne,* éd. Hachette et Cie, Paris, 140 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5749781f.r=Algérie%20et%20Tunisie?rk=128756;0>]

Jacqueton G., Bernard A., Gsell S., 1903. *Algérie et Tunisie : Collection des guides Joanne*, éd. Hachette et Cie, Paris, 428 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57448491.r=Algérie%20et%20Tunisie?rk=107296;4>]

Lallemand C., 1862. *Tunis et ses environs : texte et dessins d'après nature,* Librairies-Imprimeries réunies, Paris, 245 p.

La Tunisie, Agriculture, Industrie, Commerce, Tome I, Berger-Levrault et Cie eds, Paris, Nancy, 1896, p.178.

Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux, 1921- 1948.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28gallica%20all%20%22Le%20monde%20colonial%20illustré%22%29%20and%20arkPress%20all%20%22cb34459430v_date%22&rk=21459;2>]

Manufacture française des pneumatiques Michelin, 1907. *Guide Michelin pour l'Algérie et la Tunisie*, éd. Michelin-guide, Paris, 148 p.
[en ligne *:* <*https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55237730.texteImage*>]

Maroc, Algérie, Tunisie : Guide Michelin (1ère édition), 1929. Bureau d'itinéraires Michelin et Cie éd., Paris, 274 p.

[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5784405k.r=Maroc%2C%20Algérie%2C%20Tunisie?rk=42918;4>]

Maupassant G. de, 1890. *La vie errante,* éd. Paul Ollendorff, Paris, 233 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k104914x.r=Maupassant%20vue%20eerante?rk=42918;4>]

Pour bien connaître la Tunisie : Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, 1930,.Imp, de Maréchal, Paris, 24 p.
[en ligne:<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97667258.r=Pour%20bien%20connaître%20la%20Tunisie?rk=21459;2>]

Puaux M., 1903. « Sur les eaux thermales du Djebel Achkel », *Archives générales d'hydrologie, de climatologie et de balnéothérapie*, pp. 122−124,
[en ligne *:* < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5752182w/f10.image.r=Achkel?rk=21459;2<]

Résidence générale de la République française, 1881-1928. *Rapports au Président de la république sur la situation de la Tunisie*
[en ligne *:* < https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28dc.title%20all%20%22Rapport%20au%20Président%20de%20la%20République%20sur%20la%20situation%22%29%20and%20arkPress%20all%20%22cb32848249p_date%22&rk=21459;2>]

Richardot H., 1905. *Sept semaines en Tunisie et en Algérie : avec l'itinéraire et les dépenses du voyage*, éd. Combet, Paris, 314 p.
[en ligne *:* < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5803565x?rk=21459;2>]

Touring Club de France. *Revue mensuelle du Touring Club Français : 1891-1958*
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28gallica%20all%20%22Revue%20mensuelle%20du%20TCF%22%29%20and%20arkPress%20all%20%22cb34350057f_date%22&rk=21459;2>]

Union des fédérations des syndicats d'initiative, 1919-1940*. Bulletin officiel des fédérations des syndicats d'initiative de France, Colonies et Protectorats,* Paris*.*
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28gallica%20all%20%22Bulletin%20officiel%20de%20l'Union%20des%20fédérations%20des%20syndicats%20d'initiative%20de%20France%2C%20colonies%20et%20protectorats%22%29%20and%20arkPress%20all%20%22cb32883601d_date%22&rk=21459;2>]

Médias tunisiens

La Dépêche tunisienne, 1889-1961
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28dc.title%20all%20%22La%20Dépêche%20tunisienne%22%29%20and%20arkPress%20all%20%22cb32756164v_date%22&rk=21459;2>]

La Presse, septembre 2015 - décembre 2016, SNIPE, Tunis.

Table des illustrations

Illustration n° 1 : Quelques éléments chiffrés pour donner une idée du volume de documents traités 29

Illustration n° 2 : Un cinquantaine d'entretiens très diversifiés 30

Illustration n° 3 : Quelques éléments chiffrés du nombre de sorties terrain effectuées (détail de l'agenda des visites en annexe, cf. Annexe n° 1) 31

Illustration n° 4 : Exemples de description du paradis et de l'enfer tirés du Coran 34

Illustration n° 5 : Carte de situation géographique des oasis de Tunisie (source : CDCGE 2016) 40

Illustration n° 6 : Oasis de Tozeur (© A. Guillaumet, février 2016) 42

Illustration n° 7 : L'eau et les oasis, (captures d'écran, mars 2018) 45

Illustration n° 8 : Le palmier comme emblème des oasis, exemples d'utilisation graphique 47

Illustration n° 9 : Le palmier et le dromadaire 48

Illustration n° 10 : Symboles et allégories liés au jardin dans la peinture médiévale chrétienne 53

Illustration n° 11 : Exemple de miniature persane - « Le Manuscrit Bihbahan », Fars, 1398, (musée d'art turc et islamique d'Istanbul, n°1950) 54

Illustration n° 12 : Extrait d'un poème de Ibn Khafâdja (cité par A. Schippers (2001), « De la beauté de l'Andalousie ») 55

Illustration n° 13 : Extrait de 'Abbaqat fi r-riyâd al-azhâr cité par S. Benbabaali (2010) 55

Illustration n° 14 : « Adam et Eve dans le jardin d'Eden » (« Le livre des propriétés des choses » traduit de l'Anglais par Frère Jean Corbechon, Paris, 1414 (Fritzwilliam Museum, University of Cambridge)) 56

Illustration n° 15 : « Le Roman de la Rose » de Guillaume de Lorris et Jehan de Meung (Illustrations : Oxford, Bodleian Library, Douce 195, 13r, à gauche - Philadelphia Museum of Art, The Philip S. Collins Collection, 33v, à droite) 57

Illustration n° 16 : The private pleasure of Emperor Jahangir, (Mahesh, Bikaner, Rajasthan, Rajput School, c.1678-98, (gouache on paper), www.bridgemanimages.com) 58

Illustration n° 17 : Les jardins de Shalimar (Lahore, Pakistan), (©Tauseef Zafar, 2011) 59

Illustration n° 18 : Pouvoir et jardin dans les miniatures persanes 60

Illustration n° 19 : Le symbole du jardin arabo-andalou, l'Alhambra et le Generalife (granadatur.com, Javier Sanchez) 61

Illustration n° 20 : Mutuelleville, un quartier résidentiel de Tunis où perdurent encore quelques jardins individuels (© Google maps, mars 2018) 63

Illustration n° 21 : Jardin d'une ancienne villa de Mutuelleville (A. Guillaumet, 2013)65

Illustration n° 22 : El Manar 1, un quartier résidentiel plus récent combinant habitats collectif et individuel (© Google Maps, mars 2018) 66

Illustration n° 23 : Le jardin de R. Boukraa à Manar 1 (Boukraa, 2018) 67

Illustration n° 24 : « Asarôtos oikos », (Mosaïque d'Oudna, Musée national du Bardo, Tunisie), (Pascal Radigue, wikipedia.org) 69

Illustration n° 25 : Le thème des exploitations agricoles 71

Illustration n° 26 : L'iconographie paradisiaque des mosaïques chrétiennes d'Afrique du Nord 73

Illustration n° 27 : La Grande Mosquée de Kairouan et un carreau de céramique du Mihrab (A. Guillaumet, 2016, Chris Debz, ipernity.com) 75

Illustration n° 28 : Céramiques de Raqqada, Coupe aux fleurs de lotus stylisées, (2ème moitié Xème siècle. - début XIème siècle), Coupe aux oiseaux, (fin IXème siècle), (Louhichi, p. 58, p. 68) 76

Illustration n° 29 : Céramiques de la période Ottomane et des Ateliers Qallaline 78

Illustration n° 30 : Carreaux de céramique Chemla (Chemla, Goffard, Valensi, 2015), 79

Illustration n° 31 : Affiches de deux expositions d'artisanat tunisien revisité à la Résidence de l'Ambassadeur de France en Tunisie (2013, 2015). 81

Illustration n° 32 : Exemples de cartes agricoles de l'ère coloniale 89

Illustration n° 33 : Exemple de propagande pour favoriser la venue de colons en Tunisie par la Direction de l'Agriculture de Tunis, (fin XIX-début XXème siècle) 93

Illustration n° 34 : Le bord de mer et le désert selon Paul Klee : « Hammamet », (1914), « Aux portes de Kairouan », (1914) et Maupassant (1890) 98

Illustration n° 35 : Les images positives et négatives des espaces naturels dans le recueil de poèmes de Chebbi, Diwâne (1923-1934) 100

Illustration n° 36 : Maupassant et Klee et leur bestiaire d'animaux « sauvages » 103

Illustration n° 37 : Une nature colorée chez Klee 105

Illustration n° 38 : Exemples de différents supports de promotion touristique de l'époque coloniale 109

Illustration n° 39 : Extrait d'un article publié en 1932 dans le Bulletin mensuel de l'Office du Protectorat français (n°255, août 1932) 127

Illustration n° 40 : Extrait du Préambule de la Constitution tunisienne de 2014 147

Illustration n° 41 : Extraits de la Constitution 148

Illustration n° 42 : Représentation schématique des principes constitutionnels en matière d'environnement selon la Constitution tunisienne de 2014 (A. Guillaumet, 2018) 150

Illustration n° 43 : Extraits des attributions du service des forêts en 1920 et 1921 (Rapport au Président de la République sur la situation en Tunisie, 1920, 1921 p. 250-252 ; p.226) 153

Illustration n° 44 : Extrait du décret n°70-104 du 28 mars 1970 portant organisation du ministère de l'agriculture 154

Illustration n° 45 : Schéma de l'évolution du ministère de l'agriculture et de la direction générale des forêts dans leur organisation et attributions dans le domaine de la nature (A. Guillaumet, 2018) 159

Illustration n° 46 : Extrait du Décret n°93-303 du 1er février 1993 163

Illustration n° 47 - L'environnement comme caution politique et vecteur de propagande pendant la présidence Ben Ali 168

Illustration n° 48 : Extraits d'interviews menées auprès de Tunisiens sur leurs souvenirs et perceptions de l'ANPE 172

Illustration n° 49 : Schéma de l'évolution du ministère de l'environnement dans son organisation et ses attributions (A. Guillaumet, 2018) 173

Illustration n° 50 : Tableau de synthèse du profil institutionnel de la notion de nature (A. Guillaumet, 2018) 177

Illustration n° 51 : Tableau de synthèse des extraits des textes législatifs concernant les parcs nationaux, les réserves naturelles, les zones humides, les forêts récréatives, les aires marines côtières protégées et les parcs urbains de 1966 à 2009 (A. Guillaumet

2019) 182

Illustration n° 52 : Approche schématique du PNPU (version 1998) (A. Guillaumet 2019) 190

Illustration n° 53 : Approche schématique du programme d'action décennal issu de la « Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvages et des aires protégées en Tunisie » (version 2015), (A. Guillaumet 2019)194

Illustration n° 54 : Mosaïque de photographies des aires de nature 197

Illustration n° 55 : Répartition géographique des parcs nationaux et des parcs urbains sur le territoire, (A. Guillaumet, 2019) 198

Illustration n° 56 : Tableau synthétique des parcs nationaux tunisiens (A. Guillaumet,2019 - réalisé à partir des données de « L'Atlas des aires protégées en Tunisie » de la DGF, 2008) 200

Illustration n° 57 : Tableau « Aires de nature à l'épreuve de la Révolution », (A. Guillaumet, 2019 - réalisé à partir d'un corpus de 34 articles publiés entre 2011 et 2019) 208

Illustration n° 58 : Aperçu du parc national d'Ichkeul en photos (A. Guillaumet, 2013, 2015, 2017) 214

Illustration n° 59 : Localisation du parc national d'Ichkeul (A. Guillaumet, 2019) 216

Illustration n° 60 : Carte du parc national d'Ichkeul, de ses trois composantes et de son bassin-versant (UICN/CEPF, 2015) 218

Illustration n° 61 : Tableau récapitulatif des différents inventaires de la faune et de la flore du PNI (réalisé à partir des données du PAG et du PDC du PNI, 2006 - A. Guillaumet, 2019) 218

Illustration n° 62 : Extrait des écrits d'El Bekhri, d'Al Idrisi décrivant Ichkeul, et d'Ibn Saïd Gharnati 220

Illustration n° 63 : Le programme MAB de l'Unesco 222

Illustration n° 64 : La convention de Ramsar (Extrait du site de la convention Ramsar, ramsar.org) 224

Illustration n° 65 : Décret de création du PNI et arrêté de sa réglementation (Décret n° 80-1608 du 18 décembre 1980, Arrêté du ministre de l'agriculture du 6 juillet 1984).226

Illustration n° 66 : Aperçus des aménagements et installations d'Ichkeul (Photos prises entre 2015 et 2017 - A. Guillaumet) 230

Illustration n° 67 : Aperçus des différentes installations de médiation et signalétique (Photos prises entre 2015 et 2017 - A. Guillaumet) 231

Illustration n° 68 : Aperçus de l'écomusée (Photos prises entre 2015 et 2017 - A. Guillaumet) 233

Illustration n° 69 : La chronologie d'un patrimoine en péril - retour sur la période 1985-2010 et les événements autour de l'inscription d'Ichkeul sur la liste du patrimoine en péril (à partir des documents publiés sur le site de l'Unesco) 235

Illustration n° 70 : Aperçu du parc urbain Nahli en photos (A. Guillaumet, 2016, 2017) 241

Illustration n° 71 : Carte de localisation du parc urbain Nahli (Ben Ismaïl, 2015) 242

Illustration n° 72 : L'espace d'accueil du parc Nahli (A. Guillaumet 2017) 244

Illustration n° 73 : L'espace jeux (V. Coto, A. Guillaumet, 2017) 245

Illustration n° 74 : L'espace boisé (V. Coto, A. Guillaumet, 2017) 246

Illustration n° 75 : Labib omniprésent (V. Coto, A. Guillaumet 2016-2017) 249

Illustration n° 76 : Écomusée (n° 1 à n° 6) et messages de sensibilisation (n° 7 à n° 10) (A. Guillaumet 2016) 250

Illustration n° 77 : Les logos du « Parti des Verts pour le Progrès » et celui du « Parti Tunisie verte » 255

Illustration n° 78 : Tableau de synthèse des posts publiés sur les pages Facebook des partis des Verts pour le Progrès et de Tunisie verte de leur création au 9 mai 2019 (A. Guillaumet, 2019). 259

Illustration n° 79 : Répartition des posts des partis PVP et TV en fonction des thèmes abordés (A. Guillaumet, 2019). 261

Illustration n° 80 : Évolution, de 1971 à 2016, des créations d'associations environnementales (à partir des chiffres de l'IFEDA), (A. Guillaumet, 2019) 267

Illustration n° 81 : Localisation des associations nouvellement créées entre 2011 et 2016 (à partir des chiffres de l'IFEDA), (A. Guillaumet, 2019) 267

Illustration n° 82 : Répartition des thématiques des associations selon leur nom et /ou leurs mots-clés avant et après la Révolution (à partir des chiffres de l'IFEDA), (A. Guillaumet, 2019) 270

Illustration n°83 : Fréquence des posts Facebook de AAB et WWFNA de 2012 à 2018, (A. Guillaumet, 2019) 273

Illustration n° 84 : Répartition des posts AAB et WWFNA traitant de la Tunisie et de l'environnement, (A. Guillaumet, 2019) 274

Illustration n° 85 : Répartition des principales thématiques des posts AAB et WWFNA, (A. Guillaumet, 2019) 275

Illustration n° 86 : La Presse, quotidien tunisien de langue française 281

Illustration n° 87 : Grille de lecture 282

Illustration n° 88 : Répartition mensuelle des articles sur la période d'octobre 2015 à décembre 2016, (A. Guillaumet, 2018) 285

Illustration n° 89 : Représentation de la taille moyenne d'un article consacré à la nature dans La Presse d'octobre 2015 à décembre 2016, (A. Guillaumet, 2017) 285

Illustration n° 90 : Répartition des articles selon leur superficie, (A. Guillaumet, 2018) 286

Illustration n° 91 : Répartition des journalistes par nombre d'articles publiés, (A. Guillaumet, 2018) 287

Illustration n° 92 : Tendance des articles, (A. Guillaumet, 2018) 288

Illustration n° 93 : Répartition des thématiques, (A. Guillaumet, 2018) 290

Illustration n° 94 : Répartition des articles par rubrique, (A. Guillaumet, 2018) 292

Illustration n° 95 : Fréquence de citations des acteurs gouvernementaux et institutionnels, (A. Guillaumet, 2018) 293

Illustration n° 96 : Répartition géographique des thèmes des articles, (A. Guillaumet, 2018) 293

Illustration n° 97 : Exemples d'annonces de voyage en Tunisie parues dans les colonnes de la Revue du Touring Club de France 303

Illustration n° 98 : Affiches touristiques de la période coloniale (1891-1930) 305

Illustration n° 99 : Publicité pour la station thermale de Korbous (Bulletin mensuel de l'office du protectorat français en Tunisie, 1931) 307

Illustration n° 100 : Carte postale de la plage de Saint-Germain, 1922 (Falgas, 2010) 308

Illustration n° 101 : Quelques éléments de l'organisation du tourisme à partir de 1956 (Malouche, Ksibi, 2007). 310

Illustration n° 102 : Évolution des capacités en lits touristiques de la Tunisie et de régions clés avant et après l'Indépendance (A. Guillaumet, 2019, à partir des chiffres INST et documents de l'administration coloniale). 312

Illustration n° 103 : Hôtels « champignon » de Djerba, Hammamet, Sousse (Captures d'écran sur un moteur de recherches Internet, juin 2019) 313

Illustration n° 104 : Présentation d'études touristiques dont les préconisations s'intéressent à la diversification de l'offre tunisienne 318

Illustration n° 105 : La communication touristique du parc national d'Ichkeul, aperçu des guides touristiques et des réseaux sociaux (Extrait d'une communication lors du colloque CGMED, « Géosites : recherches et développement touristique pour la promotion des territoires », Tozeur, 19-24 octobre 2015) 326

Illustration n° 106 : Tableau de bord des comptes Facebook retenus (au 25/06/2019) 330

Illustration n° 107 : Les éco-dômes de Siliana et de Béja (extraits des pages Facebook « Les aventuriers de Siliana » et « Dar Beya », juillet 2019). 334

Illustration n° 108 : Éco-hôtels à la tunisienne, entre hôtel design expérientiel dans le sud et hôtel dédié au thermalisme dans les forêts du nord-ouest, le Dar Hi Life et le Green Hill Ressorts (extraits de leur pages Facebook et site web, juillet 2019). 336

Illustration n° 109 : Exemples d'activités de pleine nature présentées : Randonnée pédestre dans des espaces protégés, sur le littoral, dans les massifs forestiers, la plongée et le snorkeling sur la côte nord, le cyclotourisme et le VTT (issus de notre échantillon de pages Facebook) 339

Illustration n° 110 : Exemple de posts en lien avec les savoir-faire locaux et des festivités : Artisanat : poterie, fabrication de pipe ; produits locaux : Fête des fromages et des produits du terroir à Béja, l'huile, les spécialités culinaires ; Fête locale : la Fête des bergers à Semamma (Kasserine), la fête traditionnelle du mariage à Djerba, Festival du Sahara à Douz ; Festival culturel dans les régions éloignées de Tunis : Festival du jazz du Kef (issus de notre échantillon de pages Facebook) 341

Illustration n° 111 : Exemple de photographies de la nature tunisienne (issues de notre échantillon de pages Facebook) 343

Illustration n° 112 : Carte des sites privilégiés par l'écotourisme tunisien, (carte réalisée à partir des sites d'hébergement, d'APN, de visite mis en avant sur les pages Facebook de notre échantillon), (A. Guillaumet, 2019) 346

Illustration n° 113 : Photographies de chambres d'hôtes tunisiennes : Dar Saïda à Tozeur, Dar Zembra à El Haouaria, Dar Khadija à Hergla (A. Guillaumet, 2013-2017) 348

Illustration n° 114 : Aperçu des programmes de coopération internationale dédiés à l'écotourisme en Tunisie 352

Illustration n° 115 : Concentration de la fréquentation au niveau de l'écomusée d'Ichkeul (A. Guillaumet, 2019) 359

Illustration n° 116 : Illustration des pratiques des visiteurs, au printemps, au parc national d'Ichkeul (A. Guillaumet, avril 2017) 359

Illustration n° 117 : Concentration de la fréquentation au niveau de l'aire de jeux du parc urbain de Nahli (A. Guillaumet, 2019) 363

Illustration n° 118 : Exemples de pratiques des visiteurs, au printemps, au parc urbain de Nahli (E. Coto, A. Guillaumet, avril 2017) 364

Illustration n° 119 : Extraits des vidéos diffusées sur Youtube par des visiteurs d'Ichkeul montrant des pratiques spontanées intrusives et éventuellement illicites 367

Illustration n° 120 : Chronologie des principales représentations sociales de la nature en Tunisie et leurs vecteurs (A. Guillaumet, 2019) 372

Annexes

Annexe n° 1 : Agenda des sorties terrain au parc national d'Ichkeul et au parc urbain de Nahli

Ichkeul	**Nahli**
11/04/2017 : mardi, arrivée en milieu de matinée	9/4/2017 : dimanche, arrivée en début d'après-midi
	12/04/2017 : mercredi, arrivée en milieu de matinée
	13/04/2017 : jeudi, arrivée en fin de matinée
14/04/2017 : vendredi, vacances scolaires, arrivée en milieu de matinée	
	15/04/2017 : samedi, vacances scolaires, arrivée en début d'après-midi
18/04/2017 : mardi, arrivée en milieu de matinée	
	19/04/2017 : mercredi, arrivée en milieu de matinée
	20/04/2017 : jeudi, arrivée en fin de matinée
21/04/2017 : vendredi, arrivée en milieu de matinée	
	22/04/2017 : samedi, arrivée en milieu d'après-midi
Visite de terrain en dehors de cette période : 3/03/2013, 26/09/2015, 16/05/2017	Visite de terrain en dehors de cette période : 03/04/2016, 26/03/2017, 1/06/2017

Annexe n° 2 : Poème de Chebbi, intitulé « La forêt » (juillet 1934) dans Diwâne des cantiques de la vie, 2017

Une demeure dont la vie m'a gratifié
Une demeure faite de parfums
D'ombres, de lumières et de musiques
Une demeure fascinante de beauté
Propice à l'amour, aux rêves et à l'inspiration
Il règne dans les bois
Un charme puissant toujours renouvelé
Qui défie les jours et les années
Il y a un arôme mystérieux
Qui palpite dans un profond silence
Comme le bruissement des ailes d'ange
Il y a des ruisseaux au doux murmure
Qui coulent dans une rêveuse confusion
Il y a des cachettes où le temps a tissé
D'épais tapis de fleurs et de feuilles séchées
Sur lesquelles l'arbre altier se penche
Impose l'épaisseur de son ombre et de ses
branches.
Dans ces retraites, parmi ces verdoyantes collines
Prolifèrent des sensations voluptueuses,
Inconnues, enivrantes, de pensées et d'illusions
Qui virevoltent autour de moi
Comme des vols d'oiseaux furtifs
Puis s'évanouissent sous mes yeux
Comme des volutes de fumée
J'ai tant de fois été attentif

Aux chansons de la tristesse
Aux soupirs des peines et des souffrances
Aux vents qui gémissent dans les bois
Et semblent pleurer les défuntes journées
J'ai tant de fois écouté autour de moi
La jeunesse qui chante l'amour
Sur une musique impétueuse
J'ai écouté l'oiseau chanter en plein vol
Ou perché sur les plus hautes branches
Du chêne majestueux
J'ai écouté le chant des bergers
Courir allègrement à travers bois
Comme un cortège de tourterelles
J'ai écouté l'appel dans de l'écho
Dans les vallons parfumés
Parmi les collines
Jusqu'à ce que mon cœur devienne
Comme une flûte ivre
Pleine de chants et de musique
J'ai alors entonné ce chant étrange
Ailé de la tristesse des rêves douloureux

Dans le bois il y a un monde
Propice à l'imagination, aux visions
Au rêve, à la réflexion et à la poésie
Béni soit le jour où pour la première fois
Je suis allé à la forêt
Accablé sous le poids de mes souffrances
Pour une promenade solitaire
Entouré

Par un cortège de rêves et d'illusions
J'ai marché dans l'ombre
D'un pas apeuré
Silencieux et résigné comme un enfant
Regardant la puissante majesté des grands arbres
Les prenant pour les colonnes du ciel
Sanctifiées par le sortilège de la vie
Qui les a recouvert de feuillages
Pour les bercer au paradis des rêves
J'ai entendu le silence pensif
M'appeler par d'étranges mélodies
Me plonger dans une ivresse poétique
Où jaillissait une abondante inspiration
Mes sens s'éveillaient dans un enchantement
Par une lueur semblable
A celle qui éclaira le visage d'Adam
Lorsque le souffle essentiel de la vie
S'insinua dans son corps
Embrassant ses rêves
Dans sa subtile quiétude
Qu'il aperçut les somptueux paradis
Miroiter en luxuriantes floraisons
Qu'il vit les anges glisser et nager
Comme des rayons de lumière
En jaillissantes exubérances
Qu'il sentit autour de lui dans l'ombre
La présence palpitante
De l'âme de l'univers
Parmi les vents et les lumières
Qu'il sentit les créatures
L'entourer de leur immense tendresse
De leur ardent amour
Jusqu'à ce que son être
Soit comblé de vie
Et qu'il se lance à la poursuite
Des cortèges des jours
Par un matin vague et voilé
Dans une gangue de torpeur et de brume
Où le monde respirait un épais brouillard
Qui voilait les horizons
Alors que le vent s'agitait dans le ciel
Au-dessus des collines et des hautes montagnes
Je partais de bonheur vers la forêt

Tout épuisé, les pas mal assurés
Je m'étais assis sous un grand chêne
Pour regarder en silence l'horizon
Qui étalait sa tristesse loin devant moi
Je voyais les maisons au loin dans la brume
Semblables à des songes fantomatiques
En terre de doute et de mystère
Ou d'un monde encore en gestation
Au sein d'un univers
Entre ténèbres et nébuleuses
Je voyais les gouffres obscurs
Les vagues silhouettes des vallées et des tanières
Semblables au chaos de l'enfer
Effrayant et entouré de ténèbres confuses
Des images d'un art transcendant
Surpassant l'inspiration du poète
Et le pinceau du peintre
Combien de fois par un soir rêveur
Orné d'ombre et de triste et sanglante lumière
J'ai marché dans le bois
Comme une pensée errante
Dans l'ivresse du rêve et de l'inspiration

Etalant au vent et à la lumière
Ma poésie, mes pensées et tous mes sentiments
Alors que l'horizon débordait
De lumières et de parfums
Que la terre se couvrait d'arbres et de fleurs
Le bois si généreux et accueillant
M'offrait la vie étale à mes pieds
Le splendide crépuscule à l'horizon
Et que la muse de mes rêves
En caressant la corde de son luth
Faisait vibrer mon cœur et mes os
J'étais une âme ensorcelée
Dans un monde au-delà du temps
De ses tourbillons intempestifs
Dans la forêt, la forêt tant aimée
Sanctuaire de la nature
Et de l'insigne splendeur
J'ai purifié mes sentiments
Au feu de la beauté
Et dans le monde de l'imagination
J'ai trouvé mon salut
Puis j'ai oublié le monde prosaïque
Cette mesquinerie enivrée
Par les vices et les superstitions
A la flamme de la tendresse et de l'amour
J'ai allumé une torche
Pour m'éclairer dans le noir
J'ai pu voir ainsi les admirables couleurs de la vie
Aussi belles que les fleurs qui poussent

J’ai découvert ainsi que la fascination de l’univers
Est l’élément primordial
D’une beauté supérieure
A ma tristesse et mes douleurs
Je me suis alors levé en criant
A mon cœur attristé et sanglant
Envoûté par le rêve :
« Le temple vivant et sacré se trouve ici ! »
« O prêtre des deuils et des souffrances »
« Ote donc sous son ombre les hardes de la tristesse »
« Et endosse la parure des rêves et de la poésie »
« Elève tes ferventes prières à la beauté »
« Imprégnée de l’ardente inspiration »
« Chante les mélodies enchanteresses de la vie »
« Aussi sublime que cet univers rayonnant »
« Palpite avec l’arôme qui flotte dans le ciel »
« Danse avec les lumières et les vents »
« Avec les sources jaillissantes et les échos »
J’ai ainsi éparpillé mes lugubres pensées
Au travers des journées contradictoires
Et j’ai chanté aux rayons de la lumière
Me riant de la voix de mes tristesses
De la tyrannie de mes déchirements

Et j’ai crié : « O Esprit de la beauté »
« Gicle comme un torrent »
« Dans ma pensée et dans mes rêves »
« Pénètre mon âme qui se fane »
« De tristesse et de douleurs »
« Tu es le sentiment qui bouillonne comme le feu »
« Au cœur de l’existence qui s’accomplit »
« Et qui forge les rêves de la nature »
« Fais de ma vie un chant merveilleux »
« Un parfum qui émane de la lumière »
« Au temple vénérable de la suprême vérité »

Annexe n° 3 : Extraits des principaux textes législatifs publiés entre 1966 et 2009 concernant les aires de nature

Extrait n°1 : Extrait du Code Forestier dans sa version de 1966, Chapitre III « *Des forêts qui font partie du Domain de l'État* », Section V « *Des parcs nationaux et des forêts récréatives* ».
Extrait n°2 : Extrait du décret n°70-104 du 28 mars 1970 portant organisation du ministère de l'agriculture, Chapitre II « *Les directions* », Article 10 « *La direction des forêts* », b. « *La division de la production forestièr*e »
Extrait n°3 : Extrait du décret n°87-779 du 21 mai 1987 portant organisation du ministère de l'agriculture, Titre III, Chapitre II « *Les services techniques* », « *La direction des forêts* », Article 22
Extrait n°4 : Extrait du code forestier mis à jour le 3 mai 1988
Extrait n°5 ; Extrait du décret n°90-670 du 25 avril 1990 mettant à jour les attributions de la DGF, Article 22 modifié.
Extrait n°6 : Extrait du décret n°2001-420 et 419 du 13 février 2001 sur l'organisation et les attributions du ministère de l'agriculture, Chapitre VI « *Les services techniques* », Article 32 « *La direction générale des forêts* »
Extrait n°7 : Loi 2005-90 du 3 octobre 2005 relative aux parcs urbains
Extrait n°8 : Extrait de l'arrêté du ministre de l'agriculture du 29 juin 2006 sur les interdictions d'occupation temporaire du domaine forestier.
Extrait n°9 : Loi 2009-49 du 20 juillet 2009 relative aux aires marines et côtières protégées

n°1

Section V

Des parcs nationaux et forêts récréatives

ART. 58. — Les régions ou sections de régions naturelles dont il importe, pour des raisons scientifiques et d'une manière générale d'utilité sociale caractérisée, d'assurer le maintien dans leur état naturel, peuvent être érigées en « parcs nationaux » et réserves analogues.

La création d'un parc national ou d'une réserve analogue est décidée par décret.

ART. 59. — La chasse, la pêche et le pâturage sont interdits dans les parcs nationaux et réserves analogues où y font l'objet de restrictions impératives.

Un arrêté du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture déterminera les autres mesures propres à assurer la conservation dans son état naturel de chaque parc national ou réserve analogue.

ART. 60. — Des arrêtés du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture pourront dans un intérêt touristique ou social classer certains périmètres forestiers comme forêts récréatives et fixer leur régime particulier.

(à suivre)

n°2

b) *La Division de la Production Forestière* chargée de l'exploitation des ressources sylvicoles, pastorales et alfatières, ainsi que de la formation professionnelle de la main d'œuvre spécialisée dans le domaine de l'exploitation. Elle est également chargée de la gestion des parcs nationaux et des relations avec les organismes de chasse et de tourisme cynégétique.

n°3

La direction des forêts

Art. 22. — Elle est chargée :

— d'assurer la gestion du domaine forestier de l'Etat et des terrains soumis au régime forestier;

— d'effectuer la programmation de l'exploitation des ressources forestières et d'en assurer le contrôle;

— d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'aménagement des forêts et des parcs nationaux;

— de satisfaire les besoins du pays en plants forestiers et pastoraux et en produits ligneux;

— de promouvoir les activités forestières et pastorales dans le secteur agricole

— d'assurer la conception et la mise en œuvre de mesures techniques et juridiques en vue de la lutte contre la désertification;

— d'élaborer les études relatives à l'aménagement des parcours collectifs et domaniaux

— de mettres en œuvre les plans d'aménagement des parcours soumis au régime forestier

— de programmer et contrôler les projets de création de réserves fourragères et d'améliorations pastorales

n°5

ORGANISATION

Décret n° 90-670 du 25 avril 1990 complétant le décret n° 87-779 du 21 mai 1987 portant organisation du ministère de l'agriculture.

Le Président de la République ;

Vu le décret n° 86-1233 du 4 décembre 1986 fixant les attributions du ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n° 87-779 du 21 mai 1987 portant organisation du ministère de l'agriculture et notamment son article 22 ;

Sur proposition du ministre de l'agriculture ;

Vu l'avis du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décrète :

Article premier. — L'article 22 du décret n° 87-779 du 21 mai 1987 sus-visé est abrogé et remplacé ainsi qu'il suit :

Art. 22 (nouveau). — La direction générale des forêts est chargée notamment des attributions suivantes :

— assurer la gestion, la conservation et la protection du domaine forestier de l'Etat ainsi que des terrains soumis au régime forestier.

— élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des forêts.

— effectuer la programmation de l'exploitation des ressources forestières et en assurer le contrôle.

— contribuer à satisfaire les besoins du pays en plants forestiers, pastoraux et en produits ligneux.

— promouvoir les activités forestières et pastorales dans le secteur agricole.

— assurer le conception et la mise en œuvre des mesures visant la lutte contre le désertification.

— élaborer les études relatives à l'aménagement des parcours situés dans les terres collectives et domaniales et contribuer à leur mise en œuvre.

— programmer et contrôler les projets de création de réserves fourragères et d'amélioration pastorales.

— élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement des nappes alfatières.

— élaborer et mettre en œuvre les mesures relatives à la conservation de la flore et de la faune sauvage et de la protection de la nature.

— contribuer à la promotion de l'exercice du tourisme de chasse.

— créer et aménager des parcs nationaux et des réserves naturelles dans des buts sientifique, éducatif, récréatif et touristique.

— contrôler l'application de la législation et de la règlementation relative à l'exercice des droits d'usage dans les forêts de l'Etat.

— veiller à l'application de la législation relative aux forêts appartenant à des particuliers.

En outre et pour l'exploitation des produits forestiers conformément au code forestier, la direction générale des forêts s'appuie sur la régie d'exploitation forestière créée par l'article 24 de la loi n° 72-87 du 31 décembre 1972 portant loi de finances pour la gestion 1973 et organisée par le décret n° 85-1249 du 7 octobre 1985.

A cet effet, la direction générale des forêts comprend 2 directions et une inspection des forêts.

1) La direction de la conservation des forêts :

Elle est chargée de :

— l'application de la règlementation en matière des forêts

— la surveillance des forêts et de leur protection contre les incendies et maladies

— l'organisation et du contrôle de l'exercice de la chasse

— la conservation et de la régénération de la faune et de la flore sauvages dans leurs biotopes

— la gestion des parcs et des réserves naturelles.

Elle comprend 2 sous-directions :

a) Sous-direction de la protection des forêts avec 2 services :

— service de la réglementation forestière

— service de la protection des forêts.

b) Sous-direction de la chasse et des parcs nationaux avec 2 services :

— service de la chasse

— service des parcs nationaux.

n°6

Art. 32. - **La direction générale des forêts**

Elle est chargée notamment de :

- appliquer les dispositions du code forestier,

- élaborer et mettre en œuvre les mesures relatives à la conservation de la flore et de la faune sauvage et de la protection de la nature,

- assurer la gestion, la conservation et la protection du domaine forestier de l'Etat ainsi que des terrains soumis au régime forestier objet des contrats de reboisement et des travaux de fixation des dunes,

- contribuer à la promotion de l'exercice du tourisme de chasse,

- créer et aménager des parcs nationaux et des réserves naturelles dans des buts scientifiques, éducatifs, récréatifs et touristiques,

1 - La direction de la conservation des forêts.

Elle est chargée notamment de :

- surveiller les forêts, les protéger contre les incendies et les maladies, entretenir le matériel et les équipements et assurer leur maintenance,

- établir et exécuter les projets de la protection des forêts,

- organiser l'exercice de la chasse, le contrôler et le promouvoir à des fins touristiques,

- conserver et régénérer la faune et la flore sauvage dans leurs biotopes,

- gérer les parcs nationaux et les réserves naturelles et la protection des zones humides,

n°7

Article premier. - Sous réserve de la législation en vigueur et notamment le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994 et le code forestier promulgué par la loi n° 88-20 du 13 avril 1988, sont considérés parcs urbains, au sens de la présente loi, les espaces aménagés à l'intérieur des agglomérations urbaines, qui s'étendent, le cas échéant, aux zones limitrophes et qui sont ouverts au public pour la récréation et les loisirs et pour l'exercice des activités culturelles, sociales, éducatives et sportives. Ne sont pas considérés parcs urbains, au sens de la présente loi, les parcs nationaux, les réserves naturelles et les forêts récréatives.

Les parcs urbains sont créés dans le cadre des plans d'aménagement urbain.

Art. 2. - L'Etat, ou les collectivités locales peuvent aménager et réaliser des parcs urbains sur les immeubles dont ils sont propriétaires ou sur ceux affectés par l'Etat aux collectivités locales ou ceux expropriés pour cause d'utilité publique.

Ces immeubles sont intégrés dans le domaine public.

Les collectivités locales se chargent de l'exploitation et de la gestion des parcs urbains.

Les collectivités locales peuvent, en vertu d'un contrat de concession ou d'une occupation temporaire, confier la mission d'aménagement, de réalisation et l'exploitation ou d'exploitation des parcs urbains ou d'une partie de ces parcs à des entreprises publiques ou privées ou à une société d'économie mixte dont l'Etat et les collectivités locales participent d'une manière directe ou indirecte à son capital.

Les privés ont également la possibilité d'aménager, réaliser et exploiter des parcs urbains sur les immeubles dont ils sont propriétaires, et ce, conformément à un cahier des charges approuvé par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

n°8

Article 12

Les autorisations d'occupation temporaire ne sont pas octroyées dans les parcs nationaux et les réserves naturelles (…)

n°9

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier - La présente loi vise à la préservation de la nature et de la biodiversité dans les milieux marins et côtiers et à l'utilisation de leurs ressources naturelles dans le cadre du développement durable, et ce, par la création d'aires marines et côtières protégées.

Art. 2 - Au sens de la présente loi on entend par :

- les aires marines et côtières protégées : les espaces désignés par la loi, en vue de protéger les milieux naturels, la flore, la faune, les écosystèmes marins et côtiers présentant un intérêt particulier d'un point de vue naturel, scientifique, instructif, récréatif, ou éducatif ou qui constituent des paysages naturels remarquables devant être préservés,

- les habitats : le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel,

- la diversité biologique marine et côtière : les variétés d'organismes vivants de toute origine y compris les écosystèmes côtiers, marins, les organismes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; Elle comprend la diversité à l'intérieur des espèces et entre les espèces et les écosystèmes,

- espaces à valeur écologique : les aires et les zones qui renferment des écosystèmes c'est-à-dire des complexes dynamiques formés de communauté de micro-organismes, de plantes, d'animaux et de leur environnement non vivant, qui par leur interaction forment une unité fonctionnelle.

Art. 4 - L'aire marine et côtière protégée doit être d'une superficie suffisante pour assurer la préservation d'au moins un des éléments suivants :

1. les types d'écosystèmes marin et côtier et leur diversité biologique,

2. les habitats menacés de disparition dans leur aire de répartition naturelle ou dont l'aire de répartition naturelle est réduite par sa nature même ou du fait de sa régression,

3. les habitats nécessaires à la survie, la reproduction et la réinsertion d'une ou de plusieurs espèces animales ou végétales menacées d'extinction ou endémique,

4. les sites présentant une importance particulière en raison de leur intérêt scientifique, esthétique, instructif, récréatif ou éducatif.

Art. 5 - Les aires marines et côtières protégées peuvent être créées sur toute partie du littoral tel que défini par la loi portant création de l'agence de protection et d'aménagement du littoral, qu'elle soit propriété publique ou privée, si les études scientifiques précédant la création de l'aire protégée établissent que le site présente un ou plusieurs éléments parmi ceux énumérés à l'article 4 de la présente loi.

Dans le cas où la nécessité de la protection l'exige, l'Agence de protection et d'aménagement du littoral peut acquérir ces immeubles soit par la voie amiable, soit par recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 8 - l'aire marine et côtière protégée peut, en fonction des exigences, être érigée en plusieurs zones avec des degrés de protection différents en vue de :

1. conserver intégralement les écosystèmes fragiles ou une ou plusieurs espèces de faunes ou de flores protégées,

2. renforcer et promouvoir la mise en valeur de la nature et de ses ressources conformément aux exigences du développement durable.

Art. 9 - Est crée auprès du ministère chargé de l'environnement un conseil consultatif dénommé « conseil national des aires marines et côtières protégées » auquel sont soumises pour avis les questions relatives à la création des aires marines et côtières protégées, la révision de leur délimitation ou leur déclassement.

Les attributions et la composition du conseil sont fixées par décret.

CHAPITRE II

De la création des aires marines et côtières protégées

Art 10 - Les aires marines et côtières protégées sont créées par décret sur proposition du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé des forêts et de la pêche et après enquête publique diligentée selon les procédures établies par la présente loi.

Art. 11 - L'enquête publique est diligentée par un commissaire enquêteur assermenté désigné par le ministre chargé de l'environnement.

Art. 14 - Le décret portant création de l'aire marine et côtière protégée énonce les motifs de sa création, ses délimitations, les règles de son organisation, les zones qui en font partie ainsi que les interdictions ou les restrictions et leurs niveaux.

Art. 20 - Est interdit tout changement de la nature des aires marines et côtières protégées ainsi que toute action impliquant une modification de son aspect, sauf pour des exigences de protection de la nature ou de développement durable et ce par autorisation du ministre chargé de l'environnement après avis du conseil consultatif des aires marines et côtières protégées.

Art. 21 - Le déclassement total ou partiel de l'aire marine et côtière et la révision de ses délimitations se font selon les mêmes procédures établies pour sa création.

CHAPITRE III

De la gestion et de l'administration des aires marines et côtières protégées

Art. 22 - La gestion des aires marines et côtières protégées est confiée à l'agence de protection et d'aménagement du littoral dans le cadre de la réalisation des objectifs de la présente loi et de ses textes d'application.

L'agence de protection et d'aménagement du littoral peut, après l'aménagement de l'aire, confier son exploitation sous forme de concession ou d'occupation temporaire ou sous toutes autres formes d'exploitation, à une entreprise publique ou privée ou à une association constituée conformément à la législation en vigueur, après avis du gouverneur de la région concernée et approbation du ministre chargé de l'environnement.

Art. 24 - La gestion des aires marines et côtières protégées est obligatoirement menée sur la base de plans de gestion approuvés par le ministre chargé de l'environnement. Lesquels plans sont établis par l'agence de protection et d'aménagement du littoral dans le cadre de commissions constituées de représentants des ministères et structures concernés, désignés par le ministre chargé de l'environnement. La composition et le mode de fonctionnement de ces commissions sont fixés par décret sur proposition du ministre chargé de l'environnement.

Art. 25 - Les plans de gestion fixent les orientations de la protection et de la valorisation et les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces orientations dans les aires marines et côtières protégées. Ils comportent notamment :

- la détermination de la période d'exécution du plan de gestion,

- une description détaillée de l'aire, concernant son emplacement, ses délimitations, les différentes zones de protection qu'elle renferme et leurs niveaux et les ressources naturelles qui y existent,

- un inventaire de l'état écologique du milieu naturel de l'aire avec mention d'un suivi obligatoire de cet état et de son actualisation, et l'indication des facteurs susceptibles d'avoir un impact négatif sur elle,

- la détermination d'un mode de gestion et d'administration approprié en fonction des caractéristiques de l'aire,

- l'indication des ressources humaines et matérielles affectées à la gestion et à l'administration de l'aire protégée,

- l'indication des mesures portant organisation de l'aire ainsi que l'ensemble des dispositions auxquelles elle est soumise.

CHAPITRE IV

Du régime de protection

Art. 27 - Sont interdites, ou soumises à des restrictions ou autorisations préalables, à l'intérieur des aires marines et côtières protégées, les activités et les actions suivantes :

1. l'accès du public à l'aire protégée ou à une partie de l'aire,

2. le passage du public, autre que les habitants et les riverains, quelque soit le moyen utilisé,

3. le nourrissage des animaux non domestiqués,

4. la publicité,

5. les activités industrielles, économiques touristiques et commerciales,

6. la navigation et l'accès ou l'accostage de toute barque ou bateau même s'il est touristique,

7. La plongée sous marine.

8. le survol de l'aire protégée,

9. toute modification des constructions existantes ou toute construction nouvelle quelqu'en soit l'usage,

10. la mise à feu,

11. le prélèvement d'échantillons des espèces de la faune ou de la flore,

12. l'enlèvement de fossiles et l'extraction de minéraux,

13. La construction d'équipements de transport et de communications et l'installation de conduites de liquides et de gaz, de lignes électriques ou téléphoniques qui doivent impérativement passer par une aire marine et côtière protégée,

14. le rejet et le déversement de déchets liquides, solides, gazeux ou autres substances qui sont de nature à porter un préjudice direct ou indirect aux aires marines et côtières protégées,

15. la pêche quelqu'en soit la nature à titre professionnel ou sportif,

16. l'introduction d'armes et d explosifs, de tout moyen de pêche ou de chasse destructeur ainsi que l'introduction de matières toxiques ou polluantes,

17. tout acte intentionnel dans le but de capturer des animaux, de les blesser, ou de les tuer,

18. la dégradation ou la destruction des habitats nécessaires à la reproduction des espèces animales ou de leurs lieux de repos,

19. le dérangement intentionnel des animaux notamment en période de reproduction et de nidification et en période de dépendance des petits animaux et de migration,

20. l'introduction d'espèces animales exotiques ou génétiquement modifiées dans le périmètre de l'aire protégée,

21. le trafic de la faune ou de parties de la faune, de la flore ou de parties de la flore protégées provenant de l'aire marine et côtière protégée,

22. la cueillette, le ramassage, l'arrachage, la coupe ou le déracinement intentionnel des plantes,

23. toute activité d'exploration ou impliquant une modification de la configuration du sol ou l'exploitation du sous-sol de la partie terrestre, du fond de la mer ou de son sous-sol,

24. la recherche et les fouilles archéologiques et des épaves maritimes dans le sous-sol, dans la partie terrestre, et dans le fond de la mer et son sous-sol,

25. tout acte intentionnel de nature à porter préjudice à l'équilibre naturel,

26. l'utilisation ou l'épandage d'insecticides toxiques dans les terres limitrophes des aires marines et côtières protégées.

Le décret de création fixe les activités et les actions interdites ou soumises à des restrictions ou autorisations préalables et leurs conditions d'exercice, et ce parmi les actions et les activités sus-indiquées dans chaque aire marine et côtière protégée.

Les conditions d'exercice des actions et activités sus-indiquées sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement, après avis du ministre ou des ministres concernés.

Font exception aux interdictions prévues par cet article les activités et les actions relatives à la sécurité ou à la défense nationale ou à la recherche scientifique.

Art. 28 – Nonobstant les dispositions de la législation et des règlements en vigueur, toutes les activités et les actions nécessitant une autorisation préalable à l'intérieur des aires marines et côtières protégées sont soumises à l'obligation de présenter une étude de leurs impacts prévisibles sur ces aires à l'Agence de protection et d'aménagement du littoral.

Annexe n° 4 : Présentation du Programme National des Parcs Urbains (PNPU) dans le Rapport national sur l'état de l'environnement de 1998 (pp.79-85)

11- **Le Tamarix** : bordure des rivières, fixation de dunes, brise-vent, bois de chauffage et de menuiserie
12- **Le Chêne Vert** : zones siliceuses et hauteurs côtières, bois de chauffage, charbon, écorce pour tannerie.
13- **Le Cyprès** : brise-vent, à l'état naturel dans la région de Maktar et de Siliana.
14- **L'Eucalyptus** : sur 600 espèces, 10 sont acclimatées en Tunisie, croissance rapide, entrée en exploitation à Sejnane, Oued El Kebir, bois de menuiserie pour barques, bois pour fabrication de planches en aggloméré.

LE PROGRAMME NATIONAL DES PARCS URBAINS (P.N.P.U)

Introduction

Devant une croissance démographique accrue et une extension urbaine accélérée, parfois anarchique au détriment des zones agricoles et des forêts, la Tunisie s'est trouvée privée de sites récréatifs et de taux acceptable d'espaces verts (7,41 m2/habitant à la fin de 1998). Cette valeur est jugée faible comparativement aux taux d'espaces verts de la rive nord du bassin méditerranéen.

A l'occasion de la Fête Nationale de l'arbre de 1994, Le Président de la République a incité les intervenants dans ce domaine à multiplier les efforts afin d'atteindre 10m2/hab à l'horizon 2001. Le ratio d'espaces verts par habitant n'était, à ce moment là, que de 4,4 m2/hab.

Dans le souci de préserver les espaces naturels, de contribuer à l'augmentation du ratio d'espaces verts et d'offrir aux citoyens des lieux de repos, de détente, d'éducation et de culture tout en les sensibilisant aux vertus de la nature, un Programme National de création de 100 parcs urbains a été mis en place et lancé au début de 1996.

Les objectifs sont écologiques, esthétiques, sociaux et culturels. La création et la promotion des parcs urbains permettent la concrétisation des fonctions nobles des forêts et des espaces protégées à savoir la récréation et l'éducation des citoyens.

Dans ce contexte global, le "Programme National des Parcs Urbains" (PNPU) favorise l'éducation et la sensibilisation du public pour le respect de la nature, l'initiation à la pratique scientifique liée à la protection de l'environnement, la sauvegarde de la forêt et l'arrêt de la prolifération des constructions anarchiques et des rejets de déchets à l'intérieur de ces espaces.

Objectifs du PNPU

Le PNPU a pour but, d'une part, de transformer les forêts urbaines et périurbaines en lieu de détente, de culture et d'éducation environnementale, et d'autre part, de répondre à une nécessité incessante de manque en espaces éducatifs et de repos. C'est ainsi que le PNPU entre dans les priorités du Gouvernement à travers ses visions économiques, culturelles, environnementales tout en étant un outil d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Ce programme vise :

- La protection stricte des forêts urbaines et périurbaines contre toute sorte de dégradation,
- L'arrêt de toute invasion urbaine et rejets de déchets à l'intérieur de ces espaces,
- L'amélioration de l'esthétique générale de ces zones,
- L'amélioration du ratio d'espaces verts et du cadre de vie en milieu urbain.

Choix Politique et Technique

Depuis le début de l'année 1996, Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire s'est doté d'une stratégie claire pour la mise en œuvre du PNPU et ce, par l'étude exhaustive de l'ensemble des éléments constitutifs du Programme et le suivi rigoureux des ses différentes phases exécutives. Cette stratégie repose principalement sur :

- L'inventaire de toutes les zones forestières urbaines et périurbaines,
- La mise en place d'une commission interdépartementale pour le suivi et la mise en application du programme,
- L'entreprise des études nécessaires à la réalisation des différentes phases des programmes.
- La prise en compte, dans l'exécution du programme, de la densité urbaine et de l'équilibre géographique entre les régions,
- La définition des interventions de chaque partie prenante,
- La recherche de financements des différentes phases du programme.

Etapes d'exécution

Le PNPU présente deux étapes d'exécution.

Première Etape : Aménagement du Portique d'Entrée et de l'Amorce de Clôture.

Après délimitation de la surface du parc, la première étape d'aménagement concerne la conception architecturale et la réalisation du premier élément du projet à savoir le portique d'entrée et l'amorce de la clôture du futur parc.

Le portique d'entrée est un ouvrage monumental qui marque les aspects du parc et de la région. Ainsi, le portique d'entrée comporte les traits architecturaux, traditionnels, culturels, historiques et sociaux de la région et du parc.

Le portique d'entrée est classé, d'après le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, comme un bâtiment civil à caractère départemental.

Deuxième Etape : Aménagement Intérieur du Futur Parc.

La deuxième étape commence par la réalisation des études d'aménagement intérieur du parc. Les études concernent la définition de tous les éléments à installer en prenant en compte les espaces libres et leur situation dans le parc. Un centre d'accueil, un écomusée, des espaces de jeux pour enfants, des aires de pic-nique, des parcours de santé, une pépinière... sont les principaux éléments qui rentrent dans l'aménagement intérieur d'un parc.

La deuxième partie du PNPU est orientée vers des objectifs écologiques, esthétiques, sociaux et économiques. La création des parcs permet la concrétisation des fonctions nobles des forêts et des aires protégées à savoir la récréation et le loisir des citoyens. Elle favorise l'éducation et la sensibilisation du public au respect de la nature, l'initiation à la pratique scientifique liée à la protection de l'environnement, la sauvegarde de la forêt et l'arrêt de la prolifération des constructions anarchiques. En outre, la fréquentation des parcs, telle qu'elle a été conçue par le PNPU, permet de se rapprocher davantage de la forêt, comprendre ses secrets et lui accorder l'attention qu'elle mérite.

titutions nationales, soit dans le cadre de la coopération internationale.

Par ailleurs, les efforts des ministères concernés, des institutions nationales, des associations et des organisations non gouvernementales ont contribué largement à la rapidité d'exécution des travaux ainsi qu'a la campagne de sensibilisation du grand public pour l'entretien, la protection et la sauvegarde des espaces créés.

Programmation et Réalisation

Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a programmé en 1996, comme il a été prévu par le PNPU, la création de 100 parcs répartis sur tout le territoire national et partagé, à raison de 50 parcs, entre les IXe et Xe plans quinquennaux de développement économique et social. Cette programmation a pris en compte deux caractéristiques principales à savoir :

- Le nombre d'espaces forestiers, dans chaque Gouvernorat, susceptibles d'être transformés en Parcs Urbains,
- Le nombre d'habitants, en milieu urbain et périurbain, dans chaque Gouvernorat.

Financement

Le financement global du PNPU est estimé, en 1996, à 100 millions de dinars soit en moyenne 1 million de dinars par parc. Le financement de la première phase ainsi que les études relatives à la deuxième phase de l'ensemble des parcs est imputé sur le budget national. Pour la réalisation de la deuxième phase inhérente à chaque parc, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire se charge de rechercher le financement complémentaire soit par le processus de sponsoring à travers les ins-

Dans la programmation des parcs, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire s'est basé sur le recensement national de 1994 où le nombre d'habitants en milieu urbain et périurbain était de 5,5 millions (I.N.S.). Ainsi, la programmation de 100 parcs en 1996, donnait UN PARC pour environ 55.000 habitants. A la fin de 1998, le nombre d'habitants en milieu urbain et périurbain a atteint environ 5,890 millions soit UN PARC pour environ 58.900 habitants.

La Programmation

Le recensement réalisé par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire des forêts urbaines et périurbaines ainsi que leur répartition à travers le pays, a permis de dégager plus de 140 localités forestières. Chaque espace forestier est inscrit sur une fiche technique où il est indiqué une description sommaire des accès, de l'état foncier, de la flore, de la faune, de la pluviométrie, de la gestion actuelle du site, des infrastructures existantes et des activités pratiquées sur le site. Bien que le PNPU n'ait pas encore une base législative concrète (en préparation), ces indications permettent d'activer et faciliter les formalités administratives et décider des priorités de réalisation selon des critères bien étudiés par les services compétents du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

La répartition des parcs dans les Gouvernorats selon le nombre d'habitants en milieu urbain, ainsi que le nombre de communes dans chaque Gouvernorat, est représentée dans le tableau ci-dessous :

Le nombre d'espaces forestiers disponibles et leurs superficies varient largement d'une ville à une autre et d'un Gouvernorat à un autre. Au total, 140 espaces potentiels pour une superficie globale d'environ 5.000 ha. De par la diversité des sites, des superficies et des conceptions d'aménagement, les 100 parcs programmés constitueront, une fois achevés et dans un avenir très proche, des centres de loisirs et d'attractions très fréquentées par la population tunisienne et ce, au niveau local, régional, national et même internationale.

Répartition des parcs dans les Gouvernorats selon les prévisions du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Gouvernorats	Nombre d'Habit.	Nombre de Parcs	Nombre de Communes
Zaghouan	55.000	1	6
Kairouan	70.000	1	12
Tozeur	72.000	1	5
Tataouine	81.000	1	5
Kebili	82.000	1	5
Siliana	88.000	1	10
Sidi Bouzid	91.000	1	10
Jendouba	112.000	2	8
Béja	130.000	2	8
Le Kef	140.000	2	12
Mahdia	160.000	3	14
Kasserine	174.000	3	10
Gabès	221.000	4	10
Gafsa	227.000	4	8
Medenine	260.000	5	7
Bizerte	306.000	6	13
Sousse	377.000	6	15
Ben Arous	385.000	7	11
Monastir	410.000	8	31
Nabeul	415.000	8	24
Ariana	491.000	9	12
Sfax	497.000	9	15
Tunis	1.046.000	15	6
Total	**5.890.000**	**100**	**257**

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1998

Réalisation jusqu'à la fin 1998

Le Programme National des Parcs Urbains soumis à l'exécution en 1996 a vu, d'ores et déjà, l'achèvement complet de "Nahli Park", le premier élément des 100 parcs programmés. "Nahli Park" se situe au voisinage de la ville de l'Ariana, à quelques kilomètres du centre ville de Tunis.

Le suivi des fréquentations dans "Nahli Park" a permis de recenser environ 5.000 à 7.000 visiteurs pendant les jours de la semaine et environ 20.000 visiteurs le dimanche. "Nahli Park", qui possède une superficie de 300 ha dont 130 aménagés, a reçu plus de 800.000 visiteurs entre juin 1997 et juin 1998.

"Nahli Park" a eu le privilège d'être inauguré par Son Excellence le Président de la République, le 7 juin 1997 dans le cadre des festivités pour la célébration de la Journée Internationale et Nationale de l'Environnement.

Quant au Parc Urbain "FARHAT HACHED" qui se trouve également à quelques kilomètres au sud de la ville de Tunis et au voisinage immédiat de la ville de Radès, Gouvernorat de Ben Arous. Les travaux de sa première phase ont été achevés en mai 1996,les travaux de sa seconde phase ont commencé au début de 1998. Le Parc Urbain Farhat Hached a une superficie d'environ 192 ha.

Le Gouvernorat de Zaghouan s'est privilégié par la création du plus grand parc programmé. Le Parc Urbain "TEMPLE DES EAUX" possède une superficie d'environ 2.000 ha avec une diversité biologique unique en son genre. Les travaux de la première phase sont achevés en octobre 1998 et les études de la seconde phase sont en cours.

La "FALAISE" à Monastir, environ 30 ha, est le premier parc installé sur le littoral. La première phase du Parc a été totalement achevée en septembre 1998. Les études de la seconde phase sont, également, terminées.

L'état d'avancement des travaux relatifs aux parcs restants et inscrits au PNPU, jusqu'à la fin 1998, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Gouvernorats	Parc	Etude 1ère phase	Travaux 1ère phase	Etude 2ème phase
Bizerte	Korniche-Ennadour	1997	1998	1998
Tunis	Gammarth	1998	1999	1998
Gabès	El Manara	1998	1999	1998
Sousse	Lahmada	1998	1999	1998
Béja	Béja	1998	1999	1999
Gafsa	Sidi Ahmed Zarrouk	1998	1999	1999
Jendouba	Lahirech	1998	1999	1999
Kairouan	Rakkada	1998	1999	1999
Kebili	El Ferdoues	1998	1999	1999
Kef	Dj. Dir	1998	1999	1999
Mahdia	Ksour Essaf	1998	1999	1999
Medenine	Lamssiette	1998	1999	1999
Nabeul	El Borj	1998	1999	1999
Sfax	El Khalij	1998	1999	1999
Sfax	Thyna	1998	1999	1999
Sidi Bouzid	Dj. Lassouda	1998	1999	1999
Siliana	Lakhmes	1998	1999	1999
Tataouine	Tataouine	1998	1999	1999
Tozeur	Ras El Ain	1998	1999	1999

A la fin de 1998, quatre parcs sont au stade de démarrage de la première phase. Treize autres parcs sont au stade de démarrage des études de la seconde phase.

PERSPECTIVES

Les perspectives du PNPU sont, d'ores et déjà, tracées et bien étudiées. Il en résulte qu'au niveau des courts et moyens termes, les espaces créés permettront d'atteindre plusieurs acquis, en particulier :

- La mise en valeur des principales forêts urbaines et périurbaines et leur protection définitive,
- La création de plusieurs milliers d'emplois,
- L'augmentation rapide du ratio d'espaces verts par habitants,
- La multiplication des aires de loisirs et de détente,
- La fréquentation de ces lieux deviendra une tradition de la famille tunisienne.

A plus long terme, le principal objectif à atteindre serait de multiplier davantage la mise en valeur de toutes forêts urbaines ou périurbaines en vue d'atteindre un PARC pour chaque COMMUNE.

D'autre part, l'augmentation de la superficie des espaces verts en zone urbaine fait partie intégrante des activités communales et entre dans le cadre de l'amélioration de l'environnement urbain. Le Programme National des Parcs Urbains continue d'évoluer avec une cadence de réalisation conforme aux prévisions, estimées à 10 parcs par an. A la cadence avec laquelle les aménagements sont menés actuellement, il est possible d'atteindre les objectifs du IXe et Xe plans quinquennaux de développement économique et social, c'est à dire réaliser l'aménagement des 50 parcs prévus pour 2001 et des 50 autres inscrits pour 2006.

Cela nécessiterait le maintien des disponibilités budgétaires réservées au PNPU et à la création des espaces verts y compris les terrains vagues des quartiers populaires.

Il n'en demeure pas moins qu'il est impératif de rechercher des solutions pratiques et rapides pour les problèmes d'ordre foncier.

La gestion et l'entretien de ces espaces constituent également une question d'importance capitale pour la durabilité de ce programme. Cela passera par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat assurant la pérennité de l'intervention sur les plans de l'intendance et du financement.

L'état d'avancement du programme se présente comme suit :

RESULTATS FINAUX

Malgré les difficultés de démarrage du Plan en 1996, le bilan pour les trois dernières années 1996, 1997 et 1998 est plutôt positif.
La cadence de réalisation, bien qu'elle soit lourde et coûteuse, va de pair avec les prévisions.

A la fin de 1998 l'état d'avancement des différentes réalisations se présente de la manière suivante :

- Le parc " Nahli " est réalisé à 100 % ;
- Le parc " Farhat Hached " est réalisé à 90 % ;
- Les parcs "Temples des eaux " et " La Falaise " sont réalisés à 70 %.

Egalement, le MEAT a réalisé toutes les études d'aménagement relatives aux 19 parcs programmés pour 1997/1998.

Liste des Parcs programmés pour les IX et X plans quinquennaux

Année	Nombre de Parcs programmés
1996	2
1997	7
1998	14
1999	10
2000	10
2001	7
Total du IX Plan	**50**
2002	10
2003	10
2004	10
2005	10
2006	10
Total du X Plan	**50**
Total du IX et X Plans	**100**

Dans la situation actuelle, seule la poursuite de la collaboration, et la coordination entre le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et les différents intervenants permettrait de concrétiser les actions prévues par le PNPU notamment les actions relatives à l'extension des espaces verts et la protection des sites.

Annexe n° 5 : Liste des sites Ramsar tunisiens

1. Site Ramsar Ain Dahab – 560 ha
2. Site Ramsar Bahiret el Bibane – 39 266 ha
3. Site Ramsar Barrage Lebna - 1 147 ha
4. Site Ramsar Chott El Jerid – 586 187 ha
5. Site Ramsar Djerba Bin El Ouedian – 12 082 ha
6. Site Ramsar Djerba Guellala – 2 285 ha
7. Site Ramsar Djerba Ras Rmel – 1 856 ha
8. Site Ramsar Garaet Sidi Mansour – 2 426 ha
9. Site Ramsar Iles Kneiss avec leurs zones intertidales – 22 027 ha
10. Site Ramsar Lac et tourbière de Mejen Ech Chitan.- 7 ha
11. Site Ramsar Lagune de Ghar el Melh et Delta de la Medjerda – 10 168 ha
12. Site Ramsar Lagunes du Cap Bon oriental – 504 ha
13. Site Ramsar Les Tourbières de Dar Fatma – 20 ha
14. Site Ramsar Salines de Thyna – 3 343 ha
15. Site Ramsar Sebkhet Kelbia – 8 732 ha
16. Site Ramsar Sebkhet Noual – 17 060 ha
17. Site Ramsar Sebkhet Sejoumi – 2 979 ha
18. Site Ramsar Sebkhet Soliman – 880 ha
19. Site Ramsar Zones humides oasiennes de Kebili – 2 419 ha
20. Site Ramsar d'Ichkeul - 12 600 ha
21. Barrage Abdelmonim (Nabeul)
22. Barrage Merguellil (Kairouan)
23. Barrage Mlaabi (Nabeul)
24. Barrage Mornaguia & Gdir el Golla (Manouba/Tunis)
25. Barrage Oued El Hajjar (Nabeul)
26. Barrage Oued Rmel (Zaghouan)
27. Barrage Sidi Barrak (Béja)
28. Barrage Sidi Saad (Kairouan)
29. Chott El Guettar (Gafsa)
30. Garaet Douza (Gafsa)
31. Golfe de Boughrara (Medenine)
32. Gorges de Thelja (Gafsa)
33. Complexe des zones humides de Sebkhet Oum ez-Zessar et de Sebkhet El Grine (Gabes/Medenine)
34. Iles Kerkennah (Sfax)
35. Lac de Tunis (Tunis - Ben Arous)
36. Complexe des zones humides de Chott el Guettaia et de Sebkhet Dreiaa, avec les oueds Akarit et Melah (Sfax/Gabes)
37. Réserve d'Oued Dekouk (Tataouine)
38. Salines de Monastir (Monastir)
39. Sebkhet Halk El Menzel et Oued Sed (Sousse)
40. Sebkhet Sidi El Hani (Sousse)
41. Réserve de Saadine (Le Kef) inscrit en 2015

Annexe n° 6 : Liste des guides touristiques étudiés

Excursions en Afrique du Nord, 1934. éd. Compagnie Franco-Asiatique des pétroles de Tunisie à Tunis (Shell), Paris, 101 p.

Guide du tourisme automobile et aérien au Sahara : saison 1934-1935, 1935. Shell éd., Alger, 135 p.

La Tunisie, 1990. coll. Monde et voyages, Larousse, Paris, 160 p.

La Tunisia (Guida illustrata), 1931. Vincenzo Giachery éd., Tunisie, 275 p.

Pour bien connaître la Tunisie : Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, 1930,.Imp, de Maréchal, Paris, 24 p.
[en ligne:<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97667258.r=Pour%20bien%20connaître%20la%20Tunisie?rk=21459;2>]

Rêver de la Tunisie, 1971. éd. Vilo, Paris, 117 p.

Tunisia, 1992. coll. Berlitz pocket guides, Londres, 128 p.

Tunisie, 2007. coll Encyclopédies du voyage, Gallimard, Paris, 348 p.

Tunisie, 1989. coll. Guides bleus, Hachette, Paris, 512 p.

Tunisie, 2011. coll Le guide vert, Michelin, Paris, 433 p.

Tunisie, 2015. coll. Le Routard, Hachette, Paris, 439 p.

Barreau J., 1914. *Le tourisme en Tunisie : offert par la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements,* Imp. éd. rue Littré, Paris.

Ben Younés A., Ben Younés H., 1989. *Toute la Tunisie*. Espagne, 122 p.

Bisson L. de, 1881. *La Tripolitaine et la Tunisie*, éd. E. Leroux, Paris, 147 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5803537m.r=La%20Tripolitaine%20et%20la%20Tunisie?rk=21459;2>]

Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 1917. *Atlas P.L.M. La Tunisie : Chemins de fer de Paris à Lyon & à la Méditerranée*, éd. Impr de J. Barreau, Paris, 20 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5816302x.r=Le%20tourisme%20en%20Tunisie?rk=300430;4>]

Conty H. de Auxcouteaux, 1901. *Algérie-Tunisie,* coll. Guides pratiques Conty, éd. administration des guides Conty, Paris, 411 p.
[en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57843465.r=%22Algé

Daudé E., 1990. *Vacances pratiques en Tunisie*, éd. Marabout, Belgique, 221 p.

Fédération des syndicats d'initiative de Tunisie, 1921. *Tunis et la Tunisie*, Tunis, 63 p.

Gandolphe M., 1938. *Guide touristique de la Tunisie (routes et pistes),* Automobile Club de Tunisie, Tunis, 405 p.

Hureau J., 1980. *La Tunisie aujourd'hui*, (5ème éd.), coll. Le voyage en couleurs, Cérès Productions éd., Tunis, 204 p.

Jacqueton G., Joanne A., Gsell S., 1911. *Algérie et Tunisie : Collection des guides Joanne,* Paris, 412 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5656957k.r=Algérie%20et%20Tunisie?rk=64378;0>]

Jacqueton G., Gsell S., Bernard A., 1905. *Algérie et Tunisie : Collection des guides Joanne,* éd. Hachette et Cie, Paris, 140 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5749781f.r=Algérie%20et%20Tunisie?rk=128756;0>]

Jacqueton G., Bernard A., Gsell S., 1903. *Algérie et Tunisie : Collection des guides Joanne*, éd. Hachette et Cie, Paris, 428 p.
[en ligne *:* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57448491.r=Algérie%20et%20Tunisie?rk=107296;4>]

Les guides Fodor, 1973. *Tunisie*. éd. Vilo, Paris, 208 p.

Levens M., 1979. Tunisie, coll. Les guides Fordor, éd. Vilo, Paris, 285 p.

Lisowscy E., Lisowscy A., 2005. Tunisia, coll. Eyewitness Travel guides, Londres, 352 p.

Lisowscy E., Lisowscy A., 2011. *Tunisia*, coll. Eyewitness Travel guides, Londres, 352 p.

Mac Guinness J., 1999. *Tunisia handbook with western Libya,* Footprint, USA, 557 p.

Manufacture française des pneumatiques Michelin, 1907. *Guide Michelin pour l'Algérie et la Tunisie*, éd. Michelin-guide, Paris, 148 p.
[en ligne *:* <*https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55237730.texteImage*>]

Maroc, Algérie, Tunisie : Guide Michelin (1ère édition), 1929. Bureau d'itinéraires Michelin et Cie éd., Paris, 274 p.

Mercier P.Y., Noyoux V., Zouari F., 2010. *Tunisie*, coll. Géoguide, Gallimard, Paris, 407 p.

Office tunisien du tourisme, 1952. *Votre voyage en Tunisie,* Tunis, 64 p.

Pillement G., 1972. *La Tunisie inconnue : Itinéraires archéologiques,* éd. Albin Michel, Paris, 296 p.

Rey R., 1901. *Voyages d'études en Tunisie (10-28 avril 1900)*. Paris, Delagrave éd.139 p.

Seguin Y., Guy M.J., 2000. *Tunisia*, coll. Ulysses, travel better, enjoy more, Canada, 372 p.

Tanugi G., 1975. *Tunisie,* Arthaud éd., Paris, 152 p.

Trimeche L. (n. d.). *Your guide inTunisia,* General Commissary for Tourism and for Thermalism, Tunis, 89 p.

Tronche A., 1981. *En Tunisie*, coll. Guides bleus, Hachette, Paris, 271 p.

Wheeler D., Clammer P., Filou E., 2010. *Tunisie*, coll. Lonely Planet, Paris, 332 p.

Zéraffa M., 1978. *Tunisie*, coll. Petite planète, éd. du Seuil, Paris, 190 p.

Table des matières

Résumé 5

Abstract 7

ملخص 9

Resumen 11

Remerciements 15

Introduction générale 17

Partie 1 - Les représentations sociales de la nature en Tunisie, influences et évolutions 23

A. Cadre théorique et méthodologique 23

1. État de l'art et approche retenue pour l'étude des « représentations sociales » 23

1 - a. Les représentations sociales, ou comment « Se familiariser avec le monde » et « Savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure » 24

1 - b. Les représentations sociales dans le champ de la géographie 25

1 - c. Comment accéder aux systèmes de représentation ? Ou « Comment explorer dans toute sa diversité sociale l'univers des représentations » 27

I - Les choix méthodologiques : un jeu sur les échelles, la diversité des acteurs et celle des sources 27

II - Une variété d'outils de recherche et d'analyse 28

III - Des contraintes techniques, logistiques et linguistiques 32

2. La pensée de la « nature » : diversité culturelle et évolution 32

2 - a. Les images paradisiaques et infernales de la nature dans le Coran 33

2 - b. Le concept de nature, un concept « instable » et polysémique 34

2 - c. Les différents paradigmes de la protection de la nature en Occident 36

B. Approche croisée des représentations sociales de la nature en Tunisie : l'influence de registres culturels différents ? 37

1 - Le rapport aux grandes figures de la nature dans l'organisation traditionnelle des espaces de vie 38

1 - a. Les oasis, des espaces « naturels » de travail et des sources d'imaginaires 39

I - Espace « naturel » de travail 39

II - Source d'imaginaires 43

- Le Paradis sur terre 43

- L'eau, le palmier et les dromadaires comme imaginaire des oasis 45

- Une image patrimoniale 48

1 - b. Les jardins, une nature domestiquée et un espace mythifié 49

I - Mais un jardin, qu'est-ce que c'est ? Différents mots pour un concept 50
II - Le premier jardin, des origines persanes 51
III - Des images sacrées des jardins à une nature mythifiée 52
- L'imaginaire paradisiaque 52
- Le jardin des amours et des voluptés 56
- L'incarnation du pouvoir et d'une société 59
IV - Le mythe du jardin arabo-musulman 61
V - Le jardin tunisien aujourd'hui, attribut social et politique 62
- Un goût pour la nature, « je t'aime moi non plus », une nature en ville que l'on choie ou que l'on délaisse - Des exemples de jardins à Mutuelleville, Tunis 62
- Un coin de nature chez soi comme un privilège 66
- Un jardin, laboratoire d'expérimentation « politique » et/ou de filiation campagnarde 67
VI - La nature au jardin, des images plurielles 68
1 - c. La nature intra-muros et le décorum des mosaïques et des céramiques 68
I - Des dieux et des récoltes 69
II - La mosaïque chrétienne, géométrique, « naturaliste » et paradisiaque 72
III - Le métissage du répertoire iconographique de la nature, rencontre entre Orient et Occident 75
IV - L'âge d'or de la céramique, le triomphe d'une végétation luxuriante 77
V - Un renouveau avec le style « arabe traditionnel » ou « néo-orientaliste » et un même registre iconographique d'une nature esthétique et stylisée 79
1 - d. Les images d'une nature paradisiaque, décorative et prolifique 82
2 - L'influence de la colonisation - Ou l'émergence d'images officielles, artistiques et touristiques des espaces naturels de la Tunisie 83
2 - a. Une Tunisie agricole ou la quête (le mythe) du grenier de Rome 87
I - Les politiques de la terre pendant le Protectorat - agriculture et colonisation 87
II - Une carte illustrée des cultures, des hommes et des infrastructures 88
2 - b. Un autre regard et d'autres images de la nature issues des arts - Maupassant, Klee et Chebbi 94
I - Des images de nouveaux espaces 94
II - Des images de l'ailleurs et du sauvage 102
III - Une nature pittoresque - Des images du sublime 105
2 - c. La mise en place d'une géographie touristique, entre attraits culturels et nature mythique 107
I - Les principales conditions du développement touristique en Tunisie pendant le Protectorat 108
II - Une cartographie de la Tunisie touristique coloniale 110

2 - d. La période coloniale où la circulation d'images d'une nature mythique128
3 - Les différentes sources d'influence liées à la mondialisation contemporaine 129
3 - a. Les injonctions et les modèles internationaux en matière de protection de la nature 129
I - Des modèles internationaux inspirés par l'imaginaire romantique et imposés dans une Tunisie coloniale 129
II - Des modèles de protection de la nature inspirées des évolutions mondiales - Après la nature romantique, l'environnement en mode projet 131
- Une législation d'inspiration internationale à effet différé 131
- Une administration, des financements, des acteurs à l'image d'un standard international 132
- Une politique nationale au diapason des politiques internationales 134
3 - b. Un tourisme modelé par et pour l'imaginaire touristique international 135
I - Des images idéales pour sublimer des espaces et modeler un territoire 135
- Le désert sublimé, de l'image à l'imaginaire 135
- La mer, un espace rêvé pour des vacances idéales (en famille) 138
3 - c. Protection de la nature et tourisme balnéaire : des représentations en décalage 141
C. Conclusion de la première partie 142
Partie 2 - La prise en compte institutionnelle et politique de la question de la nature 145
A. La nature « administrée » ou les modalités d'institutionnalisation de la nature 145
1. La consécration post-révolution d'un droit constitutionnel à l'environnement146
1 - a. 1861, 1959, le basculement nature versus environnement n'est pas encore opéré 146
1 - b. 2014, la nature se « consitutionnalise » 147
I - Des principes très généraux et l'apparition d'un droit à l'environnement 147
II - Entre éthique anthropocentrée et écocentrée de la nature - Lecture critique et schématique de la Constitution tunisienne 150
2. Deux ministères en charge de la nature, partage entre pragmatisme et technocratie, entre science et sensible 151
2 - a. Le ministère de l'agriculture, acteur historique des relations homme/nature ou comment la forêt devient nature 152
I - Des origines à aujourd'hui 152
- 1970, première correspondance entre « Direction des Forêts » et « parc national » et, entre « parc national » et « tourisme » 153

- 1977, première correspondance entre « Direction des forêts » et « protection de la nature et de l'environnement » 155

- 1987, un nouveau volet de l'institutionnalisation de la nature avec la création d'une Direction de l'environnement au sein du ministère de l'agriculture 155

- 1990, le statut des parcs nationaux et des réserves naturelles est précisé, le vocabulaire devient technique, le tourisme de chasse fait son retour 156

- 2001, apparition de la notion de « zones humides », et maintien du tourisme de chasse. 157

II - Approche schématique des principes de nature du ministère de l'agriculture - évolutions de ses attributions et de son organisation au travers de la publication des décrets 158

III - Le code forestier, premier élément de cadrage institutionnel de la nature 161

- De quelle nature parle le code forestier ? 161

- Quelles sont les relations envisagées entre l'homme et la nature ? Que souhaite faire l'homme de la nature ? Et qu'attend-il d'elle ? 162

2 - b. Le ministère de l'environnement, ou la concrétisation de l'institutionnalisation de la nature 162

I - Du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (MEAT) au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE) - 23 ans d'affichage d'une politique volontariste 163

- L'affichage de grands principes 163

L'environnement comme élément du cadre de vie 164
L'Homme et l'environnement appartenant à un même système 164
L'environnement dans un contexte dramatique 164
Le bien-être des « générations futures » 164
La consommation raisonnée des espaces 164
Le joyau de la nature 165

- L'affichage d'une organisation technocratique, scientifique et volontariste 165

- Une dynamique à l'arrêt ? 166

II - D'une politique initialement ambitieuse à une politique plus pragmatique, d'une politique globalisante à une politique ponctuelle, une situation de l'environnement dans l'institution en redéfinition après la Révolution. 166

III - L'ANPE, la première institution dédiée à l'environnement avec un rôle d'éducation, de contrôle et de suivi 170

- La définition de l'environnement selon l'ANPE 170

- L'ANPE a marqué des générations par ses actions de sensibilisation 171

IV - Approche schématique des principes de nature du ministère de l'environnement - évolutions de ses attributions et de son organisation au travers de la publication des décrets, et des textes officiels et stratégiques 173

3. Profil d'une nature institutionnalisée 176

4. Une nature institutionnalisée 179

B. Les aires « de nature » protégées en Tunisie, regards croisés entre un parc national et un parc urbain. 180

1. Portrait des aires de nature protégées en Tunisie, des principes opposés ?180

1 - a. « Aire de nature protégée » ?? 180

1 - b. Retour sur les principes fondateurs de ces aires 181

I - Approche synthétique des principes fondateurs des aires de nature 181

II - Approche comparée entre les textes fondateurs des aires de nature et les textes fondateurs de la protection de la nature (Constitution, lois et décrets de création des ministères) 187

1 - c. Parc national et Parc urbain, leurs déclinaisons stratégiques ou les modalités de leur intégration dans les stratégies opérationnelles 188

I - Parc urbain et parc national, des éléments de stratégie convergents 188

II - Parc urbain, une stratégie de protection des forêts urbaines pour le bien être des populations, une ambition politique - Approche schématique 189

III - Aires protégées et parc national, l'ambition d'une stratégie, les difficultés d'une mise en œuvre 193

1 - d. Décalage entre logique de création et principe de réalité 196

I - Des aires de nature présentes sur l'ensemble du territoire mais avec des disparités régionales 204

II - Des objectifs chiffrés trop ambitieux ? Des disparités dans les superficies 204

III - Une représentativité des écosystèmes limitée 205

IV - Des créations de parcs nationaux peu rationalisées dans le temps - 2010, une année charnière dans la création de parcs nationaux d'une nouvelle ère ? 206

V - Une approche durable limitée 206

1 - e. - Des aires de nature à l'épreuve de la Révolution 207

2. Portrait d'un parc national : Ichkeul 213

2 - a. Un parc à proximité d'un important bassin de population 215

2 - b. Un parc peu étendu entre djebel, lac et marais 216

2 - c. Une valeur écologique qui s'apprécie à différentes échelles 218

2 - d. Un parc national qui a un passé 219

I - Un site ancien en interaction avec les hommes 219

II - Un site qui a tôt suscité un intérêt scientifique 220

III - Un site déjà « encadré » avant d'être « parqué » 221

IV - Les prémices de la création du PNI : réserve de biosphère et site Ramsar222

2 - e. Le parc national d'Ichkeul, un des premiers parcs nationaux tunisiens224

I - Décret et arrêté de création, arrêté de réglementation 225

II - Le plan d'aménagement et de gestion (PAG) et le plan de développement communautaire du parc national d'Ichkeul (PDC) - Des ambitions sur le papier ??227

III - Une équipe et des infrastructures a minima 229
IV - Un parc national souvent remis en cause avant et après la Révolution 234
- Une remise en cause écologique 234
- Une remise en cause politique 237
- Une remise en cause sociale exacerbée au moment de la Révolution 238
V - Le parc national d'Ichkeul, un territoire de contradictions 239
3. Portrait d'un parc urbain : Nahli 240
3- a. Un parc bientôt cerné par les immeubles 242
3- b. Le projet initial, un parc à vocation environnementale, pour la détente et le sport 242
3- c. Un espace de plein air pour les loisirs 243
3- d. Un espace sous double tutelle : ANPE et DGF 247
3- e. Un parc sous influence politique - des marqueurs du pouvoir 248
3- f. Un espace remis en cause avant et encore plus après la Révolution - un autre territoire de contradictions 251
4. Des aires de nature comme l'incarnation d'un pouvoir autoritaire et centralisé 252
C. La nature dans le débat public - Acteurs et représentations sociales de la nature dans la société tunisienne post-révolution 253
1. La question de la nature au sein du débat politique 253
1 - a. Nature et environnement dans le débat politique post-révolution - des thématiques environnementales présentes lors des législatives de 2011 254
1 - b. Les partis pro-environnement et les effets de la Révolution 255
I - Portrait des partis écologistes tunisiens, le « Parti des Verts pour le Progrès » et le « Parti Tunisie Verte » 255
II - Les pages Facebook des partis des Verts pour le Progrès et de Tunisie Verte, ou les débuts difficiles de l'entrée en politique de la cause écologiste 257
III - Les thèmes portés par les partis des Verts pour le Progrès et de Tunisie Verte au travers de l'analyse des pages Facebook officielles 261
- Deux partis écologistes, deux forces politiques, deux modes de communication différents ? 261
- Entre crises environnementales anciennes et révolution verte, la diversité des thématiques en lien avec la nature tunisienne sont abordées par Tunisie Verte et les Verts pour le Progrès ? 262
2. Le monde associatif en mutation après la Révolution 263
2 - a. Des associations sous-contraintes pendant la dictature 264
2 - b. Le paysage associatif environnemental après la Révolution, les chiffres de l'IFEDA et de Jamayti 266
I - Évolution des créations d'associations environnementales, l'effet Révolution267

II - Localisation des associations post-révolution, de nouveaux territoires d'implantation 267

III - De nouvelles thématiques chez les associations environnementales post-révolution 270

2 - c. Portraits croisés de l'Association des Amis du Belvédère et du bureau pour l'Afrique du Nord du WWF, analyse de leurs publications Facebook de 2012 à 2018 272

I - Tableau de bord de l'activité Facebook d'AAB et de WWFNA 273

3. La nature dans la presse, revue de presse du quotidien francophone, La Presse 276

3 - a. Approche méthodologique de l'analyse de contenu 278

3 - b. Travail préparatoire à l'analyse de contenu, le plan d'analyse 279

I. Problématique ou comment la nature est abordée par La Presse au lendemain de la Révolution ? 279

II. Cinq hypothèses de départ 280

III. Vingt-deux variables définies 280

IV. Un corpus de 207 articles de septembre 2015 à décembre 2016 281

V. Prise en compte des titres et des articles 282

VI. Comptage et mesure des titres et des articles 282

VII. Conception de la grille de lecture, outil central de l'analyse de contenu 282

3 - c. Approches graphique et synthétique des résultats 284

I. Résultats par Catégorie 284

- V1a : Articles publiés en matière d'environnement 284
- V1b: Journalistes publiant des articles en matière d'environnement 286
- V1c : Articles signés en matière d'environnement 286
- V1d : Éditoriaux ayant pour thème essentiel l'environnement 287
- V1e : Articles en Une ou Dernière page ayant pour thème essentiel l'environnement 287
- V1f : Interviews du chef de l'État ou du gouvernement concernant l'environnement 288
- V1g : Tendances des articles quant à la situation de l'environnement 288
- V2a : Articles ayant pour thème essentiel des problèmes liés à l'environnement 289
- V2b : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de pollution de l'eau289
- V2c : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de pollution des plages 289
- V2d : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de gestion des déchets 289

- V2e : Articles ayant pour thème essentiel les problèmes de dégradation du cadre de vie 289

- V2f : Articles ayant pour thème essentiel le « bon état » de la nature et la qualité du patrimoine naturel tunisien 289

- V2g : Articles dans la rubrique Société 291

- V3a : Articles dans la rubrique Économie 291

- V3b : Articles faisant référence à des projets économiques ou sociaux liés à l'environnement 292

- V4a : Articles liés à une action gouvernementale (loi, décret, réunion…) 292

- V5c : Articles où sont cités des organismes techniques institutionnels liés à l'environnement 292

- V5a : Articles faisant référence à des ateliers de travail, des conférences internationales ou nationales (en-dehors d'une organisation gouvernementale)…293

- V5b : Articles concernant essentiellement l'environnement à l'échelle des régions 293

3 - d. La vérification des hypothèses ou comment le thème de la nature, après la Révolution, s'est installé dans les colonnes de La Presse 294

- H1 : En cette période de construction de la démocratie, l'environnement n'est pas un sujet prioritaire. 294

- H2 : L'environnement est désormais d'abord un sujet de mécontentement (problème des déchets, pollution des plages…). 294

- H3 : L'environnement n'est pas perçu comme une opportunité (économique, sociale). 295

- H4 : C'est le gouvernement qui décide de l'agenda des thèmes liés à l'environnement. 296

- H5 : L'environnement est une préoccupation technique et bureaucratique.296

3 - e. Synthèse ou comment le thème de la nature est devenu un sujet polémique après la Révolution 297

4. La nature comme thématique discrète mais présente dans le débat public post-révolution 298

D. Conclusion de la seconde partie 299

Partie 3 - La valorisation de la nature dans le tourisme 301

A. La nature dans le tourisme - Repères historiques 301

1. Le tourisme à l'époque coloniale, entre hivernants et résidents 302

1 - a. Un tourisme pour les hivernants et les élites, un attrait pour le tourisme culturel 302

1 - b. Le tourisme des résidents, un tourisme de villégiature, entre mer et air pur 306

I - Des destinations plurielles et des pratiques estivales de villégiature en famille307

1 - C. La mise en place d'une organisation touristique - un « néo-tourisme » soumis aux évènements géopolitiques du XXème siècle. 308
2. Le tourisme balnéaire, une nature « exotique » et fragilisée 309
2 - a. Les clés d'une success story 310
2 - b. Un modèle en crise 314
I - Des crises structurelles 314
II - Des crises conjoncturelles 315
2 - c. Une diversification de l'offre touristique envisagée depuis la fin des années 1980 317
I - La diversification face à l'obsolescence du modèle fordiste 317
B. Une nouvelle ère annoncée pour le tourisme de nature ? 319
1. Le concept d'écotourisme 319
1 - a. Les éléments clés d'un concept en évolution 319
1 - b. Un concept aux contours flous en Tunisie 320
2. L'écotourisme institutionnel en Tunisie, une offre de diversification, une piste de développement ? 321
2 - a. Tour d'horizon des études réalisées depuis 2001 321
I - L'écotourisme, entre piste de diversification touristique et outil de rattrapage territorial 322
II - Des destinations et des espaces privilégiés, des offres pré-formatées 322
2 - b. Le bilan du développement institutionnel de l'écotourisme 324
3. L'écotourisme selon les réseaux sociaux - Analyse d'un échantillon de pages Facebook dédiées 329
3 - a. Profil de l'échantillon 329
3 - b. Les principaux thèmes postés 332
I - Leur définition de l'écotourisme 332
II - La proposition de nouveaux types d'hébergement, entre développement des territoires et atout commercial 333
III - La proposition de nouvelles activités de pleine nature ou de nouvelles pratiques de découverte des territoires 338
IV - La volonté de faire découvrir des traditions locales (festivités, artisans, savoir-faire), ou comment donner vie et incarner les territoires 340
V - Le partage de la beauté de leurs paysages ou comment partager les images de la « vraie » et « belle » nature tunisienne, et/ou une certaine idée de la « Tunisie verte »342
4. L'émergence d'une offre de tourisme alternative plus ancrée dans les territoires 344
4 - a. De nouvelles destinations ? 345
4 - b. Des hébergements alternatifs proches des espaces naturels, 347

4 - c. De nouvelles pratiques de loisirs 349
4 - d. De nouveaux modes de communication 349
4 - e. Le soutien de la coopération internationale 350
C. L'accès à la nature : site protégés, touristiques, de loisirs, d'aventure ? – Regards croisés sur les pratiques dans un parc national et un parc urbain 355
1. Des profils de visiteurs assez semblables : familles et enfants 355
2. Essentiellement des visiteurs de proximité 356
3. Des motivations et des pratiques variées mais avant tout la détente dans un cadre « verdoyant » 358
4. Des pratiques « contre-nature » 365
D. Conclusion troisième partie 368
Conclusion générale 369
Bibliographie 375
Documents institutionnels (rapports, études,…) 391
Documents d'archive (Protectorat, tourisme, littérature…) 392
Médias tunisiens 394
Table des illustrations 395
Annexes 401
Annexe n° 1 : Agenda des sorties terrain au parc national d'Ichkeul et au parc urbain de Nahli 402
Annexe n° 2 : Poème de Chebbi, intitulé « La forêt » (juillet 1934) dans Diwâne des cantiques de la vie, 2017 403
Annexe n° 3 : Extraits des principaux textes législatifs publiés entre 1966 et 2009 concernant les aires de nature 407
Annexe n° 4 : Présentation du Programme National des Parcs Urbains (PNPU) dans le Rapport national sur l'état de l'environnement de 1998 (pp.79-85) 412
Annexe n° 5 : Liste des sites Ramsar tunisiens 419
Annexe n° 6 : Liste des guides touristiques étudiés 420
Table des matières 423